This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DPM
REVUE

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

8me ANNÉE — 1re LIVRAISON

15 JUILLET 1898

L'abbé Maxime Godefroy : Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703). — L'abbé V. Bourrienne : Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son rôle au début de la première croisade (*suite*). — L. Couppey : Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). — L'abbé Capron : Dîme des agneaux et des oies. Procès entre le curé d'Anneville-sur-Seine et quelques-uns de ses paroissiens (*suite et fin*). — Paul de Longuemare : Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe. — Paul de Longuemare : Mgr Léon-Adolphe Amette, évêque nommé de Bayeux. — L'abbé Tougard ; Emile Travers ; C. H. : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1898

HUITIÈME ANNÉE

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON

I. — Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703). **L'abbé Godefroy.** 5

II. — Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son rôle au début de la première croisade *(Suite)*. . **V. Bourrienne.** 20

III. — Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Heauville a la Hague *(Suite)* . . . . . **L. Couppey.** 42

IV. — Dîme des agneaux et des oies. Procès entre le curé d'Anneville-sur-Seine et quelques-uns de ses paroissiens *(Suite et fin)* . . . . . **L'abbé Capron.** 60

V. — Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe . . . . . **de Longuemare.** 74

VI. — Mgr Léon-Adolphe Amette, évêque nommé de Bayeux. . . . . **de Longuemare.** 89

VII. — Bulletin bibliographique . . . . . **A. Tougard.** 93 / **Emile Travers.** 96 / **C. H.** 99

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Histoire du Désert des Carmes-Déchaussés de la Garde-Chatel, près Louviers, par Victor QUESNÉ.

Les Normands au Canada : Le journal de l'abbé Baudouin, 1697, par l'abbé GOSSELIN, membre de la Société royale du Canada.

Mgr de Saint-Vallier et son temps, par le même.

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

DIEX AIE

—

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

8me ANNÉE

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

—

1898

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
618962 A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1932 L

LE

CHEVALIER DE CALLIÈRES

GOUVERNEUR DU CANADA

(1648-1703)

ORIGINES ET JEUNESSE DU CHEVALIER DE CALLIÈRES

I

Il est, au Bocage Normand, une petite ville dont l'histoire rendrait envieuses les plus grandes cités. Aujourd'hui son aspect est modeste, quoique les restes imposants de son château Renaissance, ses magnifiques étangs et ses promenades séculaires, lui donnent l'air d'une reine déchue. Torigni-sur-Vire (1) n'est plus qu'un simple chef-lieu de canton, mais au XIIe siècle, elle avait les airs redoutables d'une cité féodale. Bien plantées sur le roc vif, reliées par d'épais remparts, défendues par de profonds et larges fossés, ses tours crénelées firent plus d'une fois merveille contre les assauts répétés des Anglais ou des seigneurs voisins.

Plus tard, sous le gouvernement de Richelieu, la sombre forteresse féodale fit place à un superbe château qui par certaines dispositions, son élégance, ses richesses et son parc rappelait un peu, vers 1680, le palais de nos rois à Versailles. D'ailleurs il

(1) Chef-lieu de canton du département de la Manche, 2000 habitants.

donna une hospitalité momentanée à Jacques II d'Angleterre exilé et abrita plus d'une fois sous ses lambris dorés le bon roi Henri IV, qui avait donné la main d'une de ses nièces, Eléonore d'Orléans-Longueville, au brillant Charles de Matignon, comte de Torigni.

Les premiers barons de Torigni dont l'histoire fasse mention, furent mêlés aux querelles sanglantes qui s'élevèrent entre les rois de France et les ducs de Normandie. L'un d'eux, Robert, surnommé le Grand à cause de ses exploits, se distingua à la bataille d'Hastings à côté de Guillaume le Conquérant et devint, pour sa belle conduite, comte de Glocester et de Bristol. A sa mort, il ne laissait qu'une fille qu'Henri Ier, roi d'Angleterre, unit à son fils naturel, Robert de Kent. C'est ce Robert, rude batailleur, qui fit de Torigni la redoutable forteresse que nous décrivions tout à l'heure.

Le trop fameux Jean sans Terre fut aussi baron de Torigni, mais toujours à court d'argent, il vendit la ville et ses dépendances à Hervé de Rie. La baronnie passa successivement aux familles de Saint-Paul, de Claire, de Bourbon, de Chambli, appartint quelque temps à Philippe le Bel et à ses fils, puis revint par échange à la maison de Chambli. Un mariage la mit aux mains des seigneurs de Vienne qui enfin la vendirent à un chevalier breton, Hervé de Mauny (1370).

Les de Mauny avaient grand renom parmi la noblesse de Bretagne. L'un d'eux, Henri, que Paul Déroulède a présenté dans son beau drame « Messire Duguesclin » prit part aux célèbres exploits de son cousin Bertrand. Un autre, Ollivier, obligé d'abandonner Torigni aux Anglais, se retira derrière les remparts du Mont-Saint-Michel et se distingua pendant la belle défense de 1424. A Formigny, ce fut lui qui à la tête des archers Français frappa le coup décisif.

Par le mariage de sa fille unique, Marguerite, la baronnie de Torigni passa aux mains de Jean Goyon, sire de Matignon.

L'illustre famille des Goyon de Matignon, très ancienne, originaire de Bretagne, et représentée aujourd'hui par les princes de Monaco (1), a donné à la France une pléiade d'hommes remar-

(1) En 1715, Jacques-François-Léonor de Matignon épousa Louise-Hippolyte, héritière d'Antoine Grimaldi, prince de Monaco. A la mort de celui-ci, (qui arriva en 1731), Matignon devait entrer en possession de la principauté, de la

quables : deux maréchaux de France, Jacques II de Matignon, familier de Henri IV et Charles-Auguste qui prit part aux grandes guerres de Louis XIV; — deux prélats, Léonor Ier, successivement évêque de Coutances et de Lisieux, et son neveu Léonor II qui occupa aussi le siège de Coutances; — des maréchaux de camp, — des conseillers du roi, — des lieutenants généraux,..... Les sires de Matignon, grands amis des coups d'épées, l'étaient autant des arts et des lettres; ils firent de leur belle résidence de Torigni le rendez-vous des esprits cultivés et des capitaines de renom.

Ce fut au sein de cette atmosphère, toute imprégnée de religion et de patriotisme, déjà toute agitée de ce souffle puissant qui remuait la société du XVIIe siècle que naquit en 1648 notre héros, Louis Hector, connu dans l'histoire sous le titre de chevalier de Callières.

Son acte de baptême, retrouvé à Torigni en 1896, est ainsi libellé : « Hector, fils de M. de Caillières (1), escuier de Madame de Matignon et de demoiselle sa femme, a été baptisé en l'église de Saint-Laurent de Thorigny (2) par moi Barnabé Dupont, prêtre, curé du dit lieu, et nommé par François Desvaux, escuyer en ce lieu, à l'assistance de Mademoiselle du Roncey, le 12e jour du mois de novembre 1648. »

« Les Callières, écrit le commandant Jouan, ne sont pas originaires de Normandie, mais — du moins aussi loin qu'on peut remonter dans leur passé — de l'ouest de la France; ce sont les hasards de la vie militaire qui ont conduit l'un d'eux, Jacques, ou peut-être son père dans notre province (de Normandie), où il fut le premier d'une branche normande qui ne devait pas durer, ses fils, François, le diplomate, et Louis-Hector, le gouverneur du Canada, mourant sans laisser de postérité (3). »

Jacques de Callières, seigneur de Rochechellay (4) et de Saint-

pairie française et du titre de duc de Valentinois, à la condition de prendre le nom et les armes des Grimaldi.

(1) Ce nom a été écrit de différentes manières : *Caillières, Calières, Calhières* et *Callières* : c'est cette dernière orthographe qui est employée aujourd'hui par les divers membres de la famille.

(2) Aujourd'hui les titres officiels emploient l'orthographe que nous avons adoptée, *Torigni*.

(3) « A propos de Jacques, François et Louis-Hector de Callières, par Henri Jouan. » Cherbourg, 1890.

(4) Ou mieux Rochelay.

Romald, maréchal de bataille des armées du roi, s'était mis au service de la noble maison d'Orléans-Longueville qui l'avait fait nommer gouverneur de Cherbourg (1). Jacques occupa ce poste de 1653 à 1662, c'est-à-dire jusqu'à sa mort qui survint le 12 juin de cette année. Esprit très cultivé, cœur chevaleresque, le sire de Callières servit tout à la fois et très fidèlement les muses et son roi. Il écrivit et publia en 1661, la vie de son illustre ami, le maréchal Jacques de Matignon. Le naturel du récit, l'enchaînement logique des faits, la profondeur des réflexions morales, l'élégance et la clarté du style, font de cet ouvrage historique l'un des plus remarquables de l'époque. On a encore de lui la *Vie du Courtisan prédestiné ou duc de Joyeuse, capucin* (1662); *La Fortune des gens de qualité*, et une *Lettre héroïque écrite à Madame de Longueville sur le retour de Monsieur le Prince* (1650) (2).

L'aîné des fils de Jacques, François de Callières, fut aussi attaché à la maison d'Orléans-Longueville, alliée par le mariage de Léonore, nièce de Henri IV, à celle des Matignon. Héritier par sa mère de cet esprit normand, fin et délié, propre à démêler les affaires les plus compliquées, François entra de plein pied et comme dans son élément naturel, dans les voies obscures et tortueuses de la diplomatie. A vingt-cinq ans, il fut employé aux négociations qui avaient pour but de faire élire le duc d'Orléans-Longueville roi de Pologne. L'affaire allait aboutir, quand le prince fut tué au passage du Rhin, en 1672. Plus tard, François se rendit en Hollande et fut l'un des trois plénipotentiaires de la France au traité de Ryswick (1697). Les grands services qu'il rendit dans cette circonstance à sa patrie lui valurent la charge si recherchée de secrétaire du cabinet du roi, des biens considérables et le titre de marquis. Un panégyrique du grand roi lui ouvrit les portes de l'Académie Française où il remplaça Quinault, en 1689. François mourut à Paris le 15 mai 1717. Son corps repose dans

(1) M. le commandant Jouan a bien voulu nous communiquer copie de la nomination de Jacques de Callières au gouvernement de Cherbourg, retrouvée en 1898, dans les archives de la ville.

(2) M. Demons, décédé curé de Cherbourg en 1837, dit qu'on fit à Jacques de Callières l'épitaphe suivante : « *Qui gladio et scriptis, ut Cæsar claruit ille, antiquo merito Cæsaris urbe jacet;* » « Celui qui par le glaive et la plume, s'éleva à l'instar de César, repose dans son mérite, en cette antique ville de César. »

l'église de Sainte-Eustache (1). — Comme son père, François a laissé plusieurs ouvrages en prose et en vers. L'un des plus estimés est intitulé : *De la manière de négocier avec les souverains, de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs, et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois* (1716) (2).

Outre François et Louis-Hector, notre héros, Jacques de Callières, gouverneur de Cherbourg, avait deux filles : Anne, mariée à M. Dumesnil de Camproger, gentilhomme normand, et Charlotte, mariée à M. de Carnanville.

Sa femme, Madeleine, était fille de Potier, chevalier, seigneur de Courcy près de Coutances. Quand il l'épousa en 1643 (3), elle était veuve d'un gentilhomme de l'élection de Valognes, Jean Dancel, sieur de Bruneval.

Cette branche normande des Callières (4) s'est éteinte avec Hector et François; mais si les fils de l'illustre gouverneur de Cherbourg n'ont pas laissé de postérité, ils ont du moins laissé après eux une grande renommée, le souvenir d'immenses services rendus à la patrie française.

II

Hector de Callières avait cinq ans quand son père fut nommé gouverneur à Cherbourg. Etant données les relations intimes des comtes de Matignon et de la famille de Callières, il est permis de croire que notre héros fit de fréquentes apparitions et peut-être même résida en qualité de page, par exemple, à la petite cour des Matignon. Le mot de « Cour » pourra paraître prétentieux à quelques-uns, et cependant il est juste. Charles de Matignon qui était mort cinq mois environ avant la naissance d'Hector de Callières avait fait du château de ses pères une splendide résidence

(1) L'épitaphe qu'on y voyait autrefois n'existe plus.

(2) Nous apprenons qu'un secrétaire d'ambassade prépare la *Vie de François de Callières*.

(3) Les Potier de Courcy sont encore représentés dans la Manche, dans l'Orne et en Bretagne.

(4) La branche de Clérac est représentée aujourd'hui, par les deux petits-fils de Mme la comtesse de Callières, au château de Bonnières, par Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

seigneuriale où venaient séjourner, nous l'avons déjà dit, souverains et princes du plus haut rang. « Charles de Matignon, écrit le docteur Deschamps, qui a vu toutes ces splendeurs avant qu'elles ne tombâsssent sous la pioche des démolisseurs, Charles de Matignon profita des loisirs que le rétablissement de la paix en France et le sommeil de lassitude et de faiblesse des factions lui donna dans l'exercice de son gouvernement et des ressources de son immense fortune, pour faire de son château de Torigni une habitation presque royale. Il l'entoura de promenades, de jardins, et son vaste parc fut sillonné en tous sens par des avenues dont nous avons vu les arbres magnifiques et séculaires abattus par la main avide de la spéculation (1). »

Les fils de Charles, surtout Jacques et François de Matignon continuèrent d'embellir l'œuvre de leur père. Hector qui vivait sous leur gouvernement, fut témoin de toutes ces merveilles, et aussi de la sagesse, de la piété dont ces princes donnèrent tant de preuves. La petite cour des sires de Matignon n'était point licencieuse et impie : Jacques II, l'illustre maréchal, sa vertueuse épouse, Françoise du Lude, leurs fils Odet et Charles, ainsi que la femme de ce dernier, Eléonore d'Orléans-Longueville, y avaient établi de glorieuses traditions de charité, de décence et de religion.

Fortifié par ces beaux exemples et ceux non moins admirables qu'il reçut dans la maison de son père à Cherbourg, le jeune Hector contracta des habitudes de courage, de distinction, de loyauté, de piété même dont il donna de nombreuses épreuves pendant son séjour et son administration au Canada.

Par ce que nous savons du gouvernement de Jacques de Callières à Cherbourg, et après lecture de ses ouvrages qui respirent tout à la fois la franchise du soldat, les talents variés de l'historien et les vertus du chrétien sincère, il nous est permis d'affirmer qu'au foyer paternel, Hector ne reçut que saines et fortes leçons, ne fut témoin que de nobles actions et se trouva ainsi préparé au grand rôle qu'il devait jouer plus tard dans la Nouvelle-France.

Tel fut le berceau, tel fut l'entourage de cette sympathique figure que nous présentons à nos lecteurs. Il nous eût plu de la placer en pleine lumière, dès les premières années de sa vie, mais l'histoire l'a laissée dans l'ombre et il faudra attendre qu'elle se

(1) « Torigni-sur-Vire et ses barons féodaux. »

révèle sur les bords du Saint-Laurent pour en contempler tout l'éclat.

Cependant nous savons avec certitude que de bonne heure Hector de Callières suivit la carrière des armes et devint capitaine au régiment de Navarre, un des six régiments d'élite de ce temps, que l'on appelait « les petits vieux, » et ensuite capitaine des vaisseaux du roi. Louis-Hector prit part sans doute aux expéditions maritimes qu'organisèrent Colbert et Seignelay pendant les grandes guerres de Louis XIV. Ce fut à l'automne de 1684 qu'il arriva au Canada : il avait alors 36 ans.

LE CANADA A L'ARRIVÉE DU CHEVALIER DE CALLIÈRES

(1534-1684)

Pour bien comprendre le rôle que joua le chevalier de Callières dans la Nouvelle-France, il importe de donner un bref aperçu du théâtre où il opéra, des peuples et des compagnons avec lesquels il allait se trouver en contact, des circonstances au milieu desquelles il fit son entrée en scène.

« La France, dit M. Dussieux (1), a possédé pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV, la plus grande partie de l'Amérique du Nord. Les espaces qui lui appartenaient étaient situés entre la baie d'Hudson, au nord, et le golfe du Mexique, au sud; de l'est à l'ouest, ils s'étendaient depuis l'Océan atlantique et les monts Alléghanis d'un côté, jusqu'aux prairies qui précèdent les monts Rocheux et qui forment aujourd'hui le Far-West..... C'est aujourd'hui le territoire de la compagnie anglaise de la baie d'Hudson, la Nouvelle-Bretagne et la plus grande partie des États-Unis. » Ces territoires étaient grands comme la moitié de l'Europe. Et que de ressources ils renfermaient! « Ce sont les plus riches pays du monde en bois de construction, en coton, en blé, en fer; la surface du terrain houillier s'élève à 25.000 lieues carrées; nulle part sur le globe il n'existe un pareil magasin de combustible minéral. Toutes ces contrées sont traversées par de belles voies navigables : le Mississipi a 1200 lieues; le Missouri, 900; l'Ohio, 500; le Saint-Laurent, 300; ce dernier fleuve est praticable aux plus

(1) *Le Canada sous la domination française*, p. 9.

gros bâtiments jusqu'à Québec, à 150 lieues de son embouchure. » On comprend que Châteaubriand ait écrit : « En parlant du Canada et de la Louisiane, en regardant sur les vieilles cartes l'étendue des anciennes colonies françaises en Amérique, je me demandais comment le gouvernement de mon pays avait pu laisser périr ces colonies, qui seraient aujourd'hui pour nous une source inépuisable de prospérité (1). »

A l'époque où M. de Callières arriva au Canada, il n'y avait, à part Québec, que deux villages agglomérés dans tout le pays : Trois-Rivières et Montréal. Québec, fondé par Champlain en 1605, est dans une position admirable : « Rien ne m'a paru si beau et si magnifique, écrit le comte de Frontenac, que la situation de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée, quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire. » « Trois-Rivières, dont le nom indique la position, était le siège d'un gouvernement particulier, que des mines de fer toutes voisines auraient pu rendre dès lors fort importantes; puis, sentinelle presque perdue de la colonie, Montréal, bourgade en planches, aux cabanes palissadées, mal protégée dans son île contre les incursions des Iroquois (2). » De Callières en sera un jour gouverneur et contribuera à sa prospérité. « Entre Québec et Montréal, point de lieux ramassés, mais, en bordure du Saint-Laurent, surtout au nord, des habitations espacées, dont les champs ont été taillés à angles droits dans la forêt;..... entre ces fermes canadiennes, point de chemin, le fleuve en tient lieu (3). »

En apercevant ces habitations isolées au milieu d'enclos comme celles qu'on voit encore en Basse-Normandie, le chevalier de Callières, dut se rappeler son pays natal. Du reste beaucoup de colons étant ses compatriotes et les noms des Lemoine, des Godefroy, des Chartier, des Aubert, des Hertel, des Lefebvre, des Montigny, des Dupont, ne lui étaient pas inconnus. Il avait entendu dans son enfance leur patois bas-normand et gardé souvenir de leurs mœurs patriarcales : il se retrouvait en quelque sorte chez lui (4).

(1) *Mémoires d'outre-tombe.*
(2) *Le comte de Frontenac,* par Henri Lorin, p. 33.
(3) *Id.* Id.
(4) Les Canadiens français d'aujourd'hui ne diffèrent guère de ceux d'alors; on retrouve encore chez eux les mœurs, le caractère, le type normand ou breton. Ils sont restés sincèrement attachés à la Mère Patrie. « C'était le

Les compatriotes de M. de Callières avaient une réputation excellente et faisaient des colons laborieux, sobres et intelligents. Colbert qui se connaissait en hommes et qui avait été frappé des qualités sérieuses des gens de Bretagne et de Normandie avait fait appel à un grand nombre d'entre eux pour peupler la Nouvelle-France. A propos d'une levée de 300 hommes qu'on réclamait pour le Canada, voici ce qu'on lit dans un mémoire daté de 1664 :

« Il serait grandement souhaitable que cette levée de 300 hommes se fit en Normandie plutôt qu'à la Rochelle; l'expérience ayant fait voir au Canada que les gens près de la Rochelle sont, la plupart, de peu de conscience et quasi sans religion..... Tout au contraire en Normandie, où l'on embarque les Normands, Percherons, Picards..... qui sont dociles, laborieux, industrieux et qui ont beaucoup plus de religion. Or, il est important dans l'établissement d'un pays, d'y jeter de bonne semence (1). »

M. de Callières arriva au Canada dans l'automne de 1684. Débarquèrent avec lui M. Hénault des Rioux, gouverneur de

4 septembre 1893, écrit M. l'abbé Lacroix, j'arrivais à Montréal, et, en sortant de la gare, quelle ne fut pas ma surprise en voyant toutes les maisons pavoisées avec des drapeaux français!

— Quelle fête célébrez-vous donc aujourd'hui? demandai-je à un brave commerçant assis devant sa boutique.

La fête du Travail, monsieur! me répondit-il en me regardant d'un air étonné.

— Mais repris-je, pourquoi tous ces drapeaux français?

En entendant ma question, le Canadien se leva brusquement et comme s'il eut flairé un ennemi, il me dit avec une vivacité presque menaçante :

— Pourquoi ces drapeaux?... Tout simplement parce que nous sommes Français. » (*Yankees et Canadiens*, p. 149).

Il est certain que lorsque les Canadiens parlent de la France, ils mettent toujours, dans leurs paroles, ce sentiment de tendresse qu'éveille la pensée de la maison paternelle.

— « Il existe au nord-ouest du lac Supérieur une peuplade nombreuse qu'on appelle les Bois-Brûlés; elle se compose de métis issus de Canadiens-français et d'Indiens, et descend des anciens coureurs de bois..... Un grand nombre habite aussi dans la province de Manitoba. La vallée du Saskatchewan, aux environs du fort Edmonton surtout, est peuplée, encore de nos jours, de demi sang Français, d'Indiens francisés et civilisés, et encore gouvernés par les missionnaires catholiques. Cette région est le Canada du temps de Montcalm; ses habitants descendent des anciens coureurs de bois et de Canadiens qui s'y sont refugiés après la conquête de Québec; ils ont conservé le vieux langage et les anciennes mœurs. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1867, 1er novembre).

(1) Archives du Ministère des Colonies, Canada, *Correspondance générale*, vol. 2.

Montréal, trois capitaines de vaisseau et quelques troupes de renfort. Ces secours étaient impatiemment attendus par la colonie, car la situation était alors fort grave. Les premiers gouverneurs, MM. de Courcelles et de Frontenac, soutenus et encouragés par Colbert, avaient fait de grandes choses au Canada, malgré des obstacles considérables, mais Colbert étant mort, les affaires ne tardèrent pas à être compromises sous l'administration de M. de la Barre, homme de beaucoup de bravoure et de religion, mais dénué des qualités de gouvernement. A l'intérieur, des querelles de toutes sortes, entre les dépositaires de l'autorité civile et le pouvoir religieux; éparpillement des colons incapables de résister à leurs ennemis les sauvages, ou adonnés à une vie de courses et d'aventures. A l'extérieur, menaces perpétuelles des indigènes, soutenus par les Anglais et les Hollandais.

Beaucoup de réformes s'imposaient, des efforts considérables étaient nécessaires. Le blé n'ayant pas de débouchés, beaucoup de colons abandonnaient la vie agricole pour se livrer au commerce des fourrures, des pelleteries, devenir trappeurs et coureurs de bois. Cette existence nomade, irrégulière était très préjudiciable à la prospérité du pays. Personne ne possédait les capitaux nécessaires pour entreprendre de grands défrichements, s'occuper de manufactures, d'exploitation des mines, de pêcheries. Pas de routes pour tirer parti de ce sol si riche : quelques misérables canots pour le commerce. Louis XIV, engagé dans des guerres dispendieuses, ne pouvait venir efficacement en aide à ses sujets de la Nouvelle-France, de telle sorte qu'abandonnés à leurs seules ressources, ils étaient incapables d'exécuter aucune œuvre importante de colonisation.

Malgré tout, une certaine activité régnait parmi ces populations entreprenantes : les alentours de Québec et de Montréal devenaient de riches campagnes, et de hardis aventuriers reculaient sans cesse les limites de notre domination, à l'est, au nord et à l'ouest.

La religion catholique, seule vraie civilisatrice, faisait d'immenses progrès au Canada. Ce n'était d'abord qu'un pays de missions, soumis à l'influence exclusive des Sulpiciens, des Jésuites et des Récollets : les Sulpiciens étaient seigneurs de l'île de Montréal. Aussi, lorsque le comte de Frontenac voulut mettre le pays sous l'autorité directe du roi, eut-il quelques difficultés avec ces religieux qui avaient donné aux sauvages de la Nouvelle-France les

premiers éléments de civilisation, au prix de leurs sueurs et même de leur sang. Un grand prélat, Mgr de Laval-Montmorency, occupait le siège de Québec : c'était le premier évêque de la Nouvelle-France, et certes il maintint toujours bien haut les droits de l'Église et de la civilisation. Des femmes héroïques, venues de France, avaient passé les mers, pour s'établir au milieu de ces populations sauvages et instruire les petits enfants. Le dévouement des Ursulines de Québec est demeuré célèbre dans les annales de la Nouvelle-France (1).

Qu'on nous permette de rappeler ici les grands travaux et le martyre d'un des plus vaillants missionnaires du Canada, le Père de Brébeuf, jésuite, compatriote du chevalier de Callières.

Né à Condé-sur-Vire, en 1593, tout près de Torigni, la patrie d'Hector de Callières, le Père de Brébeuf, oncle du traducteur de la Pharsale, avait pendant vingt années d'un héroïsme continuel, travaillé sans relâche à l'évangélisation des Hurons et à l'affermissement de notre domination parmi ces peuplades sauvages.

Saisi par les Iroquois, nation féroce entre toutes, il mourut en 1649 au milieu des plus affreuses tortures. Les bourreaux s'acharnèrent sur lui avec une cruauté inouïe « lui coupèrent la lèvre inférieure et l'extrémité du nez, lui appliquèrent par tout le corps des torches allumées, lui brûlèrent les gencives et lui enfoncèrent dans le gosier un fer rougi dans le feu » puis ils firent « rougir des haches de fer dont ils firent un collier qu'ils mirent au cou du P. de Brébeuf..... On fit encore bouillir de l'eau qu'on répandit lentement sur (sa) tête..... Les Iroquois se disaient entre eux que la chair des Français devait être bonne, et ils en coupèrent..... de grands lambeaux qu'ils mangèrent..... Quelques moments après, ils lui enlevèrent toute la peau de la tête, et, comme il respirait encore, un chef lui ouvrit le côté, d'où le sang sortant en abondance, tous les barbares accoururent pour en boire; après quoi, le même qui avait fait la plaie découvrit le cœur, l'arracha et le dévora. »

Le P. de Brébeuf avait ouvert à son jeune compatriote la voie de l'héroïsme : celui-ci y entrera de plein pied et comme l'illustre

(1) Marie Guyart, dite Marie de l'Incarnation, Ursuline du couvent de Tours, alla fonder au Canada, en 1639, le premier couvent de religieuses enseignantes qu'eût vu l'Amérique du Nord. La cause de la béatification de la servante de Dieu, introduite en 1877, est aujourd'hui fort avancée.

jésuite, mourra en accomplissant son devoir, sans pourtant avoir l'honneur de verser son sang sur un bucher ou sur un champ de bataille.

Les ennemis que M. de Callières allait bientôt rencontrer en Amérique étaient surtout les Algonquins, les Hurons, et les Iroquois, soutenus par les Anglais, alors fort arrogants. En 1685, le gouverneur Denonville écrivait en France : « Il est bon de voir si l'Anglais n'est pas aussi et plus à craindre que l'Iroquois, et si nous ne devons pas prendre autant de soin de nous en garantir... Les Anglais ont des ports toujours libres, trois grandes villes, Boston, New-York (1) et Orange; leurs pêcheries sont prospères et s'étendent même aux côtes de l'Acadie : moins exigeants que les Français dans leurs relations avec les sauvages, ils accaparent peu à peu le commerce des Lacs et même, par leurs nouveaux établissements de la baie d'Hudson, celui des pays du Nord. Le plus sûr remède serait l'acquisition de New-York : la France s'assurerait ainsi le domaine des Iroquois, sans faire la guerre. » C'était aussi l'avis de M. de Callières qui, devenu gouverneur de Montréal, s'efforcera de faire adopter son plan d'attaque contre New-York.

Les Algonquins habitaient au nord du Saint-Laurent, les Hurons (2) au nord des lacs Erié et Ontario, et les Iroquois qu'on désignait aussi sous le nom des Cinq Nations, étaient établis au sud du lac Ontario et du Saint-Laurent. Les premiers étaient surtout nomades et chasseurs, mais de mœurs assez douces; les Hurons et les Iroquois, adonnés à l'agriculture et à l'industrie, fort intelligents; très accessibles à la civilisation, avaient une sorte de gouvernement aristocratique. Mais les Iroquois, naturellement belliqueux, se faisaient remarquer par une cruauté extraordinaire. Dans leurs impitoyables *razzias*, ils se faisaient un jeu de « mettre à la broche des enfants tout vivants et de contraindre les mères à les tourner pour les faire rôtir (3). » On se rappelle l'épouvantable supplice qu'ils firent subir au Père de Brébeuf.

Rien de plus curieux que l'aspect de tous ces sauvages « nus,

(1) En 1666, les Anglais enlevèrent la Nouvelle-Belgique aux Hollandais et se la firent céder par le traité de Bréda, en 1667. C'est aujourd'hui l'Etat de New-York.

(2 et 3) « Les premiers Français qui virent ces étonnantes têtes de sauvages s'écrièrent : « Quelles hures! » (Dussieux).

matachés, ayant le front peint en rouge ou en vert comme leurs joues, semées de points noirs ou blancs, le nez, les oreilles percés, chargés de joyaux de fer, et le corps couvert de toutes sortes de figures d'animaux;..... portant un arc et des flèches dans les mains, des cornes à la tête, des queues au dos (1). » La nature avait pourtant été généreuse à leur égard, car « en général ils sont bien découplés, de belle taille, extrêmement nerveux, vigoureux et forts, de grande fatigue. Tous ont les yeux noirs, la prunelle forte, la veüe fine, aigüe et perçante; leurs cheveux sont gros et noirs; leurs dents sont très blanches, petites et bien rangées. Ils ont le col long, le ventre plat, le pied grand et les jambes longues; ils n'ont point de poil au visage, n'y en aucune partie du corps, et rarement voit-on parmi eux quelque boiteux et bossu (1). » — Ils ne sont pas moins bien doués du côté de l'intelligence : « ils ont une idée charmante et une très grande facilité pour le dessin, pour la peinture et pour la sculpture, et comme ils n'ont aucun usage de lettres ny d'escriture, Dieu leur a donné aussy en partage une très heureuse mémoire (2). » M. de Lamothe-Cadillac fait à propos des Hurons, des Iroquois et des autres tribus de même race une remarque fort curieuse. Dans la relation dont nous venons de cueillir quelques extraits, il écrit : « Si on veut faire quelque attention aux remarques rapportées dans ce chapitre, on pourra penser, comme moy, que tous ces peuples descendent des Hébreux et sont originaires Juifs (3). » Et pendant six longues pages, M. de Lamothe établit un parallèle frappant entre les sauvages des grands lacs et les fils d'Israël. Quoiqu'il en soit, les Hurons et les Iroquois en particulier, excellaient comme les Juifs dans le commerce et l'intrigue.

Au moment où les Français pénétrèrent dans le Canada, ces diverses tribus étaient en guerre. Il y avait surtout antipathie et lutte continuelle entre les Hurons et les Iroquois, pourtant de même race. Champlain fit alliance avec les Hurons, mais du même coup se fit des Iroquois d'impitoyables adversaires. Ceux-ci devinrent surtout redoutables quand ils furent soutenus par

(1) Pierre Margry : *Mémoires et Documents pour servir à l'Histoire des origines françaises des pays d'Outre-Mer*, Introduction, t. V, pp. XXXV, XXXVI.
(2) Relation du sieur de Lamothe-Cadillac. *Mémoires et Documents*, t. V, p. 86.
(3) Id., p. 86.
(4) *Histoire et Documents* etc..., t. V, p. 113.

les Hollandais et les Anglais qui cherchaient par tous les moyens possibles à ruiner notre influence. Pour s'attacher plus fortement ces puissants alliés et accaparer le commerce des pelleteries, des bois de construction, etc., les Anglais leur donnèrent de l'eau-de-vie, que les sauvages appelaient de l'eau-de-feu, ce qui ne les empêchait pas d'en boire avec passion. L'alcool exerça bientôt de terribles ravages. « Outre, dit un mémoire, qu'ils réduisent leurs familles à la faim, à la nudité et à toutes sortes de misères, vendant tout ce qu'ils ont pour boire, ils brisent, étant ivres, tout ce qu'ils rencontrent dans leur logis; ils jettent leurs enfants dans le feu, quelquefois dans des chaudières d'eau bouillante. Ils les ont quelquefois mangés. Ils s'entre-brûlent avec des tisons, ils s'entre-déchirent le visage et le corps avec les dents, tandis que ceux qui les ont enivrés se divertissent de ce spectacle. Ils s'entr'arrachent le nez et se rendent hideux à voir. Ils s'entre-tuent, sans épargner leurs proches parents, voire même leurs père et mère. Ils se précipitent dans les eaux et se noient souvent. » Plus tard, malheureusement, les Français tolérèrent l'abus de l'alcool chez les sauvages, mais MM. de Frontenac et de Callières en interdirent la vente et poursuivirent de peines fort graves les délinquants (1).

Depuis 1663 surtout, les Iroquois ne cessaient de harceler nos colons et nos alliés, principalement les Hurons qui nous étaient très dévoués. C'était à l'instigation de l'Angleterre qui nous disputait avec acharnement la baie d'Hudson et l'Acadie. Grâce à l'habileté et à la modération du gouverneur, M. le comte de Frontenac, les hostilités s'étaient réduites à quelques attaques sans grande importance : même le gouverneur avait réussi à se rapprocher un peu des Iroquois. Mais en 1682, de fâcheuses intrigues amenèrent son rappel en France et son successeur fut l'incapable M. de la Barre. Voulant sans doute signaler son gouvernement par quelque action d'éclat, le malheureux vieillard, saisit l'occasion de guerre qui lui fut offerte. Les canots de traite que lui et ses associés entretenaient au lac Ontario ayant molesté les Iroquois, ceux-ci prirent les armes, mais se contentant de la défensive.

Cependant le gouverneur qui avait provoqué les hostilités

(1) Dès 1678, Louis XIV avait interdit la traite de l'eau-de-vie au Canada, et M. Dussieux pense que notre sévérité sur ce point fut peut-être la cause principale de la chute de notre domination en Amérique.

n'était pas prêt pour entrer en campagne. Il avait pensé tout d'abord qu'une simple démonstration armée, une sorte de parade militaire suffirait pour intimider les ennemis, mais ayant appris que ceux-ci, nombreux, vaillants et aguerris étaient de plus soutenus par les Suédois, les Hollandais et les Anglais, il demanda au ministre, M. de Seignelay, des renforts d'hommes et d'argent. Ce ne fut qu'en 1684, c'est-à-dire deux ans après la naissance du conflit, que M. de la Barre se crut capable d'engager les hostilités. Un tel laps de temps avait permis aux Iroquois de préparer la défense; aussi attendaient-ils de pied ferme, sous l'égide des Hollandais et des Anglais, les soldats du gouverneur français. Ceux-ci n'avaient pas attendu les secours envoyés par Seignelay et s'avancèrent jusqu'au lac Ontario. Ils formaient une troupe de 1000 combattants, soldats, miliciens et alliés sauvages. Arrivés sur les bords du lac, ils furent décimés par les maladies et la disette à tel point que M. de la Barre jugea à propos d'accepter les conditions de paix que lui firent les Iroquois. Elles étaient humiliantes. Le gouverneur consentait à décamper dès le lendemain et à abandonner les Illinois, nos alliés, à la vengeance de ses ennemis. Cette campagne avait abouti à un véritable désastre et causa la disgrâce de M. de la Barre. L'infortuné gouverneur fut rappelé en France et remplacé par le marquis de Denonville qui arriva à Québec le 30 juillet 1685.

(*A suivre*). L'abbé Maxime Godefroy.

ODON DE CONTEVILLE

ÉVÊQUE DE BAYEUX

Son rôle au début de la première Croisade

(Suite)

II

LE COMTE DE KENT

Chassé d'Angleterre, en 1013, par le farouche Suénon, roi de Danemark, le faible Ethelred II, de la race de Cerdic, qui régnait sur l'Angleterre, avait cherché un refuge à la cour ducale de Normandie, près de Richard II le Bon, dont il avait jadis épousé la sœur Emma, fille de Richard Ier sans Peur. Il n'y demeura qu'un an et put, à la mort de Suénon, survenue en 1014, rentrer dans son royaume, mais pour y mourir deux ans après son retour, en 1016.

Ethelred II laissait plusieurs fils : Edmond II Ironside ou Côte de Fer, né d'une première femme, Elflède; Edouard et Alfred, enfants d'Emma. Malgré sa grande bravoure, Edmond II ne put avoir raison du fils de Suénon, Knut ou Kanut le Grand, avec lequel il fut contraint de partager l'Angleterre. Bientôt même,

en 1017, Kanut devint seul roi par la mort tragique de son rival anglo-saxon.

De nouveau, la domination danoise s'étendait à toute l'île. Kanut le Grand, déjà père d'Harald ou Harold Pied de Lièvre, épousa la veuve d'Ethelred II, Emma, qui lui donna un fils, Hard-Knut ou Hardi-Kanut. Le roi danois mourut en 1035, et, d'après les traités, son dernier fils, Hardi-Kanut, devait régner sur l'Angleterre. Mais, pendant qu'il était en Danemark, Harold Ier, son frère aîné, chassa d'Angleterre Emma et les fils d'Ethelred, Edouard et Alfred. Quatre ans après seulement, en 1039, Hardi-Kanut triomphait de son frère, jetait son cadavre dans la Tamise et rappelait Edouard de Normandie. Alfred était mort, vers 1036, à la suite d'une tentative qu'il avait faite pour rentrer en Angleterre : il y était rentré, mais pour tomber entre les mains d'Harold et mourir, après avoir eu les yeux crevés.

Edouard le Confesseur ou le Saint succéda à Hardi-Kanut en 1042. Il avait habité, jeune encore, le duché de Normandie et y avait vécu plus d'un quart de siècle. Une fois roi, il ne cessa d'avoir une prédilection particulière pour ceux qui l'avaient accueilli et secouru dans sa détresse. Il aima à s'entourer de Normands soigneusement choisis par lui dans les rangs du clergé et de la chevalerie. Leur langue était devenue la sienne : on parla normand à la cour du roi anglo-saxon; et il fut de bon ton de copier les mœurs, les usages, l'écriture, les modes et même les jeux des Normands. Ceux-ci, peu nombreux à l'origine, quittèrent en foule leur riche duché et, d'une façon paisible et amicale, il est vrai, mais bien peu désintéressée, envahirent petit à petit le royaume et la cour de celui qu'ils avaient jadis protégé et qui le leur rendait au centuple en les comblant de faveurs, en leur conférant les plus hautes charges dans l'administration, l'armée ou l'Église.

Ce favoritisme imprudent, absolument préjudiciable à la nation anglaise, indigna au plus haut degré le patriotisme de l'homme qui, à la mort de Hardi-Kanut, avait été le principal auteur de la fortune d'Edouard. Godwin, le fils de Wulfnoth, était ce pâtre saxon devenu, par la grâce du danois Kanut le Grand, comte de Kent, de Sussex et de Wessex. Chef du parti national en Angleterre, il jouait, dans ce royaume, le rôle précédemment joué par Hugues le Grand en France. Edouard avait dû même épouser la belle et

douce Egitha ou Edithe, « née de Godwin, comme la rose de l'épine (1). » Dans son indignation et la crainte d'être enfin renversé par la puissance toujours grandissante des Normands, le comte Godwin se révolta. Mais, dépouillé de ses biens, il fut exilé, en 1051, avec toute sa famille. Refugié en Flandre, à Bruges, il revint, en 1053, avec une flotte et força le roi à composer avec lui. Une des conditions du traité était le renvoi des Normands; cependant, comme gage de sa fidélité future, Godwin livrait à Edouard l'un de ses fils, Wulfnoth, et un petit-fils, Hacun. Chose assez curieuse, Edouard remettait ces deux otages à la garde du jeune duc de Normandie, Guillaume le Bâtard. A peine rentré en grâce, le tout-puissant Godwin mourait à la table de son souverain, laissant cinq fils, dont l'aîné, Harald ou Harold, héritait de l'ambition de son père, et aussi de son crédit et de sa puissance.

Cependant Edouard n'avait pas d'enfants. En vain fit-il rechercher tout au fond de la Hongrie un neveu, du nom d'Edouard, fils d'Edmond II Côte de Fer. Il ne débarqua sur le sol anglais que pour mourir laissant un enfant, dernier rejeton de la race de Cerdic, mais incapable de régner, l'Etheling Edgar.

Le Confesseur pouvait choisir entre deux prétendants dont l'ambition n'avait d'égales que leur jalousie mutuelle et la crainte de se voir supplanter l'un par l'autre : son beau-frère Harold, et le petit-neveu de sa mère Emma, Guillaume le Bâtard. Il semble hors de doute que souvent il varia sur le choix de son successeur; et si, jusqu'à un certain point, l'on peut se hasarder à dire qu'il donna quelques espérances au duc de Normandie, le choix final qu'il fit du fils de Godwin ne lui fut peut-être arraché, à son lit de mort, que par la pression qu'exerça sur lui le principal intéressé lui-même.

Il est permis de supposer que, pendant son long séjour en Normandie, Edouard fit quelquefois briller aux yeux du jeune Guillaume la séduisante perspective d'une couronne royale. Et quand dans la suite, en 1051, pendant l'exil de Godwin, Guillaume le Bâtard vint rendre visite à son royal parent, il put être de nouveau question de la succession au trône. Le savant historien de la

(1) Ingulf, abbé du monastère anglais de Croyland, nous a conservé le vers charmant que nous venons de traduire :

Sicut spina rosam genuit Godwinus Egitham.

conquête, Freeman, en convient; Aug. Thierry l'a écrit avant lui, tout en différant sur l'époque où cette promesse fut renouvelée. D'ailleurs, « en parcourant l'Angleterre, le duc de Normandie put croire un moment qu'il n'avait pas quitté sa propre seigneurie; des Normands commandaient la flotte qu'il trouva en station au port de Douvres; à Canterbury, des soldats Normands formaient la garnison d'un fort bâti sur le penchant d'une colline; d'autres Normands vinrent le saluer, en habits de grands officiers ou de prélats (1). » Et le fait de confier, en 1053, le fils et le petit-fils de Godwin à la garde de Guillaume n'était-il pas des plus significatifs? A quoi bon remettre ces otages au duc de Normandie si, à cette époque, il n'avait reçu l'assurance formelle de succéder à Edouard, et si, par suite, il n'avait tout intérêt à maintenir dans le devoir le comte Godwin et son ambitieuse maison?

Douze ans plus tard, en 1065, Harold était venu en Normandie réclamer son frère et son neveu, et cela malgré les sages avertissements du roi Edouard. Une tempête l'avait jeté sur les côtes du comté de Ponthieu, et, fait prisonnier par le comte Guy, il n'avait été remis en liberté que sur la demande suivie de menaces du duc Guillaume. Le Bâtard garda Harold le plus longtemps possible à sa cour; il s'en fit même accompagner dans une expédition contre Conan II, duc de Bretagne, et, durant toute la campagne, ils partagèrent la même table et couchèrent sous la même tente. Un jour qu'ils revenaient vers Avranches, Guillaume, sans préambule aucun, fit au comte saxon cette confidence inattendue : « Quand Edouard et moi nous vivions dans le même pays et sous le même toit, il me promit avec serment que, si jamais il devenait roi en Angleterre, il me ferait héritier de son royaume : Harold, j'aimerais que tu m'aidasses à réaliser cette promesse, et sois sûr que si, par tes bons offices, j'obtiens le royaume, quelque chose que tu me demandes, je te l'accorderai aussitôt (2). » Et, ne s'arrêtant pas en si bon chemin, Guillaume voulut qu'Harold lui jurât de fortifier le château de Douvres et de le livrer aux Normands à la première occasion. Pris au piège que son rival lui avait si habilement tendu, Harold ne put que consentir aux exi-

(1) Aug. Thierry : *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, I, l. III.

(2) Aug. Thierry, loc. cit.

gences de Guillaume. Bientôt même, à Bayeux, selon l'opinion la plus commune, Harold fit le serment solennel, sur les reliques des saints, de n'élever aucunes prétentions personnelles au trône d'Angleterre et de soutenir celles du duc Guillaume.

Ce serment fut-il prêté au château de Bayeux, ou bien dans l'église cathédrale? L'histoire est muette sur ce point. « La cathédrale de Bayeux, écrit M. l'abbé Laffetay (1), était, sans contredit, le monument que devait choisir Guillaume pour l'exécution de ses projets. Quels qu'ils fussent, son frère Odon n'était pas homme à les contrarier. » Dans sa *Nouvelle Histoire de Bayeux* (2), M. Chigouesnel avait, quelques années auparavant, soutenu la même thèse sans toutefois l'appuyer sur des preuves indiscutables. « La cathédrale de Bayeux, qui n'était pas encore entièrement achevée, fut choisie pour être le théâtre de cette imposante cérémonie. Le Duc accompagné de Harold se rendit en cette ville avec toute sa cour (1065). Dans la vaste nef de l'église, dont la dédicace n'eut lieu que treize ans plus tard, deux châsses renfermant les reliques des saints les plus vénérés, furent déposées sur un double autel. Guillaume environné de ses grands vassaux, des prélats et des abbés de toute la Normandie, prit place sur un trône élevé à cet effet, revêtu des insignes de sa souveraineté, et Harold, une main appuyée sur l'une et l'autre châsse, jura de respecter le testament du roi Edouard, et de ne rien entreprendre contre les droits » de Guillaume de Normandie. Il paraît peu probable, malgré l'assertion du *Roman de Rou*, que le duc de Normandie, pour donner plus de force au serment d'Harold, ait eu recours à une ruse bien peu digne du caractère que l'histoire attribue au prince Normand, On doit, en effet, faire rentrer dans le domaine de la légende, et la cuve où Guillaume aurait fait cacher toutes les reliques précieuses mises à sa disposition par Odon de Conteville, et le tapis de drap d'or qui recouvrait les corps saints, et l'épouvante d'Harold quand, après le serment prêté, Guillaume aurait lui-même soulevé le voile qui lui cachait la cuve et son redoutable contenu.

Harold quitta la Normandie, ne ramenant qu'un otage, Hacun, et laissant à Guillaume son frère Wulfnoth comme gage de son

(1) *Notice historique et descriptive sur la Tapisserie dite de la reine Mathilde*, p. 50.

(2) p. 100.

serment. Le roi Edouard apprit avec peine comment le duc des Normands avait joué le fils de Godwin. Prévoyant quelles en seraient, un jour à venir, les conséquences pour son propre royaume, Edouard s'attrista profondément. L'abattement fit bientôt place à la maladie, et, le 5 janvier 1066, il mourait après avoir désigné Harold comme son successeur et le plus digne de régner sur l'Angleterre. La pression exercée sur le moribond par la reine Edithe, l'archevêque de Canterbury, Stigand, et surtout par Harold, explique seule cette suprême désignation sans toutefois la légitimer.

La couronne appartint d'abord au plus prompt, ensuite au plus fort. Se réclamant des dernières volontés du Confesseur, Harold, qu'Orderic Vital appelle *le riche, le brave, le destructeur de la tyrannie étrangère,* attacha la nation anglaise à sa destinée, et se fit aussitôt proclamer roi par les prélats et les nobles qui composaient le Wittenagemot.

La nouvelle de la mort d'Edouard le Confesseur et de l'avènement d'Harold II parvint bientôt au duc Guillaume. Son irritation et son dépit furent extrêmes. Il dépêcha un ambassadeur vers Harold pour lui rappeler le serment prêté l'année précédente. Harold allégua la contrainte qui l'avait forcé à cet acte, et le suffrage unanime de la nation qui lui avait déféré la couronne. Un second message du duc n'eut pas plus de succès, et Guillaume annonça qu'il tirerait vengeance du parjure et sacrilège Harold.

Dès lors, il prépara la guerre avec une fiévreuse activité. Mais avant que de l'entreprendre, il proposa de soumettre l'affaire au pape. Harold refusa ce nouveau mode de conciliation, et le pape Alexandre II, puissamment conseillé par le cardinal-archidiacre Hildebrand, se prononça en faveur de Guillaume contre le roi parjure. Il excommunia Harold et ses partisans, principalement l'archevêque Stigand, et permit au duc de Normandie d'entrer sur le sol anglais pour ramener le royaume sous l'obéissance du Saint-Siège. Comme marques spéciales de la protection de l'Eglise romaine, le pape envoyait au duc une bannière solennellement bénite, et un anneau renfermant, enchâssé sous un diamant de prix, un cheveu de l'apôtre saint Pierre.

Guillaume le Bâtard n'avait pas attendu la réponse du pape. Il croyait la guerre inévitable, et n'avait ni l'argent, ni rien de ce qu'il fallait pour la mener à bonne fin. Il convoqua, dans un

conseil secret, ses amis et ses conseillers les plus intimes, et, au premier rang, ses deux frères, Odon et Robert, et son fidèle sénéchal de Normandie, Guillaume Fitz-Osbern :

« L'Eveske Odun manda son frere,
E Robert ki Moretoin ere;
Robert frere li Dus esteit,
Ki en grant chierté le teneit (1); »

Tous lui donnèrent leur adhésion et s'engagèrent, eux et leurs biens, à le servir et assurer son triomphe.

Bientôt, malgré de grandes difficultés et l'opposition qu'il rencontra d'abord chez la plupart des autres seigneurs normands réunis aux états de Lillebonne, Guillaume eut à sa disposition les navires qui lui étaient indispensables pour passer la mer. Odon de Conteville, qui fut l'âme de la gigantesque entreprise de son frère et duc, déploya, dans sa ville épiscopale et son vaste diocèse, un zèle extraordinaire pour activer la construction des vaisseaux. Lui-même en fournit un nombre considérable, 40, selon le *Roman de Rou :*

« De son frere l'Eveske Odun
Reçut quarante nés par dun (2); »

100, si l'on en croit le manuscrit anonyme de Taylor, reproduit par Duncan, où Odon de Conteville est inscrit pour 100 navires : « ..... *ab Odone, episcopo de Baios, C naves* », chiffre dépassé de 20 par un seul seigneur normand, le propre frère de Guillaume et d'Odon, Robert de Mortain : « ..... *a Roberto de Morotein C et XX.* »

Odon de Conteville ne mit pas moins de soin à exciter l'enthousiasme des hommes de guerre pour les amener à s'enrôler sous la bannière de son frère. Le duc trouva, du reste, de précieux auxiliaires dans l'amour des aventures et du gain inné au cœur des Normands, et dans l'approbation pontificale bientôt connue de tout le duché, de la France entière et des pays voisins. De tous les côtés affluèrent des soldats de toute condition : Guillaume n'en rebuta aucun, et fit, dit la chronique normande, plaisir à chacun selon son pouvoir.

(1) Wace : *Roman de Rou,* 11130.
(2) Wace, 11304.

La flotte normande se réunit à l'embouchure de la Dives, entre l'Orne et la Touques : les vents contraires l'y retinrent un long mois. Une brise du sud lui permit enfin de partir, mais la poussa, à la suite d'une tempête, vers le port de Saint-Valery, à l'embouchure de la Somme. Désespérée, l'armée se mit en prières; les reliques de Saint-Valery furent solennellement promenées dans le camp. Le matin du 27 septembre 1066, le vent, de nouveau favorable, permit d'appareiller et, le lendemain 28, l'armée normande débarquait à Pevensey, non loin de Hastings.

Harold se trouvait alors près d'York, au nord de l'Angleterre, occupé à combattre son frère Tostig, traître à sa cause, et son allié le roi de Norvège, Harald-Hardrada. Tous deux périrent dans la bataille de Stamfordbridge; et, à peine libre de ce côté, malgré ses blessures, Harold se précipita, avec une armée fatiguée et bien amoindrie, vers le sud de l'Angleterre et s'en vint camper en face de l'armée normande.

Une dernière fois, Guillaume envoya un message à Harold pour lui rappeler son serment. Ce fut en vain, et, dans la nuit du 13 au 14 octobre, le duc de Normandie fit savoir aux siens qu'il livrerait, le lendemain, la bataille au roi parjure et excommunié.

Toute la nuit on se divertit dans le camp d'Harold, et les Anglo-Saxons, assis autour de leurs feux, sûrs de la victoire, buvaient et chantaient leurs vieux chants nationaux. Et pendant ce temps, l'armée normande priait; les soldats se confessaient et recevaient les sacrements de l'Église des nombreux prêtres qui les avaient accompagnés. Parmi les évêques, alors présents dans les rangs de l'armée, deux surtout se faisaient remarquer par leur ardeur à servir la cause de Guillaume : l'un était Geoffroy de Mowbray (ou Montbray), évêque de Coutances, qui devait avoir une si large part dans les dépouilles des Anglais; l'autre nous est déjà bien connu et rivalisait de zèle et d'enthousiasme avec son frère dans l'épiscopat. Pendant cette nuit de prière, tous deux présidèrent aux actes de piété de l'armée de Guillaume :

« Giffrei, Eveske de Constances,
A plusors joint lor penitances;
Cil reçut li confessions,
E dona li bénéiçons.

Cil de Baieues ensement,
Ki se contint mult noblement;
Eveske fu de Baessin,
Odes aveit nom, filz Herluin,
Frere li Dus de par lor mere;
Granz esforz mena od son frere
De Chevaliers è d'altre gent;
Manant fu mult d'or è d'argent (1). »

Il semble, écrit Freeman (2), que l'évêque de Bayeux et tout le clergé normand aient poussé les soldats de Guillaume jusqu'au paroxysme de la dévotion en arrachant à chacun d'eux le vœu spécial de ne jamais plus manger de viande le samedi, s'il survivait à la bataille du samedi 14 octobre. Ce détail nous est fourni par le *Roman de Rou :*

« Por ço ke samedi esteit,
Ke la bataille estre debveit,
Unt Normanz pramis è voé,
Si com li cler l'orent loé,
Ké à cet jor mez s'il veskeient,
Char ne saunc ne maingereient (3). »

Le matin du 14 octobre, l'évêque Odon, armé d'un haubert sous ses ornements pontificaux, célébra une messe solennelle et bénit les troupes prêtes à combattre (4). S'élançant sur un grand coursier blanc, un bâton de commandement à la main, il fit ranger l'armée en trois corps de bataille. Le troisième était composé de la chevalerie normande, et Guillaume s'en réserva le commandement. Il portait au cou, retenues à des chaînes d'or,

(1) Wace : *Roman de Rou,* 12491. — Cfr. Guillaume de Poitiers, 131 : « *Aderant comitati e Normannia duo Pontifices, Odo Baiocensis et Goisfredus Constantinus; unà multus clerus et monachi nonnulli. Id collegium precibus pugnare disponitur.* » Cfr. Orderic Vital, loc. cit.

(2) Loc. cit., III, p. 451.

(3) Wace : 12485.

(4) D'autres veulent que cette bénédiction n'ait été donnée que par l'évêque de Coutances. Rien n'empêche qu'Odon de Conteville et Geoffroy de Montbray aient l'un et l'autre béni les troupes plus spécialement confiées à leur sollicitude pastorale : c'est ce qui ressort clairement du texte déjà cité du *Roman de Rou.*

les plus vénérées des reliques sur lesquelles Harold avait prêté serment. Il montait le noble coursier espagnol qu'il avait reçu en présent d'Alphonse de Castille, et que Gaultier Giffard, comte de Longueville, lui avait amené d'Espagne à son retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle :

« Sun boen cheval fist demander,
Ne poeit l'en meillor trover;
D'Espaingne li out envéié
Un Reis par mult grant amistié;
Galtier Giffart l'out amené,
Ki à Saint Jame aveit esté (1); »

Devant le duc Guillaume, Toustain le Blanc ou le Beau, fils de Rolf, portait la bannière bénite par le pape Alexandre II.

Les Normands poussèrent le cri national : *Diex aie! Diex aie!* et s'élancèrent en avant tandis que Taillefer entonnait le chant, célèbre dans toute la France, de Charlemagne et de Roland. Mais la journée fut rude. Le duc eut trois chevaux tués sous lui, et le bruit courut même qu'il était mort d'un coup de lance. Les Normands, qui commençaient à fuir et que sa présence ramena au combat, ne purent emporter les lignes palissadées des anglais; et, pour les en faire sortir, Guillaume eut recours à un stratagème et commanda de feindre la fuite. L'armée Anglaise sortit alors de ses retranchements et courut à la poursuite des fuyards : mais ceux-ci, faisant subitement volte-face, arrêtèrent l'élan des Anglais; et, dans la mêlée effroyable qui suivit, Harold, déjà blessé d'une flèche à l'œil, et ses deux frères, Gurth et Leofwin, trouvèrent une mort glorieuse. Les débris de l'armée anglaise privée de son chef et de son roi se dispersèrent de tous côtés.

La bataille d'Hastings, ou de Senlac comme l'appellent les Anglais, était finie, et Guillaume le Bâtard pouvait dès lors changer le surnom qu'il portait depuis sa naissance en celui de *Conquérant* qu'il venait de gagner par le tranchant du glaive. La conquête de l'Angleterre, brillamment inaugurée par la victoire d'Hastings, était chose maintenant assurée. « Elle se distingue, écrit M. Dareste (2), par un caractère essentiel des autres expéditions

(1) Wace : *Roman de Rou*, 12673.
(2) *Histoire de France*, I, p. 396.

du même temps. Elle ne fut pas une aventure, mais une grande entreprise, préparée avec soin par un prince habile qui avait une armée nombreuse, bien organisée, et qui s'était assuré matériellement et moralement toutes les chances de succès. La gloire en appartint tout entière à Guillaume. »

Rassemblant ses guerriers épuisés sur le champ de bataille qu'un monceau de cadavres recouvrait, le duc de Normandie rendit grâces à Dieu de l'éclatante victoire qu'il lui avait accordée. Le lendemain, au point du jour, en présence de toute l'armée, il fit appeler par leur nom les seigneurs qui l'avaient suivi dans son expédition. Et quand l'un d'eux ne donnait pas de réponse, l'évêque Odon et le clergé récitaient, pour le repos de son âme, quelques prières auxquelles les soldats répondaient pieusement. Le duc fit ensuite enterrer les morts; et, au lieu même où ils étaient tombés, il voulut qu'une abbaye fût élevée sous l'invocation de la sainte Trinité et de saint Martin de Tours. *L'abbaye de la Bataille* devait à jamais perpétuer le souvenir du triomphe de Guillaume le Conquérant, en même temps qu'elle assurerait des prières à ceux qui avaient succombé pour sa cause. Le grand autel de la célèbre abbaye fut placé, sur l'ordre de Guillaume, à l'endroit même où avait été renversé, avec Gurth et Leofwin qui le portaient, l'étendard brodé en fils d'or du roi Harold.

La bibliothèque de la ville de Bayeux possède un monument historique, d'une grande antiquité et d'une valeur incomparable, que l'anglais Dibdin appelle avec raison « une relique sans pareille. » On le nommait jadis « la Grande Telle du Conquest d'Angleterre », ou encore « la Toilette du duc Guillaume. » Aujourd'hui, il est universellement connu sous le nom de « *Tapisserie de la Reine Mathilde.* » Les deux premières appellations, la première surtout, seraient plus exactes; car dans cet ouvrage, qui est plutôt un ouvrage de broderie (1) que de tapisserie, sont résumés tous les faits politiques et militaires qui ont signalé la conquête de l'Angleterre par les Normands, et la reine Mathilde n'eut peut-être qu'un rôle secondaire, si toutefois elle l'a eu, dans l'exécution de cette broderie.

Nous n'avons pas la prétention de donner ici une nouvelle

(1) « *Ce long récit brodé* », comme l'appelle Th. Liquet, dans son *Histoire de Normandie*, t. II, p. 247.

description de la Tapisserie dite de la Reine Mathilde. D'autres, plus autorisés, ont, avant nous, amplement traité cette question, et nous ne saurions rien ajouter de nouveau aux écrits de Montfaucon, de Lancelot, de l'abbé de la Rue, de Ducarel, de Léchaudé d'Anisy, d'Augustin Thierry, de Bolton-Corney, d'Edélestan du Méril, d'E. Lambert, du docteur Rock, de M. Franck Rede Fowke, et surtout de M. l'abbé Laffetay. Il nous faut cependant dire un mot de cette broderie qui nous parle quelquefois d'Odon de Conteville, son auteur selon toute probabilité.

Il est certain que le plan de la Tapisserie est l'œuvre d'un Normand : car ce plan a été conçu de manière à bien établir les droits de Guillaume le Bâtard, et non d'Harold, au trône d'Angleterre. Mais quel est ce Normand?

« Je pense, écrivait, en 1829, M. Frédéric Pluquet (1), que ce monument est contemporain de la conquête; il n'est l'ouvrage ni de la première ni de la seconde Mathilde; il a été exécuté par les ordres d'Odon, frère du Conquérant, qui l'avait aidé de tous ses moyens. Lui seul avait autorité et qualité pour placer un monument profane dans le lieu saint. »

M. l'abbé Laffetay a, dans la suite, repris la même thèse et l'a magnifiquement développée dans sa *Notice historique et descriptive sur la Tapisserie dite de la Reine Mathilde* (2). « Tout en reconnaissant, écrit-il, que Mathilde a pu coopérer à ce beau travail, les meilleurs esprits ont pensé qu'il était impossible de lui en attribuer l'invention. Suivant eux, il fut inspiré par un homme qui avait pris part à l'expédition et qui en connaissait les moindres détails. Il n'y a qu'un savant, disent-ils, qui ait pu concevoir le récit de cette vaste épopée, en distribuer les scènes, y appliquer les inscriptions, surveiller la mise en œuvre... N'y avait-il pas dans la famille de Guillaume un homme capable, à tous égards, de concevoir ce projet et de le mener à bonne fin? Quelques reproches qu'il ait mérités dans le cours de son épiscopat, Odon de Conteville était doué d'un esprit éclairé, entreprenant; il aimait les arts... Il avait reconstruit une partie de sa cathédrale. Quel autre que lui se fût arrogé le droit d'y exposer un monument profane? Admettons qu'il ait conçu le projet de perpétuer ainsi le

(1) *Essai historique sur la ville de Bayeux*, p. 81.
(2) 2e édition, 1877.

souvenir de la conquête à laquelle il avait pris part, est-il invraisemblable qu'il ait adopté, pour le mettre au jour, la forme d'une bande de toile, selon l'usage du temps? N'est-il pas naturel qu'il se soit adressé à sa belle-sœur, et qu'après lui avoir communiqué son plan, il lui ait laissé le soin d'exécuter l'ouvrage?... Supposons qu'Odon fut l'inventeur du projet, tout s'explique aussitôt : la longueur extraordinaire de la broderie, faite pour être exposée à la cathédrale; l'époque où elle y paraissait chaque année; la durée de l'exposition, qui avait son octave comme la fête des Reliques, et semblait se confondre avec elle. » Et M. l'abbé Laffetay conclut en ces termes : « Le plan de la Tapisserie est donc parti de la ville épiscopale, et il aura été conçu par Odon. Le frère de Guillaume aura cherché parmi les savants un artiste, un beau clerc, comme on disait alors; il lui aura communiqué ses projets, et quelle que fût son origine, on pensera comme nous qu'Odon ne manquait pas de moyens pour lui faire agréer son plan. Quant à la coopération de Mathilde, il était facile de l'obtenir. Elle a dû s'associer avec empressement au projet de son beau-frère, pour complaire à son époux... Nous n'avons garde de soutenir, comme un point d'histoire, que pour ce travail la Reine ait manié le fuseau ou l'aiguille... Elle a pu convoquer autour de sa personne, dans telle ville que l'on voudra, les brodeuses les plus habiles de Normandie ou d'Angleterre... Peut-être s'est-elle contentée d'encourager ses ouvrières, de leur donner des conseils, de les stimuler quelquefois par sa présence... C'est dans cette mesure que nous admettons la coopération de Mathilde aux projets d'Odon (1). »

M. Franck Rede Fowke, dans un beau volume publié à Londres, en 1875, est arrivé aux mêmes conclusions. Il regarde comme « certain que la Tapisserie est un travail contemporain de la conquête, et comme probable qu'elle fut exécutée sous les ordres d'Odon, par des ouvriers normands, à Bayeux : *I regard the Tapestry as a contemporary work, under the orders of Bishop Odo, by Norman workpeople, at Bayeux* (2). »

Odon de Conteville est représenté quatre fois sur la Tapisserie de Bayeux.

(1) Loc. cit., pp. 20-21.
(2) Cité par M. l'abbé Laffetay, loc. cit., p. 36.

Une première fois, au numéro 35, Guillaume ordonne que l'on construise des vaisseaux pour passer de Normandie en Angleterre :

HIC : WILLEM DVX : JVSSIT
NAVES : EDIFICARE :

L'évêque Odon est assis près de son frère.

Une deuxième fois, au numéro 43, les troupes, débarquées près d'Hastings, vont prendre leur repas : l'évêque de Bayeux tient une coupe de la main gauche, et, de la droite, il bénit les mets et la boisson :

ET. HIC. EPISCOPVS : CIBV : ET :
POTV : BENEDICIT.

La première fois, on reconnaît Odon à sa tonsure; son titre EPISCOPVS : le désigne clairement à la seconde. Mais au numéro 44, où il est une troisième fois mis en scène, il est formellement indiqué par son nom :

ODO : EPS : ROTBERT :
WILLELM :

Le repas est terminé, et Guillaume a réuni son conseil pour délibérer sur les mesures à prendre. Trois personnes composent ce conseil tenu sous un pavillon que supportent des colonnes. Le duc Guillaume, l'épée haute en signe d'autorité, préside assis entre ses deux frères : Odon, encore couronné de la tonsure, se tient à droite; Robert de Mortain, son épée sur ses genoux, occupe la gauche. Tous deux donnent leur avis avant la bataille, et Guillaume décide que l'armée normande se retranchera à Hastings, et, sans plus tarder, Robert ordonne la construction de retranchements et veille ensuite à leur exécution (1).

Une quatrième et dernière fois, au numéro 54, la Tapisserie nous parle d'Odon, et c'est pour nous apprendre un détail particulier du rôle capital que l'évêque de Bayeux joua dans la mémorable bataille d'Hastings. Le désordre est parmi les Normands et

(1) Au numéro 48, l'armée normande sort de Hastings et marche contre Harold. « Guillaume porte à la main une massue, ou si l'on veut, un bâton de commandement. Le suivant est armé de la même manière. Est-ce Odon? Est-ce Robert? Les avis sont partagés. » (M. Laffetay, loc. cit., p. 65).

la déroute va commencer. Mais Odon est là qui paie de sa personne et calme la frayeur de l'armée. Monté sur son cheval blanc, il tient un bâton qu'il brandit en l'air comme pour ranimer le courage des Normands et les encourager à recommencer le combat. On dirait même qu'il arrête un cavalier qui cherche à prendre la fuite, et le retient par la menace de son bâton :

HIC. ODO EPS : BACVLV. TENENS : CONFOR :

TAT PVEROS :

M. Edélestan du Méril soutient, dans ses *Etudes sur quelques points d'Archéologie*, qu'il est contre toute vraisemblance qu'Odon de Conteville ait participé à l'exécution de la Tapisserie, car il n'aurait pu le faire sans montrer une excessive vanité, puisque la Tapisserie lui attribue « la meilleure part » de la victoire d'Hastings. « Tout au contraire, dirons-nous, écrit M. l'abbé Laffetay (1), la Tapisserie est à peine juste envers Odon, et s'il a donné l'idée du plan, ce n'est pas de « vanité », c'est de modestie qu'il a fait preuve. Son rôle, en effet, y est tout-à-fait secondaire. Son frère l'admet dans ses conseils; il bénit le repas commun, et arrête un des fuyards au moment critique. A côté de ces détails, « la part » de Guillaume peut sembler encore assez belle. Maintenant, qu'on ouvre l'histoire et l'on verra qu'Odon a fait pour le triomphe de nos armes plus que le dessinateur ne lui attribue. »

Le *Roman de Rou* (2) confirme de tout point en les complétant ces quelques données de la Tapisserie. « Le poète Wace, écrit l'abbé de La Rue (3), détaille amplement les services importants que le prélat rendit au duc son frère, dans cette grande entreprise; et il est tellement, je dirais presque si minutieusement exact, qu'il va jusqu'à décrire le costume de l'évêque pendant le combat. » Voyons plutôt :

« Quant Odes li boen corunez,
Ki de Baieues ert sacrez,
Poinst, si lor dist : Estez, estez;
Séiez en paiz, ne vos movez;

(1) Loc. cit., p. 22.
(2) Wace : 13243.
(3) *Nouveaux essais historiques*, p. 284.

N'aiez poor de nule rien,
Kar se Dex plaist nos veincron bien.
Issi furent asséuré,
Ne se sunt mie remué. »

Il encourage et dirige les combattants et, avec eux, se jette dans la mêlée :

« Odes revint puignant arière
Et la bataille esteit plus fière,
Forment i a li jor valu.
Un haubergeon aveit vestu,
De sor une chemise blanche,
Lé fut li cors, juste la manche;
Sor un cheval tot blanc séeit.
Tote la gent le congnoisseit.
Un baston teneit en son poing;
Là ù véeit li grant besoing.
Faseit li chevaliers torner,
Et là les faseit arrester;
Sovent les faseit assaillir,
Et sovent les faseit férir. »

Et ce rôle, Odon le remplit de neuf heures du matin à trois heures du soir :

« Des ke tierce del jor entra,
Ke la bataille comença,
De si ke none trespassa
Fust si de si, fust si de là. »

La Tapisserie, comme le *Roman de Rou,* ne donne à l'évêque Odon, dans la bataille d'Hastings, qu'une seule arme offensive, un *bâton, baculum*. Sur quel témoignage s'appuie donc Freeman (1) pour armer le prélat des « mêmes terribles armes » que son frère Guillaume? Et ne se contredit-il pas jusqu'à un certain point dans les lignes qui suivent cette affirmation? Voici, en effet, la traduction littérale de ce passage de *The Norman Conquest of England :* « Près de Guillaume, et armé des mêmes terribles armes,

(1) Loc. cit., III, pp. 463-464.

s'avançait un homme dont le nom devait être bientôt uni à son nom sur les lèvres anglaises, et que la haine des vaincus poursuivrait plus encore que le Conquérant lui-même. Odon, le prélat-guerrier de Bayeux, chevauchait, armé de toutes pièces, à côté de son frère et maître, aussi ardent que Guillaume et prêt, comme lui, à se lancer partout où, dans la bataille, le danger serait plus grand. Verser le sang avec l'épée ou la lance était un péché contre les canons de l'Eglise; mais écraser un heaume et une tête avec la massue des batailles, ce n'était pas, aux yeux d'Odon, faire brèche aux obligations d'un ministre de paix. Les deux puissants frères, le duc et l'évêque, formaient les figures centrales du groupe; à côté d'eux se tenait un troisième frère, Robert de Mortain, fils comme eux d'Herlève, etc. »

Qu'on traduise *baculum* par *bâton de commandement*, ou même, ce qui nous paraît bien difficile, par *massue* (1), comme l'entendent avec Freeman beaucoup d'autres historiens qui ont écrit sur la matière, nous préférons encore le témoignage d'un panégyriste, il est vrai, de Guillaume de Poitiers, qui veut qu'Odon n'ait jamais fait usage d'armes quelconques dans les diverses circonstances de la conquête de l'Angleterre, où ses sages conseils furent l'unique secours qu'il apporta à la cause de son frère : « *Arma neque movit unquam, neque voluit moveri : valde tamen timendus armatis, bellum namque utilissimo consilio, cum necessitas postularet, juvabat, quantum potuit religione salva.* »

Une objection se présente. Elle est tirée de l'unique sceau connu d'Odon de Conteville, gravé par Bayly, et reproduit par M. P. de Farcy dans sa *Sigillographie de la Normandie*. « Il représente, dit M. P. de Farcy (2), Odon et comme évêque et comme comte de Kent. L'*évêque* est debout, bénissant de la droite et tenant de la main gauche un bâton pastoral en forme de *tau*, suivant l'usage de cette époque. Il porte la tête nue, rasée et garnie seulement d'une couronne de cheveux... Le *comte* de Kent est à cheval, en costume de guerre quoique tête nue. Il porte des éperons et tient de la main droite une épée. Il ne paraît pas avoir de bouclier; son cheval est représenté *passant* et non *lancé*... »

(1) Le bâton, *baculum*, telle que le représente la Tapisserie, aurait bien la forme d'une massue, plus large et plus épaisse, avec quelques nœuds, à sa partie supérieure qu'à sa partie inférieure.

(2) pp. 47-48.

Cette *épée*, que l'évêque Odon, seigneur et comte laïque de Kent, tient de la main droite, ne veut pas dire qu'il s'en soit quelquefois servi contre les ennemis de Guillaume et des Normands; c'est tout simplement le symbole de l'immense puissance temporelle dont il fut investi par le Conquérant dans un pays qu'il avait puissamment aidé à conquérir. Et Freeman lui-même ne donne, en réalité, qu'une seule arme à Odon de Conteville, soit dans le passage cité plus haut, soit encore lorsqu'il dit que « son bâton d'évêque et sa *massue* de guerrier furent souvent maniés contre les défenseurs de l'Angleterre (1). »

La victoire d'Hastings fut le prélude d'autres victoires dont l'ensemble constitue la conquête de l'Angleterre. Ce fut d'abord Douvres, la plus forte place de la côte, qui ouvrit ses portes au duc des Normands; ce furent ensuite Canterbury et la province de Kent tout entière qui firent leur soumission. Et pendant qu'à Londres le petit-fils d'Edmond Côte de fer, l'incapable Etheling Edgar, était proclamé roi et consommait, par son avènement, la perte du royaume, le Conquérant marchait à grands pas vers la capitale où bientôt il entrait et recevait du jeune roi lui-même et de ses conseillers l'offre un peu forcée de la couronne d'Angleterre. C'était le désir le plus ardent de Guillaume; mais, pour ne pas effaroucher ses compagnons d'armes, il réunit dans un conseil, avec ses frères Odon et Robert, les principaux seigneurs normands qui l'avaient accompagné. Il allégua devant eux la conquête encore inachevée, les troubles non apaisés, comme de puissantes raisons de ne pas acquiescer immédiatement aux prières des Anglais. Mais bientôt, malgré quelques contradicteurs, le duc Guillaume se rendit aux avis et aux vœux de ses frères et barons normands, et la fête de Noël fut choisie pour la cérémonie du couronnement. Eldred, archevêque d'York, à l'exclusion de Stigand, archevêque excommunié de Canterbury et primat d'Angleterre, sacra et couronna le nouveau roi dans l'église de Westminster dont la dédicace avait été faite quelques jours avant la mort d'Edouard le Confesseur.

Guillaume le Conquérant s'occupa dès lors activement de partager la terre conquise. « On s'enquérait des noms de tous les Anglais morts en combattant, ou qui avaient survécu à la défaite, ou que

(1) Loc. cit., II, p. 212.

des retards involontaires avaient empêché de se rendre sous les drapeaux. Tous les biens de ces trois classes d'hommes, terres, revenus, meubles, étaient saisis : les enfants des premiers étaient déclarés déshérités à tout jamais; les autres étaient pareillement dépossédés sans retour; et eux-mêmes, dit le vieux narrateur, sentaient qu'en leur laissant la vie, l'ennemi faisait beaucoup pour eux. Quant aux hommes qui n'avaient point pris les armes, ils furent aussi dépouillés de tout, comme ayant eu l'intention de les prendre : mais, par grâce, on leur laissa l'espoir qu'après des années d'obéissance et de dévouement à la puissance étrangère, non pas eux, mais leurs fils obtiendraient des maîtres du pays une portion plus ou moins grande de l'héritage paternel..... L'immense produit de cette spoliation universelle fut la solde des aventuriers de tout pays qui s'étaient enrôlés sous la bannière du duc de Normandie... Après la part du roi et du clergé, on fit celle des hommes de guerre, selon leur grade et les conditions de leur engagement. Ceux qui, au camp sur la Dive, avaient fait hommage pour des terres, alors à conquérir, reçurent celles des Anglais dépossédés; les comtes et les barons eurent de vastes domaines, des châteaux, des bourgades, des villes entières; les chevaliers et les simples vassaux eurent des fiefs proportionnés à leur grade... Les mieux partagés dans les différents gains de la conquête donnèrent une part de leur superflu à ceux qui avaient eu moins de bonheur. Les chevaliers reçurent des barons, et les simples hommes d'armes de leurs capitaines; à leur tour, les hommes d'armes donnèrent aux écuyers, les écuyers aux sergents, les sergents aux archers et aux valets (1). »

Le nouveau roi d'Angleterre n'eut garde d'oublier son frère Odon de Conteville. « La ville de Douvres, à demi consumée par l'incendie, entra, écrit A. Thierry (2), dans le partage d'Eudes, évêque de Bayeux, qui ne put, disent les vieux actes, en savoir au juste la valeur, parce qu'elle était trop dévastée. Il en distribua les maisons à ses vassaux et à ses gens; Raoul de Courbespine en reçut trois avec le champ d'une femme pauvre; Guillaume, fils de Geoffroy, eut aussi trois maisons dont l'une était l'ancien hôtel de la Ghilde ou corporation municipale. »

(1) A. Thierry, loc. cit., I, liv. IV.
(2) Ibid.

Mais la ville de Douvres était bien peu de chose dans le partage de la conquête. Les services signalés que l'évêque de Bayeux avait rendus à son frère, peut-être aussi les exigences de son ambition personnelle, lui firent donner par le Conquérant une abondante part des dépouilles enlevées aux vaincus. Ce fut d'abord le riche territoire de *Kent* dont Odon de Conteville fut fait *comte palatin* (1). Ce furent ensuite, à mesure que la conquête s'achevait, de nombreux domaines, éparpillés sur toute la surface de l'Angleterre, et dont nous aurons bientôt l'occasion de parler lorsque nous voudrons déterminer, d'une manière bien précise, à l'aide du *Domesday-book*, ce que gagna le fils d'Herluin et d'Herlève à soutenir la cause de son demi-frère, premier auteur de sa prodigieuse fortune et aussi de ses malheurs futurs.

Dans un livre d'une immense érudition et qui a pour titre : *Recherches nobiliaires en Normandie par un gentilhomme normand*, nous lisons, au chapitre des *Armoiries* (2), ces quelques lignes : « C'est au xe siècle que l'on peut rapporter les premières traces connues du blason; il est encore dans son enfance, mais il existe déjà; et, si les exemples que les auteurs en citent pendant ce siècle violent les règles héraldiques, c'est uniquement parce que ces règles étaient encore fort incertaines... Au xie siècle, le blason existe en France; les sceaux d'Adalbert, duc de Lorraine (1030 et 1037), où l'on voit *un aigle au vol abaissé;* celui de Robert, comte de Flandre (1072), qui est chargé *d'un lion;* celui de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse (1088), avec *une croix cléchée et pommetée*, en font foi; mais il faut arriver à la grande époque des Croisades pour entrer dans la période des Armoiries régulières. » M. A. Chéruel partage la même opinion : « Ce qui est certain, dit-il (3), c'est que les armoiries prirent un grand développement à l'époque des croisades et par l'institution

(1) Guillaume de Poitiers, 149 : « *Castrum Doveram Odoni fratri suo commisit, cum adjacente orâ australi, quæ, nomine vetusto Cantium dicta, Galliam proprius spectat.* » — Florence, 1088 : « *Odo Episcopus Baiocensis, qui et erat Comes Cantuariensis.* » — Orderic Vital, l. IV : « *Odo nimirum palatinus Cantiæ comes erat, et plures sub se comites virosque potentes habebat.* » — Guillaume de Malmesbury, III, 277 : « *Odonem comitem Cantiæ Rex instituit.* » Cfr. Eadmer, *Hist. nov.* l. 556; *Chronique de Peterborough; Domesday-book*, etc.

(2) pp. 86-87.

(3) *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, I, 79.

des joutes, pas d'armes et tournois; mais on ne peut admettre, avec quelques auteurs, que les armoiries datent seulement de ces expéditions. En effet, on en trouve de positivement décrites avant les croisades; telles sont, entre autres, les armes de la famille de Reginbold, prévôt de l'abbaye de Mouri en Suisse, de 1027 à 1055. On connaît encore les armes de Robert de Flandre en 1072, et des comtes de Toulouse, en 1088. »

Non moins connues sont les armes attribuées à Guillaume le Conquérant : *un écusson parti au premier de gueules à trois léopards d'or armés et lampassés d'azur,* pour l'Angleterre; *à deux demi-léopards au train de derrière d'or, armés d'azur,* pour la Normandie (1). Mais personne jusqu'ici n'avait signalé les armes de Robert de Mortain et d'Odon de Conteville. Nous les avons par hasard rencontrées dans un livre-altas fort curieux, le *Theatrum Imperii Magnæ Britanniæ* de l'anglais John Speed (1552-1629) (2).

Chose digne de remarque, celles de Robert de Mortain, dessinées dans la bordure inférieure de la carte du *Cornwall* dont le demi-frère du Conquérant fut fait comte, ne diffèrent en rien des armoiries sculptées, dans la première moitié du XVIIe siècle, à la grande clef de voûte du chœur de Saint-Etienne, à Caen, et qui étaient celles de l'abbé Charles d'O, seigneur de la Ferrière (1582-1624) : *d'hermine, au chef dentelé de gueules.* Au bas de l'écusson de la carte du Cornwall, on lit : « *Robert of Morotein* ».

Quant aux armes d'Odon de Conteville, elles se trouvent tout au haut de l'une des premières cartes du même atlas, celle du *Cantium* on comté de Kent. Non plus que celles de Robert de Mortain, elles ne sont le fruit de l'imagination de l'historien-géographe anglais. Mais il semble impossible de déterminer à quelle époque précise de sa vie l'évêque de Bayeux choisit ces armes : si ce fut immédiatement après la conquête normande, ou seulement à l'époque de la première croisade dont il fit partie, alors qu'il avait cessé d'être comte de Kent.

(1) Cfr. M. E. de Beaurepaire : *Caen illustré,* p. 80.

(2) *Theatrum Imperii Magnæ Britanniæ; exactam regnorum Angliæ Scotiæ Hiberniæ et Insularum adjacentium Geographiam ob oculos ponens : una cum comitatibus, centuriis, urbibus et primariis comitatuum oppidis, intra Regnum Angliæ, divisis et descriptis.* Opus nuper quidem a *Johanne Spedo* cive Londinensi, anglicè conscriptum : nunc vero, a *Philemone Hollando* apud Coventrianos medicinæ doctore, latinitate donatnm. Amstelodami, 1616.

Comme on peut le voir par la reproduction que nous en

ODO BISHOP OF BAYEN

donnons, ces armes sont : *de gueules, au lion d'argent, chargé d'une crosse d'or brochant sur le tout*. Une couronne (quelle couronne?) les surmonte; au-dessous, on lit : « *Odo Bishop of Bayen* », Odon, évêque de Bayeux.

Remarquons, en passant, le fond rouge de l'écu, couleur favorite des Normands, et le lion, qui, à l'origine, figura sur les armes de Normandie (1).

(A suivre).

L'abbé V. BOURRIENNE,
Professeur d'histoire au Collège Sainte-Marie de Caen.

(1) « L'inhabileté des artistes a fait depuis de ce lion le léopard, que nous voyons aujourd'hui, et voilà sans doute l'unique cause de cette transformation. » (Chigouesnel : *Nouvelle Histoire de Bayeux*, p. 499).

NOTES HISTORIQUES

SUR

LE PRIEURÉ CONVENTUEL

d'Héauville à la Hague *(Suite)*

DEUXIÈME PARTIE

LES PRIEURS CONVENTUELS

Cette deuxième partie s'ouvre par une lacune de près d'un siècle dans l'histoire intime de notre prieuré d'Héauville. Durant ce temps des évènements considérables pour notre province s'étaient accomplis : Henri II, Richard Cœur de Lion étaient morts et Jean Sans Terre, après le meurtre de son neveu Arthur, s'était vu confisquer ses domaines de France! Le roi Philippe-Auguste, mettant aussitôt à exécution la sentence des pairs, avait envahi la Normandie, qui, à la suite d'une lutte peu sanglante, fut réunie à la couronne (1202-1204), environ trois cents ans après avoir été cédée à Rollon. Dès lors notre Cotentin vécut d'une paix profonde sous Louis VIII et saint Louis, quoique la guerre portât parfois ses ravages sur d'autres points de la France.

MARTIN

Première visite d'Eudes Rigaud 1250. — En 1250, Louis IX, qui avait entrepris la cinquième croisade, était prisonnier en Egypte. C'est en cette même année que l'archevêque de Rouen, Odon ou Eudes Rigaud, entreprit pour la première fois de visiter les maisons religieuses de sa province.

Cet Eudes Rigaud, appelé par saint Louis (1248) au siège archiépiscopal de Rouen, était un religieux de Saint-François, un frère mineur. Désigné à cette charge importante à cause de son seul mérite, il ne tarda pas à devenir l'ami, le conseiller écouté du roi. Ce fut, paraît-il, sollicité par les évêques eux-mêmes qu'il entreprit ces visites dont il nous a laissé un journal si fidèle. Zélateur ardent de la discipline ecclésiastique et monacale, il essaya de réprimer les abus nombreux qui s'y étaient introduits à la faveur des désordres inhérents à l'état de guerre presque continuelle, qui avait désolé la Normandie jusqu'à sa réunion à la couronne. Ses prédécesseurs n'avaient pu ou osé l'entreprendre.

Entré au Cotentin par le Mortainais, l'archevêque remonta vers le nord du comté en visitant les principales églises et maisons religieuses. Voici le procès-verbal de sa venue au prieuré d'Héauville : « Le 8 des calendes de septembre à Héauville nous avons « été reçu aux frais du prieuré. Là sont deux moines de Marmou- « tier. Nous leur avons demandé s'ils récitaient ensemble l'office « divin; ils ont répondu qu'ils le récitaient ensemble et dormaient « dans le même appartement. Ils se servent de matelas. Interrogés « s'ils se confessaient, ils ont répondu qu'ils le faisaient l'un à « l'autre.

« Ils n'ont pu rendre compte de l'état de la maison, parce que « le prieur était nouveau et n'y avait pas encore demeuré quatre « jours. »

Ce qui est fort désagréable pour nous, qui aurions été mieux renseignés sur les revenus. Peut-être les religieux étaient-ils contents d'avoir ce prétexte; autrement il eut été facile pour eux de rendre le compte demandé. Quoiqu'il en soit ce nouveau prieur s'appelait Martin.

Livre noir. — L'année qui suivit la première visite d'Eudes Rigaud, fut rédigé en présence de l'évêque Jean d'Essey et après

une enquête rigoureuse, le « Livre noir » dont nous avons déjà parlé. Il fut revu en 1278 pour les revenus.

Voici ce qu'il dit d'Héauville et des autres paroisses dépendant du prieuré :

« *Eglise d'Héauville.* Le patron est le prieur du lieu, qui perçoit « toutes les gerbes, excepté sur le territoire d'Equelon et de « Quetteville (1), où le recteur perçoit toutes les dîmes avec la « moitié de l'autelage (2), sauf pour la cire que le prieur perçoit « toute avec l'autre moitié de l'autelage et vaut pour le vicaire « trente livres (3).

« La débite épiscopale dix sols. »

Puis au folio 45 « au prieuré de Héauville l'évêque est reçu, « perçoit et vaut pour la dîme... »

La débite était une imposition de moins de vingt sols que les curés payaient alors à l'évêque; un peu plus tard elle passa à la charge des fabriques et servait à l'entretien, à la réparation de l'église cathédrale.

(1) C'est-à-dire sur la partie de Quetteville comprenant les hameaux Bigard, la Paillière, Carpentier : l'autre partie de ce domaine appartenait à Helleville.

(2) Ou casuel.

(3) Vers ce temps là, le sou tournois valait 1 fr. 0198
le sou mançois . . . . . 2 fr. 0396
le denier tournois. . . 0 fr. 0849
le denier mançois . . . 0 fr. 16996

(*Des revenus publics en Normandie au* XII*e siècle*, par M. L. Delisle).

La livre tournois valait à peu près 5 francs 88 de notre monnaie, le marc d'argent 8 livres 10 deniers variant un peu et atteignant parfois la valeur de 55 de nos francs. (Lecanu. *Hist. des évêques de Coutances*, p. 261. — Dupont, *Hist. du Cotentin*, I, p. 414). En 1240 le denier tournois était à peu près le douzième de notre franc, puisque six deniers valaient, valeur ordinaire, 2 grammes 1/2 d'argent fin. (Vte d'Avenel, *Hist. économique de la propriété*, I, p. 27 et 62).

La livre Parisis valait 8 marcs d'argent, elle augmenta même au XIIIe siècle puisqu'elle égala le marc d'or, bien qu'en ce temps là l'argent eût avec l'or le rapport de 1 à 9. — Mais en France au moyen-âge on ne frappait pas de monnaie d'or : la seule connue consistait dans les besans (bysantins) qui valaient trois livres et avaient été apportés de Constantinople par les croisés. (R. Seguin, *Hist. archéologique des Bocains*, p. 5).

Toutefois à cette valeur intrinsèque du métal monnayé, s'ajoute la valeur extrinsèque ou relative par rapport au prix de la vie, la puissance d'achat qui au XIIe et XIIIe siècles était au moins six à huit fois supérieure à celle d'aujourd'hui.

« *Eglise de Biville.* Le patron est le prieur d'Héauville qui per-
« çoit toutes les gerbes sur son fief; sur le fief aux Guraiz le prieur
« perçoit deux gerbes, le recteur la troisième; sur le fief aux
« Lardon l'abbé de Cherbourg perçoit la moitié des gerbes, le
« recteur perçoit l'autre moitié et la dîme entière sur les autres
« fiefs avec l'autelage et vaut pour le recteur quarante-cinq livres
« et pour le prieur qui est exempt vingt livres. »

« *Eglise de Helleville.* Le patron est le prieur d'Héauville qui
« perçoit deux tiers des gerbes du lin et du chanvre, le recteur
« perçoit l'autre tiers avec l'autelage et les aumônes, et vaut pour
« le recteur vingt-quatre livres et pour le prieur d'Héauville qui
« est exempt vingt-quatre livres.

« La débite épiscopale sept sols (1). »

Les curés de Biville et d'Héauville étaient des heureux du temps, leur revenu étant relativement considérable. Il est vrai que malgré leur titre de vicaires perpétuels, ils sont curés, tandis que les vicaires de cette époque étaient les remplaçants des titulaires qui leur payaient quinze livres seulement (2) : somme suffisante alors, paraît-il, pour la subsistance d'un prêtre bien portant; s'il était malade ou infirme, il lui fallait moins encore! En effet, plusieurs historiens citent une sentence de Hugues de Morville, condamnant les moines de Cherbourg à nourrir et entretenir comme l'un d'eux le vicaire perpétuel du Mesnil-au-Val, devenu perclus, ou bien à lui payer six livres tournois de rente annuelle.

Deuxième visite d'Eudes Rigaud. — Cependant Eudes Rigaud persuadé de l'utilité de ses visites et voulant faire un usage de cet essai isolé et tout personnel recommença sa tournée en 1256. Les prieurés avaient sans doute reçu des instructions plus nettes à cet égard; aussi en certains endroits, il éprouva une résistance légitime d'ailleurs, qui a presque scandalisé quelques historiens de notre époque.

D'abord à Héauville le x des calendes de juin. Il y fut reçu, mais les deux moines qu'il y trouva refusèrent de répondre à ses questions. L'archevêque leur fit néanmoins quelques remontrances;

(1) Extraits collationnés à la copie de l'évêché de Coutances, par M. E. Fleury, vicaire de chœur à la cathédrale.

(2) Statuts synodaux de Robert d'Harcourt, art. IV.

sans doute, pour pouvoir en conscience toucher les six livres sept sols neuf deniers que les religieux consentirent à payer sa visite.

Ecoutons maintenant Eudes Rigaud nous raconter lui-même sa journée du lendemain : « Le XI des calendes de juin à Héauville. « Nous avions mandé à Thomas prieur de Sainte-Héleine et à « Martin prieur de Saint-Germain-à-la-Hague de recevoir notre « visite et de nous donner l'hospitalité, suivant leurs moyens; or « le mardi d'avant l'Ascension du Seigneur, ces prieurs comparant « devant nous à Héauville nous déclarèrent, qu'ils n'étaient tenus « ni à être visités par nous, ni à nous recevoir, parce que jusqu'à « ce jour aucun archevêque de Rouen ne les avait visités et n'avait « été reçu par eux; qu'il en était de même des évêques de Coutances. — Cette déclaration faite, les deux prieurs jurèrent, sur « leur parole de prêtres, de dire la vérité et ils répétèrent ce qu'ils « venaient d'affirmer, ajoutant que Gilles, jadis évêque de Coutances, ayant enjoint au prieur de Sainte-Héleine de recevoir « sa visite et de lui donner l'hospitalité, le prieur refusa absolument. Et Jean actuellement évêque de Coutances ayant une « fois demandé au même prieur de lui apprêter sa maison pour y « manger et y coucher à ses propres frais, le prieur refusa encore « absolument et l'évêque demandant pourquoi il lui refusait « l'hospitalité, il répondit qu'ainsi à l'avenir on ne pourrait « affirmer qu'il avait reçu l'évêque à visite et à *procuration*.

« Cela dit ils s'en remirent à notre volonté et à nos ordres. « Étaient présents : Martin, prieur d'Héauville; Robert Lesor, « chanoine de Coutances; P., archidiacre...; R. de Sapon, chanoine de Rouen; le seigneur Raoul de Bohon, personnat (1) « d'Hauville ou Héauville : les frères H. et W. et notre clerc Morel. »

Eudes Rigaud. à la discrétion duquel s'en remettaient les deux prieurs, ne crut point devoir passer outre; ils étaient exempts, il n'insista pas. D'ailleurs lui aussi étant religieux connaissait parfaitement les privilèges accordés par les papes à un grand nombre d'ordres, d'abbayes et à leurs dépendances; il savait les censures sous lesquelles tombent leurs violateurs : « Quiconque archevêque « ou évêque, empereur ou roi, comte ou vicomte, magistrat ou

(1) Le personnat fut la première forme de la commende. Il était titulaire du bénéfice, en percevait les fruits et faisait acquitter les charges par un vicaire. — Ce fut aussi une dignité dans certains chapitres.

« juge soit ecclésiastique ou laïque aurait la témérité d'enfeindre « ce présent décret d'immunité que nous vous accordons, serait, « après trois monitions canoniques, privé de sa puissance, dignité « et honneur, exclu de la communion au corps sacré et au sang « de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ; et tomberait au juge- « ment dernier sous le coup de la vengeance divine (1). »

Il est probable que les religieux de Saint-Germain-sur-Ay ne jouissaient pas des mêmes immunités, car eux aussi avaient d'abord refusé d'être visités, mais, l'archevêque ayant lancé ses censures, ils s'étaient soumis.

Les deux prieurés de Saint-Héleine et de Saint-Germain-à-la-Hague ou Saint-Germain-des-Vaux dépendaient de la même abbaye, Cormery en Touraine. Sainte-Héleine était situé à Osmonville-la-Lucas ou la Petite, communément appelé Saint-Martin. Cette maison avait été fondée par un seigneur d'Orglandes de la famille de Vernon « à qui le prieur devait ainsi qu'à son prévost « ou sergent des logements et des lits, de l'avoine pour leurs che- « vaux et du pain pour leurs chiens : ils pouvaient se servir du « cheval du prieur pour porter leurs contraintes sur les tenans « noblement de cette baronnie et aux terres de la Haye; ces droits « avaient été retenus par le fondateur (2). » « Ce prieuré avait « une chapelle et il était considérable (3); » « il payait 60 livres « de décimes. (4). »

Celui de Saint-Germain n'en payait que trente-huit. Son église autrefois paroissiale était, comme le prieuré, située à l'endroit appelé *la vieille église*, l'actuelle ayant été construite sur l'emplacement de la chapelle Sainte-Pernelle. Le prieur dîmait Saint-Germain en entier, une partie d'Auderville et même quelques cantons de Jobourg; ce qui amena (1315) la dissension entre Cormery et Cherbourg représentés par les prieurs réciproques, à Saint-Germain Gervais David et à Jobourg Bertrand du Pré. Guillaunme de Tournebu 48e évêque de Coutances à qui ils en appelèrent décida « que toutes les dîmes des blés et des légumes, qui sont au-delà « de l'église ou monastère de Jobourg, avec l'autelage de toute « cette paroisse, demeureraient au prieur de ce lieu de Jobourg

(1) Paschal II, epist. XXVIII; *Patrologie latine CLXIII* col. 47.
(2) Rich. Seguin, *Histoire archéologique des Bocains*, p. 191.
(3) *Recherches historiques* de M. Demons, manuscrit du Grand Séminaire.
(4) M. Lecanu, *Hist. des évêques de Coutances*, p. 547.

« et que les dîmes, qui sont en deçà de la même église, seraient « pour le prieur de Saint-Germain; en sorte que le chemin qui « va de Jobourg à Auderville serait les bornes de ce que chacun « de ces prieurs devrait avoir (1). »

Bienheureux Thomas Hélye. — L'année qui suivit le deuxième passage d'Eudes Rigaud, mourut au château de Vauville (2) le 19 octobre 1257 un saint prêtre, Thomas Hélye. Dès le lendemain, au milieu d'une grande affluence de peuple, son corps fut porté à Biville, sa paroisse. Or Jean d'Essey, né dans le diocèse, peut-être à Varenguebec, longtemps chanoine, archidiacre et depuis 1250 évêque de Coutances, avait dès lors connu, admiré, honoré ce saint personnage, successivement écolâtre de Cherbourg, brillant étudiant à Paris, prêtre et missionnaire. Il l'avait vu pendant vingt-deux ans parcourir les diocèses de Coutances, Avranches, Bayeux et Lisieux semant partout la bonne doctrine et les miracles, guérissant les âmes et les corps! C'est pourquoi aussitôt la mort de Thomas Hélye, l'évêque de Coutances commence à rassembler les documents nécessaires à la canonisation de ce saint prêtre et les envoie à Rome le 4 janvier 1259 par Honoré, vicaire du grand autel de la cathédrale.

Ce délégué revint bientôt avec une commission chargeant Jean d'Essey de l'enquête pontificale. L'éminent évêque s'adjoignit Raoul des Jardins, prieur des Frères Prêcheurs de Coutances et un autre personnage, qui semble avoir été le Clément dont nous reparlerons tantôt. Cette enquête dura en deux fois jusqu'à 1274.

Troisième visite d'Eudes Rigaud. — La commission était donc en plein travail quand l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud revint une troisième fois visiter le diocèse (1266). Il entendit de nouveau parler de ce saint missionnaire, que sûrement il connais-

(1) Demons, manuscrit déjà cité, p. 89. — Toustain de Billy, *Histoire du diocèse de Coutances*, II, p. 118.

(2) Château fort dont on voit le donjon, assis encore au pied des collines, non loin de la mer et assurément des mieux placé pour arrêter un débarquement en cette plage si facile. Cette petite forteresse avait été bâtie par un membre de la maison de Bricquebec, aux descendants duquel elle appartint longtemps. — Vauville fut pendant plusieurs siècles un centre assez important et posséda un marché que fréquentaient les paroisses de la Hague. — Un peu au nord du château, à un kilomètre du rivage sur un promontoire élevé, se dresse encore le vieux prieuré dont la charmante chapelle construite à la fin du XIIe siècle est presque intacte.

sait au moins de réputation, avec lequel, il est vraisemblable qu'il se soit rencontré au cours de ses voyages. Jean d'Essey dut même communiquer à l'archevêque les résultats acquis de son enquête. Il était alors tout naturel qu'Eudes Rigaud eût le plus vif désir de s'agenouiller sur le tombeau d'un si saint prêtre.

C'est animé de ces sentiments qu'il arriva à Héauville le IV des calendes de septembre. Il y trouva quatre moines, les reconnut pleinement exempts et se contenta d'être hébergé.

Là aussi il entendit proclamer la sainteté et la gloire de Thomas Hélye. Le prieur Martin l'avait connu presque sept ans et certainement avait su l'apprécier, l'aimer comme tous ceux qui eurent le bonheur d'en approcher. De plus, lui-même était un des privilégiés sur lesquels s'était exercée la puissance de son saint ami; voici ce que nous en raconte Clément un des membres de la commission d'enquête : « Martin, prieur d'Héauville, moine de l'ordre de « Saint-Benoit, avait la goutte au bras droit. Il invoqua le « Bienheureux Thomas, promettant d'entretenir à ses frais un « ouvrier, pour travailler à la nouvelle église que l'on contruisait « à Biville, afin d'y transférer son corps (1). Martin ayant accompli « sa promesse, la goutte disparut pour longtemps. Plus tard il en « eut encore quelques attaques, qui cessaient dès qu'il faisait « cette prière : O saint Thomas, ne savez-vous point ce que « j'éprouve? » Ce fut vers 1260 que notre prieur fut ainsi guéri, puisque en 1261 le corps du Bienheureux fut transporté dans la chapelle bâtie pour le recevoir; c'est le chœur actuel de Biville, construit, suivant la tradition, presque complètement aux frais de Saint-Louis. C'est là que vint prier l'archevêque de Rouen : « Le « V des calendes de septembre, dit-il dans son journal (2), nous « allâmes par la grâce de Dieu, au tombeau du Bienheureux « Thomas de Biville, par les mérites duquel le tout-puissant « Seigneur Jésus-Christ opérait grand nombre de miracles « éclatants. »

L'illustre prélat, qui rendait au Bienheureux un témoignage si explicite, n'était pas seul à visiter le glorieux tombeau, les pèlerins y accouraient de toutes parts, *ex diversis orbis climatibus*, dit Clément, qui écrivit vers 1275 cette vie latine retrouvée, collationnée,

(1) D'abord inhumé au cimetière près de l'église.
(2) *Journal des visites d'Eudes Rigaud* publié en 1852, p. 555.

éditée par M. Léopold Delisle (1) et où nous avons pris le récit de la guérison du prieur Martin, parmi cinquante et un miracles qui sont rapportés dans ce très authentique résumé des enquêtes de Jean d'Essey. Malheureusement la mort de cet évêque arrivée en 1274 retarda de longs siècles la reconnaissance canonique de la sainteté de Thomas Hélye. Il n'en continua pas moins ses prodiges, et le peuple son culte!

Deux fois en 1620 et 1699 on reprit la cause, mais l'heure de Dieu n'était pas encore venue! et le culte du Bienheureux ne fut officiellement confirmé par Rome que le 14 juillet 1859. Depuis lors les peuples continuent de venir nombreux visiter, en pèlerinages particuliers, paroissiaux et même régionaux, les restes du saint prêtre. C'est pourquoi « Biville est une paroisse qui tient un « rang à part, vraiment illustre dans les annales du diocèse de « Coutances..... elle a depuis tantôt sept siècles le privilège de « fixer l'attention, d'exercer une sorte d'attrait irrésistible et de « constituer dans notre contrée comme un centre de religion et « de piété (2). »

Cette place à part parmi les paroisses réclamait une situation exceptionnelle. Assurément les curés de Biville avaient toujours vaillamment travaillé à la gloire du Bienheureux, avaient toujours été de vigilants et sûrs gardiens de son tombeau, mais Thomas Hélye était surtout un missionnaire; il convenait donc que d'autres missionnaires vinssent s'établir là et puiser, auprès des reliques de leur saint prédécesseur, le même zèle pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. Mgr Germain l'éminent et si regretté évêque de Coutances, le comprit et fonda en 1882 ce nouveau poste (3), duquel depuis ce moment partent sans cesse des prêtres remplis de l'amour du divin crucifié, qui vont parcourant nos villes et nos campagnes se dévouer sans mesure au salut de leurs frères.

Reprenant même une autre œuvre du Bienheureux, tentée par

(1) Voir les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*, année 1861, pp. 203 à 238.

(2) Mgr Germain, *Lettre pastorale du 26 septembre 1882*.

(3) Les premiers missionnaires furent les RR. PP. Bonhomme, supérieur, et Houlgatte qui y sont encore. Vinrent ensuite avec eux : MM. Léonor Pagny actuellement curé-doyen de Saint-Pierre-Eglise; P. Lemaître, curé-doyen de Beaumont-Hague; P. Quesnel, missionnaire apostolique, etc.

plusieurs anciens curés de Biville, quelques-uns de ces missionnaires se sont fait professeurs d'une école apostolique (1) d'où sont sortis des prêtres déjà nombreux (2).

Et maintenant reprenons notre histoire particulière. Aussi bien d'ailleurs parler de Biville dans l'occasion, même un peu longuement, n'était pas s'écarter du sujet, puisque le prieur d'Héauville, patron de Biville, fut mêlé à la vie et au culte du Bienheureux Thomas, qui de plus était né au hameau Gardin sur les terres du prieuré, dont ses parents furent sûrement tenans.

Martin était encore à Héauville vers 1271, c'est en effet à ce temps, d'après le contexte de Clément, qu'on peut reporter sa dernière déposition sur le miracle pour ainsi dire chronique, dont il était l'heureux sujet. Nous ne connaissons point son successeur immédiat.

PIERRE SALEMON ou SALMON

Le premier dont nous trouvions le nom après Martin est Pierre Salemon, qui paraît dans l'acte suivant : « A tous ceux qui ces « lettres verront nous Jehan Lempérière, garde du scel de la « viscomté de Valoignes, salut. Sachez que devant Michel... fut « présent Raoul Letanneur escuier de la paroisse de Vasteville « lequel recognut, confessa qu'il a quittey et delessié afin d'héri- « tage à jamais à frère Pierre Salemon prieur de la prieuré de « héauville et à ses successeurs à cause de la prieuré et à cause « de paiement de trois quartiers de forment et XXVII boissel « d'avène ce que le dit Raoul tient en fieu (du dit prieur d'Héau- « ville) sur Guille Leroy de Héauville que le père audit Raoul « avait tenu... de l'abbey et couvent de Saint-Sauveur-le-Viscomte « par conséquence d'une fiève qui avait estey faite sur le heritage « audit Guille Leroy..... pour les clos qui ensuivent cest assavoir « sur trois vergées de terre assisses au fossey Leroy contre Colin « Maessent d'un costey... trois vergées de terre au maner Richer « constre Colin Maessant et Pierre Leissant, sur trois vergées en

(1) Fondée et encore dirigée par le R. P. Coquoin.

(2) Les Sœurs de la Miséricorde de Saint-Sauveur-le-Vicomte y ont aussi fondé, sous les auspices des missionnaires, une belle hôtellerie et un florissant pensionnat.

« pland contre Andrieu et Jehan Hane, l'an mil trois cent vint et « sept le lundi avant la feste saint Jam. »

GUERRE DE CENT ANS

L'année qui suivit cette cession de Raoul Letanneur, vit mourir Charles IV le Bel, roi de France, dont la succession servit de prétexte entre l'Angleterre et la France à cette guerre de cent ans, qui aurait mené notre pays à la perte de sa nationalité sans l'intervention évidente de Dieu suscitant Jeanne d'Arc. Crécy, Poitiers, une foule de défaites, la guerre civile, le pillage, la misère, la ruine partout! à peine une éclaircie sous Charles V et le mal revenant plus intense encore sous Charles VI, tel est le bilan de ce siècle de malheur pour notre pauvre patrie.

Jeanne de Belleville. — Parmi les épisodes de cette guerre si longue et si douloureuse pour notre Cotentin, un des plus curieux et peut être des moins connus est le suivant raconté par M. Couppey (1), pour qui un ami en avait extrait les détails des archives manuscrites du ministère de la Marine. Ce ne sera point ici un hors-d'œuvre, puisque Héauville, comme tout le sud-est de la baie, courut à ce propos un grave danger. L'autre partie était alors défendue par le château de Vauville.

Dans un moment de paix entre la France et l'Angleterre, mais pendant la guerre entre Jean de Montfort et Charles de Blois pour la succession de Bretagne, le comte de Salisbury justement irrité contre le roi Edouard le quitta pour s'attacher au roi de France et « communiqua à ce dernier les projets d'Edouard et divers « papiers et correspondances desquels il résultait qu'Olivier de « Clisson, un grand nombre de seigneurs bretons et Godefroy

(1) *Annuaire de la Manche de 1844*, p. 371. — M. Couppey, né à Négreville près Valognes, longtemps juge au tribunal civil de Cherbourg, écrivit de nombreuses pages d'histoire locale dans l'*Annuaire de la Manche*, et dans les publications de la Société académique de Cherbourg. On lui doit aussi plusieurs études fort érudites sur l'ancien droit criminel en Normandie, des articles sur le Bienheureux Thomas, sur ses ornements conservés à Biville et sur l'église de cette paroisse, etc. C'était donc à bien juste titre, que le 1er mai 1855, M. Noel, directeur de la Société académique, déplorait la perte de ce savant « si longtemps secrétaire de notre Société et toujours un de nos plus laborieux collaborateurs. »

« d'Harcourt, possesseur de nombreux domaines dans le Cotentin « et dans le reste de la Normandie, avaient fait alliance avec le « roi d'Angleterre. Cette alliance allait-elle jusqu'à favoriser son « ascension sur le trône de France, ou seulement jusqu'à pousser « Jean de Montfort plutôt que Charles de Blois à la dignité de « duc de Bretagne? C'est ce que nous ne pouvons savoir, puisque « les pièces qui furent communiquées à Philippe de Valois n'ont « été publiées nulle part : ce qui est certain, c'est ce que ce der- « nier monarque fit de sa propre autorité arrêter Olivier de Clisson « et quatorze autres seigneurs bretons, et sans autre forme de « procès, en vertu du droit qu'il s'attribuait de rendre la justice « en personne, en sa qualité de roi, il les fit décapiter aux halles « de Paris; le corps mutilé d'Olivier de Clisson fut suspendu au « gibet de Montfaucon et sa tête portée par un courrier à Nantes, « où elle fut mise au bout d'une pique sur une des portes de la « ville.

« Olivier de Clisson laissait une veuve, Jeanne de Belleville, et « et un fils nommé Olivier, âgé de 12 ans. A la nouvelle de sa « mort, accompagnée de circonstances si cruelles et si ignomi- « nieuses, cette veuve conçut le projet d'une atroce vengeance. « Elle confia d'abord son fils au roi d'Angleterre, puis dépouillant « les habits et les mœurs de son sexe..... elle arma trois petits « vaisseaux pour exercer la piraterie dans les mers et sur les « rivages des provinces françaises.

« En octobre 1343, elle prit un bâtiment français qui se rendait « de Caen à Honfleur; l'équipage fut massacré et le bâtiment « brûlé. Quelques jours après et dans les mêmes eaux, elle en saisit « deux autres : les hommes des équipages furent tous pendus « aux vergues, sans exception ni merci, puis les navires aban- « donnés, les voiles déployées, à la merci des flots et des vents. « Elle brûla encore des navires dans les rades de Fécamp, de « Tréport, sur les côtes de la Picardie et massacra impitoyable- « ment tous les gens qui étaient à bord. D'autres fois elle descen- « dait à terre et incendiait les bourgs et les campagnes. Philippe « de Valois, instruit de ces ravages, confisqua tous ses biens et « ceux de son mari, ce qui ne fit que redoubler sa fureur.

« Au mois de février 1344, elle opéra une descente près « d'Arromanches, sur les côtes du Bessin. La petite garnison de « Bayeux, soutenue par les paysans armés de haches, de fourches,

« de fléaux et autres instruments d'agriculture, vint à sa rencontre. « Cette femme intrépide, à la tête de trente hommes seulement, « résista pendant longtemps; mais forcée de céder au nombre, « elle se rembarqua, après avoir laissé quelques morts et blessés « sur la place.

« Au mois de mars de la même année : elle débarqua à « l'improviste entre la Hougue et Barfleur, et pendant deux jours, « ravagea et incendia le beau pays du Val-de-Saire. Elle dédaignait « de voler : elle tuait et brûlait seulement. Les malheureuses victimes de cette aveugle rage de vengeance étaient-elles donc la « cause même éloignée, même indirecte, de la mort de son mari?

« La pointe de la Hague eut son tour : la comtesse de Clisson « s'arrêta un jour avec ses trois navires dans l'anse de Vauville; « la vue de deux gros bâtiments français à l'horizon lui fit prendre « le large, mais ce ne fut que pour un temps. A la fin d'avril, « elle débarqua au Rosel avec deux cents hommes, et parcourut « les campagnes sans trouver de résistance, promenant partout « le massacre et l'incendie. Elle brûla entièrement un bourg « situé sur un lieu élevé; ce doit être le bourg des Pieux ou le « village de Flamanville.

« Le roi de France sentit enfin la nécessité d'arrêter ces ravages « continuels et envoya à cet effet quelques vaisseaux sur les côtes « de Normandie. La crainte de rencontrer enfin des forces supérieures, peut-être aussi la satiété des crimes, détermina Jeanne « de Belleville à désapareiller ses bâtiments et à rejoindre au « château de Hennebon une autre amazone, la comtesse de Montfort qui continuait à soutenir avec bravoure, quelquefois avec « succès, la cause de son mari contre les forces de Charles de « Blois et du roi de France. »

D'ailleurs Jeanne de Belleville abandonnant la lutte laissait sa vengeance en bonnes mains. Impliqué avec Guillaume Bacon, Richard de Percy et Jean de la Roche Tesson dans l'affaire d'Olivier de Clisson, Geoffroy ou Godefroy d'Harcourt s'était, plus heureux que ses coaccusés, réfugié auprès d'Edouard en 1345. Un an après, le 16 juillet 1346, servant de guide au roi anglais, il débarquait à Saint-Waast-la-Hougue et pendant dix ans il lutta souvent victorieux contre son suzerain; puis en 1356 il périt dans une escarmouche au passage des Veys. — Pour porter des coups plus décisifs au reste de la puissance française dans nos quartiers,

Geoffroy venait de s'entendre avec Charles le Mauvais, lui aussi fort puissant dans le pays. C'est qu'en effet tout le comté de Mortain avec Cherbourg cédé en 1317 à Jeanne de Navarre appartenait à ce Charles le Mauvais son fils, qui même, pour un temps, en avait abandonné le nord au roi d'Angleterre son allié contre la France. Heureusement Charles mourut en 1386 et son fils Charles le Noble s'engagea à rendre Cherbourg au roi Charles VI, aussitôt que les Anglais le lui auraient remis; ce qui arriva en novembre 1390. En 1400 ils essayèrent de le reprendre; ils ne purent que brûler les faubourgs. En 1405 ils revinrent encore ravager le Val-de-Saire et bien que les marins normands leur rendissent de temps en temps la pareille en pillant à leur tour les côtes d'Angleterre, le château de Cherbourg, tout fort qu'il fut, devait, pour éviter toute surprise, être toujours occupé par une nombreuse garnison. Les bourgeois coopéraient de leur mieux à sa défense, mais il semble que les paroisses environnantes ou du moins certains fiefs du pays étaient tenus d'y prendre part. C'est ce que tendrait à prouver la pièce suivante où nous retrouvons en 1413 le nom d'un prieur d'Héauville.

GÉOFFROY DE STAY

Entente du prieur d'Héauville et de Jehan Dubois lieutenant de Cherbourg pour Georges de la Trémouille. — « A tous ceux qui ces « letres veront ou oront Jehan Rioulan (1) dict Pelerin clerc garde « du scel des obligations de la vicomté de Valoignes salut..... « entre noble hōme Jehan Dubouys escuier lieutenant du cappi- « tainne des chastel et ville de Cherebourg d'une partie et frère « Guiffray de Stay licencié es lois, priour du priouré de Héauville « d'autre partie par respon et à cause que ledit lieutenant préten- « dait que les hōmes dudit priour fussent contraints faire guet et « garde es ditz chastel et ville de Cherebourg et le dit priour pour « ses respons prétendait (le contraire?) finallement savoir faisons « que par devant Philippin Le Prael (ou Pratel) clerc tabellion « jure en la dite visconté cōmis au siège dudit lieu de Cherebourg « furent présentz lesditz lieutenant et priour qui confessent avoir

(1) M. Adam, qui a rencontré le même garde du scel dans un acte cité aux *Vieux curés de Valognes*, p. 10, le nomme Jehan Rauline dit Pélerin.

« fait pour eulx le present appointement cōme il en suit tant « pour le temps avenir que pour les deffaulx dont ledit lieutenant « prétendait adjuger sur les hōmes dudit priour pour quatre moiz « passez à cause des paroissiens de Héauville hōmes dicelluy « priour..... que ledit priour laisserait et livrerait en la main « dudit lieutenant la sōme de sept livres douze soulz six deniers « tournois par aussy que ycelluy priour yroit ou envoyroit devant « la toussaint par devant mons de la tremoille cappitainne es ditz « chastel et ville pour tacher a aver de luy son consentement que « lesditz hōmes dudit priour soient et demourent quitez de franc « guet et garde en yceulx chastel et ville de Cherebourg pour le « temps avenir et estre dechargez desditz deffaulx passez et du « temps qui poursuivra jusquez a la saint Michel prochain..... « ledit lieutenant se tient et s'oblige sur tous ses biens meubles « et héritages passez et avenir rendre et restituer ladite sōme de « VII livres XII solz VI deniers tournois et en cas que ledit mons « de la Tremoille ne se vouldroit consentir à ce que dit est ledit « priour demeure en toutez choses cōme a present.

« Fait l'an de grace mil quatre cens et treze le XXVIe jour de « septembre presents Phin le prael. Jeh de la Verenguiere (et un « autre dont le nom est illisible. »

Au commencement de 1413 la capitainerie de Cherbourg appartenait à des Essarts, prévôt de Paris, personnage à l'allure peu franche dans les troubles du temps, paraissant attaché à Jean Sans Peur, duc de Bourgogne et tenant les Orléanais au courant de tous ses projets. Il devint ainsi surintendant des finances, trésorier de l'Épargne, grand maître des eaux et forêts. Il fut un moment l'idole du peuple et bientôt l'objet de sa haine, quand on s'aperçut que le duc de Bourgogne ne le soutenait que mollement. Assez heureux toutefois pour fuir, il courut s'enfermer dans le château de Cherbourg. Là il était en sûreté. Malheureusement pour lui le dauphin Louis, régent du royaume, brouillé avec Jean Sans Peur, son beau-père, rappela le surintendant à Paris et lui donna le gouvernement de la Bastille. Sur la parole du duc de Bourgogne, des Essarts eut la naïveté de rendre cette forteresse aux Cabochiens commandés par le nouveau prévôt Hélion de Jacqueville. Malgré la parole donnée, le malheureux surintendant fut jeté dans une prison, d'où la populace l'arracha pour lui trancher la tête, après un simulacre de jugement, vengeant à la

fois l'inique sentence prononcée jadis contre Montaigu par des Essarts, alors l'âme damnée du Bourguignon et sa récente trahison envers le régent.

En nommant l'ancien prévôt au gouvernement de la Bastille, le dauphin avait donné la capitainerie de Cherbourg à un de ses favoris. Georges de la Trémouille. Il y avait donc peu de mois que ce seigneur jouissait de cette charge quand fut passé en son nom l'acte ci-dessus.

Mais il était moins dangereux de l'écrire à l'abri des murs du château de Cherbourg que d'aller à Paris le faire ratifier. A ce moment, en effet, le dauphin et sa cour étaient dans l'hôtel Saint-Paul prisonniers de Jean Sans Peur et de ses Cabochiens, qui venaient jusque là enlever au pauvre régent ses amis les plus dévoués, qui même, sans l'intervention personnelle du duc de Bourgogne, auraient massacré Georges de la Trémouille aux côtés de son maître. Bientôt, il est vrai, les Armagnacs appelés et soutenus par le Dauphin reprirent le dessus à Paris, mais le calme et la sécurité n'en furent nullement mieux garantis. Aussi, il est à croire, que le sire de la Trémouille, suivant partout le prince Louis si occupé par les factions, ne ratifia jamais le marché conclu entre son lieutenant et le prieur d'Héauville. La guerre reprit d'ailleurs avec les Anglais de nouveau débarqués en Normandie et Georges fut fait prisonnier à Azincourt (25 octobre 1415). Le 18 décembre suivant mourut le dauphin Louis; son frère Jean lui succéda et le suivit promptement dans la tombe (5 avril 1416); tous deux successivement empoisonnés, dit-on, pour faire place nette au futur Charles VII. Toutefois Jehan du Boys (1) ne garda pas longtemps sa charge au nom du sire de la Trémouille puisqu'en 1418 Cherbourg avait pour capitaine Jean de la Haye-Piquet,

(1) On trouve à la fin XIIIe siècle une famille du Boys possédant le fief de Montchaton (voir Renaut. *Annuaire de la Manche*, 1853, p. 44). — Noble homme Jehan du Boys, sieur de la Fresnaye était gouverneur de la ville et chasteau d'Avranches en 1594 (*Mémoires de la Société archéologique d'Avranches*, XIII, p. 329, *Etude de M. Tesson*). — Chamillard, pp. 36 et 37, cite deux familles du nom de du Boys parmi celles de vieille noblesse, l'une portait : *d'argent à la croix fleurdelysée de sable*; l'autre : *d'or, à l'aigle de sable becquée et membrée de sinople*. La première habitait la sergenterie de Villiers (au Calvados actuel), la seconde Saint-Quentin près Avranches, Montpinchon et Dangy, élection de Coutances.

sieur d'Engennes, qui le défendit vaillamment pendant de longs mois (1) et n'ouvrit les portes que le 22 août.

Le reste de la Normandie et presque toute la France était alors au pouvoir de Henri V. Heureusement déjà était née celle que Dieu allait bientôt envoyer pour « *bouter dehors les Anglais.* » A ce moment, l'ancien capitaine de Cherbourg Georges de la Trémouille aura repris sur Charles, roi depuis 1422, l'ascendant qu'il avait eu sur son frère aîné, sera devenu son chambellan et son mauvais génie, le brouillant avec Richemont et faisant son possible pour entraver l'œuvre libératrice de Jeanne d'Arc.

En attendant l'heure de l'intervention divine, dans le nord du Cotentin, une partie des habitants s'étaient retirés dans les bois, d'où organisés en bandes, ils firent contre les Anglais une guerre de partisans sous les ordres d'un mystérieux personnage qui se faisait appelé Mistoudin (2).

Livre blanc. — Mais avant d'aborder l'histoire d'un nouveau prieur, donnons les renseignements que nous fournit sur les dépendances de notre prieuré, le pouillé du diocèse appelé « livre blanc » et dressé sous l'épiscopat de Louis d'Erquerry, évêque de 1350 à 1370.

Héauville. — « L'abbé de Marmoutier est patron de l'église « d'Héauville Le recteur possède en aumône un manoir presbytéral « qui contient une vergée de terre; il paie pour la chape de « l'évêque, 15 sols et pour la tournée épiscopale, 3 sols. Il perçoit « la troisième gerbe des blés et le tiers de la dîme des légumes « de la dite paroisse.

« Le recteur paie pour la taxe de tricesime XXVI sols VIII deniers.
id. decime XL livres.

« Le prieuré paie : tricesime IV livres 17 sols V deniers.
id. decime 146 livres 2 sols.

Helleville. — « L'abbé de Marmoutier est patron de l'église de « Helleville. Elle est taxée à vingt-quatre livres. Le recteur perçoit « la troisième partie des blés et des lins, tous les autres fruits, « toutes les autres dîmes. Et le prieur d'Héauville perçoit les

(1) Les uns disent trois, les autres dix mois.

(2) M. Dupont, *Hist. du Cotentin*, II, p. 523 et M. Fagart, *Mémoires de la Société archéologique de Valognes*, III, p. 119, renvoyent à propos de cette résistance populaire à l'*Histoire de Charles VI*, par Juvenal des Ursins.

« deux autres parties des blés et des lins, excepté sur deux fiefs « dans lesquels l'abbé de Montebourg perçoit ces deux parties des « blés et des lins. Le recteur possède en aumône un manoir pres- « bytéral qui contient tant en ce dit manoir qu'en dehors de lui « dix vergées de terre. Il paie pour la tournée épiscopale trois sols « et pour la chape de l'évêque quatre sols.

Biville. — « L'abbé de Marmoutier est patron de l'église de « Biville. Elle est taxée à quarante-cinq livres. Le recteur perçoit « deux parties de la dîme des blés et des lins, le prieur d'Héau- « ville perçoit la troisième. Le recteur perçoit tous les autres « fruits et les autres dîmes; il a en aumône un manoir presbytéral « contenant tant en ce dit manoir qu'en dehors de lui un acre « de terre.

« Dans cette paroisse se trouve une chapelle du Bienheureux « Thomas; elle n'est pas dotée. Le curé en perçoit les revenus « mais est chargé de lui fournir tout ce qui est nécessaire; elle « n'a pas de patron. Le recteur pa e pour la tournée épiscopale « trois sous et pour la chape de l'évêque cinq sous (1). »

(*A suivre*).

L. Couppey,
Curé de Clitourps.

(1) Extraits collationnés à la copie de l'évêché de Coutances par M. E. Fleury, vicaire de chœur à la cathédrale.

DIME DES AGNEAUX ET DES OIES

PROCÈS

ENTRE

LE CURÉ D'ANNEVILLE-SUR-SEINE

ET

QUELQUES-UNS DE SES PAROISSIENS *(Suite et fin)*

(1749-1756)

Du 3 avril au 5 octobre 1751 tout le monde se tait.

Ce 5 octobre trois habitants de Berville donnent à Thomas Merre une attestation qu'ils n'ont jamais payé la dîme des agneaux ni au curé ni à son prédécesseur : signé par Jean Decaux, Laurent Quesne et Jean Lemarchand.

Le même jour Thomas Merre envoie à Frontin cette attestation accompagnée de la lettre suivante : « Je vous envoie l'attestation « des paroissiens de Berville qui ont actuellement des troupeaux. « Il n'y en a que quatre à présent, dont le quatrième il n'y a « qu'un an qu'il en a. Je ne lui ai point demandé son attestation « parce qu'il est cousin de notre curé : et vous verrez l'attestation « des trois autres. Je n'ai point trouvé aucune signification de « M. Dupont qui nous fût utile. »

Cette attestation des habitants de Berville vient un peu tard; elle montre le désarroi du camp ennemi, car Berville n'eût quand même pas porté un coup bien sérieux au curé d'Anneville après

la déposition que son curé fit en juillet 1750. Il est bon de retenir le naïf aveu de Thomas Merre qui n'a pas demandé au 4e possesseur de moutons de signer l'attestation : demander une preuve *quadragénaire* à un homme qui n'a de troupeau que depuis un an! Et encore c'est parce qu'il se trouve cousin du curé, sans quoi on eût pu le former!

Le 31 décembre, Thomas Merre et Pierre Hulin se rendent à Pont-Audemer pour faire faire une requête contre le sieur curé d'Anneville.

Acte est donné de leur affirmation au greffe à Me Lemoine avec clause que lesdits Merre et Hulin séjourneront tant que besoin sera et que ladite requête sera signifiée incessamment. Nous avons dit déjà qu'elle ne paraîtrait qu'en janvier 1754.

Des décès se sont produits parmi les habitants, parties au procès.

Le 7 janvier 1752, Pierre Quesne, fils de Pierre Quesne partie intervenante, décédé, et Madeleine Desmoulins, veuve de Georges Chauvon aussi partie intervenante et décédé, affirment au greffe être venus exprès à Pont-Audemer pour reprendre l'instance contre l'abbé Vallois. Le même jour ils font déclarer à Lemoine, procureur du curé d'Anneville, que ladite veuve Chauvon, en son nom et comme tutrice de ses enfants, et ledit Pierre Quesne, comme héritier de son père, reprennent la suite de l'instance en l'état où elle était lors des décès desdits Chauvon et Quesne, et donnent adjonction aux défenses et soutiens fournis par Loisel et autres. Le 7 mars, Thomas Merre écrit de Rouen à Frontin pour savoir si l'écrit annoncé le 31 décembre est fait et signifié, selon que Savary, leur avocat, le lui avait promis le 3 février. Il a appris en outre que le sieur Vallois est allé à Pont-Audemer le 1er mars, il voudrait savoir s'il a fait quelque chose contre eux.

Il n'y a pour l'année 1752 aucune autre pièce : s'il y eut d'autres écrits de faits et signifiés nous ne les avons pas, mais il est probable que notre dossier est complet puisque la suite du procès est ininterrompue.

Jusqu'au 6 décembre 1752 calme complet. Serait-ce l'effet des deuils multipliés que l'on retrouve dans les familles des parties du procès? Cela pourrait bien être et expliquerait la lenteur extraordinaire de la procédure. Les registres nous montrent en effet le curé d'Anneville perdant un frère au mois d'avril 1752.

Louis-Thomas Merre, l'homme d'action de tout le procès, avait

perdu sa première femme en juin 1751 : remarié peu après il perdit sa seconde femme en août 1753; et. du mois d'avril 1752 à mai 1753, trois Merre qui devaient être ses frères moururent, âgés de 17, 20 et 24 ans.

Jacques Vallois, partie secrète au procès, perdit sa femme en juillet 1751.

Fleury, aussi une des parties secrètes et l'un des instigateurs du procès, perdit un fils de 19 ans en mars 1752.

Nicolas Faraguel, autre soutien caché de la lutte, meurt en février 1753.

Georges Chauvon, Guillaume Faraguel, et Pierre Quesne, trois des habitants, parties intervenantes actives du procès, meurent aussi dans l'entrefaite.

Madeleine Desmoulins, veuve de G. Chauvon reprend l'instance de son mari, en janvier 1752; elle meurt dans l'année!

Les survivants firent-ils de sérieuses réflexions qui refroidirent leur zèle, ou ralentirent-ils leur action par convenance? Il est supposable plutôt que les formalités de successions, la minorité de Georges Chauvon fils, et les démarches à faire pour engager les héritiers à poursuivre le procès furent la vraie cause de l'arrêt signalé en 1752 et 1753.

Quoi qu'il en soit, les hostilités recommencent en décembre 1753.

Le 6, Loisel et *survivants* assignent à huitaine Georges Chauvon, fils de G. Chauvon et de Madeleine Desmoulins, décédés, pour reprendre l'instance du procès en l'état où elle était à la mort de sa mère qui l'avait elle-même reprise à la mort de son mari. Les pièces étant au greffe, Chauvon en pourra prendre connaissance.

Georges Chauvon envoie son exploit à Frontin et consent à reprendre l'instance de son père et de sa mère : il prie le procureur de faire le nécessaire à cet effet.

Le 7 décembre une assignation semblable est donnée à Marie Pigache, veuve de Guillaume Faraguel, la sommant de comparaître à huitaine pour reprendre, elle aussi, le procès en l'état où son mari l'a laissé. Le 10 et le 11 décembre, Frontin se présente pour soutenir l'action de Loisel contre Georges Chauvon et pour Georges Chauvon assigné par lui en demande de continuation d'instance.

On voit que Loisel songe à remplacer au plus vite ceux que la mort a surpris pendant la lutte : le fils de Pierre Quesne a rem-

placé son père : Georges Chauvon suit son exemple. Faraguel seul n'est pas encore représenté. Sa femme hésite à se décider; on vaincra ses hésitations.

Depuis le 31 décembre 1751, Loisel et les parties intervenantes devaient répondre à la requête du curé d'Anneville; ils n'en ont rien fait. Les vides qui se sont produits ont sans aucun doute causé ce retard; car aussitôt que P. Quesne et G. Chauvon ont donné leur adhésion, les démarches sont reprises.

Thomas Merre et Pierre Hulin se rendent à Pont-Audemer le 7 janvier, mais ne présentent leur affirmation au greffe que le 10 avec la mention qu'ils séjourneront tant que besoin sera. Ils préparent leur écrit.

Ce 10 janvier, la veuve Faraguel n'ayant point répondu à l'assignation qui lui fut envoyée le 7 décembre 1753, Frontin obtient défaut contre elle; et ce qui montre bien l'empressement des parties à l'attirer dans le procès, c'est que le défaut est payé par Thomas Merre, c'est-à-dire par ceux mêmes qui l'avaient obtenu; l'amende était de dix-huit sols.

Enfin paraît, le 11 janvier, le fameux écrit annoncé depuis près de trois ans contre le curé. C'est une nouvelle requête de conclusion en réponse à celle de l'abbé Vallois, du 3 avril 1751; c'est la réédition des griefs déjà connus et un essai de réfutation de ce que l'adversaire a produit.

Examinons cette requête et voyons comment Loisel et autres vont procéder. Quelques citations textuelles feront juger du reste, et donneront la mesure du mécontentement réel, quoique caché, qui a provoqué ce long plaidoyer de cent vingt-six pages.

« Le sieur curé fit signifier, le 3 avril 1751, une longue requête « soutenue de pièces nouvelles et remplie de tant d'invectives et « de faits indifférents à la cause qu'on s'aperçoit aisément de l'in- « quiétude que lui cause le peu de succès de sa preuve, par les « mouvements qu'il s'est donné de rechercher des attestations qui « puissent appuyer son enquête...

« ... Il est vrai que le prélude de cette requête étant dénué de « toutes preuves, Loisel et ses joints, qui mettent leur confiance « dans leurs justes défenses, pouvaient sans craindre n'y pas « répondre et mépriser les invectives; mais afin d'écarter jus- « qu'aux plus légères présomptions il n'est pas indifférent de « répliquer au sieur curé : ... »

Que Loisel a toujours payé sa dîme à Bardouville et à Anneville; que loin d'être blâmé par ses propriétaires il pourrait en avoir adjonction, si besoin était; enfin que Loisel est loin d'avoir formé une ligue contre le sieur curé, et que lui et ses intervenants n'ont point l'esprit de cabalistes qu'on leur reproche. S'ils ont invoqué des témoins récusables, c'est qu'ils ignoraient qu'ils le fussent...

L'aveu est naïf! En somme ce sont des dénégations et non des preuves. Les coups du curé ont porté, on cherche à en éviter maintenant les conséquences. Malheureusement nier n'est pas prouver; ne pouvant réfuter les faits produits par le curé d'Anneville, Loisel les récuse.

Pour commencer, lui et ses joints renouvellent le mensonge si souvent formulé : que l'abbé Vallois dans son premier exploit du 13 novembre 1749 se réservait la dîme *en essence* de la laine, des agneaux et des oies.

La lecture de l'exploit que nous avons transcrit démontre la fausseté absolue de l'affirmation de Loisel et autres.

Ils disent ensuite que l'abbé Delaune, *curé pendant deux ou trois ans dans une paroisse voisine* (1), crut qu'il lui suffisait de l'usage de payer 1 sol par bête à laine pour s'autoriser à exiger la dîme des agneaux et des oies; que pour cette raison il se fit donner des contrats d'amodiation pour ces dîmes par ceux qui n'y avaient aucun intérêt; et que Mme Dupont l'arrêta dans ses innovations.

Revient encore la fameuse sentence qui ne fait rien dans le procès, et quelques lignes plus loin, la même imputation de vouloir dîmer *en essence* la laine et les agneaux.

« Le sieur curé ne devait pas non plus s'attendre à voir Loisel « abandonné dans ce procès quand il s'agissait des intérêts com- « muns... Ceux qui *se sont joints* à Loisel ne sont pas insensibles « aux reproches de *ligue*, de *cabale*, de *vol* et de *pillage;* mais ils « se sont imposé de garder le silence et ne veulent pas répondre. »

Moyen peu ingénieux d'avouer sans avouer! Il vaudrait bien mieux prouver que le curé a avancé des faits faux et erronés, ce que Loisel se garde de faire et pour cause : son silence sur les agissements et les fraudes que l'abbé Vallois a signalés et précisés

(1) C'est faux : l'abbé Delaune quitta le vicariat d'Anneville pour être pendant deux ans chapelain de Notre-Dame de Bon-Port à Anneville, puis il fut curé de la paroisse.

prouve qu'il a dit la vérité; sans quoi les intervenants mis en cause et accusés n'eussent pas hésité à se disculper du reproche qui leur a été fait d'avoir volé les dîmes dues.

Dans son second point Loisel ne veut pas que le curé ait raison de s'appuyer sur les usages de Berville, Ambourville et Yville; car, dit-il, ce sont des dîmes domestiques qui ne regardent pas les autres paroisses.....

Pourquoi alors a-t-il invoqué lui-même l'usage de Berville et a-t-il fourni l'attestation moins que probante de trois habitants de Berville? Il rejette de même les actes de vendues produits par l'abbé Vallois en disant qu'il s'agissait peut-être.....; et invoque l'acte d'approbation de M. Dupont en 1731 relatif à la sentence de 1706. Le curé l'a analysée et a prouvé que les règles posées par M. Dupont ne sont en rien contraires à sa demande et bien plus détruisent l'usage établi pour plusieurs dîmes à Anneville.

Loisel rejette aussi plus loin les concordats de l'abbé Delaune, et dit que les marques des signataires, ou les vraies signatures ont été arrachées à l'inexpérience des habitants; que les signatures de Renault et de Baudry ne sont pas probantes : car ce dernier n'était que simple fermier.

Mais lui qu'est-il donc? Si la signature et le témoignage du fermier Baudry ne valent rien, son témoignage, à lui, vaut-il plus? car il se défend sur sa qualité de fermier.

Et encore, dit la requête de Loisel, il n'y a parmi les signataires que trois qui eussent des moutons.....

Ce n'est pas une preuve pour nier la véracité de leur témoignage. Les agneaux, ajoute-t-il, ne peuvent pas être mis au nombre des bêtes paissant dans la campagne à la Saint-Jean : on les garde dans les cours ou masures...

Ceci est une funeste concession : car si les agneaux *peuvent paître* dans les cours ou masures, rien ne les empêche *de pouvoir* paître dans la campagne. Et c'est ce qui se passe presque partout, ce qui s'est toujours fait à Anneville.

Vient ensuite cette menace de pouvoir contester plus tard les dîmes que le sieur curé perçoit et qui ne sont pas énumérées dans l'imprimé de M. Dupont.

Quant aux reproches fournis contre leurs témoins, les intervenants ne les admettent pas, même en reconnaissant la parenté,

par la raison que ce sont des paroissiens. Vient ensuite la généalogie des témoins reprochés comme parents.

Malgré l'affirmation du curé, ils persistent à dire que le vicaire a mangé tout le temps au presbytère... ; reconnaissent avoir récusé à tort Lemanissier, mais récusent encore Manchon... ; nient qu'Hamelet ait eu des dettes envers Thomas Merre.

En somme, la requête nie et nie encore mais sans donner de preuves ni de faits; elle conclut : 1° que le sieur curé ne peut réclamer pour titres possessoires les registres de l'abbé Delaune; 2° qu'il n'a point fait la preuve de possession quarantenaire; 3° que depuis 1706 les curés n'ont point joui des dîmes controversées; et demande décharge de l'action, avec dépens.

Cette réponse des habitants à l'enquête du curé d'Anneville est bien longue pour ce qu'elle renferme : dix ou quinze pages eussent amplement suffi. Les faits apportés par l'abbé Vallois ne sont pas réfutés, les reproches des témoins sont à peine signalés et forcément acceptés. Seul Jean Lhiver est défendu; mais on a soin de dire qu'il est puéril de s'arrêter à tous les calculs donnés en preuve par le curé. Lhiver s'est trompé, disent-ils, en affirmant avoir demeuré seize ou dix-sept ans chez l'abbé Delaune; il voulait dire *au presbytère*, étant entré chez M. Decaux de Lozeraie et n'ayant quitté Anneville que vers 1713. Et après avoir nié purement et simplement la promesse de souper faite à Lhiver, et la dette de Hamelet à Merre, ils trouvent « que c'est perdre du « temps que de compter les domestiques de M. Hamelet. »

Le fond et la forme laissent donc beaucoup à désirer dans leur réponse : il y a des mots non des faits, des négations mais pas de preuves.

Le 18 janvier, la veuve Faraguel envoie par Jean Eude, son procureur, aux procureurs des parties, Frontin et Lemoine, obéissance de rembourser les frais qu'ils ont pu faire à l'occasion du défaut obtenu contre elle le 10 janvier. Elle somme les plaidants de produire les pièces de l'instance qu'elle est sollicitée de reprendre et confère ensuite avec les conseils de la tutelle de ses enfants. Ces conseils ont remplacé Savary, avocat de Loisel, et Dupin l'aîné avocat du sieur curé qui pouvaient l'influencer : elle agira selon qu'il sera décidé.

L'abbé Vallois arrive le mardi 15 janvier à Pont-Audemer; le 19

il demande acte de son affirmation de voyage entrepris pour faire faire un écrit contre Loisel et les intervenants.

L'écrit paraît le 26 janvier : il est de la main de Lemoine et dans ses vingt-quatre pages, renferme la matière de plus de cinquante pages ordinaires.

« ..... Dit le sieur curé que, s'il est étonné que les parties aient « employé trois années à composer la requête qui lui a été signifiée « le 11 de ce mois, il est encore plus surpris qu'un ouvrage si « longuement médité ne soit rempli que d'impostures dans les « faits et d'erreurs les plus grossières dans le droit. »

Il ne s'arrête pas à relever le prélude de la requête ni la prétendue valeur de 2000 livres donnée à la cure : ce ne serait pas une raison pour abandonner ses droits...

On représente Loisel comme un *pauvre* et un *indéfendu,* de la misère duquel le sieur curé espérait profiter pour établir de nouveaux droits : comme il l'a déjà dit, il ne l'a attaqué que parce qu'il était le seul à refuser la dîme, et depuis il s'est associé six paroissiens au procès et dix autres comme parties secrètes pour priver le curé de tous témoins.

Ce Loisel est *si pauvre* qu'il a *six ou sept chevaux, autant de vaches,* un bon troupeau, des meubles à proportion, et ne doit rien à son propriétaire. « Voilà une plaisante idée de pauvreté! »

On reproche au sieur curé d'avoir abandonné la preuve littérale fournie par les registres de l'abbé Delaune... C'est faux : il s'est appuyé et s'appuie encore sur cette preuve qui est son titre le mieux établi, et atteste en outre que son droit n'est pas prescrit par les témoins qu'il a produits.

On attaque les signataires des contrats du sieur Delaune, en soutenant qu'ils n'avaient pas de troupeaux : Baudry et Renault en avaient toujours eu, et la reconnaissance de Poulard, receveur de la seigneurie, ne peut être anéantie. Si le sieur curé n'a pu fournir tous les registres de l'abbé Delaune, c'est que Acher son héritier s'en est saisi et qu'il est d'accord avec Loisel.

On dit que le sieur curé, peu avant son procès, aurait déclaré qu'il renonçait à la dîme des oies : c'est absurde. Comment aurait-il pu avoir l'idée d'abandonner une chose si minime et qui devait forcément lui manquer, puisque le syndic avait publiquement affiché à la porte de l'église qu'il fallait détruire tous les troupeaux d'oies?

Loisel a mendié le certificat des trois habitants de Berville : cet écrit ne peut prescrire un droit reconnu par les autres.

La protestation de M. Dupont en 1731 ne peut donner aucune autorité à la sentence de 1706 et ne signifie rien; car ladite sentence n'a même pas été signifiée au sieur Delaune, seul compétent pour y répondre.

Il est faux que les agneaux ne sortent pas dans la campagne à la Saint-Jean : Basnage et les commentateurs donnent la raison de la dîme des agneaux à cette époque; parce que, disent-ils, « à « cette époque l'agneau peut subsister sans sa mère, ce qu'il ne « pourrait sans paître dans la campagne. »

On invoque les articles 117 et 118 du règlement de 1666 en matière de dîme : mais le curé y a satisfait puisqu'il a établi la possession de son droit dans les paroisses voisines et à Anneville par le plus grand nombre des paroissiens.

Le sieur curé persiste en ce qu'il a dit au sujet de ses témoins reprochés sous prétexte de parenté : il s'appuie sur l'avis de Bornier; et, en outre, comme paroissiens ils sont témoins nécessaires de ce qui se passe dans la paroisse. Leur témoignage est d'autant plus sérieux qu'ils parlent contre leur propre intérêt, tandis que les témoins de Loisel ne parlent que dans leur intérêt personnel.

Les parties affirment que Chéron, qui apporta une oie en présence de M. de Sahurs, avait été domestique de M. Delaune et de M. Hamelet. C'est faux : ils ont confondu *Georges Chéron*, l'ancien domestique, avec *Lucas Chéron*...

C'est pourquoi le sieur curé persiste en ses précédents moyens et en ses conclusions, avec dépens.

Nous avons résumé le plus brièvement possible la réponse de l'abbé Vallois. Déjà plusieurs griefs renouvelés par Loisel avaient été réfutés; et le curé d'Anneville, s'il est obligé d'y revenir, laisse de côté les imputations malveillantes que les intervenants ont articulées contre lui. La sentence définitive fera bonne justice de tous ces faits et écrits mensongers. Loisel dans son écrit du 11 janvier 1754 n'avait, en somme, rien produit de nouveau : les faits incidents, les allégations qu'il met au jour n'ont pas changé le caractère du procès; la demande du curé reste la même.

Quoi qu'on en puisse penser, et sans parti pris, la réponse du curé d'Anneville a réduit à néant les plus petites excuses, les moindres reproches, les faits les plus minimes avancés par ses

adversaires; et l'on doit reconnaître qu'il avait dans Lemoine, son procureur, et dans Dupin, aîné, son avocat, des auxiliaires autrement sérieux que Frontin et Savary. Les écrits des premiers ont sur ceux des derniers l'avantage de la précision, de la netteté et de la connaissance de la loi et du droit, que ceux-ci semblent ignorer complètement. La bonne cause donnerait-elle véritablement, en fait de procès et de chicane, de bonnes inspirations, et le droit triompherait-il toujours de la malice et de la mauvaise foi? Hélas! ce qui arrive fréquemment, ne permet pas de l'affirmer.

L'abbé Vallois a demandé le jugement; il veut qu'on lui donne dès à présent, acte de ses conclusions et de sa protestation contre ce que les parties pourraient dire ou écrire désormais.

Le 18 février 1754, Pierre Hamelet, père de l'ancien curé et témoin dévoué à Loisel, lui donne un certificat attestant que jamais Lucas Chéron, laboureur à Anneville, n'a donné d'oie à son fils ni comme présent ni comme dîme.

Le but évident est de détruire l'affirmation et la preuve du sieur curé que le Chéron invoqué comme domestique était Georges et non Lucas, et que celui-ci seul ayant un troupeau d'oies en avait apporté une au curé en présence de M. de Sahurs.

Qui croire, du sieur de Brévedent, seigneur de Sahurs et d'Anneville, ou du sieur Hamelet, père de l'ancien curé? Il ne nous est pas permis de nous en tenir aux présomptions; mais, dans l'espèce, la déposition du sieur de Sahurs paraît moins intéressée, car il était seigneur patron d'Anneville, que celle du sieur Hamelet, lié avec Merre, Loisel et autres.

Le 24 avril Frontin, procureur de Loisel, déclare à Jean Eude, procureur de la veuve Faraguel, tutrice de ses enfants, que si elle avait voulu livrer en temps convenable l'exploit à elle signifié le 7 décembre 1753 et prendre consignation des pièces de l'instance, elle n'aurait point fait l'interpellation du 18 janvier et se serait trouvée dès lors en état de faire ce qu'elle demande maintenant. Loisel et joints protestent de nullité de cette interpellation et déclarent par réitération que non seulement leurs pièces sont vers justice, mais aussi celles du sieur curé.

Cette pièce du 24 avril est bonne à noter : elle indique que Loisel et ses associés ne se soucient que médiocrement de voir la veuve Faraguel leur échapper : sa présence au procès représente

en effet un septième de frais qu'il leur faudrait payer au cas où elle se récuserait.

Ce n'est que le 1er juillet que la veuve Faraguel est autorisée à poursuivre l'instance. « Le conseil des enfants de Guillaume Fara-
« guel, après avoir pris connaissance des pièces du procès entre
« Maître Vallois et Loisel... ne doivent attendre qu'un heureux
« succès : pour quoi est d'avis qu'Anne Pigache, veuve dudit
« défunt Faraguel et tutrice de ses enfants mineurs, doit reprendre
« les suites de l'instance en leur nom et donner adjonction aux
« soutiens en icelle cause... Signé à Pont-Audemer, le 1er juilllet
« 1754. Eude et Grandin. »

L'acte se termine par une requête à M. le lieutenant-général de permettre à la veuve Faraguel de signifier cette décision et déposer ses pièces vers justice.

Signification de reprise d'instance par la veuve Faraguel est donnée le 2 juillet.

Voilà donc de nouveau au grand complet, les adversaires du curé. L'union fera-t-elle la force?

Du 2 juillet 1754 à la fin de l'année nous n'avons aucune pièce, aucun document : l'année 1755 ne nous fournit non plus aucun acte, quel qu'il soit. Y eut-il quelque chose de fait de part et d'autre, quelque nouvel incident qui ait retardé la sentence? Nous ne le saurions dire, et nous sommes forcés d'arriver, sans incident intermédiaire, au 21 juillet 1756. Ce sont deux années passées encore dans l'attente d'une décision. Nous nous expliquons fort bien que les habitants d'Anneville n'aient rien fait pour hâter une solution qui devait être pour eux une véritable déception, au moins extérieurement : car les débats, les écrits, les documents faisaient bien prévoir dès 1750 ce qui devait *légalement* arriver : mais de la part de l'abbé Vallois, qui avait tout intérêt, pour lui-même et pour la paroisse, à en finir avec un pareil procès, nous ne comprenons pas comment, à la suite des écrits échangés et signifiés en 1754, il n'a pu ou n'a pas cherché à hâter, ou mieux à provoquer une sentence quelconque.

Enfin le 21 juillet 1756, il donne au greffe son affirmation « être venu exprès pour assister au jugement en sa cause contre « Loisel et autres. » Il est arrivé du lundi et repartira le jour même.

Il y a tout lieu de croire que l'on ne resta pas inactif d'un

côté ou de l'autre pendant deux ans : cette date fixée pour le jugement donne assez à le penser. Mais faute de documents nous ne pouvons faire que des conjectures.

L'absence de Loisel ou de quelque autre de ses partisans le jour même où une décision devait être prise et le jugement rendu indiquerait d'ailleurs qu'il se serait produit quelque chose de peu favorable; sans quoi, eux qui avaient toujours montré tant de confiance et affirmé si hautement leur bon droit, n'auraient pas manqué de paraître en une circonstance si solennelle et si importante. A moins qu'ils n'aient pas eu d'autre moyen pour se dérober à la honte d'une défaite.

Il est vrai encore que l'on peut supposer que personne n'était pressé d'en finir, puisque la sentence du 21 juillet 1756, favorable au curé, ne sera signifiée par lui à ses adversaires que le 15 octobre et ne paraît pas devoir avoir d'effet réel avant le mois de novembre 1756.

Mais voyons cette sentence et les motifs du jugement : nous ferons ensuite quelques simples réflexions sur plusieurs points intéressants avant de terminer cette trop longue histoire de démêlés d'un curé avec ses paroissiens.

Le Tribunal, vus et examinés les reproches de Loisel et joints contre Marie Vallois, Nicolas Voisin, Jean Alizard, Nicolas Lecomte, Louis Cailly, curé d'Ambourville, Deschamps, vicaire d'Anneville, Marie Anquetil, Jean Fleury, Pierre Renault, Gruel, curé d'Yville, Jacques Fleury, Nicolas Lemanissier, Madeleine Faraguel, Vincent Manchon, Geneviève Andrieu, témoins du sieur curé, ces reproches sont *déclarés incivils,* c'est-à-dire non admis : leurs dépositions et témoignages *jugés valables.*

Les reproches du sieur curé contre Nicolas Leroux, Thomas Leroux, Pierre Desmoulins, Geneviève Chapelle, Jean Lhiver, Pierre Martel, Jacques Vallois, François Martel, Nicolas Lemoine, Anne de Rouen, veuve d'Antoine Merre, Simon Neveu, Guillaume Acher, Pierre Pigeon sont *déclarés civils, c'est-à-dire faits à bon droit :* les témoignages et dépositions de ces *témoins ne peuvent être reçus.*

Sur ce qui résulte des enquêtes et autres pièces du procès, *il est dit* que la preuve du sieur G. Vallois *est déclarée faite à suffire et prévaloir* contre celle desdits Loisel et joints.

A tort, l'intervention de Chauvon, Merre, Quesne et autres.

A bonne cause l'action du sieur curé. Quoi faisant il *est maintenu* dans le droit, l'usage et la possession de percevoir chaque année dans toute l'étendue de sa paroisse, pour sa dîme, 1 sol sur chaque bête à laine, tant *moutons, brebis,* qu'*agneaux,* et *une oie grasse* par chaque troupeau.

A l'effet de quoi ledit Loisel et joints et autres paroissiens et possédants fonds sont tenus de l'avertir tous les ans du jour de la tonture de leur troupeau, aux fins d'en prendre le compte et ensuite être payé d'un sol par chaque *mouton, brebis* et *agneau.*

Défenses pareillement faites de vendre leurs oies, que le sieur curé n'en ait eu une pour sa dîme par chaque troupeau.

Lesdits Loisel et joints condamnés en outre de donner au sieur Vallois, dans la huitaine de la signification de la présente, un état du nombre des moutons, brebis et agneaux, et des troupeaux d'oies qu'ils ont eus chaque année *depuis 1748 jusqu'à ce jour.*

Et de lui payer la dîme que dessus, après toutefois que ledit état aura été agréé ou contesté par ledit sieur curé.

Avec dépens auxquels ledit Loisel et joints sont condamnés : savoir ledit Loisel du jour de son approchement, et ses joints du jour de leur intervention, ainsi qu'au coût du rapport de la présente fixé à 150 livres.

Sentence scellée à Pont-Audemer, le 1er octobre 1756.

Signification en fut donnée par le procureur du sieur curé au procureur de Loisel et autres le 15 octobre 1756, avec ordre de se conformer aux décisions du tribunal, dans toute leur étendue, sauf à prendre contre les parties condamnées telles voies qu'il appartiendra. Le sieur curé se réservant aussi de percevoir la *dîme de la laine en essence* dans la suite, si lui ou ses successeurs le trouvent à propos : sauf aussi à faire taxer les dépens jugés par la sentence, dans la quinzaine.

Cette sentence, aussi claire que décisive en faveur du curé, puisqu'elle lui accordait plus qu'il ne demandait, savoir le droit de *dîmer la laine en essence* si lui ou ses successeurs le voulaient, était difficile à accepter. Aussi la dernière pièce que nous ayons, relative à ce fameux procès, nous montre que les parties auraient bien voulu en appeler et éterniser la chicane. Le résultat était tout autre que celui qu'on s'était vanté d'obtenir et que les efforts de tous semblaient promettre.

La lettre suivante de Thomas Merre et de Pierre Hulin à Frontin, leur procureur, révèle la disposition d'esprit des perdants :

« Rouen ce 22 octobre 1756. J'ai l'honneur de faire réponse à « la vôtre pour vous dire et prier de répondre, s'il est besoin, de « notre affaire contre Monsieur notre curé. Nous prévoyons que « c'est une chicane qu'il nous cherche de nous sommer en hui- « taine de donner un état de la quantité des agneaux et des oies « depuis qu'il en faisait la demande. Et comme *nous sommes tous « en foire à Rouen,* et que nous pouvons pas aller à Pont-Audemer « que le 6 novembre pour reprendre nos pièces pour les consulter « et faire un appel suivant le conseil qu'on nous donnera; ainsi, « Monsieur, nous vous prions de nous défendre jusqu'à ce jour « et de tenir toutes nos pièces prêtes... Signé, Merre et Hulin. »

Non, ce n'était pas une chicane du curé de demander l'état des troupeaux depuis 1748, puisque la sentence enjoignait aux perdants de l'établir. On croirait qu'ils n'ont même pas pris la peine de lire cette sentence et qu'ils ignorent qu'ils sont condamnés! Après tout il eût été si bon et si plaisant de recommencer encore et de plaider sept années durantes (1)!

. . . . . .

Et, pour terminer, nous ne ferons que transcrire la phrase de l'abbé Vallois à l'issue d'une chicane, en 1748, relative à certains travaux de réparations à l'église et qui avait nécessité l'intervention d'avocats : « Ceci est en faveur des curés! »

(Fin.)

L'abbé Capron,
Curé de Blosseville.

Anneville, 1er mars 1895.

(1) Les manuscrits de ce procès de dîme constituent la partie la plus intéressante des Archives municipales, en tant que vieux fonds provenant du *coffre aux papiers* de la communauté d'Anneville : aussi les ai-je résumés et analysés le plus clairement et le plus complètement possible. Si pour une raison ou une autre, ces manuscrits venaient à disparaître, je garantis comme absolument authentiques les extraits que j'en ai tirés et l'analyse que j'en ai faite consciencieusement.

UNE FAMILLE D'AUTEURS

AUX

SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

LES SAINTE-MARTHE

Etude historique et littéraire d'après de nombreux documents inédits

« Cette famille a été plus de cent années
« féconde en savants et le nom de
« Sainte-Marthe est de ceux dont le
« pays a le plus sujet de s'honorer. »
(Voltaire).

PRÉFACE

C'est une des gloires du seizième siècle d'avoir produit des imaginations puissantes et fortes, de rudes travailleurs aussi versés dans la connaissance des sciences exactes que dans celle des lettres, et tout à la fois politiques habiles, jurisconsultes éminents, théologiens savants. A une époque où les passions violentes et déchaînées paraissaient ne devoir engendrer que troubles et désordres, on est profondément surpris de trouver des hommes d'un caractère vigoureusement trempé, travaillant avec une énergie sans égale. Les études les plus variées semblent du domaine de ces âmes d'élite; alors le jurisconsulte est un poète distingué, presque toujours un philosophe sérieux, un mathématicien profond; de plus, il s'adonne à l'art oratoire, aussi ses talents et ses

connaissances multiples le désignent-ils au libre choix de ses concitoyens et par suite à celui du pouvoir royal; il devient un homme politique. Ce titre n'était donc qu'une conséquence de longues années de labeur, quelque étrange que puisse paraître le fait à la fin de notre dix-neuvième siècle qui n'a pas précisément la même façon d'envisager les choses. Quoiqu'il en soit, c'est à ces vigoureuses intelligences que revient le mérite incontestable d'avoir déblayé le cahos de l'époque précédente et d'avoir préparé au grand siècle une voie large et plus facile à parcourir. Les Descartes, les Pascal, les Corneille, les Lafontaine, les Molière allaient bientôt paraître et bientôt éclipser leurs prédécesseurs moins brillants; est-ce à dire qu'ils faille pour cela mépriser ceux qui sont venus les premiers, non, évidemment; et cependant, si parmi ceux-ci, quelques-uns ont conservé, de nos jours, une certaine notoriété, la plupart moins heureux sont passés à l'état de souvenir plus ou moins net, plus ou moins effacé. Tel en a-t-il été de Scévole de Sainte-Marthe dont le nom ne se rencontre plus que dans les dictionnaires biographiques et peut être par hasard, dans un cours de littérature, qui a la prétention d'être plus complet que les autres. L'ami de de Thou, de Ronsard, d'Antoine de Baïf, de Remy Belleau, de Vauquelin de la Fresnaye, d'Etienne Pasquier et de tant d'autres eût mérité mieux que cela. Célèbre entre tous à son époque, il conserve pendant plus de deux siècles une renommée considérable. Des louanges de ses contemporains, ce n'est pas ici le moment de parler; mais, lorsque depuis de longues années Scévole de Sainte-Marthe a disparu, nous voyons Balzac et Voltaire rappeler son nom de la façon la plus élogieuse et Perrault même lui donner le nom de « Grand ». A notre époque, plus rien, et si, il y a environ quarante ans, M. Léon Feugère ne lui avait consacré quelques pages dans ses portraits littéraires du seizième siècle, il semblerait complètement oublié.

Cette intelligence d'élite nous a paru mériter une mention spéciale et dans cette pensée nous nous sommes mis à l'œuvre, mais bientôt notre travail a dû s'étendre au-delà des limites que nous nous étions primitivement fixées. Ce n'était plus un Sainte-Marthe seul qui méritait d'être connu, c'étaient des dix, quinze, vingt membres de cette même famille, dont les services rendus à l'Etat, dont les travaux littéraires remarquables ne pouvaient être passés sous silence. « Cette maison, dit Voltaire, a été plus de cent

années féconde en savants ». Ce n'est pas assez dire, pendant près de trois cents ans, les Sainte-Marthe ont tenu un rang illustre dans la « République des lettres », pour nous servir des termes mêmes d'un de leurs historiens (1). Dès lors que fallait-il faire? Borner cette étude à un seul, le plus célèbre, ou l'étendre à tous? Nous avons cru ce dernier parti de beaucoup préférable. Prenant les Sainte-Marthe dès leur origine connue, nous nous sommes fait leur historien fidèle et nous avons tenu à poursuivre ce travail jusqu'à ses dernières limites, trouvant qu'il était de toute justice que la gloire des ancêtres pût atteindre les descendants.

Afin de n'y point revenir, nous mentionnerons immédiatement les principales sources auxquelles nous avons puisé. Citons la Bibliothèque et les Archives Nationales, mines fécondes, ouvertes à tous; puis un grand nombre de documents de famille absolument inédits, qui nous ont été fournis par M. le baron Hulot de Collart Sainte-Marthe, membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure. Ses archives particulières, mises largement à contribution, ont donné à notre travail, nous l'espérons du moins, un attrait tout spécial; ce n'est donc que justice d'adresser ici publiquement tous nos remerciements à notre obligeant et savant ami.

Nous devons également exprimer notre gratitude au Révérend Père Ingold, de l'Oratoire, pour la sympathie qu'il a bien voulu nous témoigner. Mieux que personne, il connaît les Sainte-Marthe; nous ne saurions oublier en effet que l'un d'entre eux, le Père Abel-Louis de Sainte-Marthe, cinquième Supérieur général de l'Oratoire, a trouvé dans le Père Ingold, l'historien le plus érudit, le défenseur le plus compétent et le plus éclairé.

Terminons par une simple remarque; bien qu'écrivant l'histoire d'une famille, nous avons voulu faire non pas une étude généalogique, mais avant tout une étude littéraire; or, précisément, à ce point de vue, tant de membres d'une même maison méritaient d'être signalés que nous nous sommes trouvé forcé de parler de tous et de rapprocher les uns des autres ceux que la communauté de vertu, de talents et de science reliait entre eux, aussi bien que la communauté d'origine.

(1) Dreux du Radier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou* (tome V), à Paris, chez Ganeau, 1754.

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIERS SAINTE-MARTHE (1310). — *Pierre.* — *Guillaume.* — *Raymond.* — *Pierre II.* — LA GUERRE DE CENT ANS. — *Nicole* EST FAIT CHEVALIER AU SIÈGE DE BAYONNE. — ARMES DES SAINTE-MARTHE. — *Louis.* — *Charles VIII.* — LES GUERRES D'ITALIE.

Un moraliste a dit qu'une race était, avec la transmission du même sang, la transmission fidèle de certaines qualités physiques, intellectuelles ou morales; s'il en est ainsi, bien que les premiers Sainte-Marthe n'aient pas laissé un nom aussi illustre que leurs descendants, ce serait une faute de les passer sous silence. D'ailleurs, il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire revivre ces bons gentilshommes, messires et chevaliers (1), toujours vaillants et dévoués, prêts à porter les armes du nord au midi et versant sans compter leur sang généreux pour leur pays et pour leur prince. Plus tard, nous aurons les savants disserts ès-sciences et ès-lois, les diplomates habiles, les administrateurs intègres; tout d'abord nos Sainte-Marthe ont l'écorce plus rude, savoir se battre est toute leur science, mais celle-là ils la possèdent à fond.

PIERRE, premier du nom, qualifié de damoisel, était en l'année 1310, possesseur de la terre noble de Sainte-Marthe près Agen, en la province de Guyenne; c'est là le berceau de la famille. Les chroniques nous disent peu de choses sur ce premier Sainte-Marthe; nous savons seulement qu'il avait trois frères, Gérard, Bernard et Goroë, probablement comme lui voués à la carrière des armes. A cette époque, et dans une province presque toujours soulevée, tout seigneur devait défendre ses fiefs et souvent sa vie, les armes à la main.

Possédant la seigneurie de Chanteloup et, par moitié avec le

(1) Les premiers Sainte-Marthe sont qualifiés : messires et chevaliers (Bibliothèque nationale Mss. — Collect. Clairambault, Saint-Esprit. 1222). — *Généalogie* par Corberon.

roi, le baillage de la Peyruge de Grateloup, dans le diocèse d'Agen, Pierre eut à lutter contre les troupes du roi d'Angleterre, qui profitaient de l'anarchie générale pour ravager la province; il le fit vaillamment et ce fut à une rude école que son fils Guillaume-Raymond de Sainte-Marthe apprit le métier des armes.

Pour se rendre compte de ce qu'était alors la vie de ceux qui portaient la lance ou l'épée, il faut se rappeler cette période qui commence la guerre de Cent ans, une des plus troublées et des plus sanglantes de notre histoire. On a peine à se figurer avec quel courage, avec quel héroïsme, avec quel acharnement étaient livrés ces combats, dont les chroniques nous ont gardé les noms. De tous côtés ce sont des luttes incessantes et sur les frontières de France, un long cri de douleur retentit. Au nord, à l'Ecluse, le rivage est couvert des cadavres de plus de trente mille hommes d'armes et « la mer roule longtemps des flots ensanglantés (1). » A l'est, la Flandre est livrée aux horreurs de la guerre et les paisibles bourgeois, les riches marchands d'un pays ordinairement tranquille, sont forcés de prendre les armes et de se battre jusque dans les rues de leurs cités. A l'ouest, c'est une guerre de frères ennemis, mille fois plus terrible encore; la Bretagne est à feu et à sang; elle agonise lentement et ses lambeaux sont disputés avec cet acharnement des haines féminines; trois noms, dont le souvenir fait frémir d'admiration et d'horreur, s'inscrivent en lettres de sang, sur les fastes de la vieille Armorique. A quoi bon d'ailleurs rappeler ces combats homériques où l'on retrouve plus souvent la bravoure un peu inutile des anciens chevaliers, que le patriotique élan des défenseurs du sol (2). Au midi la situation est la même et l'Aquitaine n'est pas plus épargnée. Malgré quelques revers, les Anglais avancent de tous côtés et prennent possession de la province, défendue seulement par une héroïque poignée d'hommes sans appui. Les archers du duc de Derby grâce à leur nombre et à leur forte discipline emportent rapidement Bergerac, la Réole, Aiguillan, Montpazat; Villefranche, Angoulême tombent entre leurs mains, mais non sans des combats sanglants, car partout on lutte, partout la

(1) Cette expression, peut-être emphatique, se retrouve dans la plupart des récits du temps.

(2) Le comte Daru (*Histoire de Bretagne*).

défense s'organise contre l'invasion déjà si puissante. Les illusions sont passées; c'est bien une guerre nationale, les hommes de cœur n'ont qu'un parti à prendre, se ranger sous les bannières des plus puissants et des plus courageux. Au premier rang parmi ceux-ci, nous trouvons Raymond de Sainte-Marthe, il lutte avec l'énergie habituelle à ces guerriers taillés sur le modèle des Clisson et des Beaumanoir.

Il était dit cependant que tant d'héroïsme ne serait pas inutile, quelques succès encouragèrent les défenseurs du sol; Philippe de Valois sortit lui-même de son inertie, il envoya des secours et bientôt les Anglais sentirent leur échapper un pays qui ne voulait à aucun prix de leur domination. Quelques mois avaient suffi pour changer complètement la face des choses et enlever au duc de Derby toutes les positions prises; il s'agissait maintenant d'organiser le territoire reconquis et de pourvoir à la défense des places tombées entre nos mains. Les postes importants furent donnés à ceux dont on était sûr et dont on connaissait la bravoure; c'est ainsi que Raymond de Sainte-Marthe reçut du roi la garde du château de Roquebert, en Gascogne, à l'appoint de 30 livres par mois (1).

Les années qui viennent sont tristes pour le vieux soldat réduit à voir se dérouler sans y prendre part la suite des honteuses défaites et des compromis dangereux; tristes aussi hélas pour la France qui avait pu croire au repos après la victoire et qui, à la merci d'un insensé, se trouvait tout à coup retombée dans la plus triste des guerres. Dans sa retraite de Gascogne, où ses cheveux avaient blanchi, le seigneur de Roquebert n'avait pas perdu tout espoir et il préparait l'âme de son fils Pierre et celle de son petit-fils Nicole pour un avenir meilleur.

Il était dit qu'une génération de Sainte-Marthe n'aurait pas à combattre pour son pays. Pierre mourut en 1412 sans avoir eu à prendre les armes (2); mais l'esprit chevaleresque de la famille n'était pas endormi, et lorsque le cœur de la France commence à battre de nouveau, le jeune Nicole se range avec empressement sous les bannières d'un roi auquel le ciel lui-même promettait la

(1) Quittance de 1350 (Chambre des comptes).

(2) D'Hozier a ignoré cette génération, de Corberon la donne dans la généalogie dont nous avons déjà parlé, voir supra p. 1, note .

victoire. Son courage dans « *cette guerre contre les Anglais*; » est attesté par les chroniques, le sang des Sainte-Marthe ne pouvait faiblir! Revenu de Guyenne lors de la trève de 1444, Nicole fut un des premiers à se joindre aux patriotes de cœur qui dès 1450 recommencèrent spontanément la lutte au bord de la Gironde.

Cette fois encore, les efforts ne devaient pas être isolés. Jean de Blois, comte de Périgord et le sire d'Albret, les vrais organisateurs de la défense, surent intéresser le roi; dès le printemps suivant Charles VII autorisait le comte d'Armagnac à entrer en campagne, il envoyait en même temps ses meilleurs capitaines avec une armée de vingt mille hommes sous le commandement de Dunois « le fléau et la terreur des Anglais, anciens ennemis de l'Etat. »

Les succès ne se firent pas attendre; dans le cours du mois de mai (1451) quelques-unes des principales places : Saint-Emilion, Blaye, Fronsac, Libourne, Dax capitulèrent ou furent prises d'assaut. Bordeaux céda également après une courte résistance et une sortie malheureuse; ce fut un vrai triomphe; le clergé, l'évêque en tête, revêtu de ses ornements sacerdotaux, accueillit les vainqueurs; Dunois fut encensé au seuil de la cathédrale où il devait recevoir le serment de fidélité de tout un peuple, heureux de revenir à son souverain légitime. Après ces victoires l'armée avait besoin de repos et les hostilités furent suspendues, non pour longtemps toutefois, car au bout de peu de semaines, Charles VII, désireux d'en finir, envoya de Taillebourg où il était resté, l'ordre de reprendre la campagne et d'enlever Bayonne, seule ville encore au pouvoir des Anglais. On supposait une forte résistance, aussi l'élite des gentilshommes se réunit à l'appel du roi.

Le sixième jour du mois d'août, arriva devant la ville le comte de Foix avec le seigneur de la Bessière, le sire de Lautrec frère du comte de Foix, Messire Bernard, bastard de Béarn, le seigneur « de Nouailles (1), » Messire de Valpergue, Messire Bertrand d'Espagne, le sire de Louendan, etc., et avec eux trois cents lances, puis quatre cents lances des gens du roi et quatre cents lances des barons et chevaliers sujets du comte de Foix, tous des mieux armés; n'oublions pas Messire Tristan l'Hermitte, récemment créé chevalier devant Fronsac, et qui, brave et loyal, ne laissait en rien

(1) *Sic*, voir *Chronique de Chartier, Histoire de Charles VII*, etc.

deviner « le triste et implacable compère. » Deux jours après, du côté de Béarn se présenta Dunois avec les seignenrs de Leheac, le seigneur d'Orval, fils du seigneur d'Albret et les troupes réputées invincibles de Jean Carbonel et de Xaintrailles, en tout, cinq à six cents lances, archers et guisarmiers. Ils se placèrent entre l'Adour et la Nive. Peu après le seigneur d'Albret et son fils, le vicomte de Tartas, avec une troupe nombreuse, fermèrent le côté du nord. Ces dispositions étant prises, les capitaines se réunirent et alors en face des troupes, à la veille de la bataille, quelques heures avant l'assaut meurtrier, se passe cet acte toujours solennel, toujours sublime de l'armement des chevaliers. On va reconnaître le courage d'hier et bénir l'héroïsme du lendemain. Ils sont seize que la voix de tous désigne comme les plus illustres et les plus braves, seize auxquels le comte de Foix lui-même va ceindre l'épée, seize dont pas un peut-être n'existera demain, seize qui savent que bon sang ne peut mentir, que tous les yeux seront fixés sur eux et qu'il faudra vaincre ou mourir. Il y a (1) d'abord le fils du grand maître d'hôtel du roy, le seigneur de Tessac frère du seigneur de Noailles, puis Bertrand l'Espagne, sénéchal de Foix, Rogier d'Espagne, le sire de Benac (2), Jacques de Chabannès (3), Jean de Millery, *Nicole* de Sainte-Marthe. Les noms des autres ne nous sont pas parvenus; ils sont tombés dans l'oubli, dans cet oubli dont la mort est la triste compagne; car le lendemain eut lieu l'assaut, il devait être et fut meurtrier (4).

(1) Voir anciennes chroniques de France, *Histoire de Chartes VII* de Jean Chartier, mise en lumière par Godefroy, page 894, puis les chroniques de Mathieu d'Escouchy, etc., (d'Hogier d'après Hector Maillart dit seulement douze chevaliers).

(2) Ou de Sersac.

(3) Les chroniques doivent se compléter l'une par l'autre, chacune ne donnant que deux ou trois noms.

(4) Il est curieux de citer ici les termes mêmes de l'attestation de d'Hozier rappelant ce fait; elle est ainsi conçue : « Nous Pierre d'Hozier escuyer sieur de la Garde, l'un des cent gentilzhommes de l'ancienne bande de la maison du Roy, et l'un des hérauts d'armes de sa majesté, faisant profession de la recherche générale des maisons nobles de ce Royaume, certifions et attestons à tous qu'il appartiendra d'avoir lu dans un livre manuscrit, où est la Généalogie de la famille des Maillard seigneurs de Léry, faite et escrite du temps du roy Louis XI par Hector Maillard, issu de cette maison, que *Nicolle de Sainte-Marthe* ayant porté les armes pour le service du Roy Charles VII contre les Anglais, fut fait chevalier, par le comte de Fois au siège de Baionne l'an mil

Les habitants de Bayonne, après ce premier moment de vaillante résistance, cédèrent bien vite devant des forces de beaucoup supérieures aux leurs; les bourgeois prudents trouvaient qu'il y avait peu à attendre de l'Angleterre dont ils connaissaient les troubles; la promesse du maintien de l'immunité des tailles et des gabelles rallia les plus hésitants (1); la ville prise de force se donna elle-même de bonne volonté, ainsi fut achevée la pacification de la Guyenne et vingt jours à peine après le commencement du siège, Dunois put écrire que tous lui avaient promis entière et fidèle obéissance, les plus récalcitrants ayant été convaincus par le grand prodige qui parut dans l'air, « à scavoir une croix blanche fleurdelysée qui resta suspendue pendant une heure et fut vue de plus de mille, qui clairement signifiait que plus un ne pouvait songer à garder la croix rouge d'Angleterre, et tous incontinent prirent la croix blanche de France. »

Quelques semaines après, le comte de Foix et les principaux capitaines rejoignirent le roi qui était resté à Taillebourg avec les comtes du Maine, de Nevers, de Clermont, de Vendôme, de Castre, de Tancarville, etc., attendant leur retour pour regagner la Touraine où il devait passer l'hiver.

Pierre Scévole de Sainte-Marthe, dans ses *Mémoires contenant les titres de la maison de Sainte-Marthe* (2), écrits en 1657, fait remarquer que Nicole avait droit à ce titre de chevalier reçu au siège de Bayonne, à cause de ses services et de la noblesse de sa famille; nul en effet ne pouvait prétendre à l'honneur de la chevalerie s'il n'était d'ancienne noblesse et s'il n'avait lui-même le titre de valet, escuyer ou damoisel (3), titre recherché et porté par les enfants des plus hauts seigneurs et même par ceux des

quatre cens cinquante et un avec Messieurs Joan de Millery et Jaques de Tessac et autres jusque au nombre de 12. En foiz de quoy nous avons fait et escrit la présente attestation; et à icelle mis et apposé le scel ordinaire de nos armes, pour s'en servir en temps et lieu et aux occasions que l'on jugera nécessaires. — Fait à Paris ce vingtiesme jour de Janvier mil six cens vingt et quatre. Signé : Pierre d'Hogier, et scellé sur lacs de parchemin de ses armes.

(1) Thomas Bassin, évêque de Lisieux. *Histoire de Charles VII et de Louis XI*, publiée par Quicherat, Société de l'histoire de France, 1855, tome I, l. V., p. 251.

(2) Bibliothèque de l'Institut, manuscrit transféré entre 1796 et 1798 de la Bibliothèque de la Ville de Paris.

(3) Duchesne. *Histoire de la maison du Plessis-Richelieu*,, page 894.

princes et des empereurs. Du reste l'ancienneté de la noblesse des Sainte-Marthe et la haute considération dont ils jouissaient au commencement du XIVe siècle ne saurait être mise en doute, elle est attestée par toutes les chroniques. Dès cette époque, leurs armes étaient : « *d'argent, à trois fusées et deux demies de sable posées en pal, rangees en fasce, au chef de même* ». Les supports : deux lions d'argent; le cimier ou timbre, une demi-aigle de sable, le cri : « Sainte-Marthe ! » Quant à la devise : « *Fusos docta Minerva dedit*, ou encore : *Patriæ fœlicia tempora nebunt* », il est difficile de préciser à quelle date elle fut adoptée, ce que l'on peut affirmer c'est qu'elle aussi est antérieure au quinzième siècle. Enfin, pour ne plus revenir sur ce sujet, disons que l'on trouve le plus souvent les armes des Sainte-Marthe timbrées d'un casque fermé de face, souvenir de la distinction accordée à l'aïeul armé chevalier sur le champ de bataille.

La Guyenne conquise et l'Anglais hors de France, Nicole de Sainte-Marthe, suivant en cela l'exemple de son roi, se retira en Poitou où il se fixa définitivement. Douze ans après, en 1463, au commencement du règne de Louis XI, nous retrouvons son fils Louis comparaissant pour son père à l'arrière-ban de la province (1); puis, pendant une trentaine d'années le silence se fait sur le nom de Sainte-Marthe. La France traversait une période de calme relatif durant laquelle le monarque habile et rusé, profitant des fautes des uns et des haines des autres, arrivait à faire plus par sa diplomatie cauteleuse, que ses prédécesseurs n'avaient fait sur les champs de bataille avec le sang de leur vaillante noblesse si abondamment versé.

Il est probable que Louis, que nous qualifierons dès maintenant de Seigneur de Villedant au pays de Lodunois et du Chapeau en Anjou, ne resta pas absolument inactif et qu'il batailla à Montlhéry et à Guinegate, mais c'était peu vraiment que ces combats sans lendemain; le jeune de Sainte-Marthe avait reçu, dès l'enfance, de trop bonnes leçons de bravoure pour ne pas chercher, lui aussi, à se distinguer au service du roi.

L'occasion d'ailleurs était favorable, dix ans avaient suffi pour faire oublier le vieux monarque et pour changer l'état des esprits. Au souverain calme, prudent, patient et astucieux, succédait un

(1) Rôles de la Chambre des Comptes.

jeune prince ardent et aventureux, obéissant à la première impulsion d'un favori ou d'une maîtresse, heureux de vivre, d'aimer, de régner, ayant en lui-même et en la fortune la confiance la plus absolue (1). Charles VIII montait sur le trône, fatigué de son inaction, entouré de jeunes gens futiles et intrigants, comme lui désireux de sortir du calme des années passées; il eut d'abord un éblouissement. Après une quasi-obscurité, lui, chétif de corps il se trouvait adulé, choyé, environné d'un prestige inconnu jusque-là, le dieu de toute cette noblesse qui n'avait pas oublié les terribles leçons de Louis XI, qui savait que le roi était tout et que la seule voie de fortune était de le servir et surtout de le flatter. Avec un pareil entourage, il suffit de peu de mois à Charles pour se persuader qu'il était le plus puissant prince de l'Europe et qu'il était appelé à jouer un grand rôle; dès lors il ne rêva plus que conquêtes et triomphes. A ce roi romanesque, à l'imagination maladive, à ces jeunes gentilshommes avides de fêtes et de gloire il fallait une expédition chevaleresque insensée, quelque chose qui rappelât les anciennes légendes. On chercha et il ne fut pas difficile de trouver.

La maison d'Anjou n'avait pas abandonné ses droits sur le royaume de Naples, alors gouverné par Ferdinand, fils naturel d'Alphonse le Magnanime; ces droits avaient été légués à Louis XI par le comte du Maine, héritier du roi Réné. Il est vrai que le vieux monarque, plus occupé d'assurer son trône que de conquérir des provinces nouvelles, s'était par prudence refusé à les faire valoir. Grâce à cette abstention, les premières années du règne de Ferdinand s'écoulèrent paisibles; cette quiétude fut un malheur, n'ayant rien à craindre du dehors, le roi de Naples donna libre carrière à ses mauvais instincts; il redevint ce qu'il était dès l'enfance, despote et cruel, bientôt il fut odieux au peuple et surtout aux seigneurs. Journellement malmenés, ceux-ci regrettaient vite cette maison d'Anjou prodigue et affable amie des arts et surtout des plaisirs. Les intrigues commencèrent partant d'en haut; le peuple mécontent, habitué aux changements de dynastie, en vint à sou-

(1) Charles VIII était chétif et difforme mais fort satisfait de sa personne. Ce qui est singulier c'est que à l'époque l'opinion générale voulut qu'il fût un fort gaillard habile aux exercices du corps; ses contemporains en parlent comme d'un prince accompli au point de vue physique; les étrangers le jugent autrement. (A. Baschet. *La diplomatie vénitienne au* XVI*e siècle*. V. Guizot, *Hist. de France*, t. II, p. 470).

haiter ouvertement un prince plus débonnaire et plus généreux. Le nom du roi de France, héritier de la maison d'Anjou, était dans toutes les bouches; des députations furent secrètement envoyées, moins secrètement reçues; elles eurent peu de mal à persuader Charles VIII de ses droits indéniables.

C'était d'ailleurs une belle proie que cette Italie parvenue au dernier degré de civilisation intellectuelle et qui occupait tous les esprits. On ne parlait que de ses richesses, de ses palais, de ses vaisseaux, de sa corruption même. Quoi de plus tentant qu'un pareil pays qui semblait se donner lui-même et réclamer un maître? L'esprit rêveur de Charles VIII se voyait déjà sur le chemin de la Grèce et de Constantinople, rouvrant contre l'islamisme la carrière de gloire chrétienne qui avait fait de son aïeul un saint. « Les hommes médiocres ne sont pas à l'abri des grands rêves qui ont plus d'une fois séduit et perdu les grands hommes » (1). L'expédition d'Italie fut décidée.

Elle s'ouvrit par des fêtes qui, dès le début, absorbèrent toutes les ressources. C'était au commencement de l'hiver; l'argent manquait, ni tentes, ni pavillons pour hiverner en Lombardie, les chefs n'avaient aucune expérience. On ne s'arrêta pas pour cela, personne même ne s'inquiéta, car, comme le fait observer Commynes « une chose avaient-ils bonne, c'était une gaillarde compagnie pleine de jeunes gentilshommes ». Dans cette gaillarde compagnie pleine de jeunes hentilshommes, nous trouvons Louis de Sainte-Marthe avec son ami le seigneur de la Roche du Mayne, un des féaulx de Charles VIII, qui fut un vieux, bon, brave et vaillant capitaine de son temps (2).

Tant de témérité sembla récompensée pendant les premiers mois, la campagne avait vraiment l'air d'un « voyage conduit de Dieu (3). » Ordinairement les succès faciles durent peu, le roi s'en aperçut bientôt lorsqu'il vit l'Italie sortir de sa torpeur et une ligue se former à Venise. De toute part menacés, les français commencèrent à comprendre qu'une si vaste conquête était difficile à garder et peu s'en fallut qu'un désespoir, qui pouvait se

(1) Guizot, *Histoire de France*, t. II, p. 472.

(2) Brantôme, p. 351.

(3) Commynes, L. VI, tome XIV, p. 129.

changer en déroute, ne succédât sans transition à la sécurité la plus complète et à l'enthousiasme le plus irréfléchi.

La hardiesse de Charles VIII le sauva. « Le petit roi n'était pas reconnaissable tant il était grand, ferme et audacieux (1); » après un passage célèbre dans des montagnes jusque-là réputées infranchissables, l'armée française, pleine de confiance et d'ardeur sous l'œil du roi, du maréchal de Gié et de la Tremoille, fit des prodiges de valeur. La victoire de Fornovo nous livrait encore une fois l'Italie; on n'avait qu'à pousser devant soi, Milan ouvrait ses portes, Rome se soumettait, Naples était délivrée. Mais Charles VIII était redevenu le petit roi; dégoûté de l'Italie il voulait à tout prix regagner la France, retourner à ses plaisirs; il le désirait avec sa fougue et sa légèreté accoutumées et, sans hésiter, il abandonna cette conquête qui avait coûté tant de sang.

Louis de Sainte-Marthe, lui aussi, avait quitté l'Italie, désillusionné sur cette expédition si populaire que comme tous il avait cru devoir être brillante et qui finissait tristement par une honteuse capitulation (2); elle lui coûtait du reste assez cher, puisque son fils aîné, Nicolas, placé sous les ordres du mareschal de Rieux, « plus audacieux que prudent, » si nous en croyons Brantôme, avait été tué à l'attaque du pas et détroit de Cancello près de Mont-Cassin.

Le vieux capitaine ne songeait plus aux expéditions guerrières; il lui fallait le repos à ses fatigues, la consolation à ses peines, il résolut de reprendre cette vie retirée qui avait été celle de son enfance. C'est alors qu'il vint en Anjou attiré par la famille de sa femme, Marie du Treuil (3), d'une noble maison de la province, située entre l'abbaye de Bourgueil et Saumur. C'est là près de cette ville qu'il fit construire la maison seigneuriale du Chapeau (4)

(1) Commynes.

(2) Abandonné par le roi et par ses alliés, Montpensier capitula à Atella (20 juillet 1495).

(3) Les du Treuil portaient : « *D'argent au pal de gueules de deux pièces.* » (Cf. d'Hozier, 1709).

(4) Le Chapeau, village, commune de Saint-Lambert-des-Levées. — L'ancien manoir bâti par Louis de Sainte-Marthe appartint en 1529 à Gaucher de Sainte-Marthe conseiller et médecin ordinaire du roi, puis à Louise de Sainte-Marthe, femme de Gabriel de Pontoise, médecin du roi; puis il passa à noble homme Charles Morin. « Près de la ferme existe une petite chapelle; l'édifice en contrebas de la levée, orientée du nord au sud, comprend deux travées plein cintre,

qui ne devait guère rester plus de cent ans dans la famille. Quant à la seigneurie de Villedan, dont il portait le nom, elle ne fut acquise par lui que quelques années après. Les termes mêmes du contrat de vente doivent être signalés; ils nous montrent une fois de plus la haute estime dont jouissait Sainte-Marthe auprès de ses princes et rappellent les services par lui rendus au roi. Cette seigneurie de Villedan paroisse de Beuxes (canton de Loudun) était tenue à foi et hommage simple comme mouvance de la chastellerie terre et seigneurie de Champigny qui appartenait à Louis de Bourbon prince de la Roche-sur-Yon; ce dernier, par acte du 18 août 1518 « en considération des services rendus donna quittance et remit au dit Messire de Sainte-Marthe les ventes et honneurs de l'acquisition par lui faicte de la dicte terre, fieffe et seigneurie de Villedan (1). » C'est là un précieux témoignage en faveur de Louis, nous y voyons la première marque authentique d'affection donnée à un Sainte-Marthe par un prince de la maison de Bourbon; désormais ces marques d'estime seront nombreuses et reparaîtront à chaque instant.

Outre le fils tué à l'ennemi, Sainte-Marthe eut deux enfants, une fille, Marie, et un second fils Gaucher qui fut médecin ordinaire du roi. Dans sa retraite Louis occupa ses loisirs à l'étude des belles-lettres, composa quelques poësies et en souvenir de cette expédition d'Italie, dont les débuts avaient été si brillants, il écrivit un livre fort savant et fort curieux des faits d'armes et de chevalerie (2). C'est ainsi qu'il passa de longues années occupé de littérature, vivant dans ses souvenirs et voyant sans y prendre part les commencements brillants du règne de François Ier. Hélas! les revers devaient suivre de près et les humiliants traités de Madrid et de Cambrai durent faire cruellement saigner le cœur du vieux chevalier.

Il mourut à 90 ans, en 1535, et fut inhumé dans une chapelle

voûtées à nervures primastiques, les murs autrefois décorés de peintures dont quelques traces apparaissent aux environs de l'autel. La porte ogivale vers le nord est murée; près de l'entrée actuelle à l'est s'ouvre une belle fenêtre ogivale seizième siècle. Le pignon nord portait une bretesch, etc... *Dict. Hist. et Géog. de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port, t. I, p. 619.

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de l'Institut.

(2) Collect. Clairambault, Saint-Esprit, n° 1222 (cabinet des Titres, Bibl. nat. mss.).

de Saint-Lambert-des-Levées près Saumur; l'épitaphe mise plus tard sur sa tombe était ainsi conçue (1) :

« Cy gist Louis de Saincte-Marthe en son vivant escuyer, seigneur du Chapeau près Saumur et de Villedan au pays de Lodunois, qui servit les roys Charles VIII, Louis XII et François Ier aux guerres d'Italie, comme avait fait Nicole de Saincte-Marthe son père qui fût créé chevalier par le comte de Foix au siège de Bayonne contre les Anglais l'an 1451 sous le roy Charles VII, puis trépassa l'an 1535. Son fils Gaucher de Saincte-Marthe fût après luy seigneur du Chapeau, de Villedan, de la Rivière et des Nandes en Aulnis; priez Dieu pour lui. »

Avec Louis, nous allons quitter les chevaliers hardis et un peu batailleurs des premiers temps pour nous occuper surtout des Sainte-Marthe voués aux sciences et aux belles-lettres. Gaucher, grand-père de l'illustre Scévole, commence cette dynastie (2).

(A suivre). Paul DE LONGUEMARE.

(1) Les termes mêmes de l'épitaphe suffisent à démontrer qu'elle est de beaucoup postérieure à la mort de Louis.

(2) Nous devons, pour être complet, faire ici une remarque. Une vieille généalogie de la maison de Pontoise (1608) donne à Louis de Sainte-Marthe une origine provençale. Cette erreur vient sans nul doute de la découverte faite d'un Louis de Sainte-Marthe commis en 1512 dans le district d'Arles pour percevoir la taxe sur les juifs convertis et lui-même taxé à 400# pour sa part de cette cotisation faite par Louis XII pour les frais de la guerre de Naples. D'Hozier (1709) mentionne ce rapprochement, sans y attacher aucune importance.

Monseigneur Léon-Adolphe AMETTE

ÉVÊQUE NOMMÉ DE BAYEUX

Le siège épiscopal de Bayeux ne restera pas longtemps vacant; nous avons la joie d'apprendre que les traditions du vénérable Mgr Hugonin, regretté de tous, vont être continuées par celui que notre cœur eût choisi, si la voix des fidèles était de quelque poids dans les décisions de ceux auxquels incombent la mission délicate de nommer les évêques. Manifestement la Providence protège le diocèse de Bayeux, si grand par la vertu et le zèle de ses prêtres, si rempli du souvenir des hommes éminents qui l'ont successivement dirigé.

Mgr Amette n'est pas un inconnu pour nous; il était à Évreux depuis de longues années lorsqu'a été fondée cette *Revue catholique de Normandie*. Vicaire général de Mgr Hautin, notre premier directeur, celui auquel nous devons tant, M. l'abbé Amette a été l'ami et l'inspirateur de nos débuts. C'est donc avec bonheur que nous retrouverons ici-même, tout près de nous, la haute et ferme direction que nous savons apprécier.

D'ailleurs Mgr Amette est nôtre et par ses origines normandes et par ses goûts littéraires. Elève brillant du petit séminaire d'Évreux, puis de Saint-Sulpice, il marqua sa place parmi les élèves d'élite qui s'y trouvent réunis et ces jours-ci l'on rappelait qu'il avait laissé un si profond souvenir à ses maîtres, que, vingt ans après, l'un d'eux, le célèbre M. Hogan, devenu supérieur du grand séminaire de New-York, écrivait à Mgr Hautin, nommé évêque d'Évreux, pour le féliciter d'avoir un tel vicaire général.

Ordonné prêtre à Saint-Sulpice le 23 décembre 1873, M. l'abbé

Amette fut successivement prosecrétaire de Mgr Grolleau, évêque d'Évreux, puis chanoine, archidiacre de Pont-Audemer. En 1890, à la mort de l'évêque, il était nommé par le chapitre vicaire capitulaire et le diocèse fut gouverné par lui, pendant toute la vacance épiscopale, avec un tel zèle et une telle prudence que Mgr Hautin, lui demanda de reprendre ses fonctions de vicaire général. Mgr Sueur et après lui Mgr Colomb, continuèrent à MM. Fillion et Amette la même confiance et le chapitre de son côté, pendant ces vacances successives, leur confiait fidèlement les fonctions de vicaires capitulaires.

Hier encore il était choisi par Mgr Meunier, comme vicaire général. C'est donc après avoir été successivement vicaire capitulaire et vicaire général de quatre évêques que Mgr Amette est appelé au siège épiscopal de Bayeux; cela suffit pour montrer quels étaient ses titres et quelle expérience il apportera dans l'administration des affaires diocésaines.

La *Semaine religieuse d'Evreux*, par la plume de M. le chanoine Odieuvre, un de nos directeurs, s'exprime ainsi sur le compte de Mgr Amette, nous tenons à redire ces lignes, puisqu'elles émanent de quelqu'un qui le connaissant bien, peut mieux apprécier que qui que ce soit, le nouvel évêque de Bayeux.

« On n'attend pas de nous un long éloge du prêtre éminent qui va nous quitter, laissant dans nos rangs un vide profond. La louange est peu dans nos habitudes et nous savons qu'elle déplairait à celui qui en serait l'objet. Nous ne pouvons néanmoins taire ce qu'a été parmi nous Mgr Amette, comme administrateur, comme orateur, comme directeur.

« Esprit vif, très ouvert, ayant une facilité d'assimilation peu ordinaire, une grande rapidité de conception, Mgr Amette débrouille vite les affaires les plus compliquées. Sans s'attarder aux circonstances accessoires, il va droit au nœud de la question, et sa décision est claire et sûre, car elle s'appuie en même temps sur la science et sur l'expérience. Sa participation aux conseils de quatre évêques, qui, arrivant de diocèses différents, apportaient des coutumes administratives différentes, n'a pas peu contribué à développer sous ce rapport ses remarquables qualités naturelles.

« Mgr Amette est, sans conteste, notre plus éminent orateur. Aussi, dans toutes les circonstances solennelles, dans nos manifes-

tations diocésaines, notamment à Lourdes, à Montmartre, à Argenteuil, c'est lui qui a porté la parole en notre nom. Dans ces chaires où les plus grandes éloquences de notre temps se sont fait entendre, la sienne n'a été inférieure à aucune et peu l'ont égalée. La délicatesse des pensées, la sûreté de la doctrine, l'onction de la piété, jointes au charme de la forme et de la diction, telles sont les qualités qui font de Mgr Amette un orateur qu'on ne se lasse jamais d'entendre. Elles lui sont si naturelles qu'on les trouve dans ses plus simples allocutions comme dans ses discours les mieux préparés. Toujours le mot juste et plein de tact; dans les choses les plus difficiles à exprimer, il dit ce qu'il faut dire et comme il faut le dire. Mgr Amette sera l'un de nos plus brillants évêques; il se placera à côté de son éloquent ami, Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

« Mais il est un travail plus obscur et peut-être plus utile, auquel Mgr Amette a consacré une grande partie de ses journées, c'est celui de la direction des âmes. Tous ceux qui ont suivi le mouvement religieux à Evreux depuis vingt ans, constatent dans tous les rangs de la société une sensible amélioration. Elle est due surtout au zèle de plusieurs prêtres qui se sont dévoués à la direction des consciences, et au premier rang est Mgr Amette. Le travail qu'il accomplissait pendant de longues heures au confessionnal, il le continuait dans les entretiens et jusque dans les salons, où il était toujours désiré pour le charme de sa conversation..... Mais, en dehors de ces œuvres publiques, que d'âmes consolées dans les heures douloureuses, soutenues dans la voie de la vertu. Que de familles ont trouvé dans sa sagesse et son dévouement les conseils qui les ont éclairées et dirigées dans les circonstances les plus difficiles! Aussi est-il inutile de dire que, si la joie est grande de voir Mgr Amette élevé à la dignité épiscopale, pour beaucoup cette joie est attristée par les plus légitimes et les plus profonds regrets.

« Les éminentes qualités que nous venons d'esquisser rapidement avaient depuis longtemps appelé sur Mgr Amette l'attention de ceux dont il va devenir le frère dans l'épiscopat. Son Em. le cardinal Sourrieu, NN. SS. les archevêques et évêques de Chambéry, d'Avignon, d'Orléans, et d'Evreux joignaient leurs efforts pour faire entrer dans l'assemblée des princes de l'Église le prêtre qui, à tant de titres, méritait de devenir un Pasteur des peuples.

C'est sous leur patronage que Mgr Amette se présente au respect et à l'affection du diocèse de Bayeux.

« C'est aussi sous le patronage du vénéré Évêque dont le diocèse de Bayeux pleure la perte. Mgr Hugonin avait, il y a quelques années, demandé l'abbé Amette comme coadjuteur, et dans leur dernière entrevue il lui exprimait son grand regret de ne pas l'avoir comme successeur. »

Nous n'ajouterons plus qu'un mot à ces lignes si pleines de cœur de M. l'abbé Odieuvre; ou pour mieux dire nous ne formerons plus qu'un souhait, c'est que Mgr Amette vienne bientôt parmi nous. Il trouvera à Bayeux le souvenir très vivant de celui qui n'est plus; il y trouvera aussi deux hommes entourés de l'estime et de la vénération de tous, MM. les chanoines Goudier et Labutte. Entre leurs mains le dépôt qui leur était confié n'aura pas périclité. Aussi était-ce un devoir pour nous, en saluant Mgr Amette, d'exprimer notre respectueuse reconnaissance à ceux qui ont été les collaborateurs dévoués, les meilleurs amis de Mgr Hugonin.

P. DE LONGUEMARE.

— M. l'abbé Guérard, chanoine de Rennes, est nommé évêque de Coutances. Nous saluons respectueusement aujourd'hui le successeur de Mgr Germain, nous réservant de faire connaître, dans notre prochain numéro, la biographie du nouvel évêque.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

E LA RÉVÉRENDE MÈRE SAINT-JOSEPH ET ORIGINES DE LA COMMU-TÉ DES SACRÉS-CŒURS DE SAINT-AUBIN, par l'abbé *Hédouin*, noine honoraire de Rouen. — Évreux, 1898; in-8°.

uis un siècle et plus que les collégiens commencent à mer ce qu'un étudiant intitulait modestement *Mes Œuvres, Ier*, les auteurs qui attendent à quatre-vingts ans pour er, ne sont pas légion. Tel est pourtant le cas du prêtre é qui vient de mettre au jour le volume de 230 pages, orné beau portrait, que l'Imprimerie de l'Eure a exécuté avec son eté ordinaire.

ère à tout cœur sacerdotal, car elle est celle de l'éducation ienne et d'une grande œuvre diocésaine, cette histoire avait M. le chanoine Hédouin un attrait tout particulier, puis-le devient celle de sa paroisse natale et même de sa famille. ien fait d'en dire un mot : car son froid et calme exposé des n'eût jamais laissé soupçonner ses attaches intimes avec son Il l'a envisagé avec sérénité et d'aussi haut qu'il convenait, nement comme la glorification de l'action bienfaisante de se. Il a suivi attentivement la pieuse fondatrice et son œuvre, ainsi dire mois par mois, sans épargner son temps ni sa peine : après une mise en œuvre très soignée de ses matériaux nbrants, il n'a pas hésité, la veille même de l'impression, à re et à refondre des chapitres entiers. C'est un livre fait, et ain d'ouvrier, toute novice qu'en est la plume.

nevière Fréret, en religion Mère Saint-Joseph, vint au monde e du bras droit : aussi son père souhaita-t-il maintes fois e bon Dieu la prit. Mais cette disgraciée de la nature était

richement douée pour l'utilité et l'édification du prochain. Sœur et tante de prêtres, elle avait eu pour oncle un autre prêtre, victime de la Terreur. Geneviève s'en vengea noblement. Comme les Barbares et la Réforme, la Révolution avait détruit toutes les fondations chrétiennes et charitables : à peine échappée à ses étreintes, l'Église s'essaya à relever les ruines. Pour sa part, cette nièce d'un martyr fonda en moins de quarante ans plus de cent foyers d'instruction et forma plus de six cents institutrices disséminées dans huit diocèses.

Les administrateurs officiels s'en émerveilleront médiocrement peut-être. Rien n'est plus simple en effet aujourd'hui que de créer en matière d'enseignement. On ouvre au budget un crédit de deux ou trois cent mille francs, voire même d'un ou deux millions, on bâtit un palais, on y installe un personnel tout chamarré de diplômes et de morgue à l'avenant; et, à ne considérer ni le nombre ni la qualité des élèves, le résultat est magnifique.

Vers 1820, sœur Fréret opérait différemment dans son village de Saint-Aubin. Elle y recrutait une à une de pauvres ouvrières, les initiait non à la pédagogie mais à la formation chrétienne et à l'enseignement très élémentaire de l'enfance, les logeait dans un grenier, leur donnait un jour de grand gala un petit poisson pour six, en attendant qu'elles s'assissent à une table sur laquelle on n'avait rien à mettre (pp. 32-36).

Les puissances infernales s'agitaient (pp. 109-111); comment celles de la terre seraient-elles demeurées en repos? Ici se place l'un des plus touchants épisodes du livre (chap. XIV) : la femme du préfet de la Seine-Inférieure s'interposant auprès de son mari, et ce dernier, baron Dupont-Delporte, plaidant la cause des religieuses au ministère, et finissant par la gagner (1832-1842).

Quiconque examinait avec quelque attention, il y a trente ans, les progrès simultanés de l'enseignement laïque et de l'enseignement congréganiste, ne pouvait qu'y applaudir. C'était la prolongation du mouvement qui depuis deux siècles avait multiplié en France les instituteurs pris en dehors du clergé Favorisé par une paternelle direction, ce double courant ne pouvait qu'aboutir à une émulation salutaire, et par suite atteindre le maximum d'effets utiles à en obtenir. Nous touchions à une sorte d'idéal pour l'instruction du peuple.

'il y a de l'intolérance quelque part, nous disait naguère otestant, soyez sûr qu'elle n'est pas de votre côté. » C'est le ientaire de la parole si loyale du cher Fr. Lucard, directeur cole normale de Rouen : « Si on voulait mettre entre nos le monopole de l'enseignement primaire, je m'y opposerais ute mes forces : une honnête rivalité ne peut qu'être fruc- à tous égards (1). »

sait si tout le monde l'a ainsi compris. L'antiquité n'a jamais , la postérité aura peine à croire quelles machines de ont été forgées pour étouffer de toutes manières l'ensei- ent religieux. On venait de jurer bien fort, aux grands udissements des badauds, que pas une intelligence ne serait ée afin d'en tirer pour le bien commun tout ce qu'elle peut : et alors que pour cette tâche immense toutes les bonnes és suffiraient à peine, on écarte impitoyablement les urs les plus dévoués et les plus désintéressés. Les plus tes gens s'en indignèrent avec Littré; et peu de jours après pulsions, Vacherot, rencontrant M. Ath. Mourier, alla droit et se prit à dire « Mon cher Monsieur, l'Université s'est norée. »

es mesures n'étaient avant tout lamentables, elles seraient ntes par les déceptions de toutes sortes qui les ont suivies. une grande ville, le frère directeur d'une école devenue remarquait : « Quand nous étions communaux, il nous tout recevoir : maintenant nous serons moins accablés, et ne choisirons que la fleur. » Au Havre, le grand commerce int que les nouveaux programmes forment moins bien ses is; il insiste auprès des Frères pour qu'ils reprennent leur enseignement; et cet exemple est imité ailleurs.

'Église qui a sauvé les lettres antiques et rendu possible la on des grandes universités du moyen-âge (2), que devient

elques conseillers généraux rencontrant le Fr. Lucard plusieurs années on départ de Rouen, souhaitaient qu'il revînt prendre la direction de normale. Il répondit que la chose ne serait plus possible avec la nouvelle on scolaire.

cardinal Thomas eut le mérite, on peut même dire la gloire, de réunir chelle, par des copies exécutées à grands frais, la collection des œuvres de la Rochelle, l'illustre maître de saint Bonaventure. Il en rêvait sion qui eût formé trois ou quatre in-4°. Mais il eût fallu des subsides

son rôle dans les études classiques en France? Enchaînée par l'organisation officielle, elle ne peut plus, même dans les Petits Séminaires, donner au latin une place d'honneur; et elle doit envier la franchise d'allures des collèges du Levant ou des Missions. Toute son ambition se borne à faire des bacheliers : bel idéal assurément, pour qui se rappelle le mot de Mgr Dupanloup, que les derniers « perfectionnements » n'ont pas démenti : « Un bachelier de plus, un homme de moins. »

Depuis une vingtaine d'années l'action des détenteurs du pouvoir a été trop souvent telle, qu'on a pu la définir : *corrumpere; administrare dicitur*. C'est une épreuve à laquelle jamais la France, ni sans doute aucune autre nation, n'a été soumise. Elle a porté ses fruits. En 1897, une commune de la Seine-Inférieure (est-elle la seule?) a compté plus de 50 % de naissances illégitimes (1). Encore un peu plus de neutralité dans l'école et de débits de boisson; et la pauvre France tombe au-dessous des Canaques et des Peaux-Rouges!

Quand donc notre malheureux pays prendra-t-il sérieusement pour devise, surtout en matière d'enseignement, la belle maxime de Garcia Moreno : « Liberté pour tout et pour tous, sauf pour le mal et les malfaiteurs? »

L'abbé A. Tougard.

Baron J. Angot des Rotours. Aube de siècle. Paris, Perrin et Cie, 1898, in-8° de 316 pages.

Depuis longtemps il est question des gens et des choses « fin de siècle », et ni les premiers ni les secondes ne sont pour satisfaire le chrétien et le philosophe. Bientôt d'autres millésimes vont être inscrits sur le calendrier et M. le baron J. des Rotours nous parle d'une aube « fin de siècle », du commencement d'une nouvelle

administratifs; « et, ajoutait-il avec un sourire amer, nous sommes livrés aux bêtes! »

(1) Que dire de la situation matérielle? Dans un joli village des environs du Havre, on s'étonnait de la pauvre mine des enfants du catéchisme. « Il y a des parents, fit le curé, qui ont du mal à nourrir convenablement leurs enfants. »

La poule au pot d'Henri IV n'est donc pas encore éclose sous la troisième République; qui sait même si elle éclora jamais.

nnées, période purement conventionnelle, il est vrai, qui
ressionner les esprits non aguerris, mais dont l'avènement
nimer chez le croyant la plus précieuse des vertus,
nce. Qu'importe qu'à l'heure présente le trouble social soit
t et général, que des luttes de toute nature semblent
ner l'humanité à des discordes infinies? Dans les nuages
s cachent l'avenir, n'y a-t-il pas bien des points lumineux?
il intellectuel augmente sans cesse d'activité et d'influence;
de la fraternité s'affine et s'affermit; le christianisme
son indestructible vitalité. On est donc en droit d'espérer.
des Rotours est un chrétien sincère, un penseur profond,
ain au style pur. Son nouveau livre est le résultat de
méditations sur l'état moral de notre société dont l'avenir
quiétant. L'auteur a foi dans cet avenir : il espère, car il

saurait résumer en quelques lignes les développements
s par M. J. des Rotours avec une lumineuse précision sur
tions qui préoccupent vivement tous les esprits. Il vaut
renvoyer le lecteur, car *Aube de siècle* est un ouvrage
faits dont la déduction s'enchaîne d'une façon logique et
nsi dire mathématique. Qu'on lise surtout les pages
tes du début sur le trouble intellectuel. Les luttes de
de races, de sexes sont redoutables aujourd'hui, peut-être
t-elles encore plus demain. Mais l'union et le calme ne
s pas ramenés quelque jour entre les classes par une
e productivité du labeur, par une plus prévovante orga-
de l'association humaine, par l'anéantissement des
des malentendus, des passions qui mettent obstacle à
solidarité des créatures de Dieu?
nflit entre les races est plus aigu que jamais et les groupes
es se font une concurrence acharnée, qui ne diminuera
ongtemps, mais que l'esprit de fédération rendra moins
use. Bien des choses s'unifieront. « Ne peut-on pas espérer
it M. J. des Rotours, que l'on verra surgir des types
nité plus affinés et plus heureux que ceux du présent et du
vant l'heure éloignée, mais certaine, qui clora le séjour
espèce sur la terre? » Quant à la lutte des sexes, qu'il
que nous voulions instituer, qui la fera cesser? Le succès
nères des féministes? Non, à coup sûr, mais l'amélioration

de l'éducation de la femme, qui devra lui donner un christianisme plus profond et plus éclairé, une culture plus étendue, une formation plus solide.

Le travail intellectuel est l'honneur de notre époque. La science est loin d'avoir dit son dernier mot et, ne se contentant pas d'avoir pour seul objectif l'amélioration de notre bien-être, elle montrera que le développement social n'est pas livré au hasard et elle apportera sans cesse d'irrécusables témoignages à la vérité.

Tout ce que l'auteur dit du sens de la fraternité est sagement pensé. Il écrit aussi de bonnes pages sur la religion de l'humanité, cette chimère d'esprits égarés qui, depuis cent et quelques années, a donné lieu à bien des essais aussi infructueux qu'inutiles. Le néo-boudhisme en est une forme étrange et séduisante à certains points de vue; il aboutira cependant à un échec comme son opposé, le pessimisme, et les autres systèmes de la philosophie moderne dont le fond est composé d'idées toujours étroites, parfois malsaines.

Ce qu'il faut à l'âme humaine, ce sont des croyances qui l'élèvent. Ces croyances, elle ne les trouvera que dans le christianisme où elle aura toutes les lois fondamentales du vrai et du juste et la solution des problèmes qui inquiètent l'humanité, de de ceux du moins que peut aborder la faiblesse de notre intelligence imparfaite. A travers ce qui passe, il faut chercher ce qui demeure, et le Christ nous l'enseignera.

Les tendances du néo-christianisme et du déisme, le portrait des demi-chrétiens fournissent à M. J. des Rotours le sujet de tableaux vifs et colorés. Tout en montrant un louable esprit de tolérance, l'auteur formule parfois des conclusions que je me permettrai de trouver par trop absolues. Entre le catholique et l'athée, il y a des nuances. Tous les jours nous rencontrons des hommes pieux et irréprochables qui appartiennent à des confessions dissidentes, des esprits éclairés qui ne partagent pas toutes nos croyances, des déistes sincères; le catholique doit les plaindre, mais non, pour cela, les traiter d'athées. Si j'ai sur quelques points une opinion un peu différente de celle de l'auteur, je n'en applaudis pas moins très sincèrement, et, il me permettra de l'ajouter, très affectueusement à l'élévation des pensées chrétiennes et patriotiques qui ont inspiré son beau livre.

« Dieu protège la France », dit en terminant M. J. des Rotours.

ıs donc nos courages et ne nous abandonnons pas à la ante attirance des impressions tristes. La chute des siècles, qu'ils emportent, est-elle plus désespérante que celle des orsque vient le soir? Sans doute, tout ici-bas s'écoule et ıitte. Nous ne pouvons rien fixer ni retenir, même des les plus aimées. Lorsque nous retrouvons par le souvenir s d'enfant, nous serions presque tentés d'en pleurer, tant s sentons lointaines et perdues. En cette terre qui ne pas de repos, il faut marcher sans s'arrêter jamais. Mais me nous conduit à regarder plus haut, vers les pleines qui demeurent. Et alors l'allégresse revient avec les fermes Ceux qui, dans leur courte vie, à travers ce qui passe si t entrevu l'infini savent qu'aucune de ses éphémères et manifestations ne l'épuise, qu'il n'a rien à redouter de la on des âges, qu'il ne s'use et ne vieillit même pas. Il ne parfois s'effacer à l'horizon que pour rallumer peu à peu lus vif des jeunes aurores. N'ayez crainte. Si la nature et ıité sont les manifestations extérieures et comme les reflets ınts de l'esprit, elles ne cesseront jamais d'offrir des occa- ouvelles de penser et de sentir. Elles auront toujours à quelque chose de Dieu, et la bonté du Christ, loin de rcir, brillera sans cesse plus lumineuse. L'avenir enrichira és encore inconnues ce qui fut le meilleur du passé. Il eaucoup à révéler. Accueillons-le avec une sereine confiance uriosité inapaisée. Devant tout ce que nous crie la fuite du nous pouvons bien répéter comme Emerson : « Je crois à é. »

Émile Travers.

NE. — A Traveller's tales, par *Wickham Flower*, membre Société Royale des Antiquaires de Londres. — London, man and Hall. 1897.

agnifique in-4° que nous présentons au lecteur sous le titre ıine, récits d'un voyageur, n'offre aucune ressemblance guides Bœdeker, Murray ou Jouanne. Le volume se pré- ous un tout autre aspect. Il y est surtout question de l'art— et il a été écrit sans la moindre préoccupation de sacrifier

613962 A

le côté historique ou poétique des monuments et des souvenirs à la nécessité des renseignements pratiques que recherchent les touristes de la fin de ce siècle. M. Wickham Flower continue la tradition des anciens voyageurs anglais dont les noms sont bien connus des antiquaires et des bibliophiles français. Depuis l'étudiant Lister dont le carnet de voyage a été réimprimé il y a quelques années déjà, par la Société des Bibliophiles français, en passant par Sterne et son « Voyage sentimental » jusqu'à nos jours, la France et surtout les provinces de Normandie, du Poitou et de la Guyenne ont été traversées sans cesse par des voyageurs anglais dont les ouvrages ont été l'objet de l'attention des érudits de notre pays. Il suffit de citer le chevalier du Temple, Evelyn, Ducarel, Dibdin, Dawson Turner, Cotman, Parker, etc., dont les travaux sont parfaitement connus du monde des antiquaires.

Le volume de M. Wickham Flower, indépendamment du texte auquel nous reviendrons dans un instant, contient des illustrations à l'état d'eaux-fortes dues à l'un des meilleurs artistes anglais de notre époque, M. Joseph Pennell. Elles sont aussi précieuses au point de vue pittoresque qu'archéologique.

Il s'agit en effet de l'Aquitaine, la « *Gaule d'Aquitaine* » dont l'antique cité de Poitiers a pu être considérée comme la capitale. A l'ouest, la mer d'Aquitaine ou le golfe de Gascogne, au nord, la Loire, au sud, les Pyrénées, sauf la Navarre et à l'Est une ligne conventionnelle de Blois à Toulouse. Ses nombreuses et charmantes rivières, son sol fertile, son climat et ses vignobles en faisaient pour l'étranger une terre désirable entre toutes et comme on dit aujourd'hui l'hinterland de la Normandie.

Poitiers réunit les souvenirs les plus variés. Depuis l'empereur Claude qui, après le meurtre de Caligula « *créa un aultre Roy en « Aquitaine qui est aultrement appelé Procureur* » jusqu'au jour où Henry Plantagenet, Henry II d'Angleterre, comte de Poitiers se reposait, en mai 1189, dans son château de prédilection de Chinon, sur la rivière de Vienne, l'histoire de la ville de Poitiers ne cesse pas d'être attrayante, surtout quand on la lit suivant l'expression de M. Flower « à la lumière des vieux livres, » *by the light of old books*.

Au milieu de tant de chroniques et de légendes M. Flower ne pouvait éprouver que l'embarras du choix. Les luttes de Clovis et d'Alaric, la victoire de Charles Martel sur les Sarrazins et leur chef

érame, la journée de Maupertuis, puis la délivrance de la de Poitiers du joug des Anglais, et le miracle des clefs; l'his- e de Notre-Dame-la-Grande, Saint-Hilaire, celle de l'abbaye Montierneuf, bâtie par Geoffroy d'Aquitaine, de sainte Rade- de et de la cathédrale de Saint-Pierre; les querelles de Guillaume u roi de France, le siège de Dol et d'autres incidents qui nous ènent en Normandie et donnent lieu à de fréquentes citations *Roman de Rou*.

nfin, l'aspect du pays n'a pas été négligé : le côté pittoresque contraste philosophique des souvenirs du passé encadrés de ages d'une éternelle jeunesse ne pouvaient échapper à un rvateur aussi attentif et donnent à son volume la note sympa- ue et rêveuse qui en font un livre d'antiquaire et d'artiste.

C. H.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Évreux. — Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

8me ANNÉE — 2me LIVRAISON

15 SEPTEMBRE 1898

Paul DE LONGUEMARE : Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — Abbé A. GOSSELIN : Mgr de Saint-Vallier et son temps. — L. COUPPEY : Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). — L'abbé Maxime GODEFROY : Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703) (*Suite*). — M.-J. MASSELIN : Le collège des Jésuites de Caen (*suite*). — La RÉDACTION : Note. — A. TOUGARD : Bulletin bibliographique.— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1898

HUITIÈME ANNÉE

SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME LIVRAISON

I. — Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe *(Suite)* . . . . . **de Longuemare.** 103

II. — Mgr de Saint-Vallier et son temps. . . . . **A. Gosselin.** 117

III. — Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville a la Hague *(Suite)* . . . . . **L. Couppey.** 144

IV. — Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703) *(Suite)* . . . . . **M. Godefroy.** 158

V. — Le collège des Jésuites de Caen *(Suite)* . . . . . **M.-J. Masselin.** 171

VI. — Note . . . . . **La Rédaction.** 187

VII. — Bulletin bibliographique . . . . . **A. Tougard.** 188

VIII. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. . . 190

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Histoire du Désert des Carmes-Déchaussés de la Garde-Chatel, près Louviers, par Victor QUESNÉ.

Les Normands au Canada : Le journal de l'abbé Baudouin, 1697, par l'abbé GOSSELIN, membre de la Société royale du Canada.

UNE FAMILLE D'AUTEURS

AUX

EIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

LES SAINTE-MARTHE

le historique et littéraire d'après de nombreux documents inédits

(Suite).

CHAPITRE II

cher de Sainte-Marthe, MÉDECIN DE FRANÇOIS Ier. — FONTEVRAULT. LA FAMILLE DE BOURBON. — MARIAGE DE *Gaucher*. — LES UFBOURG. — ENFANTS DE *Gaucher*. — *Louis, seigneur de Neuilly*. LES LE FÈVRE DE BIZAI.

Gaucher eut voulu suivre l'exemple de ses ancêtres, une ante carrière s'ouvrait devant lui; le nom de Sainte-Marthe connu à la cour et les services rendus à Charles VII et à les VIII, en Guyenne et en Italie, n'avaient pas encore eu le s d'être oubliés. Tout semblait donc l'inviter à prendre le

métier des armes. Mais Gaucher débutait dans la vie à une époque où le titre de savant était en honneur au moins autant que celui de vaillant capitaine; d'autre part il avait reçu de son père dès l'enfance de graves leçons et, si le récit de hauts faits d'armes avait souvent frappé sa jeune imagination, il avait plus souvent encore entendu vanter les douceurs d'une philosophie élevée et l'agrément des belles-lettres. C'est ainsi que, presqu'à son insu, le jeune Sainte-Marthe en était arrivé à aimer avec passion une vie différente de celle de ses aïeux. Rien du reste ne pouvait l'empêcher de suivre cette voie, son frère Nicolas avait payé à la patrie l'impôt du sang; l'honneur, la vieille réputation de la famille était donc intacte et à l'abri de toute critique.

La philosophie et les sciences naturelles l'occupèrent d'abord; reçu tout jeune docteur à la faculté de médecine de Paris, il acquit bien vite une renommée considérable, dont nous trouvons l'écho dans les éloges de ses contemporains. Il était pour eux, paraît-il : « Un second Esculape ». Un grand nombre d'auteurs du temps partagent cette admiration et cet enthousiasme naïf. Macrin lui consacre plusieurs poésies, et un saumurois, Conrad de Lommeau, dans son livre : « *De officio advocati* », renchérissant encore sur ces devanciers, lui décerne le titre d'unique oracle de la médecine « *Solum apud nostrates exterosque medicinæ oraculum, tutelaremve alium Esculapium.*

Cette réputation eut pour le jeune savant les plus heureux résultats, en le désignant à l'attention et bientôt à l'amitié du connétable de Bourbon, qui déjà avait les Sainte-Marthe en haute et particulière estime. Il devint son médecin en titre et il resta son ami (1). C'est aussi par l'entremise de son premier protecteur qu'il fut appelé à donner ses soins à Renée de Bourbon, princesse du sang, vingt-huitième abbesse de Fontevrault (2). Le rôle de Sainte-Marthe auprès d'elle ne fut pas seulement celui d'un médecin. Ainsi qu'il résulte des Lettres patentes de sa nomination, elle le prit comme conseil et ami, « après s'être duement informée de ses sens, scavoir, science, expérience et loyauté » (3).

(1) Le connétable de Bourbon fût tué au siège de Rome en 1527, il ne cessa jusqu'à cette époque de combler Sainte-Marthe de marques d'amitié.

(2) Renée de Bourbon, connue surtout par ses vertus, était sœur du comte François de Vendôme, aïeul du roi Antoine de Navarre, père de Henri IV.

(3) Cartulaire de Fontevrault (1506).

it une institution des plus remarquable que cet ordre de
rault, fondé depuis quatre cents ans sur la règle de Saint-
et qui, cinquante années à peine après sa création, comptait
us de cinq mille religieuses en Aquitaine, en Anjou et en
e. Au début du seizième siècle, le nombre en avait diminué,
ur réputation de sainteté s'était accrue à un tel point sous
nières abbesse Marie et Anne de Bretagne, sœurs de
II, que les Papes avaient cru devoir honorer de privilèges
liers l'ordre où florissait tant de vertus. L'abbaye elle-
était une véritable ville, elle comprenait cinq églises (1) et
d nombre de monastères, reliés entre eux par des cloîtres,
ps un objet d'admiration.

lé à prendre soin des intérêts de l'abbaye, Gaucher était
d'y résider d'une façon à peu près constante. Il y reçut
alité la plus large et y fut l'objet d'attentions particulières.
un traitement élevé (2), « il avait à sa disposition trois
x et deux domestiques, de plus on savait reconnaître les
s exceptionnels du médecin, c'est ainsi qu'en 1507, il reçut,
don gracieux, les maisons de Lerné et de la Marre ».

ore parmi les savants, honoré de l'amitié de personnes
s, Sainte-Marthe pouvait prétendre à une brillante alliance.
s de février 1508, à l'âge de quarante ans, il épousa demoiselle
Marquet, fille de Michel Marquet (3), écuyer, seigneur de
uère (4), secrétaire du roi, receveur général de Touraine,
anne de Neufbourg (5). Le mariage eut lieu à Tours en la
de René Berthe, maître d'hôtel de la reine Anne de Bre-
Les Sainte-Marthe s'alliant ainsi aux premières maisons
raine, les Neufbourg, surtout, allaient avoir une brillante
é et entrer dans les familles les plus illustres; il suffit
r les noms des Lamoignon, Novion, Tresmes, Gèvres,
Effiat, Sourdis, Clermont-Tonnerre, Beauvilliers, Main-
Angennes, Budé, Marle-Versigny, Neuville-Villeroi, Pous-
u Vigean, Albret, Richelieu, Isoré, Montluc-Balagny,

ois subsistent actuellement (l'Abbatiale, Saint-Lazare, Saint-Benoit);
sont pas ouvertes au public.
ois cents écus d'or.
s Marquet portaient : *d'or à une croix de sinople.*
as : la Bedouaire.
ufbourg portait : *d'or à trois merlettes d'azur, 2 et 1.*

Anglure; n'oublions pas non plus, comme descendants directs des Neufbourg, les Babou de la Bourdaisière, les comtes de Lagonne, les marquis de Cœuvres et d'Estrées, ancêtres de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, et par suite les ducs de Vendôme, Lorraine, Savoie, Nemours, Brancas-Villars, etc. (1).

Il n'est peut-être pas sans intérêt d'examiner qu'elle était à cette époque la situation de fortune des Sainte-Marthe, d'après les documents qui nous sont parvenus. Outre les seigneuries de Lerné et de la Marre, dons de l'abbaye, celle du Chapeau, de Villedan, de la Baste-en-Curzai, patrimoine de famille, Gaucher possédait encore la seigneurie de la Rivière près Saumur, qui lui donnait droit de patronage et de présentation à la chapelle de Saint-Michel en l'église Saint-Michel-des-Levées (2); enfin quatre ans après son mariage, en 1522, il achetait de René de Bretagne, comte de Penthièvre, la terre et châtellenie d'Esnandes ou des Nandes près la Rochelle, avec tous les droits en dépendant. Cette acquisition fut faite pour la somme de 3.500 écus (3). Deux mois après, il rendait hommage lige pour cette seigneurie à François de la Trémoille, prince de Talmont et comte de Taillebourg (4).

D'après cette énumération nous pouvons conclure que, bien que vivant simplement dans une petite ville, loin de la cour, Sainte-Marthe devait tenir par sa fortune un rang élevé dans la province. Il avait voulu, il est vrai, être le médecin et le conseiller de l'abbaye à laquelle il était dévoué dans le vieux et vrai sens du mot, mais son indépendance n'eut jamais à souffrir de cette profession librement embrassée. Il restait le savant recherché de tous et plus courtisé que ne l'avait été aucun de ses aïeux. Heureux effet de cet esprit de la Renaissance, qui, honorant la science à l'égal de la bravoure, allait ouvrir une si large voie aux intelligences et encourager toutes les conquêtes de l'esprit humain! Il restait également le gentilhomme d'ancienne noblesse, c'est ainsi

(1) Voir Tableau des parentez de la maison de Neufbourg. (Cabinet des Titres, mss. fonds français, n° 22.271).

(2) Biblioth. de l'Institut. Mss. cité plus haut.

(3) Extrait de divers actes originaux du seizième siècle, conservés dans les églises et châteaux du Poitou pour servir à l'histoire et surtout aux nobiliaires de cette province (Manuscrit de Dom Fonteneau, 40, pp. 170-171). Ce document a dû être ignoré de l'abbé Rainguet, biographe de Louis de Sainte-Marthe.

(4) *Hist. généalogique de la maison de la Trémoille.*

518, nous le trouvons parmi les illustres de la province
l s'agit d'homologuer les lettres patentes du roi (1) : « A
fin, Charles de la Motte, conseiller ordinaire de Sa Majesté
n conseil, convoqua à Loudun, à l'auditoire royal, les divers
eurs qualifiez de la province et autres nobles demeurant
urs hostels, chasteaux et maisons de Loudunois; ce furent :
ques de Tigné, s^r du dict lieu;
é de Maillé, s^r du dict lieu;
nçois du Plessis, s^r de Becay;
rles Martel, s^r de Lourdines;
ble homme Gauchier de Saincte-Marthe, s^r de la Baste en

é de la Jaille, s^r de Renton;
rlet de Museau, s^r de Monbrillais, et autres seigneurs
s et les plus qualifiez de la province ».
evenons à l'abbaye de Fontevrault; Sainte-Marthe devenait
en plus le conseiller, l'ami fidèle auquel on avait toute
ce. Depuis vingt ans déjà, on le chargeait des missions les
licates, de celles qui exigeaient un tact tout particulier. La
prieure Louise de Bourbon ayant reçu du roi l'abbaye de
Croix de Poitiers et le pape Clément VII ayant confirmé
le cette nomination, Gaucher fut chargé d'aller prendre
nom possession de l'abbaye. L'année suivante, autre
de confiance. Renée de Bourbon sentait sa fin prochaine;
llait des conseillers éclairés, des amis dévoués; elle appela
d'elle son neveu M. de Nevers et Gaucher de Sainte-Marthe
en leur présence, comme devant les témoins les plus sûrs
lus autorisés, elle résigna suivant l'usage son abbaye entre
ns du Saint-Siège, mais en désignant pour lui succéder sa
Louise de Bourbon, grande prieure.
s la mort de Renée, ce fut encore à Sainte-Marthe que
a celle qui allait devenir abbesse, elle le députa vers le
r l'assurer de son dévouement et porter les lettres qui
aient cette mort : « Sire, écrivait elle, il a pleu à la bonté
e cejourd'huy de retirer de sa part l'âme de nostre Révérende
abbesse, ma bonne tante, qui a laissé la pauvre compagnie
ans bien désolée. Je vous supplie très humblement, sire,

tres patentes de François Ier, données à Amboise (23 janvier 1517).

« par votre grande bonté et charité, avoir vos très humbles et « très obéissantes servantes et religieuses pour très humblement « recommandées à votre bonne grâce, et de mieux en mieux « mettrons peine de continuer les prières qu'elle nous ordonnait « faire pour votre bonne prospérité et longue vie.

« Ayant espéré, sire, que l'âme de notre bonne Mère, que Dieu « absolve, est en lieu où elle vous fera service, car elle estant en « ce monde vous eut en singulière affection devant Dieu, lui pré- « sentant toutes vos bonnes intentions. Et quant à moy, sire, qu'il « vous a pleu indigne mettre aux lieu et charge de feue ma dicte « bonne tante, mettray peine suivant sa doctrine offrir journelle- « ment devant Nostre-Seigneur mes petites prières, à cette fin « comme la plus obligée de toutes celles qui vous doivent humble « obéissance pour la très grande bonté dont vous a pleu user vers « moy qui supplie au créateur, Sire, vous donner en santé très « bonne vie et longue.

« Votre très humble et obéissante servante et subjecte.

« Sœur Louise de Bourbon. »

Le messager avait été précédé à la cour par sa réputation de savant; François Ier qui se vantait d'encourager les sciences ne pouvait que l'accueillir avec honneur, il lui accorda une faveur précieuse en le nommant son médecin ordinaire; titre purement honorifique d'ailleurs, car peu après, Gaucher revenait à Fontevrault où nous le retrouvons l'année suivante, toujours entouré de la plus grande considération. Du reste tous les membres de la maison de Bourbon lui témoignaient à l'envi leur estime et leur amitié. C'est ainsi que le duc de Montpensier voulant l'honorer d'une façon particulière, lui fit remise des droits de fief qui lui étaient dus pour la terre de Villedan; dans cet acte Sainte-Marthe est traité de la façon la plus flatteuse (1).

Gaucher resta à Fontevrault quarante-cinq ans environ, toujours occupé de doctes travaux et d'études scientifiques qui d'ailleurs ne le détournaient en rien des belles-lettres. Jusqu'à la fin de sa

(1) Pièces tirées des archives de Champigny (Dreux du Radier, V, Sub. p. 89), le prince s'intitule « Louis de Bourbon, duc de Montpensier, prince de la Roche-sur-Yon, comte de Mortaing et de Bar-sur-Seine, vicomte d'Auge, seigneur de Champigné, de la Roche en Regnier et d'Azay-le-Duc, pair de France, etc. »

ie, ces études littéraires qui lui avaient valu ses premiers succès urent celles qu'il préféra (1). Le 14 janvier 1551, il mourait ans sa chère abbaye, à l'âge de 83 ans, entouré du respect et de 'affection de tous. Sa dépouille mortelle devait reposer dans ces nurs témoins de sa science et de son dévouement. Par une prérorative accordée jusque-là seulement aux rois et aux princes de ang royal, son corps fut déposé dans le chœur de l'église près es grilles, non loin des sépultures des premiers Plantagenets, 'Henri II et d'Eléonore de Guyenne, de Richard Cœur de Lion t d'Isabelle d'Angoulême, femme de Jean sans Terre (2).

L'épitaphe suivante fût mise sur son tombeau :

« Ci-gît Messire Gaucher de Saincte-Marthe, chevalier, docteur en médecine, en son vivant conseiller et médecin ordinaire du roy François Ier et de la maison de céans, qui mourut le 14 janvier l'an MDLI. Requiescat in pace. »

Grâce aux soins des abbesses, cette sépulture resta longtemps ntacte; elle échappa à un premier danger, lorsque l'abbesse eanne-Baptiste de Bourbon entreprit de grands travaux au hœur et la restauration des tombeaux des rois d'Angleterre; eaucoup de tombes furent bouleversées et la sépulture de aucher n'eût probablement pas été respectée sans le dévouement d'un ami de la famille, archéologue distingué, Louis rincan, procureur du roi au siège de Loudun; il intervint en emps et la tombe ne fut pas touchée. Plus tard, en 1688, une utre abbesse Marie-Magdeleine-Gabrielle de Rochechouart fit nlever le tombeau de Gaucher et de son fils Jacques; toutefois la laque de cuivre sur laquelle était inscrite l'épitaphe fut remise ontre la muraille et subsista telle jusqu'à la Révolution.

Gaucher de Sainte-Marthe, écuyer, seigneur de Villedan, de la ivière, de la Baste-en-Curzai, de Lerné, de la Marre, du Chapeau t des Nandes-en-Aunis, devait revivre dans une nombreuse postéité; douze enfants étaient issus de son mariage avec Marie Marquet;

(1) Il avait écrit dans sa jeunesse, vers 1499, un mystère intitulé *Saint Laurent*, ui fut représenté et valut à l'auteur une certaine réputation.

(2) Les statues qui ornent ces tombeaux furent réclamées par l'Angleterre n 1866. Napoléon III accéda à ces demandes : mais les archéologues français rotestèrent en des termes tels que le gouvernement de la reine fut forcé 'abandonner son projet et en 1867 les statues des Plantagenets reprirent leurs laces dans l'ancienne chapelle de Fontevrault.

tous continuèrent les traditions de science et d'honneur de leur père; cinq d'entre eux méritent une étude spéciale, ce sont : Louis, Charles, Jacques, René et Joseph. Les autres, que nous ne ferons que citer, furent : *Renée* et *Marguerite*, religieuses, la première à Fontevrault, où elle était dépositaire en 1551; la seconde au prieuré de Fusson en Poitou; une autre *Renée*, que nous trouvons au prieuré de Rives, et *Marie*, religieuse à l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers; enfin trois autres filles qui contractèrent de brillantes alliances.

D'abord *Jeanne* de Sainte-Marthe qui épousa René Bodineau, sieur des Bordes, en Touraine (1). Puis *Louise* dont la marraine avait été Louise de Bourbon, sœur du connétable et femme du prince de la-Roche-sur-Yon, et qui épousa Gabriel de Pontoise, écuyer, seigneur de la Romanerie (2). Cette famille de Pontoise, originaire de l'Anjou, était célèbre dans la médecine; l'un de ses membres, si l'on en croit son épitaphe (3) :

« La fleur de la médecine,
Qui cognaissant sans nulle envie
Graines et feuilles et racines,
A tous souffrans prolongeait vye
Aultant que l'art peut et assigne. »

Gabriel de Pontoise était conseiller et médecin ordinaire du roi et des enfants de France (4). Henri II en toute circonstance lui témoignait une affection toute particulière, c'est ainsi qu'il voulut que le 4 juin 1552, Monseigneur d'Orléans, la reine d'Écosse et Madame Isabelle tinssent sur les fonts baptismaux de Saint-Florentin d'Amboise, sa fille Marie, née de son mariage avec Louise de Sainte-Marthe, cette dernière, qualifiée dame et châtelaine de Champagné-es-Maroys, avait un rang important à la cour où elle était dame d'honneur de la reine mère (5).

(1) Les Bodineau portaient « *de sable à une aigle d'argent, béquée et membrée de gueules.* »

(2) Pontoise de la Romanerie portait « *d'argent à une aigle à deux têtes de sable, au chef étreci d'azur* »; la branche aînée portait *le chef de gueules.*

(3) A Angers, église de Saint-Michel de Palude, où un vitrail le représente avec ses deux fils, Jean et Gabriel.

(4) *Dict. Hist. de Maine et-Loire*, par M. Célestin Port, t. III, p. 147.

(5) *Inventaire analytique des archives communales d'Amboise, 1421-1789*, par M. l'abbé C. Chevalier. Tours, 1874, in-8°, p. 287. — Mss. de D. Font. 63,

la septième fille de Gaucher fut *Isabelle* de Sainte-Marthe usa Jean Richome, écuyer, seigneur de la Goberie (1); de age naquit une fille, *Isabeau*, mariée à René de Bérar (2), r et baron de la Croix de Bléré, d'une ancienne famille ix Montagnac, Faverolles, etc.

que illustres que soient ces maisons, nous n'avons pas à l'histoire, il nous faut revenir aux représentants même , de ce nom désormais connu dans le monde savant et à la cour où plus qu'ailleurs on se piquait de science et esprit (3).

par leur mère à la docte famille des Budé (4), les fils de n'avaient qu'à suivre une voie toute tracée. L'aîné, *Louis*, it hérité des seigneuries du Chapeau et de la Rivière, né , eut l'honneur d'avoir pour parrain Louis de Bourbon, Montpensier. Il fit ses humanités à Loudun, sa philosophie droit à Poitiers. Tout jeune encore, son goût pour l'étude vec plusieurs savants, notamment avec le poète Salmon ancien ami de son père, qui voulut être aussi le sien.

Nous trouvons dans la descendance des Pontoise-Sainte-Marthe plu- nilles connues, citons entre autres les : Bédé, Billon, Briant, Foucher, nes du Lys, Houdry, Le Maye, Marans, Rohan, des Rou, Yvon etc. ortait : *d'azur à 3 côtes de baleine d'argent, posées en fasce* (d'Hozier,

Bérar portaient : *d'argent à une fasce d'azur, chargée de 3 trèfles d'or agnée de trois sauterelles de sinople, 2 et 1.*

r toute dire sur Gaucher de Sainte-Marthe, nous devons signaler une importante, trop longue pour être rapportée ici. Il s'agit de son testa- le 20 février 1548, c'est-à-dire trois ans avant sa mort. Cette pièce, rend plus de douze pages d'une écriture serrée, peut être citée comme e en tout point. Modèle de foi chrétienne et modèle aussi de prévoyance e. — Après avoir recommandé son âme, réglé ce qui concerne sa , Gaucher n'oubliant ni ses domestiques, ni aucun de ses douze ivants, fixe la part qui doit revenir à chacun. Il donne à Loys, son fils préciput, nomme des exécuteurs testamentaires et ne néglige rien de eut assurer l'exécution fidèle de ses volontés. — A citer également le oble des biens de Gaucher, fait en 1553, cette pièce n'est en quelque le corollaire de la précédente.

lé (Guillaume), né en 1467, mort en 1540, maître des requêtes de Ier, gardien de la bibliothèque royale, fondateur du collège de France, distingué, fut surnommé « le prodige de la France »; sa statue en marbre, Louis Bourgeois, orne la cour de la rue Saint-Jacques au collège de

Macrin dont le nom revient pour la seconde fois sous notre plume jouissait alors d'une réputation considérable, et ses vers étaient cités par tous les contemporains comme un modèle du genre; depuis, ils ont perdu beaucoup de leur renommée, faut-il s'en étonner? Le poète écrivait à une époque de transition où la langue se modifiait; quelques esprits distingués tendaient à enrayer ce mouvement, Macrin fut des leurs. Il fit tous ses efforts pour conserver intacte cette langue qu'il aimait. Aussi est-ce en latin qu'il composa la plupart de ses poésies. Malheureusement, il était loin des Tibulle, des Properce et même des poètes du dernier siècle, des Claudien, et des Rutilius; son œuvre, après avoir eu un grand succès auprès des érudits, disparut presque complètement, il n'était plus de son temps. C'est qu'en effet l'usage, seul maître et arbitre du langage, reprenait ses droits (1), et bannissait presque complètement la langue des Tacite et des Cicéron. L'on se rangeait avec enthousiasme au parti d'Henri Estienne, qui n'avait pas de peine à démontrer « la précellence du langage françois » (2).

C'est un spectacle étrange que cette lutte entre la vieille langue et la nouvelle, et l'on a peine à se figurer à quel point la passion se mêlait à ces questions littéraires. Il suffit, pour montrer combien la réaction contre les érudits fut violente, de dire que le pouvoir royal lui-même crut devoir prendre parti contre eux. Trois ordonnances de François Ier proscrivirent le latin des actes privés et publics et Henri VIII d'Angleterre proclama le français langue de la cour (3). Il n'en fallait pas tant pour détruire les efforts contraires et pour faire oublier Macrin et ses vers. Est-ce à dire qu'ils soient pour cela complètement à dédaigner et sans mérite aucun, nous ne le pensons pas. On en trouve souvent d'élégants et de bien faits : je n'en veux pour preuve que ceux dédiés à Louis de Sainte-Marthe, et où le poète, déplorant les conversations légères habituelles pendant les festins, souhaite que l'on revienne aux sujets pieux :

(1) ..... *usus*
Quem penes arbitrium est jus et norma loquendi (Horace, *Epist. ad Pisones*).

(2) *La précellence du langage français*, dédié à François Ier par Henri Estienne.

(3) Granier de Cassagnac. *Histoire des origines de la langue française.*

Ante convivas utinam assuescant
Martyrum dici celebres agones
Nostra et usurpent, Ludovice, priscum
Sæcula morem.
Disputet nostros, Ludovice, vinci
Moribus castis, studioque recti
A Dei ignaris, stygisque lusos
Fraude sciarchæ.

ouis de Sainte-Marthe, lui aussi, cultivait la poésie, et puisque s en sommes aux citations, ne passons pas sous silence lques vers qui nous sont parvenus; ils n'ont peut-être aucun ite particulier, mais ils concernent une princesse dont le souir fut si cher aux Sainte-Marthe (1), que nous croyons remplir pieux devoir en les rappelant ici :

« La mort par qui le fort et faible tumbe
Fait reposer un corps sous cette tumbe,
Dont maintenant n'avons que le remord.
Mais son esprit vit mieux par cette mort
Qu'icy vivant : car à mort ne succumbe.
Cet esprit fut tant angélique et saint,
Qu'estant le corps à son vouloir contraint
D'une princesse en ce monde mortelle
Une déesse en a faicte immortelle,
Ayant au but de son désir atteint.
Le corps gist mort soubs cette sépulture,
Mais de l'Esprit la divine facture
Ne mourant point, vit et à prins son lieu
D'éternité, auprès de ce bon Dieu,
Qui l'a conduit en sa saincte droicture.
Encor ce corps que mort cruelle darde,
Ne périt point : ains est en seure garde,
Jusques au jour du Seigneur, qui fera
Les corps nouveaux et siens les refera
(Je dy ceuls là, lesquels il contre garde).
Produit avait une fleur excellente.
L'hiver la caiche, et la mort violente
L'a mise dans son manoir et séjour
En attendant du beau printemps ce jour,
Ou sortira plus qu'oncques belle et gente.

) Marguerite de Navarre.

O Marguerite, o perle de valeur
Nostre n'es plus, dont maint soupir et fleur
S'élance hors du cœur où deuil abonde
Non point d'un seul, mais de tous en ce monde
Montrants l'effet de leur triste douleur.
Mais quoy? humains, tant ne soient affolés
Vos faibles cœurs, que d'être désolés
De ce que Dieu hors ce monde la tire
Et sans que plus aulcun de vous soupire,
De son repos soïes tous consolés (1) ».

La facture naïve de ces vers fait sourire; en plein seizième siècle, on les admirait sans réserve.

Sainte-Marthe avait donc esprit naturel, science, talents, protections, tout ce qu'il fallait pour jouer un rôle brillant, il aima mieux rester à Loudun au milieu de ses concitoyens. C'est dans cette ville qu'au mois d'octobre 1534, il épousa Nicole Le Fèvre de Bizai, fille de Guillaume Le Fèvre, seigneur de Bizai et d'Estrepied (2), procureur du roi à Loudun et de Mathurine Berthelot (3), cousine germaine du cardinal Briçonnet, archevêque de Narbonne, et de Robert Briçonnet, chancelier de France, archevêque et duc de Reims, premier pair du royaume. Les Sainte-Marthe s'alliaient de nouveau aux plus grandes familles de France, du chef de la famille des Le Fèvre, aux Mangot, Sevin, Lasnier, Ripaux, Madelaine, Quelen, Lalleman, Guepeau, Dreux, Héricourt, etc; et du côté des Berthelot, à toute la famille Briçonnet et à celles des Hurault-Cheverny, d'Olivier, Léville de Refuge, Béthune-Sully et

(1) *Chant funèbre de Loys de Sainte-Marthe, procureur du roy au pays de Loudunois. (Oraison funèbre de l'incomparable Marguerite, royne de Navarre,* par Charles de Sainte-Marthe, Paris, Regnault Chauldière. 1550, in-4°, pp. 128 130).

(2) Les Le Fèvre portaient : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné de deux croissants de même en chef et d'une étoile d'argent posée en pointe;* Alias : *d'azur, au chevron d'or surmonté d'une étoile d'argent et accompagné de trois quinte feuilles de même.* (Au lieu de Le Fèvre on trouve quelquefois Le Fébure).

(3) Le roi Charles VIII avait lui-même honoré de sa présence les épousailles de Mathurine Berthelot, et de Guillaume Le Fèvre, seigneur de Bizai et d'Estrepied. La messe fut célébrée par le cardinal Guillaume Briçonnet, cousin germain de Mathurine Berthelot, et fut servie par les deux fils du prélat, qui furent ensuite, l'un évêque de Meaux (1471-1534), et l'autre de Lodève (1473 1537). Le cardinal avait été marié avant d'entrer dans l'état ecclésiastique. — Beauchet-Filleau, *Dict. hist. des familles de l'ancien Poitou, 1841* (t. I, p. 323).

ost, Rohan-Chabot, Clermont-Amboise, de Thou, Robertet, aune, de Gaillard-Lonjumeau, de Bouchet, de Ruzé, Fumée, me, Prévost, Saint-Cyre, de Bois-Fontaine, Marans, Choiseul, émoille-Royan et Noirmoutiers, le Voyer, Bochart, Brachet, ille-Villeroi, Souvré, etc... Ce mariage eut été pour Sainte-ne, s'il l'avait voulu, une nouvelle occasion d'acquérir une tion brillante. Le président Le Fèvre, devenu son beau-frère, fit comprendre et mit tout en œuvre pour l'amener au parle- de Paris où sa science du droit, la réputation de son père, s alliances de sa famille lui eussent assuré une première . Fidèle à la régle de conduite qu'il s'était tracée, il ne voulut quitter sa petite ville, préférant le calme dont il jouissait honneurs de la capitale, honneurs que déjà faisaient chère- payer des intrigues de toute sorte.

uis avait succédé à son beau-père dans la charge de procureur udun; c'est en cette qualité qu'il fut en 1560, envoyé à la par ses concitoyens pour défendre leurs intérêts devant les IX. Il ne put supporter les fatigues du voyage et il ut presque subitement à Paris, peu de jours après son arrivée. ainsi qu'il devait reposer pour jamais dans une ville qu'il it si peu et où il comptait bien ne rester que peu de temps. t inhumé dans l'église Saint-Séverin, sous les charniers (1). nfants firent graver sur sa tombe l'épitaphe suivante :

D. O. M.
S.

Ludovico Sammartho J. C. viro nobili, apud Juliod. Procuratori Regio, Doctrinæ, probit. Eloquentiæ laudibus signi; qui dum Regis, et Patriæ negotia sedulo procurat. et sibi præmature moritur, Scævola Quæstor Franciæ, Ludovicus apud Pictones Advocatus Regius, Renatus sub signis principis Dumbarum Eques parenti optimo. F.F.F.
Obiit Lutetiæ Kal.
VIIBR. M.D.LXVI.

tre Scévole, Louis et René, nommés dans cette épitaphe et

Voir une curieuse étude sur les *Charniers des églises de Paris* (Saint-n), par M. l'abbé Valentin Dufour, p. 22, (à Paris, chez Laporte, 1884).

dont nous parlerons longuement, Louis eut encore cinq filles (1) et trois fils, Abel, Philippe et Michel, morts jeunes. Scévole dont nous venons de citer le nom, dans des vers adressés à son frère Louis, avocat au Parlement de Paris, fait de son père un éloge touchant, que l'on nous pardonnera de rappeler.

Même sans recourir aux étranges exemples,
Les nôtres pourront bien t'en fournir d'assez amples.
Un président Le Fèvre, et ton oncle et le mien,
Qui fut en cour un patron de tout bien.
Et le père duquel tous deux avons pris vie,
Qui étouffa sa gloire au sein de sa Patrie,
Digne s'il en fut onc, digne de faire valoir
En cette même cour son parler et savoir.
Ceux-là revivent morts, en nous vivent encore
Ces beaux noms renommés dont Loudun se décore (2).

C'est qu'en effet Louis de Sainte-Marthe avait les plus beaux titres de gloire, d'abord sa science et sa modestie, mais aussi et surtout son amour du travail, l'honnêteté de sa vie, la droiture de son caractère et sa fidélité au roi. Ces qualités, il sut les développer dans l'âme de ses fils; nous les retrouverons toutes et à un degré plus saillant, s'il est possible, dans chacun de ceux que nous aurons à étudier.

(A suivre). Paul DE LONGUEMARE.

(1) 1° Marguerite, mariée au sieur d'Ambillon, père de René Bouchet d'Ambillon, conseiller au siège de Saumur, connu par ses poésies françaises. (D'Ambillon portait : *d'or au chevron d'azur, accompagné de 3 chardons de sinople, posés 2 en chef et 1 en pointe);* 2° Cécile, mariée à François des Landes, écuyer, sieur de Grivelles *(d'azur à 2 fasces d'argent);* 3° Perenelle, mariée à Jean Nau, écuyer, sieur des Ruau *(d'azur à 5 fasces d'or et une flamme de même posée au chef);* enfin 4° et 5° Mathurine et Barbe, mortes jeunes.

(2) Œuvres de Scévole, édition de 1573.

MGR DE SAINT-VALLIER

ET SON TEMPS (1)

APPORTS AVEC FRONTENAC, CALLIÈRES, VAUDREUIL.

ELQUES ÉPISODES DE SA CARRIÈRE MILITANTE (2).

---

onnait le nom donné dans l'histoire à cette fameuse journée, elieu, sur le point de succomber aux intrigues de la Reine-Iarie de Médicis, et de se voir politiquement ruiné, fit en ant, par son habileté, tourner de son côté la roue de la

près la correspondance générale des gouverneurs et des intendants du aux archives de la marine, les jugements et délibérations du Conseil de la Nouvelle-France, les archives du séminaire et de l'archevêché c.

sous-titre indique suffisamment que je n'ai nullement l'intention de dans ces quelques pages, toute la vie ni toute l'œuvre de Mgr de Saint-nais seulement quelques-unes des difficultés qu'il eut avec les autorités s de son temps. Ceux qui ont lu la vie de Mgr de Laval, et se rappellent qu'eut à soutenir ce saint prélat contre la traite de l'eau-de-vie et liberté de son Église, trouveront ici du moins un aperçu des rapports e et de l'État sous son successeur.

fortune, se retrouva avec Louis XIII, et resta maître de la situation : on l'a appelée la *journée des dupes*.

Que de fois cette expression m'est venue à l'esprit — avec quelques distinctions nécessaires, sans doute — à propos de la nomination de l'abbé de Saint-Vallier comme successeur de Mgr de Laval sur le siège épiscopal de Québec! Que de déceptions, le lendemain de cette nomination, que de regrets, que d'espérances trompées! On s'aperçoit qu'on n'a pas suffisamment étudié le personnage, qu'on a été dupe des apparences ou d'une trop grande confiance : on essaie alors de forcer le nouveau prélat à résigner son siège; et ces tentatives se renouvellent jusqu'à trois fois. Mais, comme Richelieu, — *si parva licet componere magnis* — le second évêque de Québec réussit à déjouer tous ces projets et à rester maître de la situation.

D'un autre côté, les autorités coloniales et les officiers de la cour, ennuyés des embarras que leur cause depuis longtemps le premier évêque de Québec par sa lutte courageuse contre la traite de l'eau-de-vie, applaudissent à sa démission et au choix de son successeur. Ils espèrent trouver dans cet aumônier de la cour un prélat plus facile, plus maniable, moins opposé à leurs vues et à leurs prétentions. Ils sont bien trompés lorsqu'ils s'aperçoivent que Mgr de Saint-Vallier n'est pas moins inflexible que son prédécesseur pour tout ce qui regarde l'accomplissement de sa charge pastorale et qu'il fait une guerre sans merci à tous les désordres.

Oui, c'est surtout pour eux que le jour où l'abbé de Saint-Vallier fut proposé au Roi et agréé comme évêque de Québec fut vraiment la *journée des dupes*.

I

Déceptions de Mgr de Laval au sujet de son successeur

Mgr de Laval, qui gouvernait l'Église du Canada depuis 1659, — évêque de Pétrée et vicaire apostolique de la Nouvelle-France jusqu'en 1674, puis évêque en titre de Québec, — se rendit en France dans l'automne de 1684, avec le dessein bien arrêté de donner sa démission et de la faire agréer au roi d'abord, puis au Saint-Siège. La raison apparente de cette détermination, c'étaient

irmités qu'il avait contractées et qui lui rendaient extrême-difficile l'exercice de son ministère épiscopal dans un pays igoureux qu'était alors le Canada.

; il y en avait d'autres, moins avouées, sans doute, mais éterminantes encore peut-être : « Son humilité, écrit la uchereau (1), lui persuadait qu'un autre en sa place ferait e bien que lui, quoiqu'il en fit véritablement beaucoup, qu'il ne cherchait que la gloire de Dieu et le salut de son eau; » ce qui me semble vouloir dire qu'il se sentait débordé ngérence de plus en plus pressante de la cour et des auto-coloniales dans l'exercice de ses fonctions épiscopales, la n des cures, l'administration des paroisses, débordé surtout s ravages de la traite de l'eau-de-vie, qu'il ne lui était plus s de combattre avec la même vigueur qu'autrefois. N'avait-été obligé quelques années auparavant (1679), à la prière i, de restreindre son cas réservé au fait seulement de ceux laient dans les bois, loin des habitations françaises, vendre au-de-vie aux sauvages? (2) Partout ailleurs le commerce oissons était à l'abri des peines ecclésiastiques. Les hommes us énergiques finissent par s'user, à la lutte. Mgr de Laval se ada « qu'un autre en sa place ferait plus de bien que lui; » -dire, qu'un évêque plus jeune et plus ardent pourrait ndre et continuer avec vigueur et efficacité les bons combats efois « pour la gloire de Dieu et le salut de son troupeau. » eut cependant plus de peine qu'il ne croyait à obtenir un sseur, écrit la sœur Juchereau. Le roi connaissait parfaite-son mérite, et le besoin que le Canada avait d'un vigilant ar. Mais enfin, après bien des instances, il consentit à ce désirait, et lui laissa le choix de la personne qu'il jugerait de cette place.

I. de Québec s'adressa au P. Valois (3), jésuite, pour trouver omme vertueux et zélé qui continuât en Canada le bien qui

Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1751.

L'ordonnance du roi sur ce qui regarde le différend des boissons eni-a été registrée au Conseil, et depuis publiée. Le grand vicaire de êque de Québec a réduit, suivant ses ordres, le cas réservé, conformément tentions de Sa Majesté. » (Lettre de Duchesneau au ministre, octobre

Du Le Valois.

était commencé. Le P. Valois lui dépeignit l'abbé de Saint-Vallier, aumônier du roi (1), comme un prêtre d'une grande piété, d'un rare exemple et d'un zèle ardent. En effet, il s'était fort distingué à la cour par sa modestie et sa régularité. M. de Laval crut qu'il ne pouvait faire un meilleur choix : il en parla à M. de Saint-Vallier; le roi lui donna son agrément, et l'affaire fut conclue..... »

Si grand est son désir de se démettre, et de confier les rênes de l'administration à des mains plus jeunes et plus vigoureuses, si grande aussi sa bonne foi, et son habitude d'agir sans arrière-pensée, que le prélat ne paraît s'occuper aucunement d'une question personnelle, savoir si celui qu'il choisit pour son successeur continuera son œuvre de la même manière qu'il l'a commencée, s'assujettira à emboîter le pas derrière lui, laissera surtout son séminaire tel qu'il est, avec le contrôle de la nomination des curés et missionnaires. Quand on sait combien il tenait à cette institution, on est surpris qu'il ne l'ait pas mise en première ligne dans ses calculs.

L'abbé de Saint-Vallier était bien l'homme « d'une grande piété, d'un rare exemple et d'un zèle ardent » qu'on lui avait représenté; il avait même, suivant l'expression très juste d'un contemporain (2), « un désir excessif de faire tout le bien qu'il avait une fois envisagé » : il s'opposa avec non moins de zèle que Mgr de Laval aux désordres de la traite de l'eau-de-vie; il suivit à peu près la même ligne de conduite que son prédécesseur quant à la fixation des cures : sous ce rapport l'ancien évêque n'éprouva aucune déception de la part de son successeur.

Mais celui-ci n'était nullement disposé à partager avec son séminaire la direction du diocèse. Il voulait être maître et gouverner par lui-même; il voulait pouvoir disposer librement de ses prêtres, les nommer aux postes pour lesquels il les croirait aptes, assurer à chacun d'eux le revenu de leurs bénéfices ecclésiastiques, et faire lui-même la distribution des suppléments que l'État accordait au clergé canadien; il voulait réduire son séminaire à n'être comme partout ailleurs, qu'un lieu de formation ecclésiastique. Aussi, à peine arrivé aux affaires, travailla-t-il de toutes ses

(1) Et non pas « aumônier d'un régiment, » comme il a été écrit quelque part.

(2) M. Jean-Henri Tremblay, prêtre du séminaire de Québec, résidant à Paris, comme procureur, au séminaire des Missions-Etrangères.

réformer dans ce sens cette institution : c'était bouleverser plans de Mgr de Laval; c'était, aux yeux du pieux prélat, r et détruire l'église canadienne, puisqu'il avait rattaché à ninaire tout son clergé ou plutôt toute son Église (1); raiment le frapper au cœur : de là ces gémissements et ntes qui s'exhalent dans plusieurs de ses lettres.

puisque Mgr de Laval avait tant à cœur de voir se continuer e choses qu'il avait créé, pourquoi ne s'était-il pas assuré positions de son successeur à ce sujet? pourquoi n'avait-il isi pour le remplacer sur le siège de Québec un homme tageât toutes ses vues et consentît à maintenir l'institution séminaire telle qu'il l'avait établie?

olions pas que, bien que le choix de son successeur lui fût il ne pouvait le prendre cependant que parmi ceux qui, les coutumes de l'époque, étaient *épiscopables,* c'est-à-dire s rangs de la noblesse, parmi ceux qui étaient le plus en cour. Un prêtre de son séminaire, un de ses missionnaires ada, voilà bien le personnage qui eût pu continuer le icacement son œuvre telle qu'il l'avait commencée. Mais quelque chance de le faire agréer par la cour? Evidemment

i tous ceux qu'il pouvait proposer pour l'épiscopat du , Mgr de Laval choisit celui qui lui parut le plus vertueux us zélé : cela fait honneur à son désintéressement; dans irconstance comme toujours, il agit en saint. Il choisit, cert avec M. Dudouyt (2), l'abbé de Saint-Vallier, et le pro- roi comme son successeur, dans l'espérance que par sa

blissement du séminaire de Québec, par Mgr l'évêque de Pétrée. — tion du roi pour l'établissement du séminaire de Québec. (*Edits et nces,* t. I, pp. 33, 35). — *Vie de Mgr de Laval,* t. I, p. 361.

être du séminaire de Québec, « un des plus grands ecclésiastiques, dit que M. de Laval ait employés au Canada. » (*Mémoires sur la vie de M. de* C'était un homme accompli : quand on voulait faire l'éloge de quelqu'un, nparait à M. Dudouyt. M. de Brisacier, envoyant au Canada en 1690 le Pocquet, destiné à devenir curé de Québec, écrivait aux Messieurs du e : « Il nous a été donné pour en faire avec le temps un soutien de minaire, où vous acheverez de le façonner à vos manières. C'est celui nos jeunes messieurs qui a le plus de bon sens et qui a mieux pris le grâce de feu M. Dudouyt, dont on remarque même qu'il a quelque l'air et des manières extérieures. »

fortune personnelle et son influence à la cour, où il exerçait les fonctions d'aumônier depuis plus de dix ans, il pourrait être utile à l'Église du Canada, mettant sa confiance en Dieu pour tout le reste, et s'abandonnant sans arrière-pensée à la divine Providence.

Voulons-nous avoir une idée de l'état d'âme de Mgr de Laval, au moment où, après avoir donné sa démission au roi et fait agréer l'abbé de Saint-Vallier comme son successeur, il se sent soulagé du fardeau de l'épiscopat? Voici ce qu'il écrit au pape Innocent XI (1), en 1685, à l'occasion du départ pour le Canada de l'abbé, auquel il a donné les pouvoirs de vicaire général :

« Très Saint Père, je me vois rendu à un tel degré d'infirmité, que, me trouvant incapable de soutenir le fardeau de l'épiscopat, je me suis décidé de moi-même à donner ma démission, suivant les canons. J'ai donc passé en France, sur la fin de l'année dernière (2), pour m'occuper de me trouver un successeur qui pût être agréé par le roi et par le Saint-Siège.

« Le choix du roi s'est arrêté sur la personne de l'illustre abbé de Saint-Vallier (3), qui réside à la cour même, sans être un abbé de cour (4) : c'est un homme grave, malgré sa jeunesse, et très modeste, malgré l'éclat de sa naissance, de sa science et de ses vertus : il est d'autant plus digne du siège épiscopal de la Nouvelle-France, qu'il a plus redouté d'être évêque dans la vieille France, où il n'y a pas une église qui n'ambitionnât d'avoir un tel prélat : pour lui, il n'ambitionne aucun évêché; mais il n'en fuirait aucun, non plus, et irait bravement à n'importe lequel qui lui serait imposé : exemple vraiment digne des temps apostoliques.

« Je ne doute pas, Très Saint Père, que Votre Sainteté ne ratifie volontiers le choix du Souverain, et qu'Elle ne m'en félicite, ainsi que toute l'Église canadienne. Votre Sainteté a déjà appris, par la lettre que vous a écrite l'abbé de Saint-Vallier lui-même, qu'enflammé d'un saint zèle il n'a pas attendu ses Bulles pontifi-

(1) Odescalchi, pape de 1676 à 1689.

(2) Il fit voile de Québec le 16 novembre 1684, avec l'abbé Jean Guyon, canadien, né au Château-Richer, qui mourut à Paris le 10 janvier 1687.

(3) Jean-Baptiste de Saint-Vallier, né à Grenoble le 14 novembre 1653, d'une famille distinguée dans le Dauphiné, celle des de la Croix-Chevrières-de Saint-Vallier. Son père était Jean de la Croix, seigneur de Chevrières; sa mère, Marie de Sayne.

(4) « In ipsâ Aulâ non Aulicus. »

pour aller se dévouer au bien de ses futurs diocésains : de simples lettres de grand vicaire que je lui ai données, il é le séminaire des Missions-Étrangères, où je demeure moi-, pour se rendre à La Rochelle, et là s'embarquer sur le er vaisseau pour aller à Québec et passer toute l'année à le diocèse. Il reviendra ensuite en France; puis, après sa ration, ma santé étant un peu refaite par mon séjour à il m'emmènera avec lui au sein de mon Eglise, où je désire r. »

de Laval fait ensuite au Souverain Pontife une peinture use de l'Église du Canada, et surtout du Chapitre qu'il y a avant de la quitter; puis il ajoute, en parlant du nouveau neur, M. de Denonville, qui passe en Amérique sur le vaisseau que l'abbé de Saint-Vallier :

ui l'espoir que tous deux vont réparer heureusement les qui peuvent avoir été commises par d'autres, et par moi ticulier : *de nouveaux cieux et une nouvelle terre* vont être u Canada; tout va être agréablement renouvelé dans cette : que Votre Sainteté daigne seulement lui continuer sa elle affection, s'intéresser à elle, la protéger, la recommander u au saint sacrifice et lui accorder sa bénédiction ique. »

e voit, le cœur de Mgr de Laval est tout à la joie et à l'espé- : pas le plus léger nuage ne vient assombrir son esprit, au nt où il se choisit un successeur dans la personne de l'abbé nt-Vallier.

ophétise, pourtant, ce qui sera pour lui la source de bien agrins : ces *nouveaux cieux*, cette *nouvelle terre*, qu'est-ce t, sinon le nouvel ordre de choses que son successeur va dans l'Église du Canada. Mais ce n'est évidemment pas de qu'il envisage l'avenir.

ns maintenant quelques passages de ses lettres, pour mon- qu'à quel point ses espérances furent déçues. Il écrit dans nne de 1688, alors que les entreprises de Mgr de Saint- sur le séminaire de Québec ne sont pourtant encore qu'à e projet :

ute l'application de M. de Québec tend à ruiner le Sémi- S'il venait à bout de son dessein à l'égard de MM. de Maizerets compagnons, il s'attirerait la haine et l'aversion de toute

l'Église et des peuples, de telle manière qu'il serait bientôt obligé de quitter lui-même. »

Puis l'année suivante, à l'occasion des premiers règlements envoyés par la cour au sujet de cette fameuse question du Séminaire :

« Vous apprendrez, dit-il, que les règlements qui sont venus de France pour apaiser les différends et conserver la paix dans cette pauvre Église..., n'ont pas eu sur l'esprit de M. de Québec l'effet qu'on en devait attendre, et qu'il a formé de nouveaux sujets de peines plus considérables que les premiers.....

« Vous jugez bien que, s'il y a jamais eu une croix amère pour moi, c'est celle-ci, puisque c'est l'endroit où j'ai toujours dû être plus sensible, je veux dire le renversement du Séminaire, que j'ai toujours considéré comme l'unique soutien de cette Église et de tout le bien qui s'y est fait et qui s'y peut faire à l'avenir... »

Plus tard, après que Mgr de Saint-Vallier a obtenu de la cour ce qu'il voulait, la réforme du Séminaire (1), mille difficultés surgissent au Canada, et le prélat est obligé de passer en France pour les régler. La cour s'efforce alors de lui faire résigner son siège. Mgr de Laval écrit à cette occasion privément à M. Tremblay :

« Il est sûr que l'on doit regarder M. de Québec comme un fléau et un châtiment, le plus grand et le plus certain pour cette Église qui puisse arriver : on ne doit rien épargner pour le détourner : ce qui n'empêche pas que, s'il est inévitable, on ne doive de nécessité le prendre. »

Il ajoute, au sujet du nouvel archevêque de Paris, le cardinal de Noailles (2) :

« Il est nécessaire de le bien instruire à fond des suites funestes et infaillibles du retour de M. de Québec, et lui faire connaître la nature de son esprit et de sa conduite, qu'il est du tout impossible qu'il change jusqu'à la mort, quoi que ce soit qu'il promette... »

Il écrit au cardinal de Noailles lui-même :

« Je ne puis douter qu'il (Saint-Vallier) ne soit présentement plus animé que jamais contre le Séminaire; et l'on a tout sujet de

(1) *Edits et Ordonnances*, t. I, pp. 265-270.

(2) Louis-Antoine de Noailles, d'abord évêque de Châlons-sur-Marne, puis transféré à l'archevêché de Paris le 19 août 1695 pour succéder à Harlay, mort quelques jours auparavant. « Il déparait des vertus réelles par cette faiblesse de caractère qui le rendit tour à tour le jouet de la cour et des jansénistes. » (*Recherches historiques sur l'Assemblée de 1682*, par Charles Gérin).

qu'il ne gardera plus aucune mesure, et qu'il n'y a point
émité à laquelle il ne se porte, n'étant plus retenu par
les considérations qui ont eu jusqu'à présent quelque
lant sur son esprit...

uel qu'intérêt que je me sente obligé de prendre au soutien
œuvre comme celle du Séminaire, par le moyen et les tra-
duquel, durant l'espace de trente années, Notre-Seigneur
it la grâce d'établir dans cette Église le peu de bien que j'ai
pable de faire, je consentirais de bon cœur à sa destruction,
périence ne me faisait connaître que la conduite que tient
Québec pour le rendre inutile tend au renversement total
te Eglise... »

n, Mgr de Saint-Vallier, retenu en France depuis plus de
ns, ayant écrit de Paris à son prédécesseur pour le supplier
de son influence pour procurer son retour au Canada,
ci lui répond :

aites avec moi, je vous conjure, une sérieuse réflexion sur
e qui s'est passé depuis que je me suis démis de la conduite
te Église en votre faveur, sur l'état dans lequel vous l'avez
e, la paix et l'union dont elle jouissait..., ce qui vous obli-
de dire en toutes sortes d'occasions que votre plus grande
était de trouver une Église où il ne vous paraissait plus rien
pour exercer votre zèle...

aites d'autre part une semblable réflexion sur le grand
ement que l'on y peut présentement remarquer, et d'où il
venu. N'a-t-il pas paru, au grand scandale de tout le peuple
préjudice du salut des âmes, que votre principal dessein a
détruire tout ce que vous avez trouvé de si bien établi, et
votre application, à chercher tous les moyens possibles pour
entièrement le Séminaire, que vous avez reconnu pour
de cette Église naissante...? »

il ajoutait :

suis persuadé qu'il n'y a point de serviteur de Dieu, en
e, qui, si on lui expose dans la pure vérité l'état de cette
, ne soit du sentiment qu'il vous serait glorieux devant Dieu
ant les hommes d'imiter le grand saint Grégoire de Nazianze
sieurs autres grands prélats, qui se sont démis du gouverne-
de leurs églises, pour y rétablir la paix et l'union... »

Voilà quelles furent les déceptions de Mgr de Laval au sujet de son successeur.

II

Déceptions de Mgr de Saint-Vallier

Celles de Mgr de Saint-Vallier par rapport à sa nouvelle Église ne furent pas moins amères.

N'allons pas croire, en effet, que le plan de réformer l'œuvre de son prédécesseur et de réduire le séminaire de Québec à n'être qu'une institution pour la formation des ecclésiastiques, fût chez lui concerté d'avance. Au contraire, avant même de quitter la France pour son premier voyage en Canada, n'étant encore qu'évêque nommé par le roi et vicaire général de Mgr de Laval, enthousiasmé de tout ce qu'on lui a dit au séminaire des Missions-Étrangères, où il réside depuis quelques mois, du bien qui se fait au Canada par le séminaire de Québec, de l'esprit apostolique qui anime cette maison et de la sainteté qui y règne, entraîné par un élan de charité admirable, il fait don à cette institution de plus de quarante mille livres (1); il lui abandonne généreusement sa bibliothèque; il déclare qu'il veut à l'exemple de son prédécesseur pratiquer la désappropriation (2), c'est-à-dire, n'avoir rien à lui en propre, mais tout laisser au Séminaire, où il veut habiter, comme Mgr de Laval, et se contenter de ce qu'on lui donnera pour sa nourriture et son entretien.

Puis il part pour le Canada, où il demeure plus de quinze mois du 30 juillet 1685 au 18 novembre 1686. Il en visite toutes les institutions, et parcourt en tous sens, d'une extrémité à l'autre, l'immense diocèse de la Nouvelle-France : il va jusqu'en Acadie; et quel voyage! Il s'y rend par terre, à travers les bois, les montagnes, les ravins et les torrents. Partout dans son diocèse il est reçu avec respect, comme le représentant et le successeur désigné

(1) Somme qui lui était restée du prix de sa charge d'aumônier du roi, ses dettes payées. (Mémoire de Mgr de Saint-Vallier au P. La Chaise, 1707).

(2) D'après Saint-Vallier, il paraît que « l'esprit de désappropriation était particulier au séminaire de Québec, et ne se pratiquait pas au séminaire de Paris. » (Ibid.).

r de Laval. Partout il admire l'œuvre de ce saint prélat, le
péré par ses zélés missionnaires. Lui-même déploie en toutes
ons un zèle, une charité et une piété admirables, qui
andent le respect et la vénération.

st certain, cependant, que l'impression générale qu'il laisse
les cœurs ne lui est pas tout-à-fait favorable. On lui trouve
actère inquiet, défiant, méticuleux, trop enclin aux réformes
x changements, voulant toujours avoir mieux, et oubliant
mieux est souvent l'ennemi du bien, parce qu'il n'est pas
rs suffisamment praticable.

émoignage de l'opinion publique le précède en France, où
re au commencement de janvier 1687. Arrivé à Paris, il y
beaucoup d'esprits montés contre lui; on regrette déjà sa
ation comme évêque de Québec; on cherche les moyens
écher que cette nomination suive son cours; le P. La Chaise
ème conseille au roi de ne pas se presser de demander les
, et l'abbé, informé de la chose, en est profondément affligé.
n n'indique jusqu'ici qu'il a été lui-même défavorablement
ssionné par la visite qu'il vient de faire de l'Église du
a. Au contraire, c'est à son retour en France qu'il écrit
nagnifique « Lettre à un de ses amis, » dans laquelle il rend
e « de son premier voyage de Canada et de l'estat où il a
l'Église et la colonie. » Cette lettre, ou plutôt ce volume
itulée « *Estat présent de l'Église et de la colonie française
a Nouvelle-France, par M. l'Evesque de Québec.* »

iteur y dépeint sous les couleurs les plus riches et les plus
ntes ce qu'il a vu au Canada, l'état religieux et même civil
itique de ce jeune pays : il n'y a presque pas d'ombres au
u.

rtant, le prélat, dans ce premier voyage, avait été le témoin
me l'objet de plusieurs incidents assez désagréables. Celui
Héronnière, par exemple, agent des fermiers généraux à
c, avait dû lui être très sensible, vu la position du person-
et ses relations avec les principaux habitants du pays.
ns M. de Denonville raconter lui-même au ministre cette
ire :

e ne m'étais pas attendu, dit-il, que j'aurais à vous demander
e du sieur de la Héronnière, agent des fermiers généraux.
cris à M. le contrôleur général, et lui mande l'arrogance et

l'insolence de cet honnête homme, que j'aurais eu lieu de pousser en bien des rencontres, si je n'avais pas cru être obligé d'avoir beaucoup de modération, tant à cause du passé, que par l'espérance que j'avais que ma modération le rendrait plus sage, avec quelques avis que je lui faisais donner. Mais cela n'a servi de rien; ce qui m'oblige de vous faire savoir que M. notre évêque l'étant allé voir chez lui cet hiver avec deux ou trois de ses ecclésiastiques, qui l'accompagnaient à sa visite pastorale, il eut bien l'insolence de se plaindre à lui avec arrogance de ce que l'on trouvait à redire à sa conduite, et de ce qu'un saint homme jésuite, dans l'église de paroisse, avait prêché contre lui. Cependant je sais, parce que j'y étais, qu'il ne dit rien qui pût faire soupçonner en aucune manière qu'il voulût parler de lui. Peut-être que s'il y avait été, il en aurait jugé de même. Ce brutal s'emporta à un tel excès devant M. l'évêque, qu'il lui dit qu'il pistolerait ses prêtres au coin d'une rue, et que pour ses b... et coquins de moines il les ferait mourir sous le bâton.

« M. l'évêque, fort surpris d'un tel emportement, au lieu de le menacer de s'en plaindre à moi, l'embrassa, lui faisant une exhortation d'un ami à son ami et d'un père à son enfant qu'il veut faire revenir avec douceur. Cette douceur lui fit si peu d'impression qu'au lieu de se jeter à genoux pour lui demander pardon, reconnaissant sa faute sur le champ, au lieu, dis-je, de l'avoir reconnue du depuis, je suis averti qu'il s'en est vanté et glorifié. M. l'évêque ne me l'a dit qu'après avoir exigé de moi la parole, que je ne lui ai pu refuser, que je ne lui en ferais aucun châtiment et ne lui en dirais rien.

« Cependant, monseigneur, je suis persuadé que ce n'est pas votre intention que cela demeure impuni. Ce pays a besoin d'exemples de châtiments, et qu'il vienne plutôt de vous que de moi; car je remarque assez que les châtiments des gouverneurs ont souvent paru venir plutôt du tempérament que de la véritable raison de justice (1).

« Depuis quelque temps le dit sieur de la Héronnière s'est déchaîné contre moi, parce que Mme de Denonville (2) a dit à une

(1) Denonville fait allusion ici, sans doute, à plusieurs actes de violence qu'on avait reprochés à Frontenac.

(2) Catherine Courtin, épouse de Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville. Sa fille, Melle de Brisay, désira se faire religieuse à l'Hôtel-Dieu de

onnête femme que les visites du dit sieur étaient trop fré-
es chez elle, que cela lui faisait tort, que l'on en parlait
e monde, et qu'il se disait des sottises qui, pouvant aller à
ari, lui feraient des affaires. Lui, enragé de ce que cette
damoiselle ne le voulait plus voir que son mari n'y fût, et
sortait de chez elle quand il y entrait, n'a pu se tenir de se
re de moi, et s'est emporté à dire toutes les sottises du
e et à M. l'évêque et au supérieur des Jésuites pour qu'ils se
eassent de me les redire, ce qu'ils lui ont toujours refusé,
voulant pas charger de telles commissions... »

à certes un incident qui méritait une place dans le tableau
œurs de la colonie française dépeint par M. de Saint-Vallier :
urait fait ombre. Du reste, Denonville semble s'être chargé
npléter lui-même ce tableau :

oici l'endroit, écrit-il au ministre, où il nous faut rendre
e des désordres qui se font, non seulement dans les bois,
dans nos habitations, lesquels désordres ne sont venus dans
nesse du pays que par la fainéantise des enfants et la grande
é que, de longue main, les pères et mères et gouverneurs
onnée à la jeunesse et ont laissé prendre, d'aller dans les
sous prétexte de chasse ou de traite. Cela est venu à un tel
que dès le moment que les enfants peuvent porter un fusil,
res ne peuvent plus retenir leurs enfants, et n'osent les
r. Jugez ensuite des maux qui peuvent suivre d'une telle
re de vivre. Ces dérèglements se trouvent bien plus grands
les familles de ceux qui sont gentilshommes ou qui se sont
ur le pied de le vouloir être, soit par fainéantise, ou par
, n'ayant aucune ressource pour subsister que les bois; car
t pas accoutumés à tenir la charrue, la pioche et la hache,
leur ressource n'étant que le fusil, il faut qu'ils passent leur
ns les bois, où ils n'ont ni curés qui les gênent, ni pères
verneurs qui les contraignent...

y a encore, ajoute-t-il, un grand mal dans le pays, qui est
nfinité de cabarets, ce qui met presque une impossibilité

; mais « quelques personnes, poussées par l'esprit du monde, représen-
à Mme de Denonville que si sa fille se faisait religieuse ici, elle n'y serait
s considérée que la fille d'un marchand », et alors elle n'y voulut pas
ir. Melle de Brisay devint plus tard religieuse aux Carmélites de
es. (*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la sœur Juchereau).

formelle à remédier aux maux qui en arrivent. Ce métier de cabaretier est l'attrait de tous les fripons et paresseux, qui ne songent en rien de ce qu'il faudrait faire pour cultiver la terre; bien loin de cela, détournent et ruinent les autres habitants...

« Nous avons dans le pays, ajoute-t-il encore, un certain nombre de garnements, surtout de mauvaises femmes (1), qui vivent comme des malheureuses. En vérité, monseigneur, c'est la perte de toute la jeunesse du pays. Ces gens-là n'y sont d'aucun secours, mais capables de tout perdre et de tout gâter, faisant même beaucoup de divorces. Si on savait où les enfermer ici, et les y nourrir, ce serait le plus grand bien du monde à faire. Si vous me vouliez permettre de les faire enlever et les mettre cet automne dans un vaisseau, ce serait un grand bien. Vous devez croire, monseigneur, que je ne ferai rien en cela que de concert avec M. l'évêque et M. l'intendant... »

Le ministre encourage Denonville à combattre les désordres :

« Qu'il fasse tout son possible, dit-il, pour empêcher la débauche des jeunes gens du pays, et se serve de son autorité pour châtier ceux qui contreviendront à ses ordres; qu'il tâche surtout de supprimer le scandale qui se pratique dans les débauches, où ces jeunes gens se mettent tout nus, à la manière des sauvages... »

M. de Denonville revient ailleurs sur le vice qui déjà à cette époque semblait prévaloir chez les Canadiens :

« Un des plus grands maux du Canada, dit-il, c'est l'eau-de-vie, dont l'usage est si fort par excès, que je n'en prévois que la perte du pays...

« Quantité de femmes en boivent communément, et plusieurs s'en enivrent... »

On voit de suite que toutes ces ombres auraient tempéré un peu l'éclat du tableau de Mgr de Saint-Vallier :

« Le peuple canadien, dit-il, communément parlant, est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On y remarque je ne sais quoi des dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles... Chaque maison est une petite communauté bien réglée, où l'on fait la prière en commun, soir et matin, où

(1) Les archives en font connaître plusieurs, entre autres, la Disy-Brieux, dont il sera question plus loin, la Dame de Freneuse, la Réaume (Thérèse Catin) et la Belorget.

récite le chapelet, où l'on a la pratique des examens particu- avant les repas, et où les pères et mères de familles suppléent défaut des prêtres en ce qui regarde la conduite de leurs enfants e leurs valets... »

e livre de Mgr de Saint-Vallier fut publié à Paris de février à s 1688. Le prélat était alors évêque de Québec, ayant reçu la sécration épiscopale, dans l'église de Saint-Sulpice, le 25 jan- , et Mgr de Laval ayant donné canoniquement la veille sa ission.

devait pourtant soupçonner, à cette date, qu'il avait exagéré, nettant tout au beau dans la colonie de la Nouvelle-France. rquoi donc publia-t-il cette « Lettre à un de ses amis, » qu'il it tant regretter ensuite? Voulut-il imiter les Jésuites, dont *Relations,* s'il faut en croire un de leurs historiens, « ne font ni tout ce que sont les missions, ni tout ce qu'elles iennent? »

Il faut l'avouer, ajoute assez naïvement cet écrivain, les *tions,* telles quelles sont rédigées, ne reflètent pas la physio- ie entière de la Nouvelle-France; elles n'en montrent qu'un , le plus beau, le plus consolant. Le reste est volontairement gué dans l'ombre, ou, pour mieux dire, passé sous silence. On oit rien ou presque rien de l'autre côté de la physionomie. de l'histoire, mais de l'histoire incomplète (1). »

n faisant un si beau tableau de l'Eglise canadienne, Mgr de t-Vallier avait sans doute en vue de lui attirer les faveurs les, et sous ce rapport ses espérances ne furent pas déçues. Le ui accorda en effet des sommes considérables pour son Église, écialement pour la construction d'un évêché.

résolution que prit le prélat, bien avant de retourner au da, de bâtir à Québec un palais épiscopal prouve évidemment avait déjà renoncé à l'idée de rester au Séminaire comme prédécesseur. La désappropriation ne lui allait plus : il nonça également; et l'une des premières choses qu'il fit, en rant dans son diocèse, ce fut de réclamer des prêtres du Sémi- e les livres de sa bibliothèque qu'il leur avait donnés et qu'ils ent déjà marqués du chiffre de leur maison.

avait réfléchi sur les inconvénients de partager son autorité

Les Jésuites et la Nouvelle-France, par le P. de Rochemonteix, t. I, p. xv.

L'Eglise du Canada lui paraissait encore sous un jour bien plus sombre en 1696 : voici ce qu'il écrivait alors : quelle différence avec le tableau qu'il en avait fait huit ans auparavant!

« Qui ne voit avec douleur, en bien des endroits de notre diocèse, la licence avec laquelle plusieurs méprisent les commandements de Dieu et ceux de l'Église? Il n'y a rien de plus commun en plusieurs que le jurement et les blasphèmes; on voit des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition ne satisfaire presque jamais au commandement d'entendre avec piété la sainte messe; on voit les enfants et les domestiques qui passent la plus grande partie de l'année sans aucun exercice de religion; les pères et les mères préfèrent indignement la nourriture de quelques bêtes à leur instruction, à leur salut, à la loi de l'Église et à tous les règlements qu'on peut faire : mais en combien d'endroits les règles de la tempérance sont-elles violées! On ne voit qu'exercer partout souvent des débauches honteuses... (1). »

N'y avait-il pas lieu de s'écrier, en gémissant :

« Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé? »

On pourrait multiplier les citations : celles que je viens de faire montrent suffisamment quelles furent les déceptions de Mgr de

si je n'avais eu les mains liées sous peine d'excommunication et de la perte du Généralat... Vos Révérences savent, ajoute-t-il, combien je dois et désire rester le très humble serviteur du roi Très Chrétien. »

Il finit par s'en rapporter au P. La Chaise lui-même pour la solution de cette difficulté : « Il tient avant tout à obéir au Saint-Père, et il ne veut pas déplaire au roi, écrit le P. de Rochemonteix; pour le reste, c'est au P. La Chaise et aux jésuites de Paris de voir ce qu'ils ont à faire... » Mais « que faire? ajoute-t-il. Restait l'ordre du roi, et personne ne tenait à l'enfreindre. Evidemment, le seul moyen de couper court à toute difficulté était de persuader à Louis XIV de retirer cet ordre. Le P. La Chaise s'en chargea et réussit. » Louis XIV, satisfait, sans doute, de « l'embarras » où il avait mis les jésuites et leur Général, retira l'ordre qu'il avait donné de continuer la publication des *Relations*; et alors il fut plus facile d'accomplir « un grand acte d'obéissance au Pape. »

Mgr de Saint-Vallier, « en arrivant au pays, » et commençant à distribuer quelques exemplaires de sa relation, fut probablement averti par Mgr de Laval et les jésuites de Québec du décret qui défendait de rien publier sur les missions sans une permission écrite de la Propagande : et comme il ne tenait nullement à rien faire qui pût déplaire au Saint-Siège, il n'hésita pas à « supprimer les deux cents exemplaires de son livre qu'il avait apportés, et qui n'ont pas paru depuis. »

(1) *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 351.

'allier dans les années qui suivirent sa nomination à l'Église
bec.

III

LES ESPÉRANCES DE LA COUR, DE FRONTENAC ET AUTRES EN Mgr DE SAINT-VALLIER

dit que ce fut surtout pour les officiers de la cour et les
és coloniales du Canada que le jour où l'abbé de Saint-
fut choisi pour évêque de la Nouvelle-France fut véritable-
a *journée des dupes*. Ce sont eux surtout qui furent déçus
npés dans leurs espérances.
eine Saint-Vallier a-t-il été nommé par le roi évêque de
c, Pontchartrain écrit à l'intendant De Meulles au Canada :
es difficultés trouvées ci-devant sur l'établissement des cures
t, le roi ayant agréé la démission du sieur évêque de Québec,
Majesté ayant pourvu de cet évêché le sieur abbé de
ères.
omme il a l'esprit bien fait, il se dépouillera de toutes sortes
ventions pour chercher ce qui pourra être du bien solide
olonie... »
Ieulles écrit de son côté au ministre :
vous parle présentement, monseigneur, autrement que je
ais, du temps de M. de Laval; je suis autant persuadé que
êque-ci souhaite la fixation des cures, que je l'étais du
ire de son prédécesseur. »
onville écrit à son tour :
noiqu'il y ait peu de temps que je suis en ce pays, je crois
lant pouvoir assurer Votre Majesté que toutes les commu-
qui composent le clergé de la Nouvelle-France me paraissent
intentionnées pour la paix et l'union, que je crois pouvoir
lre à Votre Majesté qu'il n'y aura aucun divorce. Votre
é lui a envoyé un chef dont le cœur est si pénétré de
r de Dieu, que Votre Majesté ne doit pas douter qu'il
rte toutes les douceurs et condescendances nécessaires pour
er tous ceux qui voudraient s'écarter de leur devoir. »
oi avait recommandé « la paix et l'union : » le « divorce »

ne tarda pas, comme nous l'avons vu, à éclater entre l'évêque et son séminaire. Et quant aux cures, Mgr de Saint-Vallier ne put faire mieux que son prédécesseur. Le gouverneur écrit au ministre, dans l'automne de 1691 : « Pour l'établissement des cures fixes, on diffère toujours d'année en année, tantôt sous un prétexte, et tantôt sous un autre. »

L'intendant écrit lui aussi à la même date : « M. l'évêque de Québec s'embarque (pour la France) dans un des vaisseaux qui partent. Je vous prie, monseigneur, de l'engager à faire des cures fixes, comme une chose de conséquence en ce pays, pour donner moyen au curés de subsister commodément, et de ne pas exposer les peuples à un changement continuel. »

Il ajoute l'année suivante :

« Je répète ce que j'ai toujours mandé sur la nécessité de fixer les cures. M. l'évêque a promis à M. de Frontenac et à moi qu'il y allait travailler, et même en a fait deux. Nous ne manquerons pas de l'y exciter encore; et s'il n'y satisfaisait pas, je ne trouve pas d'autre moyen que de nous ordonner de ne pas faire payer les huit mille livres que le roi enverra l'année prochaine pour les curés, qu'il n'ait au moins fait la fixation de douze, comme il nous en a assurés. »

Le prélat réussit peu à peu à créer des paroisses et à organiser son diocèse : ce que Mgr de Laval était bien décidé, lui aussi, à faire avec le temps (1).

M. Lorin, dans son livre sur Frontenac, dit avec raison, en parlant de certaines accusations portées contre ce gouverneur, qu'il était bien difficile de gouverner le Canada absolument de la même manière qu'une province de France. Cette remarque si juste devrait s'appliquer aussi à Mgr de Laval et à Mgr de Saint-Vallier pour l'administration de leur immense diocèse. Dans un pays tout-à-fait nouveau, avec des habitations disséminées çà et là sur

(1) Je lis dans un mémoire de Mgr Dosquet, écrit en 1730 : « Sur environ cent paroisses qui composent le diocèse de Québec, il n'y en a qu'une vingtaine qui soient actuellement remplies par des curés en titre; toutes les autres, dont un grand nombre ne sont pas même érigées en paroisses, ne sont desservies que par de simples missionnaires... M. de Saint-Vallier a fixé lui-même peu de curés; le peu même qu'il a jugé à propos de fixer, il l'a remis à son ancien état, à la mort du premier titulaire; en sorte qu'actuellement il n'y en a qu'une vingtaine, et ils sont même la plupart aux environs de la ville, où la colonie est le mieux établie. » (Documents de Paris, Eglise du Canada).

ndues sans fin, il était difficile de fixer tout de suite des es comme en France (1); et le seul moyen pratique de ir les colons, dans les commencements de la colonie, c'était e leur envoyer au besoin et de temps en temps des mission- comme avait fait Mgr de Laval.

tenac, nommé pour la deuxième fois gouverneur du , arrive à Québec dans l'automne de 1689. Il est et se grand ami de l'évêque; il se charge même de transmettre ssages à la cour :

l'évêque de Québec, écrit-il au ministre le 20 novembre 1690, ié de vous marquer qu'il se proposait d'aller en France les affaires qu'il croit pressantes pour son Église, et qu'il s'embarquer dans cette frégate. Mais il y a tant à craindre ne saison aussi avancée qu'est celle-ci, par les glaces dont ère est déjà couverte, que personne ne lui a conseillé de ser aux risques qu'apparemment il y a à courir. C'est ce qui ait remettre son voyage jusques aux vaisseaux qui retour- ce printemps et qui m'a obligé de lui offrir, en attendant, qui dépendrait de moi, dans les peines qu'il peut avoir... »

on côté, l'évêque est plein d'attentions pour le gouverneur; ses mandements presque en collaboration avec lui. Voyez, emple, sa lettre pastorale aux habitants de Ville-Marie sur des boissons :

crois être obligé de vous faire remarquer que pareille ite est contraire aux intentions du roi et de notre gouver- Le roi défend dans son ordonnance les désordres qui arrivent excès des boissons, et M. le comte de Frontenac m'a témoi- usieurs fois que rien au monde ne lui faisait tant de peine voir des ivrognes... »

On voit quelquefois des espaces immenses de dix, douze et quinze lieues du fleuve Saint-Laurent, qui ne font qu'une seule mission : à mesure errain se découvre, et que les habitants s'établissent, il faut changer de le missionnaire, multiplier les paroisses, les unir, les séparer, pour la lité des peuples et des pasteurs... On est très souvent obligé de faire r quatre ou cinq paroisses par la même personne. La manière de des- s églises est purement de discipline, différant selon les temps, les lieux soins des peuples. C'est donc aux usages et aux besoins du pays qu'il n rapporter. Jamais il n'a été fait dans l'Eglise de loi générale qui es évêques à fixer tous les curés; mais y en eût-il pour les pays établis, ut jamais pour les églises naissantes... » (Mémoire de Mgr Dosquet).

Il court au devant de ses désirs : connaissant sa vanité et son faible pour les honneurs, il lui fait adresser la parole, comme à un prince, au commencement des sermons, dans l'église des Récollets; et ceux-ci se prêtent volontiers à cet acte de complaisante flatterie. Il lui fait même accorder le titre de marguillier d'honneur, à Québec : on lit, en effet, dans le livre des délibérations de la fabrique, à la date du 3 mai 1673, sous le titre *Election de Mgr le comte de Frontenac, marguillier d'honneur :*

« Mgr l'Évêque a représenté à la Compagnie qu'elle avait besoin de soutien et de protection; et qu'étant nécessaire d'ailleurs de mettre les choses sur le même pied qu'elles sont en France, il croyait devoir faire remarquer qu'il n'y avait point de moyen plus sûr que de songer à donner à l'église un marguillier d'honneur; qu'entre ceux sur qui on pourrait jeter les yeux il serait à souhaiter que M. le comte de Frontenac voulût faire cet honneur à la Compagnie et ce bien à l'église.

« Cette proposition ayant été agréablement reçue de tout le monde, on a prié Monseigneur d'en vouloir parler lui-même à M. le comte pour l'y disposer. M. le curé l'y accompagnera, et on a nommé d'ailleurs cinq ou six des principaux marguilliers tant anciens que nouveaux pour lui en aller faire la prière au nom de toute la Compagnie.

« M. le comte de Frontenac ayant voulu faire l'honneur à la Compagnie de se rendre à la prière qu'elle lui a faite, il est venu le troisième jour de mai à l'assemblée, où Mgr l'Évêque l'ayant remercié au nom de tous les marguilliers, il a bien voulu lui-même assurer la compagnie et les particuliers qui la composent, des dispositions où il est de la protéger et de la favoriser dans les occasions qui pourront se rencontrer (1). »

Mgr de Laval n'approuvait pas que l'on accordât de faveurs au gouverneur contrairement aux règles et à l'indépendance de l'Église. Écrivant à M. de Brisacier le 17 avril 1691 :

« Comme M. de Saint-Vallier, dit-il, a vu qu'il n'avait plus l'obstacle de M. de Denonville, qui le retenait et l'empêchait par une prudence vraiment chrétienne d'entreprendre tout ce qu'il a fait depuis, il n'y a rien qu'il n'ait accordé à M. de Frontenac et

(1) *Henri de Bernières, premier curé de Québec*, par l'abbé Gosselin.

écollets pour les gagner à lui. Il leur a donné toutes sortes
ertés dans leur chapelle de la Haute-Ville...
n y dit tous les dimanches une messe publique, à onze
s, où M. le comte de Frontenac ne manque point d'aller avec
monde. M. de Saint-Vallier lui a accordé cette messe, et ne
'use quoi que ce soit de ce qu'il lui a demandé, quoique au
ice des droits de l'Église, jusques à lui faire adresser la
(lorsque l'évêque est absent) par les prédicateurs.
orsque j'arrivai de France (1), les Jésuites qui prêchaient
ent de me l'adresser, en l'absence de M. de Saint-Vallier,
ant que lorsque l'évêque n'était point au sermon, et qu'il y
n prince, on la lui devait adresser, et à plus forte raison à un
e, comme prince de l'Eglise : aussi bien, que les ordonnances
ormelles pour ne pas l'adresser aux gouverneurs. Mais
Saint-Vallier ayant dessein de dresser toutes sortes de
ies contre le séminaire, écrit qu'une des principales pour y
est celle de gagner les puissances, et les Récollets, qu'il
et connaît capables d'entrer aveuglément dans toutes ses
»
ntenac est revenu de France au Canada avec tous ses vieux
rés contre les Jésuites et le clergé canadien : il n'y a que
ue qu'il ménage :
y a longtemps, écrit-il au ministre, que je m'aperçois de
oup de ménagements qui ne me plaisent pas, non plus que
nes relations et intelligences secrètes et cachées qu'ils (les
ges de la mission du saut Saint-Louis) ont avec les Agniers et
yogouins, parmi lesquels ils ont beaucoup de parents, étant
même nation. J'en ai plusieurs fois averti les Pères qui les
rnent, et que je ne voudrais pas dire y avoir aucune part.
l est certain que, soit par envie de les ménager, et de les
r à Jésus-Christ par des voies de douceur, soit pour d'autres
s qui me sont inconnues, ils ont quelquefois de trop grandes
aisances pour eux.
'expérience de douze années de séjour en ce pays m'a fait
ltre que toutes ces missions ne devraient jamais être séparées
e elles sont des Français; qu'on devrait toujours laisser les

(1) Mgr de Laval repassa au Canada, en 1688, quelques mois avant Mgr de
Vallier.

sauvages avec eux, afin de les franciser, en les christianisant, et qu'autrement elles seront plutôt nuisibles qu'utiles au service du roi et à celui de Dieu même. Mais c'est un évangile que je n'ai jamais pu faire recevoir en ce pays, et qu'il y a si longtemps que je prêche sans succès que j'en devrais être rebuté et m'en taire.

« Pour ce qui regarde l'union qu'on me recommande d'avoir avec M. l'évêque et les ecclésiastiques, il n'y a rien que je n'aie fait et que je ne fasse tous les jours pour la maintenir. Ils sont tous remplis de beaucoup de vertu et de piété; et si leur zèle n'était pas si véhément et un peu plus modéré, ils réussiraient peut-être mieux dans ce qu'ils entreprennent pour la conversion des âmes. Mais ils usent souvent, pour en venir à bout, de moyens si extraordinaires et si peu usités en France, qu'ils rebutent la plupart des gens, au lieu de les persuader : et c'est sur quoi je leur dis quelquefois mes sentiments avec franchise et avec le plus de douceur que je puis, sachant les murmures que cela cause, et recevant souvent des plaintes de la gêne où ils mettent les consciences, surtout MM. les ecclésiastiques de Montréal, où il y a un curé Franc-Comtois (1) qui voudrait établir une espèce d'inquisition pire que celle d'Espagne : et tout cela par un excès de zèle. J'en ai touché quelque chose à M. Tronson (2), à qui M. l'évêque en doit aussi parler, parce qu'il n'a pas pu y apporter tout l'ordre qu'il aurait souhaité.

« Il est parti d'ici fort brouillé avec l'ancien évêque et le séminaire de Québec, dans la pensée de faire régler en France tous leurs différends. Je n'ai point eu de curiosité d'en apprendre tout le détail. M. l'intendant (Champigny) y est entré beaucoup plus avant, parce qu'il est fort ami et allié même de l'ancien évêque (3).

(1) M. Etienne Guyotte, curé d'office à Montréal de 1687 à 1693.

(2) Tanguay nous apprend qu'en effet M. Tronson, en 1693, rappela M. Guyotte à Paris, où il mourut en 1701.

(3) La mère de l'intendant Champigny, Marie Boyvin, épouse de Jean Bochart de Champigny, ancien intendant de Touraine et de Normandie, était cousine germaine de Mgr de Laval, par les Péricard. Mgr de Laval écrivait un jour, en parlant de l'intendant du Canada : « Nous sommes alliés au degré de premier de germain. »

Cette famille de Champigny était une ancienne famille de robe, originaire de la Bourgogne. Le vénérable Honoré de Champigny, capucin, mort en odeur de sainteté en 1624, et dont la cause de canonisation fut introduite à Rome, appartenait à cette famille. Notre intendant était son arrière petit-neveu; et il

r le peu que j'en ai pu savoir, il me paraît qu'il y a des
i qui n'ont pas plus d'envie de voir l'autorité d'un évêque
ablie, que celle d'un gouverneur, et que la condition du
évêque serait fort méchante, s'il n'avait pas plus de pou-
'ils le prétendent sur les ecclésiastiques de son séminaire,
établi d'une manière fort singulière et extraordinaire... »

692 et 93, Frontenac continue à se montrer favorable à
e, et opposé aux prétentions du séminaire de Québec. La
yant fait en 1691 des règlements pour mettre fin aux
nds, le gouverneur écrit au ministre :

ne sais si la paix sera stable; mais de l'humeur dont je
s les gens qui composent le séminaire, je doute qu'ils ne
t de nouvelles difficultés dans l'exécution de ce qui a été
quoique leurs décisions en paraissent très claires... »

rit encore l'année suivante :

fais ce que je puis par mes soins et mon entremise pour
que les différends entre M. l'évêque et son séminaire se
avec plus de douceur et moins de bruit qu'il n'y en a eu
ci. Mais comme ces derniers sont persuadés que le Saint-
leur inspire tout ce qu'ils pensent, ils croiraient résister à
mières s'ils écoutaient les conseils qu'on leur donne.
èque n'est pas de même. Mais à moins que la cour n'use de
on autorité pour leur faire connaître celle de leur chef, et,
élivrant de ceux qui ne se lasseront jamais de le combattre,
les autres dans la règle ordinaire de tous les séminaires de
, ils trouveront toujours de nouvelles explications à tous les
ents qu'on enverra, ne cherchant que des subtilités pour

frère, Guillaume Bochart de Champigny, qui, après avoir été archi-
chanoine de Rouen, devint évêque de Valence en 1687, c'est-à-dire
rès l'arrivée de notre intendant au Canada. Ce chanoine assistait à
lée de 1682 comme député de second ordre. « C'était, dit Charles Gérin,
garçon qui aimait la joie, pourvu qu'il ne lui en coûtât rien, et qui, à
révérences, s'était enfin mis en place. » (*Recherches historiques sur
lée de 1682*).

nier descendant de la famille Bochart de Champigny, le marquis de
ny, habite le château de Normanville, près Evreux. Son fils unique,
le Champigny, officier de mobiles, fut blessé mortellement, pendant
de 1870, au combat de Moulineaux près Rouen.

prolonger et empêcher que les choses ne soient nettement décidées... »

Puis il excuse l'évêque par rapport à la question du patronage des cures, et fait son éloge :

« Le cas n'est point encore échu, dit-il, de la présentation aux cures par les seigneurs, parce que n'y ayant pas eu presque jusques ici de curés fixes, et l'évêque, par le règlement du roi (1), ayant dû nommer les premiers, le droit n'en est dévolu aux seigneurs qu'après que ceux-là auront manqué. Et je ne doute point que M. l'évêque n'exécute alors ce que le roi désire, le trouvant très disposé à faire ce qu'il croira être de l'intention de Sa Majesté, de l'avantage de la colonie et du bien de son diocèse.

« Il a déjà commencé à donner des provisions à quelques curés, et promis de continuer à mesure qu'il en trouvera de propres dans le nombre de ses ecclésiastiques; et c'est à quoi je ne cesserai de l'exhorter. »

De son côté l'intendant Champigny écrit sur le même sujet, mais en termes un peu différents :

« Il sera nécessaire de renouveler à M. l'évêque de Québec l'intention du roi touchant la présentation aux cures par les les seigneurs, si vous désirez que cela soit exécuté. Il a ôté, cette année, de plusieurs cures des ecclésiastiques d'une éminente vertu, après les avoir desservies nombre d'années, ce qui a beaucoup consterné les peuples. D'un autre côté, il est d'une charité sans exemple, et fait aux pauvres tout le bien possible... »

En effet, « ce grand, ce fervent ami de l'humanité souffrante », comme l'appelle Jacques Viger, distribua plus d'un million de francs aux pauvres de ce pays, durant sa longue carrière épiscopale. Il fonda trois hôpitaux, l'un à Grenoble, sa ville natale, pendant qu'il était encore aumônier à la cour, puis l'hôpital général de Québec, en 1693, et en 1697 l'hôpital des Trois-Rivières, tenu par les Ursulines. De plus, en 1692, il permit l'établissement de l'hôpital général de Montréal, aujourd'hui les *Sœurs grises*, que François Charon de la Barre, qui en fut le premier supérieur, avait projeté et fondé dès 1688. Ayant obtenu du roi le 15 avril 1694 des lettres patentes pour l'établissement civil de cette nouvelle « Maison de charité à Ville-Marie », le prélat institua

(1) *Edits et Ordonnances*, t. I, pp. 231, 279.

mmunauté, le 19 octobre suivant, M. Charon et ses pieux
iés sous le titre « de Frères hospitaliers de Saint-Joseph de
oix (1). »

parlant de l'hôpital général de Québec, l'œuvre de prédilec-
le Mgr de Saint-Vallier, Frontenac écrivait :

l s'est épuisé pour trouver les moyens d'y faire subsister les
es qu'on y mettrait, et il y a peu d'évêques qui eussent voulu
re sur leur bien une somme aussi considérable que celle
a employée. »

A suivre). Abbé A. Gosselin.

Archives de M. l'abbé Verreau, Mss. Viger.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LE PRIEURÉ CONVENTUEL

d'Héauville à la Hague *(Suite)*

PHILIPPE DE VARENNES

Cependant si Mistoudin et ses gens furent terribles aux Anglais, il ne paraît pas qu'ils aient voulu beaucoup de mal aux habitants du pays, même à ceux qui reconnurent l'autorité des conquérants : nous voyons, en effet, le prieur d'Héauville Philippe de Varennes (1)

(1) La famille de Varennes avait été une des plus considérables du royaume Anglo-Normand : sous Guillaume le Conquérant, Guillaume de Varennes était un des grands justiciers d'Angleterre (T. de Billy, *Hist. des évêques de Coutances*, I, p. 140), il signe la charte de fondation de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen et lui donne même des terres à Anisy (*Extraits des archives du Calvados*, par Lechaudé d'Anisy, II, p. 173). — Guillaume, comte de Varennes souscrit la charté du duc Robert en faveur de l'abbaye Saint-Etienne de Caen et plus tard le confirmatur accordé par Henri Ier de la donation faite par Rabel de Tancarville à Sainte-Barbe en Auge (1128) (*Mêmes extraits*, pp. 93 et 271). — En 1261, Robert de Varennes donne aux religieuses de Sainte-Marguerite-de-Gouffern ou des Vignats (diocèse de Séez) six livres tournois de rente sur ses terres de Secqueville (*Mêmes extraits*, I, p. 93). — Une branche de cette

er et obtenir d'eux une délivrance du temporel de son é le 24 juin 1427. Le jeune Henri VI y est qualifié « roi de e et d'Angleterre, seigneur d'Irlande (1). » Néanmoins le gère tranquillement sa maison, comme le prouvent ces nombreux où nous le verrons agir à propos du domaine, avait été envoyé en possession par les Anglais.

Héauville le domaine non fieffé était alors assez étendu et approcher d'un millier de vergées, puisque d'après une te faite en 1510, au cours d'un procès, un des témoins au prieur quatre cents vergées au « trans du Castillon. » maine *propre* s'étendait encore vers Riguelon, Quéteville et nfins de Vasteville; paroisse sur laquelle les terres non s du prieur étaient considérables, comme le font soupçonner es d'échange et de fieffage que nous analyserons au cours nps. Il en était de même à Biville, Helleville et Theurthéville. nt au domaine fieffé il était beaucoup plus étendu que , puisque la seigneurie de Helleville en son entier dépendait euré d'Héauville et lui devait quinze livres de reliefs le cas nt. A Biville ce domaine s'étendait des limites de Vasteville au delà de l'église. Une partie formait une et même deux mes, l'autre était divisée en vavassories de moindre grandeur, nous n'avons que quelques aveux. Ceux que nous possédons Héauville nous diront ce qu'y étaient les tenures du prieuré. lministration de Philippe de Varennes modifia un peu ce ne : nous trouvons de lui en un seul jour le 28 février 1431 actes d'échange : « A tous ceux qui les presentes verront an Fortescu chevalier garde des seaulx des obligations la viscomté de Valongnes salut, scavoir faisons que par ant Jehan Guille tabellion juré au dict lieu fut present home

était puissante en Angleterre sous Edouard; en effet au commencement siècle nous voyons Jean de Varennes, comte de Surrey souscrire des patentes de ce roi en faveur de Sainte-Barbe-en-Auge, (*Extraits*, I, — Dans la nef de l'église du monastère de Saint-Sauveur-le-Vicomte on ncore en 1703 sur une tombe : Cy git Jean de Varenne dit le Bacquier, , natif de la vicomté d'Armagnac, archer des ordonnances du roy qui a le jour saint Martin d'esté l'an mil quatre cent soixante-dix. Priez our luy. (Manuscrit du fonds français, n° 4899, p. 174, Bibl. nat., cité Lerosey dans l'*Hist. de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, p. 179). e sceau extrêmement endommagé semble pourtant avoir été aux armes de France et d'Angleterre.

« religieux et honneste frère Philippe de Varennes, prieur du « prieuré de Héauville qui confessa qu'il avait baillé quit et « delessié affin dheritage par eschange à Thomas loste dud. lieu « dheauville une pieche de terre assise à Vasteville contenant « deux vergées joint dung costé à Thomas de Penitot daustre à « Simon Ligier item ugne pieche de terre en manon rue des « Champs contenant deux vergées otout dudit prieur et pour « contre eschange ledict Thomas Loste a ce present en bailla « quitta et delaissa..... ugne pieche de terre contenant deux « vergées ou viron jouxte dung costé et butte dung but audict « prieur d'autre coste a Guille Langevin, item une pieche de terre « contenant deux vergées otout dudit prieur et sera le dict Thomas « Loste quitte de tout droit sauf de gage plége (1). »

En second lieu Philippe de Varennes « eschange ung clos assis « à Vasteville en hamel de Touffresville jouxte les hoirs de Jehan « de Penitot et la terre de la Valette et ugne pieche de terre « assise à la Valette » contre lesquelles Thomas de la Place de la paroisse de Vasteville donne « ugne pieche de terre assise sur « le clos des Vandifs contenant deux vergées ou viron jouxte « Jehan de Campenon, escuier, et cinq soulz tournois de rente « chacun an à la saint Michel en septembre et demeure ledict « Thomas de la Place soumis a gage-plege. »

Puis c'est de nouveau Thomas Loste qui donne « audict prieur « le clos Milleret contenant ugne vergées trois perques ou viron » et reçoit en contre eschange deux pieches de terre contenant « chaque une demi vergée la première au mullon trans le quemin « du Hamel lautre au Vandif quittes de tout droict sauf gage « plège. »

Fief Jourdan. — Le 19 décembre Colette du Gardin « deguerpie » ou veuve de feu Jehan Moulin « advoue et recognait tenir ung « tènement qui fust Jourdan contenant trois vergées et une mai-

(1) Le gage plège était la réunion (en un endroit désigné quinze jours d'avance à l'issue de la messe paroissiale du dimanche par le prévot d'une seigneurie), de tous les tenans de cette seigneurie. Les deux principaux objets de cette assemblée étaient l'élection du prévot et la reconnaissance des rentes et charges féodales que ce prévôt était chargé de recueillir et de faire exécuter. Le sénéchal ou son lieutenant présidait et signait. — Une amende pouvant monter à cinq sols était imposée aux hommes et tenans qui ne comparaissaient pas soit personnellement, soit par procureur fondé *ad hoc.*

dessus jouxte la terre du roy nostre sire, soullait tenir le
audet et d'autres terres es moustieres et soullait tenir le
ot » le tout montant à six acres environ « et doibt à mondict
neur tant moy que mes porchonniers deux paings de Gas-
n (1), deux guellines (2) à Nouel et deux sols tournois cha-
an au terme Saint-Pol, reliefs, treisiesmes quand le cas
re. »

née suivante la même Colette du Gardin et son fils Martin
faisaient aveu du fief des Loges contenant « quinze acres
viron en plusieurs pieches de terre et un mesnage seant
ns situées jouxte le fieu du roy et la lande Martin et en
t ung bouissel de froument à Saint-Michel en septembre
re paings de gaschon deux paings de maufer six guellines
el et vingt deux deniers de grenerie, etc. » Le prieur y est
lé à Jehan de Varennes mais c'est surement une erreur de
ivain car le 4 juillet 1433 nous retrouvons le nom de Philippe
arennes dans l'acte suivant :

chat du Val-Picqueray. — « Devant Jehan Jallot (3) clerc
llion juré establi en siège de Néhou Jehan Anquetil escuier
eurant en la paroyse de Coulomby (4) lequel de son bon
sans aucune contrainte cognut et confessa avoir vendu
sporté du tout au tout quité et delessé affin dheritaige
etuel tant pour luy que pour ses hoirs a venerable et
epte personne frere Philippe de Varennes prestre et prieur
léauville et à ses successeurs prieurs dudict prieure affin
itaige a tous jours mais pour le temps advenir cest assavoir
tel droit avec proprieté possession saisine seigneurie et
n come ledict escuier povait avoir relancer poursuivre
ander et a luy povait et devoit competer et appartenir
certains heritaiges assis tant en la parroisse de Tourque-

rte de pain de froment fortement travaillé, compact, appelé ailleurs
é.

ules.

s Jallot s'anoblirent par charte des francs fiefs en 1478, devinrent
s de Beaumont à la Hague, Gonneville, Gouberville, etc., ils portaient :
u chevron d'argent chargé de trois merlettes de sable, accompagné de
tes d'or deux en chef et un en pointe. — M. Drouet en parle longuement
et suiv., 352 et 398 de ses *Recherches historiques sur le canton de*
erre-Eglise.

lomby entre Valognes et Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

« teville, Helleville, Heauville qu'ailleurs en Val-Picqueray par-
« tout ou estant quelque part qu'il en ait audict Val-Picqueray
« ainsi que ledict Anquetil aistre possesseur et qu'il a accous-
« tumé de louer de bailli a ferme au temps passé endit Val-
« Picqueray sant seulement raver retenue en dit Val-Picqueray
« en aucune manière. Et fust ceste vente faicte par le prix et
« somme de dix-huit livres tournois » versées devant le notaire au sieur Anquetil (1) qui engage tous ses biens comme caution. Témoins : Estienne Le Cappon et Pierre du Gay. Fait à Golleville.

Le Val-Picqueray devait comprendre une partie du territoire des paroisses nommées dans l'acte, vers leurs frontières communes.

Quoiqu'il en soit l'administration de Philippe de Varennes était profitable au prieuré, en ce cas du moins; on ne pourrait peut-être point en dire autant de l'eschange par lequel « le desrain « jour de septembre 1436 devant Denis Larchier cler tabellion « juré comis et estably au siège de Saint-Germain-des-Vaux sous « Philippe Bonnet tabellion de Bricquebet » le prieur donne deux pièces de terre, une au manoir Richer contenant deux vergées 12 perches, l'autre « es sablons au dessus de la maison au monier » contenant quatre vergées contre une vergée douze perches aux Vandifs et cinq vergées 13 perches à la Marette-sur-Vasteville que lui cédait Symon Ligier « lequel dict « Symon ne paiera pas de campaux quoique la terre audict prieur

(1) M. Louis Drouet dans un ouvrage encore inédit sur le château de Tourlaville près Cherbourg nous apprend que les Anquetil possédaient bien avant 1400, entre autres seigneuries, le fief Aubert-Lhermite chef terre de Tourlaville : que Martin Anquetil le 15 juillet 1450 devant Cauvin tabellion aux Pieux, donna cette terre pour dot à sa fille Luce en la mariant à Jean Lefort sieur de Carneville (en Martinvast) et cela du consentement de Jacques Anquetil frère de l'épouse, en présence de Colin Bazan seigneur de Gatteville, Colin Bazan, son fils, et un Jehan Anquetil, official de Valognes, qui doit avoir été le vendeur du Val-Picqueray. Nous verrons bientôt Jacques Anquetil sénéchal de notre sieurie d'Héauville, il devint aussi vicomte de Bricquebec, c'est le titre qu'il prend le 2 décembre 1470 lorsque ayant recueilli la succession de sa sœur Luce morte sans enfants, il vendit le fief Aubert-Lhermite à Macé Hieroesme ou Geroesme de la paroisse de Treauville. — En 1556, un Jean Anquetil était lieutenant du sénéchal de la seigneurie des Maretz appartenant à noble homme Jean de Grimouville. *(Annuaire de la Manche, 1885,* p. 82). — En 1666, des Anquetil habitaient Surtainville, ils portaient : *d'argent à trois feuilles de chêne de Sinople 2 et 1.* (Chamillard, p. 282).

estimée plus chere mais se soumettra a obéissance de gage
ge à la cour. »
même jour un nouvel échange est fait avec Thomas Lhoste
trentaine de vergées de chaque côté tant sur Héauville que
steville, à la Houguette, au manoir Raoul des Camps jouxte
de la Roque, aux Vandifs et à la Marette. La terre cédée
uitte de toute charge sauf « gage plége reliefs et treisiemes
l le cas s'offrira. »
n le 15 octobre, Philippe de Varennes donne en trans de
esville douze vergées à Étienne Lhoste qui lui en abandonne
t tout près du prieuré ou moustier. Opération avantageuse
fois, puisque agglomérer les terres rend l'exploitation plus
et moins coûteuse. C'est de cette administration le dernier
enu à notre connaissance.

ROGER DE REVIERS

fut encore un normand que les religieux de Marmoutier
èrent à Héauville comme prieur, Roger de Reviers de cette
e famille (1) dont nous avons dit un mot plus haut. On
son nom pour la première fois le 17 mai 1442 dans un
endu par Jehan Loste du fieu « ou tenement qui fust Mal-
oe (2) des fieux terre et seigneurie de religieux hōme et
neste frère Rogier de Reviers. »
Malherbe. — Ce fief contenait quatorze acres de terre en
urs pièces situées au hamel de la Rivière avec menage seant
s, à la Roque, à la Malherberie; à la Lande se trouvait une
maison. Jehan Lhoste (3) tenait comme « aisné, » d'ailleurs
it seul à cette époque « et confesse debvoir a mondict sei-
ur le prieur pour chacun an de rente huit boissiaulx de

e ne sais si cette famille est aujourd'hui éteinte, mais en 1666 on en
t encore des membres à Isigny, Chef du Pont et Coudeville (Chamillard,

énéralement ces petites vavassories portaient le nom du premier fieffateur.
e Jean Lhoste et Guillaume son frère donnèrent en novembre 1450 par
ssé devant maître Nicolas Longuet, curé d'Héauville chacun quarante
e rente à l'église de cette paroisse. — A ce moment la livre tournois
francs 44 de notre monnaie actuelle.

« fourment mesure des Pieux (1) au terme Saint-Michel en « septembre, quatre deniers tournois de ferme a la Saint-Pol et « doy une journée de carue devant Noel et une apres quant ledit « prieur fait labourer et hercheur a ung chevaler en doy ung jour « de beufs en moys de carey, service de prévosté a mon tour reliefs « treiziesmes quant le cas s'offre, service daler querir du pain, du « vin, de la moutarde, item service daller querir du seel a mon tour « auvecq les aultres hōmes en la vigille de la feste Saint-Jehan à « Barneville et doy service deider a tenir liau au bieu du moulin « de dessous en tant que a moy appartient et doy avoir pour carue « deux deniers tournois et pour lhercheur ung pain et le car « dung pain et ung prouvende davenne au cheval a la saison « dapres Noel au dit herchron et pour chacun des aultres services « deux pains ung blant et ung bis et pour le boys amener deux « foys a manger le jour du caroy et au vespre quant lon sen va « deux pains lung blant laultre bis ung cartier de fourmagge et « une foys a boire de chermoise sans gru et doibt ledict prieur « trouver car pour charryer ledict boys et doivent estre ses bœufs « au tymon dudict car en quel car il doibt avoir six couples de « bœufs et si icelluy car ront ou depieche je le peux et doy lesser « en la plaiche et men aler quitte dudict service por icelle foys « et doibt ledict prieur charger ou faire charger le boys en ledict « car; item doy service dune fourque a faire le fain depuis quil « est fauquié jusques a ce quil soit en mulon, pour lequel service « de fain faire je doy avoir ung pain et icelluy qui faict le mulon « deux pains ung blant et ung bis et doibt la carue dud. prieur « aler devant pour rompre la première ret et son cheval pour « debriser quant je doy herchier et doy avoir en la ramasse de « fourment XVI pains blans et en la ramasse dorge XII pains bis « et doibt le prevost avoir pour chacun service que il fait ou « commande par a ung moyne ou religieux en lostel dud. prieur « et doibvent estre lesdicts services fais entre deux solleils. »

Jehan Lepelley lieutenant de Jehan Lemarchant (2) sénéchal de la sieurie reçut et signa cet aveu.

(1) 12 pots, je crois.

(2) Ce Jean Lemarchant était seigneur de Sotteville (actuellement canton des Pieux) il portait : *de gueules à une croix d'argent pommetée d'or, alesée de 3 besans d'or au bout de chaque branche.* — Vers cette époque Jehan Lemarchant fit l'acquisition du fief de Raffoville à Saint-Pierre-Eglise, ou son fils

u Quesnoy. — En 1446 Fouquet Leconstour de la paroisse
ille advoue tenir par foy et hommage du seigneur prieur
ı du Quesnoy contenant treize acres deux vergées dix
es ou viron » et en doibt six souls et un denier tournois
e Saint-Pol, deux pains de gaschon, deux guellines à Noel
rvices ci-dessus énumerés, mais en plus « une journee à
ɔer de la foualle a chaufer le four a la faucille a la plate
du quatillon et por icelluy qui cope la foualle doibt ledit
de la pitanche selon le jour cher ou peson par a un des
eux dud. ostel. » Ce fief composé de terres en labour et
était assis vers le Hamel-de-Riguelon et la Houguette.

Maillart. — Dans les mêmes quartiers se trouvait le fieu
, que Fouquet Leconstour reconnait tenir en aînesse du
sa femme, qui lui avait apporté en dot les quatre acres de
ıdit fief, pour lequel il devait « deux boissiaux de four-
mesure des Pieux, deux pains de gaschon, deux guellines
nte chacun an au temps de Nouel, » avec les services de
et de charrois attachés d'ailleurs à tous ou presque tous
es tènements d'Héauville et dont nous ne parlerons point
n d'eux.

Quatrehommes. — « Thomas Quatromes pour luy et ses
eux fils de feu Jehan son frère confesse tenir par foy et
ge du franc fieu terre et seigneurie d'Héauville sous reli-
hōme et honneste frère Rogier de Reviers religieux de
aye de Marmoutier le tenement Quatrehommes contenant
e acres ou viron assis vers Cabourg jouxte Andrieu Lebour-
et le chemin du Moustier dont en doibt deux pains de
on et deux guellines de rente chacun an au tems de
etc. »

os de cet aveu est un des très rares qui ont conservé leur
Celui-ci porte : « *d'argent au chêne de sinople, soutenant*
lette de sable. »

Henry Roumy. — Le même Thomas Quatrehommes et ses

vint s'établir. (Voir l'histoire de cette branche dans M. Drouet,
s historiques sur le canton de Saint-Pierre-Eglise, pp. 84, 85 et 92).
utre branche de cette famille, dont les armes sont à peine modifiées :
les à une croix d'argent pommetée d'or, cantonnée de quatre trèfles
possédait la seigneurie de Chavoy, vicomté d'Avranches, lors de la
de Chamillard.

neveux tenaient aussi le fief Henry Roumy de cinq acres en plusieurs pièces situées aux trans de Cabourg où les bornaient Andrieu Lebourgeois, Raoul Colombel, Regnart et Marin dits Moulin « et doibt audict prieur quatre boissiaux de fourment mesure « de Héauville (1) quatre pains de gaschon, quatre guellines de « rente aux tems accoustumés, etc. »

Fief dit es Messents de Blanchepierre. — Le plus important, le plus explicite des gros d'aveu, qui nous soit parvenu, est celui-ci concernant le fief de Blanchepierre. Nous ne pouvons résister au plaisir de le citer in-extenso, tant les détails qu'il renferme nous semblent intéressants et curieux, il fut rendu le 3 juin 1453 : « Des fieux terre et seigneurie de religieux home et honneste « frère Rogier de Reviers priour et seigneur du priouré de héau- « ville en son franc fieu terre et seigneurie dud. lieu de Heauville « noblement et franchement tenu a court et usaige et gage plège « Ricard Symon tient advoue et confesse tenir par foy et hom- « mage une ainesse du fieu es Messents de Blanquepierre contenant « dix acres trois vergées et demie de terre en plusieurs pieches : « la première pieche assise en hamel de Blanquepierre, une « maison es maisient dessus estant contenant demi vergée ou « environ jouxte la rue dud. hamel et Simon Bigard des costés « but sur le dit Bigard au chemin de la fontaine dud. hamel. « Item une pieche assise au Val Massieu contenant dix vergées « ou en viron jouxte le..... de Vasteville et la commune de la « mielle de hyauville, bute à Touffredoyt et sur ledit Ricart « Symon, escuier. Item une pieche assise à la Houssaie contenant « six vergées ou viron... Item une pieche essablons jouxte la « terre qui fust Robert Loste et contient sept vergées bute au « Vendif qui fust Guillaume Lemenant, item une pieche endits « trans contenant deux vergées ou viron jouxte au vendif de « dessous, item une pieche au quans de la rue contenant six « vergées ou viron jouxte Symon dict Ligier, à la vente de Vaste- « ville et à la voie tendant à l'église, le chemin dud. hamel « passant parmi : item une pieche assise es sablons contenant « six vergées ou viron..... item une pieche à la Roque Al quor- « nelle contenant quatre vergées ou viron jouxte les hoirs Tho- « mas de la Roque bute du creux au furet et a la mielle. Item une

(1) La mesure d'Héauville était de quinze pots.

eche en trans du creux au furet contenant une vergée ou
on jouxte les hoirs Guille Loste but au doyt des Marets. Item
e vergée au quans de la rue jouxte Michel Moulin à cause des
enants et Symon Ligier bute a la voie du Moustier et au terme
Vasteville.

Et en confesse devoir ledit aisné aud. priour ung boissel de
rment de rente a la saint Michel de septembre quatre paings
gaschon quatre guellines au tems de Noel XIII deniers tour-
is de grenerie au tems de pasques, *passer la mai audit priour*
allant au Roy nostre sire; et doibt une coruée de charue de
nt Noel et une après et hercheure quant le priour fait labourer
son fieu de heauville et doibt aller la charue dud. priour
vant a ouvrir la terre et pour herchier le cheval aud. priour
ibt de briser la terre et doibt aver le cheval qui herche
g provende davoine a la tardive saison, item ung jouc de
ufs au moys de caroy pour maitre au car dud. priour,
quel doibt aver six couples de beufs pour aller au caroy du
ys et lequel boys led. priour doibt abastre et charger en
car et doyvent estre lez beufs dud. priour au tymon
d. car et son varlet pour les mener estre là, et si led. car
d ou depiece on le peult loisser en la plaiche et sen aller
te diceluy service por icelle foys. Item doibt service de prey
le moulin en la compaignie des aultres homes dud. priour :
n a faire service d'une fourque pour aydier a faire le fain
puis le jour quil est fauquié jusques a ce quil soit en mulon
auf se quil soit fauquié a plusieurs foys et doibt icelluy esné
ier a tenir leau au bieu du moulin de bas et doibt service a
tour quant ung des aultres homes item de aller querir du
a la vigille saint Jehan a Barneville en compaignie du
uvost montay sur le cheval audit priour et dun des aultres
nes dud. priour. Item service d'aller a son tour querir du
n et ausi du vin en boutaille et de la moustarde a Chierbourg
aultres lieux accoustumés et se doyvent faire les dits services
e soulail levant et soulail recouchant moyennant les sallers
deubs en sont par ledit priour cest assavoir pour chacune
rue ung pain blanc et ung bis auvecq un quartier de for-
ge et une foys a boyre et me doibt ausi en bouisel de forment
saize pains blants et en bouisel de aultres blays que douze
our aller carryer le boys en dit car lon doibt aud deux foys

« a *mangier a table mise* et au soir lon doibt aud deux pains un « bis et laultre blant un quartier de formage et une foys a boyre « de la chermoise sant gru et pour chacun service de fain fait « pour jour lon doibt aud. ung pain blanc et une foys a boyre et « pour cheluy qui fait le mulon doibt aud. deux pains blancs et « deux foys a boyre et pour service de moulin ou bieu lon doibt « aud. por chacune foys que lon yra lon doibt audit ung pain « blanc et une foys à boyre et pour ledit service du scel quant on « est retourne est pour ce deu par a ung religieux dud. priouré « et pour service daller querir le pain et le vin on doibt aud. deux « pains blancs et deux foys a boyre et doyvent lesdits services et « chemin dicheulx estre fays savoir par le prouvost au tems dung « jour naturel devant et pour chemin faire et mandement fait le « dit prouvost sera admis a par a ung des religieux dudit priouré. « Et oultre confessa ledit esné debvoir pour son dit fieu reliefs, « treiziesmes et service de prouvosté quant le cas s'offre. Bailli « par fin de tenement par Charles Symon fils dudit esné es pleds « dud. seigneur tenus aud. lieu de héauville present Allain « Leprestel lieutenant du senechal de la sieurie, laquelle teneure « fust prinse et recheue par iceluy..... le 3e jour de juing lan mil « quatre cent cinquante trois. »

Remarquons d'abord la charge spécialement imposée à ce fief de « passer la mai au prieur sen allant au roy nostre sire » qui permetterait de croire qu'au temps où cette terre fut inféodée, on trouvait à Héauville ou dans son voisinage immédiat des barques assez fortes pour procurer un sûr passage en Angleterre et que les Messents à qui elle fut donnée étaient une famille de marins (1)

(1) Leur nom qui s'écrivait primitivement « maisient ou maiseant » me semble d'ailleurs l'indiquer d'une façon bien nette, car « mai » est la vieille orthographe et la vieille prononciation normande du mot « mer » conservé encore dans notre patois : « sient ou seant » peut se traduire par « demeurant » et le nom entier signifier « gens demeurant ou vivant à la mer ». — Une famille de vieille noblesse portant ce nom et ayant pour blason : *de gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre trèfles du même,* habitait la Hague où on la trouvait encore en 1666 à Vasteville, Acqueville, Teurtheville, Virandeville; une branche habitait Couville et une autre Varouville. — Un de ceux de Vasteville s'établit à Clitourps vers 1680. — Si on veut bien le remarquer leurs armes sont absolument les mêmes que celles de la dernière branche des Lemarchant, qui avaient sans doute une commune origine avec nos Messents.

: être de ces « esturmans » si fameux par leur hardiesse et habileté.

ratique au temps des ducs-rois, cette charge de fief longtemps ile avait retrouvé sa raison d'être depuis la nouvelle conquête Henri V. Heureusement quand en 1453 fut rendu l'aveu cité, oi d'Angleterre Henri VI était rentré dans son royaume, mais ormandie n'en dépendait plus. Jeanne d'Arc avait été brûlée uen (30 mai 1431) et véritable holocauste, sa mort avait servi ançon à la France! La bataille de Formigny (15 avril 1450) et ise de Cherbourg (12 août) avaient pour toujours délivré notre de la domination anglaise. La Guyenne elle aussi soumise 451, reperdue en 1452, fut bientôt reconquise (17 octobre 1453) alais seul resta à l'étranger.

es autres parties de l'aveu nous montrent combien tout était é dans le service des fiefs au prieuré. Il ne pouvait y avoir de rise, chacun sachant ce qu'il avait à faire, à recevoir et la n dont on le devait traiter.

es sortes d'aveux par foy et hommage étaient dus non à la ou au changement de seigneur, mais seulement à la mort u changements des tenants, qui y inséraient leurs devoirs, aussi, avec un soin jaloux, leurs droits et, on le remarquera, du prévost. C'est que chacun d'eux était susceptible de l'être n tour, au moins parmi les tenants ayant masure sur le fief ême « dans les baillages de Caen et de Cotentin quand les eux portaient cette charge les tenans ne pouvaient s'en empter quoiqu'ils ne fussent point masuriers. » Charge peu able consistant dans notre cas à faire pendant une année r le fief la fonction et les diligences d'un sergent (1) sur les arges du seigneur; plus la cueillette des rentes. » Le prévost olissait encore auprès de la juridiction judiciaire en basse ce du prieur, composée d'un sénéchal et d'un greffier, les tions de nos huissiers contemporains auprès des juges de (2).

ef Symon. — Jehan Loste le 2 juillet 1455 advoue le fieu on pour dix acres en plusieurs pièces de terre dont la « pre-ière de dix vergées est assise au hamel à Loste, les maison et

Prédécesseur des huissiers modernes.

Voir d'ailleurs la *Coutume de Normandie* de Pesnelle, I, pp. 122 et 197.

« mesnage dud. aisné seans dedans, » le clos de dessus quatre vergées, le Regnart quatre vergées, la Cousture quatre vergées dans les mêmes parages : le reste vers la Valette et la Houguette. Il doit au « priour six boisseaulx de forment mesure dud. lieu de « heauville, quatre pains de gaschon, quatre guellines chacun an « de rente aux termes accoustumés, etc. »

C'est dans un aveu du même tènement rendu le 19 mai 1472 par Jacquet Loste, que nous rencontrons pour la dernière fois le nom de Roger de Reviers. Pierre Geroesme (1) avait remplacé Leprestel comme lieutenant du sénéchal.

PIERRE FÉRONNET

Le successeur de Roger de Reviers fut Pierre Féronnet dont le nom paraît dès le 16 juillet dans les aveux suivants de fiefs tenus de l'abbé et couvent de Marmoutier sous « religieulx hōme et « honneste frère Pierre Feronnet prieur et seigneur temporel de « heauville » par Pierre Lebourgeois, qui était surement le plus fort tenant de la paroisse : 1° *Le fief es Aulles ou Haulles* situé le long de la rue de Cabourg et jouxte le fieu du Roy (tenu par le même) contenait six acres ou viron en plusieurs pièces avec menage séant dedans et devait « trois bouissiaulx de fourment au « terme Saint-Michel de septembre auvecq deux pains de gaschon, « deux guellines à Noel et deux souls de rente, etc. »

2° *Le Brisay* contenait trois acres en plusieurs pièces situées au village de Riguelon « trans le chemin du roy. » Pierre Lebourgeois en devait deux pains de gaschon, deux guellines à Noel, etc.

3° Le tènement *Trois Testes* comprenant treize acres de terre en plusieurs pièces assises au Housset avec un menage franc de droits et vers Riguelon « jouxte le chemin du roy, le Brisay et les

(1) Ces Geroesme, Hieroesme ou Jéroesme habitaient Tréauville, nous l'avons déjà dit dans une note précédente. Pierre était frère de Macé et père de Nicolas abbé de Lessay, un moment prieur d'Héauville. Jean que nous verrons pendant de longues années lieutenant des sénéchaux de notre sieurie fut le fils de Macé habitait Siouville sur un fief acheté en même temps que celui de Tourlaville, vivait encore en 1531 et se qualifiait sieur de Tourlaville et de Saint-Jean-des-Champs. M. Drouet (manuscrit déjà cité) nous apprend que Jean eut pour héritier Nicolas Géroesme, mort avant 1553 et que les deux filles du dit Nicolas mariées à Bricquebec se partagèrent sa succession.

le guille Moulin » payait trois pains de gaschon et trois es à Noel.

uprès des deux précédents s'étendait à Riguelon le *fieu* en quatre acres sur le chemin du moulin; le tenant en deux pains de gaschon, deux guellines à Noel, etc.

e Brocquet, sept vergées sous Cabourg, auprès du fief des : deux gaschons et deux guellines.

e fief *au Goupil*, dont j'ignore la contenance, payait douze s de ferme à la Saint-Pol.

e *fieu du Mont*, de sept acres en trois pièces auprès de la e, ès trans d'Héauville, le long du chemin sablonnier et asteville devait trois pains de gaschon et trois guellines, etc.

énéchal qui reçut ces aveux au nom du prieur était Jacques il, escuier. Je ne sais précisément pas où il habitait, mais ent dans le voisinage, puisque le sénéchal d'une seigneurie demeurer sur le fief ou à trois lieux au plus de distance. ois Mre Jacques était en même temps vicomte de Bricquebec chal d'Héauville.

à Lhoste. — Ce fut encore devant lui que le 16 février 1473 Ligier confessait tenir tant par soi que par ses porchonniers à Lhoste comprenant un menage et sept acres trois vergées rches de terre située au hameau de la Rivière, le long de la du moulin, le chemin sablonneux; à la Marette au voisinage in Ligier et de Richard Symon; au bord de Vasteville; enfin arette du Gardin assise auprès du presbitaire de heauville. » out cela il payait « six boisseaulx de forment mesure des x à Saint-Michel, cinq pains, autant de guellines à Noel et deniers de grenerie, etc. »

suivre).

L. Couppey,
Curé de Clitourps.

LE

CHEVALIER DE CALLIÈRES

GOUVERNEUR DU CANADA *(Suite)*

(1648-1703)

M. DE CALLIÈRES EST D'ABORD GOUVERNEUR DE MONTRÉAL

(1684-1698)

I

Au début de la malheureuse campagne de 1684, le chevalier de Callières était arrivé au Canada, comme on l'a déjà dit, avec le gouverneur de Montréal, M. des Rioux, et cinq compagnies de soldats, mais trop tard pour prendre part aux hostilités.

M. des Rioux quitta, cette année même, le commandement de Montréal, et eut pour successeur M. de Callières. Mgr de Saint-Vallier qui remplaça en 1685 Mgr de Laval sur le siège épiscopal de Québec, écrivait au sujet du nouveau gouverneur : « M. le chevalier de Callières est, comme tout le monde sait, un homme fort appliqué à son devoir, brave de sa personne, plein d'honnêteté et très capable de son emploi, au jugement de tous ceux qui le connaissent. » M. de Denonville écrivait à peu près dans les mêmes termes : « Il (M. de Callières) ne sait ce que c'est que son intérêt, et s'attache toujours à bien servir et à faire servir les autres; il entre dans tous les détails, quelques-uns peuvent n'en être pas satisfaits, mais le roi en est mieux servi. »

a valeur personnelle de Louis-Hector de Callières n'était peut-
pas la seule cause de son élévation. Son frère le célèbre
omate François de Callières, qui devait être l'un des plénipo-
iaires de la France au traité de Ryswick, avait un grand crédit
cour et des relations étroites avec Charles-Auguste de Matignon,
échal de France (1) et avec Seignelay lui-même, marié en
ndes noces en 1679, à Caroline-Thérèse de Matignon. François
Callières usa sans doute de son crédit près de si grands per-
nages pour faire mettre en évidence la sagesse et le courage de
frère. Il y réussit pleinement.

e nouveau gouverneur du Canada, résidant à Québec, était
vé un an après le chevalier de Callières. Ces deux hommes,
le début, conçurent l'un pour l'autre une singulière estime.
e marquis de Denonville n'avait pas une haute capacité, mais
ait droit, sage, ferme et d'un grand courage : ces qualités
ient convenir à Hector de Callières qui les possédait à un
é éminent. La tâche réservée à ces deux hommes était fort
ie : il fallait supprimer une foule d'abus introduits parmi les
ns et infliger une rude leçons aux sauvages et à leurs alliés, les
opéens, qui, depuis la honteuse aventure de M. de la Barre,
aient des airs d'arrogance et de bravade. L'honneur de la
ce était en jeu : il fallait le sauvegarder à tout prix.

. de Denonville, approuvé et soutenu par M. de Callières qui
t un grand esprit d'ordre et de discipline. songea d'abord à
oduire des réformes sérieuses dans la colonie. Il commença
lutter contre l'éparpillement des colons qui « fixaient leurs
tations dans des localités isolées, mais où la traite (2) se pou-
faire facilement et avec profit (3). » Cette tendance funeste à
lement existait déjà en 1662; à cette époque Colbert écrivait :
une des choses qui a apporté le plus d'obstacle à la peuplade
Canada, a été que les habitants ont fondé leurs habitations où
ur a plu, et sans avoir eu la précaution de les joindre les unes
autres, pour s'aider et s'entresecourir. Ainsi ces habitations
t éparses de côté et d'autre, se sont trouvées exposées aux

Le lecteur n'oublie pas que le père de François et d'Hector de Callières
t en partie sa fortune aux princes de Matignon.

La traite est le commerce des pelleteries et du castor.

Dussieux, p. 45.

embûches des Iroquois (1). » M. Talon, le premier intendant de la Nouvelle-France, avait mis toute son énergie et son savoir faire à exécuter les instructions de Colbert, mais l'intérêt poussait toujours les colons vers des régions nouvelles où ils achetaient à des prix avantageux les pelleteries et le castor que leur fournissaient les Indiens. Plusieurs faisaient fortune, mais beaucoup exposés sans défense aux attaques des sauvages, succombaient dans ces entreprises.

M. de Denonville renouvela les instructions de Colbert et ordonna que dorénavant il ne serait plus fait de défrichement que de proche en proche. Pour protéger ceux qui avaient déjà échelonné leurs habitations le long des grands lacs, dans la direction du nord et de l'ouest, il établit une première chaîne de postes fortifiés reliant les lacs les uns aux autres, et l'Ohio au Mississipi, ces deux grands fleuves que Cavelier de la Salle venait de parcourir. Les colons isolés trouvaient ainsi un refuge contre les attaques incessantes des Sauvages. Plus tard, les postes furent multipliés et permirent les relations entre le Canada et la Louisiane.

Dès le début de son gouvernement, M. de Denonville porta remède à un mal autrement grave. Beaucoup de canadiens, parmi lesquels des enfants de seigneurs, des fils de gentilshommes, trouvant la vie agricole trop pénible, ou entraînés par l'esprit d'indépendance, avaient mis de côté la charrue, la pioche et la hache, et s'étaient jetés dans les forêts vivant de pêche, de chasse et de rapines. Quelques-uns se livraient au commerce des pelleteries, surtout dans la région des grands lacs. Mais tous ces « coureurs de bois » loin de porter avec eux parmi les peuplades sauvages, la bonne semence de la civilisation, prenaient les habitudes, les mœurs et les vices des Indiens et se livraient au dévergondage le plus effréné. Ceux qui réalisaient quelques profits, après mille dangers et privations, dépensaient toutes leurs économies soit dans les stations lointaines où le jeu, la débauche et l'ivrognerie causaient les plus grands désordres, soit à leur retour dans les cabarets de la colonie. Cette vie d'aventures attirait un grand nombre de colons : « Le nombre de coureurs de bois est tel, écrivait M. de Denonville, qu'il dépeuple le pays des meilleurs hommes, les rend indociles, indisciplinables, débauchés, et que leurs enfants sont élevés

(1) Lettre de Colbert à l'intendant Talon.

e des sauvages..... On a cru longtemps qu'il fallait approcher vages de nous pour les franciser; on a tout lieu de recon- qu'on se trompait. Ceux qui se sont approchés de nous ne se as rendus Français, et les Français qui les ont hantés sont ns sauvages. »

e Denonville, effrayé de pareils désordres qui compromet- l'avenir de la colonie, « pensa devoir apporter contre eux s grande rigueur, sans même passer par des formalités de qui n'auraient, disait-il, tendu qu'à des subtilités pour le vice et des désordres infinis. A ses yeux une justice mili- alait mieux que l'arrêt d'un juge, les preuves convaincantes pas toujours faciles à établir, et il ne consentait parfois à nner qu'à ceux qui le renseignaient sur les lieux où passaient ureurs de bois, les moyens qu'ils employaient, les noms des oaux d'entre eux qui étaient à la tête du commerce avec les s (1). »

endant si la course des bois amenait tant de désordres, elle tait aussi de grands avantages. Quelques-uns de ces hardis riers, pénétraient toujours plus avant dans l'intérieur des élargissaient la zône de notre influence, se mettaient en ns avec les sauvages qui leur livraient à bon compte le et les pelleteries et faisaient une heureuse concurrence aux ts Anglais et Hollandais. Frappé des heureux résultats de entureuses entreprises, le gouverneur résolut de mettre sous n, de discipliner ces hommes d'action et d'en faire de pré- uxiliaires dans son œuvre d'extension territoriale et commer- Il fit un choix des individus les plus entreprenants et tes et leur accorda certains privilèges. Le principal était la ssion d'équiper un canot d'écorce, conduit par trois hommes vant porter trois ou quatre cents livres tant pour la traite our leurs vivres. Mais le gouverneur défendait de porter de le-vie, au delà de trente pots pour l'aller et le retour d'un monté par trois hommes. Prudente mesure : on a déjà vu la n des sauvages pour les liqueurs fortes : « Il ne leur faut qu'une fois, écrit la Mère de l'Incarnation (2), pour devenir e fous furieux. » « Partout aux environs de Québec, dit

erre Margry, *Histoire et Documents*, etc... t. V, Introduction, p. xxiv.
upérieure des Ursulines de Québec.

aussi le P. Dablon, les sauvages s'enivrent tous les jours, avec des excès qui font voir parmi eux une vraie image de l'enfer, dans la fureur dont ils sont transportés. »

Il était d'autant plus difficile au gouverneur de défendre l'exportation de l'eau de-vie que les Anglais répandaient l'alcool à profusion parmi les peuplades sauvages, s'attiraient ainsi leurs sympathies et nouaient avec elles, par ces moyens déshonnêtes, des relations commerciales du plus haut intérêt. Malgré tout, M. de Denonville, comme plus tard M. de Frontenac, prohiba, autant que le permettaient les circonstances, le transport des alcools parmi les indigènes. M. de Callières était le premier à soutenir le gouverneur général, dans cette campagne moralisatrice, comme dans tous les excellents projets de guerre ou d'administration qui furent agités à cette époque.

L'organisation de M. le marquis de Denonville porta d'heureux fruits et fournit à la colonie de hardis pionniers, des guides sûrs et infatigables, d'habiles traitants. Ce sont ces coureurs de bois ainsi disciplinés qui accompagnèrent les missionnaires explorateurs lors de la découverte des rives de l'Ohio et du Mississipi, qui guidèrent les troupes françaises à travers les forêts de la Nouvelle-Angleterre, quand Montcalm fit sa célèbre campagne d'hiver contre l'armée coloniale anglaise. M. de Callières, pourtant grand ami de l'ordre, avait un faible pour ces hommes énergiques, entreprenants, petits-fils de ces terribles normands qui portaient autrefois, comme les Indiens aujourd'hui « leur chevelure relevée sur le sommet de la tête couverte d'un casque fait en forme de mufle de bête sauvage et surmonté de cornes d'élan, d'ailes d'aigle ou d'une crinière flottante. »

Cette forte race n'a pas disparu du Canada. « Ces coureurs de bois, la plupart illettrés, ont cependant un sentiment très vif du charme et de la poésie de la grande nature. La vie régulière et bourgeoise leur est aussi insupportable qu'est la terre ferme pour le marin; il leur faut, pour jouir de la pleine vie, les immenses prairies, les forêts profondes, les grands lacs, les rivières et les cascades. La nature, en mère prévoyante, les a pourvus de toutes les qualités nécessaires à leur conservation : une santé robuste, une endurance à l'épreuve de la fatigue et de l'intempérie des saisons, l'instinct du sauvage pour s'orienter dans les bois et trouver la subsistance; le don de se faire comprendre dans tous les dialectes

ngénieuse industrie qui pare à toutes les difficultés : avec
ire de raquettes, une ligne, un fusil et des munitions, ces
ırs peuvent traverser le continent (1). »
éformes importantes que le marquis de Denonville, avec
le M. de Callières et de l'intendant Meulles, s'efforçait
luire dans la colonie, ne l'empêchaient pas de préparer
ıent la guerre contre les Iroquois et leurs alliés.
rt de Katarakoui ou Frontenac, que le gouverneur de ce
ait établı sur le lac Ontario pour relier les stations françaises
enir les Iroquois, était menacé par ceux-ci depuis leur vic-
r le malheureux M. de la Barre. Denonville s'y rendit pour
re compte de son état : il était accompagné de M. de Callières
admirait l'infatigable activité. Le fort fut augmenté de
ux ouvrages et fortement approvisionné, malgré les récla-
s de l'anglais Dongan, gouverneur de New-York.
stations nouvelles, l'une à Détroit, entre les lacs Huron et
ıutre à Niagara, furent établies pour fermer aux Anglais et
quois les voies du Haut-Pays. « Si l'on ne soutient pas
et Niagara, disait Denonville l'année suivante, tout le
rce des lacs est perdu. »
le Bas-Canada, le chevalier de Callières obtint l'autorisation
truire des magasins à poudre à Québec et à Montréal, et fit
r cette dernière station qui n'avait « aucune clôture ni
» de fortes palissades. Sur ses conseils sans doute, Denon-
rivit à Vauban pour lui demander un ingénieur. afin de
per les fortifications et mettre la colonie en état de défense.
ie et la baie d'Hudson ne furent pas oubliées, de telle sorte
ndant les années 1686 et 1687, la plus grande activité
ur tous les points de la Nouvelle-France.
agissait maintenant de réunir les contingents d'hommes
ires pour la grande expédition projetée contre les Iroquois.
ville et de Callières procédèrent avec un soin, une méthode,
ain merveilleux. Les gouverneurs du Haut-Pays répondirent
el du gouverneur général avec un empressement qui révélait
ne temps leur patriotisme et la confiance qu'on avait envers
anisateurs de l'expédition. Tonty, La Durantaye, du Lhut,
Perrot eurent quelque peine à entraîner leurs sauvages

ttres du Canada, *Univers*, 18 mars 1898.

qui avaient gardé mauvais souvenir de la fameuse équipée de M. de la Barre; mais par voie de menaces ou de promesses, ils finirent par réunir des forces assez importantes. Ils devaient rejoindre Denonville et Callières, vers la fin de juin 1687, sur les bords de l'Ontario. Denonville avait promis de s'y trouver avec deux mille Français et six cents sauvages. Il faut dire à l'honneur des coureurs de bois auxquels on avait fait, assez justement, une mauvaise réputation, qu'à la nouvelle de l'expédition, un grand nombre accoururent de leurs postes éloignés, pour offrir leur concours, qui devait être précieux, à leurs compatriotes et frères.

Les canadiens, au contraire, firent de grandes difficultés pour s'enrôler, mais grâce à un vigoureux appel du gouverneur et des vicaires généraux de Québec, leurs milices prirent les armes, et Denonville, avec de Callières comme commandant général des milices, partit de Montréal avec 1500 Français et 500 Sauvages. Il devait rencontrer sur l'Ontario 170 Français et 300 Sauvages, ce qui portait l'effectif de son armée à 2500 hommes. « Tous ces préparatifs, écrit Mgr de Saint-Vallier (1). se firent avec un si grand secret que ni les Français, ni les Sauvages, soit chrétiens, soit infidèles, ne s'aperçurent de rien, et cependant on amusait les Iroquois par diverses négociations, pendant lesquelles ils ne laissaient pas de faire actes d'hostilités sur les sauvages sujets du roi (de France). Tout étant prêt, on publia la guerre dans Québec, avec des solennités extraordinaires; et, après avoir indiqué des prières générales pour tout le temps de la campagne, M. le marquis de Denonville se rendit à Montréal, quartier de l'assemblée, d'où il partit, le 11 juin 1687, à la tête de son petit corps d'armée composé de trente-deux compagnies, qui formaient huit bataillons, dont quatre étaient de troupes du roi et quatre de la milice du pays, le tout embarqué sur deux cents bateaux qu'on avait fait construire exprès et équiper abondamment de toutes choses. Il s'y joignit, dans un grand nombre de canots, trois cents sauvages, savoir : cent cinquante du Sault (le saut Saint-Louis près de Montréal) et de Lorette (près de Québec), cinquante de la Montagne (montagne de Montréal) et le reste de Sillery (non loin de Québec). Il plut à Dieu de favoriser ce général par plusieurs événements qu'on regarde comme des récompenses anticipées de sa piété. 1° Avant son départ de Québec, il eut la joie d'y voir arriver M. le chevalier de Vaudreuil avec huit cents hommes qui, par un

eur extraordinaire, étaient passés de France en bonne santé
ente-trois jours, et venaient à tout propos pour défendre le
durant son absence, et suppléer aux travaux des habitants
e suivaient. 2° De plus, au passage des rapides qui sont au-
us et au-dessus du lac Saint-François, au lieu d'être arrêté,
ne il le croyait, par quelque embuscade, il prit en chemin,
coup férir, plusieurs espions iroquois, et il s'assura aussi sans
à Katarakouy, de près de deux cents personnes de la même
n qui auraient pu fortifier les ennemis, s'ils avaient eu la
é de les aller joindre, et qui pouvaient dans la suite nous
d'otages pour la sûreté des prisonniers qu'on ferait sur nous. »
fin, la petite armée de M. de Denonville arriva sur les bords
c Ontario et entra dans le pays des Iroquois. Rien de plus
ux que ce mélange des troupes régulières et de sauvages
iens. Mais laissons Mgr de Saint-Valier nous raconter l'entrée
mpagne : « L'armée décampa le troisième jour et Monsieur
rquis la mit en bataille. Les trois compagnies des sieurs de la
ntaye, Tontit et du Lut, composées de français naturels du
da, et soutenues à droite et à gauche, de deux autres compa-
de sauvages, partie chrétiens et partie infidèles, faisaient
nt-garde que M. de Callières commandait; et Monsieur le
erneur marchait ensuite avec les troupes du roi et avec la
e de la colonie. On marcha ce jour-là par un bois clair et uni.
ndemain on eut d'abord un chemin commode. Quelque
s après, on entra jusqu'au cou dans les herbages de quelques
es, au milieu de grands côteaux, puis, ayant traversé un
e de terrain mouillé, on se vit à demi-lieue des déserts Gazé-
, dont on avait dessein de surprendre le plan, lorsque sur les
heures de l'après-midi on fut attaqué tout-à-coup par un
de Sonnontouas qui avaient parfaitement choisi le temps et
n de leur attaque. Il faisait pour lors une chaleur horrible et
ait engagé dans un vallon étroit et touffu, bordé de côteaux
upé par un petit ruisseau qui va se joindre à un quart de
de là à un plus gros, dont l'eau coule dans un bocage obscur,
lé et de difficile accès Six cents des ennemis s'avancèrent à
e du vallon sans être aperçus, et le reste demeura auprès du
gros ruisseau, à dessein de nous prendre par la queue et par
e et de nous faire tomber d'une embuscade dans une autre.
iva même qu'un misérable renégat les ayant avertis qu'on

avait donné à nos sauvages alliés des tours de tête de couleur rouge pour pouvoir dans le combat les distinguer de nos ennemis, ceux-ci, profitant de cet avis, avaient pris la même parure afin de fondre sur nos gens avant que d'être reconnus et de se confondre avec eux sans qu'on pût les démêler. Ils prirent apparemment notre avant-garde pour toute l'armée, parce qu'ils ne sont accoutumés à en voir de si grosses. Quoiqu'il en soit, l'ardeur qu'ils avaient de combattre ne leur donna plus le loisir de délibérer; et faisant tout-à-coup d'une manière effrayante un hurlement général, ils tirèrent sur nous de derrière les arbres une grêle de coups de fusils qui, à cause des échos, résonnaient comme des coups de canon... Cependant le corps de la bataille s'avançait à la hâte pour secourir l'avant-garde. Monsieur le marquis voulant s'opposer au passage, commanda plusieurs bataillons pour gagner toute la hauteur et, après avoir corrigé quelques mouvements irréguliers des siens, il fit battre toutes les caisses et tirer de tous côtés si vivement sur tout ce qui paraissait qu'en fort peu de temps il contraignit les barbares à tourner le dos. »

Gédéon de Catalogne (1) qui était de l'expédition s'exprime ainsi : « M. de Callières, qui était un grand quart de lieue à la tête, s'étant arrêté sur un penchant au bas duquel était une espèce de fondrière, quelques uns de ses gens y furent pour voir s'il y avait de l'eau, et apercevant quelques vestiges des ennemis, en vinrent donner avis, sur quoi M. de Callières détacha un coureur pour avertir M. le marquis de Denonville, qui marcha aussitôt. Lorsque les six cents Iroquois qui étaient en embuscade virent le gros de ses troupes, ils firent leur cri et commencèrent leurs décharges. Nos sauvages, qui étaient à l'avant-garde, lâchèrent pied, mais la contenance de M. de Callières et des français qui étaient avec lui leur inspira de l'ardeur. Nous y eûmes sept hommes de tués et quelques-uns de blessés. » Les sauvages se saisirent des corps de leurs ennemis et firent un horrible festin de chair et de sang humains.

Il paraît que les sauvages qui ne savaient combattre que derrière un arbre, admirèrent beaucoup le gouverneur et Hector de Callières qui, en bras de chemise à cause de la grande chaleur, passait et

(1) Cité par M. Benjamin Sulte, » la Famille de Callières », extrait des mémoires de la Société royale du Canada (1891?)

it, l'épée à la main, dans les rangs pour ranimer tout le (1).

e Lamothe Cadillac nous a laissé une curieuse relation (2), manière de combattre des sauvages des grands Lacs : « Ceux t découvert l'ennemi, après avoir beaucoup observé, se t au gros ou rendez-vous qui leur est marqué, et sur leur t on tient conseil. Après quoy s'ils se jugent assez forts pour r, ils marchent incontinent et ordinairement de nuit, ayant scouvreurs à leurs testes, qui ne perdent point idée du qu'ils ont fait, ny du cabanage de leurs ennemys. Lorsqu'ils approchés à une distance, ils se jettent sur le ventre ayant s l'œil et l'oreille au guet et des descouvreurs devant et e et sur les ailes... Leur manière est de se traîner à quatre comme les chats, et faire leurs approches à la portée du ; — ils se lèvent ensuite tout debout avant de faire leur rge. Le chef du parti fait son signal par un petit cri. Le it en même temps une grande huée et, s'ils ont des fusils, feu tout d'un coup sur l'ennemy, sinon ils décochent leurs s. Leur première descharge faite, s'ils voient l'ennemy et en déroute, ils foncent dessus, la hache ou le casse-tête n; s'ils sont victorieux, ils lèvent la chevelure à ceux qui é tuez. S'ils ont fait des prisonniers, ils les lient et garrottent que les liens enfoncent dans la chair. Ils marchent après it et jour jusqu'à ce qu'ils soyent hors de danger et à cou- leurs ennemis. »

ombat dont nous avons donné le récit fut le seul de la gne entreprise contre les Iroquois. Nous n'avions eu que mmes de tués et quelques-uns de blessés. M. de Denonville que les ennemis brûlaient leurs villages pour faire le devant les Français, donna le signal de la retraite, laissant ent un certain nombre d'hommes dans les postes du Niagara atarakouy.

uccès relatif de la campagne de 1687 était gravement mis par deux fautes énormes commises, l'une au début, à la fin des hostillités.

erre Margry, ouvrage déjà cité, p. XXXVI.
ssilimakinak et les pays situés au-delà.

Lorsque Denonville fut prêt à se mettre en marche, il voulut frapper les Iroquois de terreur. Il fit saisir les chefs qu'ils avaient envoyés à Katarakouy sur la demande du P. de Lamberville, et les expédia chargés de fers en France.

De son côté, l'intendant Champigny avait attiré plusieurs Iroquois au fort Frontenac, sous prétexte d'un grand festin, et il s'était emparé de leurs personnes. « Les prisonniers ainsi surpris s'attendaient à la mort; ils chantaient à pleine voix leurs chansons de guerre, pour défier les Français! ils accablaient d'insultes l'intendant assez lâche pour les avoir attirés dans un pareil guet-apens; quelques-uns rappelaient les services rendus, les déserteurs arrêtés, le fort ravitaillé; rien ne put fléchir Champigny; le roi lui avait recommandé de prendre le plus grand nombre possible d'Iroquois pour les galères; un bon intendant ne discute pas les instructions du roi (1). »

Les malheureux Iroquois furent en effet acheminés sur Québec, puis sur la France où ils servirent de rameurs dans les galères royales.

Le gouverneur s'aperçut bientôt de l'effet déplorable produit sur les sauvages par le guet-apens de Katarakoui et l'envoi des prisonniers en France. Sur les conseils mêmes de M. de Callières qui désapprouvait fort une pareille conduite, il écrivit au roi pour rapatrier ces malheureux.

Dans toute cette affaire, les Iroquois montrèrent plus de générosité que leurs ennemis. « M. de Denonville s'était servi de deux missionnaires pour attirer auprès de lui les chefs Iroquois, mais il leur avait caché son dessein. Lorsque les Iroquois apprirent cette trahison, les deux jésuites étaient encore dans leurs tribus; l'un fut destiné au feu et livré à toutes les tortures qui précèdent le supplice; mais une femme l'adopta, le retira dans sa cabane et le sauva. Le second, le P. de Lamberville, était dans une autre tribu, entouré de l'estime et de l'attachement des Indiens. Les anciens de la nation le firent appeler, lui racontèrent la perfidie de M. de Denonville et, malgré leur fureur, ils lui dirent qu'ils savaient son innocence : « Ton cœur est étranger à la trahison que tu nous as

(1) *Le comte de Frontenac*, par Henri Lorin, p. 332.

» Ils le firent partir sur le champ et conduire par des
(1). »

econde faute commise par M. de Denonville fut de livrer au
le territoire des Iroquois : les dix jours que dura l'expédi-
furent employés, écrit le P. Charlevoix, à le ravager et sur-
brûler quatre cents mille minots de blé; on y tua aussi un
e prodigieux de cochons, qui causèrent bien des maladies,
joint à la fatigue des deux jours de marche dans des che-
ffreux, et à la crainte où était le général de se voir aban-
par les sauvages, qui l'en menaçaient sans cesse, l'obligea
ner là ses exploits.

nt de regagner le Bas-Canada. M. de Denonville prit solen-
ent possession, le 19 juillet 1687, au nom de la France, du
es Tsonnontouans. Le gouverneur passa alors en revue
les troupes réunies. Etaient présents MM. de Callières et de
euil, le P. Vaillant, jésuite, et M. de la Chesnaye, cité
e requérant au nom de l'intendant absent.

e guerre qui avait coûté fort cher et pesé lourdement sur
s habitants de la colonie, n'avait pas soumis les Tsonnon-
; moins de trois mois après, ils revenaient dans leur pays,
ient leurs villages et attaquaient de nouveau nos alliés, les
ades voisines, avec d'autant plus d'entrain qu'ils étaient
ragés par les Anglais de New-York. Bientôt même ils s'en-
ent jusqu'à venir à quelques lieues de Montréal brûler des
s ou enlever des habitants. Mais ils concentrèrent surtout
efforts contre les postes militaires de Niagara et de Frontenac.
ur un convoi de cent hommes qui venait ravitailler ces forts,
levé par un parti d'Iroquois. La plupart des soldats laissés
es stations étaient morts de faim et de misère M. de Callières
ta au secours des survivants et leur fournit des armes et des
: son courage et son dévouement ne firent qu'augmenter
ne que les colons et les alliés avaient pour sa personne.

gouverneur Denonville nous trace un tableau frappant des
rs continuels auxquels les colons et les soldats étaient expo-
« Les sauvages, dit-il, sont comme une grande quantité de
répandus dans une vaste forêt, d'où ils ravagent tous les
environnants. On s'assemble pour leur donner la chasse, on

Le Canada..., par M. Dussieux, p. 62 et 63.

s'informe où est leur retraite, et elle est partout; il faut les attendre à l'affut, et on les attend longtemps. On ne peut aller les chercher qu'avec des chiens de chasse, et les sauvages sont les seuls limiers dont on puisse se servir pour cela... »

(*A suivre*). L'abbé Maxime GODEFROY.

LE

COLLÈGE DES JÉSUITES

DE

CAEN *(Suite)*

1651

avril, en la fête de Pâques, mourut le P. Pierre Chevard, prêtre, âgé de 78 ans. Il fut inhumé dans le chœur de Étienne.

e 1er novembre, mourut à 25 ans, Messire François Lombart, originaire de Valognes.

1652

0 septembre, mourut le P. François Figeolet, jésuite. On na dans le chœur.

1653

année, fut imprimée à Caen, chez Gauberge, par les soins uites, une grammaire grecque qui portait le titre de *Faci-rammaticæ Græcæ institutiones,* et qui obtint bientôt une nde faveur dans les collèges de la compagnie.

1655

mai, mourut à 56 ans le P. Gabriel Potier, jésuite-prédica-tif de Bayeux. Il avait prêché l'avent et le carême précédents chaire de Saint-Pierre.

— Le 18 octobre, mourut à 68 ans le Fr. Jean Chastelain, religieux lay, natif du Nivernais.

1656

Le 5 septembre, mourut à 65 ans le P. Jacques Duval, natif de Normandie, proche le Pont-Audemer.

— La même année, parurent à Paris les Provinciales de M. Pascal, dont la douzième visait plus particulièrement le P. Erard Bille, professeur de morale aux Jésuites de Caen, pour les solutions de cas de conscience qu'il avait proposés à Caen en 1644.

— Le 28 octobre, mourut à 72 ans le P. Bailli, champenois.

1660

Il y eut cette année-là, une grosse affaire à propos d'un sieur Fossard, prêtre, confesseur des religieux hospitaliers de Caen, qui, passant ses examens de bachelier en théologie, soutint, touchant l'autorité temporelle des Papes sur les rois, des opinions qui le firent passer en procès et condamner le 22 novembre. Les Jésuites dont le nom fut naturellement mêlé à cette affaire, puisqu'on les accusait de soutenir et d'enseigner de telles opinions, ne se mêlèrent en rien au procès.

1661

Vers ce temps, le P. Ango, né à Rouen en 1640, jésuite en 1656, vint à Caen, où dans la suite il enseigna la philosophie avec succès.

— Moururent aussi cette année-là : le 19 août à 27 ans, le Frère Pierre Bastien, Lorrain, frère lay; le 20 novembre, à 55 ans, le P. Pierre Létourneau, parisien, prêtre; le 6 décembre, à 68 ans, le P. Antoine Flahant, natif de Boulogne, prêtre.

— Le 3 juillet il y eut à l'abbaye de Saint-Etienne ouverture d'une grande mission donnée par les Jésuites. On fit dans le faubourg une grande procession générale du clergé régulier, à laquelle le prieur de l'abbaye porta le Saint-Sacrement. On donna aussi à cette occasion un sac de blé à chaque couvent de mendiants.

1662

tte année là moururent : le 13 mai, à 74 ans, le P. Louis
mte, d'Angoulême; le 10 juin, à 66 ans, le Frère Jean Rouscel,
ennes. Un autre Jésuite qui prêchait à Vire, le P. Pierre de
andinière, y mourut au milieu de ses prédications et fut enterré
la grande église.

1663

23 mai, le P. Guillaume Le Pelletier, jésuite, prononça à
-Pierre-de-Caen l'oraison funèbre de Henri d'Orléans, duc de
ueville.
à Clinchamps, près de Caen, en 1610, il se fit jésuite en 1632
ourut recteur de Paris en 1668. Il avait un grand talent pour
édication. Son oraison funèbre du duc de Longueville fut
imée à Caen, chez Cavelier, en 1663.

1664

de Saint-Martin, le héros de la Mandarinade, autrement dit
-Martin de la calotte, fonda cette année là, le 12 mars, la
e de théologie du collège des Jésuites.

1665

25 avril, mourut à 64 ans le P. François Malherbe, né à Saint-
ne de Caen et parent du grand poète.

1667

28 mars, mourut à 73 ans le Frère Nicolas Fauconnier, caennais.
te même année, Etienne du Bois, écolier aux Jésuites, entra
la compagnie. Né à Bretteville sur Bordel en 1650, il fut
cateur estimé, puis sortit de la compagnie en 1678, et mourut
88. On a de lui quatre volumes de sermons.
Le 14 mars, les Jésuites acquirent de la ville le Pré-des-Ebats,
on tirait le papeguay.

1668

Le 14 septembre, mourut le Frère Jacques Ducrot, de Clamecy en Nivernais, coadjuteur temporel.

1670

Cette année là naquit à Caen Egide de Cauville qui plus tard fut écolier aux Jésuites, et devint Jésuite lui-même. Il est mort en 1751.

— Le 4 mars, mourut à 72 ans le P. Jean de Magny, jésuite. Le P. Louis Nivelle et le P. Dominique de Ligny furent présents à son inhumation.

— Le 23 juillet, mourut à 23 ans le P. Dominique de Ligny, parisien. Assistèrent à son inhumation les PP. Nivelle et Jacques Proust, régents du dit collège, et demeurant aux casemates du fort Saint-Etienne.

1671

Cette année mourut à Paris le P. André Catillon, jésuite, né à Caen et dont les sermons ont été imprimés. Il avait été recteur des collèges de Rennes, Arras et Paris, et provincial de France.

1672

Le 28 juillet, mourut à 77 ans le P. Michel Gamart.

1674

On bâtit une maison dans le nouveau jardin des Jésuites, situé dans le pré des Ebats, du côté de la Porteneuve.

— Le 22 août, à la distribution des prix, on joua *Orthelia regina Scotiæ*, tragédie latine en 5 actes et 8 personnages.

— Le 20 août, mourut à 64 ans le P. Godefroy Gaillard, de Saint-Malo, prêtre prédicateur qui avait prêché maintes fois à Caen dans l'année. Assistaient à son inhumation le P. Nicolas Giffard, prêtre-ministre, et le P. Nicolas André, procureur-prêtre.

Cette même année, mourut à Paris le P. Cossard, né à Pontoise 15, qui fut un des meilleurs poëtes latins de ce temps et na longtemps à Caen.

1675

février, on fit à Caen un service solennel pour M. de Mati- C'est le recteur des Jésuites qui prononça l'oraison funèbre. Cette année là, du directeur de la monnaie naquit à Caen, nthe Robillard d'Avrigny, qui devint plus tard jésuite et on a deux ouvrages : Un *Mémoire de l'Europe*, et des *Mémoires ologiques*, imprimés à Caen en 1779.

1676

dimanche 28 juin, mourut à 43 ans le P. Tanneguy Buhours, uronnes. Le P. Charles de Lormois assistait à la cérémonie.

1677

a gardé de cette année un cahier de notices individuelles es noms des élèves du collège. Ce curieux manuscrit (Bibl. . latin, n° 10.990) nous montre que les fils de la vieille se terrienne et ceux de la bourgeoisie affluaient chez les es.

1678

septembre, mourut le Frère Toussaint Colignon, coadjuteur Compagnie.

1679

t à cette époque que le P. Louis Le Valois, d'abord régent ilosophie, puis recteur du collège de Caen, devint le direc- e Melle de Saint-Simon, directrice de la communauté de Louis, et commença à donner tous ses soins à la fondation ive et à l'établissement des règlements de cette sainte maison. Meulan le 11 décembre 1639, le P. Le Valois fut à Caen

de 1673 jusqu'à la fin de 1681, époque où ses supérieurs, émus du succès qu'il avait obtenu dans les retraites ecclésiastiques de Caen et de l'Isle-Marie chez le maréchal de Bellefonds, l'appelèrent à Paris pour fonder des retraites semblables. Le roi le choisit en 1698 pour être le confesseur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. Il mourut le 12 septembre 1700.

La communauté de Saint-Louis de Caen, dont il fut le père et l'instituteur, et à laquelle il donna des lois très remarquables, a fondé depuis l'Hospice général de Rouen, l'Hospice des malades, l'Hospice général des Valides, le Bon-Pasteur et la Congrégation des Enfants Pauvres de Lisieux, la communauté de Saint-Louis de Vire et l'Hopital général d'Avranches.

On a publié les *Œuvres spirituelles* du P. Le Valois. On a en outre de lui, un livre contre les Cartésiens et Malebranche qu'il publia en 1680 à Paris sous le pseudonyme de Louis de la Ville et qui a pour titre : Sentiments de M. Descartes touchant l'essence et les propriétés des corps.

1681

Le vendredi 30 mai, mourut à 79 ans le P. Pierre Gautruche, jésuite, après un séjour de plus de trente ans dans la ville de Caen. Huet en fait cet éloge bien mérité : « Il a été très utile au public par l'assiduité de son travail à enseigner la philosophie, la théologie et les Mathématiques. Il a composé un cours de *Philosophie*, un cours de *Mathématiques, Historique*, *Poétique* et une *Histoire des nouveaux dogmes,* qui ont eu un débit infini au-dedans et au-dehors du royaume. Il s'était déclaré avec chaleur contre les nouvelles doctrines, et il ne perdait aucune occasion de les combattre par ses écrits et par ses discours. » Il était né à Orléans en 1602, il s'était fait jésuite en l'année 1624.

1682

Le 5 août, mourut le P. Nicolas Giffard. Le P. Le Beau assistait à l'inhumation.

— La même année, on joua aux Jésuites la pièce : *Castitas defensa sive S. Agnetis ope Angeli custodis de lupanari Victoria.*

1683

n joue, aux Jésuites, la pièce : *Celsus sive virilis pugil novannis*
.

1684

n joue le 28 avril :
Peregrinantes.
Aloysius, sive amoris patris potior est Christi favor.
Le 22 octobre, on joue : *Solis expugnati epilogus, in quo syn-*
starum de solecismo victoriæ auspiciis SS. Ursulæ et sociarum
nduntur.
En juin, on jette les fondements de l'église des Jésuites.
Le 22 mai, mourut le P. Mathurin le Beau, recteur; assistèrent
nhumation le P. André, procureur, et le P. Nivelle.

1685

e 6 mai, la première pierre de l'église fut posée par M. l'inten-
de Morangis, et M. le lieutenant général Dumontier.

1686

n juin le roi donna aux Jésuites, par lettres patentes, le Bastion
lerrière leur collège, grâce à la protection de la ville et du
te de Coigny, gouverneur et bailli de Caen.
e 22 octobre, les Pères prirent possession du Fort.

1689

e 8 juillet, la nouvelle église des jésuites fût bénite en grande
monie, avec grand'messe et symphonie remarquable.

1690

e dimanche 12 mars, le P. Gravé, recteur des Jésuites, fit après
res, à l'hôpital Saint-Louis, le sermon solennel pour la béné-
on de la chapelle.

1692

Le 25 avril, le roi Jacques II d'Angleterre passant par Caen, visite le collège des Jésuites.

— On a de cette année, à la Bibliot. nationale (Fr. latin ; n° 10991) un cahier de notices individuelles avec les noms des élèves, assez semblable à celui de 1677.

— Cette même année finit ses études au collège du Mont et entra dans la Compagnie de Jésus le P. Charles Porée. Né en 1675 à Vendes près Caen, il commença dès 1695 à professer à Rennes, et vint plus tard à Caen, puis à Paris, où il mourut à 66 ans en 1741. Il y avait à cette époque, au collège de Caen, une grande affluence d'élèves, car de Quens (Recueil manuscrit, à la Bibl. de Caen, p. 239) nous dit que le P. Allain et le P. Porée ont assuré au P. André que, de leur temps, ce collège comptait 1500 écoliers. La classe de troisième était tellement remplie de bancs, que le régent était obligé de passer par-dessus pour atteindre sa chaire. On comptait alors à Caen 4.000 écoliers.

Etant élève au collège du Mont, le P. Porée y avait mérité cette note : *Dictator perpetuus*.

Il se retrouva régent à Caen, au moment où Voltaire y fut envoyé par son père, qui craignait qu'il ne se gâtât tout à fait à Paris. Ce Voltaire faisait des vers dès ses basses classes, et de Quens nous rapporte que le P. Porée, son régent, à qui l'on demandait les compliments d'usage pour les princes, donnait à Voltaire ces compliments à faire. On sait du reste que Voltaire garda toute sa vie pour le P. Porée une profonde vénération.

Le frère du P. Porée, Charles-Gabriel Porée, fut curé de Louvigny et membre de l'Académie de Caen.

1693

Le 22 janvier, on joua *Olympo machomenos, sive cœli oppugnator*, tragédie-comédie en cinq actes.

— Le 30 janvier, le P. Lhonoré soutint, touchant la nécessité de la foi, une thèse qui donna lieu dans la suite à de vives contestations.

— Le 20 août, on joua le *Cosrohes* du P. Cellot.

1694

.e P. Le Livec était à Caen vers ce temps. On a gardé de lui
:cours latin qui fut lu en séance solennelle.
.e 23 janvier, six rhétoriciens jouèrent *Olitor rex sive Abda-
us horticultor, rex Sidonus creatus.*

1696

?. Sandrier, étant à Caen, compose un discours latin dont le
nous a été conservé.
.e 31 janvier, la ville donne aux Jésuites le lavoir de derrière
ırdin, à l'endroit où l'Odon y entrait, et le rempart derrière
oir jusqu'auprès de la Porte-Neuve, à la condition que les
dédommageront la ville par une demi acre de pré leur
tenant dans la grande prairie et qui s'était trouvée enfermée
'alignement du cours, et qu'en outre ils feront faire à leurs
n autre lavoir sur l'Orne. Le Roi confirme ce contrat par
patentes d'avril enregistrées au parlement de Rouen le
i : le tout, grâce à l'aide de M. l'intendant Foucauld.

1698

1er février, sept élèves de seconde jouent *Otiosi.*

1699

20 février, dix-sept élèves de rhétorique jouent la tragi-
lie : *Jupiter mores emendandi cupidus*, comme intermède,
omédie : *La fontaine de Jouvence* ou *le secret de rajeunir un
rd.*

1700

s ce temps était régent à Caen le P. Noël-Etienne Sanadon.
Rouen en 1676, il professa les humanités à Caen et y connut
ue d'Avranches. Il régenta plus tard la rhétorique à Paris,
int même précepteur du prince de Conti.

1701

Le 30 mars parut un mandement de M. de Nesmond condamnant un livre intitulé : « Durand commenté, ou l'Accord de la philosophie avec la théologie touchant la transsubstantiation de l'Eucharistie » soi-disant imprimé à Cologne, mais en réalité à Caen chez Poisson, et dû à Pierre Cally, prêtre curé de Saint-Martin de Caen et principal du collège des arts. Ce mandement lu le 7 avril donna beaucoup de joie aux Jésuites, à cause des difficultés que le dit Pierre Cally avait eues sur l'essence de la matière avec le P. Louis Le Valois, jésuite.

1702

Le P. Lissay, jésuite, étant à Caen cette année là, fit et prononça un discours latin dont nous avons le texte dans un mss. de la Bibl. de Caen.

1703

On plaida à Caen un procès qui fit grand bruit dans la ville et où le P. Jacques Féret, jésuite, procureur du collège, fut accusé d'avoir capté le testament d'une dame Marie Le Prévost, veuve de M. de la Luzerne, dont il était confesseur depuis 10 ou 12 ans.

1704

Le 6 juillet, il y eut grande illumination aux Jésuites, pour célébrer la prise de Suze et la naissance du duc de Bretagne, fils de Mgr le duc de Bourgogne. Tout le jardin des Pères était rempli de feux d'artifices et de lampes disposées par étages. Ils avaient en outre quinze pièces de canon qui tiraient continuellement ce qui causa la mort d'un nommé Montcoc, passementier, rue des Quais, dans les maisons de la Charité; un homme ivre ayant maladroitement mis le feu à un canon qui était derrière lui.

— Le 14 octobre, un arrêt du conseil attribua la somme de 800 livres par an, à prendre sur l'Etat du Roi, aux Jésuites de Caen, pour une chaire de mathématique et hydrogaphie en langue

ise, dont le premier régent de cette fondation fut le P. Mahon-
en 1705 et 1706. Les lettres patentes ne furent enregistrées
1712.

Cette même année finit le rectorat du P. de Villers, recteur
1700.

Le 5 août on joua pour la distribution des prix, *Mithridate*
gène, tragédies.

1705

t vers ce temps que dut arriver à Caen le célèbre P. Pierre
oy, né à Rouen en 1688, jésuite en 1704, mort en 1742 à
ou il commença en 1722, à publier ses premiers ouvrages.

1706

P. Kergariou, jésuite, assiste en juillet une femme de Noyers
e pour assassinat.

Le 7 août, pour la distribution des prix, on joua *Vitellius,*
lie latine en 5 actes. Intermède : *Les inquiétudes et l'embarras*
x-mêmes qui gouvernent avec le plus de sagesse, ce qui fait
es avantages de la vie privée par-dessus la vie et la condition
ands.

1707

eut en juillet de terribles chaleurs qui firent beaucoup de
es et durant lesquelles les PP. Jésuites furent grandement
rés pour leur dévouement.

1708

7 août, jour de la distribution des prix, à midi, on joue *Zima,*
e japonais, drame en cinq actes. Il y eut des intermèdes
ques en deux parties, dont le sujet était : *Les caractères*
s des hommes qui sont pour l'antiquité, et des autres qui sont
la nouveauté.

On joua aussi cette année un grand ballet en quatre parties
et était : *Le Temps.*

1709

Dès cette année on vit à Caen le P. Fragerais, qui devait y passer de longues années.

1710

Vers ce temps le P. Guymond vint de la Flèche à Caen, mandé par M. de Nesmond pour la réformation d'une communauté qui avait été grandement troublée par son directeur spirituel. D'une singulière piété, ce Père était très austère dans ses mœurs. On dit même qu'il perdit le bout du nez pour n'avoir pas voulu se chauffer dans un hiver très rude.

— Vers ce temps fût recteur à Caen le P. Jean Chauveau, né en 1655, jésuite en 1678, qui fut aussi recteur de Quimper et d'Orléans, puis de la Flèche, et mourut à Paris, le 20 avril 1735.

1711

On donna cette année deux grands ballets : *Le triomphe de justice* et *Le tableau de trois siècles de la monarchie français;* une tragédie latine en 5 actes : *Juda vaincu par César;* un drame : *l'Enfant prodigue,* et une comédie : *l'Ingratitude punie.*

1712

En avril, on donna aux Jésuites de grandes fêtes pour la réception de M. l'Intendant Guynet, seigneur d'Arthel. Les PP. Brumoy, Bougeant et Merlin, composèrent des pièces de vers dont le recueil fut imprimé. Les écoliers jouèrent la tragédie latine de Celse Martyr, avec des intermèdes en musique et une comédie française en trois actes : *Le peureux visionnaire* ou *les Terreurs paniques.*

— En juillet, Daniel Reneaume, de Saint-Lô, écolier aux jésuites, soutint des thèses remarquables de mathématiques qui furent dédiées à l'intendant Guynet.

1713

Le P. de Couvrigny professait alors la Rhétorique à Caen. C'est

llège du Mont qu'il connut Voltaire et fut charmé de son

1716

P. Merlin qui, ainsi que le P. Saint-Cyr, était un malebran-
zélé, professait alors les mathématiques à Caen.
La même année, le P. Aubert régentait à Caen. Ce Père avait
Malebranche à Paris en 1705 avec le P. André et devint un
ent disciple de ce philosophe qu'on le relégua à Bourges.

1717

joue *Agathocle*, tragédie, 10 personnages; *L'Ecole des Pères*,
rsonnages; *Mercure opérateur*, comédie en un acte.

1718

Bénédictins ayant fait soutenir les 15 et 17 juin, en l'église
Etienne, une thèse sur les attributs divins, où n'assistèrent
es docteurs en théologie qui avaient signé le 9 janvier, le
d'appel à la constitution, le P. Vitry, régent de théologie
ésuites, fit soutenir une thèse contraire qui avait pour titre :
iarum Domini conclusiones theologicæ de scientia media. Cette
fut soutenue le vendredi 18 juin par Alexandre Aikenhead,
d'Edimbourg, et le dimanche 20 par Pierre de la Haye, de
Pierre de Caen.

1719

te année mourut à Rome le célèbre P. Jouvency, né à Paris
43, qui avait longtemps été professeur d'Humanités à Caen,
lèche et à Paris.
On joua aux Jésuites un grand ballet qui avait pour titre :
cateur de la jeunesse; une tragédie latine, *Regulus*, et *l'Injuste*
lection des pères pour leurs enfants, qui paraît une reprise de
e des Pères.

1720

P. Besnard, bon philosophe, né à Coutances en 1660, qui

avait régenté à La Flèche et à Paris, et se trouvant alors à Caen comme recteur. admire fort le Poème de la Grâce que M. Racine fils venait de publier.

— Cette année fut célèbre par la grande querelle qui s'éleva entre les Jésuites et l'Université. Mgr de Lorraine qui favorisait la nouvelle hérésie venait d'arriver à Bayeux.

Un sieur Jourdan, prêtre, licencié en Sorbonne et professeur au collège du Bois, publia alors un ouvrage où la doctrine janséniste était audacieusement soutenue. Le P. de Gennes, régent de philosophie aux Jésuites, frère de l'oratorien janséniste, prit la plume avec fougue et publia, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, une « Dénonciation à Son Excellence Mgr de Bayeux de la philosophie de M. Jourdan » où il n'épargnait guère les professeurs de l'Université, et surtout les sieurs Jourdan, Buffard, Malouin, Epidorge, Maulny et Cotelle.

Le 16 septembre, le parlement de Rouen ordonna la suppression et la lacération de cette Dénonciation et d'une feuille volante intitulée « Décision d'un cas de conscience » qui l'avait complétée.

Le sieur Jourdan répondit également à l'écrit en une brochure de 105 pages in-4° qui fut approuvée avec éloges par Philippe Boudin, docteur en théologie de la faculté de Paris, et par le P. Drouin, professeur royal en théologie de l'Université de Caen.

Le P. de Gennes ne se tint pas pour battu et publia une nouvelle attaque anonyme par demandes et réponses ayant pour titre : « Catéchisme à l'usage des jeunes ecclésiastiques du diocèse de Bayeux. »

Le 25 novembre, parut chez Pierre Doublet, imprimeur, une lettre à Monsieur XXX. au sujet des libelles publiés contre l'Université de Caen, qui fut approuvée par Nicolas Fauvel, docteur en théologie et curé de Saint-Sauveur.

Mais les esprits s'échauffaient, et la lutte prenait des proportions inattendues.

Les Docteurs de l'Université qui s'étaient soumis à la Bulle *Unigenitus* avaient été privés de leurs droits, les jansénistes étaient hautement protégés par l'évêque.

Sur ces entrefaites, les Jésuites mirent le feu aux poudres en faisant jouer le 30 décembre, une pièce intitulée *Antiquarius*. C'était une sorte de farce composée par le régent de rhétorique où l'on couvrait de ridicule l'Université, les docteurs et jusqu'à

e. Un acteur qui faisait le valet y parut habillé en docteur
logie et coiffé d'une mitre. Il annonça que lui aussi ferait
cteurs et donnerait des bonnets.

1721

6 janvier, l'Université s'assembla et décréta les Jésuites,
unition de leur désobéissance à M. le recteur et de leurs
à l'Université, déchus de tous les droits et privilèges
ation à la dite Université.
ésuites s'émurent et l'affaire fut portée au Roi, qui décida
décret fût annulé, mais que deux des Pères feraient au nom
ège amende honorable devant l'Université assemblée.
rent les PP. Léger Boussard, procureur, et François-Bertin
er, régent de rhétorique qui remplirent cette difficile
le 12 décembre 1721.
propos de ces libelles et de ces difficultés, l'historien du
é de Quens, nous dit que le P. Clouet étant recteur à Caen
os de M. de Lorraine, donnait trop de liberté dans la maison
tout ce qu'on voulait. C'est de lui que vinrent les procès
us avons parlé.
Frogerais, qui fut recteur après lui, et qui était un esprit
sage, défendit de rien publier sans sa participation, mais
trop tard. Les libelles furent bien arrêtés pour quelque
mais après son rectorat, les libelles reparurent comme
ant.
tte année, on joua à nouveau *Celse martyr*, tragédie; les
odités de la grandeur, pièce en vers français; *Les amis*
la bourse, comédie latine, et le *Ballet de l'Education d'un*

1723

evenus du collège dn Mont s'élevaient alors à 9,036 livres.

1724

août, pour la distribution des prix on joua : *Damon et*
tragédie française en vers; *Le temple de mémoire*, ballet;

Eucrates, pièce latine; *Le joueur*, comédie; *Le Solécisme*, pièce en vers français en 3 actes, à 28 personnages,

— Cette année mourut à Paris, le P. Charles de la Rue, le célèbre régent de Rhétorique. Le P. de la Rue était venu maintes fois à Caen et avait même composé une très belle ode en vers pour le palinod de cette ville.

1725

Vers ce temps Mgr de Lorraine qui n'avait pas oublié les histoires de 1720, et qui n'aimait guère les Jésuites, prit occasion de ce que les Jésuites avaient fait jouer des pièces dans leur chapelle pour les menacer de l'interdire. Le P. Frogerais. qui était recteur, fit alors transporter le théâtre dans la salle de logique, où l'on ajusta les décorations.

— On joua le 7 août, pour la distribution des prix *Cyrille martyr*, tragédie avec intermèdes, et quatre comédies en trois actes, intitulées : *Les faux amis; Les curieux dupés; M. de la Nigaudière; Les caprices des parents dans la destinée des enfants;* et pour ballet : *Le mariage du Roy.*

(A suivre). M.-J. Masselin.

NOTE

« Les deux lettres inédites de P.-D. Huet, que nous a communiquées M. de Blangy, appartiennent, nous dit M. Armand Gasté, à la volumineuse correspondance de Huet avec son neveu de Charsigné, procureur général au bureau des finances de Caen. Cette correspondance relative aux nombreux et longs procès que Huet eut à soutenir contre son successeur à l'évêché d'Avranches, contre ses fermiers etc., etc., se trouve en très grande partie *(autographe et inédite)* à la Bibliothèque de Caen. M. Gasté, de son côté, possède 144 lettres de cette correspondance, achetées par lui, il y a quelques années, chez un brocanteur de Caen. Depuis quelque temps déjà, M. Gasté dépouille cette volumineuse correspondance, dont il se propose de publier les passages les plus intéressants. »

La Rédaction.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire des Dominicains de la province de France, par le *P. Chapotin*, O. P. — Rouen, imp. L. Gy, 1898; in-4° de plus de 800 pp.

Toute Revue catholique semblerait tenue de dire au moins quelques mots sur ce beau volume, écrit par un religieux, et constituant un magistral chapitre ajouté aux annales de l'Église de France. Notre *Revue* normande, on va le voir, y est plus spécialement obligée.

Ce livre, qui porte en titre particulier *le Siècle des fondations*, est à coup sûr l'un des plus savants ouvrages parus cette année. Il suffira, pour être aussi affirmatif, de remarquer que l'auteur a dû dégager de leurs obscurités et mettre en pleine lumière les origines et les accroissements de soixante-six maisons de Frères-Prêcheurs : car c'est ce nombre de couvents que la France les vit jeter sur son sol de 1237 à 1300. Inutile d'insister sur la sagacité de l'érudition et les qualités du style que le P. Chapotin a dépensées pour cette tâche vraiment effrayante : Siméon Luce n'en a-t-il pas amplement témoigné jadis à ses dépens.

Œuvre de grand savoir avant tout, cette histoire des Dominicains français au XIIIe siècle ne s'est pas interdit d'être encore une publication richement illustrée. Elle recueille volontiers, chemin faisant, les fac-similés de chartes, les plans de monastères, les sceaux, les pierres tombales.

Une indiscrétion des typographes lui reproche neuf mille et quelques cents lignes de notes. Ce sera justement son attrait principal pour les vrais travailleurs : le P. Chapotin y sert trois cent soixante-dix documents très peu connus ou parfaitement inédits. Et près d'un dixième de ces pièces concerne la Normandie, même

dans ses modestes villes de Lisieux et d'Argentan. Pouvions-nous donc passer sous silence ce remarquable travail, *enlevé* en quelques mois par la grande imprimerie rouennaise qui n'en est plus à compter ses chefs-d'œuvre.

Quand on songe que l'histoire des Dominicains avant 1300 exigerait, pour être complète, plusieurs autres volumes de la taille de celui-ci, on reste confondu d'étonnement sur la grande figure que firent dans le monde dès leur apparition ces moines pauvres que des dédains intéressés appelaient « des Mendiants. »

Les hommes de 1789 les jugèrent peu sympathiques aux « immortels principes; » et dans leur sagesse, pour les y gagner efficacement, ils les supprimèrent. La protestation ne s'est pas trop fait attendre; et elle se nommait Lacordaire. Par surcroît, Dieu a relevé ici et là ces asiles de la vie monastique; et pas plus que les obscurs artisans, les intelligences d'élite n'ont à s'en plaindre.

L'abbé A. Tougard.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1899 ET 1900

Parmi ces prix, nous croyons devoir signaler les prix Bouctot e le prix Gossier.

1899

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude critique sur les œuvres de Saint-Evremont.

1900

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure œuvre de musique vocale ou instrumentale, due à un compositeur né ou domicilié en Normandie.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude sur les poètes normands au XVIe siècle,

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

8me ANNÉE — 3me LIVRAISON

15 NOVEMBRE 1898

Paul DE LONGUEMARE : Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — M.-J. MASSELIN : Le collège des Jésuites de Caen (*fin*). — L. COUPPEY : Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). — L'abbé Maxime GODEFROY : Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703) (*suite*). — L'abbé V. BOURRIENNE : Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son rôle au début de la première croisade (*suite*). — Abbé A. GOSSELIN : Mgr de Saint-Vallier et son temps. — P. L. : Nécrologie. — P. L. : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1898

HUITIÈME ANNÉE

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

I. — Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe *(Suite)* . . . . . **de Longuemare.** 191

II. — Le collège des Jésuites de Caen *(Fin)* . . . . . **M.-J. Masselin.** 207

III. — Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville a la Hague *(Suite)* . . . . . **L. Couppey.** 215

IV. — Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703) *(Suite)* . . . . . **M. Godefroy.** 228

V. — Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son role au début de la première croisade *(Suite)* . . **V. Bourrienne.** 242

VI. — Mgr de Saint-Vallier et son temps *(Suite)* . . . . . **A. Gosselin.** 255

VII. — Nécrologie . . . . . **P. L.** 274

VIII. — Bulletin bibliographique . . . . . **P. L.** 276

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Histoire du Désert des Carmes-Déchaussés de la Garde-Chatel, près Louviers, par Victor QUESNÉ.

Les Normands au Canada : Le journal de l'abbé Baudouin, 1697, par l'abbé GOSSELIN, membre de la Société royale du Canada.

Anecdotes bas-normandes de Constantin de Renneville, par Paul LE CACHEUX.

Le culte de la Très Sainte Trinité a Valognes et en basse-Normandie dans le passé, par l'abbé ADAM.

Essai historique et archéologique sur Angerville-l'Orcher, par l'abbé COMONT.

UNE FAMILLE D'AUTEURS

AUX

SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

LES SAINTE-MARTHE

Etude historique et littéraire d'après de nombreux documents inédits

(Suite).

CHAPITRE III

Charles de Sainte Marthe. — Les persécutions dont il est l'objet. — Le Collège de France et l'Université. — Les réformateurs. — La Cour de Marguerite de Navarre. — Œuvre littéraire de *Charles de Sainte-Marthe.*

Tandis que Louis menait à Loudun une existence tranquille, entouré de l'affection de tous, son frère Charles, seigneur de Lerné, de Grandbois, de Chasserat, faisait tristement l'expérience de la vie. Né en 1512 à Fontevrault, son père l'envoya tout jeune encore à Poitiers suivre les cours de l'Université. Le jeune étudiant se fit

bientôt connaître en soutenant d'une façon brillante plusieurs actions publiques avant de recevoir le titre de docteur. C'était l'usage alors, après l'étude de la jurisprudence, des sciences exactes et de la littérature, d'aborder les discussions philosophiques. Sainte-Marthe fit comme les autres et bientôt mieux qu'eux, à en juger par les succès qu'il remporta. Malheureusement pour lui et pour sa tranquillité, il ne sut pas borner là son ambition (1). On lui persuada facilement que son talent avait besoin d'un champ plus vaste, et ce fut dans cette même ville de Poitiers où il était déjà connu qu'il entreprit de donner des leçons publiques de théologie. C'était une détermination dangereuse, à une époque où les esprits partagés entre deux tendances fort diverses commençaient à entrer ouvertement en lutte.

Les uns avides de progrès, d'études nouvelles, de réformes, venaient d'applaudir à la création du Collège de France inspirée par Budé; les autres, scolastiques intraitables, voyaient avec peine la science prendre un nouvel aspect; et surtout ne pouvaient tolérer l'enseignement public du grec et de l'hébreu, dont la connaissance semblait jusqu'ici réservée à quelques initiés. L'Université s'agita, la Sorbonne s'émut et chercha à entraîner dans sa cause le parlement lui-même; il se mêla à tout cela certains intérêts pécuniaires qui bientôt envenimèrent les choses, car les étudiants désertaient en foule les leçons payées des maîtres de l'Université pour se porter nombreux aux cours des professeurs salariés par le roi (2). Cette rivalité devait malheureusement se compliquer d'une question plus grave, la question religieuse, qui commençait aussi à occuper les esprits. Il est vraiment étrange de voir avec quelle passion les théories nouvelles sont acclamées ou condamnées par ces hommes habitués à des luttes physiques continuelles et qui veulent imposer leurs idées par les mêmes moyens qu'hier encore ils imposaient le droit du plus fort sur le champ de bataille. Dans les hautes classes de la société comme dans les plus basses, un besoin général de réformes se faisait sentir; partout les esprits se passionnaient sous l'inspiration des novateurs que l'on ne peut cependant encore appeler hérétiques déclarés.

(1) Dès le mois de décembre 1532, engagé par Jean de Tartas comme professeur au Collège de Guyenne, Charles fit une absence de quelques mois à Bordeaux. (Renseignement dû à l'obligeance de M. Dast de Boisville).

(2) Henri Martin. Tome VIII. Page 114.

Au reste, ce mouvement n'était pas nouveau; dès la fin du quinzième siècle, Lefèvre d'Étaples dont l'enseignement théologique avait eu à Paris un grand succès, s'était élevé avec force contre l'intervention outrée de la hiérarchie sacerdotale. Sa doctrine toujours respectueuse était loin de celle de Luther, cependant elle encouragea la discussion. Au début, rien ne s'opposa à ce courant d'idées : Rome n'y prit aucune attention, et la cour du roi de France toute à l'esprit de Renaissance ne pouvait être défavorable; c'est ainsi que, tandis qu'outre-Rhin grondait l'orage de Wittemberg, il se forma autour de Lefèvre une petite école forte par la science et les lumières de ceux qui en faisaient partie. D'abord, en première ligne, nous trouvons la physionomie imposante de Louis de Berquin, puis le docte Estienne, puis Cop, Scaliger, Clément Marot et tant d'autres moins connus; auprès d'eux, mais un peu moins ardents, nous devons citer Budé, Duchâtel, évêque de Montpellier, Pellissier et même l'évêque de Troyes, Guillaume Petit, confesseur du roi. Ces derniers n'avaient pas rompu avec Rome, ils étaient seulement unis dans un même sentiment, ils avaient un même but, la lutte pour l'indépendance de leurs études, pour le libre exercice de leurs pensées,

On ne peut nier que ce ne fussent là de nobles efforts dignes d'admiration et de louange, malheureusement ceux que nous venons de nommer n'étaient pas les seuls. A côté de ces esprits pacifiques qui déploraient les maux sans arrière-pensée, et proposaient avec respect la réformation, il y avait, nous dit Bossuet (1), des esprits superbes, pleins de chagrin et d'aigreur, qui, frappés des désordres qu'ils voyaient régner dans l'Église, s'en prenaient non pas aux hommes, mais au principe d'autorité lui-même. Il y avait aussi, et surtout, il faut bien le reconnaître, des ambitieux, des intrigants et des libertins, heureux de couvrir de ces dehors respectables, leurs sourdes menées, leurs spoliations et leurs crimes (2).

Doit-on s'étonner en présence de cet état de choses que l'Université ait manqué de mesure, se soit laissé entraîner à la passion, et qu'elle ait agi avec une violence qui devait amener dans toute la France des scènes de haine, presque de désordre. Sans l'excuser

(1) *Histoire des Variations.* Livre I.

(2) Faut-il rappeler qu'en Allemagne la réforme dut surtout son succès à la cupidité des princes. Quant à l'Angleterre, le nom d'Henri VIII en dit assez.

en aucune façon, il faut bien se rendre compte qu'elle était en somme poussée dans ses derniers retranchements, que l'on minait tout ce qui faisait sa force et que, dans cette situation, elle n'avait à attendre de secours de personne, pas même du pouvoir royal qui semblait fait pour la protéger. Le sceptique François Ier, en effet, d'un œil indifférent, peut-être même un peu malicieux, considérait la lutte ouverte en laissant le champ libre à tous. Il ne lui déplaisait pas de voir la Sorbonne et l'Université jeter feu et flamme, et il paraît même qu'il fut au comble de la joie, lorsque Messieurs du parlement, contre lesquels il avait une petite dent, commencèrent eux aussi à se mêler à la querelle.

Le parlement ne pouvait se désintéresser complètement de tout le bruit qui se faisait autour des nouvelles doctrines, lui qui en toute occasion, se renfermait dans son esprit de tradition et que l'on accusait de repousser toutes nouveautés par parti pris et par routine. Cette fois, il n'y avait pas que préjugés dans les motifs de son opposition (1). Les plus éclairés des jurisconsultes s'effrayaient de tout ce bouleversement théologique que suscitait l'orgueil d'un moine, et, si une petite lutte avec Rome ou le droit ecclésiastique n'était pas faite pour les effrayer, ils voyaient que la nouvelle doctrine avec sa théorie de la grâce détruisait le libre arbitre et allait contre le principe même du droit romain, contre cette *ratio scripta* qui leur était si chère (2), ils voyaient que cet homme « soumis comme un esclave » à la volonté d'une puissance bonne ou mauvaise, « qui n'était qu'une plante obéissant à tous les souffles du vent, qu'une cavale qui se ploie à tous les mouvements du cavalier, qu'un clou qui cède à la moindre pression du marteau », était une conception fausse et malheureuse, que cette négation de la liberté humaine était insoutenable et contraire au bon sens.

La faculté de théologie condamna solennellement au mois d'avril 1521 les doctrines de Luther. Instituée pour examiner les questions religieuses, elle ne faisait qu'user d'un droit reconnu; malheureusement on n'en resta pas là, une inimitié particulière se mêla immédiatement à cette mesure d'ordre général, les vengeances et les persécutions commencèrent. D'abord on adressa au

(1) Henri Martin, *Hist. de France.* Tome VIII, p. 148.
(2) Merle d'Aubigné, *Hist. de la réformation.* Tome III, p. 622.

roi des remontrances des plus vives et des plus haineuses contre les fauteurs d'hérésie. Lefèvre était personnellement signalé à la justice royale. Hâtons-nous de dire à la louange de François Ier qu'il n'en tint aucun compte, et qu'il découragea les ennemis en protégeant ouvertement celui que l'on voulait perdre. Ce dernier que ce commencement de persécution grandissait singulièrement, trouva des protecteurs déclarés. Un d'eux fut l'allié même des Sainte-Marthe, Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux. Briçonnet s'était lui aussi mis du parti des novateurs; entraîné par son amour des lettres, il appela auprès de lui Lefèvre et avec lui toute une pléiade de savants, tous partisans de la réforme, mais tous restant quand même parfaitement orthodoxes et unis à la cour de Rome.

Cette conduite indépendante ne faisait l'affaire d'aucune faction, aussi ne tarda-t-elle pas à susciter contre ce petit groupe une inimitié violente, les réformateurs les accusant de mollesse, le parti universitaire et « la moinerie » laissant entendre et répétant partout qu'ils étaient entachés d'hérésie. Le roi, il est vrai, restait toujours fort disposé à la tolérance et fort dédaigneux des « Scavants de Sorbonne ». Mais il avait eu le tort de souffler le feu au lieu de l'apaiser, ne songeant guère alors à quelles terribles représailles il devrait plus tard se laisser aller! Cette fois, les passions se déchaînèrent ouvertement et la lutte s'engagea en paroles, en écrits et même en actes. Déjà violente à Paris, elle devait l'être encore plus en province où les petites haines de clocher n'attendent toujours qu'un prétexte pour paraître vivaces et sans merci.

Tel était l'état des esprits lorsqu'en 1537, Charles de Sainte-Marthe commença à Poitiers avec toute l'ardeur de ses vingt-cinq ans, des leçons publiques de théologie. Le succès fut grand dès le début, mais ce succès même ne tarda pas à faire naître les ennemis. On parla d'abord à mots couverts, bientôt, on accusa publiquement le jeune docteur d'adopter les opinions des fauteurs d'hérésie, d'être un disciple de Luther, un de ceux qui, depuis huit années, prenaient ouvertement le nom de protestants. C'était le désigner à la vengeance du peuple, à la persécution des magistrats. Charles vit le péril qui le menaçait, et cessant ses leçons, il quitta Poitiers pour se rendre à Grenoble. Les gens éclairés, bien certains de la pureté de sa doctrine, eurent beau déplorer son départ, ses amis

le chanter en des termes touchants (1), rien ne pouvait arrêter les haines soulevées. Sa retraite et cette soumission ne firent qu'irriter ses ennemis, on l'épia, on le suivit, et dès son arrivée à Grenoble, il fut jeté dans les fers; il devait y rester trente mois. La générosité de Sainte-Marthe a laissé ignorer quels étaient ceux dont la haine le poursuivait partout. Aussi bien peut-être ses ennemis n'étaient-ils pas des êtres déterminés, mais la foule des ignorants et des envieux (2).

Par contre, nous savons quel fut son protecteur au parlement de Grenoble : le conseiller Gaubert eut l'honneur de prendre la défense de Sainte-Marthe et de faire reconnaître son innocence. Charles l'en remercie dans une épître mise en tête de sa paraphrase des 7me et 33me psaumes de David; nous y voyons le triste tableau de ce qu'il eut à souffrir : « Ce n'est pas ici le temps de vous dire, Monsieur, avec quelle dureté l'on m'a traité à Grenoble où j'ai été dans les fers pendant deux ans et demi; mais j'impute moins au parlement les cruautés que j'ai souffertes qu'à la rage de mon ennemi qui pour l'assouvir avec quelque apparence de justice m'a accusé de luthéranisme, cœur inhumain et d'autant plus impie qu'il se servait de la piété et du voile sacré de la religion pour me faire périr. » Continuant sur ce ton élevé, il montre combien était périlleuse la vie du théologien dans un temps troublé où s'il parle de Jésus-Christ ou de la grâce, il est accusé d'hérésie; s'il condamne l'avarice ou les abus des gens d'Église, il sera luthérien, etc. Puis, il exprime sa reconnaissance à son défenseur et au parlement qui n'a pas voulu sacrifier un innocent. Plus loin enfin,

(1) Si tu savois, ô ville de Poitiers,
Ce que tu as en un moment perdu,
Tu te mettrois en effort volontiers
A cette fin qu'il te fût tôt rendu.
Ton honneur as et ton salut vendu,
Changeant le tien à un sot étranger.
Si tu avois ton vrai bien entendu,
Hélas! qu'amer te seroit le changer!

Dreux du Radier attribue faussement ces vers à Arnaud de Villeneuve, mort en 1343, c'est-à-dire plus de deux cents ans avant cette époque; ils seraient plutôt d'Antoine Arnault, fils d'un avocat général de Catherine de Médicis.

(2) Cependant une épigramme composée par Charles est adressée à François Faysan, conseiller, et Théodore Mulet, avocat général du parlement de Grenoble : il est possible que ce fussent là ses principaux ennemis.

il fait une éclatante profession de foi qui met à néant toutes les accusations portées contre lui. « Il est, dit-il, une chose plus cruelle pour moi que ne le serait la mort même, c'est le reproche que l'on me fait d'avoir abandonné votre foi, ô mon Dieu! et de m'être réuni avec les ennemis de votre saint nom, d'avoir fait passer dans le parti des hérétiques et de l'impiété le peuple qui vous était attaché! » etc.

Ainsi, il se trouve fait justice de cette version qui veut que Charles de Sainte-Marthe se soit réellement donné au protestantisme; ni lui, ni celle que nous retrouverons plus tard son aimable protectrice, ne doivent être rangés parmi les disciples de Luther; et si, chez eux, l'esprit de discussion et d'examen ne peut être nié, il n'en faut pas conclure qu'ils abandonnèrent en rien la foi romaine (1). Du reste, l'innocence de Sainte-Marthe n'avait pas eu pour seul défenseur le conseiller Gaubert, un autre membre du parlement, Jean d'Avanson (2), d'une illustre maison qui a donné un archevêque à l'église d'Embrun, s'employa de toutes ses forces à la délivrance de Charles : ce dernier lui en témoigna sa gratitude en lui dédiant sa paraphrase sur le trente-troisième psaume.

Ce temps de prison fut très dur pour le jeune poète, on le traita avec la dernière rigueur; il en vint même jusqu'à être obligé de simuler la folie pour avoir la vie sauve. Pendant ces épreuves, les amis de Sainte-Marthe ne restaient pas inactifs : certains comme Denis Faucher, docte moine de l'abbaye de Saint-Honorat à l'île de Lérins, lui écrivaient des lettres touchantes, pleines de respect et d'affection; d'autres comme Gaubert, d'Avanson, Léon de Montausier préparaient sa mise en liberté et son sort futur. Ces efforts finirent par réussir, et Charles vit enfin tomber ses chaînes, à un moment où il n'espérait presque plus. A peine sorti de la prison de Grenoble, toujours grâce à ses amis, il fut appelé à Lyon pour y professer les langues française, latine et grecque et aussi l'hébreu; là, ses succès recommencèrent, et les éloges vinrent le

(1) Voir plus loin l'opinion de Mr de la Sicotière, sur la reine Marguerite de Navarre.

(2) Jean d'Avanson avait reçu le nom de Mécène des savants. Joachim du du Bellay y fait allusion dans les vers suivants :

Ergo suum post hâc non te, vir maxime, dicat
Phœbus Avansonium, sed magis Ausonium.

dédommager des tristesses passées; mais une secrète inquiétude se mêlait à ces applaudissements, de nouvelles intrigues pouvaient se nouer, il fallait des protecteurs puissants, capables de les arrêter. Son ami des bons et des mauvais jours, le chevalier Léon de Sainte-Maure-Montausier (1) lui conseilla de dédier quelques poésies à la duchesse d'Etampes (2) dont le nom et la beauté étaient alors célébrées par toute la France et dont le crédit auprès du roi était à son apogée. Le conseil fut suivi, Charles remercia son ami par une élégie et dédia à la favorite des poésies où les hommages les plus flatteurs n'étaient pas ménagés « à la plus savante des belles, et à la plus belle des savantes. » Ces poésies quelquefois gracieuses, le plus souvent noyées dans les métaphores du style amphigourique de l'époque, furent favorablement accueillies, et dès lors Sainte-Marthe compta au nombre des poètes favoris. Grâce à la protection de la duchesse d'Etampes et peut-être aussi à celle de l'évêque de Meaux, Briçonnet proche parent de sa belle-sœur (3), Charles se trouva mis en relations avec la reine Marguerite de Navarre, à la cour de laquelle il devait désormais passer la plus grande partie de son existence.

Marguerite de Valois ou d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre, princesse spirituelle et gracieuse avait reçu l'éducation du temps : « elle savait à merveille le latin, la philosophie, la théologie qu'elle aima toujours beaucoup, l'italien, l'espagnol, et même l'hébreu, assez mal le français, et pas du tout l'orthographe (4) ». Mariée à dix-sept ans, veuve sans enfants, puis remariée à Henri d'Albret, elle vivait retirée à Alençon, à Nérac ou à Pau, ne quittant sa petite cour que pour rendre service à son frère tant aimé. Mais cette cour, elle avait su en faire le lieu le plus charmant du monde. C'était une espèce de centre pour les talents incompris, pour les savants persécutés, et il y en avait

(1) Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, Charles de Saint-Maure, duc de Montausier, marié à Julie d'Angennes-Rambouillet, petite-fille de Jean de Vivonne, fut depuis célèbre par la protection qu'il accorda aux savants.

(2) Anne de Pisseleu, dite mademoiselle d'Heilly, que le roi avait mariée à J. de Brosse, duc de d'Etampes.

(3) V. la note 3 de la p. 114.

(4) De la Sicotière. *La cour de la reine de Navarre, à Alençon*, discours. Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, année 1842, p. 30. M. de la Sicotière a peint de main de maître la petite cour d'Alençon et la figure gracieuse de Marguerite de Navarre.

beaucoup; elle recevait Charles de Sainte-Marthe à peine échappé à la prison et aux persécutions, comme elle en avait arraché tant d'autres à leurs ennemis, comme elle avait enlevé aux flammes du bûcher le malheureux Berquin; tous les talents, toutes les misères s'adressaient à celle « qui estait le soutien et l'appui des bonnes lettres, et la défense, refuge et réconfort des personnes désolées » (1).

Suivant son habitude, Marguerite de Navarre s'attacha d'abord Sainte-Marthe en le nommant gentilhomme de sa maison, maître des requêtes de son hôtel, et en lui confiant la place de lieutenant criminel d'Alençon ou peut-être de lieutenant général de l'échiquier de cette même ville (2). C'était une bonne fortune pour le jeune savant de se trouver ainsi mêlé à cette foule d'érudits et de poètes, tels que Bonaventure des Périers, Victor Brodeau, Melin de Saint-Gelais, Antoine du Moulin, Étienne Dollet, Joachim du Bellay, Érasme même, et tant d'autres. Il n'y trouva plus, il est vrai, le gentil Clément Marot, qu'il aimait tant et qu'il appelait « son père d'alliance ». Marot était à Ferrare, auprès de la duchesse Renée de France, mais son souvenir était resté vivant et Charles dut souvent entendre parler du poète auquel Marguerite avait inspiré de si doux vers. Son nom du reste ne faisait que grandir depuis cette traduction des psaumes pour laquelle le roi et Charles-Quint lui-même n'avaient pas eu assez d'éloges (3).

Cette vie spirituelle et gracieuse devait singulièrement plaire à à Charles, en pleine communauté d'idées et de travaux avec ceux qui l'entouraient. On aime à se figurer tout ce petit monde peu scrupuleux de mœurs et de langage, vivant auprès de la reine sans souci de l'étiquette, dans une sorte de familiarité bourgeoise, de camaraderie artistique (4); nulle préoccupation des controverses religieuses, on peut exprimer ses pensées sans crainte du parlement et vous jugez si l'on s'en prive! D'abord, comme de

(1) *Oraison funèbre de la reine de Navarre,* par Charles de Sainte-Marthe.

(2) Telle est l'opinion de Gilles Bry, dans son *Histoire des comtes du Perche et d'Alençon.*

(3) Lors de son passage en France, Charles-Quint, sur la recommandation de François Ier, reçut bénignement l'œuvre de Marot et lui fit remettre 200 doublons (Lettre de Villemadon à Catherine de Médicis). Villemadon était un des serviteurs de Marguerite de Navarre.

(4) De la Sicotière. Voyez supra.

juste, on tranche les questions théologiques qui passionnent et le peuple et la cour. Charles, grâce à ses études, a dans ces discussions un rôle important; chacun l'applaudit, il retrouve ses succès d'hier, mais sans crainte des ennemis; il parle, il s'anime, et lance contre ses anciens persécuteurs de vives saillies qui amènent le rire; il s'emporte même et donne au diable toute la « moinerie ». Mais la bonne duchesse préside la discussion, elle veut rester vraie catholique; elle ne permet pas que l'on s'égare, elle veut bien que l'on crie contre les moines, « contre leurs vices mal cachés par leurs costumes », mais il y en a de bons, se hâte-t-elle d'ajouter, et « il ne faut pas que pour les mauvais, ils soient tous jugés » (1). Alors tout le monde se soumet, le débat est clos, et l'on ne pense plus qu'à écouter une anecdote ou une histoire racontée par la reine; car Marguerite raconte avec une verve et une grâce charmantes. Tantôt elle improvise ou récite ce qu'elle a composé dans sa litière, tantôt elle retrouve dans ses propres souvenirs assez d'aventures piquantes pour fixer l'attention de ses auditeurs qui devinent facilement sous un nom d'emprunt, un personnage connu, qu'il soit amiral ou page (2). Puis la soirée s'achève par une de ces danses lentes et savantes, si prisées de nos aïeux. La reine, elle, n'y prend pas part; elle s'est assise solitaire, tout à ses souvenirs, maintenant calme et grave, elle si rieuse tout à l'heure, et vraiment son costume sombre et un peu sévère est bien en harmonie avec ce visage triste et doux. Elle porte « ung manteau de velours noir couppé un peu sous le bras, une cotte noire, assez à hault collet, fourrée de marthes, attachée d'espingles par devant, sa cornette assez basse s'avance sur la teste, et sa chemise froncée au collet, apparaist un peu (3) ». A ses pieds, dort son bichon favori, aux longues soies blanches et fauves; de temps à autre, il relève la tête et la pose sur les genoux de sa royale maîtresse, il regarde fixement ses yeux bleus, un peu tristes, mais fins et brillants, qui s'animent d'un doux sourire en

(1) Nouvelle XXII (Brantôme, *Dames galantes*, t. IV, p. 99, édit. de 1779).

(2) L'amiral de Bonnivet, qui, paraît-il, ne fut pas précisément le héros d'une aventure galante où la reine de Navarre joua le rôle principal. Elle se défendit avec les ongles et les dents de telle façon que l'amiral confus, battit en retraite, le visage couvert d'égratignures.

(3) Manuscrit, bibl. nat. supp. franç. 2286; portrait ayant fait partie de la collect. du chevalier Lenoir (Voir de la Sicotière, cit. sup.).

voyant heureux tous ceux qui l'entourent. Marguerite alors n'a plus la fraîcheur de la jeunesse, et bien des tristesses ont passé sur son visage, mais elle a conservé cet air noble et gracieux, cette physionomie ouverte et spirituelle, cette expression un peu malicieuse, mais bonne, qui captive tout d'abord. Quelle harmonie dans ce tableau! surtout si on lui donne pour cadre ces grandes salles du château d'Alençon, un peu sombres, malgré leurs larges fenêtres, et toutes revêtues de tapisseries aux couleurs foncées, de boiseries finement fouillées. Quel calme, quelle tranquillité dans cette petite cour, quel contraste avec ce qui se passe à quelques lieues à peine. Se croirait-on au commencement de ce seizième siècle, en pleine époque de troubles, de désordres, de cruelles vengeances.

Nous avons dit que la reine de Navarre était restée bonne catholique, malgré les calomnies dont elle a été l'objet; tout le prouve de la façon la plus évidente, jamais elle ne touche aux dogmes, et dans ses poésies religieuses, elle parle toujours avec le plus grand respect de la Vierge-Mère (1). Sa vie, ses ouvrages, sa correspondance (2), sa mort elle-même, sont une protestation contre les accusations portées par l'envie et la haine de ceux qui ont voulu lui faire encourir la malgrâce du roi son frère (3). Pas plus qu'elle, Sainte-Marthe ne peut être accusé de protestantisme, lui qui sans cesse proclame sa foi, et soumet tous ses ouvrages au jugement de l'Église. L'opinion contraire, souvent mise en avant, ne repose sur aucun fondement, aussi est-il bon d'en faire justice une fois pour toutes.

Cette vie brillante et calme, douce et heureuse, ne devait pas durer longtemps. Le 31 mars 1547, François Ier mourait, sa sœur fut frappée au cœur :

« Je n'ai plus ni père ni mère,
« Ni sœur ni frère,
« Dieu est le seul auquel j'espère
« Qui sur le ciel et la terre impère.
« J'ai mis du tout en oubliance,
« Le monde, parents et amis;
« Biens et honneurs en abondance
« Je les tiens pour mes ennemis! »

(1) Voir sa comédie de *la Nativité de Jésus-Christ*.
(2) *Correspondance de Marguerite de Navarre*, publiée par M. Genin.
(3) Sainte-Marthe, Oraison funèbre, page 45.

Tout en effet était bien fini pour la pauvre reine si aimante et si dévouée : le 21 décembre 1549, au château d'Odos, en Bigorre, elle remettait à Dieu son âme candide, qui avait su traverser la corruption du temps sans y recevoir de souillure.

Charles de Sainte-Marthe eut à rendre à sa protectrice un suprême hommage; les habitants d'Alençon préparaient de splendides funérailles à leur bien-aimée duchesse, ils le chargèrent de l'oraison funèbre. Suivant le témoignage de de Thou, il la prononça avec élégance (1). Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il y mit tout son cœur, car parmi ceux qui avaient entouré Marguerite, pas un qui n'eût pour elle un culte véritable. Aussi quelle admiration ne montre-il pas pour cette princesse bien-aimée!

« Dès l'âge de quinze ans, nous dit-il, l'Esprit de Dieu commença à se manifester et à apparoistre en ses yeux, en sa fasce, en son marché, en son parole, et généralement en toutes ses actions »; et plus tard, en quels termes émus il célèbre ses bienfaits : « Combien y a-t-il de veuves, combien d'orphelins, combien de vieilles gens à qui elle donnait pensions tous les ans et qui aujourd'hui, comme les brebis, mort leur pasteur, sont çà et là escartés, cherchent à qui se retirer, crient aux oreilles des gens de bien, pleurent leur misérable fortune, c'est qu'elle était le refuge et la défense des personnes désolées. »

Cette oraison funèbre est peut-être empreinte des exagérations de style de l'époque, mais telle qu'elle est, elle ne fait pas moins l'éloge de celle qui l'a inspirée que de celui qui l'a prononcée. Imprimée en latin et en français, elle eut un grand succès, nous dit encore de Thou. Ce ne fut pas le seul hommage rendu par Charles à sa protectrice, il publia également des vers et une épigramme, où il raconta les derniers moments de la pieuse reine, morte en prononçant le nom de Jésus.

Françoise d'Alençon (2) ne pouvait voir d'un mauvais œil ces témoignages d'attachement et de fidélité; elle en sut gré à Sainte-Marthe qui trouva auprès d'elle le même degré d'estime et la même protection qu'en Marguerite de Valois. Le vicomté de Beaumont au Maine ayant été érigé en duché-pairie, elle l'avait déjà

(1) De Thou, *Histoire*. Livre V.

(2) Françoise d'Alençon, fille aînée de René, duc d'Alençon et de Marguerite de Lorraine, épousa le duc de Longueville, François d'Orléans.

honoré (1) de l'office de procureur général, par lettres scellées en forme de lettres patentes qui lui avaient été expédiées à Tours le 18 mai 1545.

La nouvelle duchesse ne devait pas survivre longtemps à Marguerite de Valois; le 4 septembre 1550, elle mourait à La Flèche. Encore une fois Charles eut à montrer sa reconnaissance et à faire preuve de son talent oratoire en prononçant l'éloge funèbre de la très-haute et très-illustre duchesse de Beaumont, douairière de Vendômois et de Longueville. Il ne s'agissait plus de la douce Marguerite de Navarre, et Charles avait moins connu celle dont il devait retracer la vie. Il sut cependant trouver des paroles touchantes pour célébrer la piété de la princesse qui n'était plus et son courage dans l'adversité, il sut plaire en parlant en termes flatteurs des enfants issus de son mariage avec le duc de Vendôme, du sang illustre de Bourbon...

Le fils de Françoise d'Alençon, le duc Antoine de Vendôme, roi de Navarre, se montra particulièrement reconnaissant envers Sainte-Marthe, et il le confirma dans sa charge de procureur général pour le duché de Beaumont. Il le fit en termes flatteurs et ajouta même quelques prérogatives en sa faveur, parce qu'il « avait bonne et entière confiance en la personne du dict Sainte-Marthe, pour ses sens, suffisance, littérature, fidellité, et parce qu'il s'est toujours bien et sans répréhension gouverné au dict estat et en considération aussy des services qu'il a faicts à sa dicte feue dame et mère (2). »

Charles continua à servir le roi de Navarre jusqu'à sa mort, prenant toujours avec une grande ardeur l'intérêt de son prince, ainsi que nous le prouve la façon dont il s'occupa de certaines difficultés survenues dans le vicomté de Domfront, difficultés qui ne furent résolues que grâce au zèle du procureur général. Il mourut à Alençon, soit frappé d'apoplexie, soit à la suite de la rupture d'un anévrisme, en 1555, à l'âge de quarante-trois ans. Il fut inhumé dans cette même ville; certains auteurs prétendent

(1) Françoise d'Alençon avait nommé Charles de Sainte-Marthe procureur général du duché de Beaumont en 1545, c'est-à-dire *quatre ans avant la mort de la reine Marguerite de Navarre.*

(2) Archives de Beaumont, lettres patentes délivrées à La Fère, le septième jour de janvier 1550.

qu'il s'y était marié quelques années auparavant à une demoiselle Renée Landier, dont il n'eut pas d'enfants (1).

La vie et les ouvrages de Sainte-Marthe ont donné lieu à de nombreux articles, sa biographie a été souvent faite; son neveu Scévole lui consacre un chapitre dans son *Éloge des savants;* de même Gabriel Michel, seigneur de la Rochemaillet le range au nombre des hommes illustres de France. Il reçut également les louanges d'un grand nombre de contemporains dont nous avons déjà cité les noms, tels que Budé, Lefèvre d'Etaples, Vatable, Marot, Sève, Dolet, Pierre Paschal, le président de Thou, etc. Ces éloges unanimes étaient mérités et cependant l'œuvre de Sainte-Marthe ne devait pas conserver jusqu'à notre époque la même faveur que celle de Marot, ni même celle de Saint-Gelais dont l'aisance, le naturel, la grâce dans les descriptions, « l'élégant badinage » ne sont pas contestés; toutes qualités qui manquent un peu à Sainte-Marthe, plus savant, mais aussi plus obscur.

Ses paraphrases des psaumes sont pleines de science, le style en est sobre et les ornements ne sont pas recherchés outre mesure; mais ses oraisons funèbres, à côté de beaux morceaux, renferment quelques phrases emphatiques et un certain nombre d'exagérations. Quant à ses poésies dédiées à la duchesse d'Etampes, elles sont peut-être encore plus confuses; il suffit pour en juger de citer le passage suivant de l'épître dédicatoire :

« Toi donc, une entre notre siècle de belles très-érudite, des érudites très belle, et ce que j'ai en toi plus révéré, d'ancienne prudence, de mûr jugement, de très humaines et très ornées coutumes divinement douée, recevras bénignement les tables de mon nauffrage, par divers cas de fortune conduite, finalement en petits faits réduites, et maintenant en ce tien havre, où de long-temps, les muses commodément se retirent. » Malgré ces défauts, Sainte-Marthe est bien loin du style prisé alors par la majorité des orateurs. Il suffirait pour s'en convaincre de citer la correspondance de Briçonnet avec Marguerite de Navarre : il est certains passages où le débordement des métaphores est incroyable, où leur vulgarité tombe dans le burlesque et dans l'absurdité la

(1) *Biographie universelle,* Michaud. Tome XXXIX, p. 549. D'Hozier dit au contraire qu'il mourut sans alliance.

plus complète; et dire que la reine fit tous ses efforts pour imiter ce style! Disons à sa louange qu'elle n'y put jamais parvenir.

Bien que Charles de Saint-Marthe ne se soit pas abandonné à de pareilles divagations, le passage précédemment cité suffit pour que l'on puisse lui reprocher d'avoir un peu trop sacrifié à ce goût malheureux, auquel Marot, mieux inspiré, résista toujours.

Ses poésies peuvent être divisées en trois parties (1) : Les *Épigrammes*, les *Chants royaux* ou *éloges*, les *Épîtres*, *élégies*, *ballades* et *rondeaux*. C'est dans cette dernière catégorie que nous trouvons nombre de pièces composées en l'honneur de Melle de Béringue, d'Arles. En célébrant ainsi une dame de ses pensées, Sainte-Marthe sacrifiait à la coutume plus peut-être qu'à son goût particulier; nous avons tout lieu de croire en effet que Melle de Béringue occupa peu le cœur de notre poète, mais s'il n'eut pas chanté une « maîtresse poétique » pour nous servir d'une expression consacrée, Charles eut été une singulière exception, Pétrarque avait fait école, chacun voulait immortaliser une Laure quelconque. Nous savons que Marot lui-même se conforma à l'usage; ne nous en plaignons point, puisqu'il nous a valu des vers charmants et que Marguerite de Navarre ne s'en offensa pas.

L'œuvre de Sainte-Marthe comprend ensuite des *Chants funèbres* peu importants, puis des *Poésies* adressées soit à la reine de Navarre, soit à la duchesse d'Etampes. Il y est souvent parlé de poètes ses amis : c'est ainsi que nous voyons revenir les noms de Saint-Gelais, de Marot, de Brodeau, de Bouchet, d'Hervet et de tant d'autres moins connus. Diverses pièces sont adressées à ceux que nous venons de citer, puis à Mme du Perronnière, au maréchal de Reris, à Anne d'Albigny, dame de Laval en Dauphiné, à l'abbé de Saint-Pierre de Vienne, à l'abbé de Saint-Amboise de Bourges, au doyen de Mâcon, à Maurice Sève, à Étienne Dolet, à Clément Marot, au poète Salel, au P. de Marillac, etc (2).

(1) *Poésies françaises* de Charles de Sainte-Marthe, Lyon, Charles Nourry dit le Prince, 1540.

(2) Nous ne pouvons citer tous les savants personnages dont Charles de Sainte-Marthe s'était acquis l'amitié à la cour de Marguerite de Navarre, citons cependant les noms de Gérard le Roux, évêque d'Oloron, prédicateur de la reine, de Claude Régin, son maître des requêtes, de François Olivier et Groslot ses chanceliers, de Guillaume Abot, président du conseil d'Alençon, de Mathien Facius, jurisconsulte et président de Bernay, etc.

Les ouvrages en prose de Sainte-Marthe sont moins importants, cependant quelques-uns de ses premiers travaux théologiques et philosophiques avaient été publiés; ils lui valurent l'approbation de divers dominicains et notamment du P. Fournier, un des plus savants d'entre eux, ce qui, soit dit en passant, suffirait à prouver la parfaite orthodoxie de l'auteur, si elle pouvait être sérieusement mise en doute. Sur la fin de sa vie, il préparait également un grand travail sur la *Conjonction des quatre langues hébraïque, grecque, latine et française;* cet ouvrage n'a pas été terminé.

Charles avait encore fait imprimer à Lyon en 1540, un recueil intitulé *Le livre des amis*, et composé de pièces écrites à sa louange par plusieurs amis. En ce faisant, il ne prouvait pas une grande modestie, mais alors la modestie était assez rare; d'aucuns prétendent même que c'est une invention moderne, destinée à se faire plus remarquer; quoiqu'il en soit, on peut dire pour l'excuser qu'aux éloges à lui adressés se mêlaient ceux en l'honneur de Melle de Béringue. Pour nous, ce recueil est précieux, il nous montre en quelle estime étaient alors tenues les poésies de Sainte-Marthe et quelle réputation il avait acquise comme savant (1).

(1) Il existe un petit portrait de Charles de Sainte-Marthe, gravé par Léonard Gaultier (1622) pour l'ouvrage intitulé : « *Pourtraits de plusieurs hommes illustres qui ont flory en France depuis l'an 1500 jusqu'à présent.* » Cet ouvrage a été appelé à tort la « Chronologie ». — Le catalogue de portraits du P. Lelong ignorait le nom de l'auteur (v. Lelong, IV, p. 258).

(A suivre). Paul DE LONGUEMARE.

LE

COLLÈGE DES JÉSUITES

DE

CAEN *(Suite)*

1726

C'est cette année qu'arriva à Caen le P. Yves Marie André, l'une des gloires du collège du Mont, qui devait rester à Caen jusqu'à la dissolution de la société. Né à Châteaulin le 22 mai 1675, Jésuite en septembre 1693, régent de rhétorique à Alençon en 1696, à Paris en 1703, à la Flèche en 1706, à Rouen en 1707, à Hesdin en 1708, régent de philosophie à Amiens en 1709 et à Rouen en 1711, il remplit encore différentes fonctions à Alençon en 1713, à Arras en 1718, à Amiens en 1719.

Il avait fait en 1705 à Paris la connaissance du P. Malebranche, et devint un si fervent sectateur de sa philosophie que ses opinions lui suscitèrent dans la Compagnie de grandes oppositions et finalement le firent enfermer à la Bastille en 1721. Retourné à Amiens, il y resta jusqu'en 1726 où il fut nommé régent de mathématique et père spirituel à Caen. Il y devait rester 38 ans.

Le P. André dont M. Victor Cousin et MM. Charma et Mancel ont édité la correspondance, a composé un bon nombre d'ouvrages remarquables sur la philosophie et les sciences exactes. On s'en rendra compte en lisant surtout l'ouvrage de MM. Charma et Mancel sur le P. André, publié à Caen en deux volumes in-8° en 1844.

I un des plus remarquables philosophes de son temps, il était

aussi prédicateur distingué. Il prononça à Caen plusieurs panégyriques et des sermons d'Avent et de Carême.

— Le P. du Tertre, Jésuite, né dans le Perche, et mort en 1762, vint à Caen cette année-là. Il avait été, lui aussi, zélé malebranchiste et avait même porté ces doctrines dans sa chaire de théologie à la Flèche, ce qui lui valut d'être disgracié et envoyé à Compiègne. Il y abjura le malebranchisme et devint son adversaire résolu. Il en publia même des réfutations violentes en 1715 et 1716. Il régenta longtemps la seconde à Caen.

1727

Le 19 octobre, les Jésuites firent une fête pour célébrer la naissance du Dauphin.

On joua cette année-là, les tragédies de *Séfi Myrsa* et de *Jonathas et David* ou *le triomphe de l'amitié*, ainsi que *le faux mérite*, comédie, et *le Ballet des passions*.

1730

Le 7 mai, commença pour la première fois une grande mission dans l'église des Jésuites.

1731

Le 21 décembre, le régent de rhétorique a prononcé dans la salle ordinaire pour les actes, une harangue dont le sujet était : *Restituta Cadomensis regia litterarum Academia*.

— Le P. Villarnon professait alors les humanités. Un cahier d'élève qui nous a été conservé nous a transmis un traité français de la poésie française qu'il avait dicté à cette époque.

— Les 5 et 6 juillet, les écoliers du Mont, qu'on appelait aussi à cette époque collège royal de Bourbon, soutinrent des thèses philosophiques que nous avons encore.

1733

Cette année fut marquée par la curieuse affaire des demoiselles

des Landes, qui passaient pour possédées du démon, et à qui on fit des exorcismes en règle. Trois Jésuites de Caen furent mêlés à cette affaire comme docteurs et théologiens, ce furent les PP. de Gennes, Beuville et André.

1734

En août, on joua : *Les frères amis*, tragédie latine en 3 actes, *les Incommodités de la jeunesse*, en 5 actes, et *le Libertin malgré lui*, comédie en 3 actes.

— On donna aussi un grand ballet en l'honneur du comte de Coigny, fils du gouverneur de Caen, nommé maréchal et commandant de l'armée d'Italie.

— La même année, on joua de nouveau la tragédie de *Séfi Myrsa*, et une comédie française en 5 actes : *Les petits maîtres*.

1735

On joua cette année-là *le Ballet des Grâces*, *le Triomphe de la vertu*, tragédie latine; *Benjamin*, pastorale héroïque, et *le Père injuste*, comédie morale en 3 actes.

— Le P. de Bélingœn était alors à Caen.

1736

Le 15 novembre, à la séance solennelle de rentrée de l'Académie des Belles-Lettres de Caen. Le P. André qui en était membre, prononça un discours sur le Beau moral qui fut très remarqué non-seulement à Caen, mais jusqu'à Paris. Le P. Paullou, né à Pontivy en 1681, était alors recteur.

1737

Helvetius, se trouvant alors à Caen, se mit en relations avec le P. André.

— Vers ce temps le P. Fredefont professait la philosophie. C'était un esprit distingué qui fut collègue du P. André à l'Académie royale de Caen.

— On joua vers ce temps le *Ballet de l'Amour de la Patrie* et la tragédie de *Téléphe,* avec apothéose, chants et danses.

1738

Le P. Geoffroy professait alors la rhétorique.

— Le P. Lavaud se trouvait aussi alors à Caen.

— On dansa aux Jésuites, vers cette époque, le *Ballet des Éléments,* pièce en vers avec entrée et chœurs.

1740

Le P. Dutertre était encore régent de seconde à Caen. Il eut cette année-là pour élève Charles de Quens, né à Caen en 1725 qui, devenu l'ami intime du P. André, nous a conservé ses manuscrits.

1741

Le P. Joseph du Baudory, né à Vannes en 1710, Jésuite en 1727, quitta cette année la chaire de rhétorique qu'il occupait à Caen pour remplacer le P. Porée à Paris, où il mourut en 1749.

— La même année, mourut à Paris le P. Bretonneau, prédicateur, né à Tours en 1660, et connu surtout par les éditions qu'il donna des sermons de Bourdaloue, Cheminais et Giroust. Il publia aussi les œuvres spirituelles du P. Le Valois, et une partie des sermons du P. de la Rue. Il avait prêché à Caen, en même temps que le P. Le Maur, oratorien.

1744

Le 16 juin, le P. de Gennes, qui était encore à Caen, soutint sur la nécessité de la foi une thèse qui fut dans la suite fortement incriminée.

1745

On joua vers ce temps deux opéras *Jephté* et *Pyrame et Thisbé.*

1746

Les revenus du collège de Caen s'élevaient alors à 12,481 livres.

— On imprima cette année, à Caen, chez Poisson, la tragédie d'*Isaac*, composée par les Jésuites.

— Comme le P. André avait alors 70 ans passés, le provincial lui proposa d'abandonner sa chaire de mathématiques et de prendre sa retraite. Le Père répondit : Tant que je pourrai mettre un pied l'un devant l'autre, je rendrai service à la Compagnie.

1748

Le P. Ségaud, grand prédicateur, mourut à Paris. Né dans la capitale en 1674, Jésuite en 1690, il commença à prêcher à Paris en 1729. Il avait aussi prêché à Caen, où le régiment de Mortemar l'avait mis en grande vogue, et aussi, ajoute malicieusement de Quens, la disette de bons prédicateurs.

— Le P. de la Grandville se trouva cette année à Caen.

— Le 9 août, pour la distribution, on joua des pièces dont la musique était composée par M. de la Jaunière, maître de musique du Saint-Sépulcre de Caen.

1752

Le P. Le Gallic se trouve à Caen.

1753

Le P. Le Forestier visite les Jésuites de Caen.

1754

On joue *les Festes d'Hébé :* opéra de M. Rameau.

1756

Le P. Frey visite les Jésuites de Caen.

1757

Les rhétoriciens jouent *Le Flatteur*, drame latin. On donne aussi *Le Peureux*, comédie française en 3 actes et *Isaac*, tragédie française avec intermèdes.

1761

Le P. Adrien Taurin d'Irlande, prédicateur Jésuite qui avait fait avec le plus grand succès un bon nombre de missions, donna une mission à Vaucelles. Elle dura six semaines et se termina par une plantation solennelle de calvaire sur le chemin de Falaise. Le Christ fut porté le 17 janvier par les soldats de Poitou et le lendemain, il y eut procession solenelle du Très Saint Sacrement. Le P. d'Irlande y donna la bénédiction et fit une exhortation. Ce bon Père mourut à 58 ans, le 18 septembre suivant, au collège de Caen.

— En novembre 1761, suivant le mouvement qui, en France, réclamait la suppression des Jésuites, mouvement à la tête duquel se trouvaient, avec les derniers jansénistes, tous les partisans de la philosophie nouvelle, le parlement de Rouen se fit apporter les Constitutions de la Société et un grand nombre d'ouvrages avoués par elle, et les soumit à l'examen des gens du roi.

Déjà, le 6 août 1757, le même parlement avait dénoncé les Jésuites au roi comme ennemis de la magistrature. En 1761, il les dénonçait comme perturbateurs de la morale chrétienne. A sa barre, les Jésuites étaient condamnés d'avance.

Dans les premiers jours de 1702 circula une brochure anonyme adressée à Mgr de Rochechouart, où l'on blâmait fortement la doctrine émise par des Jésuites de Caen dans leurs thèses et cahiers.

D'autres écrits survinrent, les uns pour, le plus grand nombre contre les Jésuites.

Le 12 février, parut un arrêt du parlement obligeant tous les Jésuites à sortir de Normandie.

Le 25 juin, il commença l'exécution, et avant même qu'aucun autre parlement ait ordonné la saisie du temporel, il fit vendre à l'encan le bois que les Jésuites avaient amassé pour une nouvelle

construction, le vin qu'ils avaient à leur maison de campagne de Lebisey, et 600 boisseaux de froment destinés à la nourriture des écoliers. Un arrêt du 21 juin affiché le 28, ordonna la vente du mobilier de la Compagnie.

Le 1er juillet, les Jésuites sortirent du collège du Mont, au nombre de vingt Pères et quatre Frères,

Le peuple montra une grande fidélité aux Jésuites, c'est ainsi que le P. Sarroux, régent de logique, prêchant trois jours avant le départ des Pères, dans la chapelle du collège, il s'y trouva tant de monde qu'on dut envoyer chercher des chaises à Saint-Étienne.

Le 8 mai 1763, les Jésuites, qui étaient demeurés à Caen en bon nombre, commencèrent aux Capucins une mission qui obtint un grand succès.

Le P. Langégu s'était retiré chez Mme d'Anisy, sœur de M. de Vacognes, curé de Saint-Jean Le P. des Coteaux, prédicateur, se retira chez M. de la Pigacière; le P. Plesse, recteur en 1762, fut recueilli par Mgr l'évêque de Lisieux.

Le P. Lepetit, né en 1696, se retira chez sa sœur, la veuve Féron, rue du Puits ès Bottes, où il mourut en 1782, après avoir été quelque temps à Fribourg.

Le P. Vicaire demeura chez son frère, le curé de Saint-Pierre, où il mourut en 1766.

Le P. Le Roux, né à Saint-Pierre-de-Caen en 1711, demeura rue des Carmes jusqu'à sa mort.

Le P. Perchehaye, né en 1711, se retira dans la Neuve-Rue, où il mourut.

Le P. Mériel, né en 1711, alla vivre rue de Geöle où il mourut.

Le P. de Cairon de Merville, né en 1711, ancien professeur de mathématiques au collège Louis-le-Grand, se retira aussi à Caen, où il mourut en mai 1785.

Pour le P. André, qui n'avait quitté sa chaire de mathématiques qu'en 1759, à 84 ans, il se retira en 1762 chez les chanoines de l'Hôtel-Dieu, où le parlement de Rouen subvint généreusement à ses besoins, et où il mourut pieusement dans sa 89e année, quelques mois avant que la société ne fût chassée de France; le 27 février 1764. Après sa mort, qui eut lieu dans un des appartements du prieur, le dernier du côté des Petits-Renfermés, il y eut contestation entre le prieur de l'Hôtel-Dieu, Marin Amiel, et le curé de Vaucelles, pour savoir lequel l'inhumerait. Bref on

l'enterra, le mardi 28 dans l'après-midi, au pied du grand autel, à droite contre le pilier de l'Épitre. L'abbé Guyot, son éditeur, et de Quens, son plus cher élève, lui érigèrent un tombeau qui fut détruit en 1830, avec l'église de l'Hôtel-Dieu.

*
* *

Au moment de l'expulsion des Jésuites, le collège du Mont fut supprimé provisoirement par arrêté du 26 juin 1762. Un an après il fut réuni à l'Université. Le roi ne confirma cette réunion que 20 ans plus tard.

M. Jean-Jacques-François Godard, doyen du Saint-Sépulcre, fut nommé principal du collège du Mont le 15 septembre 1762, et occupa cette place jusqu'en 1778, où il démissionna à cause des tracasseries de l'Université.

Le 21 septembre 1778, M. Thomas Bellenger, régent de rhétorique au collège du Bois, fut nommé en sa place. Il fut principal, jusqu'à ce que la Révolution vint achever l'œuvre des parlements.

(Fin).

M.-J. Masselin.
Vicaire à Vaucelles-de-Caen,
Membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LE PRIEURÉ CONVENTUEL

d'Héauville à la Hague *(Suite)*

Fief du Houssé. — En 1480 ce fief contenait trois acres ou viron et un mesnage, le tout situé au hamel de Queteville. Jehan Hamelin en tenait l'ainesse et une portion de puisné, tandis que Guille Lefranc « en avait en la main la puinesse dite Pillon. » Ce tènement était moins chargé de services que les autres : il payait deux sols à la Saint-Paul, deux chappons, aussi les reliefs, les treizièmes, mais il n'était assujetti qu'au service de prévoté et « daller au sail « à Barneville. »

Ce jour là les pleds de la sieurie furent tenus en la maison de Gauld Fortin par Pierre Leverrier sénéchal (1).

(1) Ces Leverrier étaient originaires des Moitiers d'Ailonne. Hugues, fils de Pierre, devenu avocat du roi, s'anoblit en 1544, s'engageant à cette occasion à payer une rente à la ville de Valognes. Jean, fils de Hugues, par son mariage avec demoiselle Françoise du Mesnil devint seigneur de Tocqueville, que son arrière petit-fils Christophe échangea contre Réthoville avec Marie Jallot veuve de Hervé Clérel le 7 aout 1661.

Chamillard nous signale une autre branche de ces mêmes Leverrier ayant pour chef un second fils de Pierre, Guillaume, marié en 1529 à demoiselle

PIERRE DUPONT

Au commencement de 1484 Pierre Feronnet céda sa charge ou mourut, car le cinquième jour de juillet « devant Germain et « Guille Lepeley clercs tabellions jurés au siège des Pieux pour la « vicomté de Saint-Sauveur, religieux hōme et hōneste frère

Jeanne Davy, d'où sortit Nicolas qui s'allia (Chamillard, p. 744) à la famille de Jeanne d'Arc en épousant, 1556, demoiselle Denise Duchemin fille d'Isabeau Regnaud et de noble homme Luc Duchemin sieur du Féron, de la Haulle, de Semilly, du Mesnil-Guillaume, de Montbray, etc., conseiller du roy et maire perpétuel de Saint-Lô, qui blasonnait : *de gueules au lion passant d'hermines.*

Les Leverrier de Tocqueville et Réthoville ne furent donc point alliés à la famille de la Pucelle d'Orléans, mais seulement les descendants de Guillaume par Nicolas.

Plusieurs autres familles de l'intendance de Caen et ce qui est plus intéressant pour nous, de l'élection de Valognes eurent aussi l'honneur de cette alliance venue d'ailleurs de la même source.

Qu'on me permette, pour le prouver de rappeler brièvement une partie de ce que les titres officiels, comme la recherche de Chamillard, l'armorial de d'Hozier et autres documents authentiques en disent. — Jacques Lefournier, escuier, receveur des tailles à Caen avait épousé Marie de Villebresme issue de François de Villebresme et de Jeanne du Lys, fille de Pierre d'Arc, frère de la Pucelle et de Jeanne de Prouville. Ce Messire Jacques Lefournier eut plusieurs enfants, en autres Robert, baron de Tournebu et Jeanne Lefournier. Cette dernière épousa en premières noces le 18 juillet 1517 à Saint-Lô noble homme Lucas Duchemin, escuier, sieur du Féron, dont sortit Luc père de plusieurs enfants, parmi lesquels demoiselle Denise Duchemin citée plus haut et demoiselle Marie Duchemin, mariée en 1560 à Ursin Potier conseiller du roi aux présidiaux de Saint-Lô puis de Coutances; leur fils Jean Potier, seigneur du Mesnil-Eury et du Quesnay, épousa, 1592, demoiselle Jacqueline Julien dont la famille habitait Valognes et les environs; Jean Potier était en 1610 conseiller du roi au siège présidial de Cotentin, sa sœur Isabeau fut mariée (Chamillard, p. 574), à Pierre Brunet, sieur de Saint-Maurice, demeurant à Sainte-Mère-Eglise. — Jean Potier et Jacqueline Julien eurent plusieurs enfants parmi lesquels : 1° Pierre-Antoine, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, seigneur du Quesnay qui épousa en 1633 demoiselle Catherine du Poerier et demeurait à Saint-Malo de Valognes; 2° Marie, mariée (4 novembre 1616) à son cousin Louis-Robert Duchemin, sieur de Sainte-Anne, fils du sieur de Brédoc Duchemin *(d'azur à la fleur de lys d'argent).* — Louis Duchemin et Marie Potier eurent aussi plusieurs enfants, dont : Pol ou Paul Duchemin, qui marié à Roberte de Brix s'était établi vers 1638 à Montaigu-la-Brisette et dont existent encore de très authentiques descendants.

D'ailleurs les alliances de la postérité de Luc Duchemin et de Jeanne

« Pierre Dupont, prieur du prieuré d'Héauville membre dépen-
« dant de l'abbaye de Marmoutier quita et delessa à bail jusqu'en
« la Saint-Michel de septembre à Geoffroy Frimot demeurant en
« la dicte paroesse... terres et herbages labourables et non labou-
« rables ledict bail commenchant le XIIe jour du mois de juin
« desrain passé otout le droit que ledict prieur a en ladicte
« priouré..... et est compris au dict bail le moulin appartenant a
« iceluy prieur, durant lequel bail le dict Frimot sera tenu de
« pourvoir aus clostures..... » et il paiera quatre-vingt livres. Ce n'était surement là que la continuation d'un bail fait par Pierre Feronnet.

Droits du prieuré aux forêts. — Mais le document suivant est à la fois plus intéressant et plus important pour le prieuré. Il y est en effet question de ses droits aux forêts.

La guerre de cent ans avait été bien funeste à nos bois souvent dévastés à cette époque; de plus, le défaut de surveillance et les malversions des agents forestiers eux-mêmes avaient amené une foule d'empiétements auxquels fait allusion l'ordonnance que nous allons citer. Louis XI qui fut surtout un réformateur voulut réagir à ce sujet comme en beaucoup d'autres. Or dans toutes les réactions, les droits réels ont peine à se maintenir! heureusement

Lefournier avec les meilleures familles du pays se sont multipliées; il suffit pour s'en convaincre de feuilleter la recherche de l'intendant Chamillard et aussi l'armorial de d'Hozier, où nous voyons entre autres vers 1740 deux filles de François Duchemin seigneur de la Tour, de la Haulle etc., lieutenant général civil et criminel au baillage de Cotentin, d^t à Saint-Lô, épouser : 1° Charlotte, J.-B. du Chastel, seigneur de Castillon, etc. : 2° Marthe, Pancrace Hellouin, sieur d'Ancteville, seigneur et patron de Barneville, Portlail, etc., bailli de Périers et un peu plus tard leur nièce Anne-Henriette Duchemin, épousait Anne Bon de Mary de Longueville, capitaine de cavalerie, demeurant à Longueville, près Coutances.

J'aurais pu, encore une fois, citer beaucoup d'autres de ces alliances et parler de celle des Lefournier, des Patris, des Ribault, des Bourdon, etc., aussi en l'intendance de Caen, ce serait trop long dans le cas présent.

J'ajouterai pourtant qu'il existe ici à Clitourps une famille Lamache dont un ancêtre, Jacques, prétendit, devant l'intendant Roissy, à la noblesse comme descendant d'un frère de Jeanne d'Arc et que Roisy ne le rejeta pas. « Ainsy « ne le refusant pas, il paresset l'avoir alloué » dit un nobiliaire manuscrit de 1684 découvert par M. Drouet au chartier du château de Saint-Pierre-Eglise et j'ai trouvé aux archives de notre fabrique des notes attribuées par M. J. Delisle curé de Clitourps à son neveu M. Léopold, qui signalent le fait et corroborent ainsi les traditions de la famille.

notre prieur réussit à faire prévaloir les siens : « A tous ceulx qui « ces lettres verront Guille Damant lieutenant général de noble « homme et puissant seigneur mons^r le bailly de (Vallongnes!) « maistre enquesteur et refformateur general des eaulx et forests « des verderies (1) de Vallongnes et de Cherbourg, salut. Comme « il fust ainsi que par cry publique en général contre les fran- « chises, droictures, libertés et dismes que veulent dire et avoir « gens religieux, nobles et aultres personnes es bois et foretz des « verderies de Vallongnes et Cherbourg aient esté arreté et par « plusieurs fois deffendu sur paine de forfaicture ou amende au « cas appartenant jusque a ce quil fut apparu suffisamment aux « gens et officiers de haulte et puissante dame la comtesse de « Roussillon (2) dame du dit Vallongnes au droict du roy nostre « sire, des franchises, droictures, libertés et dismes que les dites « gens religieux, nobles et aultres personnes declarantes veulent « dire avoir aux dites eaulx et foretz et pour ce que religieux « hōme et honneste frère Pierre Dupont prieur du prieuré de « Heauville en lad verderie de Cherbourg disait avoir aux forets « plusieurs dismes, franchises et libertés entre lesquelles il est « pasnager (3) il disait avoir droit de prendre ausd forests frants « bois a chauffier et pour amenaigier son église et prieuré et pour « de nouvel ediffier et aultres franchises libertés et digmes plus a « plain présentées et déclarées aus letres et chartes de ce faisant « la mention et par les moiens declarés en icelles lesquelles il a « mises en leurs mains et aprés delivrance estre fet de cesd fran- « chises droictures libertés et dixmes selon le contenu en ses dites

(1) Une verderie était une grande étendue de bois surveillée par un officier appelé *verdier* et aussi *gruyer ou maître sergent*, ayant sous lui plusieurs sergents et des gardes qu'il devait visiter tous les quinze jours au moins. — Il jugeait certains délits et prononçait des amendes jusqu'à soixante sols. Au dessus du verdier étaient les *maîtres particuliers* et le *grand maître*. — Comme on le voit par l'acte ci-dessus les forêts de la vicomté de Valognes étaient déjà en 1487 divisées en deux verderies.

(2) Jeanne de France, fille naturelle de Louis XI et de Marguerite de Sassenage, fut mariée (1465) à Louis, bâtard de Bourbon, qui devint amiral de France. Son père avait fait Jeanne comtesse de Roussillon, dame de Valognes, d'Usson, baronne de Mirebeau et d'Epernon. — L'amiral était mort depuis quelques années déjà à l'époque qui nous occupe. Saint-Waast-la-Hougue lui doit sa fondation comme port et ses premières fortifications.

(3) Par *pasnage*, la coutume entendait le droit de nourrir des animaux dans le bois (*Cout. de Normandie* I, p. 49).

« letres et chartes lesquelles a icelle fin ont été examinées et « délibérées en la présence des gens et officiers de mad dame et « *tellement les conquy* que au jour du XXIIIe jour dauvril lan mil qua- « tre cent quatre vingt et sept les dites peines et forfaitures sont par « nous levez aud lieu de Vallongnes et a icelluy prieur persistant « a sa requeste advons fait délivrance desd franchises, droictures, « libertés et digmes que a ausd bois et forestz desquelles il est « fait mention en sesd lettres et chartes... et advons levé larest et « empeschement qui sur avait esté mis ou donné par led arrest « général. Le tout par l'advis et delibération desd gens et officiers « et du consentement du procureur de mad dame. Et donnons en « mandement ausd verdiers de Vallongnes et de Cherbourg et a « tous aultres quil appartiendra quils et chacun d'eulx souffrent « et lessent jouir sans exemption ni abuts icelluy prieur et ses « successeurs prieurs du contenu de ses lettres et chartes sauf sur « tout le droict de mad dame. Pour l'affirmation de ce, soulz « nostre seel avons mis lan et jour dessus dits. »

Qu'était donc ce prieur qui conquérait ainsi tout le monde et amenait à reconnaître ses droits, même les procureurs de Mme de Valognes, gens difficiles à convraincre pourtant; que nous reverrons bientôt, sous le successeur immédiat de Pierre Dupont, s'élever contre ces concessions « es forests » et malgré la production des mêmes chartres « arrêter de nouveau ses droictures et libertés ». Cette conduite me fait croire que ce Pierre Dupont avait personnellement à son service des influences considérables. N'appartenait-il pas à la famille de Jehan Dupont, qui succéda en 1461, comme grand bailli de Cotentin, à Oudet d'Aydie révoqué par Louis XI dès son avènement? Ce Jehan Dupont était encore en charge en 1464, c'est lui, en effet, qui conduisit au roi les troupes levées en Basse-Normandie pour faire face aux vainqueurs de Montlhéry. Un autre Jehan Dupont (1) reçut Louis XI à Alençon en 1473. Au moment où notre prieur obtenait si facilement la délivrance ci-dessus, Louis XI avait disparu depuis quatre ans, mais Mme de Valognes était sa fille et demeurait fidèle aux amis de son père.

(1) En 1666 on trouve une famille d'ancienne noblesse du nom de Dupont, à a Cambe et à Littry, elle portait : *d'azur à deux chevrons d'or accompagnés le trois molettes d'éperon d'argent.*

Quoi qu'il en soit Pierre Dupont ne fut point longtemps prieur d'Héauville. Le 20 avril 1487, il échangeait « trois vergées et « demie de terre à prendre dans la campagne contre autant cédé « par Jacques Loste à même le fieu Malherbe qui lui appartenait »; le 2 mai Pierre Lepelley (1) lieutenant du sénéchal recevait encore au nom de P. Dupont l'aveu du fief à Lhoste rendu par Jacques Ligier et presque aussitôt nous rencontrons son successeur.

PIERRE HENRY

Ce P. Henry pouvait être du pays; on y trouvait et on y trouve de nombreuses familles de ce nom. Celui qui nous en parle le premier est un nouveau Pierre Lebourgeois donnant le 12 février 1488 dénombrement des fiefs que son père avait « advoués » en 1455.

Pierre Henry, vicaire et procureur de l'abbé de Marmoutier. — Puis quelques renseignements nous sont fournis sur P. Henry par un parchemin du 16 octobre 1490, original d'une commission de vicaire général et procureur, qui n'est dans sa teneure qu'une continuation, par le nouvel abbé de Marmoutier, de pouvoirs reçus de son prédecesseur : « A tous ceux qui les présentes verront « le bailly de Blois, salut. Savoir faisons que par devant Gilles « Prégent, prestre, tabellion juré du scel royal establi à la chatel- « lenie de Blois fut présent personnellement Révérend Père en « Dieu frère Loys Pot evesque de Tournay et abbé des abbayes de « Marmoutier et de Saint-Laumer de Blois, lequel estably... ses « bien aimez procureurs généraulx et mesagers et particuliere- « ment pour son procureur et vicaire frère Pierre Henry, licencié « en droit, prieur de Heaulville en Normandie, membre dépendant « de ladite abbaye de Marmoutier avec les pouvoirs qui ensuivent « (pouvoirs longuement exposés et très étendus en toutes causes

(1) Ces Lepelley habitaient Tréauville, on les y trouve même jusqu'au commencement de notre XIXe siècle, divisés en plusieurs branches, celles de Mennetot, du Bois et de Rade. Cette famille anoblie aux Francs-Fiefs (1470) portait : *d'argent, chargé d'un pal de sable brochaut sur le tout, accosté de deux demi vols de gueules; au chef de gueules.* Un Lepelley était en 1578 seigneur de Digulleville, alors que sa fille Guillemette (*M. de Folleville, Notes historiques sur Etienville, p. 151*) épousa Gratien Dancel, écuyer, sieur des Flottes et de Saint-Jean en Tourlaville.

« spirituelles et temporelles) et par especial audit frère P. Henry « seul par soy et pour letout portant nos lettres de sa personne et « pour luy et en son nom visiter tous et chacun des membres et « prieurés de la dite abbaye de Marmoutier et par especial ceulx « qui sont assis et situés au pays et duché de Normandie, coriger, « pugnir, et autrement proceder en sais visitations en tant que « sur l'estat des dits prieurés selon la forme et lettres de son « vicariat.

« Et pour cause que naguères led vicaire s'est transporté au « prieuré de (Perrières?) en l'evesché de Sees membre dependant « de lad abbaye et qne en faisant la visitation il a trouvé l'église « dudit prieuré demollie ensemble les édiffices d'icelluy et aussi « les membres d'icelluy deppendant, a l'occasion de quoy le « dyvyn service accoustumé estre fait en icelluy est demouré en « ycelly, par quoy icelluy vicaire ayt faist et mis en sa main tout « et chacun des revenus, tenements et temporel du dit prieuré et « au regime de gouvernement d'yceulx ait commis et institué « messires... Maufillastre curé de l'église paroichialle de Bernyeres « et Jehan Chement (peut-être Chemin) pretre curé de Pommen- « ville au diocèse de Seez, le Révérend Père ratifie et approuve « cette manière de faire pour le passé et l'advenir et audit vicaire « seul a donné et donne puissance de substituer et sous establir un « ou plusieurs autres procureurs avec les pouvoirs qu'a ycelluy « vicaire il conviendra donner. »

Procès contre le verdier de Cherbourg et le procureur de Mme de Valognes. — Comme nous le disions plus haut, Thomas Angot, procureur de Mme de Valognes ne laissa pas longtemps le prieur d'Héauville en tranquille possession de ses droits aux forêts, dès 1496 il lui signifiait par le ministère de « Germain du Gardin « sergent es dites juridictions des eaux et forets, arrest sur les « droictures et libertés prétendues par ledit prieur, » qui le 13e jour de février 1497 par le ministère de Regnault Leverrier « ès haulx jours de Valognes tenus par Jehan Jallot lieutenant général du grant maître » portait contre cet arrêt ses doléances et celles de ses hommes ou vasseaux, tenant terre de lui, à savoir : maître Michel Lebourgeois, Jehan Colombel, messire Guille Messent, prêtre, Michel Moulin et son fils, Estienne Lecoustour, Guille de la Place,..... Quesnel, Philippin Lecoustour, Guille Jourdan, Jehan Haize, messire Jehan Bonamy, prêtre, Colin

Lemachon, Jehan Leconte, Guiffroy Belhoste, Jehan Frimoult, messire Philippe Advenne.

Mais c'est en vain que tous ces intéressés présentent les chartes et lettres patentes qui avaient si bien réussi à Pierre Dupont. L'affaire traîne en longueur, le 12 octobre 1498 le verdier et Thomas Angot demandant un nouveau délai pour plus ample information! Ce sera seulement le 12 mai 1500 que le grand maître lui-même, Robert d'Anneville, déclare la cause fondée et remet Pierre Henry en possession de ses droits.

Fief Jehan Messent. — Entre temps, le 18 juin 1497, Jean Frimot ou Frimoult avait confessé tenir du prieur d'Héauville « en la paroisse de Byville un fieu qui *fust Jehan Messent,* contenant vingt huit vergées douze perches en plusieurs pièces situées aux Marettes jouxte Guille Tailleboys et Jehan Baudin; aux Roteux, jouxte Jehan Frimot, le chemin des Hogues et Germain Regnet; à la fosse ès Loups, jouxte Guiffroy Belhoste; à la commune, au Houguiton, à la Viemaison, aux Bas-Courtiz et en « confesse debvoyre a mond sieur au terme saint Michel en septembre... reliefs, treiziesmes quand le cas s'offre pour toutes choses. »

Le même jour, André Le Bourgeois, fils deffunt Pierre, rend aveu des tenements que son père possédait de longtemps et en plus de dix huit vergées en diverses pièces pour les quelles il devait et payait vingt deniers à la saint Paul. Le lieutenant du sénéchal était alors Ferrand Langlois (1).

Poursuites pour serment non prêté au roi. — Décidément les gens du roi en veulent à Pierre Henry : ils lui refusent ses libertés aux forêts et pendant qu'il en poursuit la délivrance, en 1498, eux le poursuivent comme n'ayant point « faict au roy nostre sire « le serment a luy deu pour la temporalité du dict prieuré de « Héauville. » Notre prieur répond à cette nouvelle attaque en produisant l'acte suivant : « Loys par la grâce de Dieu roy de « France a nos amés et féaulx... scavoir faisons que notre amé et

(1) Ces Langlois, comme les Géroesme et les Lepelley, habitaient Tréauville, où on trouverait encore aujourd'hui de leurs descendants, ils appartenaient à la vieille noblesse et blasonnaient : *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois cosses de pois anglais de sinople, 2 en chef et 1 en pointe*; ils s'allièrent en 1663 à la famille Duchemin par le mariage de dlle Marthe Duchemin avec Jacques Langlois, fils Thomas, fils Guillaume, fils Roger. Roger était frère de Ferrand et tous deux fils Jean.

« féal cousin et conseiller frère Loys Pot evesque de Tournay et « abbé de l'abbaye de Marmoutier-lès-Tours nous a ce jourd'hui « 19 octobre 1494 fait en nos mains le serment de fidélité que « tenu nous est faire a cause de la temporalité de la dite abbaye, « aussi pour les membres dependants d'icelle. »

Ordonnance de Louis XII sur les prieurés en commende es pays de Bretagne. — Ces messieurs du baillage de Valognes se déclarèrent satisfaits. Mais des gens qui ne l'étaient pas, c'étaient les abbé et couvent de Marmoutier, c'était Louis XII lui-même! Ecoutons-les, un moment, faire ensemble le procès de la commende et un peu celui de la cour de Rome : « Loys par la grâce de Dieu roy de « France et duc de Bretaigne a nos amez et feaulx conseillers en « notre chevalerie et conseil de Bretaigne, aux sénéchaulx ou « alleurs lieutenants de Rennes et de Ploermel salut. De la part « de nos chers et bien amés orateurs et humbles religieux les « abbé et couvent de Marmoutiers les Tours nous a esté en « suppliant exposé que de toute ancienneté ont esté fondez et « et gratieusement dottés par nos predecesseurs ducs et princes « de cestuy notre pays et duché de Bretaigne plusieurs prieurés « tant conventuels que autres jusques au nombre de vignt sept « lesquieulx prieurés doibvent estre soubs obédience desdits « suppliants et ont esdits prieurés institution et destitution, visi- « tation, correction et juridiction tant sur les prieurs que « moyennes cloustures estant en iceulx. Esquieulx prieurés doib- « vent estre faictes pryaires et oraisons pour nous et pour les « ammes de nos predecesseurs, mais pour ce que par le saint siège « apostolique sont presque tous baillés en commande à plusieurs « seculiers qui ne résident aucunement en iceulx ni ne observent « les termes de religion, le divin service est abandonné, les églises « et maisons tombées en ruyne, les droitz alienés les uns perdus « les aultres esgrevés sans qu'il y soit garder hospitalité ni en la « pluspart d'iceulx donné ni fait aucunes aumosnes au povres, « mais sont inhabités, privés des ornements et choses requises a « faire le service divin contre l'intention et voulloir des fondeurs « et dottateurs. Et quant lesdits abbé et couvent vont ou envoyent « leurs vicaires pour les visiter ny sont receus ni traités ainsi qu'il « estait anciennement de coustume, mais leur trouvent loger en « tavernes et maisons publiques qui n'est teny ni estat ni honneur. « Aussi ne sont point payés les debvoirs qui sont deulz par lesd

« prieurés audits abbé et couvent religieux et officiers de la dite « abbaye selon les usaiges et droitz d'icelle. Et lorsqu'ils les veul- « lent contraindre à faire les choses dessus dites ils dyent qu'ils ne « sont aucunement leurs subjects pour ce qu'ils ne sont religieux « ou s'en voullant exempter quoique les dits suppliants aient « de nos saints pères les papes bulles et provisions apostoliques « par les quelles leur est donné faculté et povoir dexercer totalle « juridiction en iceulx commendataires tenant iceulx prieurés « comme s'il étoient religieux et profés en la religion. Quelles « choses tendent au préjudice desdits suppliants et de la religion « et contre l'intention des fondeurs desd prieurés et plus sera si « par nous n'est pourveu de remede convenable. Ce que humble- « ment les nōmés requerant pourquoy nous ces choses considérées « voullans ensuyvant l'intention et voulloir de nos prédecesseurs « fondeurs et doctateurs des dits prieurés et bénéfices de nostre « pays le service divin estre faict et continué sans diminucion « ordonnons... et permettons cause que raison est et que par cy « devant est acoustumé que lesd prieurs soint religieux ou com- « mendataires tenants et possédant les prieurés dudit ordre et « deppendances de la dite abbaye en cedit pays religieulx estants « en iceulx a faire le service divin puissent et soient par ledit abbé « ou son vicaire visitez, corrigez et contraints par toutes voyes « deues et raisonnables en tel cas requises... et obeir aux règles, « constitutions, ordonnances et debvoirs dud ordre et de la dite « abbaye et qne sur eulx ils aient ample juridiction et cohercion « sauf touttefois pour ne les vertir point hors ce pays. En vous « mandant et mandons que en ce que dessus soit aud abbé ou son « vicaire par vous donniez conseil, confort, secours et aide et « pryons si mestier est et requis en estes..... et ordonnons à « tous nos aultres justiciers et officiers et subjects a ce que dessus « vous estre et a chacun de vous secourants et bien entendants « car il nous plaist. Donné à Nantes le 14e jour de novembre lan « mil cinq cents et de nostre regne le troisième (1). »

« Par le roy et dict en son conseil. — J. Gibon. »

Le grand sceau à moitié brisé pend encore à ce parchemin!

Malheureusement tous les rois de France n'eurent pas les mêmes idées sur la commende et en favorisèrent plutôt qu'ils n'en combat-

(1) Louis XII avait succédé à Charles VIII le 7 avril 1498.

tirent les abus. Mais nous n'en sommes pas là pour notre prieuré! En attendant, quoique resté titulaire d'Héauville, Pierre Henry devint un plus tard prieur du Rocher à Mortain et en même temps visiteur pour la Bretagne. Ce qui peut expliquer comment l'original de cette ordonnance s'est trouvée à Héauville. D'ailleurs elle s'appliquait aussi bien au reste de la France, et les plaintes des religieux de Marmoutier étaient celles de toutes les communautés.

Poursuites contre Pierre Loir, sieur de Helleville. — Ses charges obligeaient Pierre Henry à de nombreux déplacements; nous en trouvons la trace dans plusieurs actes, entre autres dans le jugement suivant, dont nous donnerons seulement un abrégé : « Es « assises de Vallongnes tenues par nous Robert Josel lieutenant « general de mons le bailly de Cotentin le mardi VII may, con- « tinuées du lundi précedent l'an 1501 fut present messire Jehan « Lhoste procureur de religieux homme et honneste frère Pierre « Henry, prieur et seigneur d'Héauville et a sa requeste Pierre « Loir, escuier fut bien et deument appellé... touchant les reliefs « que led prieur prétend lui estre deus pour le trépas de Michel « Loir père dud Pierre en son vivant sieur d'Helleville à cause « d'icelle sieurie de Helleville, aussi touchant l'hommage qui deu « en est aud prieur à cause d'icelle..... Le dict Pierre Loir con- « gnaist les reliefs estre deus aud prieur montant à la somme de « quinze livres tournois pour laquelle somme, il se faict fort payer « le jour de la feste de la Toussaints...; touchant l'hommage dit « ledit Loir qu'il est differé jusqu'à que le dict seigneur prieur « feust retourné de son voyage où il est et ce selon une sedulle « soubs seings privés laquelle feut faicte en la cour du dict lieu « d'Héauville le 27e jour de septembre lan mil quatre cent quatre « vingt dix sept et signée † Henry et P. Loir. »

Requis de présenter cette cédule, Pierre Loir le fait et tout en est dit pour le moment.

Il lui fut sans doute plus difficile de présenter à l'époque indiquée les quinze livres de reliefs, car la question n'était pas liquidée le 30 juillet 1503, jour auquel « sur la requeste d'honorable hōme P. Henri, prieur et seigneur d'Héauville, Raoul Leconte sergent du roy nostre sire en la haute justice de Tholevast se transporte en la paroisse de Helleville et y saisit pour le paiement de la dite somme le labour et les pommes du clos des Couldres

appartenant au dit Loir, donne le tout en garde à Julien Fortin, Guille Gautier, Jehan Fortin et baille advis de ces faits à messire Pierre Lucas, soy portant procureur du sieur Loir. » Si fort pressé P. Loir finit par où il eut dû commencer; il paya et fut tranquille.

Ces Loir, depuis très longtemps sieurs de Helleville, étaient de fort ancienne noblesse et portaient : *d'or à trois fasces ondées de sinople.* Michel, dont la mort avait donné lieu à cette action judiciaire, était fils de Thomas Loir et de dlle Jeanne de Grimouville (1), Thomas était issu de Pierre et de dlle Madeleine de Gouberville. Pierre fils Michel eut un fils nommé Guillaume sieur de Quesnay et de Helleville qui fut le dernier rejeton de cette branche, dont les biens passèrent aux Ogier vers 1595. Jean, autre fils de Michel, ayant épousé en 1601 dlle Gillonne de Gouberville, fut la souche des Loir du Lude et de Bouilly à Néhou, de Noiremare à Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Nouvelle réclamation de serment au prieur. — Certaines gens de justice, au moins dans l'ancien régime, eurent la mémoire très courte, je n'en veux pour preuve que la nouvelle querelle faite à Pierre Henry par le procureur du roy qui « le jeudi penultième « jour d'octobre 1501 ès assises de Valognes devant noble hōme « Robert Josel escuyer, lieutenant général de M. le bailly de « Cotentin reclamait l'arrest du temporel du prieuré d'Héauville « et membres dependants pour serment non prêté, hommage non « rendu. » Il fallut recommencer ce qui avait été fait en 1498. Messire Jehan Lhoste exhiba à nouveau le serment de l'abbé de Marmoutier pour lui et ses dependances, en plus l'acte constatant la première exhibition et le procureur retira sa demande d'arrest; mais ne voulant point avoir soulevé complètement à tort cette question, il fit imposer au prieur l'obligation de fournir un nouvel adveu et dénombrement de son fief.

C'était justice d'ailleurs si cela n'avait point été fait. Pierre Henry et ses gens avaient bien soin d'en exiger autant des hommes du prieuré.

Certains de ces tenants le faisaient sans contrainte, tels Richard et Durand Lecompte succédant à leur grand-père Fouquet Lecoustour dans la tenure du fief Quesnoy; messire Jehan Ligier. prêtre,

(1) Le document ci-dessus prouve que les dates données dans Chamillard p. 120, pour les mariages de Pierre I et Thomas Loir sont inexactes.

pour trois vergées et demie de terre situées à Héauville, le long du chemin sablonneux. assujéties seuleument aux reliefs et treisièmes; Collin Guilmet pour *le fief Poutas* contenant six acres avec plusieurs masures, auprès du chemin du roi et pour le tenement *Fleury* de trois acres sans redevances déclarées.

D'autres vasseaux étaient moins fidèles à leurs devoirs féodaux, car le 19 avril 1502, « ès pleds tenus en la maison de messire Robert Messent prêtre, à la requeste de messire Jehan Loste procureur, Regnault Anquetil lieutenant du sénéchal de la sieurie, après trois bannies faites trois dimanches consécutifs à la sortie de la grand'messe, annonce qu'il va mettre en adjudication les héritages qui furent et appartinrent à Paoul... et aussi les fiefs ou ainesses de Cabourg et des Vignes saisis par Jehan Colombel, prévost pour deffaulx de hōme, hommage non faict, denombrement non baillé » puis comme personne ne les reclame, ces biens sont adjugés « *en la main d'icelle sieurie.* »

(*A suivre*).

L. Couppey,
Curé de Clitourps.

LE
CHEVALIER DE CALLIÈRES

Gouverneur du Canada *(Suite)*

(1648-1703)

M. DE CALLIÈRES EST D'ABORD GOUVERNEUR DE MONTRÉAL

(1684-1698)

II

Hardi projet d'attaque contre New-York. — Siège de Québec

Un moment, les sauvages parurent vouloir sérieusement la paix et entrèrent en relations avec M. de Denonville, mais les intrigues du nouveau gouverneur anglais de New-York, M. d'Andros qui avait remplacé lord Dongan, et les menées perfides d'un chef allié des Français, surnommé par eux le Rat, empêchèrent les négociations d'aboutir.

Andros écrivit aux Iroquois que le roi de la Grande-Bretagne les prenait sous sa protection et leur défendait de traiter avec les Français sans une permission expresse. En même temps, le gouverneur anglais déclarait à M. de Denonville que les Cinq-Nations dépendaient de la couronne d'Angleterre et ne devaient traiter qu'aux conditions proposées par Dongan.

A l'heure où l'audacieux gouverneur osait parler si insolemment à M. de Denonville, le roi Jacques II était renversé du trône et

remplacé par le prince d'Orange. La France se déclara pour Jacques II et la guerre éclata entre Louis XIV et le prince usurpateur. Toute espérance de paix au Canada venait de s'évanouir.

Alors le chevalier de Callières conçut un audacieux projet : attaquer les provinces anglaises qui soutenaient, excitaient même les révoltes des tribus sauvages. Le gouverneur, approuvant le plan d'attaque de M. de Callières contre la Nouvelle-York, envoya celui-ci en France, pour exposer à Louis XIV la situation de la colonie et le projet en question.

Le gouverneur de Montréal plaida hardiment sa cause devant le grand roi; il était d'ailleurs soutenu par M. de Seignelay et son frère, le diplomate François de Callières, alors fort bien en cour. « Qu'on me donne, disait le chevalier de Callières, quatorze cents soldats et six cents Canadiens d'élite, et je pénètrerai dans la Nouvelle-York par la rivière Richelieu et le lac Champlain. Orange (Albany) n'a qu'une enceinte de pieux non terrassée, et un petit fort à quatre bastions, où il n'y a que cent cinquante soldats. Cette ville ne contient que trois cents habitants. Manhatte (New-York) en a quatre cents, divisés en huit compagnies, moitié cavalerie et moitié infanterie; elle a un fort de pierre avec du canon. Sa conquête rendrait le roi maître de l'un des plus beaux ports de l'Amérique, ouvert en toutes saisons, et d'un pays fertile sous un climat doux. »

« La seule voye, disait-il à Seignelay, de sauver le Canada du péril pressant où il se trouve d'une ruine prochaine par le secours d'armes, de munitions et de vivres que les Anglais donnent aux Iroquois, et par leurs intrigues chez tous les sauvages pour les soulever contre nous, » est d'aller droit à Orange et de s'emparer de cette bourgade anglaise et de Manhatte. « Si on néglige de se rendre maître de la colonie anglaise, il faut compter sûrement qu'elle fera périr dans peu par ses intrigues avec les Iroquois et autres sauvages celle du Canada, et que sa ruine attirera après elle, celle de l'établissement de la baie d'Hudson et de la traitte des castors et autres pelleteries, celle de l'Acadie et de la pesche sédentaire et de l'isle de Terre-Neuve, (*Mémoires*, fol. 260, vol. X). Il ajoutait encore : « Si nous portons la guerre chez les Anglais, nous conserverons tous nos sauvages dans nostre dépendance; nous mettrons nostre colonie en seureté et nous y ferons fleurir la religion et le commerce. (*Mémoires*, f. 280, vol. X).

De son côté, M. de Denonville appuyait énergiquement les projets de M. de Callières : « J'ai cru, écrivait-il dans son *Mémoire* de 1688 sur l'*Estat présent des affaires de ce pays*, j'ai cru qu'il estait très important pour le service du roy d'envoyer à Monseigneur (de Seignelay) M. le chevalier de Callières pour l'informer de tout ce qu'il sçait des avantages et désavantages du pays qu'il connait mieux que qui que ce soit ». On voit par ces quelques lignes la grande confiance que M. de Denonville avait en son subordonné. Il complète l'éloge fait à Seignelay par ces paroles plus flatteuses encore adressées à Louis XIV lui-même : « Il (M. de Callières) ne sait ce que c'est que son intérêt, et s'attache toujours à bien servir et à faire servir les autres; il entre dans tous les détails, quelques-uns peuvent n'en être pas satisfaits mais le roi en est mieux servi. »

Dans toute cette affaire, en effet, M. de Callières ne consulta pas ses intérêts propres, mais ceux de la nation, et il soutint son projet avec un courage et une insistance qui pouvaient même indisposer le grand roi. Il pensait justement que la Canada français dont les destinées lui apparaissaient si grandes dans l'avenir *devait être une puissance maritime*, et pour y arriver, il fallait déblayer les routes de l'est, occupées par les Anglais ou leurs alliés les Iroquois.

Louis XIV prenait plaisir à s'instruire sur l'état de notre colonie d'Amérique et approuvait les idées si nettement et si chaleureusement exposées par le chevalier de Callières, aussi puissant par la parole que par l'épée; mais le grand roi restait indécis et ne prit aucune résolution pendant tout l'hiver de 1688-1689. C'est qu'il ne songeait qu'à la fameuse guerre qui allait éclater à coup sûr entre la France et l'Angleterre et il voulait réserver ses forces de terre et de mer pour accabler en Europe, en Irlande même, les armées de sa rivale.

Pourtant, vivement pressé par les bonnes raisons du gouverneur de Montréal, Louis XIV résolut d'envoyer dans les eaux de New-York une petite expédition. C'était une *demi-mesure*, car il eût fallu une escadre de cinq ou six bâtiments pour frapper rapidement de grands coups et terminer au plus tôt les hostilités. Du moins fit-il preuve d'habileté en confiant la direction des opérations à un ancien gouverneur du Canada, M. de Frontenac, qui avait laissé dans la colonie un grand renom de courage et de savoir-faire.

Denonville, dont les adversaires même s'accordaient à louer le

courage et la loyauté, mais qui avait compromis la situation du Canada par son imprévoyance et son audace imprudente, allait être rappelé en France et nommé sous-gouverneur du duc de Bourgogne.

« Les derniers jours de son administration furent marqués par de véritables désastres, qui font de cette époque l'une des plus funestes des premiers temps de l'histoire du Canada (1) » Un évènement se produisit alors qui jeta la consternation et dans la colonie et en France même : ce furent les massacres de Montréal. Pendant deux mois et demi, quatorze cents Iroquois parcoururent l'île de Montréal en mettant tout à feu et à sang : le territoire fut ravagé jusqu'aux portes de la ville et ressemblait à un désert : habitants et habitations avaient disparu sous le fer et et l'incendie.

La proposition faite par le chevalier de Callières de conquérir la Nouvelle-York était donc agréée, mais Louis XIV, quoique adoptant en principe son plan de campagne y mit de telles restrictions nécessitées, disait-il, par l'état des affaires d'Europe, qu'il n'en restait presque rien. Voici quelles étaient les instructions données par le roi. MM. de Frontenac et de Callières devaient partir de la Rochelle avec deux vaisseaux de guerre et combiner une attaque contre New-York par mer et par terre. « Aussitôt parvenu dans les eaux de Terre-Neuve, Frontenac détacherait en avant Callières porteur de ses ordres. Denonville alors mobiliserait toutes les troupes qu'il pourrait éloigner sans exposer le pays aux Iroquois, et laissant la garde de la colonie à Vaudreuil, mettrait Callières à la tête du corps expéditionnaire. La Caffinière, commandant supérieur des deux vaisseaux donnés à Frontenac, arriverait par mer devant New-York et se conformerait en tout, aux ordres du gouverneur général (2) ». Dans le cas où le succès couronnerait les efforts, le chevalier de Callières demeurerait gouverneur de la conquête, et Frontenac retournerait au Canada « pour signer la paix avec les Iroquois et faire le désert du côté de la Nouvelle-Angleterre. »

Partis ensemble de Versailles, Frontenac et Callières attendirent vingt-sept jours à la Rochelle leur embarquement pour la Nouvelle-France. Par suite des grands préparatifs pour la guerre d'Irlande,

(1) Garneau, *Histoire du Canada*, t. I, p. 291.
(2) Instructions de Frontenac, d'après Lorin.

un inextricable désordre régnait dans les bureaux de la marine, et des retards considérables étaient à craindre. Aussi Seignelay écrivait-il alors à Bégon, intendant de la marine à Rochefort : « Je suis bien fâché d'apprendre que M. de Frontenac n'est pas encore parti, étant à craindre que le retardement que vous avez apporté à la préparation du vaisseau sur lequel il doit s'embarquer ne rende inutiles tous les projets que le roi a faits pour le Canada (1). »

Deux vaisseaux enfin furent mis à la disposition de M. de Frontenac : l'*Embuscade*, frégate légère, et le *Fourgon*, simple flûte, tous deux bâtiments fort médiocres. La pauvre escadre mit à la voile au début d'août 1689 et n'atteignit la côte d'Acadie que le 12 septembre. Le chef de la flotte, La Caffinière s'arrêta à Chédabouctou. M. de Callières se mit en route pour Montréal, afin d'organiser l'expédition qui devait seconder par terre l'attaque que La Caffinière devait exécuter par mer contre New-York. Le gouverneur de Montréal apprit bientôt les horribles massacres de Lachine, survenus le mois précédent, et qu'il eût pu empêcher sans les retards subis en France et sur la mer pendant son voyage.

Frontenac, après avoir préparé la flotte de guerre à aller attaquer New-York, se dirigea vers Québec où il débarqua le 15 octobre au milieu de l'allégresse générale. Puis il se rendit en toute hâte à Montréal où l'attendaient Denonville et Champigny : « Il est difficile, écrivait-il alors au ministre, de se représenter la consternation générale que je trouvai parmi les habitants et l'abattement qui était dans les troupes. » Les derniers succès des Iroquois avaient en effet terrorisé les habitants de l'île et découragé les plus intrépides. Il ne fallut rien moins que le bouillant courage de M. de Callières et le remarquable sang-froid de M. de Frontenac pour rendre quelque espoir à ces malheureux.

Mais comment, dans de pareilles circonstances, organiser l'expédition qui devait appuyer l'attaque de La Caffinière? Comment recruter les 1600 hommes et les transports nécessaires? La saison d'ailleurs était absolument défavorable pour toute entreprise de guerre. MM. de Frontenac et de Callières, en face de ces difficultés, jugèrent impossible l'expédition par terre contre New-York, et en avertirent le ministre Seignelay, tout entier aux préparatifs de la campagne en Irlande. Louis XIV, absorbé par la grande lutte qui

(1) Lettre du 4 juin 1689.

allait s'engager en Europe, ne s'inquiéta pas davantage de la partie considérable engagée en Amérique et commit la grande faute de se désintéresser des affaires du Canada.

La Caffinière, qui avait reçu l'ordre d'attendre le long des côtes d'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, l'arrivée des secours de terre, jusqu'au 10 décembre, voyant la date écoulée depuis plusieurs jours et ne recevant aucune nouvelle de Frontenac, quitta les rivages d'Amérique et fit voile vers la France. Il rentrait à la Rochelle, le 27 décembre, ramenant six caiches et un brigantin, pris à l'ennemi.

L'entreprise favorite de M. de Callières avait donc échoué, et de cet échec, le vaillant capitaine garda toute sa vie le plus douloureux souvenir. C'était d'ailleurs le prélude de la perte du Canada : de Callières avait vu juste en considérant les Anglais comme nos véritables ennemis dans la Nouvelle-France, et New-York comme le rempart de leur puissance.

Le gouvernement de Louis XIV s'aperçut trop tard qu'il venait de perdre une belle partie au Canada et lança une ordonnance pour réformer les 35 compagnies anciennes et en constituer 28 nouvelles de 50 hommes. Mais il n'était plus temps : de toutes parts les sauvages reprenaient la hache avec un courage nouveau, et l'Angleterre enhardie soutenait de toutes ses forces leurs redoutables entreprises.

Frontenac reprenait le gouvernement de la Nouvelle-France dans les circonstances les plus critiques, mais son énergie, doublée de l'intelligent concours de M. de Callières, fit face à tous les obstacles. A son avis, Montréal était le cœur, le centre de défense de toute la colonie : il fallait le rendre inexpugnable. Sans retard, il donna ses ordres pour fortifier au mieux Montréal, et M. de Callières dirigea les travaux. Une nouvelle palissade fut commencée tout autour de la ville, en pieux de cèdre de quinze pieds hors de terre;..... dix patrouilles parcouraient fréquemment la campagne; des fortins, dressés dans les principales concessions, furent munis chacun d'un canon, que l'on tirait en cas d'alerte, pour prévenir les voisins..... (1).

Québec était aussi, de la part du gouverneur, l'objet de la plus

(1) Lettres de Frontenac, 15 nov. 89.

vive sollicitude. Heureuse prévoyance, car cette ville allait être attaquée vigoureusement par une flotte anglaise.

Au mois de juillet de cette année (1690), M. de Callières vit arriver à Montréal, un parti d'Iroquois, conduits par le chef Gagnicogoton qui désiraient faire des ouvertures de paix à M. de Frontenac, mais celui-ci ne voulut pas les recevoir; alors ils supplièrent M. de Callières d'écouter leurs propositions et il fut convenu qu'un officier français avec son interprète se rendrait près des cantons pour conclure un traité d'alliance; mais les négociations qui suivirent, comme celles qui avaient précédé, n'amenèrent aucun résultat sérieux. La perfidie des sauvages et les intrigues des Anglais empêchaient toute entente définitive.

Un évènement considérable allait ébranler toute la colonie et couvrir de gloire MM. de Frontenac, de Callières et leurs compagnons d'armes. Il s'agit du siège de Québec.

M. de Callières avait songé à frapper au cœur la Nouvelle-Angleterre, en attaquant par terre et par mer le poste de New-York; à leur tour, les Anglais formèrent le projet de réduire la Nouvelle-France par une attaque simultanée contre Montréal et Québec. « Cependant, écrit le grand historien du Canada (1), les colonies anglaises, menacées d'une invasion qu'elles ne croyaient qu'ajournée, et tenues continuellement dans la crainte par les bandes canadiennes, qui portaient la flamme et le fer jusqu'aux portes de leurs capitales, résolurent de faire un grand effort pour s'emparer de toute la Nouvelle-France. Quand elles comparaient leur forces à celles du Canada, et ne se surprenaient pas à trembler sous la hache de nos sauvages, elles s'étonnaient qu'un si petit peuple pût troubler ainsi leur repos, et elles en venaient à penser qu'elles pourraient faire la conquête de Québec. Elles nommèrent, pour en discuter le projet, des députés, qui s'assemblèrent à New-York au mois de mai, et qui donnèrent à leur réunion le nom de congrès, nom devenu fameux depuis. Il fut décidé d'attaquer le Canada à la fois par terre et par mer. Deux mille hommes, appuyés de quinze cents Iroquois et autres sauvages, devaient l'envahir par le lac Champlain. On aurait voulu avoir de l'Angleterre des vaisseaux et des troupes pour remonter le Saint-Laurent et attaquer Québec, après avoir enlevé l'Acadie; un agent alla à

(1) *Histoire du Canada*, par Garneau, t. I, p. 333.

Londres solliciter ce secours. C'était au moment même où, menacée d'une invasion en Irlande par Jacques II, après la bataille de Beachy, gagnée par Tourville, cette puissance voyait la suprématie des mers lui échapper. L'agent ne put rien obtenir.

Malgré ce contre-temps fâcheux, les colonies, comptant sur la grande supérioté numérique de leurs forces, décidèrent d'exécuter leur projet seules, et sans attendre davantage on donna l'ordre d'armer une flotte et de lever des troupes de terre en nombre suffisant. Une ardeur toute guerrière s'empara de cette population commerçante. »

Voici quel était le plan adopté par le gouvernement des colonies anglaises. Une armée de terre, sous les ordres du général Winthrop, pénétrerait en Canada par le lac Champlain et s'emparerait de Montréal, tandis qu'une escadre, placée sous le commandement de sir William Phipps, essaierait de réduire l'Acadie, puis remonterait le Saint-Laurent jusqu'à Québec qu'elle assiégerait.

M. de Frontenac ne se dissimula pas la gravité de la situation. Le territoire français allait être attaqué sur deux points à la fois, et par des forces de moitié supérieures à celles dont le gouverneur général pouvait disposer. Sans perdre un instant, M. de Frontenac renforce les garnisons de Québec et de Montréal et les protège par de nouvelles et importantes défenses.

M. de Callières, gouverneur de Montréal, redouble d'activité et d'intelligence et rassemble rapidement les troupes, les milices et les sauvages dont il pouvait disposer. En quelques jours, 1500 hommes dont un grand nombre appartenant aux régions les plus éloignées de la colonie, étaient réunies à la Prairie-de-la-Magdeleine, prêts à faire face aux troupes du général Winthrop.

Ces dernières troupes, levées à la hâte, et évaluées à 2500 hommes, s'étaient avancées jusqu'au lac George où elles campaient en attendant les ordres de départ pour Montréal. Cette station sur les bords marécageux du lac leur fut fatale. La dyssenterie et la petite vérole surtout se mirent dans le camp des Anglo-Iroquois et y causèrent de grands ravages. Les Iroquois furent particulièrement éprouvés. Croyant que les Anglais avaient jeté sur eux quelques sortilèges, ils se débandèrent et l'armée de Winthrop se fondit comme par enchantement. Seuls quelques Anglais s'avancèrent jusqu'à la Prairie-de-la-Magdeleine où ils commirent des excès

dignes des sauvages les plus cruels. Quelques historiens prétendent que l'habile politique de MM. de Frontenac et de Callières et les divisions qui surgirent parmi les lieutenants de Winthrop contribuèrent autant que la petite vérole à la défection des Iroquois. « Ainsi se dissipa le nuage qui, du haut des montagnes du lac George menaçait le Canada du côté du couchant. (1) »

Pendant ce temps, Phipps, après avoir réduit l'Acadie, conduisait son escadre vers Québec. L'Acadie avait pour gouverneur M. de Menneval qui résidait à Port-Royal, mal défendue et munie d'une garnison de 72 soldats. Phipps s'empara de ce poste sans coup férir et emmena M. de Menneval prisonnier. A Chidabouctou, M. de Montorgueil se défendit si vaillemment avec ses quatorze hommes, qu'il fallut mettre le feu à la bicoque qui servait de rempart. L'île Percée fut aussi incendiée. Mais au départ de Phipps, les sauvages reçurent avec enthousiasme M. de Villebon qui arrivait de France et le mirent en possession de l'île qui rentrait ainsi sous la domination française.

Cependant, l'amiral Phipps mettait la main aux derniers préparatifs de l'expédition contre Québec, et partait dans la direction de cette ville avec 35 voiles et 2000 hommes de débarquement. L'enthousiasme à Boston était indescriptible : du rivage, la population contemplait avec orgueil cette belle escadre qui allait pourtant en finir avec cette poignée de Français qui osaient s'opposer dans le Nouveau-Monde aux entreprises des fils de la puissante Angleterre.

M. de Frontenac, toujours si actif et si prudent, faillit être surpris par ses adversaires. Il ne s'attendait pas à être attaqué si brusquement, malgré certains indices; et sans le rapport d'un sauvage qui était au courant des manœuvres anglaises et qui avait averti le major Prévost, commandant Québec en son absence, le gouverneur n'eût pas été à Québec pour recevoir l'ennemi.

Il était en effet à Montréal lorsque Prévost lui fit parvenir l'avis du chef Abénaqui. Aussitôt, M. de Frontenac partit pour Québec avec 300 hommes, laissant à M. de Callières le soin de réunir au plus tôt une forte troupe et de la lui amener. En route, le gouverneur, apprenant la marche rapide des ennemis, envoya un messager à M. de Callières lui prescrivant de joindre les milices

(1) *Histoire du Canada*, par Garneau, t. I, p. 338, 339.

aux troupes régulières de Montréal. Ce qui fut fait avec une rapidité surprenante.

Malgré sa diligence, M. de Frontenac n'arriva à Québec que deux jours avant les Anglais. Heureusement, le major Prévost, « officier intelligent et capable d'agir dans un moment critique », avait mis la ville à l'abri d'un coup de main. La population entière avait travaillé à la défense. L'évêque, Mgr de Saint-Vallier, avait enflammé les courages par une belle lettre pastorale; les étudiants du Séminaire s'étaient enrôlés à Beauport et l'on avait vu un prêtre, le curé de Francheville, se mettre à la tête de ses paroissiens pour faire le coup de feu contre les vaisseaux anglais (1).

Depuis que le gouverneur était arrivé, « il semblait que les bourgeois n'avaient plus aucune crainte.....; quoiqu'il n'eut amené avec lui que deux ou trois cents hommes, ils disaient hautement qu'ils attendaient les Anglais de pied ferme et pourraient venir quand ils voudraient » (2).

(1) Cette parole fameuse ; « Les évêques ont fait la France, comme les abeilles font la ruche » pourrait être appliquée avec quelques modifications au Canada. Nous aimons à citer ici une page significative extraite du bel ouvrage de M. Gailly de Taurines, *La Nation Canadienne*. « Les services que, depuis les débuts de la colonie, le clergé rendait au peuple, avaient mérité sa confiance : explorations, découvertes, missions, enseignement, hopitaux, colonisation, il avait tout entrepris, tout dirigé. Des plus illustres familles étaient sortis ses prélats; des Montmorency, des Saint-Vallier, des Mornay avaient occupé le siège épiscopal de Québec. Il avait fourni de hardis voyageurs : Marquette et Hennepin au Mississipi; Druillettes et d'Ablon au lac de Saint-Jean; Albanel à la baie d'Hudson.

Il avait eu ses colonisateurs : les Sulpiciens avaient défriché et mis en culture l'île de Montréal.

Il avait eu ses martyrs, les Pères Jogues, Daniel, de Brébeuf, Lallemand, torturés par les cruels ennemis des Français, les sauvages Iroquois.

Le clergé avait eu tant de part à la création de la colonie, qu'en parcourant les premières annales canadiennes, il semble qu'on lise une page de l'histoire de l'Église plutôt qu'une page de l'histoire de France. C'est avec la force d'influence qui lui était due pour tant de services que le clergé prit en 1763 la direction de la petite nation que nous venions d'abandonner. C'est lui qui mena, avec une vigueur dont nous devons lui savoir gré, la lutte nationale. Pour lui, la nationalité et la langue anglaises ne faisaient qu'un avec le protestantisme; il travailla avec acharnement à conserver les Canadiens à la nationalité française et au catholicisme, et c'est à ce puissant adversaire que vint, avec étonnement, se heurter la volonté du vainqueur. »

(2) Champigny à la Cour, nov. 1690.

Ce fut le 16 octobre au matin que l'escadre de l'amiral Phipps parut devant Québec. Aussitôt un parlementaire quitta la flotte sur un canot et se rendit à terre pour sommer la ville de se rendre. On lui banda les yeux, et ses guides, pour lui donner une haute idée des défenses de Québec se plurent malignement à le conduire à travers un dédale de chemins et d'escarpements « comme si l'on eût circulé au travers de chausse-trapes, de chevaux de frise et de retranchements ». On entendait pendant ce temps, dans tous les quatiers de la ville, un grand bruit d'armes, de canons, de marches militaires qui donnaient l'illusion d'une garnison très considérable. La surprise du parlementaire fut à son comble, lorsque, conduit dans la salle du Conseil et le bandeau tombé, il se trouva en présence du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant et d'une foule d'officiers dont le visage énergique et la mine déterminée contrastaient singulièrement avec son air décontenancé.

Il se remit pourtant et lut la sommation insolente que lui avait remise l'amiral Phipps. Il y était dit entre autres choses que si Frontenac se rendait à discrétion, il lui serait « pardonné »; dans les cas contraire, il aurait grandement à se repentir « de n'avoir pas accepté la faveur qu'on lui offrait de devenir sujets du roi d'Angleterre ». M. de Frontenac, indigné de tant d'audace et prisant peu la faveur de devenir sujet de Sa Majesté britannique, donna immédiatement sa réponse au messager qui accordait un délai d'une heure : « Dites à votre général que je ne connais pas le roi Guillaume; que le prince d'Orange est un usurpateur qui a violé les droits les plus sacrés du sang et de la religion; que je ne connais d'autre souverain légitime que Jacques II..... Quand votre général m'offrirait, ajouta-t-il, des conditions plus douces, croit-il que, si j'étais d'humeur à les accepter, tant de braves gens y voulussent consentir. » Et prononçant ces mots, il montrait l'imposant cortège de ces officiers qui depuis plusieurs années portaient si haut dans la Nouvelle-France le drapeau de la mère-patrie et forçaient l'admiration même de leurs ennemis. « Allez, dit enfin M. de Fontenac au parlementaire qui demandait une réponse écrite, allez, je vais répondre à votre maître par la bouche de mes canons; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on fait sommer un homme comme moi. »

Cette fière réponse fit sur l'amiral Phipps une profonde impression, et se fiant au rapport du parlementaire il crut avoir affaire

à une ville très forte et à un gros parti de troupes. Il se trompait. La situation de Québec était formidable assurément; mais les défenses étaient faibles et les défenseurs peu nombreux. Phipps intimidé par la noble attitude de ses adversaires, commit plusieurs fautes. Au lieu de presser les opérations, il laissa Fontenac assurer les derniers préparatifs et prendre l'offensive. Les batteries de la basse ville firent si bien qu'elles abattirent aux premiers coups son pavillon, que des Canadiens allèrent chercher à la nage, sous le feu des navires ennemis. Ce premier succès enthousiasma les défenseurs de Québec.

L'enthousiasme redoubla quand ils virent arriver les troupes conduites par Maricourt et Longueil; il fut à son comble, lorsque, dans la soirée du 16 octobre, retentirent tout à coup dans les rues de Québec des roulements de tambours et des cliquetis d'armes. C'est Callières qui arrivait avec les milices de Montréal et les coureurs de bois, « ses enfants gâtés », en tout 700 hommes, harassés de fatigues, mais pleins d'ardeur et de confiance dans le chef qui les conduisait. L'intrépide gouverneur de Montréal avait reçu, on s'en souvient, l'ordre de rejoindre au plus tôt le comte de Frontenac à Québec. Avec une promptitude qui tenait de prodige, il avait réuni les miliciens de son gouvernement, jeté un appel suprême aux coureurs de bois qui savaient, aux heures solennelles, se rappeler les grands devoirs du patriotisme et apporter à la guerre l'ardeur qu'ils employaient dans leurs chasses et leurs expéditions commerciales aux grands bois ou à la baie d'Hudson; et après des marches forcées de jour et de nuit, il apparaissit tout à coup, au moment décisif, avec l'entrain et l'audace qui le caractérisaient, au milieu d'une population enthousiaste et disposée à tous les sacrifices. Ce fut pour M. de Callières un véritable triomphe. Les bruyantes acclamations qui accueillirent l'arrivée de M. de Callières parvinrent jusqu'aux vaisseaux ennemis qui n'avaient pas encore osé prendre l'offensive. Phipps ne pouvait en comprendre le sens, mais un Français prisonnier le lui expliqua, ajoutant : « La partie est maintenant perdue, vous n'avez plus qu'à rentrer chez vous ».

Cependant Phipps se décida à attaquer la ville, deux jours après la fameuse sommation; il commit plusieurs fautes qu'il n'est pas dans notre plan d'exposer ici, mais auxquelles il faut surtout attribuer son échec. Pendant que 1300 hommes débarqueraient

sur la grève de Beauport et tenteraient d'escalader les hauteurs de Québec, l'amiral se proposait de ranger sa flotte en bataille dans le port pour bombarder la place.

Le 18 octobre, il ouvrit en effet le feu contre la ville. « Les détonations, écrit Garneau, retentissaient de montagne en montagne, d'un côté jusqu'à la cime des Alléghanys, et de l'autre jusqu'à celle des Laurentides; tandis que des nuages de fumée roulaient, au milieu des éclairs, sur la rive du fleuve et le long des flancs escarpés de la ville. » Le bombardement reprit le lendemain matin, mais les vaisseaux anglais, gravement endommagés par le tir violent et bien dirigé des batteries françaises, cessèrent bientôt le feu. Le vaisseau amiral surtout avait été fort maltraité; aussi Phipps donna-t-il le signal de la retraite, sans s'inquiéter des troupes qui devaient s'emparer des pentes de Beauport.

Celles-ci, malgré la retraite des vaisseaux anglais, se mirent en route le 20 octobre, pour forcer le passage de la rivière Saint-Charles. Mais elles rencontrèrent d'abord deux cents volontaires de Montréal et de Trois-Rivières, commandés par MM. de Longueil et de Saint-Hélène, et après un feu assez nourri, furent contraints de se réfugier dans un petit bois. Il était temps, car MM. de Frontenac et de Callières, accourus au bruit de l'engagement, allaient en finir avec elles du premier coup.

Le lendemain, les mêmes troupes tentèrent une nouvelle attaque, mais elle fut repoussée si vigoureusement que les soldats de Wolley, pour s'embarquer plus rapidement, abandonnèrent leur artillerie sur le rivage.

La flotte de l'amiral Phipps éprouva dans sa retraite un épouvantable désastre : les tempêtes dispersèrent et brisèrent la plupart des vaisseaux. « Plus de mille hommes avaient péri par les maladies, par le feu et par les naufrages dans cette expédition malheureuse (1) »

L'échec de nos ennemis était complet : leur armée de terre s'était comme fondue, même avant de lutter sérieusement, et leur flotte dont ils étaient si fiers, revenait vaincue et désemparée. Pour comble de malheur, la pénurie et la misère, fruits de la guerre, pesaient lourdement sur la colonie anglaise et la mettaient pour

(1) Garneau, *Histoire du Canada*, t. I, p. 344.

longtemps hors d'état d'entreprendre aucune action sérieuse contre la nouvelle France.

La reconnaissance des Canadiens fut grande pour M. de Frontenac et ses courageux lieutenants, en particulier pour M. de Callières qui, par la rapidité de ses mouvements et son entrain à la guerre, avait précipité les évènements, surpris les Anglais et contribué pour une large part au succès définitif de la campagne. De grandes fêtes eurent lieu dans la ville, et le peuple obtint de Mgr de Saint-Vallier que la chapelle de la basse ville porterait le nom de Notre-Dame des Victoires, en souvenir de la protection spéciale que Marie avait accordée aux habitants pendant le siège de Québec.

La nouvelle de la glorieuse défense de Québec eut un grand retentissement en France, et malgré les grandes préoccupations d'alors, les noms de Frontenac, de Callières, de Vaudreuil, etc., étaient sur toutes les lèvres. Le roi lui-même voulut bien faire frapper à Paris une médaille commémorative de ce beau fait d'armes, mais il déclara qu'il ne pouvait envoyer des secours à la colonie épuisée par de si grands efforts.

On nous pardonnera d'avoir insisté sur le siège de Québec, dans une simple notice sur le chevalier de Callières; car il semble qu'alors notre héros rendit d'immenses services à la Nouvelle-France et montra dans tout leur éclat les grandes qualités militaires dont il était doué.

(*A suivre*). L'abbé Maxime Godefroy.

ODON DE CONTEVILLE

ÉVÊQUE DE BAYEUX

Son rôle au début de la première Croisade

(Suite)

II

LE COMTE DE KENT

(Suite)

Le couronnement de Guillaume à Westminster avait en quelque sorte légitimé la situation du nouveau roi; cependant l'Angleterre n'était pas entièrement conquise, encore moins le cœur des Anglo-Saxons. Le Conquérant n'épargna rien pour se concilier l'affection du peuple vaincu : il n'abolit pas formellement les lois et les coutumes anciennes, et n'y apporta que les changements impérieusement exigés par les circonstances. Mais, par la force même des choses, son gouvernement devint graduellement plus rigoureux et plus dur, à l'encontre de celui de Kanut le Grand dont la politique avait été chaque jour plus modérée et plus douce; et, bientôt, l'unité

du royaume normand fut établie sur des bases solides. Déjà les fondements de la Tour palatine, ou Tour de Londres, avaient été jetés à l'un des angles de la ville de Londres, vers l'est, et toute la terre conquise se hérissait de forteresses et de citadelles où les troupes normandes étaient cantonnées et tenaient garnison.

Le Conquérant ne resta pas longtemps en Angleterre et, presqu'aussitôt, il reprit le chemin de la Normandie. Le docteur J. Lingard, cet historien si exact et si judicieux, dit à ce sujet (1) : « Quelques écrivains se sont livrés à des suppositions sur les motifs qui ont pu engager Guillaume à quitter un royaume si récemment conquis, pour visiter ses possessions patrimoniales. On pense qu'il avait pour but secret la ruine complète des nobles anglais. Tant qu'il était présent, leur parfaite obéissance ôtait tout prétexte décent à leur spoliation; mais, en son absence, ils pouvaient être entraînés à prendre les armes par la tyrannie de ses officiers; et, à son retour, il eût pu, avec une apparente justice, punir leur rébellion, et satisfaire sa propre cupidité et celle de ses barons. Tel fut en effet le résultat de son voyage. Mais souvent nous attribuons à la politique des évènements qui n'ont été préparés par aucune délibération antérieure, et que toute la prescience de l'homme n'aurait pu deviner. Il n'existe rien dans nos anciens écrivains qui puisse garantir une supposition aussi défavorable pour le caractère de Guillaume. »

Le Conquérant ne pouvait quitter son royaume sans avoir délégué le suprême commandement à des hommes dignes de sa confiance et capables de le remplacer pendant son absence momentanée. Beaucoup de Normands avaient fidèlement et puissamment servi sa cause; mais, de préférence à tous les autres, il choisit son frère Odon et Guillaume Fitz-Osbern, le sénéchal de Normandie. Odon de Conteville, nous l'avons déjà dit, avait reçu le comté de Kent : Guillaume Fitz-Osbern fut fait comte de Hereford (2). L'un et l'autre étaient investis du titre général de lieutenants particuliers, ou plutôt de vice-rois. Ils devaient, pendant le séjour de Guillaume en Normandie, gouverner de concert le royaume, veiller à tenir en échec le peuple anglo-saxon et assurer son obéissance

(1) *Histoire d'Angleterre,* traduction de Roujoux, t. II, p. 17.

(2) « Après la noblesse du roi normand, unique entre toutes, venait celle du gouverneur de province, qui portait le titre de comte. » (Aug. Thierry, loc. cit., I, l. IV).

par la construction, déjà commencée, des châteaux-forts. Ils ne pouvaient exercer leur autorité immédiate que dans des bornes nettement déterminées, et chacun d'eux recevait une province spéciale à gouverner. Le comte de Hereford devait surveiller le nord de l'Angleterre encore indépendant, l'achèvement du château de Norwich que le roi faisait alors édifier, et les parties encore insoumises de Mercie. Au comte de Kent était confié le gouvernement du sud de l'Angleterre, alors à peu près soumis et, par suite de son voisinage de la France et de son commerce avec la Flandre, habité par des populations moins sauvages et moins redoutables que la majeure partie de leurs compatriotes (1).

Pour aider et conseiller les deux comtes dans cette tâche particulièrement difficile, le roi leur adjoignit quelques Normands de grande naissance, Hugues de Grantmesnil, Hugues de Montfort, Gaultier Giffard et Guillaume de Garenne. Hugues de Montfort recevait la garde du château de Douvres, la principale forteresse du gouvernement dévolu à Odon de Conteville.

Après avoir ainsi tout disposé et réglé, Guillaume s'embarqua à Pevensey. Il traînait à sa suite l'Etheling Edgar, les comtes Edwin et Morkar, l'archevêque Stigand, Waltheof, comte de Northampton, et plusieurs autres seigneurs anglo-saxons qui semblaient former sa cour, mais n'étaient, en réalité, que des otages qui lui répondraient de la fidélité de leur nation. Le Conquérant demeura à peine dix mois (mars-décembre 1067) dans son duché de Normandie. Son retour fut amené, pour ne pas dire nécessité, par un enchaînement de faits dont les causes sont et resteront assez difficiles à préciser : car, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les témoignages d'origine anglo-saxonne sont en opposition complète avec ceux d'origine purement normande.

Guillaume de Poitiers n'a que des éloges pour l'administration temporaire des deux vice-rois. « Le fils d'Osbern, dit-il, était particulièrement cher aux Normands, et spécialement redouté des Anglais (2). » Et, plus loin, en ce qui concerne Odon de Conte-

(1) *Florence*, 1067 : « Fratrem suum Odonem Bajocensem et Willelmum filium Osberni Angliæ custodes relinquens. » — *Guill. de Poitiers*, 149 : Cantium..... Galliam proprius spectat, unde et a minus feris hominibus incolitur. Consueverant enim merces cum Belgis mutare. »

(2) Loc. cit., 149 : « Hunc Normannis carissimum, Anglis maximo terrori esse sciebat. »

ville : « Accepté, obéi, aimé comme il l'était des Normands et des Bretons, il ne pouvait manquer d'être apprécié par les Anglais eux-mêmes, si barbares qu'ils fussent. Comme prélat, ou comme vice-roi, il devait non-seulement être craint, mais respecté et chéri (1). »

Le grand panégyriste du Conquérant et de ses lieutenants entre davantage encore dans les détails : « Pendant l'absence du roi, écrit-il, l'évêque de Bayeux, Odon, et Guillaume, fils d'Osbern, administraient l'un et l'autre, en hommes d'honneur, les provinces dont ils avaient reçu le commandement, agissant tantôt ensemble, tantôt séparément. Si parfois le besoin l'exigeait, ils se portaient aussitôt un mutuel secours. Les désirs de leurs volontés s'accordaient toujours; mais leur prudente vigilance les servait mieux encore. Tous deux s'aimaient et aimaient le roi d'un amour égal; tous deux brûlaient du même désir de maintenir en paix la nation chrétienne. La même modération présidait à leurs conseils, et ils se montraient pleins de déférence l'un pour l'autre. En exécution des ordres du roi, ils usaient en tout de la plus grande justice, seul moyen de corriger et de ramener à des sentiments bienveillants ceux qui d'abord avaient été traités en ennemis. Les officiers placés sous leurs ordres agissaient avec la même énergie et le même soin dans chacune des forteresses dont ils avaient reçu la garde. Mais ni les bienfaits, ni la crainte, ne pouvaient assez contenir les Anglais pour leur faire préférer une situation assurée et tranquille à un avenir incertain et plein de troubles. Peu confiants dans une levée de boucliers faite au grand jour, ils s'assemblent en secret et conspirent sourdement dans chaque comté; ils méditent quelles ruses seront plus nuisibles à leur ennemis. Ils envoient des émissaires aux Danois et partout où ils espèrent avoir quelque secours. Plusieurs s'exilent volontairement, soit pour s'affranchir de la puissance des Normands, soit pour revenir contre eux avec l'aide de l'étranger (2). »

(1) Ibid., 150 : « Libentes eidem obsequebantur, ut acceptissimo domino, Normanni atque Britanni. Nec Angli adeo barbari fuerunt, quin facile intelligerent hunc præsulem, hunc præfectum, merito timendum esse, venerandum quoque ac diligendum. »

(2) Loc. cit., 156-157 : « Interea Bajocensis præsul Odo, et Willelmus Osberni filius præfecturas in regno, uterque suam, laudabiliter administrabant; interdum simul agitantes, modo diversi. Si quando necessitas postulabat, festinam

Les chroniqueurs anglo-saxons ou d'origine anglo-saxonne font une tout autre peinture de l'administration de l'évêque Odon de Conteville et de son collègue Guillaume Fitz-Osbern. A les en croire, ce fut la plus odieuse des tyrannies et l'oppression sous toutes ses formes d'un peuple réduit aux abois et voyant avec terreur les châteaux et les forteresses s'élever sur le sol de la patrie, symbole vivant et perpétuel de la domination étrangère et de ses terribles conséquences.

Lingard, qui s'est inspiré des chroniqueurs normands et des chroniqueurs anglo-saxons, qui a lu Guillaume de Poitiers et Orderic Vital, semble tout d'abord hésiter dans le jugement qu'il va porter sur les deux vice-rois : « Nous devons assurément croire au mérite déjà éprouvé de ces deux ministres, sur la parole de leurs panégyristes, écrit-il; mais leur conduite subséquente ne nous paraît pas toutefois mériter la confiance que le souverain leur avait accordée. » Et aussitôt, sans plus d'hésitation, il ajoute : « On doit attribuer à leur arrogance et à leur avidité les insurrections, les confiscations et les massacres qui affligèrent si longtemps ce malheureux pays, et qui à la fin réduisirent ses habitants à l'état de mendicité et de servitude. Dès qu'ils furent entrés dans leurs hautes fonctions, ils abandonnèrent le système de conciliation que le roi avait adopté, et prirent le maintien orgueilleux et les manières arrogantes des conquérants. Les plaintes des offensés furent méprisées; l'agression fut encouragée par l'impunité (1). »

A. Thierry ne tient pas un autre langage; il semble même

alter alteri ferebat opem. Per amicam, qua sincere, voluntatem concordabant, amplius valuit prudens eorum vigilantia. Mutuo sese, Regem æqualiter, diligebant; affectu ardebant pari ad continendum in pace gentem christianam; consilio alter alterius æquanimiter assentiebantur. Æquitate utebantur maxima, uti Rex præmonuerat, qua homines efferi et inimici corrigerentur et benevoli fierent. Item præfecti minores, ubi quisque in munitionibus locatus fuerat, strenue curabant. Verum Angli neque beneficio, neque formidine satis coerceri poterant, ut quietem serenam quam res novas ac turbidas mallent. Consurgere palam in arma non confidunt, sed regionatim de pravis conspirationibus tractant, si quibus forte dolis prævaleant ad nocendum. Ad Danos, vel alio, unde auxilium aliquod speratur, legatos missitant. Ultro in exilium aliqui profugiunt, quo extorres vel a potestate Normannorum sint liberi, vel aucti opibus alienis contra eos revertantur. » (Cfr., pour tout ce passage, *H. Fisquet : La France pontificale, Métropole de Rouen, Bayeux et Lisieux*, p. 24).

(1) Loc. cit., pp. 22-23.

vouloir renchérir sur le moine de Saint-Evroul dont il exagère, en les traduisant, les paroles déjà si catégoriques : « L'insolence des vainqueurs, écrit-il (1), se faisait sentir à la nation subjuguée. Les chefs qui gouvernaient les provinces conquises accablaient à l'envi les indigènes, soit gens de haut rang, soit gens du peuple, d'exactions, de tyrannies et d'outrages. L'évêque Eudes et le fils d'Osbern, orgueilleux de leur nouvelle puissance, méprisaient les plaintes des opprimés et leur refusaient toute justice; si leurs hommes d'armes pillaient les maisons ou ravissaient les femmes des Anglais, ils les soutenaient et frappaient sur le malheureux qui, atteint par ces injures, osait s'en plaindre tout haut (2). »

Le savant historien de la conquête normande de l'Angleterre, Ed. Freeman, s'est, lui aussi, fait l'écho des chroniqueurs anglo-saxons. Mais il a soin de dire que c'est une chose tout à fait digne de remarque de voir Guillaume de Poitiers et Orderic Vital, jusque-là parfaitement d'accord dans la narration des faits et gestes du Conquérant et de ses Normands, faire une description absolument opposée du gouvernement des deux comtes. Et, à son tour, il écrit : « Nous devons nous souvenir que les excès, dont on se plaint ici, ne furent pas les excès passagers d'une soldatesque agissant sous l'excitation d'une bataille ou d'un pillage. Non, la terre anglaise était, au moins de nom, pacifiée; et l'oppression, dont parle le chroniqueur, était l'oppression tyrannique, perpétuellement écrasante, exercée, en temps de paix, par des gouverneurs injustes et despotiquement injustes. » Et le grand historien anglais se demande ensuite quelle fut la part de responsabilité du Conquérant dans cette oppression tyrannique des vaincus. Il veut bien l'absoudre de toute participation au mal fait par Odon de Conteville et Guillaume Fitz-Osbern; mais il le blâme de n'avoir pas compris combien ces deux hommes étaient incapables de remplir

(1) Loc. cit., I, l. IV.

(2) Voici le texte d'*Orderic Vital*, II, l. IV : « Interea Normannico fastu Angli opprimuntur, et præsidibus superbis, qui Regis monitus spernebant, admodum injuriabantur. Odo nimirum episcopus et Guillelmus Osberni filius nimia cervicositate tumebant, et clamores Anglorum rationabiliter audire, eisque æquitatis lance suffragari despiciebant. Nam armigeros suos immodicas prædas et inceptos raptus facientes vi tuebantur, et super eos, qui contumeliis affecti querimonias agebant, magis debacchabantur. » — Cfr. *Chron. Wig.* 1066, etc.

le poste de confiance qu'il leur avait donné. Aurait-il pu, d'ailleurs, en trouver de plus capables et de plus dignes? En tout cas, ajoute-t-il, nous pouvons être certains que le roi regrettait et abhorrait, dans le fond de son cœur, les actes accomplis sous le couvert de son nom (1).

Ce tableau est des plus sombres. Il semble que le moine de Saint-Evroul ait voulu l'assombrir davantage encore en disant que les officiers subalternes des deux comtes, chacun à l'abri dans sa forteresse, suivaient docilement et servilement les funestes exemples venus d'en haut, et, à l'instar de leurs maîtres, tyrannisaient le peuple anglo-saxon et insultaient à son malheur (2).

Aussi Freeman se croit-il en droit de conclure : « De ce que l'autorité du nouveau roi était entre les mains d'hommes tels qu'Odon de Conteville et Guillaume Fitz-Osbern, les rares sentiments de confiance, qu'avait fait naître la joie momentanée et factice qui avait salué le couronnement de Guillaume, s'en allaient petit à petit, pour ne pas dire tout à fait, du cœur des Anglais opprimés (3). »

Encore une fois, il est bien difficile, en présence de témoignages si contradictoires, d'avoir une notion bien exacte de ce que fut, en réalité, l'administration des deux comtes de Kent et de Hereford. Qu'elle ait été, ou non, injuste, tyrannique, absolument draconienne, comme le veulent Orderic Vital et tous ceux qui se sont inspirés de lui, il n'en est pas moins certain que le peuple anglo-saxon n'hésita pas, en certains endroits, à secouer le joug, si léger et si doux qu'on le suppose avec Guillaume de Poitiers, qui pesait sur lui de par la volonté du tout-puissant Conquérant.

Des soulèvements éclatèrent, en effet, de tous côtés, notamment dans le Herefordshire et le Kent, les deux districts immédiatement soumis à la surveillance et à l'administration des lieutenants du roi. Nous ne dirons rien du Herefordshire, qui n'était pas encore complètement soumis et où la lutte fut tout à fait circonscrite et locale; nous parlerons seulement du comté de Kent, où l'autorité

(1) Loc. cit., IV, p. 105.

(2) Loc. cit., II, l. IV : « Præfecti minores, qui munitiones custodiebant, nobiles et mediocres indigenas injustis exactionibus multisque contumeliis aggravabant. »

(3) Loc. cit., IV, p. 106.

du nouveau roi était pleinement établie, où, par suite, la lutte fut, dans le sens strict du mot, une révolte.

Les populations de ce comté cherchèrent un allié, non pas en Angleterre, comme cela eut lieu dans le Herefordshire, mais sur le continent, et ils crurent l'avoir trouvé dans la personne du beau-frère d'Édouard le Confesseur, Eustache, comte de Boulogne. C'est à lui, cependant, qu'ils auraient dû songer en dernier lieu. En 1048, sous le règne d'Édouard, il avait massacré les bourgeois de Douvres dans leurs rues et leurs maisons; et, maintenant, ils lui demandaient de venir à leur aide et d'attaquer le château de Douvres pour en chasser la garnison normande qui y était fortement établie.

Le désespoir de voir le sol de la patrie aux mains des Normands pouvait seule inspirer une semblable détermination; seul il pouvait dicter la résolution de remplacer le gouvernement de Guillaume, ou plutôt d'Odon de Conteville et de Hugues de Montfort par le gouvernement d'un homme dont le courage naturel était loin d'égaler la puissance, et qui avait jadis été leur plus grand ennemi. Eustache de Boulogne l'était alors du Conquérant qui retenait son fils en prison : cela suffisait aux habitants de Kent, et ils étaient intimement persuadés que l'ennemi du duc-roi deviendrait aisément leur ami et leur sauveur.

L'alliance fut vite conclue. Le comte de Boulogne devait, avec sa flotte, intercepter le retour de Guillaume en Angleterre, pendant que les Anglais de Kent travailleraient à le rendre maître de la forteresse de Douvres. C'était chose d'autant plus aisée qu'à ce moment précis le comte de Kent et Hugues de Montfort, absents de Douvres, se trouvaient occupés par delà la Tamise avec la plus grande partie de leur armée. Dès lors, le comte de Boulogne avait la partie belle : il n'avait qu'à se montrer pour chasser ce qui restait de Normands dans le château.

Eustache de Boulogne mit aussitôt à la voile et croisa, par une nuit obscure, non loin de Douvres. En débarquant, au point du jour, il trouva sur le rivage une nombreuse armée d'Anglais venus au-devant de lui et lui promettant de nouveaux renforts si le siège de la place durait plus de deux jours. Il n'en fallait pas tant à Odon et à Hugues de Montfort pour revenir avec leurs forces. Aussi le comte de Boulogne se croyant assuré du succès, commanda aussitôt l'attaque de la place. Mais la garnison était prête à le recevoir

et décidée à se défendre vaillamment. Elle opposa la plus énergique résistance à toutes les attaques d'Eustache et de ses alliés. Le comte de Boulogne craignant une sortie des assiégés, ordonna la retraite vers les vaisseaux; mais il ne put éviter le malheur qu'il redoutait. Les portes ouvertes laissèrent passer les assiégés qui changèrent la retraite d'Eustache en une défaite complète. Eustache croit alors voir sur ses derrières, au lieu des renforts qu'on lui avait promis, le puissant comte de Kent et son corps de bataille. Son armée est saisie d'une terreur panique. Les Français qui l'ont accompagné en Angleterre, moins au courant du pays que les Anglais, cherchent vainement leur salut dans la fuite : les uns succombent sous les coups des Normands; les autres, pour échapper à la cavalerie, tentent d'escalader les hauteurs escarpées qui dominent les deux côtés de la ville. Mais, dans leur précipitation, dans l'ignorance surtout des sentiers où ils s'engagent, ils tombent du haut des rochers et se tuent. Quelques-uns jettent de côté leurs armes qui se brisent en morceaux; d'autres s'entr'égorgent et ceux qui peuvent arriver jusqu'aux navires ne les remplissent, en désordre, que pour couler presqu'aussitôt.

Eustache de Boulogne avait été le premier à fuir : plus heureux que les siens et grâce à la vitesse de son cheval, il put regagner son vaisseau et échapper à la ruine de son armée.

Cette entreprise, ou plutôt cette révolte, follement projetée, dirigée plus follement encore, finissait donc par un désastre complet. Et, plus que jamais, Odon de Conteville et Guillaume Fitz-Osbern étaient maîtres de la terre dont ils avaient reçu le gouvernement. Et quand, le 7 décembre 1067, Guillaume le Conquérant, que les fréquents messages de ses lieutenants avaient fini par agacer, exaspérer même, débarqua à Winchelsea, aucun des comtés réellement soumis à son autorité royale n'était en révolte ouverte contre lui (1).

A peine de retour en Angleterre, Guillaume s'occupa de conquérir les provinces et les villes qui n'avaient pas encore perdu leur indépendance (décembre 1067 — mars 1068). La ville d'Exeter, située au S.-O., où s'était réfugiée Githa, la mère d'Harold, fut d'abord soumise. Ce fut ensuite le tour du Cornwall et des

(1) Voir, pour toute cette révolte, *Guillaume de Poitiers* et *Orderic Vital*, loc. cit.

comtés de l'ouest où les vieux Bretons avaient fait une alliance défensive avec les Anglo-Saxons. Et, comme à l'origine de la conquête, le territoire conquis fut partagé entre les conquérants. Robert de Mortain, le frère de Guillaume et d'Odon, reçut en partage le vaste comté de Cornwall. Odon lui-même ne fut pas oublié dans cette nouvelle distribution de terres et vit ajouter à son riche comté de Kent les dépouilles de la maison de Godwin dans l'ouest.

Les comtés de Glocester et de Worcester furent à leur tour conquis : Odon de Conteville y reçut encore des domaines : ce qui fait jeter à l'historien Freeman ce nouveau cri de colère : « Odon, lui aussi, l'insatiable évêque de Bayeux, apparaît parmi les spoliateurs de l'Église dans le district de Worcestershire, n'épargnant ni les clercs, ni les Normands (1). »

Maître du sud et de l'ouest de l'Angleterre, Guillaume le Conquérant célébra la fête de Pâques à Winchester (23 mars 1068). La reine Mathilde, duchesse-régente de Normandie, fut alors mandée en Angleterre. Elle y vint, accompagnée d'un grand cortège de clercs, de seigneurs et de nobles dames. Et, le jour de la Pentecôte (11 mai 1068), elle fut solennellement sacrée et couronnée à Westminster par l'archevêque d'York, Eldred (2).

Nous n'avons pas à parler de la conquête du nord de l'Angleterre, qui fut sanglante : la présence du comte de Kent n'y est nulle part signalée. Nous le retrouvons, en 1070 et les années suivantes, dans certaines affaires concernant l'archevêché de Canterbury.

Sur la demande de Guillaume, le pape Alexandre II avait envoyé en Angleterre trois légats chargés de s'occuper de la réforme du clergé anglo-saxon et de l'expulsion des évêques nationaux. « Il faut le dire, le clergé anglais méritait une réforme par sa grossièreté et son ignorance; mais la réforme eut pour résultat l'ins-

(1) Loc. cit, IV., p. 174.

(2) Relevons, en passant, la signature de l'évêque de Bayeux dans deux chartes du roi Guillaume : d'abord, dans une charte de donation en faveur de Saint-Martin-le-Grand de Londres, souscrite par le roi le jour de Noël et par lui confirmée le jour de la Pentecôte (1068); puis, dans un diplôme royal, daté de Winchester (lundi de Pâques 1069) et confirmant aux moines de l'abbaye de Saint-Denis de Paris l'église de Derhurst dans le comté de Glocester. Cfr. *Gallia Christiana* et *Migne* : Patr. CXLIX, pp. 1364-1365 : *Willelmi conquestoris diplomata* : XX, *Pro Cœnobio S. Dionysii in Francia* : Odon y souscrit comme frère du roi : « Ego Odo episcopus, frater regis. » — V. le *Monast. Anglic.* I, p. 547.

tallation des prélats normands à la place des prélats saxons. Les évêchés, les abbayes passèrent comme les autres biens aux conquérants; là au moins le mal ne fut pas sans compensation (1). » En effet, « le clergé normand, plus instruit et plus soumis à la règle que le clergé saxon, exerça dès les premiers temps une influence heureuse sur le pays et commença à bâtir ses cathédrales actuelles (2). »

Les trois légats du pape étaient Ermenfrid, évêque de Sion (Sitten) en Suisse (3), et les deux cardinaux-chanoines Jean et Pierre. Ils furent reçus « à l'égal des anges de Dieu » par le Conquérant qu'ils couronnèrent de nouveau à Winchester, le jour de Pâques, 4 avril 1070 (4). A Winchester aussi, pendant l'octave de la même fête de Pâques, les légats présidèrent un synode où l'archevêque de Canterbury, Stigand, depuis longtemps excommunié, fut déposé. Ses biens, disent certains chroniqueurs, furent partagés entre le roi Guillaume, la reine Mathilde et l'évêque-comte de Kent, Odon de Conteville. Lanfranc, le premier abbé de Saint-Etienne de Caen, fut appelé à succéder à Stigand sur le siège archiépiscopal et primatial de Canterbury. C'était un choix de tout point excellent. Car « sa fermeté fut le refuge des vaincus et la première réparation de la conquête (5). » Il devait aussi assurer

(1). *H. et C. de Riancey : Histoire du monde,* VIII, p. 86.

(2) Dareste : Histoire de France, I, p. 601. « Le clergé, écrit encore Dareste (p. 602), jouit des immunités que le Saint-Siège réclamait alors partout pour l'Église. Il accepta en retour toutes les conditions de la réforme pontificale; les simoniaques furent frappés; le célibat remis en vigueur; la discipline des monastères rétablie... Le roi ne craignit pas d'augmenter l'importance et le pouvoir du clergé, dont il fit l'auxiliaire de son gouvernement. Il promulgua un règlement célèbre des cours ecclésiastiques, auxquelles il attribua une compétence étendue, compétence jugée nécessaire à cause de l'insuffisance de la justice féodale ou civile. »

(3) Et non de Sienne, comme quelques-uns l'écrivent. « Les écrivains normands, lisons-nous dans Lingard (loc. cit., II, p. 47), font l'éloge de ce légat, et le représentent comme l'inflexible défenseur de la discipline ecclésiastique; les écrivains anglais le censurent comme le ministre obséquieux du bon plaisir du roi. »

(4) Et non 1071, comme l'écrit A. Thierry (loc. cit., I, l. V). — Pourquoi donc M. Albert du Boys (*Lanfranc et Guillaume le Conquérant, Revue des Quest. Hist.*, 60e liv., 1er oct. 1881, p. 333) écrit-il d'abord : « Dès le commencement de l'année *1078*, Ermenfrid, évêque de Sitten, etc », et dans les pages suivantes : *1070?*

(5) *H. et C. de Riancey,* loc. cit.

dans tout le royaume d'Angleterre l'exécution des décrets de l'Église romaine.

Dans une seconde assemblée synodale tenue à Windsor pendant les fêtes de la Pentecôte (23-24 mai 1070), Thomas, chanoine de Bayeux et chapelain du roi, prêtre fort distingué et d'une moralité irréprochable, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, fut nommé à l'archevêché d'York, alors vacant. Il vint se présenter devant Lanfranc pour être sacré de ses mains. Selon l'usage observé en pareille occurrence, et voulant défendre la suprématie de son siège sur celui d'York, Lanfranc demanda au nouvel élu « une protestation de son obéissance par écrit et avec serment, comme ses prédécesseurs l'avaient donnée; mais Thomas répondit qu'il ne le ferait point si on ne lui prouvait, par écrit et par témoins, qu'il le devait faire et qu'il le pouvait sans porter préjudice à son église. Ce refus venait d'ignorance plus que de présomption; car ce prélat, qui était nouveau en Angleterre et en ignorait absolument les usages, ajoutait trop de foi aux discours des flatteurs, particulièrement d'Eudes ou Odon, évêque de Bayeux, frère utérin du roi, qui était comme son lieutenant en Angleterre (1). » En vain Lantranc fit-il valoir la justice de ses prétentions devant les évêques venus pour le sacre du nouvel archevêque : celui-ci ne voulut rien entendre et s'en retourna sans être sacré.

Prévenu par son frère Odon (2), Guillaume crut d'abord que Lanfranc commettait un abus de pouvoir et soutenait à tort des revendications injustes. Mais Lanfranc se présenta devant le roi et n'eut pas de peine à prouver qu'elles étaient de tout point légitimes. Guillaume, cependant, ne voulut pas trancher trop vite la question. Il fit accepter des deux parties un compromis d'après lequel Thomas d'York ferait provisoirement la profession d'obéissance qui lui était demandée, entre les mains de Lanfranc, archevêque-primat d'Angleterre. Mais cet hommage et ce serment d'obédience ne devaient « impliquer aucun droit absolu de prééminence pour le siège de Cantorbéry, ni aucun devoir strict de

(1) *Rohrbacher : Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. VII, p. 451. — Cet écrivain s'est, sans aucun doute, inspiré de *Trigan* (*Hist. Eccl.*) et de *Fleury* (*Hist. Eccl.*) pour accuser l'évêque de Bayeux du refus de son ancien subordonné.

(2) Comme l'écrit encore Rohrbacher (loc. cit.), après Trigan (loc. cit., III, p. 186) et Fleury (loc. cit, XIII, p. 196).

subordination pour le siège d'York : ce serait à un tribunal compétent à rendre plus tard à ce sujet une décision définitive. C'est dans ces conditions tout à fait provisoires, que Thomas prêta serment à Lanfranc, et qu'il reçut la consécration épiscopale (1). »

En effet, au mois d'avril 1072, pendant les fêtes de Pâques, les deux archevêques, de retour de Rome où le pape Alexandre II n'avait pas voulu régler leur différend, comparurent à Winchester devant l'assemblée du haut clergé ou *convocation*. Peu après, aux fêtes de la Pentecôte, eut lieu, à Windsor, le *Gemot* national ou assemblée générale des Etats du royaume : la suprématie réelle de l'archevêché de Canterbury sur celui d'York et sur toutes les églises de la Grande-Bretagne y fut solennellement reconnue, et l'archevêque Thomas était obligé de prêter serment, non seulement à la personne de Lanfranc, mais à l'archevêque de Canterbury et à tous ceux qui, après lui, occuperaient le siège primatial.

Quelque temps après, le pape Grégoire VII confirmait à Lanfranc le titre de primat de toute l'Angleterre.

Odon de Conteville et Geoffroy de Mowbray avaient assisté au concile de Winchester-Windsor et souscrit à ses décisions, après les évêques d'Angleterre (2).

(A suivre).

L'abbé V. Bourrienne,
Professeur d'histoire au Collège Sainte-Marie de Caen.

(1) A. du Boys, loc. cit., p. 341.

(2) A. Thierry, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, fausse absolument l'esprit des faits. Pour lui, la suprématie de l'Eglise de Canterbury n'existait pas avant Lanfranc. C'est Lanfranc qui aurait établi la « primatie » de son Eglise et le « nouveau plan de constitution ecclésiastique, plan aussi favorable à l'ambition du prélat qu'à la stabilité de la conquête. » (Loc. cit., t. I. V). L'historien français consacre plusieurs pages de son livre à prouver l'authenticité du « nouveau plan ».

MGR DE SAINT-VALLIER

ET SON TEMPS (1)

SES RAPPORTS AVEC FRONTENAC, CALLIÈRES, VAUDREUIL.

QUELQUES ÉPISODES DE SA CARRIÈRE MILITANTE (2).

(Suite)

IV

DÉCEPTIONS DE FRONTENAC. — LE *Tartuffe* A QUÉBEC. — MAREUIL.

Frontenac était encore en bons termes avec l'évêque dans l'automne de 1693. Quelques mois plus tard, ces deux distingués personnages étaient complètement brouillés.

(1) D'après la correspondance générale des gouverneurs et des intendants du Canada, aux archives de la marine, les jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France, les archives du séminaire et de l'archevêché de Québec.

(2) Ce sous-titre indique suffisamment que je n'ai nullement l'intention de raconter, dans ces quelques pages, toute la vie ni toute l'œuvre de Mgr de Saint-Vallier, mais seulement quelques-unes des difficultés qu'il eut avec les autorités

L'année 1694 fut une année terrible pour l'Eglise du Canada. On a beaucoup parlé des difficultés de Mgr de Laval avec les différents gouverneurs du pays : elles ne sont rien en comparaison de celles qu'eut Mgr de Saint-Vallier avec les autorités civiles du Canada. Le premier évêque de Québec, dans ses luttes fermes et courageuses contre les autorités coloniales et les marchands au sujet de la traite de l'eau-de-vie, s'appuyait sur son clergé, avec lequel il était intimement uni. Il ne perdit jamais le respect et la vénération des peuples : son autorité était telle qu'il passait pour faire et défaire les gouverneurs.

Mgr de Saint-Vallier commença par se brouiller avec son séminaire et presque tout son clergé; et lorsqu'il se vit obligé de faire la guerre aux désordres et aux abus qu'il crut apercevoir au sein de son Eglise, il se trouva isolé et dans un véritable guêpier : mille difficultés, mille intrigues de toutes sortes surgirent tout-à-coup autour de lui. En face de cette situation, il ne sut peut-être pas garder suffisamment son sang-froid : il se jeta dans la lutte avec toute la fougue de son caractère. A la fin de 1694, il s'était aliéné tous les esprits au Canada; on le regardait comme un homme impossible. Quand il passa en France, tout le monde se sentit soulagé; et lorsque la cour résolut de le retenir à Paris, et de lui faire résigner son siège, il ne trouva pas une voix au Canada pour parler en sa faveur et solliciter son retour. Mais revenons à Frontenac.

Sa mésintelligence avec l'évêque, qui avait été jusque-là son ami, paraît avoir eu pour cause principale les remarques du prélat sur sa conduite personnelle et celle de sa maison. On peut lire dans les documents de l'époque les « Avis donnés (par Saint-Vallier) au gouverneur (Denonville) et à la gouvernante sur l'obligation où ils sont de donner le bon exemple aux peuples. » Ce sont des recommandations « touchant les festins, le bal et la danse, les comédies et autres déclamations, le luxe des habits et les nudités, les irrévérences qui se commettent dans les églises. » Ces avis furent reçus par M. et Mme de Denonville avec beaucoup de respect, et surtout mis exactement en pratique. Denonville

coloniales de son temps. Ceux qui ont lu la vie de Mgr de Laval, et se rappellent les luttes qu'eut à soutenir ce saint prélat contre la traite de l'eau-de-vie et pour la liberté de son Église, trouveront ici du moins un aperçu des rapports de l'Église et de l'État sous son successeur.

était extrêmement attaché à la religion et à ses ministres, et presque un homme d'église.

L'évêque s'avisa-t-il d'adresser de semblables avis à Frontenac? C'est très probable, étant donné son caractère, la conduite sévère qu'il avait tenue à la cour, l'idée qu'il avait de son devoir et de sa charge pastorale. Mais aussi, étant donné le caractère de Frontenac, on peut croire que ces avis furent très mal reçus; on est même sûr que le gouverneur n'en tint aucun compte, surtout pour le théâtre et la comédie.

Ici se pose naturellement la question : qu'était Frontenac au point de vue religieux? Rappelons ici quelques témoignages contemporains, laissant de côté cependant l'oraison funèbre du P. Gobier, dont les éloges parurent excessifs même à l'auditoire, sympathique au gouverneur, qui entendit ce discours. Voici ce qu'écrivait Charlevoix, à l'occasion de la mort de Frontenac :

« Il était dans sa 78e année (1), mais dans un corps aussi sain qu'il est possible de l'avoir à cet âge, il conservait toute la fermeté et la vivacité d'esprit de ses plus belles années. Il mourut comme il avait vécu, chéri de plusieurs, estimé de tous, et avec la gloire d'avoir, sans presque aucun secours de France, soutenu et augmenté même une colonie ouverte et attaquée de toutes parts, et qu'il avait trouvée sur le penchant de sa ruine.

« Il paraissait avoir un grand fond de religion, et il en donna constamment jusqu'à sa mort des marques publiques. On ne l'accusa jamais d'être intéressé; mais on avait de la peine à concilier la piété, dont il faisait profession, avec la conduite qu'il tenait à l'égard des personnes contre lesquelles il s'était laissé prévenir. L'âcreté de son humeur un peu atrabilaire, et une jalousie basse, dont il ne se défit jamais, l'ont empêché de goûter tout le fruit de ses succès, et ont un peu démenti son caractère, où il y avait de la fermeté, de la noblesse et de l'élévation. Après tout, la Nouvelle-France lui devait tout ce qu'elle était à sa mort, et l'on s'aperçut bientôt du grand vide qu'il y laissait. »

Tout dans ce portrait me paraît juste et définitif. Un seul mot, peut-être, demande explication : « on ne l'accusa jamais d'être intéressé; » Charlevoix veut dire sans doute, de thésauriser par

(1) Frontenac était né en 1622, et n'avait que quelques mois de plus que Mgr de Laval.

une sordide avarice : ceux-là mêmes qui ont accusé Frontenac de profiter de sa position pour se procurer quelques gains par la traite, ne manquaient pas d'ajouter qu'il ne le faisait que pour suppléer à l'insuffisance de son traitement (1).

Écoutons maintenant l'annaliste des Ursulines :

« Cette même année (1698), dit-elle, le 28 novembre, M. le comte de Frontenac décéda sur les trois heures après-midi, muni de tous les sacrements, et dans des sentiments très chrétiens, ayant eu l'esprit présent et le jugement sain jusqu'à la mort. Il a été regretté universellement de tout le pays; les habitants le regardent comme leur père : aussi, pendant les dix-neuf années qu'il a gouverné, il a toujours été leur protecteur. Quant à nous, il s'est montré en maintes circonstances plein d'estime pour notre communauté, assistant à presque toutes nos cérémonies de vêture et de profession. »

L'annaliste moderne ajoute :

« M. de Frontenac avait toutes les qualités désirables, à peu de choses près, même de la piété, puisqu'il faisait une retraite tous les ans. Un seul défaut, l'attache sans borne à sa manière de voir et à sa volonté, l'a entraîné dans des excès pitoyables, surtout à l'occasion de la traite de l'eau-de-vie. Ce défaut le rendait insupportable aux conseillers et autres personnages d'importance, tandis qu'avec ses inférieurs personne n'était plus aimable que M. le comte de Frontenac. »

Voici maintenant ce que dit de ce gouverneur l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec :

« Il nous avait toujours témoigné de l'affection, et nous gratifiait tous les ans de quelque présent pour les religieuses, et d'un autre pour les pauvres, qu'il traitait et servait lui-même le jour de Pâques. C'était un homme plein d'esprit, qui avait conservé toute la politesse d'un seigneur de la cour. Il avait de grandes qualités naturelles; ses manières étaient engageantes et gracieuses.

« Il voulait que sa maison fût bien réglée : tous les soirs il faisait

(1) Qui sont ceux, à cette époque, qui savaient se contenter de leur mince traitement? M. Tremblay raconte dans une de ses lettres que l'intendant Champigny lui-même, un des officiers les plus honorables qu'ait eus le Canada, passait, à Paris, pour se faire 25,000 livres de profits par année par le commerce qu'il faisait secrètement, en société avec M. Hazeur, de la Basse-Ville de Québec.

lui-même les prières en public, sans qu'aucun de ses domestiques osât y manquer. Il observait fidèlement plusieurs pratiques de dévotion, et chaque année faisait exactement une retraite de huit jours... »

Voilà un témoignage bien précis : la sœur Juchereau n'avait aucun intérêt à donner ces détails : comment les concilier avec ce que dit Latour? On peut vraisemblablement supposer que le digne chanoine (1) avait hérité de certains préjugés ecclésiastiques contre Frontenac, préjugés d'ailleurs bien naturels, car Frontenac n'avait jamais ménagé le clergé canadien :

« Les déréglements des domestiques de M. le gouverneur, écrit Latour, et le scandale qu'ils donnaient à la colonie étaient extrêmes : il les ignorait apparemment, ou ne les croyait pas; du moins il y paraissait indifférent, et ne s'offensait pas des avertissements qu'on prenait quelquefois la liberté de lui donner. Mais enfin il se lassa, et se brouilla sans retour avec le clergé... Ce gouverneur, ajoute-t-il, vivait en militaire, et n'était rien moins que dévot; et ses domestiques étaient fort dérangés. »

Pour moi, de tous les témoignages que je viens de citer, je crois pouvoir conclure que Frontenac était chrétien et religieux comme on l'était de son temps et comme on l'est généralement dans le monde, attaché à l'Église, mais avec toutes les idées gallicanes de l'époque, d'après lesquelles l'Église n'était qu'une dépendance et un rouage de l'État (2); tenant à honneur de remplir ses devoirs d'honnête homme et de chrétien, mais sachant distinguer entre le

(1) Louis-Bertrand de Latour ne vint au Canada qu'en 1729, avec Mgr Dosquet.

(2) « Colbert et Le Tellier considérèrent toujours le clergé comme un rouage du système administratif. » (Carné, *la Monarchie française au 18e siècle*). — « La puissance propre aux ecclésiastiques n'est que sur le spirituel et sur les choses qui concernent le salut des âmes, les Ordres à conférer aux ministres de l'Eglise, l'administration des sacrements, et ce qui s'en suit des effets du sacrement de mariage et des autres sacrements. Tous les autres droits et prérogatives des ecclésiastiques et séculiers entre eux sont matières purement temporelles, dévolues à la puissance du Roi, et partant à la connaissance des juges qui sont chargés de l'exécution de sa justice sur tous ses sujets sans distinction, dont les ecclésiastiques doivent se montrer les plus soumis, l'Église étant dans l'État, et non l'État dans l'Église, faisant partie de l'État, sans lequel elle ne peut subsister... » (Ordonnance de l'intendant Dupuy, 6 janvier 1728).

Voilà l'idée que l'on professait ouvertement, à cette grande époque de la monarchie française, sur les relations de l'Eglise et de l'Etat!

devoir et la perfection, et nullement disposé à se laisser imposer comme précepte ce qu'il ne croyait être que de conseil.

L'usage de s'amuser durant le carnaval par des spectacles ou des représentations dramatiques existait à Québec depuis longtemps (1) : ces spectacles réunissaient au château Saint-Louis l'élite de la société canadienne. Denonville s'en était abstenu, à la demande de Mgr de Saint-Vallier; mais Frontenac remit en honneur chez lui les soirées dramatiques : il y apporta du zèle, de l'entrain, de l'enthousiasme. Il y avait alors à Québec bon nombre d'officiers qui avaient servi dans les expéditions de Denonville et de La Barre, ainsi qu'au siège de 1690 : ils se chargeaient des principaux rôles et les remplissaient souvent avec beaucoup de perfection. Au commencement de 1694, les tragédies *Nicomède* (2) et *Mithridate* (3) furent jouées au château avec un grand succès. Le procureur général, les conseillers, tous les principaux citoyens y assistèrent : « Il y avait eu abondance de castor et bonne récolte, écrit Lamotte-Cadillac, et l'on s'en réjouissait par des soirées dramatiques. »

L'évêque était au courant de toutes ces fêtes mondaines, mais se contentait d'en gémir en silence.

(1) « Les tragédies et comédies qui... ont été représentées de tous temps en ce pays. » (*Jugements du Conseil Souverain*, t. III, p. 926). — Dès 1647, le *Journal des Jésuites* mentionne une soirée de ce genre à Québec : « Le 27 février, il y eut un balet au magazin : c'était le mercredi gras. Pas un de nos Pères ni de nos Frères n'y assista, ni aussi des filles de l'hôpital et des Ursulines, sauf la petite Marsolet. » — Le 4 décembre 1651 : « Se représenta la tragédie d'*Heraclius*, de Corneille. » — Le 16 avril 1652 : « Se représenta la tragédie du *Cid*, de Corneille. »

Le « magazin » où eut lieu le ballet du 27 février 1647, c'était le maison des Cent-Associés. Les Jésuites tiennent à faire connaître qu'ils n'y assistèrent point, parce qu'ils habitaient encore à cette date le deuxième étage de cette maison, qui leur avait été prêté après l'incendie de leur résidence en 1640.

La « petite Marsolet, » élève des Ursulines, était la fille du célèbre interprète Nicolas Marsolet, qui vint au Canada avec Champlain en 1613. Elle épousa en 1652 Mathieu Damours.

(2) Tragédie de Corneille, 1650. « Le caractère du héros principal de cette tragédie, dit Saucié, et le ton original et hardi de son dialogue suffiraient pour assurer à *Nicomède* un triomphe éclatant et durable. »

(3) Tragédie de Racine, 1673. Mme de Coulanges écrivait à Mme de Sévigné : « *Mithridate* est une pièce charmante ; on y pleure, on y est dans une continuelle admiration. On la voit trente fois, on la trouve plus belle à la trentième qu'à la première. »

Tout-à-coup le bruit se répand que l'on se prépare à jouer le *Tartuffe* au château : nul doute que Frontenac veut ainsi faire pièce au clergé, qu'il n'aime pas. Circonstance aggravante, celui qui doit jouer le rôle de Tartuffe est un nommé Mareuil (Jacques-Théodore Cosineau de Mareuil), « lieutenant réformé d'un détachement des troupes de la marine », qui est au Canada depuis un an, un ami et un protégé de Frontenac, et qui fait même sa demeure au château. Autre circonstance aggravante, cet officier ne se gêne pas, dit-on, de tenir habituellement des propos très irréligieux, au grand scandale de ceux qui ont occasion de l'entendre. L'évêque l'en a souvent repris; mais il ne tient aucun compte de ses avis et continue à se moquer de Dieu, des saints et des choses saintes.

Mgr de Saint-Vallier n'y peut tenir. Dans son zèle pour la gloire de Dieu outragé, il lance un « mandement sur les discours impies; » il y dénonce même nommément Mareuil. Cet homme, dit-il, « au mépris des avis souvent réitérés que nous lui avons donnés et fait donner par des personnes très dignes de foi, continue à tenir des discours en public et en particulier, qui seraient capables de faire rougir le ciel et d'attirer les carreaux de la vengeance de Dieu sur sa tête. » Il le menace « de le retrancher du nombre des fidèles, » et ordonne aux prêtres « de le refuser à la sainte table, » jusqu'à ce que par une pénitence salutaire il ait satisfait au scandale qu'il a causé. Ce mandement est daté du 16 janvier 1694.

Le même jour, Mgr de Saint-Vallier lance un autre mandement « au sujet des comédies, » et publie aussi une instruction qu'il a fait prêcher le dimanche précédent à l'église de la Basse-Ville par M. Glandelet. Il distingue entre les pièces « qui sont honnêtes de leur nature, mais ne laissent pas que d'être très dangereuses par les circonstances, » et « les comédies impies, ou impures, ou injurieuses au prochain, » parmi lesquelles il range le *Tartuffe*. « Nous déclarons, dit-il, que ces sortes de comédies ne sont pas seulement dangereuses, mais qu'elles sont absolument mauvaises et criminelles d'elles-mêmes, et qu'on ne peut y assister sans péché... » (1)

(1) En s'élevant fortement contre le théâtre, et spécialement contre le *Tartuffe*, Mgr de Saint-Vallier ne faisait qu'imiter les meilleurs esprits de son temps. « La masse du clergé, du Parlement et des esprits supérieurs, écrit M. de Laprade, signalaient les dangers du *Tartuffe*... Bourdaloue fit des allu-

Tout bouleversé par l'idée que le *Tartuffe* va être représenté au château, — on assure même qu'il sera joué ensuite, par ordre du gouverneur, dans les communautés religieuses et au séminaire — il prend le parti d'aller trouver Frontenac lui-même. Il le rencontre précisément sur la rue, « près de l'église des Jésuites, » causant avec l'intendant Champigny. Il lui fait part de son chagrin, et « s'avise de lui offrir cent pistoles, pourvu qu'il ne fasse pas jouer le *Tartuffe*. » Au moyen de cette somme, considérable pour l'époque, il obtient la promesse que le spectacle n'aura pas lieu (1).

Son zèle et son activité infatigables ne s'en tiennent pas là. Après avoir dénoncé l'acteur principal, le metteur en scène, Mareuil, il le traduit devant le Conseil Souverain, « pour avoir proféré depuis un an qu'il est en ce pays des discours pleins d'impiété et d'une impureté scandaleuse tant contre Dieu que contre la sainte Vierge et les saints. »

Le procureur général d'Auteuil (2) prend bravement l'affaire en

sions sévères contre la pièce dans son sermon pour le septième dimanche après la Pentecôte. Bossuet, dans ses *Maximes et réflexions sur la Comédie*, tonne avec sa grande voix contre les impiétés et les infamies dont sont pleines les comédies de Molière. «

Ceux qui seraient tentés de faire un grand mérite à Molière d'avoir voulu, par son *Tartuffe*, stigmatiser un vice que tout le monde a en horreur, l'hypocrisie, peuvent lire avec profit le magnifique article de M. de Laprade sur *la Morale de Molière* dans le *Correspondant* du 25 août 1876. Ils y verront l'origine de cette pièce, Elle fut représentée pour la première fois, à Versailles, en 1664, alors que « le Grand Roi était dans toute sa gloire, dans tout l'absolu de son pouvoir, dans toute l'ardeur de ses passions... Les dévots dont il s'agissait de faire justice, c'étaient les censeurs des déréglements de la cour et des désordres du roi... Molière était dans la poésie la main de Louis XIV, comme Colbert et Louvois l'étaient dans l'administration... C'est lui qui, entre tous les écrivains, servait le plus docilement et le plus servilement les passions de l'homme et les desseins du politique. »

(1) Après ce marché, comment croire que le *Tartuffe* ait été réellement représenté à Québec, comme le prétend Latour dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval*? Cet auteur, en racontant sur des ouï-dire les petits événements d'une époque déjà éloignée, mêle certainement les dates : il a pu également confondre le dessein qu'avait eu Frontenac de faire jouer le *Tartuffe* au château et dans les communautés religieuses, avec la réalité du fait.

(2) François-Magdeleine Ruette, seigneur d'Auteuil et de Monceaux. M. l'abbé Verreau, parlant du courage avec lequel il soutenait son opinion au Conseil, souvent à l'encontre de Frontenac : « La fermeté de M. d'Auteuil, dit-il, était presque de l'intrépidité. » *(Quelques notes sur Antoine de Lamotte de Cadillac)*.

mains : « S'il y a lieu au monde, dit-il, où l'on doive veiller à ce que l'impiété soit bannie, ce doit être en ce pays. » Sur ses instances, le Conseil ordonne qu'il soit procédé à une enquête sur les accusations portées contre Mareuil, et M. de Villeray est chargé de tenir cette enquête. Mareuil objecte à la procédure, et présente requête sur requête. Frontenac intervient, et fait aux conseillers plusieurs remontrances, cherchant à les embarrasser; mais ils n'en tiennent nul compte. L'enquête se poursuit, et Villeray reçoit les témoignages contre Mareuil; puis quand on juge qu'il y en a assez, on décide d'interroger Mareuil lui-même, et sur son refus de répondre, on le renferme dans les prisons du palais de l'intendant.

Écoutons M. de Champigny raconter lui-même tous ces faits au ministre :

« Vous serez instruit, dit-il, par l'extrait que je vous envoie, de la procédure faite au Conseil Souverain contre le sieur de Mareuil, accusé d'avoir proféré des paroles infâmes et toutes pleines d'ordures contre Dieu, la Vierge, les saints et l'Église, dont le Conseil, ayant informé et trouvé des preuves (1), n'a pu se dispenser de décerner un décret de prise de corps contre lui; et il est actuellement dans les prisons de Québec.

« Cette procédure extraordinaire ayant fait de la peine à M. le gouverneur, par la part qu'il prenait dans ce qui concernait Mareuil, qui avait l'honneur d'avoir sa protection, il parla au Conseil non comme premier des juges, mais comme un maître, blâmant le procureur général d'avoir donné des conclusions pour informer, et par conséquent tout le Conseil, qui avait ordonné l'information conformément à ses conclusions.

« Dans le même temps que cette affaire commença, M. l'évêque ayant eu avis que M. le gouverneur voulait faire représenter la comédie *le Tartuffe*, fit son possible pour l'empêcher, et par son ordre il fut fait une explication publique, dans une messe de paroisse, des comédies impures, comme était, dit-il, celle du *Tartuffe*, à laquelle on ne pouvait aller sans péché mortel; et

(1) Voici ce que Lamotte-Cadillac, qui ne passait pas pour très scrupuleux, avouait lui-même au ministre, au sujet de Mareuil : « Je suis résolu, écrit-il, de vous dire le crime de Mareuil... Il est vrai qu'il y a environ deux ans le sieur de Mareuil, à son arrivée ici, s'étant trouvé en débauche, dit quelque chanson indécente. M. le comte en fut averti et lui en fit une sévère réprimande. »

animé du zèle qu'il fait paraître contre tout ce qu'il croit être mal, il prit l'occasion que j'étais avec M. de Frontenac pour le prier de ne pas faire jouer cette pièce, s'offrant de lui donner cent pistoles; ce que M. de Frontenac ayant accepté, il lui en fit son billet, qui fut payé le lendemain.

« J'avais regardé cette action entre ces deux messieurs comme une chose qui ne devait servir qu'à engager M. le gouverneur de se désister du dessein qu'il avait pu avoir de faire jouer le *Tartuffe*, afin de donner cette satisfaction à M. l'évêque, avec lequel il était alors étroitement uni, et qu'il ne tarderait pas à lui faire l'honnêteté de lui renvoyer ces cent pistoles, comme il me semblait qu'il devait faire par rapport à l'amitié réciproque qui était entre eux.

« Mais la suite me fit voir des choses tout opposées. L'entreprise faite contre Mareuil en même temps commença à aigrir M. le gouverneur contre M. l'évêque; et depuis, leur division est venue à un point qui me fait croire avec beaucoup de fondement que le remède ne s'en peut trouver que dans l'autorité de Sa Majesté. »

Ainsi, d'après le témoignage de Champigny lui-même, Frontenac et l'évêque étaient encore, au commencement de 1694, « étroitement unis. » L'affaire Mareuil fit éclater la mésintelligence entre les deux amis, et la scission ne fit ensuite que s'accentuer de plus en plus.

V

Affaire Desjordy-Debrieux.

L'affaire du prie-Dieu de M. de Callières, à Montréal, l'interdit de l'église des Récollets, puis de ces religieux eux-mêmes, la guerre faite aux officiers qui retenaient la paie de leurs soldats, les mesures rigoureuses prises contre d'autres officiers à cause de leurs désordres, et au milieu de tout cela quelques sermons plus ou moins imprudents de la part de certains curés (1) : que d'incidents propres à exciter la bile du gouverneur contre le clergé et surtout contre l'évêque! Ajoutons que précisément à cette époque les relations étaient extrêmement tendues entre l'évêque et son sémi-

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, passim.

naire : le doyen du Chapitre, M. de Bernières, en ayant appelé au Conseil Supérieur d'une décision épiscopale qu'il croyait contraire à ses droits, Mgr de Saint-Vallier l'avait interdit, ainsi que ses confrères de Maizerets et Glandelet, et ces trois prêtres du Séminaire restèrent toute une année sous le coup de cette disgrâce (1). N'ai-je pas eu raison d'appeler cette année 1694 une année terrible pour l'Église du Canada ?

Voici ce qu'écrivait Champigny au ministre à propos d'une excommunication pour concubinage public, une des affaires que je viens de mentionner :

« Quelques jours après la délivrance des cent pistoles, M. l'évêque prit la résolution de monter à Montréal (2). Ayant appris en chemin la continuation d'un prétendu commerce entre un officier des troupes et la femme d'un *homme absent*, dont l'attachement l'un pour l'autre dure depuis plusieurs années avec assez d'éclat, nonobstant beaucoup de précautions que l'on a prises pour le faire cesser, il fit publier par le curé du lieu un mandement contre lui; et quelques jours après, l'officier étant venu à l'église, la messe que le curé célébrait cessa : ce qui donna sujet à l'officier de se plaindre au Conseil, conjointement avec un autre officier (3) chargé de la procuration de la femme.

« On m'a informé, ajoute M. de Champigny, que, sur les plaintes faites sur le même sujet par M. l'évêque à M. le gouverneur, et à M. de Vaudreuil, commandant des troupes, celui-ci ayant donné sa parole que l'officier ne retournerait plus au même quartier, *à cause du désordre qu'il savait bien que sa présence y causait*, M. l'évêque de son côté lui promit qu'il ne se porterait à aucune chose contre cet officier, nonobstant le scandale qu'il avait causé. Mais M. l'évêque étant dans ce lieu ne laissa pas de faire publier un mandement, comme je viens de le dire, parce qu'il fut informé qu'il revenait : ce qu'il répondit lorsque M. de Vaudreuil se plaignit qu'il lui avait manqué de parole; et il arriva, comme on l'avait averti, que l'officier y revint peu de temps après.

« Après cette affaire, M. l'évêque, continuant son voyage à

(1) *Henri de Bernières, premier curé de Québec*, p. 141.

(2) Il y tint un Synode diocésain les 10 et 11 mars 1694.

(3) « Jacques-François du Bourchemin, écuyer, sieur de l'Hermitière, lieutenant au détachement de la marine que le roi entretient en ce pays. »

Montréal, (1) écrivit à M. le gouverneur qu'il s'était aperçu que le jour du dimanche quelques officiers n'avaient pas assisté à la messe, et que cela étant de mauvais exemple, il le priait de leur recommander leur devoir.

« Cette lettre de M. l'évêque, apparemment écrite avec confiance, et en vue seulement de l'avertir du mal, — l'union entre eux n'étant pas encore beaucoup altérée — fut remise par M. le gouverneur entre les mains des officiers, qui la présentèrent au Conseil, avec une requête pour demander permission d'informer, afin de justifier qu'ils avaient entendu la messe le même jour, sur quoi le Conseil n'a encore rien ordonné. »

L'affaire d'excommunication pour concubinage public, racontée ici par M. de Champigny, eut lieu à Batiscan. L'officier incriminé était François Desjordy (2), « capitaine réformé d'un détachement de la marine, » résidant à Champlain; la femme, Marguerite Disy, épouse de Jean Debrieux, de Batiscan. MM. Foucault (3), curé de Batiscan, et Bouquin, curé de Champlain, profitèrent du passage de Mgr de Saint-Vallier dans leurs paroisses pour se plaindre à lui du scandale qui y régnait « depuis plusieurs années; » et l'évêque porta contre les coupables une sentence d'excommunication majeure, qui leur interdisait l'entrée de l'église, et les signalait comme devant être évités (4). La sentence d'excommunication fut lue au prône des messes paroissiales de Champlain et de Batiscan le 9 février. La semaine suivante, Desjordy, « qui demeurait à Sorel depuis un mois, par ordre de M. de Vaudreuil, à la prière de M. l'évêque, » ayant eu occasion de descendre à Québec, passa par Batiscan; et étant entré à l'église pour assister à un service, le curé qui célébrait, interrompit le saint sacrifice, quitta l'autel, et se retira à la sacristie.

François Desjordy et la femme Debrieux s'adressèrent au Conseil pour obtenir de l'évêque réparation d'honneur. Ils auraient voulu

(1) Il passa par Sorel, et c'est là qu'il rencontra les sieurs Desjordy et du Bourchemin, qu'il prétendit n'avoir pas assisté à la messe.

(2) Nous le trouvons en 1696 commandant à Catarakouï. Champigny écrivait au ministre l'année précédente : « Cet officier est fort honnête homme et sert bien, et d'ailleurs très propre à la guerre de ce pays. »

(3) « Homme hétéroclite, s'il en fut jamais, » écrit Lamotte-Cadillac.

(4) La femme Debrieux se plaint au Conseil « qu'elle ne peut plus trouver personne qui veuille lui servir de procureur. » *(Jugements et Délibérations*, t. III, p. 854).

faire comparaître les curés Foucault et Bouquin, afin de leur faire déclarer les raisons pour lesquelles ils avaient obtenu la sentence d'excommunication, et demandaient la production de cette sentence. Frontenac intervint : Il faut « connaître, dit-il, si M. l'évêque n'a point outrepassé les bornes de son autorité et de sa juridiction au préjudice de celle du roi. » Mgr de Saint-Vallier réussit à faire traîner les choses en longueur; puis, à la veille de son départ pour la France, à l'automne, il produisit deux lettres, l'une de l'archevêque de Paris, l'autre de M. de Pontchartrain, en réponse à des dépêches qu'il leur avait envoyées. Le premier disait : « J'en ai parlé au roi, et Sa Majesté m'a chargé de vous faire savoir qu'Elle approuve que vous fassiez un voyage en France cette année, et que son intention est que vous ne différiez pas votre départ, afin que vous puissiez ici vous-même en personne terminer et finir toutes vos affaires. » De son côté, Pontchartrain lui écrivait : « Puisque vous devez venir ici, j'aurai moins à répondre à vos lettres, et vous éclaircirez mieux les difficultés par votre présence. »

Ces lettres étant du 15 avril et du 8 mai, il ne pouvait y être question, évidemment, que des difficultés qu'il avait depuis plusieurs années avec le Séminaire. Comme il était décidé à passer en France, il ne craignit pas, pour l'accomplissement de son devoir épiscopal, de s'en créer d'autres avant son départ, dans l'espoir sans doute que tout se règlerait en bloc.

Pour l'affaire Desjordy-Debrieux, le Conseil, à la vue des dépêches produites par Mgr de Saint-Vallier, décida qu'il fallait « surseoir à y prononcer, jusqu'à l'arrivée des vaisseaux l'année prochaine; » et il n'en fut plus question au Canada.

VI

Affaire du prie-dieu de M. de Callières. — Interdit des Récollets de Montréal. — La paie des soldats.

L'intendant Champigny raconte ainsi l'affaire du prie-dieu de M. de Callières, gouverneur de Montréal :

« M. l'évêque étant à Montréal fut invité par les Récollets de

faire la cérémonie d'une profession dans leur église; où s'étant trouvé, il fit ôter le banc de M. de Callières pour placer le sien, parce qu'il se trouvait à la gauche et avancé vers l'autel, à cause que l'église est fort petite.

« M. de Callières étant venu au commencement de la cérémonie, et s'étant mis sur un prie-dieu au milieu proche l'autel (1), de quoi M. l'évêque n'étant pas satisfait s'approcha de lui, et lui dit bas qu'il ne devait pas se placer où il était. A quoi M. de Callières fit réponse que cela lui était dû; et M. l'évêque lui ayant répliqué que s'il y restait il sortirait, M. de Callières lui dit qu'il le pouvait: de sorte que M. l'évêque se retira sans faire la cérémonie, qui fut faite par le supérieur.

« Après laquelle, il y eut un repas dans le réfectoire, où M. de Callières, plusieurs officiers et autres personnes se trouvèrent; pendant lequel plusieurs femmes, dont la sœur du supérieur (2) était, entrèrent dans le réfectoire, le besace sur le dos, venant quêter jusque sur la table des religieux : ce qu'elles firent plusieurs fois, et ensuite allèrent manger dans le jardin.

« Quelques jours après, M. l'évêque ayant dit à ces religieux de faire ôter le prie-dieu qui était au milieu de l'église, où s'était mis M. de Callières, et où se met ordinairement M. de Frontenac lorsqu'il est à Montréal, et d'ôter aussi celui que M. l'évêque avait pris pour lui à la cérémonie, qui était la place ordinaire de M. de Callières, ils lui obéirent. M. de Callières en ayant été averti, il les fit remettre, disant publiquement qu'il ferait mettre une sentinelle, si on lui contestait : ce que M. l'évêque ayant vu, étant

(1) Mgr de Saint-Vallier dit dans son mémoire : « M. l'évêque s'aperçut en entrant dans l'église qu'on avait placé son prie-dieu à côté de la chapelle dans un lieu beaucoup moins honorable que celui de M. de Callières, lequel était au milieu de l'église. Le dit évêque, surpris d'un procédé si extraordinaire, envoya dire au P. Supérieur par un des ecclésiastiques qui étaient auprès de lui de faire ôter le prie-dieu du dit sieur de Callières et de le remettre en sa place ordinaire, ce qui fut exécuté après quelques contestations, et le Père en envoya aussitôt avertir le dit sieur de Callières. Dès le moment que le dit sieur de Callières fut arrivé, il fit prendre son prie-dieu par deux officiers et un soldat, et le fit remettre au milieu. L'évêque lui ayant représenté que cette place ne lui était pas due, et M. de Callières s'étant opiniâtré à y demeurer, le dit évêque, pour n'autoriser pas cette entreprise par sa présence, et pour ne faire aucun scandale public, prit le parti de se retirer et de sortir de l'église. »

(2) Le P. Joseph Denis, né à Québec, fils de Pierre Denis de la Ronde et de Catherine Leneuf.

entré dans l'église, et su le dessein de M. de Callières, il interdit l'église et la fit fermer (3).

« Elle fut environ deux mois sans ouvrir, pendant lequel temps je fis mon possible auprès de M. l'évêque et de M. de Callières, qui étaient tous deux descendus à Québec, pour accommoder cette affaire. M. l'évêque demanda que M. le comte de Frontenac dît par autorité à M. de Callières de ne plus se mettre à la place en question, ne lui étant pas due; ou bien que M. de Callières donnât parole de ne s'y plus placer, jusqu'à ce que le roi en eût ordonné; et un troisième expédient fut proposé, qui fut que M. de Callières agréerait seulement que je donnasse parole qu'il ne s'y mettrait pas, et qu'ensuite l'interdit serait levé. Ces propositions n'ayant eu aucun effet, non plus que les démarches que je fis pour le même sujet, les choses demeurèrent en cet état; et après plusieurs écrits signifiés par les Récollets à M. l'évêque, et par lui à eux, l'église fut ouverte par les Récollets de leur autorité.

« Cet interdit violé, M. l'évêque leur fit signifier des monitions de temps en temps, pour les obliger à refermer leur église : à quoi ils firent plusieurs réponses; et de ma part je leur fis voir l'ordre que j'avais du roi, par mes instructions, de leur dire qu'en cas qu'ils sortissent de leur devoir et de la soumission envers M. l'évêque, ils risquaient de perdre toutes les grâces qu'ils pouvaient espérer de Sa Majesté, et les exhortai à l'obéissance, ainsi que j'avais ordre de le faire.

« Cela n'ayant eu aucun succès, et après s'être passé environ trois mois, il prononça contre eux l'interdiction, et la fit publier au prône de Montréal, avec deux monitions qu'il avait faites, où les causes principales qui l'avaient, à ce qu'il dit, contraint à en user ainsi, étaient expliquées; et comme le nom de M. de Callières se trouva cité dans une de ces monitions (1), à cause d'un commerce, dont il est accusé depuis longtemps, avec la même sœur du

(1) D'après Latour, cette interdiction eut lieu le 13 mai.

(2) « Le prélat fit dans la dernière monition le détail de ses raisons secrètes, telles qu'étaient l'entrée des femmes dans leur couvent, et l'amitié trop marquée du Gardien pour le gouverneur, *amitié*, dit-il, *injurieuse pour le gardien, et contraire à son devoir, pour des intérêts que tout le monde sait, qu'on n'oserait exprimer, de peur de faire rougir le papier*. Cette monition fut publiée au prône, et déclarée nulle par le Discrétoire. » (Latour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval*).

supérieur des Récollets, dont j'ai parlé ci-dessus, il (M. de Callières) prit occasion de là de faire un écrit, qu'il rendit le même jour public, en le faisant publier dans la ville par le major, et afficher à la porte de l'église de paroisse pendant Vêpres, au son du tambour, et gardé par une sentinelle, où il dit que, ce que M. l'évêque a inséré à son sujet dans sa monition étaient des impostures, dont il voulait se servir pour autoriser son prétendu interdit, jeté contre l'église des Récollets sans cause, sans sujet, et contre leurs privilèges, comme il l'avait vu lui-même, et que depuis deux jours M. de Callières a fait présenter requête au Conseil pour demander qu'il lui fût fait réparation d'honneur par M. l'évêque : ce qui est en cet état. »

Que de misères, que de scandales au Canada dans cette année 1694! Quelle série ininterrompue de lamentables incidents! Ceux qui, en voyant Mgr de Saint-Vallier succéder à Mgr de Laval comme évêque de Québec, avaient espéré trouver en lui plus de facilité à s'entendre avec les pouvoirs civils devaient être bien détrompés. Frontenac écrivait un jour qu'il le trouvait « très disposé à faire ce qu'il croirait être à l'avantage de la colonie et du bien de son diocèse. » Oui; mais il n'entendait pas « le bien de son diocèse » de la même manière que le gouverneur.

Je n'ai pas encore parlé de l'ordonnance de Mgr de Saint-Vallier « sur le prêt que les officiers retiennent aux soldats. » En temps de paix, les officiers canadiens permettaient volontiers à leurs soldats de s'engager et de travailler pour les habitants : cela faisait l'affaire de tout le monde; des habitants, à qui la main-d'œuvre faisait souvent défaut pour leurs travaux; des soldats, qui gagnaient ainsi beaucoup plus que leur paie ordinaire; des officiers, qui retenaient alors la paie de leurs soldats pour arrondir leur modique traitement. L'évêque condamna la pratique des officiers : « L'on doit faire cesser ce désordre, dit-il, par la fermeté que l'on doit apporter à refuser l'absolution à ceux qui voudront retenir le prêt des soldats. » Les officiers, furieux de cette décision, se répandirent en invectives contre l'évêque, et portèrent l'affaire à la cour.

Frontenac et Champigny, dans leur lettre collective, écrivaient au ministre à ce sujet :

« Nous sommes très persuadés que les capitaines de compagnie, lorsqu'ils donnent la liberté à leurs soldats de travailler pour les habitants, peuvent avoir en vue de se procurer quelque bénéfice

en retenant leur solde, dont néanmoins nous ne recevons aucunes plaintes des soldats, parce qu'ils y trouvent avoir leur compte, étant nourris et bien payés par l'habitant. C'est sur ce point que M. l'évêque avait fait aux capitaines un cas de conscience, et défendu à tous les confesseurs du diocèse de leur donner l'absolution. M. de Vaudreuil nous a dit lui-même avoir été refusé d'être écouté en confession par le curé de Sainte-Anne (1). Il y a apparence qu'après ce que Votre Majesté lui a écrit là-dessus, il cessera cette conduite, suivant ce qu'Elle lui ordonne (2); et de notre côté nous ne manquerons pas de prendre garde à ne pas abandonner les soldats à la cupidité des officiers, si elle était excessive, et les obliger de leur faire en cela la justice qui leur est due... »

M. de Champigny ajoutait :

« Le cas de conscience que M. l'évêque a fait aux capitaines qui retiennent la paie de leurs soldats, leur ôte presque à tous, n'y en ayant que quatre ou cinq qui ne sont pas dans le cas, la pratique des sacrements, par le refus qu'on leur fait de l'absolution, à moins qu'ils ne veuillent promettre de ne plus la retenir, ainsi qu'ils l'ont eux-mêmes déclaré... »

La plupart de ces officiers avaient un grand nombre d'amis à la cour. Plusieurs d'entre eux passèrent en France dans le même automne que l'évêque et le devancèrent de plusieurs semaines à Paris, — le prélat s'étant attardé à visiter ses abbayes de Maubec et de Bénevent, avant de se rendre à la capitale. Ils ne se gênèrent pas de parler contre lui et soulevèrent contre son administration une foule de préjugés. Ils ne se contentèrent pas de critiquer sa conduite à leur égard, mais publièrent tout ce qui se disait sur son compte en Canada, et racontèrent surtout le fameux marché des cent pistoles. On sait cela par une lettre de M. Tremblay :

« On ne peut être plus décrié, dit-il, qu'il (Saint-Vallier) l'a été à la cour par les bruits répandus par les officiers. On a surtout relevé les cent pistoles données pour empêcher la comédie du *Tartuffe*. Chacun en parlait selon son caprice. »

Dans toutes les difficultés de Mgr de Saint-Vallier avec Frontenac, Callières et les officiers de la colonie, l'intendant Champigny

(1) Il s'agit ici de Sainte-Anne de la Pérade.

(2) Mgr de Saint-Vallier défend à ses confesseurs de donner l'absolution dans certains cas : le roi « lui ordonne » de retirer cette défense! Étrange situation de l'Église vis-à-vis du pouvoir civil, à cette époque!

paraît avoir gardé une attitude noble, digne et impartiale. Voilà pourquoi j'ai tenu à lui laisser faire lui-même le récit des incidents dont il avait été le témoin oculaire. Après avoir raconté l'affaire du prie-dieu et les suites qu'elle avait eues, il ajoutait :

« M. l'évêque, qui passe en France, ne manquera pas, monseigneur, de vous faire voir les écrits qui ont été faits dans toutes ces affaires, qui sont assurément fâcheuses et dangereuses par les suites. Il est entièrement brouillé avec M. de Frontenac, M. de Callières, les officiers des troupes et les Récollets. »

Il aurait pu ajouter, avec le séminaire de Québec, dont les trois principaux directeurs étaient interdits de prêcher et de confesser depuis plus d'une année. Quel triste spectacle de division et d'anarchie, d'un bout à l'autre du diocèse !

Champigny se plaignait ensuite de la manière dont Frontenac voulait imposer ses volontés au Conseil :

« Le Conseil souffre, dit-il, et le procureur général, surtout, de ses dispositions. La liberté dans les avis est gênée en présence de M. de Frontenac. Enfin cette situation des affaires remue toutes choses...

« La grâce finale que je vous demande, monseigneur, c'est d'assurer au Conseil la liberté qui lui est nécessaire pour bien rendre la justice, et de considérer combien il est important de contenir les peuples dans les bornes d'une sage et régulière conduite, et d'arrêter l'impétuosité de certains vagabonds, qui, en dernier lieu, ont osé aller de nuit enfoncer les fenêtres de la chambre de M. l'évêque : pour quoi il a été informé; et il y a des indices assez apparents contre Mareuil et un autre (1) : de quoi il faudra prendre

(1) « Jean Grignon le jeune, présentement détenu ex prisons de cette ville. » Une sentence du lieutenant général de la prévôté l'avait déclaré « atteint et convaincu d'une action commise au palais épiscopal. » Il avait été condamné, avec Mareuil, « à aumosner trois cents livres tant à l'hôpital général qu'à l'Hôtel-Dieu, et cent cinquante livres d'amende envers le roi, et en tous les despens du procès. » *(Jugements du Conseil Supérieur,* III, 937). François Beaucerey, valet du sieur de la Châtaignerays, fut aussi impliqué dans cette affaire. (Ibid., 942, 954).

Des faits de ce genre n'étaient pas inouïs à Québec, à cette époque. Dans ses *Notes sur Lamotte-Cadillac,* M. l'abbé Verreau nous montre, précisément au commencement de cette année 1694, le jeune Guyon, beau-frère de Cadillac, en compagnie des deux De Niort de la Noraye, « jeunes gens notoirement joueurs et prodigues, » ainsi que Le Moyne de Martigny et Denis Juchereau de

une connaissance plus parfaite, s'il y a moyen. Ces exemples sont très dangereux, et la tolérance sur ces désordres et une infinité d'autres serait capable de tout perdre.

« Si on peut imputer à M. l'évêque quelque entreprise au delà des bornes, en ce que je viens d'avoir l'honneur de vous marquer, ceux qui ont fait des fautes n'ont pas moins mal fait, et n'en méritent pas moins le châtiment. Autrement il n'y aura plus ni ordre, ni règle... »

(A suivre). Abbé A. Gosselin.

la Ferté, accusés d'avoir « fait tapage nocturne dans les rues de la basse-ville de Québec, cassé les vitres et enfoncé les portes qui n'étaient pas protégées par les volets et armatures de fer, nécessaires à cette époque. »

NÉCROLOGIE

MONSIEUR BUFFET

Parmi ses fondateurs, la *Revue catholique de Normandie* s'honore d'avoir compté M. Buffet. Nous lui devons donc un hommage et un souvenir, d'ailleurs M. Buffet est un de ces hommes que l'on ne saurait oublier, un de ceux dont la vie marque dans l'histoire d'un peuple. Chrétien convaincu et orateur du plus grand mérite, il sut mettre les admirables qualités dont il était doué au service des plus nobles causes : c'est-à-dire de l'Église, de la France et de la liberté. Constamment soucieux des intérêts des catholiques, on sentait dans tous ses discours la force de ses opinions religieuses. Son éloquence pleine d'autorité n'avait rien de mièvre ni d'apprêté; lui-même commandait le respect même avant qu'il n'eût parlé. Son visage était sévère, osseux, tout en angles, les sourcis épais abritaient un œil vif et, comme l'a dit M. Anatole France, « il semblait taillé dans le cœur noueux d'un chêne. » Sa logique elle-même était serrée, pressante, son style simple et fort, son accent sincère, il possédait l'honnête obstination que donne les fortes convictions.

La vie politique de M. Buffet s'ouvrait aux beaux moments du régime parlementaire : nous avons peine, à notre époque, devant les scandales de chaque jour, à nous en faire une conception avantageuse. Il fut un temps cependant où l'intégrité des gouvernants et l'honnêteté des représentants du peuple donna à ces assemblées un lustre trop oublié. M. Buffet connut ce temps heureux et il fut l'un des défenseurs les plus ardents des idées libérales et des libertés parlementaires. C'est même là ce qui fait

l'unité de sa vie politique malgré les contradictions apparentes qu'elle présente. Ministre du prince-président, il fut ensuite son adversaire et devint une des victimes du Coup d'État contre lequel il protesta à la mairie du 10e arrondissement, ce qui amena son arrestation. Député de l'opposition sous l'Empire et ensuite ministre de l'empereur pour redevenir membre de l'opposition monarchiste, il fit voter la constitution républicaine. Bientôt, cependant, engageant la lutte contre le parti républicain, il devint l'un des conseils et l'un des représentants en France de M. le comte de Paris. Or, dans cette diversité de situations, c'est toujours son inaltérable fidélité au parlementarisme libéral qui l'a guidé.

Aussi bien lorsqu'il quitte le ministère que lorsqu'il croit devoir reprendre le lourd fardeau du pouvoir, c'est toujours par respect pour les idées de liberté.

Abusé par des apparences et croyant alors à l'impossibilité d'une restauration monarchique, M. Buffet, avons-nous dit, vota la constitution de 1875, mais dès qu'il vit le parti nouveau mettre la main sur les libertés religieuses, il le combattit avec la dernière vigueur. Hélas! s'il eut pu deviner les jours qui allaient suivre, combien eussent été cuisants les regrets de ce vieillard qui fut trop honnête pour prévoir quelles turpitudes pèseraient sur la conception gouvernementale qu'il avait défendue naguère!

Chargé d'années, mais toujours chrétien vaillant, M. Buffet est mort il y a bientôt quatre mois et c'est le cardinal-archevêque de Paris qui lui a porté la suprême bénédiction de l'Église. Cet hommage lui était dû, à lui qui avait si bien, en maintes circonstances, défendu sa cause. C'est cette même pensée qui nous a a poussé à écrire ces lignes et à donner un respectueux souvenir à celui qui n'est plus.

P. L.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

UN VICOMTE DE BRIONNE, CONFÉRENCIER ET THÉOLOGIEN A ELBEUF EN 1660. par *A. Join-Lambert.* — 1891, Brionne, imprimerie Amelot; in-8° de 45 pages.

Une rare bonne fortune nous a permis de parcourir dernièrement une petite plaquette, œuvre d'un homme d'érudition fine et délicate; comme le sujet intéresse la Normandie catholique, nous sommes heureux d'en parler à nos lecteurs.

M. Join-Lambert eut un jour en sa possession un livre rarissime imprimé en 1660 chez L. Maury à Rouen et intitulé : *Conférences catholiques divisées en IV parties avec une épistre adressée à Messieurs les Protestants résidant à Elbeuf, par Mathieu du Pont*, et en sous-titre : *Seconde édition revue, corrigée et augmentée.*

Intéressé par le sujet annoncé et par le succès que ce sous-titre indiquait, M. Join-Lambert s'inquiéta de l'auteur, qui n'était nullement un théologien de carrière, mais bien un laïque, bon bourgeois perdu dans une bourgade normande. C'est donc la physionomie intéressante de Mathieu du Pont qu'il nous présente et avec elle celles de plusieurs membres de sa famille de conditions diverses. Le fait est que cette lutte en faveur du catholicisme était rare à cette époque, surtout parmi ceux qui occupaient une fonction publique, « le jansénisme en effet pénétrait et se recrutait surtout parmi les gens de robe; tandis que plus tard les laïques ne toucheront guère aux choses religieuses que pour combattre et détruire. »

Or, notre du Pont, après avoir été avocat à la cour était devenu vicomte de Briosne, fonction analogue à celle de bailli.

L'ouvrage de Mathieu du Pont est écrit avec douceur et mansuétude, mais cependant avec l'ardeur d'une conviction profonde,

son auteur cite les Pères de l'Église et plus de deux cents autorités diverses, ce qui prouve son érudition. Sa tolérance est également à remarquer à cette époque, M. Join-Lambert la signale comme chose rare. Une seconde partie plus courte mais non moins intéressante nous fait connaître ceux qui avaient été les contradicteurs de Mathieu du Pont, presque tous riches drapiers protestants installés à Elbeuf; et nous avons ainsi, reconstitué devant nos yeux, un petit coin de la vie normande au XVIIe siècle.

Voilà bien, n'est-il pas vrai, une de ces monographies locales vivantes et dignes d'intérêt au dernier point, non-seulement parce qu'elles font connaître une figure originale oubliée, mais parce qu'elles sont des matériaux pour l'histoire de l'avenir,... lorsque l'histoire ne sera plus passion mais vérité.

P. L.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Évreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

8me ANNÉE — 4me LIVRAISON

15 JANVIER 1899

Abbé A. Gosselin : Mgr de Saint-Vallier et son temps. (*Suite*). — Paul de Longuemare : Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — L'abbé Maxime Godefroy : Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703) (*suite*). — L'abbé Adam : Le culte de la Très Sainte Trinité à Valognes et et en Basse-Normandie dans le passé. — L'abbé V. Bourrienne : Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son rôle au début de la première croisade (*suite*). — Victor Quesné : Histoire du Désert des Carmes Déchaussés de la Garde-Châtel, près Louviers.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1899

SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME LIVRAISON

I. — Mgr de Saint-Vallier et son temps (*Suite*) . . . . . **A. Gosselin.** 279

II. — Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*Suite*) . . . . . **de Longuemare.** 299

III. — Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703) (*Suite*) . . . . . **M. Godefroy.** 310

IV. — Le culte de la Très Sainte Trinité a Valognes et en Basse-Normandie dans le passé . . . . **Adam** 325

V. — Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son role au début de la première croisade (*Suite*). . **V. Bourrienne.** 336

VI. — Histoire du Désert des Carmes Déchaussés de la Garde-Chatel, près Louviers . . . . . **V. Quesnay** 346

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Les Normands au Canada : Le journal de l'abbé Baudouin, 1697, par l'abbé GOSSELIN, membre de la Société royale du Canada.

Anecdotes bas-normandes de Constantin de Renneville, par Paul LE CACHEUX.

Essai historique et archéologique sur Angerville-l'Orcher, par l'abbé C[illegible]

Les derniers jours de deux abbayes normandes : Savigny et le [illegible] Michel, par le R. P. LAVEILLE, de l'Oratoire.

MGR DE SAINT-VALLIER

ET SON TEMPS (1)

SES RAPPORTS AVEC FRONTENAC, CALLIÈRES, VAUDREUIL.

QUELQUES ÉPISODES DE SA CARRIÈRE MILITANTE (2).

(Suite)

VII

Mgr DE SAINT-VALLIER ET CALLIÈRES. — FRONTENAC ET MAREUIL.

M. de Callières écrivit à la cour pour se plaindre de la conduite de l'évêque à son égard. Il se plaignit aussi au Conseil Supérieur, et présenta une requête demandant « qu'il lui fût permis de faire

(1) D'après la correspondance générale des gouverneurs et des intendants du Canada, aux archives de la marine, les jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France, les archives du séminaire et de l'archevêché de Québec.

(2) Ce sous-titre indique suffisamment que je n'ai nullement l'intention de raconter, dans ces quelques pages, toute la vie ni toute l'œuvre de Mgr de Saint-Vallier, mais seulement quelques-unes des difficultés qu'il eut avec les autorités coloniales de son temps. Ceux qui ont lu la vie de Mgr de Laval, et se rappellent

assigner M. l'évêque et les ecclésiastiques qui avaient publié et signifié certaine monition et mandement, » pour leur faire déclarer ces actes nuls et non avenus. Il voulait aussi que le Conseil les obligeât « à lui faire réparation, » et les condamnât « en tous ses dépends, dommages et intérêts. »

La requête fut communiquée à Mgr de Saint-Vallier. Le prélat répondit « qu'il avait lieu de s'étonner de la procédure qu'entreprenait le sieur de Callières, après avoir fait publier un libelle plein d'outrages, au son du tambour, à la porte de l'église, pendant le service divin, et aux endroits publics de la ville, l'avoir fait afficher à la porte de l'église et aux lieux publics, placé des sentinelles pour le garder, et fait rafficher nombre de jours de suite. Comme l'union étroite, ajoute-t-il, qui se trouve entre les Pères Récollets et le sieur de Callières, qui les a obligés de lui livrer l'original de notre dernier mandement, est une suite de leur intelligence, puisqu'ils se rapportent à la justice qu'en pourrait faire le sieur de Callières, comme il est arrivé pour son libelle, dans lequel il s'établit juge de l'affaire et décide en faveur des Récollets, faisant leur panégyrique, et d'ailleurs, comme il est expressément dit qu'il portera sa plainte au roi, il semble par cette nouvelle manière de procéder qu'il veut profiter de notre départ pour la France, pour pouvoir attaquer plus facilement et tourmenter nos ecclésiastiques de Ville-Marie. Pour prévenir toutes les suites fâcheuses que cela pourrait causer dans cette ville et ailleurs, nous déclarons au sieur de Callières que nous portons à Sa Majesté nos plaintes de ses entreprises; nous interpellons le dit sieur de Callières de s'y rendre par tel procureur qu'il jugera à propos, pour y dire ses raisons, protestant de nullité de tout ce qui pourrait être fait au contraire sur ce sujet dans notre absence, et de le regarder comme auteur de toutes les violences qui pourraient être faites. »

Mgr de Saint-Vallier présenta cette réponse au Conseil, ainsi que les lettres de l'archevêque de Paris et de M. de Pontchartrain, que j'ai déjà citées, et qui l'engageaient à se rendre en France pour régler toutes ses affaires. Comme dans la question Desjordy-Debrieux, le Conseil décida qu'il fallait attendre « jusqu'à l'arrivée

les luttes qu'eut à soutenir ce saint prélat contre la traite de l'eau-de-vie et pour la liberté de son Église, trouveront ici du moins un aperçu des rapports de l'Église et de l'État sous son successeur.

des vaisseaux l'année prochaine » pour s'occuper du différend entre l'évêque et M. de Callières : il ne fut plus question de ce différend au Canada.

Il n'en fut pas de même de l'affaire Mareuil. Celui-ci était toujours dans les prisons du Palais. Mais Frontenac était bien décidé à l'en faire sortir avec ou sans le consentement du Conseil. Il attendit cependant pour faire acte d'autorité que les derniers vaisseaux pour la France fussent partis, afin de n'avoir pas à en rendre compte à la cour pour le moment : son dossier était toujours assez chargé.

On a prétendu que Mareuil était un domestique de Frontenac : et c'est probablement cette opinion que M. de Latour entendit exprimer plus tard, et qui lui fit écrire que « les dérèglements des domestiques du gouverneur étaient extrêmes. » Mais Frontenac déclara solennellement à l'intendant « que le sieur de Mareuil n'était point son domestique; il se retirait dans une chambre du Château, voilà tout. » Oui, mais le gouverneur s'intéressait beaucoup à cet hôte compromettant, et lui était tout dévoué. Mareuil était évidemment le grand organisateur des soirées dramatiques du Château, le metteur en scène; et comme on l'accuse de tenir des propos inconvenants, puis de préparer des pièces scandaleuses, Frontenac se fait son avocat : il veut que le Conseil « nomme un ou deux commissaires pour informer, si dans les tragédies et comédies qui se sont jouées les années précédentes pendant le carnaval, et celles qui ont été représentées celui-ci, il s'est commis quelque désordre, s'il y a eu des personnes qui en ont joué ou voulu faire jouer de criminelles, d'impies ou d'impures, et si l'accompagnement de quelques circonstances particulières les a rendues plus dangereuses ou plus criminelles que celles qui ont été représentées de tous temps en ce pays... »

Quelques jours plus tard, le 15 mars, à la veille du temps pascal, le gouverneur fait instance au Conseil pour qu'on termine sans délai l'affaire de son ami et protégé : « Il lui doit être très fâcheux, dit-il, de se voir privé des sacrements (1), et tombé, par

(1) Dans une de ses requêtes au Conseil, Mareuil avance « qu'il a fait ses pâques l'année dernière, que depuis ce temps il a assisté les jours d'obligation au service divin, et qu'il s'est acquitté de tous les devoirs d'un bon chrétien, que même il a fait ses dévotions le jour de Noël dernier. » *(Jugements du Conseil Superieur*, t. III, p. 832).

le mandement que M. l'évêque a fait publier contre lui, dans l'horreur et la détestation de tout le monde, qui le traite d'impie et de scélérat. Ainsi il est de son intérêt qu'on examine s'il est coupable des crimes dont il est accusé, ou s'il est innocent. » Puis Frontenac demande de nouveau « qu'il soit nommé des commissaires pour faire incessamment son procès. »

Le 11 juin, Frontenac intervient de nouveau au Conseil en faveur de Mareuil. Il insiste « pour faire informer des désordres et scandales qui pouvaient être arrivés dans la représentation des comédies faites pendant le dernier carnaval. Il s'agit de savoir, dit-il, si M. l'évêque n'a point outrepassé les bornes de son autorité et de sa juridiction au préjudice de celle du roi. »

Le 28 juin, Mareuil présente une nouvelle requête. Il y a « trois mois et demi que la première est entre les mains du procureur général, qui doit avoir eu tout le loisir suffisant pour l'examiner. » Il insiste pour qu'il lui soit rendu « bonne et brième justice, comme il y a lieu de l'espérer, d'autant plus qu'il se croit obligé d'aller en détachement au premier jour, et vaquer au service du roi. »

Le procureur général d'Auteuil profite alors de l'occasion pour répondre au gouverneur :

« Quant à l'information, dit-il, demandée par M. de Frontenac, des désordres et scandales qui peuvent être arrivés dans la représentation des comédies qu'il a fait donner au public pendant le dernier carnaval, M. l'évêque, dans son mandement, n'a pas paru s'être extraordinairement récrié contre celles qu'on a fait représenter, mais bien contre celle qu'on publiait devoir représenter (1)... Ces sortes d'affaires, ajoute M. d'Auteuil, ne peuvent paraître d'une grande importance que par la part que M. le gouverneur y prend, puisque le Conseil ne manquerait pas de s'opposer aux entreprises de M. l'évêque, s'il lui paraissait vouloir outrepasser les bornes de son autorité et de sa juridiction au préjudice de celle du roi. »

C'est le 14 octobre que Mareuil avait été « pris au corps et conduit ez prisons du Palais, pour être ouï et interrogé sur les faits résultant des informations » faites contre lui, suivant l'ordre du Conseil, par M. de Villeray. Mareuil récusa Villeray comme commissaire enquêteur; et voici sous quels prétextes :

(1) C'est-à-dire *Le Tartuffe*. On était au 28 juin, et cette pièce n'avait pas encore été jouée : on avait seulement « publié qu'elle devait être représentée. »

Les chevaux de M. de Frontenac étant passés pour la deuxième fois « en dommage dans les prairies » de M. de Villeray, l'été précédent, celui-ci donna ordre à ses domestiques de les prendre et de les renfermer; puis il fit dire « au sieur Chrestien, » palefrenier de Frontenac, « que, s'il le trouvait bon, il ferait prendre soin des chevaux, et qu'il n'avait qu'à les envoyer quérir toutes fois et quantes il en aurait besoin. » A la suite de cet incident, il y eut altercation entre un des valets de Villeray, jeune homme d'une quinzaine d'années, et « le charretier de Frontenac. » Mareuil intervint alors pour les séparer, et le jeune homme lui ayant dit que « ni lui ni son maître ne se souciaient de M. le gouverneur, » Mareuil lui donna des coups de bâton, » et ajouta que son maître (Villeray) en méritait autant.

Mareuil récusait maintenant Villeray comme commissaire enquêteur, sous prétexte sans doute qu'il pouvait lui avoir gardé rancune pour l'incident de l'année précédente. Le Conseil ne jugea pas la raison plausible, et maintint M. de Villeray comme commissaire « pour l'instruction du procès criminel instruit à la requête du procureur général du roi contre le sieur de Mareuil (1). »

Bien plus, le 15 novembre, le procureur général d'Auteuil ayant dit au Conseil que Mareuil « avait communication avec tous ceux qui désiraient le voir, » on défendit expressément « à l'archer, à la garde duquel il était, de le laisser communiquer avec qui que ce soit (2). »

Mareuil refusant toujours de répondre devant le commissaire

(1) Villeray était de ce que l'on appelait alors le parti jésuite, on dirait aujourd'hui un clérical. On jugera des sentiments injustes que certaines personnes professaient à son égard, comme aussi des mœurs et des cancans du petit Québec d'alors, par les lignes suivantes de Lamotte-Cadillac : « N'est-ce pas une chose honteuse de voir M. de Villeray, le premier conseiller, tenir boucherie dans sa maison, faire débiter la viande par son valet, et Mme sa femme en recevoir l'argent? » Ainsi on lui faisait un crime d'engraisser des animaux pour son usage, et de vendre le surplus de sa provision de viande!

(2) Mareuil était « détenu prisonnier en la chambre de la prévôté, en ce Palais, n'y ayant alors de chambre en la conciergerie où il pût être mis. » Comme cela était « incommode aux officiers de la prévôté pour rendre la justice, » il fut, à la demande du procureur général, le 18 novembre, « transféré de la dite chambre des audiences de la dite prévôté, en une chambre de la conciergerie de ce Palais, pour y rester jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. » (*Jugements du Conseil Supérieur*, t. III, p. 942).

Villeray, le Conseil ordonne, le 22 novembre, que « son procès sera instruit comme à un muet volontaire. »

Sur ces entrefaites, Mareuil prépare une troisième requête, et l'adresse cette fois au gouverneur lui-même, pour se plaindre des irrégularités commises par le Conseil dans ce procès, et de la manière injuste dont il est traité. Il se plaint surtout du procureur général d'Auteuil, qu'il accuse de « partialité et de cabales formées dans le but de sauver les fausses démarches de Mgr l'évêque par la ruine du suppliant. » Il ajoute « qu'on s'est servi de tous les moyens les plus iniques » pour le ruiner; « on a induit et sollicité les gens à déposer contre lui; » on en a même menacé plusieurs « d'être châtiés et chassés hors de la ville, » s'ils ne voulaient déposer de la sorte. Mareuil conclut en disant qu'il soumet son affaire au Conseil d'État du roi; puis, en attendant, il supplie le gouverneur de le faire élargir, sous caution.

Frontenac arrive lui-même au Conseil, le 29 novembre, avec la requête de Mareuil, dont il fait faire lecture et qu'il dépose sur le bureau. Tout le monde s'attend à un acte d'autorité : la scène est solennelle. Frontenac tient dans sa main le discours qu'il a préparé déjà depuis quelques jours : il le prononce avec beaucoup de dignité. Je le cite dans son entier, parce qu'il renferme quelques détails nouveaux :

« Messieurs, les affaires du sieur de Mareuil ont commencé par des manières si extraordinaires et si irrégulières, qu'on doit moins s'étonner que les suites aient eu du rapport à ces commencements. Il y aurait eu cependant lieu d'espérer qu'après la remontrance que je fis à la Compagnie le 8 mars dernier, la plus grande partie de ceux qui la composent ouvriraient les yeux, et que, profitant des avis que je leur donnais, ils apporteraient encore plus de soin et d'application à réfléchir sur l'affaire dont il était question, afin de n'y faire aucune démarche qui ne fût dans les règles; et ce d'autant plutôt qu'il leur était facile de connaître que mon intention n'était pas de pallier et de couvrir les crimes du sieur de Mareuil, s'il en avait commis quelqu'un de la nature de ceux qu'on lui voulait imputer, mais seulement que la perquisition s'en fît d'une manière qui fût dans les formes, et qui ne pût donner aucune atteinte à l'autorité du roi et à la liberté publique.

« La conduite que j'ai gardée depuis, dans tout le cours de cette affaire, prouve assez invinciblement que je n'ai jamais eu d'autres

ensées, puisqu'on ne saurait nier que c'est moi qui ai fait mettre sieur de Mareuil en prison par mon capitaine des gardes, qu'on vait peu de moments auparavant sollicité de le cacher dans ma aison, afin que le grand prévôt ne le trouvât pas lorsqu'il en rait la recherche; et la réponse qu'il fit à cette occasion marquait ssez qu'il savait parfaitement bien mes sentiments là-dessus.

« Il ne doit pas être moins notoire à tout le monde que, lorsque dernier vaisseau a été prêt de mettre à la voile pour France, on nercha toutes sortes de moyens de faire persuader au sieur de areuil de s'évader, lui offrant de le travestir en matelot, et de le ire embarquer à mon insu. Mais la personne à qui on s'adressa, arce qu'on la croyait de ses amis, n'osa le faire, dans l'appréhen- on qu'elle eut de s'attirer mon indignation et mon ressentiment; e sorte qu'on peut dire que ma seule considération est la cause u'il est resté en prison, et qu'ainsi je n'ai jamais prétendu que on crime (s'il en a commis quelqu'un) demeurât impuni, mais eulement qu'on en fît les poursuites en observant les lois et les rdonnances.

« Mais présentement que je connais évidemment qu'on veut asser par dessus tout ce qu'elles ordonnent de plus précis et de lus formel, je croirais manquer beaucoup à ce que je dois au ublic, si je n'essayais de suspendre le cours de cette conduite, usqu'à ce qu'on veuille la redresser et mettre dans les formes, uisqu'il est visible qu'elle n'est remplie que de partialités, de abales, et de passions particulières, et qu'elle ne tend qu'à pprimer par quelque biais que ce puisse être, un homme dont n hait peut-être encore plus la personne que le crime qu'on rétend qu'il a commis.

« Ainsi, messieurs, je suis venu vous déclarer que je ne dois ni e puis souffrir que le sieur de Mareuil soit détenu plus longtemps ans les prisons, et que je vais présentement l'en faire sortir, aux ffres qu'il fait, et aux assurances que j'y ajoute de l'y faire emettre aussitôt que l'on saura la décision que le Conseil d'État ura faite sur l'appel qu'il y a interjeté en cassation de vos arrêts, t que nous connaîtrons précisément les volontés du roi là-dessus.

« Cependant, afin que Sa Majesté soit pleinement informée de na conduite et de celle de toute la Compagnie, je demande qu'il oit fait registre tant de la requête du sieur de Mareuil, que j'ai ait lire et mise sur le bureau, que de la déclaration verbale que

j'ai faite en conséquence, et dont je remets aussi une copie signée de ma main, présentée au Conseil ce 22 novembre 1694. »

Ce discours prononcé, Frontenac en laissa copie sur le bureau, avec la requête de Mareuil, donna ordre au greffier, malgré les protestations du procureur général et des conseillers, d'insérer les deux documents dans les registres, puis se retira.

Quelques instants plus tard, M. de la Vallière, capitaine de ses gardes, allait, de sa part, faire sortir Mareuil de prison; et dans leur première séance subséquente, le 6 décembre, les conseillers s'étant fait apporter le registre de la geôle, y lurent l'acte suivant :

« Aujourd'hui, 29 novembre, de l'ordre de M. le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le roi en ce pays, nous, capitaine de ses gardes, avons déchargé le présent registre et l'écrou ci à côté de la personne du sieur de Mareuil, ainsi que la recommandation faite au bas du dit écrou, et en conséquence enjoignons au concierge de ces prisons d'ouvrir les portes au dit sieur de Mareuil; à quoi il a satisfait à l'heure même, et me l'a remis entre les mains. DE LA VALLIÈRE. »

VIII

Mgr DE SAINT-VALLIER EN FRANCE, DE 1694 A 1697.

Mgr de Saint-Vallier partit de Québec pour la France le 29 octobre, et n'arriva à Paris qu'à la mi-janvier, s'étant attardé assez longtemps, comme je l'ai dit, à visiter ses abbayes.

A la veille de quitter le Canada, il avait fait quelques démarches habiles auprès du Conseil, et mis les formes de son côté. Profitant de la première séance après les vacances (1), le 11 octobre, il se rend au Conseil, et présente pour les faire vérifier et enregistrer les lettres patentes qu'il a reçues pour l'établissement civil de l'hôpital général de Montréal (2). Puis il offre de donner des explications sur les difficultés dont il a été la cause ou l'occasion durant

(1) Le Conseil prenait des vacances le printemps et l'automne; le printemps, « pour ne divertir personne des travaux des semences, » et l'automne, pour le temps des récoltes. (*Jugements du Conseil Supérieur*).

(2) *Édits et Ordonnances*, I, 277.

l'année : « Je regrette, dit-il, que MM. le gouverneur et l'intendant soient absents. » Alors on députe deux conseillers auprès de Frontenac pour l'inviter à venir au Conseil : « Je suis occupé à mes dépêches pour la cour, dit le gouverneur, je ne puis y aller. D'ailleurs, ajoute-t-il, on a bien commencé saus ma participation les procédures contre le sieur de Mareuil; que l'on continue (1). »

De son côté, l'intendant fait savoir que si l'on a absolument besoin de sa présence au Conseil, il s'y rendra; et MM. Dupont et de Vitré lui ayant dit qu'en effet sa présence était requise, il se rend à la séance.

Mgr de Saint-Vallier exprime alors de nouveau le regret que le gouverneur soit absent : « Je suis chagrin, dit-il, qu'il n'ait pas eu agréable de se trouver au Conseil. Pressé par mon départ pour la France de donner ordre à mes affaires, et de pourvoir autant que possible à ce qu'en mon absence les ecclésiastiques de mon diocèse, qui ne sont déjà que trop fatigués, ne soient pas exposés à de nouvelles poursuites, qui leur pourraient faire prendre le parti d'abandonner leurs cures et de se retirer en France, je prie la Compagnie de trouver bon que je lui parle au sujet des arrêts et documents qu'on m'a communiqués. Dans la crainte d'omettre quelque chose d'essentiel, et pour éviter les répétitions, j'ai mis par écrit ce que j'avais à dire. » Il fait ensuite lecture de son écrit, contenant sept pages, et ayant pour titre : « Réponse que fait l'évêque de Québec aux dires et écrits de M. le comte de Frontenac. » Il le dépose sur le bureau, priant le Conseil de vouloir bien l'inclure dans la liasse des documents qu'on envoie à la cour.

Il est regrettable que cet écrit de Mgr de Saint-Vallier n'ait pas été conservé, comme le discours de Frontenac, dans les minutes du Conseil.

Trois jours plus tard, ayant appris la manière assez désobligeante avec laquelle MM. Dupont et de Vitré ont été reçus par Frontenac, le prélat se rend de nouveau au Conseil : « Je me confirme de plus en plus dans la pensée, dit-il, qu'après mon départ pour la France M. le gouverneur fera ressentir sa peine aux ecclésiastiques qui sont dans les cures de mon diocèse. Étant curés fixes, ils ont besoin de repos et de protection pour perfectionner leur établissement. Je vois même par la réponse de M. le gouverneur que l'on

(1) *Jugements du Conseil Supérieur*, III, 916.

veut intéresser le Conseil qui, depuis le commencement des difficultés, a beaucoup souffert. Je supplie de nouveau le Conseil de considérer que ce que j'ai été obligé de dire et d'écrire, après avoir évité de le faire autant qu'il m'a été possible, n'a été que par nécessité, pour ma propre défense et celle de mon clergé, qu'on a attaqué tant de fois... Je le prie d'ordonner que le tout soit envoyé au roi qui, par sa sagesse et son autorité, peut d'un seul mot et sans réplique régler toutes ces contestations (1). »

On voit comme tout cela était habile. Après avoir répandu la terreur un peu partout dans son diocèse, après avoir bouleversé son séminaire épiscopal et interdit trois des principaux directeurs de cette institution, après avoir lancé ses foudres contre plusieurs personnages en vue de la colonie, interdit tout un couvent de Religieux, et fait fermer leur église durant plusieurs mois, le prélat posait en victime, prenait la défense de son clergé paroissial, tâchait de s'assurer les sympathies du Conseil, la première autorité de la colonie après le gouverneur et l'intendant, et s'inclinait d'avance devant la sagesse des décisions royales.

C'est sans doute avec la même habileté qu'il sut se défendre à la cour. Malheureusement il s'y heurta, cette fois, à une masse de préjugés qui s'étaient accumulés contre lui. On s'y montra d'autant moins disposé à lui donner raison dans les difficultés qu'il avait avec les principaux personnages de l'Église et de l'État dans la colonie, qu'on avait plus attendu de la largeur de ses vues et de son esprit de conciliation, en le nommant évêque de Québec. Pontchartrain, surtout, ne pouvait taire son désappointement : parent de Frontenac, il ne lui pardonnait pas de s'être mis à dos le gouverneur, après avoir été son ami :

« Il ne faut pas, disait-il, qu'il retourne au Canada, de peur qu'il n'achève de bouleverser l'Église et l'état politique d'un pays où l'on a besoin d'un grand flegme pour gouverner, et où il ne peut recevoir de conseils que de ceux dont il ne veut point en prendre. »

C'est la note qui parut dominer à la cour à l'égard du prélat. On décida de le retenir le plus longtemps possible en France, dans l'espoir de l'engager à résigner son siège; on l'y regardait comme

(1) *Jugements du Conseil Supérieur*, III, 923.

mpossible, et « d'un caractère d'esprit à ne pouvoir vivre en paix vec personne (1). »

Il est probable qu'il rencontra des sympathies, des marques de ienveillance et d'intérêt, surtout parmi les amis qu'il avait dû se aire autrefois à la cour. On ne cite pourtant que des déconvenues. Celle qu'il alla chercher chez Mme de Frontenac mérite d'être notée.

Comment s'avisa-t-il, dans les circonstances, de se présenter chez ette dame, « la divine, » comme on l'appelait à cause de son sprit, l'une des habituées de cette société d'élite que fréquentait Mme de Sévigné? Que pouvait-il espérer d'une visite chez la femme lu gouverneur avec lequel il s'était si pitoyablement brouillé, et ui devait être au courant de toutes ces misères? Il y alla cependant; mais il n'eut pas à s'en féliciter. La comtesse le reçut l'abord très froidement; puis le prélat s'étant avisé d'aborder le ujet si délicat des difficultés qu'il avait eues au Canada, et de lui lire qu'il regrettait de voir M. de Frontenac soutenir de son autorité des impies et des scandaleux, elle prit feu là-dessus et lui répliqua qu'elle était sûre que le comte n'en était pas capable. Le prélat se leva aussitôt; et elle le laissa partir sans faire un pas pour e reconduire.

Il est regrettable que l'on n'ait pas les diverses décisions de la our sur toutes les difficultés qui lui furent soumises à cette époque par l'évêque, le gouverneur, l'intendant, le Conseil : on ne onnait guère que ce qui fut réglé pour le Séminaire. Ce qui paraît ertain, c'est que, comme il arrive presque toujours dans les règlements donnés au delà des mers, il y eut des paroles d'encouragement, comme aussi un mot de blâme, pour tout le monde. Frontenac eut certainement le sien, comme on le voit par les répliques qu'il adressa au ministre. Mais il en prit d'autant plus bravement son parti qu'il n'avait jamais été gâté de compliments par la cour; et les remarques qu'on lui fit ne le rendirent pas plus endre pour le clergé. On lui reprocha, par exemple, ce marché par lequel, moyennant finance, il avait renoncé à faire jouer le *Tartuffe* au château : il écrit au ministre le 4 novembre 1695 :

« A l'égard des cent pistoles que M. l'évêque m'a données, c'est une chose si risible, que je n'ai jamais cru qu'on la pût tourner à

(1) Lettre de M. Tremblay, 1695.

mon désavantage, mais qu'elle donnerait matière de se réjouir à ceux qui en entendraient parler.

« Si M. l'évêque avait voulu me croire, et suivre les conseils que l'amitié qu'il me témoignait alors me donnait souvent la liberté de lui donner sur toutes les choses que lui ou ses ecclésiastiques entreprenaient tous les jours, et à la continuation desquelles je lui représentais qu'il était impossible qu'à la fin on ne s'opposât, il n'aurait pas fait tant de fausses démarches. Mais vous devez le connaître assez pour savoir qu'il ne suit pas toujours ce que ses amis lui conseillent... »

Il écrit encore un autre jour au ministre :

« Je ne vous parle point de M. l'évêque; vous l'avez pu connaître par ses procédés, et que les portraits que je vous ai faits de lui, lui ressemblent au naturel (1). Les affaires se décideront apparemment avec celles du Conseil; car si la cour ne donne quelque ordre à celle des Récollets, il y arrivera d'étranges scandales, les prêtres du séminaire de Montréal ayant fait sur cela des extravagances sans fin et sans nombre, qui se sont même étendues jusque sur moi. Mais je les ai souffertes patiemment; et je me contenterai de m'en plaindre honnêtement à M. de Tronson, qui veut que je le croie mon ami, et de longue main, ayant été condisciples au collège pendant plusieurs années...

« J'ai reçu des lettres de M. l'évêque, par duplicata, et je lui ferai réponse avec la même sincérité qu'il m'a écrit; car il n'est pas non plus que moi si scrupuleux qu'était feue Mme la princesse de Conty (2), qui disait qu'elle ne voulait pas écrire, parce qu'on mentait toujours dans les lettres. Aussi ne suis-je pas janséniste (3) comme on dit qu'elle était...

(1) Faisait-il allusion, le méchant, aux yeux louches du pieux Prélat? M. Tremblay, dans sa lettre de 1695, nous fait connaître ce défaut « naturel » de Mgr de Saint-Vallier.

(2) Marie-Anne, dite *Mademoiselle de Blois*, fille naturelle de Louis XIV et de Melle de la Vallière. Le prince de Conti, son mari, mourut de la petite vérole à Fontainebleau le 12 novembre 1685.

(3) Frontenac se défend ici d'être janséniste, évidemment parce qu'on l'avait accusé de l'être. D'où pouvait lui venir cette réputation? Probablement de ce qu'il n'était pas « l'ami » des Jésuites. « Frontenac n'aimait pas les prêtres de la Compagnie de Jésus, dit le P. de Rochemonteix, il poussa ses préventions contre eux jusqu'à la calomnie; les Récollets se crurent obligés de suivre leur bienfaiteur jusqu'au bout, et Dieu sait tout ce qu'ils ont dit et écrit

« J'ai satisfait pleinement, monsieur, aux conseils que vous me donnez dans votre dernière lettre du 16 juin. On ne peut pas paraître plus content que je l'ai paru, après la réception de la lettre que vous m'avez envoyée de M. de Pontchartrain, quoique si opposée à la satisfaction que vous espériez que j'en devais recevoir.

« Ce n'est pas trop mon humeur ni ma coutume de faire le comédien. Mais je vous assure que dans ce rencontre j'ai si bien joué mon rôle que personne n'a pénétré et ne pénètrera mes sentiments.

« S'il ne faut qu'avoir cette conduite pour attendre dans la décision des affaires des satisfactions plus grandes, on ne pourra prendre de là aucun prétexte de me les refuser. On sait le bon droit de ma cause, la malice et l'artifice de mes ennemis, l'intérêt que le roi a d'empêcher les usurpations qu'on veut faire sur son autorité, et de soutenir ceux qui sont préposés pour le maintenir, et qui n'ont d'autres vues que le bien de son service. Enfin on est assez informé de cet *Odium theologicum* contre les puissances temporelles, qui est plus fort en ce pays qu'en pas un autre endroit... »

de mal sur les enfants de saint Ignace. » *(Les Jésuites et la Nouvelle-France,* t. III, p. 361).

Ainsi, voilà les Récollets mis sur le même pied que Frontenac vis-à-vis des Jésuites...

Il en est de même de M. d'Argenson, cet autre gouverneur du Canada, dont la Vénérable Marie de l'Incarnation fait quelque part un si bel éloge : « Ce n'était pas un ami des Jésuites de France, ni de ceux du Canada, écrit le P. de Rochemonteix; ses sentiments à leur égard s'éloignaient beaucoup de la justice et de la vérité. » Il dit plus loin qu'il était « leur ennemi. »

Il est vrai qu'il ajoute aussitôt qu'il était « intelligent, brave, bon catholique » *(Ibid.,* t. II, p. 233) : ce qui peut rassurer sur son compte, comme sur celui des Récollets et de quelques écrivains que l'auteur range parmi ceux qui ne sont pas « amis des Jésuites, » parce qu'ils ont différé d'opinion avec quelques-uns d'entre eux sur certains points. Jusqu'au bon et savant Sulpicien Faillon, qui est accusé « d'hostilité de sentiments » à leur égard! *(Ibid.,* t. I, p. II).

Mais cette manière de classer tout le monde en « amis » ou « ennemis » des Jésuites, suivant qu'on approuve ou qu'on n'approuve pas absolument tout ce qui s'est jamais dit, ou fait, ou écrit dans la Compagnie de Jésus, est-elle digne d'un auteur sérieux? Ne rappelle-t-elle pas le système « de ces écrivains qui, traitant l'histoire à la manière d'un tableau du jugement dernier, classent délibérément chaque personnage à droite ou à gauche, parmi les élus ou les réprouvés? » (*Le Correspondant,* 1896, t. I, p. 751).

Puis il ajoutait, au sujet des contestations entre son ami Lamotte-Cadillac et les Jésuites, pour lesquels ni l'un ni l'autre n'eurent jamais de tendresses :

« Le pauvre M. de Lamotte-Cadillac (1) aurait eu besoin de vous envoyer un journal pour vous instruire de toutes les persécutions qu'on lui a faites dans le poste où je l'ai mis, et où il fait merveilles, s'étant acquis beaucoup de crédit sur l'esprit des Sauvages, qui l'aiment et qui le craignent. Mais il n'a pas eu le temps de le copier pour vous le faire tenir...

« Il n'y avait que deux mois que les Pères qui sont à Michilli-

(1) Il était alors (1695) commandant à Michillimakinac. Il fonda en 1700 la ville de Détroit, où il resta commandant jusqu'en 1710, et devint ensuite gouverneur de la Louisiane.

Antoine de Lamothe-Cadillac, fils de Jean de Lamothe, seigneur de Cadillac, de Launay et de Montet, conseiller au Parlement de Toulouse, et de dame Jeanne de Malenfant, vint au Canada vers 1686, et épousa à Québec l'année suivante, le 25 juin 1687, Marie-Thérèse Guyon, fille de Denys Guyon, petite-fille de Jean Guyon, l'un des premiers censitaires de Robert Giffard, et cousine germaine de l'abbé Jean Guyon, l'ami et le protégé de Mgr de Laval. Il avait alors vingt-six ans. Il se fixa à Port-Royal, en Acadie, et obtint, en 1688, de M. de Denonville la concession d'une seigneurie qui comprenait l'île du Mont-Désert, aujourd'hui dans l'état du Maine. En 1691, il n'était encore que simple lieutenant; mais grâce à la protection de M. de Frontenac, dont il avait su mériter la confiance, il acquit bientôt de l'avancement, et devint capitaine d'une compagnie du détachement de la marine. Au mois de septembre 1694, il accompagne Frontenac à Montréal et c'est là qu'il est choisi par le gouverneur pour aller à Michillimakinac relever M. de Louvigny de son gouvernement. Il fut rappelé de Michillimakinac en 1697, et remplacé par M. de Tonti le jeune.

Il était accusé d'avoir profité de sa position pour faire le commerce des pelleteries en contrebande. Deux procès qu'il eut au Conseil Supérieur et à la Prévôté de Québec, l'un avec les nommés Louis Durand et Joseph Moreau, l'autre avec un nommé Sauton — trois hommes qu'il avait induits à former une société pour le commerce des fourrures — font voir qu'il était peu scrupuleux.

« Il promettait, dit M. Verreau, de leur fournir des marchandises pour la valeur de sept mille livres, les profits devant être partagés par les trois associés. Ceux-ci eurent garde de refuser une proposition aussi avantageuse. Le marché conclu, les marchandises furent livrées. Mais, au bout d'un mois, Lamothe emprisonna ses hommes et fit enlever toutes les marchandises, celles qu'il venait de fournir, comme celles que Sauton avait apportées de Montréal, à l'exception de quelques objets de peu de valeur. »

La sentence de l'intendant Champigny et celle de M. de Lothinière, lieutenant-général de la Prévôté, furent défavorables à Lamothe-Cadillac. (*Quelques notes sur Lamothe-Cadillac*, par l'abbé Verreau).

makinac m'en avaient écrit des merveilles, et comme d'un homme le plus judicieux, le plus prudent et le plus ennemi du désordre que j'eusse jamais pu envoyer dans ce pays-là. Mais je ne sais s'ils ont reconnu qu'il avait trop d'esprit et de pénétration, et qu'ainsi ils ont jugé qu'il fallait changer de langage et qu'il ne leur était pas propre. Enfin on a trouvé moyen par une cabale toute visible de soulever trois ou quatre officiers qui étaient dans les postes dépendants du sien, et qui lui ont fait des algarades si extraordinaires et si inouïes, que j'ai été obligé de les faire mettre en prison, quand ils ont été descendus...

« Un certain Père Carheil, Jésuite, qui m'avait écrit il y a quelques années des lettres si insolentes, a joué dans tout cela des rôles étonnants. J'en écrirai un mot au R. P. La Chaise, afin qu'il y donne ordre. Les supérieurs d'ici promettent assez de le faire, sans que j'en aie vu jusqu'ici aucun effet. Cependant, si cela continuait, il faudrait bien y trouver quelque remède, car il n'y aurait plus moyen que quelque officier qu'on envoyât soit à Michillimakinac, Miamis, Illinois et autres endroits, pût y demeurer, par les persécutions qu'on leur fait, sur la gêne qu'on donne à leur conscience, et sur l'absolution qu'on leur refuse sitôt qu'ils ne font pas tout ce qu'on désire. Il y a même sur cela un commerce d'intérêt et d'argent qui est honteux à dire (1). M. de Tonti vous en aurait pu écrire, s'il n'avait été obligé, pour se délivrer de tous ces tourments, de s'en aller aux Assiniboines, et de laisser M. de Laforêt en son absence, qui, avec toute son adresse et sa douceur, aura de la peine à s'en bien tirer... »

Cette lettre de Frontenac nous fait voir comme tout était mêlé, à cette époque, le religieux et le civil, le spirituel et le temporel : on allait jusqu'à se plaindre à la cour du refus de l'absolution au saint tribunal, et de la gêne des conciences. Fort heureusement, le roi avait le bon esprit de confier le règlement des questions

(1) Frontenac persistait dans son accusation de commerce contre les Jésuites. Le procureur général d'Auteuil écrivait lui aussi sur ce sujet en 1705 : Quand j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Grandeur que ces Pères Jésuites faisaient un commerce ouvert, je n'ai pas prétendu parler des marchandises qu'ils vendent dans Québec, qu'on recherche avec empressement parce qu'elles sont de bonne qualité. Cela ne leur fait pas honneur, mais ne préjudicie à personne : les marchands ne s'en plaignent pas. Mais j'ai parlé de ce commerce qu'ils font aux Outaouais, ou qui se fait par leur moyen, qui est public, et contre lequel tout le monde murmure... »

religieuses à un Conseil ecclésiastique. Les difficultés entre Mg Saint-Vallier et le séminaire de Québec furent réglées par Fran de Harlay (1), archevêque de Paris (2), et le P. La Chaise. question du retour de l'évêque dans son diocèse fut défér Bossuet et au cardinal de Noailles, qui répondirent tous deux qu pouvait bien essayer d'obtenir du prélat qu'il se démît volonta ment de son siège, mais que s'il refusait, on ne pouvait l'empêc d'aller résider dans son diocèse, suivant les Canons.

Mais Mgr de Saint-Vallier était d'autant moins décidé à don sa démission, qu'il aurait craint par là de paraître céder désirs de Frontenac et des officiers avec lesquels il était broui M. Tremblay écrivait de Paris en 1695 :

« Il a agi depuis son arrivée à Paris comme étant absolum résolu à retourner à quelque prix que ce soit au Canada : il faut pas s'attendre à sa démission : c'est un coup du ciel, s'i fait; et je la regarderai comme un miracle. Il faut s'attendre contraire que, quelle que chose que disent les officiers contre il retournera au Canada, peut-être dès l'année prochaine; il y du moins ce qu'il pourra. »

Se voyant retenu malgré lui en France, il écrivit à ses d

(1) Quel triste personnage que ce Harlay, le *Pape d'en deça des m* comme l'appelait son secrétaire Le Gendre! Voici ce que Fénelon ne craig pas d'écrire de lui à Louis XIV : « Vous avez un archevêque corrompu, s daleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi de toute vertu, et qui gémir tous les gens de bien. Vous vous en accommodez, parce qu'il ne s qu'à vous plaire par ses flatteries. Il y a plus de vingt ans qu'en prostit son honneur il jouit de votre confiance. Vous lui livrez les gens de bien; lui laissez tyranniser l'Église, et nul prélat vertueux n'est traité aussi bien lui. » (Charles Gérin, *Recherches sur l'Assemblée de 1682*, p. 221).

Sainte-Beuve résume ainsi le portrait de cet *évêque de cour :* « Le cathol et le chrétien cédèrent le pas au sujet. Dieu et le Pape ne vinrent qu'à la s *Le roi avant tout*, ce fut sa devise. »

Mme de Coulanges, écrivant à Mme de Sévigné, après la mort triste et su de cet archevêque : « Il s'agit maintenant, dit-elle, de trouver quelqu'un se charge de l'oraison funèbre du défunt. On prétend qu'il n'y a que petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile, c'est la vie et la mort. »

Et dire que cet homme exerça plusieurs années la juridiction au Canad que Mgr de Laval, nommé par le Saint-Siège vicaire apostolique de la Nouv France, eut bien de la peine à maintenir son autorité contre lui!

(2) Et non pas « cardinal-archevêque de Paris, » comme écrit le P. de Ro monteix, dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. I, p. LIII. Harlay, g à Dieu, ne fut jamais cardinal.

rands vicaires, Dollier et de Montigny, pour se plaindre de ce qu'on ne faisait rien au Canada pour procurer son retour : « Averissez bien, disait-il, tous ceux qui sont cause de mon exil loin de non diocèse, que je leur ferai ressentir un jour toute la force et le poids de l'autorité épiscopale, s'ils ne travaillent efficacement à me faire retourner en Canada (1). » Il aurait voulu que les fidèles et les communautés religieuses eussent envoyé des requêtes à la cour en sa faveur. Il ne fut fait aucune démarche dans ce sens.

Dans son désir ardent de retourner au Canada, le prélat s'avisa même d'écrire à son vénérable prédécesseur, qu'il avait toujours tenu dans l'ombre et loin des affaires, auquel il avait même demandé de vouloir bien demeurer à Saint-Joachim plutôt qu'à Québec : il le suppliait d'intercéder en sa faveur auprès de la cour pour hâter son retour au Canada. Mgr de Laval lui répondit qu'en conscience il ne pouvait rien faire. J'ai cité plus haut quelques lignes de sa lettre à la fois si franche et si respectueuse.

Une seule requête partit du Canada en sa faveur : M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Montréal, écrivit au ministre le 25 octobre 1695 : le principal grand vicaire du Canada devait bien cela à son évêque. Mais sa lettre était conçue en termes si extraordinaires qu'elle se détruisait presque d'elle-même. Voici comment elle débutait :

« Permettez, monseigneur, au pauvre grand vicaire du Canada de dire à Votre Grandeur que, depuis certains bruits arrivés d'outremer, qui menacent le pays de ne plus voir son cher évêque, *il se trouve accablé des peuples de ce diocèse qui, la plupart, d'une voix gémissante et tremblante* lui demandent leur pasteur, et s'il est vrai qu'on le leur veuille ravir : ce qui l'avait tellement attendri et pressé qu'il se serait trouvé contraint de promettre à plusieurs de vous exposer leurs communs gémissements... »

Cette lettre fut remise à l'abbé Geoffroy, qui partait pour la France (2). Il avait ordre d'en tirer plusieurs copies, et d'envoyer ces copies par des voies différentes. Il s'aperçut, en la transcrivant, de l'exagération qu'elle contenait, et doutant de la vérité des

(1) Lettre de Mgr de Laval à Saint-Vallier, Québec, 1696.

(2) A son retour, il devint curé de Champlain, et il eut un procès avec M. Paul Vachon, curé du Cap de la Madeleine (Sainte-Marie-Madeleine-du-Cap), au sujet de la délimitation de leurs paroisses. (*Jugements du Conseil Supérieur*; 22 janvier 1720).

assertions, il la communiqua à plusieurs personnes, en pass
Québec. C'était une impardonnable indiscrétion, dont o
manqua pas de profiter pour en prendre copie et s'en amuse

Cependant, on était déjà arrivé au commencement de 169
Mgr de Saint-Vallier n'avait pas encore obtenu de la cour la
mission de retourner au Canada. Il se décida alors à prépar
mémoire pour le roi, et alla lui-même le présenter à Sa Maj
ce mémoire était rempli de promesses de paix et de concili

J'ai raconté ailleurs (2) ce qui arriva ensuite. Louis X
mander Mgr de Saint-Vallier vers le milieu du carême, lui
avec son affabilité ordinaire, et lui demanda comme une fave
démission, pour le bien de l'Église du Canada. Pour toute rép
le prélat se contenta de faire mille protestations de respec
reconnaissance et d'attachement à la personne de Sa Majest
« Mais, dit le roi, vous ne répondez pas à ce que je vous dem
— Sire, répliqua l'évêque, il y a des choses sur lesquelles
plus respectueux de ne pas répondre à Votre Majesté. — A
lui dit le roi prenant un ton de maître, puisqu'il en est ainsi,
retournerez dans votre diocèse. Mais voyez à y rétablir entière
la paix; parce que si j'entends encore parler de vous, je s
bien vous rappeler, pour ne plus cette fois vous y l
retourner. »

Mgr de Saint-Vallier fit voile pour le Canada dans le mo
juillet, et rentra dans son diocèse vers la mi-septembre. Puis
trouve les années suivantes tout occupé de sa charge past
cherchant à faire fleurir la piété parmi ses diocésains et à ext
la racine des principaux abus, s'entendant avec l'ancien évêq
le séminaire pour l'établissement de la mission lointain
Tamarois, et pour la fondation du couvent des Ursuline
Trois-Rivières (3). Évidemment les sages conseils du roi n'o
été sans résultat non plus que les tribulations auxquelles le
évêque a été soumis :

« A quelque chose malheur est bon. »

Frontenac, Callières, le séminaire de Québec, les Récollets

(1) Histoire manuscrite du Séminaire de Québec.
(2) *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 461.
(3) *Édits et Ordonnances*, t. I, p. 288.

eux qui avaient eu des difficultés avec le prélat furent bien aises e voir s'ouvrir une ère d'apaisement et de calme. Le *Te Deum* hanté dans l'église cathédrale de Québec le 21 septembre 1697 our la paix de Ryswick, semblait venir à point pour célébrer une utre paix encore plus bienfaisante pour les Canadiens :

« Le gouverneur général y assista, dit la chronique, aussi bien ue l'intendant et les officiers du Conseil Supérieur et de la Pré-ôté. Il y eut le soir plusieurs décharges de canon de la ville et es vaisseaux, au moment où l'on allumait un feu de joie dans la rande place, et tous les bourgeois firent des illuminations à leurs enêtres, suivant l'ordre que M. de Frontenac leur en avait fait onner. »

Frontenac et Champigny écrivant au ministre dans l'automne e l'année suivante paraissaient satisfaits :

« M. l'ancien évêque, disent-ils, et les prêtres du séminaire de uébec, toujours remplis de zèle pour l'augmentation de la foi, nt engagé trois de leurs ecclésiastiques pour porter l'évangile hez les nations établies le long du Mississipi, qui sont, à ce qu'on rapporté, d'une docilité propre à y faire beaucoup de progrès.

« M. l'évêque de Québec, ajoutent-ils, continue avec tant 'application à soulager les pauvres et à faire d'autres bonnes euvres, que nous pouvons dire qu'il fait au delà de ses forces : ce ui ne doit pas peu vous engager, monseigneur, à lui procurer la ontinuation des grâces que Sa Majesté lui fait, et même de les lui ugmenter. »

Hélas! Frontenac, lorsqu'il écrivait avec l'intendant cette épêche à la cour, n'avait plus que quelques semaines à vivre. Il nourut à Québec le 28 novembre 1698, et fut inhumé dans l'église es Récollets.

L'intendant Champigny fut obligé d'envoyer son courrier par la Nouvelle-Angleterre afin de faire parvenir en France le plus tôt possible la triste nouvelle de la mort du gouverneur. Sa lettre est alme et digne : on sent, en la lisant, que l'apaisement s'était fait epuis quelque temps déjà dans les esprits :

« Monseigneur, dit-il, je hasarde cette lettre par la voie de la Nouvelle-Angleterre, pour vous donner avis que M. le comte de Frontenac mourut le 28 du mois de novembre dernier, avec les entiments d'un véritable chrétien. Vous aurez peut-être de la peine à croire, monseigneur, que je sois aussi véritablement et

aussi sensiblement touché que je le suis de sa mort, après t
démêlés que nous avons eus ensemble. Cependant il n'est r
plus vrai, et on en est persuadé. Aussi il n'y a jamais eu c
différents sentiments que nous pouvions avoir pour le serv
roi qui nous ont brouillés; car de lui à moi comme part
nous n'en avons jamais eu. Il en a usé d'une manière si hon
mon égard pendant sa maladie, qu'on peut dire avoir com
au départ de nos vaisseaux, que je serais tout-à-fait ingra
n'en avais de la reconnaissance. Le petit testament qu'il
dont je vous envoie copie, en est une marque. Je le ferai exe
et je puis vous assurer que j'ai un très grand soin des intér
Mme la comtesse de Frontenac... »

(A suivre). Abbé A. Gosselin

UNE FAMILLE D'AUTEURS

AUX

SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

LES SAINTE-MARTHE

Etude historique et littéraire d'après de nombreux documents inédits

(Suite).

CHAPITRE IV

Jacques de Sainte-Marthe, seigneur de Chandoiseau, MÉDECIN DE HENRI II, DE FRANÇOIS II ET DE HENRI III. — LA MÉDECINE AU XVIe SIÈCLE. — AMBROISE PARÉ. — GUILLAUME BUDÉ. — *René de Sainte-Marthe;* SA POSTÉRITÉ. — *Joseph, seigneur de la Guéritière.*

Plus jeune de cinq ans que Charles, Jacques de Sainte-Marthe (1),

(1) Jacques de Sainte-Marthe a été appelé par quelques auteurs, Sainte-Marthe Pictau; ce mot est évidemment le mot *pictav.* (*pitcaviensis*, poitevin) mal compris, et n'a aucune autre signification.

chevalier, seigneur de Chandoiseau et de la Guéritière, trois
fils de Gaucher, naquit à Fontevrault le 29 septembre 1517. C
son père lui-même qui voulut, au foyer domestique, lui donne
premières leçons; ses heureuses dispositions s'accrurent ra
ment sous cette haute et habile direction et bientôt il eut ac
les études ordinaires. Il se perfectionna à Paris dans la con
sance des langues anciennes, dans celle des sciences exactes
de si rapides progrès en médecine qu'il fut, tout jeune encore,
docteur, après avoir soutenu une thèse brillante. Son père le c
dérait comme son successeur naturel, aussi ne négligea-t-il
pour le fortifier dans ces vertus grandes et simples, grâce
quelles le nom de Sainte-Marthe était entouré du respect de
De telles leçons données par un tel maître laissèrent une im
sion profonde dans l'âme du jeune homme qui, en peu de te
acquit une réputation de mérite et de savoir. Dès l'âge de tr
quatre ans, Henri II le choisit pour son médecin ordinaire,
qui lui fut conservé par les rois suivants, François II et Henr
Malgré cette situation à la cour, Jacques obtint de n'y résider
rarement et ce fut à l'abbaye de Fontevrault, déjà témoin
vertus d'autres Sainte-Marthe, que s'écoula la majeure parti
son existence. Les abbesses Louise et, après elle, Éléonor
Bourbon l'avaient en haute et particulière estime et, suivan
traditions paternelles, il fut plutôt leur conseiller que
médecin. Ce dévouement à l'abbaye, si constant dans une m
famille, parut mériter une récompense spéciale : le roi accor
Jacques des lettres patentes qui, malgré son éloignement d
capitale, lui conservaient tous les droits et privilèges des méd
de Paris.

Cette vie retirée n'empêcha pas l'influence de Sainte-Mart
une époque où la médecine se transformait d'une façon comp
la méthode des Arabes et leur empirisme presque toujours
traire, souvent superstitieux, tendait à disparaître pour faire
à cette science d'observation et d'induction créée par les Gre
immortalisée par les travaux d'Hippocrate et de Galien. Parm
esprits d'élite qui devaient fonder sur l'expérience seule les
aussi bien de la médecine que de la chirurgie moderne et s'él
par leur propre méthode, jusqu'aux découvertes de premier o
nous devons citer Ambroise Paré, qui sut, à cette époque m
montrer ce que peut le travail constant et sans faiblesse.

Sorti d'une famille modeste, sans fortune et presque sans éducation, Paré s'éleva aux premières dignités par son intelligence et surtout par sa volonté ferme et énergique. Travailleur infatigable, auteur remarquable auquel on ne peut reprocher qu'un peu de suffisance et d'acrimonie dans la discussion, il fut tout jeune encore signalé à l'attention du roi qui le nomma son premier chirurgien. Malgré les envies et les calomnies, il conserva jusqu'à sa mort la faveur, on peut même dire l'amitié du souverain.

La vie de Paré a été écrite plusieurs fois, à des points de vue différents, par des auteurs dont on doit admirer les patientes recherches et dont on ne saurait contester l'autorité (1). Ce n'est ici le lieu de résumer ou d'analyser ces travaux, mais il est une question souvent et longuement discutée, toujours un peu obscure, que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'elle nous rappelle ce que nous avons dit déjà à propos d'un Sainte-Marthe, Charles, le favori de la reine de Navarre. D'un esprit tolérant, à une époque où la tolérance est un crime, un peu sceptique peut-être, très envié par ses rivaux, Ambroise Paré fut en butte à une persécution véritable. La Faculté le calomnia et lui fit un procès célèbre dont il n'échappa que grâce à la faveur royale; on l'accusa de tous côtés, on fit tout pour le perdre, on tenta même de l'empoisonner et ce furent même d'ardents catholiques qui faillirent se rendre coupables de ce crime! Cette circonstance jointe à des bruits répandus contre le chirurgien du roi a fait affirmer à quelques-uns qu'il professait la religion réformée. Nous ne le croyons pas, malgré ce qu'ont pu dire Sully et Brantôme, témoins auxquels l'expérience prouve qu'il faut parfois accorder une médiocre confiance, malgré aussi l'opinion du docteur Le Paulmier qui a sérieusement discuté cette question et dont les arguments sont beaucoup plus sérieux (2). Il nous paraît qu'il est arrivé pour

(1) Malgaigne. — Jal, etc... Il y a quelques années, le docteur Le Paulmier (*Vie d'Ambroise Paré d'après de nouveaux documents*, chez Charavay, Paris 1885) a publié une étude des plus sérieuses sur le grand chirurgien. D'une ancienne famille célèbre dans la médecine et dont un membre, Julien Le Paulmier, médecin de Charles IX, avait eu de nombreuses discussions avec Paré, le docteur Le Paulmier était, mieux que personne, à même d'écrire cet ouvrage. Il l'a fait d'une façon remarquable, livrant ainsi au public de nombreux documents inédits, découverts par lui, soit aux archives nationales, soit dans des papiers de famille.

(2) Voir (p. 80, *Ambroise Paré* par Le Paulmier, op. s. cit.) Le docteur Le

Paré ce qui était arrivé pour Charles de Sainte-Marthe; on n'a pardonner à ces deux esprits supérieurs leur tolérance religie leur esprit libéral, on n'a pu surtout admettre chez eux l'espr libre discussion. Eh quoi, ils ne jetaient pas feu et flamme co les dissidents, ils voyaient les abus, ils avaient le courage d dire, quel crime abominable! Alors on les accuse d'hérésie protestantisme, de tout ce que l'on peut inventer de plus odi et comme le fait remarquer le docteur Le Paulmier, leurs cruels ennemis, les plus irréconciliables, sont les catholi outrés. Paré, sans cesse menacé, échappé par un heureux ha à l'empoisonnement, s'indigne de trouver tant d'astuce parmi qui disent faire partie de la sainte Église catholique et roma rien de plus naturel. Charles de Sainte-Marthe lui aussi, l'ordre de catholiques ultra, de membres du parlement, emprisonné pendant de longs mois et, malgré ses protestatio

Paulmier croit au protestantisme de Paré, 1° parce que ce dernier déclare observé à Angers, à la « porte du temple », l'artifice des gueux de l'ost 2° parce que ce sont des catholiques qui ont tenté de l'empoisonner à Ro 3° parce que, dans son procès avec la Faculté, il dit (Voir les pièces just tives, p. 243) : « Ce mot religion a esté cité par moy pour ne me glorifier suivi telle opinion et moins en intention de monstrer que ceux qui suive saincte église catholique et romaine abusent de moyens illicites pour se de de leurs ennemis. »

Nous répondons au premier argument que cette observation faite par P la porte d'un temple à Angers prouve une seule chose, c'est qu'à Angers avait un temple et que Paré accidentellement était passé devant la porte. la tentative d'empoisonnement, nous croyons à une vengeance de coreli naires ardents, furieux de la modération de Paré et du blâme public q conduite leur infligeait ; ces vengeances sont alors, hélas, trop comm Enfin, la phrase citée fait seulement allusion à ce fait que Paré blâme toute religion, mais surtout dans « la saincte église catholique et romai Elle est donc plutôt un argument en faveur de notre opinion. Les ra données par Malgaigne et surtout par Jal (*Dict. critique de biograph d'histoire.* Suppl.) nous paraissent au contraire concluantes. Comment en expliquer, à moins d'admettre une rare hypocrisie, que Paré ait fait ou ment profession de foi catholique dans vingt-cinq actes de baptêmes, mar ou décès passés à l'église de Saint-André-des-Arcs (dix-huit de ces actes antérieurs à 1545 et sept sont postérieurs à cette date). On ne peut sup aucune tolérance de la part du curé de la paroisse, le fougueux Aubry, do réputation de ligueur et de « dénicheur de protestants » est absolument Comment enfin expliquer l'inhumation d'Ambroise Paré dans la *nef* mên cette église de Saint-André-des-Arcs, le 22 décembre 1590, s'il n'eut appa à la religion romaine!

ses professions de foi non équivoques, manqua de perdre la vie. Tout ceci ne prouve qu'une chose, peu nouvelle d'ailleurs, c'est qu'il n'est pas de pires ennemis que ceux dont les convictions politiques ou religieuses sont identiques, lorsqu'ils sont divisées par des divisions de mesure ou d'opportunité. On souffre celui qui se dit un adversaire déclaré, jamais celui qui, par raison ou par tolérance, se permet d'aller moins vite ou moins loin que vous.

A côté de Paré, mérite d'être rangé Jacques de Sainte-Marthe qui, grâce à sa science et à sa connaissance profonde du grec, fut à la tête de ce mouvement de renaissance médicale qui, outre le chirurgien dont nous avons parlé, illustra les Pierre Brissot, les Ruel et même Rabelais, le joyeux abbé, qui devait bientôt s'immortaliser d'une autre façon. Pour le moment, il n'était qu'un savant distingué, un éminent professeur d'anatomie, il n'avait pas encore entrepris de disséquer le cœur humain, ni de mettre à nu les vices qui y sont cachés.

Nous ne devons pas oublier un autre savant, ami particulier de Sainte-Marthe et qui, par sa mère, était son parent, Guillaume Budé, l'illustre helléniste, aimé de tous, même de ses ennemis les plus irréconciliables (1). Jacques le connut dès son enfance, peu de temps malheureusement, et tout jeune encore il eut la douleur de voir s'éteindre le maître chéri qui l'avait compris et aimé. Son élève eut à lui rendre un suprême hommage, en faisant son oraison funèbre et en écrivant l'histoire de sa vie; Conrad Gesner nous dit qu'il le fit « d'une façon remarquable et dans un style élégant ». C'est là un éloge fort par sa sobriété même, nous n'y voulons rien ajouter. L'amitié dont Budé honora Sainte-Marthe doit être signalée comme étant le meilleur témoignage des mérites du jeune médecin. Il devait savoir choisir ses amis, celui auquel la postérité a décerné le titre de restaurateur des lettres grecques, de protecteur de toute science, de fondateur du collège de France et de la première de nos bibliothèques. Scaliger dans son enthousiasme l'a appelé « le phénix qui ne devait jamais renaître ». Grâce à Dieu, ses cendres au contraire ont été fécondes et ses œuvres toujours grandissantes suffisent à lui assurer l'immortalité la plus belle qu'il eût pu jamais rêver.

(1) Erasme dit de lui : « Je ne suis point réconcilié avec Budé, mais je n'ai jamais cessé de l'aimer. »

Parmi les biographes de Jacques de Sainte-Marthe, il en es que nous devons citer, c'est son propre fils Louis qui, dans pièce de vers adressée à son frère François, célèbre les vertu son père. C'est là un touchant hommage de piété filiale qu saurait être passé sous silence. Cette citation s'excuse donc d' même, elle aura de plus l'avantage de prouver l'érudition talent poétique de l'auteur, Louis de Sainte-Marthe (4e du n dont nous aurons plus tard à parler (1).

Ille sui quondam decus Ordinis, ille medendi
  Arte potens, certâ sed mage clarus ope.
Non rerum hunc causæ, aut cœli latuere meatus,
  Non vis arcanis quæ latet in numeris.
Linea in obliquum, seu recta illapsa coiret,
  Orbem, aut errantes cogeret acta sinus,
Ille sagax metiri oculo, nec lusit inanem
  Invida fallenti fusa acies radio.
Omnia quæ Grajis, et fontibus hausta latinis,
  Promebat Charitum lingua lepore madens.
Budæum coluit, lepidoque lacessere versu
  Ausa fuit pueri Musa novella senem.
Budæoque pius cedenti in fata parentat,
  Libero et Ilerois digerit acta pede.
Urbe licet dominâ titulos quæsiverat artis,
  Intra umbras patriæ maluit esse suæ.
Cui numquam cessavit iners benefacta referre,
  Incumbens gratis plurimus officiis.
Hic ubi Eberaldi sub fontibus Heroinæ
  Borbonides gnavi cura medentis erat.
Hoc nempe ante parens tractarat Scævola munus,
  Scævola quem Medicûm viderat Aula Ducem.
Regia sic nobis gens culta, hinc fervidus, hinc mî
  In regem à teneris spirat adultus amor
Hoc cultu ingenium nobis formavit, ut ipsis
  Cum studiis, vitæ jungeret orsa piæ.
Illeque nos docuit ne pravis forte Magistris
  Haurirent teneri sensa aliena animi.

(1) Cette pièce se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque de l'In Dreux du Radier l'a publiée pour la première fois dans sa *Bibliothèque rique et critique du Poitou.*

Hos fugerem edixit quibus in fastidia regum,
  Unum opus est pubis fingere corda suæ,
Seu monitus, seu rerum usus prudentior, illinc
  Impendens Patriæ senserat exitium.
Sed ne ad civiles ævum produceret æstus,
  Vicino eripuit mors miserata malo.
Tempore quo meliore ferox Joyeusa sub hoste
  Stratus Aquitanam sanguine tinxit humum.
Oscula tunc Genitor libans extrema suorum,
  Evolat ad manes nobilis umbra pios.
Hei mihi! sed crebris singultibus ora fatiscunt!
  Et propriâ infœlix ingenium arte cadit.
Salve, care Parens, precibus mihi vota secundis
  Ingemina, et proli sis bonus usque tuæ.
Noscite avum pueri, sed prosit cognita virtus,
  Vincere et exemplis hunc properate suis.

Les œuvres littéraires de Jacques sont assez importantes, il n'en est pas de plus intéressante que sa correspondance avec Scévole. Le neveu, si bon connaisseur, savait apprécier les qualités du style de son oncle; ils s'écrivirent souvent et leurs lettres latines peuvent passer pour un modèle du genre. On doit encore citer une traduction des maximes de Zoroastre avec les commentaires de Pléthon (1). Cette traduction et les observations savantes qui l'accompagnent suffiraient à prouver jusqu'à quel point Sainte-Marthe était versé dans la connaissance de la langue grecque et de la philosophie mystique des anciens.

La date du mariage de Jacques ne peut être absolument précisée; ce fut vers 1555 qu'il épousa Renée le Proust de Niriau (2), d'une ancienne famille du Poitou qui donna des jurisconsultes éminents (3). Neuf enfants naquirent de ce mariage : Louis dont nous parlerons plus tard, François qui continua la branche de Chandoiseau, Françoise, mariée en 1590 à Ambroise Gaschinart, écuyer, sieur de la Rafichonnière, fils de René, sénéchal de Thouars (4), et six autres enfants morts jeunes. Il décéda lui-même

(1) Publiée par Jean Obsopée dans son recueil de 1599, p. 122, 2e partie.

(2) Le Proust porte : *de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de 2 coquilles d'argent et en pointe d'une étoile d'or.*

(3) Citons entre autres Pierre le Proust de Beaulieu et Pierre de Bar, son fils.

(4) Gaschinart : *d'azur à trois besants d'or, posés 2, 1.* D'Hozier, 1709.

à Fontevrault le 10 septembre 1587 et fut inhumé auprès de
père dans le chœur de l'église du monastère. Sur sa tombe,
grava son portrait, l'écu de ses armes et au dessous l'épita
suivante :

« *Cy gît messire Jacques de Sainte-Marthe, chevalier, docteu médecine, en son vivant conseiller et médecin ordinaire du roi e la maison de Madame de céans, et mourut le dixième jour septembre, l'an* MDLXXXVII. *Requiescat in pace.*

Cette tombe eut malheureusement le sort de celle de Gauch
Une première fois enlevée, puis replacée par Mme de Roc
chouart (1), alors abbesse, elle fut mutilée à la Révolution.

Ménage, dans son recueil intitulé *Menagiana* (2), parle
Jacques et prétend tenir des oncles mêmes de Sainte-Marthe
Rabelais aurait voulu le peindre sous les traits de Pichrocole. Q
rapport peut-il exister entre le Pichrocole de Rabelais, je
prince aussi ambitieux qu'écervelé et le médecin savant, mod
et austère. C'est là évidemment une erreur de Ménage qui,
fois de plus, aura voulu être trop érudit et trop spirituel.

Quatre ans après Jacques, en 1521, René de Sainte-Mart
seigneur de Châteauneuf, naissait à Fontevrault; son histoire
celle de tous ses frères; littérateur savant, philosophe et poët
ses heures, il consacra à Marguerite de Navarre quelques
élégants que son frère Charles recueillit et publia. René n'eut
mérité une mention spéciale, si son alliance et sa descenda
n'eussent donné à la maison de Sainte-Marthe une illustrat
nouvelle. Il avait épousé en 1534 Anne Porcheron (3), fille
François Porcheron, écuyer, seigneur de Saint-Jame, de Lav
et de Béroute, procureur du roi à Poitiers, et de Renée Favere
De cette union naquirent un fils nommé René, tué en 1574
siège de Lusignan, en Poitou, et deux filles, Florence et Ma
cette dernière épousa, en 1587, Daniel de Marsay, seigneur d

(1) Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart, abbesse de Fontevrault (1
(2) Page 222, Tome II.
(3) Les Porcheron portaient : *d'or à un chevron d'azur accompagné en de 2 hures de sanglier de sable, affrontées, et en pointe d'un sanglier de passant.* D'Hozier, 1709.

Poquetière (1). Florence se maria, le 22 juillet 1576, avec Jacques Gilbert, chevalier, seigneur de la Maison-Neuve, des Ruaux et de la Blanchardière, gentilhomme ordinaire de la maison du roi (2). Un de ses auteurs avait épousé Marie de Bauveau, de cette maison de Bauveau, alliée aux Vendôme dont les Bourbon descendaient par les femmes (3). De ce côté les Sainte-Marthe avaient donc l'honneur de toucher à la maison de France. René de Sainte-Marthe mourut en 1572, quatre ans avant son frère Joseph, cinquième fils de Gaucher.

Joseph, seigneur de la Gueritière, né en 1518 fit ses humanités à Paris et les termina brillamment au collège de Navarre. Ses études furent surtout dirigées du côté des livres saints à l'interprétation desquels il travailla, tout jeune encore, avec une véritable passion. Pour eux il délaissa les cahiers de ses maîtres et abandonna la théologie de l'école toute imbue des principes d'Aristote et de ses sèches et rigoureuses méthodes. Cette façon d'agir n'était pas sans danger, aussi voyons-nous par ses lettres à Scévole qu'il eut à souffrir de ces « prétendus théologiens dont la vanité, l'impertinence, les cris, les fureurs, les menaces mêmes s'opposaient à ce genre d'études (4). » C'est bien là cette même lutte contre la docte cabale, contre cette philosophie scolastique qui avait déjà occupé Charles de Sainte-Marthe et avait failli lui coûter la vie. Nous ne pouvons être surpris que ces esprits indépendants et éclairés précurseurs de nos grands penseurs, n'aient pu obéir au joug étroit qui étouffait les âmes, et que, comprenant qu'il y a quelque chose au-dessus des formules et des procédés d'argumentation, ils aient voulu, comme Descartes, conduire eux-mêmes leur raison, d'après la méthode du bon sens.

(1) De Marsay porte : *de sable semé de fleurs de lys d'argent.* Daniel était fils de François de Marsay, chevalier, seigneur de la Godinière, et de Françoise de Chateauchâlons.

(2) V. mss. de Dom Fonteneau. T. 41, pp. 826 et 887, et T. 42, p. 11.

(3) Louis Gilbert, sieur de Fontaines, avait épousé, vers 1376, Marie de Beauveau, fille de Jean I de Beauveau et de Marie Chaudrier; or Jean, comte de Vendôme, épousa Isabelle (nièce de la dite Marie de Beauveau), fille unique de Louis de Beauveau, qui eut entre autres enfants François, comte de Vendôme, père du duc Charles de Vendôme, bisaïeul du duc Antoine, roi de Navarre, père de Henri IV. (Voir mss. Bibl. de l'Institut).

(4) Lettre à Scévole.

Les épîtres de saint Paul furent surtout l'objet des études Joseph de Sainte-Marthe, il y trouvait, suivant ses expressi propres, « un goût si vif et tant de plaisir que, pour elles quittait tous autres travaux. » Cette façon d'agir ne pouvait comprise que de quelques esprits d'élite, nous ignorons si Sai Marthe eut le bonheur de rencontrer ces esprits intelligent fidèles, ce que nous savons c'est qu'il prit le parti de la retrait s'enferma eu Anjou dans sa terre de la Gueritière. Là, occupé l'étude des langues, de littérature et de philosophie, « dans silence et le repos, son âme fit de grands progrès (1) et pén ce qu'il y a de caché dans l'Écriture », mais ce côté de la vie Joseph ne peut nous occuper, nous ne devons parler que l'écrivain distingué dont les lettres sont des modèles d'élégan elles dénotent sa science profonde et montrent combien déj cette époque de la Renaissance on attachait de prix à la correct et à l'harmonie. On peut lui reprocher trop d'affectation, trou que par moments la pompe du style n'est pas assez en rapp avec la pensée et qu'un peu de simplicité eut été un agrément plus; mais il ne faut pas oublier que c'était là un genre tout n veau à créer, que l'on était loin encore de Balzac, plus loin enc de Mme de Sévigné, et il faut savoir gré à Sainte-Marthe d'avoir des premiers cherché à réagir contre la reproduction servil lourde de la phrase antique.

Joseph mourut en 1568, laissant de son mariage avec Jea Clément de Rigane une fille : Louise; celle-ci épousa François la Fontaine (2), gentilhomme distingué du Poitou, dont la fam était originaire de Bretagne et issue de l'ancienne maison de Buveur de Briacé, au comté de Nantes.

Nous avons ainsi esquissé à grands traits la vie des fils Gaucher, premier du nom, nous allons maintenant trouver

(1) Imitation. Liv. I, ch. xx.

(2) Ce François de la Fontaine, chevalier, seigneur de Bouillé-Lorets, portait : *d'or à 3 burelles de gueules, 2, 1, et une fleur de lis de même en de l'écu;* était petit-fils de Raouline de Sesmaisons et arrière-peti de Catherine Le Buveur. Du mariage de Louise de Sainte-Marthe, naquit fille, Marie, mariée en 1603 avec Prosper Colaisseau, seigneur de Beaujeu, postérité. Les Colaisseau portaient : *d'argent à trois molettes de sable, deu chef et une en pointe, avec une rose de gueules en cœur.*

génération nouvelle, et dans cette génération une personnalité devant laquelle toutes les autres s'effacent, celle de Scévole, le poète gracieux, l'orateur éminent, le politique habile qui a assuré l'immortalité du nom de Sainte-Marthe.

(A suivre). Paul DE LONGUEMARE.

LE

CHEVALIER DE CALLIÈRES

Gouverneur du Canada *(Suite)*

(1648-1703)

M. DE CALLIÈRES EST D'ABORD GOUVERNEUR DE MONT

(1684-1698)

III

Lutte contre les Anglo-Iroquois (1691-1698).

Le désastre de Phipps, repoussé de Québec, ne terminait guerre : un parti puissant d'Iroquois allié aux Anglais de York restait en armes et se préparait à fondre sur Montré moment était favorable, car le Canada épuisé ne pouvait so une nouvelle lutte. Les ennemis étaient déjà venus cam l'embouchure de l'Ottawa, au-dessus de Montréal et ravagea pays, lorsque des renforts arrivés de France furent envoy M. de Frontenac au chevalier de Callières. Celui-ci confia le mandement des nouvelles troupes au marquis de Vaudreuil les Anglo-Iroquois, avertis du danger qui les menaçait, ju prudent de partir d'eux-mêmes.

Pendant toute cette année de 1691, M. de Callières eut à battre à Montréal et dans toute l'étendue de son gouvern contre les Iroquois qui renouvelaient sans cesse leurs att

M. de Frontenac s'étant réservé les opérations autour de Québec, dans l'Acadie et sur les bords des Grands-Lacs.

Cependant les Iroquois, en particulier les Agniers, semblaient décidés à traiter : ils envoyèrent même demander la paix au Canada. MM. de Frontenac et de Callières, habitués à de semblables manœuvres qui cachaient toujours quelque secret dessein, résolurent de traîner en longueur les négociations. Ils avaient raison, car bientôt M. de Callières apprit par un Sauvage que les Agniers essayaient de soulever les Iroquois chrétiens qui nous étaient fort attachés. Les pourparlers furent aussitôt rompus. Les Agniers se voyant découverts, jetèrent ostensiblement le masque et invitèrent les Anglais de New-York à tenter au prochain printemps un effort sérieux contre l'île de Montréal. La proposition fut acceptée et l'expédition forte de 800 hommes devait être transportée à destination sur des canots d'écorce (1). Mais lorsque les Anglais, qui n'étaient pas encore accoutumés à toutes les témérités de leurs sauvages alliés, virent ces frêles embarcations, ils reculèrent et faillirent faire manquer la campagne. Enfin tout s'arrangea et le major Schuyler qui commandait l'expédition se dirigea vers Montréal.

L'armée anglo-iroquoise arriva dans la Prairie de la Madeleine. Callières y était déjà avec des troupes d'observation; mais la maladie le força bientôt à remettre le commandement à Saint-Cirque et à se retirer dans un fort voisin. Alors les ennemis commencèrent l'attaque des maisons et d'un fort habités par les

(1) Ces canots d'écorce fort légers étaient d'un usage facile dans les rivières aboutissant aux Grands-Lacs. Arrivés à un rapide, on les portait sans difficulté. L'abbé Casgrain, dans une de ses intéressantes légendes canadiennes, fait tenir à un coureur de bois le langage suivant : « Je ne nie pas que les Iroquois aient quelque habileté à fabriquer un canot, mais ils ne savent pas comme nous, choisir la véritable écorce. Et puis, ont-ils jamais eu le tour de relever avec grâce les deux pinces d'un canot de manière à lui donner cette forme svelte qui prête aux nôtres un air si coquet quand ils dansent sur la lame? Ah! je reconnaîtrais un des miens parmi toute la flotte des canots iroquois! Ne me parle pas non plus d'un canot mal gommé; il faut, pour qu'il glisse sur l'eau, que les flancs soient polis et glacés comme la lame d'un rasoir. Alors ce n'est plus un canot, c'est une plume, c'est une aile d'oiseau qui nage dans l'air, c'est un nuage chassé par l'ouragan, c'est quelque chose d'aérien, d'ailé, qui vole sur l'eau comme... comme nous maintenant. »

Cité par M. Gailly de Taurines dans son remarquable ouvrage « *La Nation canadienne.* »

Iroquois chrétiens et les Pères Jésuites. Saint-Cirque, ard
désireux de se distinguer, se lance imprudemment à leur ren
et reçoit une blessure mortelle. Deux autres officiers sont fr
à ses côtés. Alors il faut abandonner la place. Malgré son
l'héroïque commandant dirige la retraite avec sang-froid, la
à ses adversaires quelques dépouilles. Mais à ce mo
Valrennes qui commandait au fort de Chambly entend la fusi
se porte vers le champ de bataille, prend les ennemis à r
pendant deux heures se bat avec un acharnement sans pa
fait subir à Schuyler des pertes considérables.

M. de Callières qui n'avait pu prendre part à cette bri
victoire, apprit avec joie la bonne nouvelle et félicita Valr
de sa belle conduite. M. de Frontenac signala à Louis X
termes très élogieux le héros du combat de la Madeleine, récla
en même temps des renforts.

Pour frapper un coup décisif, le gouverneur avait beso
effet d'un corps de troupes plus considérable. Malheureuseme
France, engagée dans une lutte terrible avec l'Europe, ne p
lui envoyer de soldats. Aussi fallut-il se résigner à combattr
les faibles effectifs dont on disposait.

Combattre était en effet l'occupation continuelle de ces ho
héroïques qui, perdus au sein du Nouveau-Monde, ne song
qu'aux avantages et à l'honneur de la patrie française. Mal
victoire de la Madeleine, les Iroquois ne cessaient de se m
sur les deux rives du fleuve et d'y commettre les plus g
excès. Ces intrépides Sauvages s'entendaient fort bien à
d'abondantes razzias. A l'époque des semailles ou de la mo
ils accouraient de tous côtés aux environs de Montréal et pil
sans merci. Depuis quelques années surtout leur audace
grandissante, si bien que MM. de Frontenac et de Callières de
faire protéger les travailleurs par de fortes escouades de so
Beaucoup de colons et de naturels tenaient, pour aller aux ch
l'instrument de travail d'une main et l'arme défensive de l'
C'étaient des alertes continuelles, des attaques de jour et de
On raconte que beaucoup de Canadiens, Normands ou B
d'origine, se firent assez vite à ce genre de vie et inventèren
dérouter ou repousser l'ennemi, un système de ruses et des s
gèmes fort intéressants. Le vieil esprit aventureux de leurs an
réapparaissait tout naturellement et s'exerçait avec une ve

un brio qui surprenaient beaucoup, dit-on, les fils de la grave Albion. Les femmes, les jeunes filles elles-mêmes montraient un courage et un sang-froid étonnants. Les enfants s'improvisaient au besoin soldats. Par exemple, « Melle de Verchères, âgée de 14 ans, se jette, poursuivie par les Iroquois, dans le fort de Verchères et referme la porte sur elle en criant *aux armes*. Les habitants étaient à leurs travaux des champs; il n'y avait là que des femmes et la sentinelle. La jeune héroïne met sur sa tête un chapeau de soldat et se montre avec la sentinelle tantôt à un bastion, tantôt à un autre, tirant alternativement du canon et du fusil, et déployant une telle habileté, une si merveilleuse présence d'esprit, que les ennemis croient le fort bien défendu et se retirent. »

Au printemps de 1692, M. de Frontenac, encouragé par M. de Callières, résolut de donner une rude leçon à ces insolents maraudeurs, et dirigea contre eux quelques attaques; elles ne réussirent pas. Alors le gouverneur prépara une expédition sérieuse, mais les vaisseaux de 1692 n'ayant amené de France aucun renfort, la partie fut remise.

Ce fut M. de Callières qui la reprit l'année suivante. Apprenant que les Iroquois venaient d'envoyer deux partis assez importants par le lac Champlain et le lac Saint-François, il rassembla au fort Chambly cinq à six cents hommes de troupes diverses, et, en plein hiver, prépara une expédition contre les Agniers. Les Agniers étaient une des Cinq-Nations qui formaient le peuples iroquois. Ils habitaient entre le lac Champlain et le lac Frontenac, aujourd'hui lac Ontario. Ce n'étaient pas précisément des agneaux, comme leur nom semblerait l'indiquer. Comme les Tsonnontouans, les Onnontagués, les Outaouais et les Hurons, ils se faisaient remarquer par une audace, une férocité et une habileté politique peu communes. Malheur aux prisonniers qu'ils faisaient dans leurs impitoyables razzias. Les détails du supplice qu'ils leur infligeaient sont horribles à lire. Dans une relation célèbre, Lamothe-Cadillac nous les raconte avec un accent de vérité qui fait frémir. Après mille raffinements de cruauté, « on luy (au prisonnier) lève en dernier ressort la chevelure, c'est-à-dire la peau où les cheveux tiennent, et cela se fait avec tant d'art et d'adresse, qu'on l'oste tout d'une pièce et qu'on dirait que c'est une perruque. Cela fait, on jette sur cette chair vive et sanglante une poignée de cendre chaude ou de sable bruslant, et lorsqu'ils voient que la chair est

momifiée, ils lui donnent le coup de grâce, le coup de hach
la teste, ou bien deux ou trois coups de couteau dans le co

Tels étaient les ennemis que M. de Callières allait essay
réduire. Le gouverneur de Montréal disposait de cinq à six
hommes placés sous les ordres inférieurs des lieutenants Ma
Courtemanche et Lanoue, nés dans le pays et accoutumé
l'enfance aux voyages d'hiver Il fallait en effet un courage e
endurance extraordinaire pour entreprendre, au cœur de l'
si rigoureux en ces contrées, une expédition contre des adver
habitués au climat et à toutes les ruses de guerre. Le coura
manqua à aucun de ces héros : les miliciens surtout, do
campagnes avaient tant à souffrir des incursions hardies et ré
des Agniers, déployèrent une énergie et une audace sans par
Les Agniers, refoulés par d'habiles combinaisons dans
villages tantôt ouverts, tantôt fortifiés, subirent de grandes
et laissèrent trois cents prisonniers entre les mains des Cana
Mais le retour de la petite colonne fut très pénible; les rigue
la saison et les bandes d'Anglais et d'Iroquois acharnés à sa
suite, lui firent beaucoup de mal.

La leçon avait été dure pour les Iroquois, mais ils n'en ti
pas grand compte et leurs incursions, encouragées par l'A
terre, recommencèrent de plus belle. Les malheureux Cana
étaient sans cesse en alerte, et nos vaillants soldats s'usai
cette lutte sans trêve. Les braves disparaissaient peu à peu
France épuisée, non pas de courage mais de bras, ne pouva
remplacer. C'est ainsi que tombaient autour de MM. de Fron
et de Callières, toujours sur pied, MM. de Bienville, d'I
d'Escairac, Saint-Cirque, Domergue, du Chesne, Lusigna
Brosse, Montesson, La Potherie et tant d'autres. M. de Cal
lui-même était très fatigué et, malgré sa brillante a
contraint parfois de céder à d'autres le commandemen
troupes. Ses ennemis même (car son administration intè
sérieuse lui en avait fait quelques-uns) disaient hautemen
c'était un homme fini et qu'il n'avait qu'à résigner des fon
qu'il ne pouvait plus exercer.

L'agriculture était en détresse, la famine menaçante. Le
merce des pelleteries qui avait été à une certaine époque si
sant, languissait de plus en plus. L'Angleterre et l'Iro
n'allaient-ils pas venir à bout, par leurs incessantes attaqu

cette poignée d'hommes héroïques qui défendaient si vaillamment le Canada français?

Un évènement qui fit grande impression sur les ennemis, vint tout à coup jeter une note joyeuse dans cette situation si triste et si compromise (1693). Au moment où les habitants de Québec et Montréal s'attendaient à voir surgir encore les bandes sans cesse renaissantes des Anglais et des Iroquois, on annonça l'arrivée à Montréal d'un convoi de 186 canots descendant de la rivière des Ontaouais et chargés d'une grande quantité de castors et d'autres pelleteries. Les ennemis avaient essayé de les arrêter au confluent de l'Otawa et du Saint-Laurent, mais les 700 hommes qui escortaient le convoi en imposèrent par leurs armes et leur contenance, de sorte que celui-ci put arriver à Montréal sans encombre. Ce fut dans toute la ville une explosion de joie enthousiaste; MM. de Callières et de Frontenac furent acclamés et le gouverneur général reçut de la foule en délire le surnom de Père du Peuple et Conservateur de la Patrie.

C'est que le commerce des pelleteries était pour les Canadiens une grande source de richesse. Mais au prix de quelles difficultés! Il faut lire une des relations de Lamothe-Cadillac pour s'en rendre compte (1). « Il faut savoir, dit-il, que le convoi des François part ordinairement du Mont-Réal au commencement du printemps ou bien vers le 15 septembre... Les Canadiens qui sont ordinairement en chemise, nu-pieds et nu-jambes, lorsque leurs canots ne peuvent tenir contre la rapidité des eaux, s'y jettent dedans hardiment; ... leurs pieds et leurs jambes sont souvent escorchés, les roches estant si froides qu'elles se collent fort bien à leur peau et ne s'en détachent point sans enlever la pièce... Ce n'est pas tout : on trouve en chemin très fréquemment des chûtes d'eau ou cascades, par où on ne peut ni monter ni descendre, si bien qu'il faut débarquer au pied des cascades et porter son canot sur les espaules par dedans le bois, et toutes les marchandises ou castors par dessus les chûtes et l'on se rembarque; c'est ce que l'on appelle faire un portage. Il y en a qui sont de 200 lieues... Il est clair et intelligible que ceux qui commercent et font trafic des

(1) Le trafic des pelleteries, porte, on s'en souvient, le nom de traite. En retour des peaux de castors ou autres fourrures, les traitants recevaient de la poudre, des balles, des armes, de l'étoffe, du tabac, etc.

peaux de castor, sont obligez de faire pour le moins 1000 li
avant d'estre de retour à Montréal, mais, outre cela, on ne
concevoir les périls où ils s'exposent en sautant et passant pa
bouillons, des chûtes et des cascades, qui font dresser les che
à la teste, lorsqu'on y fait réflexion.

Ce n'est pas tout : il faut risquer d'y perdre la vie par la
des Iroquois qui dressent des embusches dans les défilés et, s
est pris en vie, il faut se résoudre d'estre grillé à petit feu (1)

Le convoi de pelleteries qui venait d'arriver à Montréal
nombreux et portait de grandes richesses; c'est ce qui expliq
joie des habitants à son arrivée. Frontenac et Callières avaie
acclamés parce qu'ils avaient su retenir dans notre allianc
chefs de certaines tribus qui avaient permis le transport à tr
leurs terres et avaient même protégé très efficacement le co
Ces chefs se montrèrent si dévoués à l'alliance française qu
Iroquois redoutèrent même un grave conflit et entrèrent en
parlers avec M. de Frontenac. Mais bientôt M. de Callières qu
fin et rusé Normand, savait se tenir au courant des menée
plus ténébreuses, apprit que les Cinq-Nations travaillaient so
ment à détacher de nous nos alliés des Grands-Lacs et que
ambassadeurs jouaient simplement le rôle d'espions. M
Callières avertit M. de Frontenac qui, à la grande foire de
engagea les nations des Lacs à faire une impitoyable guerre
Iroquois, leur promettant conseils et secours en toute occa
Loyalement, il fit même avertir les Cinq-Nations que désorma
négociateurs qu'ils lui enverraient seraient traités comm
simples espions et mis à la chaudière. En même temps, tou
chefs de postes reçurent l'ordre de poursuivre sans relâche
ennemis.

Cet ordre, mis vigoureusement à exécution par Lam
Cadillac, Courtemanche, Nicolas Perrot, Tonty, La Forest,
porta d'heureux fruits et, à l'été de 1695, dans la grande assem
des Sauvages qui se tint à Montréal, MM. de Frontenac
Callières apprirent que partout les Iroquois étaient tenus en é
Ils reçurent même des députés de la belliqueuse nation des
qui venaient solliciter notre alliance. Dans toutes ces négocia
et entreprises, M. de Callières fut le bon conseiller et le bras

(1) Missilimakinak et pays situés au-delà.

du gouverneur général. On voit par une foule de lettres et de mémoires combien il se dépensait pour le plus grand bien de la colonie. Pendant cinq ans, constamment en alerte, il avait su, de concert avec le gouverneur, tenir tête à toutes les attaques des Iroquois, conclure des alliances avec les Sauvages, ennemis de ces derniers et, comme nous le verrons, en imposer aux Anglais eux-mêmes. Aussi reçut-il, dans le cours de l'année 1694, la croix de chevalier de Saint-Louis, honneur que le grand roi ne dispensait que très rarement.

En 1695, la paix semblait donc assurée. Jamais la situation du Canada n'avait été si bonne depuis le commencement de la guerre. Malheureusement Frontenac avait des envieux, des ennemis « La part qu'il prenait à la traite des pelleteries, son caractère altier et vindicatif ne donnaient que trop de prise à ses accusateurs. » Des plaintes fort graves arrivèrent jusqu'aux oreilles de Louis XIV, mais les services que le comte avait rendus au Canada, parlaient si haut que, malgré les efforts d'une certaine coterie, il le maintint au poste de gouverneur général.

Seulement le roi prit une mesure fort grave qui mécontenta grandement M. de Frontenac et le chevalier de Callières. Attribuant l'état précaire de la colonie à l'éparpillement des habitants, aux courses lointaines des coureurs de bois et à la traite des pelleteries, Louis XIV interdit le trafic avec les Sauvages des Grands-Lacs et de l'intérieur et ordonna de ramener les colons aux habitudes sédentaires de la culture et du commerce local. Sans doute, la traite offrait de graves inconvénients car bon nombre de ceux qui s'y adonnaient se perdaient en courses folles et aventureuses, en débauches de toutes sortes; mais combien en retiraient de grands profits et pour eux-mêmes et pour la colonie : ils maintenaient les relations de la colonie avec les tribus sauvages, étendaient de la sorte notre influence et par la vente des pelleteries se procuraient de grandes ressources. Sans doute la culture des terres voisines de Québec et de Montréal devait avant tout préoccuper les habitants, mais les incursions incessantes des Iroquois ne la permettaient pas : les colons, fatigués de travailler pour leurs ennemis, l'abandonnaient et se livraient volontiers à la traite qui rapportait toujours quelques profits.

Callières qui ne perdait jamais de vue les Anglais, s'affligeait

profondément de la joie que l'édit royal allait leur causer : to
trafic des Sauvages, disait-il, va passer entre leurs mains.

Aussi, avant de mettre à exécution les ordres du roi, Fron
et Callières résolurent de porter un dernier coup aux Iro
toujours aux aguets et prêts à fondre sur les récoltes et les in
ments de labour. Une expédition contre les Onnontagués, la
redoutable des tribus iroquoises, fut donc fixée au commence
de l'été 1696.

Dès le printemps, « Cadillac, d'après l'ordre du gouvern
réussit à lever un parti d'Outaouais contre les Iroquois; per
ce temps, Frontenac montait à Montréal pour achever les p
ratifs de l'expédition principale; l'armée, composée de q
bataillons de troupes réglées et de quatre de milices, com
environ 1800 Français; 500 Sauvages de Sillery et du Sau
accompagnaient. On partit de La Chine, par le Saint-Laure
4 juillet; les alliés étaient en tête, puis Callières dont les hon
avaient deux barques armées de canons et formaient l'escort
gouverneur et de son état-major; derrière venait Ramezay, gou
neur de Trois-Rivières, avec les milices; enfin Vaudreuil diri
l'arrière-garde, composée de soldats du roi et de Sauvages
Durantaye, Subercase, Maricourt, Beauvais avaient dans l'a
divers commandements. En douze jours, à travers les rapide
franchit les soixante lieues qui séparent Montréal du fort F
tenac. Là, les troupes s'arrêtèrent quelque temps,... pu
traversa l'Ontario pour pénétrer dans la rivière des Onnontag
à plusieurs reprises, il fallut faire des portages, dans un
d'épais taillis où la moindre troupe eût arrêté toute l'ar
mais les Onnontagués ne disputèrent aucun de ces passage
Frontenac les franchit sans descendre de son canot, enlevé de
sur les épaules de 50 Sauvages qui chantaient et faisaient
cris de joie; au-delà d'un lac où toute la flottille s'était dépl
les troupes mirent pied à terre et se rangèrent en deux corp
bataille, sous Callières et Vaudreuil. Au centre, Frontenac
âgé pour s'imposer sur ce sol inégal les fatigues de la ma
était porté dans un fauteuil par des Sauvages.

Le 4 août, on était en vue des villages onnontagués,
l'ennemi n'avait pas encore paru; il s'était dispersé parm
tribus du voisinage, laissant la moisson inachevée; l'armé
alors se borner à piller méthodiquement le pays; les cab

furent brûlées, les champs ravagés de manière qu'il ne restât pas un épi debout; on voulait réduire les Iroquois à mourir de faim ou accepter la paix aux conditions qu'on leur imposerait (1). »

Les Français ne firent qu'un petit nombre de prisonniers, et constatèrent chez tous une énergie, un mépris de la mort étonnants. Dans une bourgade, on ne trouva qu'un vieillard; « trop faible pour suivre sa tribu, ou dédaignant de fuir, il attendait avec un calme intrépide la mort horrible à laquelle il savait qu'on allait le destiner. Il fut abandonné aux Sauvages, au mombre de 400, qui lui firent souffrir toutes sortes de tortures. Cet homme héroïque ne poussa pas une seule plainte; il reprocha seulement à ses bourreaux leur lâcheté de s'être rendus les esclaves des Européens, dont il parla avec le dernier mépris. Outré de ses injures, un Sauvage lui porte plusieurs coups de poignard. « Tu as tort d'abréger ma vie, lui dit l'Onnontagué mourant, tu aurais dû prolonger mes tourments pour apprendre à mourir en homme (1). » Cet exemple montre à quels hommes avaient affaire nos compatriotes.

En définitive, l'expédition avait échoué. Brûler les villages, ravager les moissons, c'était exciter simplement les Sauvages qui, eux, n'avaient pas péri, à venir prendre celles de nos colons, et c'est ce qu'ils ne manqueraient pas de faire à la première occasion favorable.

Cependant M. de Frontenac écrivait au roi le récit de sa campagne et malgré quelques réticences ou expressions qui trahissaient ses inquiétudes, sa lettre était de nature à bien impressionner Louis XIV. Le gouverneur s'empressa de mentionner la belle conduite de M. de Callières « qui de nouveau avait montré les plus rares qualités. » Cette phrase prouve combien s'étaient trompés ceux qui accusaient M. de Frontenac de jalouser son premier lieutenant.

Ce fut après cette expédition où malgré ses soixante-quinze ans, il avait déployé une présence d'esprit et une énergie extraordinaires, que le gouverneur général reçut enfin la croix de Saint-Louis (1697). M. de Callières la possédait déjà depuis trois ans.

(1) *Le comte de Frontenac,* par Henri Lorin, p. 448.

(2) *Hist. du Canada,* par Garneau, t. I, p. 354.

L'illustre vieillard ne devait pas jouir longtemps de l'honneur lui était fait, car il n'avait plus que quelques mois à vivre.

Dans toutes les luttes entre Français et Iroquois dont venons de tracer un rapide tableau, nous n'avons parlé que de terribles ennemis, les Cinq-Nations; maie ils n'étaient pas se l'Anglais, l'irréconciliable adversaire de la France, les en rageait, les excitait, les soutenait de son or, de ses armes et d soldats.

D'ailleurs, nous le rencontrions sur bien d'autres théâtres comme le rôle que M. de Callières a joué dans la lutte avec Anglais est assez considérable, il convient d'en résumer les op tions principales.

On se rappelle comment l'amiral Phipps avait échoué pite ment contre Québec en 1690 et perdu au retour la plus gra partie de ses vaisseaux assaillis par la tempête. Désireux de rép ce désastre, l'amiral s'était rendu en Angleterre pour demar des vaisseaux. Deux ans après, il ramenait une flottille à Bos avec le titre de gouverneur général, et se préparait à chasser Français du Canada Son dessein fut bientôt ébruité. M. Callières, toujours aux aguets, « envoya un parti de neuf Sauv du costé des Anglais pour faire quelques prisonniers, afin de sa leurs desseins. Ils se rendirent à deux lieues d'Orange où ils t vèrent cinq ou six hommes... Ils en emmenèrent un prisonn qui était un Français, qui avait été pris à Plaisance, il y a quatre ans, qui nous assura que les Anglais avaient fait publie manifeste pour engager les peuples à se préparer pour v attaquer Québec..., que le rendez-vous était à Boston pour p le dixième de may, et qu'il devait y avoir dix mille hommes comprendre les équipages .. Afin d'avoir des nouvelles certa du départ des ennemis et de leurs mouvements, M. de Calli envoya de Montréal différents partis de Sauvages chrestiens costé de Boston et des villages iroquois... » (Lettre de l'inten Champigny).

Informés des projets de l'amiral Phipps, MM. de Fronten de Champigny s'empressèrent de mettre Québec et Montréa état de défense; de grands travaux furent entrepris sous la d tion de M. de Callières. A Québec, on construisit une redoute le cap aux Diamants, un fort au château Saint-Louis et les

portes Saint-Louis et Saint-Jean. En même temps, un appel était adressé à nos alliés, les Abénaquis, et aux milices des campagnes pour se porter au secours de Québec menacée.

Mais M. de Frontenac n'attendit pas qu'on vint l'attaquer; il résolut de porter la guerre sur les côtes des possessions anglaises. « Cette époque de l'histoire de la Nouvelle-France, écrit le P. de Rochemonteix, est assurément la plus glorieuse du XVIIe siècle; il y a là des pages d'une merveilleuse beauté, et la figure qui ressort le mieux parmi tant de personnages qui se distinguèrent alors dans l'armée canadienne, est sans contredit celle de Pierre Le Moyne, sieur d'Hiberville, troisième fils de Charles Le Moyne, seigneur de Longueil. »

Il n'entre pas dans le cadre restreint de cette notice de parler des admirables campagnes de celui dont on a dit : « C'était un héros dans toute l'étendue de l'expression »; disons seulement que d'Hiberville, en plein hiver (1696), dans une campagne de deux mois, « faite sur la neige, raquettes aux pieds, par des chemins impraticables et par 125 hommes chargés de leurs armes (une hache, une carabine, un sabre), de leurs munitions et de leurs vivres », tua aux Anglais, à Terre-Neuve, plus de 200 hommes, leur fit 700 prisonniers et ne leur laissa que les postes de Bonneviste et de l'île Carbonnière; que l'année suivante, le même héros fit une série d'opérations tenant du prodige, dans la baie d'Hudson, où, malgré des forces de beaucoup inférieures, il infligea aux Anglais une série d'échecs et ruina le commerce des pelleteries. M. de Callières, quoiqu'il ne prît pas part à ces expéditions, ne fut pas étranger à de si glorieux succès. Ce fut à Montréal en effet que fut organisée la campagne pour Terre-Neuve, et M. de Callières qui avait beaucoup d'affection pour M. d'Hiberville, dont le père était Normand comme lui, aida, encouragea les efforts de ce marin digne de figurer à côté des Tourville, des Jean-Bart, des Forbin, des Cassard et des Duguay-Trouin.

Pendant que d'Hiberville (1) chassait les Anglais de la baie d'Hudson, M. de Frontenac se préparait à attaquer la Nouvelle-France. M. de Pontchartrain, alors ministre de la marine, envoya

(1) D'Hiberville, après différentes campagnes au Mississipi, à la Louisiane, à la Martinique, à la Havane, mourut en 1706, au moment où il se proposait d'aller surprendre et enlever la flotte anglaise de la Virginie.

de France avec dix vaisseaux, le marquis de Nesmond qui d
joindre ses troupes aux 1500 hommes de M. de Fronten
détruire Boston et New-York. « Diverses circonstances, quel
lenteurs, le mauvais temps, firent traîner les préparatifs en
gueur, et la paix de Ryswick, signée en 1697, obligea de renc
à l'expédition. La France conservait tous ses territoire
Amérique; les Anglais renonçaient à toutes leurs prétention
la baie d'Hudson; on fixa la limite entre la Nouvelle-Angleter
l'Acadie à la rivière Saint-Georges; on laissa indécise la l
entre les possessions anglaises et françaises du côté du pay
Iroquois, pour ne pas irriter ces peuples que les puissances ri
ménageaient avec soin (1). »

Après la paix de Ryswick, le gouverneur du Canada et cel
la Nouvelle-Angleterre, M. de Bellomont, s'entendirent pour
cesser les hostilités entre les deux colonies. Voici en effet ce
nous lisons dans une lettre collective de MM. de Callières
Champigny adressée au ministre le 20 octobre 1699 : « M. de
lomont a envoyé à M. de Callières la lettre du roy pour faire c
tous actes d'hostilité entre les deux nations, et lui a marqu
même temps par une lettre qu'il lui a écrite le 3e de juill
lui envoyer celle du roi d'Angleterre; ce que le sr de Calliè
fait aussitôt qu'il a reçu les dépêches de la cour, et il s'est
dans cet envoi du sr de la Vallière, à présent major de Mon
et du P. Bruyas, Jésuite. »

En lisant les clauses du traité de Ryswick concernant l'Amér
on ne peut s'empêcher de rendre grâces à ces héros qui, par
énergie indomptable, leur patience à toute épreuve, avaient
servé à la France l'immense territoire du Canada. A MM. de F
tenac et de Callières revenait surtout l'honneur d'avoir main
notre drapeau sur le Saint-Laurent et les Grands-Lacs, et de l'
fait flotter, en le confiant aux vaillantes mains d'Hiberville
Acadie et jusque dans la baie d'Hudson. Ce n'étaient pas « c
ques arpents de neige » qui étaient donnés à la France, mai
régions couvertes de forêts, de pâturages, arrosées par de gr
fleuves qui les fécondent, bordées par des lacs, sortes de
intérieures, par lesquels se peut faire un actif commerce de
rures, de pelleteries, de bois, d'essences, etc; renfermant

(1) *Le Canada sous la domination française*, p. 73.

terrains que la main de l'homme pouvait transformer facilement et couvrir de riches moissons.

Aussi conçoit-on l'enthousiasme de la colonie à la nouvelle de la paix de Ryswick qui consacrait les grands efforts et les conquêtes des Français en Amérique. « Frontenac fit célébrer à Québec la fête prescrite par la cour pour la paix de Ryswick; on chanta le *Te Deum* à la cathédrale, on illumina les navires en rade et les maisons, parmi les feux de joie et les salves de mousqueterie (1). »

Cependant les Cinq-Nations n'avaient pas désarmé et menaçaient de continuer la guerre contre la France. De même les Abénaquis, ennemis de l'Angleterre, ne consentaient pas à déposer les armes. Frontenac résolut d'entamer des négociations avec les Iroquois et d'arriver à une pacification générale. Mais l'exécution de cette œuvre importante ne lui était pas réservée : les jours de M. de Frontenac étaient comptés. Il mourut en effet le 28 novembre 1698, à l'âge de soixante dix-huit ans, après s'être réconcilié avec Mgr de Saint-Vallier et l'intendant, M. de Champigny, qu'il ne voyait plus depuis longtemps.

Ses obsèques furent l'occasion d'une manifestation imposante. Si le caractère entier et grondeur de M. de Frontenac lui avait fait un certain nombre d'ennemis, tous rendaient justice à son dévoûment, à sa bravoure, à son amour pour la France. De l'aveu de tous, la Nouvelle-France venait de faire une perte immense.

Un homme s'imposait : M. de Callières qui avait toujours été le confident, le soutien de M. de Frontenac dans toutes ses entreprises. Des brouillons, des esprits malveillants ou envieux, avaient essayé plusieurs fois de mettre aux prises ces deux personnages ou avaient voulu faire croire à certaines antipathies secrètes; on représentait volontiers, après certaines expéditions, le comte de Frontenac comme un Saül jaloux des exploits du chevalier de Callières; mais il n'en était rien et, dans ses paroles qui respiraient toujours la sincérité, la loyauté, comme dans ses écrits officiels, le gouverneur général ne fit jamais que les plus grands éloges du gouverneur de Montréal. Tous deux partageaient les mêmes idées au point de vue de la guerre et de l'administration; aussi Frontenac mort, enseveli dans la gloire des dernières expéditions et du traité de Ryswick, tous les regards se portèrent-ils sur le chevalier de

(1) *Le comte de Frontenac*, par Lorin, p. 479.

Callières que l'on regardait comme le plus digne et le plus ca
de terminer l'œuvre du M. de Frontenac et d'obtenir enfin
paix définitive avec les Iroquois qui était l'objet de l'a
universelle. Cependant, comme nous le dirons au chapitre su
la nomination de M. de Callières au poste de gouverneur g
rencontra plus d'un obstacle.

(*A suivre*). L'abbé Maxime GODEFRO

LE CULTE

DE LA

TRÈS SAINTE TRINITÉ

A VALOGNES

ET EN BASSE-NORMANDIE

DANS LE PASSÉ

« La philosophie de la mythologie fournit la preuve qu'une Trinité divine forme la racine d'où sont sorties les idées religieuses de tous les peuples connus, » a dit Schelling (1). On connaît la Trimourti des Indiens : Brahma, Vichnou et Schiva ; l'antique Trinité des Athéniens : Zeus, Athéné et Apollon ; la Trinité capitoline : Jupiter, Junon et Minerve ; la Trinité scandinave : Thor, Wodan et Fricco, etc. Le dogme de la Trinité chrétienne contenu dans l'Écriture sainte et la Tradition coupa court aux vaines tentatives de la philosophie antique pour pénétrer l'essence et la vie de Dieu. Ce mystère est le plus grand et le plus auguste de tous les mystères de la religion catholique. « Il est, » dit S. S. Léon XIII (2), « le fondement et la source de tous les autres. Les saints docteurs « l'appellent « la substance du Nouveau Testament, » c'est-à-dire « le plus grand de tous les mystères, la source et le fondement de « de tous les autres. C'est pour le connaître et le contempler que

(1) *Œuvr. part.* II, t. III, p. 313.
(2) Encyclique sur le Saint-Esprit, Paris, Poussielgue, 1897, pages 5 et 7.

« les anges ont été créés dans le ciel et les hommes sur la t
« Ce mystère était voilé dans l'Ancien Testament, et c'est po
« manifester plus clairement que Dieu lui-même est descendu
« les hommes. « *Personne n'a jamais vu Dieu : le Fils uniq*
« *Dieu, qui est dans le sein du Père, l'a révélé lui-même.* »
« conque donc parle ou écrit de la Trinité doit avoir devan
« yeux le conseil prudent du Docteur Angélique : « *Lorsque*
« *parlons de la Trinité, il faut être prudent et sage, parce*
« *comme le dit saint Augustin, il n'y a pas de matière où une e*
« *soit plus dangereuse, il n'y en a pas où les investigations*
« *plus laborieuses ni où les vérités trouvées soient plus fructueu*
« Le danger est que, dans la foi ou dans le culte, on ne con
« entre elles les Personnes divines et qu'on n'introduise la v
« dans leur unique nature; car, « *la foi catholique est celle-ci*
« *nous vénérons un seul Dieu dans la Trinité et la Trinité*
« *l'unité.* » C'est pourquoi Innocent XII, Notre prédéces
« refusa d'autoriser certaines cérémonies qu'on demanda
« permission d'instituer en l'honneur spécial du Père. Si
« célèbre en certaines fêtes les mystères particuliers du
« Incarné, toutefois le Verbe n'est célébré par aucune fête sp
« en raison seulement de sa nature divine; et la fête de la
« côte elle-même n'a pas été fondée, dès les premiers temps,
« honorer l'Esprit-Saint tout seul, en lui-même, mais
« rappeler sa descente, c'est-à-dire sa mission d'origine extér
« à Lui. Tout cela a été décidé sagement, afin que personn
« vue de distinguer entre elles les Personnes divines, n
« entraîné à leur prêter plusieurs natures divines. En
« l'Église, pour maintenir ses enfants dans l'intégrité de la
« institué la fête de la très sainte Trinité, que Jean XXII ord
« plus tard de célébrer partout. Elle permit de dédier à la T
« des autels et des temples, et ce n'est pas sans une ce
« volonté céleste qu'elle approuva régulièrement un ordre
« gieux fondé pour la délivrance des captifs, ordre entièr
« dévoué à la Trinité, dont il porte le nom.

« Nous désirons avec ardeur, dit encore le Saint-Père (1)
« la foi au mystère de l'auguste Trinité s'entretienne et se r
« dans les esprits... » « Il importe de faire pénétrer de p

(1) *Loco citato*, pp. 5 et 9.

« plus profondément dans le peuple chrétien le culte inviolable « que la religion doit à la bienheureuse Trinité tout entière. »

C'est en relisant cette magnifique encyclique *Divinum illud munus* que j'ai conçu le dessein de réunir les quelques renseignements qu'il m'a été donné de cueillir par ci par là sur le culte de la sainte Trinité en Basse-Normandie, dans le passé. Le voici sans apprêt.

I

LE CULTE DE LA SAINTE TRINITÉ A VALOGNES

1° Autel de la sainte Trinité. — Messes fondées en son honneur.

Avant 1727, il y avait dans l'église Saint-Malo de Valognes 17 autels dont la place nous est clairement indiquée par les titres mêmes qui nous en apprennent l'existence.

Ces autels étaient :

A. Du côté de l'Évangile : 1° l'autel Saint-Sébastien; 2° l'autel Saint-Jean, de 1364 à 1699; 3° l'autel Saint-Michel (Saint-Vincent, Saint-Laurent et Saint-Éloi au XIVe siècle?); 4° l'autel Saint-Pierre; 5° l'autel du Saint-Sacrement, dès 1478 (chapelle construite de 1698 à 1730); 6° l'autel Saint-Étienne, dès 1591.

B. Dans la grande nef : 7° le maître-autel; 8° l'autel Saint-Nicolas; 9° l'autel Notre-Dame. Ces deux autels furent enlevés en 1794. Ils étaient adossés aux deux premiers gros piliers du chœur, de chaque côté du jubé qui exista dans l'église Saint-Malo de 1605 à 1727; 10° l'autel Saint-Siméon, de 1530 à 1727, adossé au pilier de la chaire; 11° l'autel Sainte-Cécile, adossé au pilier du banc d'œuvres, vers le bas de l'église, dit Mangon du Houguet.

C. Du côté du l'épître : 12° l'autel de Notre-Dame de Pitié, (nommé autel du Rosaire, à partir de 1607, puis autel de Saint-François-d'Assise, depuis 1840); 13° l'autel de l'Annonciation dès avant 1434, devenu successivement autel de Saint-Gabriel, de l'*Ecce Homo*, du Sacré-Cœur et de la Sainte-Vierge; 14° l'autel de Saint-Côme et Saint-Damien; 15° l'autel Saint-Anne, situé à l'entrée de l'ancienne chapelle de la sainte Vierge, construite en 1734, symétriquement opposée à la chapelle du Saint-Sacre-

ment; 16° l'autel du Saint-Sépulcre de 1532 à 1718 au m
17° enfin, l'autel de Saint-Adrien, de 1718? jusqu'en 1727.

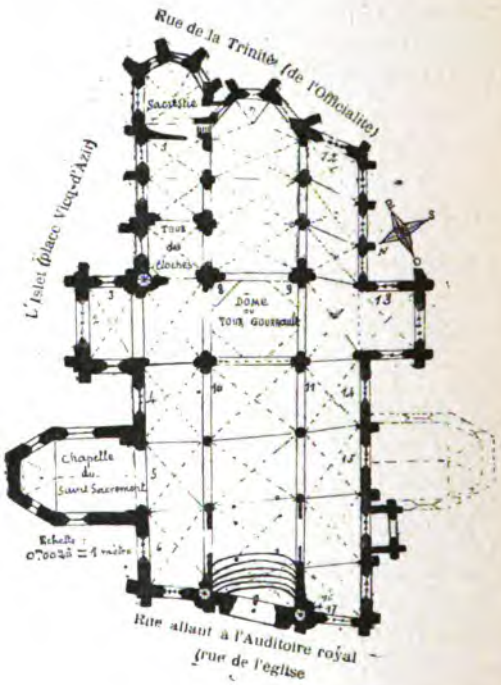

Cette simple énumération et le plan que nous donno
l'église Saint-Malo permettent de saisir sans trop de difficu
disposition intérieure de l'église de Valognes dans des temps
il nous reste aujourd'hui si peu de souvenirs.

Outre ces dix-sept autels, il y avait encore l'autel Saint-Ma
était sans doute le maître-autel : en 1438, « Mathurin Le Va
meu de dévotion, fonda une messe au lundy de chacune sepm
de *Recordare*, à l'autel de M. sainct Malô, en icelle église. »

Il est un dernier autel dont la place ne m'est pas connue
l'autel de la Trinité, c'est-à-dire celui qui nous intéress
spécialement dans ces notes sur le culte de la sainte Tri
Valognes.

Voici, dans son intégrité, la pièce qui nous révèle l'existence de t ancien autel, et qui d'ailleurs nous apprend quelques faits rieux sur les coutumes de ces temps reculés :

« La fondation de la messe de la Trinité, au mardy, faicte par moiselle Jehenne Dumesnil, veufve de deffunct Jehan Duresme, r 10 livres (de rente).

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Anthoine pas, escuier, garde du séel des obligations de la vicomté de loignes, salut. Savoir faisons que par devant Guillaume Lecerf, Jéhan Lefèvre, tabellions audict lieu, fut présente damoiselle henne Dumesnil, veufve de feu Jéhan Durème, en son vivant urgoys de Valoignes, laquelle, meue de dévotion donna et nosna en pur don et omosne, en l'onneur et révérence de Notre-auveur-Jésus-Christ et de la benoiste Trinité, au curé, chappe-ins, clercs et au trésor de l'église parroichial de M. Sainct-Malô Valoignes, la somme de cent livres tournois, forte monoie à résent courant. Laquelle somme lesdits curé, chappelains, clercs trésor d'icelle église sont tenus mettre et employer en dix livres e rente annuelle, payable et revenante chacun an, au terme aint-Michel, bien et suffisamment assise en une ou plusieurs arties, en la vicomté de Valoignes, par chacun an et temps venir. Ce fut ce don et omosne faict par ladicte veufve pour et à intention du salut des âmes du dict deffunct Jéhan Durème et elle ensemble, de tous leurs parents et amys, tant vivants que èspassez, pour dire et célébrer, à tousjours perpétuellement, our le temps avenir, par chacune semaine, au jour de mardy, en dicte église, une messe à notte, en la révérence, honneur et émoire de ladicte Trinité, *devant l'ymage et remembrance et en* AUTEL *d'icelle Trinité* : et dire, *durant le temps de l'offrande, Sub-enite sancti Dei*, etc. Après laquelle messe dicte, ledict curé ou on chappelain et clercs seront tenus aller dire et chanter *Libera, ur les sépultures dudict deffunct et de ladicte veufve*, après son respas, se ensépulturée estoit en ladicte église, *selon l'usage en tel as requis, et accoustumé*. Lesquelles dix livres de rente, icelle eufve voulu et déclara estre départies et distribuées par chacun n, en la manière qui ensuit, c'est à sçavoir : au curé ou son happelain, pour dire ou faire dire et célébrer ladicte messe à otte, 100 soulz; aux dits chappelains et clercs qui aideront à dire a nesse, 50 soulz; et au trésor de ladicte église, pour trouver le

pain, vin, aournements et luminaire à icelle messe, 45 s
au coustours, pour sonner ladicte messe de *l'une* des
comme il est accoustumé, 5 soulz. A ce présent véné
discrète personne maître Guillaume Carbonnel, prestre
dudict Valloignes, qui les dicts don, fondation, service e
dessus dictes accepta et oult agréable, tant pour lui que
successeurs... Iceulx curé, prestres, clercs et bourgoys a
du trésor, chacun et en son faict et promesse, *obligèrent t*
biens temporels et de leurs successeurs, à eux appartenants
nants et qui pourroient leur appartenir et revenir, par ra
dons et fondations faicts et à faire en ladicte église... Ce fu
Valoignes, le 27e jour d'avril, l'an de grâce 1473. »

***

Cette pièce prouve de la manière la plus évidente que, e
il y avait dans l'église Saint-Malo de Valognes : 1° une « i
remembrance » de la Trinité ; 2° un autel qui lui était spéci
consacré.

Où était placé cet autel?

Voilà ce que nos vieux tabellions valognais : Lecerf et L
ont oublié de nous faire connaître. Disons néanmoins c
nous porte à croire que cet autel devait être placé non
sanctuaire, — derrière le maître-autel peut-être — puisqu
qui passe au chevet de l'église, derrière l'abside, portait a
le nom de rue de la Trinité, ainsi qu'on peut le voir sur la
Valognes dressée par Le Rouge (1) en 1767 et dans la des
de l'église Saint-Malo de Valognes que nous a conservée
du Houguet, où nous trouvons mentionnées « la rue ten
Château au Grand-Carrefour et la rue de la Trinité (2). »

***

L'acte de la fondation faite par Jehenne Dumesnil, c
haut, renferme encore quelques autres faits, qu'il n'est p
pas inutile de signaler.

(1) A la bibliothèque de Valognes *et penes nos.*
(2) Manuscrit conservé à la bibliothèque de Valognes, fol. 113 bis

D'abord, il nous apprend qu'en 1473, la cérémonie de l'*offrande* ait encore en usage. On sait qu'à ce moment de la messe, les dèles allaient déposer devant l'autel ou dans les mains du célé-rant, des dons de diverses sortes, argent, pain, viande, etc, qui isaient un des plus riches revenus des églises. La longueur de la érémonie explique assez l'intercalation d'antiennes dans l'office e la messe.

Nous voyons de plus, qu'après la messe, on allait chanter, *selon usage, en tel cas requis et accoustumé le Libera, sur les sépultures* es fidèles, *ensépulturés* dans l'église (1). Cet usage eût-il pu établir et se maintenir si les églises avaient été encombrées de ancs? On voit par là si nous avons eu raison de dire ailleurs, our expliquer la présence de tant d'autels, que l'église était autre-ois libre de tout ce qui pouvait gêner la circulation, et que les dèles n'assistaient aux offices que debout ou à genoux, comme ela se fait encore en Italie et en Espagne, et comme cela se faisait artout avant la Réforme.

Enfin, on n'aura pas manqué de remarquer la singulière garan-e que les donateurs recevaient, pour assurer leurs fondations. Le curé, les prêtres, les clercs et mêmes les bourgeois, obli-eaient tous leurs biens temporels et de leurs successeurs, à eux ppartenants et revenants, qui pourroient leur appartenir et evenir, par raison des dons et fondations faits ou à faire à église. » Ainsi la solidité de la richesse de l'église dépendait lors de la solidité de la richesse de la ville entière. Le cercle s'est ujourd'hui singulièrement élargi, écrivait M. l'abbé Tollemer, ans le *Journal de Valognes*, n° du 8 octobre 1863. L'État s'est ubstitué « au curé, prestres, clercs et bourgeois, » qui n'ont — ans doute? — qu'à se féliciter de cette substitution..,

J'ajouterai, relativement au culte spécial de la sainte Trinité, ans l'église de Valognes, qu'en 1596, une demoiselle Françoise

(1) En 1760, les marguilliers soumirent à l'approbation de Mgr Lefebvre du uesnoy, évêque de Coutances, un plan général de l'intérieur de l'église, avec e tracé des allées et *des 272 tombes* qui devaient servir pour les inhumations utures. Ce plan, qu'on peut voir à l'hôtel-de-ville, où il fut transféré en 1792 vec nos registres de catholicité, reçut l'approbation officielle de l'évêque, mais l ne put être mis à exécution que pendant une quinzaine d'années; car dès an 1776, un édit royal interdit définitivement par toute la France les inhuma-ions dans l'enceinte des églises. Voy. *Notice sur l'église de Valognes*, par l. Leroy, curé de cette ville. Chez Martin, 1880, p. 27,

de Canrond ou Camprond, avait fondé « deux messes de la Trinité et donné au trésor 10 livres de rente, sur Jaspard E de Sainte-Marie-du-Mont, par contrat passé devant Me Enger Cette rente fut amortie, et le capital servit à faire la grosse la tour Gourrault qui fut bâtie dans les premières anné XVIIe siècle.

* * *

2° Confrérie de la très sainte Trinité.

Parmi les nombreuses confréries érigées à Valognes, quat antérieures au XIXe siècle, savoir : 1° la confrérie du Saint- ment, établie dès 1329 au moins (1).

2° La confrérie du Saint-Rosaire, établie le 3 juillet 1607 la chapelle de Notre-Dame de Pitié, sous la présidence de Jean Foucault, prieur des Frères Prêcheurs de Coutanc diplôme, délivré par la cour de Rome, porte la da 12 juin 1605.

3° Le Tiers-Ordre de Saint-François-d'Assise, institué d chapelle des Capucins vers 1630, et transféré dans l'église Malo en 1804, en vertu d'une autorisation du cardinal Capr

4° La confrérie de la Très-Sainte-Trinité.

Le 18 octobre 1634, Robert Hérouet, curé de Valognes, dans son église la confrérie de *la sainte Trinité ou de la réde des captifs*, qu'il fit associer et incorporer à la confrérie gé de ce nom, établie à Rome. Il obtint pour elle un indu accordait, à son institution, une entière participation à tou indulgences que les papes avaient octroyées à la mère confr à toutes celles qu'ils jugeraient à propos de lui octroyer temps avenir. L'acte de cette importante fondation, écrit en nous a été conservé par Mangon du Houguet (2) qui, dans s d'écrire, semble s'être fort peu préoccupé de ses futurs le

(1) Voy. notre notice sur *Le Culte de la sainte Eucharistie dans le d Coutances et notamment à Valognes*, plaquette de 72 pages, extrai *Revue : Le très saint Sacrement*, au bureau des Œuvres eucharistique avenue Friedland, 27.

(2) Manuscrit, à la bibliothèque de Valognes, fol. 109 à 112 recto.

Le voici tel que nous avons cru pouvoir le lire, en nous aidant de la copie (2) faite naguère par M. de Gerville :

« Frater Ludovicus decretorum doctor major ac generalis minister totius ordinis sanctissimæ Trinitatis et Redemptionis captivorum a S. S. Dº nro Papa Urbano Octavo in eodem universo commissarius ac visitator apostolicus specialiter deputatus Christianæque majestatis consiliarius et eleemosinarius perhonorando ac venerabili viro Roberto Herouet ecclesiæ collegialis et parochialis sancti Maclovii Valloniarum, diœcesis Constantiensis dignissimo decano et vigilantissimo Rectori, salutem in eo qui fons est nostræ salutis.

« Terram desiderabilem lacte et melle manantem post indirecta et aspera deserti populo ab ægyptiaca servitute liberato emensam fuisse in funiculo distributionis ac divisam constat ut pronus et acclinis adoraret eum qui taliter non fecit omni nationi : sane nemini in dubium venit ordinem sanctissimæ Trinitatis et Redemptionis captivorum hunc esse quem divina Trinitas de suo nomine nominavit quem elegit sibi in laudem et gloriam et honorem et quem constituit angelico ministerio velut terram illam desiderabilem lacte et melle gratiæ fluentem in ecclesia et de ecclesiæ amplissimis benedictionibus ditavit dotavitque ut ad eum occurrant omnes tribus terræ deliciisque affluant indulgentiarum maxime ubi accesserunt summa pontificum et probatio et protectio : unde factum est ut temporum successu per diversas orbis provincias venerabilis hic ordo multiplici profitentium pietate et magnifica confraternitatum numerositate illustris evaserit quali in sua unitate divisus et in sua divisione unitas ut fons ille saliens de loco voluptatis qui totam terram irrigabat et quia participes fuerunt amicitiæ Dei qui thesauro indulgentiarum hujus sacri ordinis utuntur : nos qui licet meritis imparibus ad illius regimen universum preficimur totis viribus eum commendare fidelibus communicare, amplificare et remissiones ejus a mari usque ad mare producere adnitimur, hinc est quod commendata apud nos tua singulari pietate dignum censuimus et vicissim tuæ discretioni sanctam nostram confraternitatem ac societatem dantes tibi de facto presentium tenore plenam

(2) Conservée aux archives de la Société Archéologique de Valognes.

facultatem eamdem illam sub beneplacito illustrissimi ac revere
dissimi Domini episcopi Constantiensis seu venerabilium e
vicariorum instituendi, regendi, stabiliendi in illa tua Valloniar
sancti Maclovii rectoria tuisque scilicet successoribus in illa dig
tate confratrum ac sororum nomina excipiendi et in indic
reducendi eisdem testimoniales litteras dictæ confraternita
concedendi tua manu vice nostra obsignatas, scapularia lanea
linea seu habitus ad pietatem eorum apposita (cruore?) rub
cærulea benedicendi eisque conferendi indulgentias et grat
nostro hujusmodi ordini a sancta sede et summis pontificibus cu
munificencia concessas, etiam per extensionem et communicat
nem tam inter nos quam cum omnibus ordinibus, tam mendica
tibus quam non mendicantibus et aliis quibuscumque societatib
et communitatibus tam presentibus quam futuris confratrib
utriusque sexus communicandi eleemosinas et pia legata pro cap
vorum redemptione per quoscumque erogatas et erogata recipien
et asservandi ac procuratori sancti nostri ordinis pro dic
redemptione captivorum seu deputato ac deputatis ab eodem cu
expressis litteris quando et ubi necessarium fuerit numerandi
in predictis omnibus substituendi, denique omnia et singu
faciendi pro promotione et amplificatione tam sanctæ confraterr
tatis quæ ipsi si presentes adessemus faceremus : quod ut con
tantius fiat hoc ipso eodem tenore hujus modi confraternitatem
sic faciente Deo instituendam et pro tunc institutam et erecta
et stabilitam ex nunc pro tunc et ex tunc pro nunc nostro ordi
sanctæ Trinitatis et Redemptionis captivorum nostræ genera
ordinariæ et apostolicæ qua hac in parte fungimur auctorita
unimus, aggregamus, associamus et incorporamus ac omniu
indulgentiarum, privilegiorum, gratiarum et concessionem re
pective eidem ordini indultarum etiam per extensionem
communicationem cum aliis omnibus ordinibus, societatib
communicantibus, eamdem etiam confraternitatem omnino co
sortem et comparticipem facimus eisdem omnibus deinceps et
perpetuum tam concessis quam concedendis, frui, gauder
potiri declaramus in nomine Patris et Filii et Spiritus Sanct
Gratia tibi et pax multiplicetur a Deo et Domino nostro Jesu Christ
Datum Parisiis apud sanctum Mathurinum sub signis manualib
nostro et secretarii nostri, sigilloque ac contra sigillo major
nostræ administrationis, die decima octava mensis octobris, an

Domini millesimo sexcentesimo tricesimo quarto, sic signatum habetur Ludovicus generalis cum paraffo et inferius scriptum est, de mandato prefati Reverendissimi patris ac Domini generalis nostri, sic signatum : Ralle, secretarius cum paraffo cum sigillo ceræ viridis, et plus bas : Vidi et consensi has litteras suum sortiri effectum, Constantiis decima septima novembris 1634, Le Pileur, vicarius generalis, cum paraffo.

« Enrollement des confrères est ensuite commençant par Herouet, curé et Me Bertin Berthault, prêtre, cy devant curé d'Aleaume et Estienne Le Conte, etc. »

Cette confrérie de la Sainte-Trinité, érigée à Valognes le 18 octobre 1634, fut florissante jusqu'en 1790. Après la Révolution, elle fut solennellement rétablie le 27 mai 1804, jour de la fête de la très sainte Trinité. Elle fut encore en vigueur pendant près de 40 ans et compta jusqu'à 650 membres. Mais depuis qu'elle n'a plus guère à s'occuper de l'œuvre du Rachat des Captifs, elle a fini par tomber en désuétude. La dernière inscription sur le registre est du 6 avril 1872.

(*A suivre*).

J.-L. ADAM,
Chapelain des Augustines.

ODON DE CONTEVILLE

ÉVÊQUE DE BAYEUX

Son rôle au début de la première Croisad

(Suite)

II

LE COMTE DE KENT

(Suite)

Pendant la disgrâce de Stigand, archevêque de Canterb avant qu'il ne fût déposé au synode de Winchester, Od Conteville avait, comme seigneur temporel et comte pala Kent, reçu de son frère Guillaume bon nombre de terres manoirs considérés à tort, au moment de la conquête, com tenures laïques, mais qui, en réalité, appartenaient à l'ég Christ ou de Saint-Sauveur de Canterbury, à l'abbaye de Augustin et à l'église de Rochester. Cette occupation ill devait bientôt engendrer un conflit et donner lieu à « tou

procédure délicate pour reprendre à César ce qui était à Dieu (1). »

En effet, jaloux comme il l'était de ses droits, Lanfranc, à peine élevé sur le siège primatial de Canterbury, réclama ces bénéfices enlevés à son archevêché et dont il devait compte, en tant qu'usufruitier, à son église et à ses successeurs.

Comme tout ce qui touche, à cette époque du moyen-âge, à l'Église et aux revendications des propriétés ecclésiastiques, le conflit entre Lanfranc et Odon de Conteville fut affaire politique autant que religieuse. Et parce qu'ils jettent un certain jour sur la jurisprudence anglo-normande de la seconde moitié du XIe siècle, les détails de ce curieux et célèbre procès méritent d'être exposés avec un peu plus d'abondance et de précision qu'ils ne l'ont été jusqu'ici (2). Ils nous sont, d'ailleurs, amplement fournis par le moine chroniqueur anglais Eadmer ou Edmer et surtout par son annotateur Jean Selden (3). L'un et l'autre vont nous servir de guides dans le récit qui va suivre.

Outre les terres et les manoirs dont s'était emparé le comte de Kent, l'église du Christ de Canterbury jouissait, de temps immémorial, de libertés, de coutumes, de privilèges que les rois d'Angleterre lui avaient concédés et solennellement consacrés. La négligence et la mauvaise administration de quelques archevêques saxons, notamment de Stigand, avaient laissé ces droits disparaître l'un après l'autre (4) : les nobles efforts et la grande sagesse de Lanfranc devaient les recouvrer tous d'un seul coup et rattacher à l'autorité de l'archevêque les nombreux tenanciers qui y avaient échappé.

Le nouvel archevêque, en effet, reconnut bien vite, après une

(1) J. de Crozals : *Lanfranc, archevêque de Cantorbéry : sa vie, son enseignement, sa politique* (1877), p. 116.

(2) M. A. du Boys, qui a sommairement traité la question dans l'article déjà cité : *Lanfranc et Guillaume le Conquérant (Revue des Quest. Hist.*, 60e livr., 1er oct. 1881), semble ignorer l'existence du livre publié, quatre ans auparavant, par M. J. de Crozals, avec de plus grands développements en ce qui concerne le conflit de Lanfranc et d'Odon.

(3) *Eadmeri Historia Novorum*, lib. I (*Collection Migne*, Patrol., CLIX, pp. 356-357). — *Joannis Seldeni in Eadmeri Historiam Novorum Notæ* (Ibid., pp. 543-545). — Cfr. *Acta Sanctorum*, t. VI, Maii, pp. 831-832 et 839-840.

(4) « Possessiones omnes villarum quæ vel antecessorum incuria vel exactorum violentia aliena ingemiscebant imperia. » (Guil. de Malm. : *De Gest. Pont.*, l. I). — « Suorum negligentia antecessorum. » (Selden, loc. cit.)

sérieuse enquête, que ces dépendances de son église n'app tenaient, en aucune manière, à Odon de Conteville et que, s'il détenait avec tant d'assurance, il le devait à sa situation excepti nelle de frère du roi et de comte palatin de Kent que perso n'inquiétait, personne aussi n'ayant osé l'arrêter dans sa prise possession. Tout autre que Lanfranc aurait peut-être hésité à fa valoir ses revendications. Lui n'hésita pas et alla, sans tard demander justice au roi lui-même.

Guillaume de Malmesbury fait remarquer qu'il ne fallait r moins que la faveur signalée du Conquérant pour agréer supplique de l'archevêque. Contre toute attente, en effet, le roi bon accueil aux réclamations de Lanfranc, mais ne voulut p comme pour l'affaire de la suprématie de Canterbury, tranc lui-même la question. Il ne s'agissait pas seulement de faire d aux revendications de l'archevêque de Canterbury, mais de met un terme à certaines violences et spoliations de la conquête. comme, par les applications qui en seraient faites, la décisio prendre pouvait et devait intéresser l'Angleterre tout entiè Guillaume décida la convocation immédiate du *Shire-mote* *Gemot* territorial du comté de Kent, et ordonna qu'il serait co posé des barons et des principaux tenanciers laïques, tant comté de Kent que des autres comtés de l'Angleterre, sans aucu distinction d'origine, voulant qu'à côté des jurisconsultes n mands, nés en France, siégeassent les jurisconsultes anglo-saxo plus versés que les premiers dans la connaissance des coutum et des traditions locales (1). Les uns et les autres « avaient double rôle de juges et de témoins, ce qui est un trait caractér tique des cours du moyen-âge, et ce qui continua d'exister da les grands et petit jurys, même après Édouard III (2). »

Le *Shire-mote* eut lieu, en 1071 (3), à Pinneden (ou Pinneden

(1) « Omnes pariter consederunt », dit Selden. « On ne pouvait en pare matière se passer du concours des Saxons, qui seuls étaient capables de déci historiquement la question; on voit pourtant à l'importance qui leur attribuée que la cause est en partie regardée comme la leur : de l'évêque Bayeux et de Lanfranc, tous deux étrangers, l'un est leur adversaire, l'au personnifie une politique telle qu'on n'eût pu en souhaiter une autre d prélat saxon. » J. de Crozals, loc. cit., p. 195.

(2) A. du Boys, loc. cit., p. 347.

(3) D'après la *Gallia christiana*.

là où se tenaient jadis les plaids du comté de Kent. Les présidents naturels auraient dû être Lanfranc lui-même et Odon, comte de Kent : mais ils étaient parties dans la cause. Guillaume donna donc la présidence à l'évêque de Coutances, Geoffroy de Mowbray : il devait, dans cette cause, exercer la fonction de justicier ou juge royal et ne pas hésiter à faire droit aux revendications de Lanfranc, si elles étaient justes et fondées.

Jean Selden, dans ses *Notes* sur l'*Eadmeri Historiam Novorum*, raconte tout au long les débats de l'assemblée de Pinneden et nous renseigne pleinement sur les moindres détails des procédures et de la sentence elle-même. Il dit les avoir trouvés dans un manuscrit de l'église de Rochester (1) dont il donne la transcription intégrale. En voici le résumé :

Lanfranc exposa longuement, avec une connaissance parfaite de la cause, ses revendications ou plutôt celles de l'église de Canterbury dont il n'était que le titulaire et le porte-voix. Odon de Conteville essaya de faire valoir la légitimité de son occupation, et les débats, que soulevèrent ses déclarations en réponse à celles de Lanfranc, se prolongèrent pendant trois jours consécutifs.

Mais l'archevêque de Canterbury devait obtenir gain de cause et retirer au comte de Kent toutes les terres et tous les droits qu'il avait pris. « Après l'avoir entendu et avoir bien discuté les questions de fait et de droit, la Cour, dit M. A. du Boys (2), rendit en faveur de l'archevêque un arrêt tellement clair et tellement fort qu'il n'y eut plus de contestation possible sur la possession d'aucun des coins de terre faisant partie du litige. »

Lanfranc avait prouvé par des arguments péremptoires qu'il avait droit à plusieurs terres détenues par Odon de Conteville ou par ses tenanciers : Herbert, fils d'Ives, Turold de Rochester, Raoul de Courbespine et Hugues de Montfort : ces terres lui étaient rendues avec toutes leurs coutumes et dépendances (3). Trois de

(1) « Quænam in illo conventu acta sunt, et qua judicii formula, luculentius ex historiola quam in codice ms. Roffensis ecclesiæ comperimus, edocemur. Eam cum epigraphe quam in dicto codice præ se fert, subjungimus : *De placito apud Pinendenam inter Lanfrancum archiepiscopum, et Odonem Bajocensem episcopum.* » Suivent les détails. (Migne, loc. cit., pp. 543-545.)

(2) Loc. cit., p. 347.

(3) « In illis tribus diebus ratiocinavit ibi Lanfrancus archiepiscopus plures

ces terres, Stokes, Devintune et Fracenham, étaient restituée l'église de Saint-André, comme lui appartenant de droit dep très longtemps. Quant aux autres, elles faisaient partie intégra du domaine de l'église du Christ, et l'archevêque de Canterb pouvait en jouir avec la même liberté et la même tranquillité le roi lui-même lorsqu'il s'agissait des terres du domaine royal

Lanfranc avait réclamé, en s'appuyant sur des faits indiscutabl toutes les libertés que possédait jadis son église, et avec elles droits et privilèges Soc, Sac, Tol, Team, Flymen, Fyrmt Grithbreche, Foresteal, Haunfate, Infangennetheof (1) : l'assemb de Pinneden les lui rendait avec toutes les autres franchi d'égale ou de moindre importance (2).

Elle reconnaissait, en outre, que le roi d'Angleterre n'av aucun droit sur les terres de l'église de Canterbury qui dem raient affranchies de toutes redevances, sauf les trois réser

terras quas tunc ipse episcopus et homines sui tenuerunt, videlicet, Hereber filius Ivonis, Turoldus de Rovecestria, Radulfus de Curva Spina, Rugo Monte Forti, cum omnibus consuetudinibus et rebus quæ ad easdem te pertinebant; scilicet Raculfe, Sandwic, Rateburg, Wedetune, monasterium Lunning cum terris et consuetudinibus ad ipsum monasterium pertinentil Saltvude cum burgo Hethe ad Saltvude pertinente, Langport, Hiwenden Rokinge, Detlinge, Prestitune, Sunderherste, Cahethe, Orpintune, Finesf Quatuor præbendas Broche, de Riwentune, Stokes et Devintune. In Suthr favente rege Willelmo, diratiocinavit ipse archiepiscopus Murt elache. In L donia monasterium Sanctæ Mariæ, cum terris et domibus quas Livin presbyter et uxor illius habuerunt; in Midlesere Herghas, Heïsam; in Boch geamsire, Risebergam, Haltune; in Otenfordshire, Riwentune; in Cats Stistede; in Sutfolchia, Frachenham. Item super Radulfum de Curva Spina solidatas de pastura in Grean. » (Selden, loc. cit.) — Les *Acta Sanctor* T. VI, Maii, p. 832, donnent cette explication du verbe *ratiocinare* ou *dira cinare*, ou encore *diratiocinari*, fréquemment employé dans le manuscrit l'église de Rochester cité par Selden : « *Diratiocinari*, est hic rem litigat evincere seu recuperare. Videri possunt aliæ explicationes apud Spelmann in Archæologo, Acherium in Notis, et Cangium in Glossario. »

(1) « La plus basse juridiction, connue parmi les Anglo-Saxons, était celle « sac et soc » : c'était le droit de tenir les plaids et d'imposer des amen dans un rayon déterminé. » (Lingard, loc, cit., I, p. 536).

(2) « Cum omnibus aliis consuetudinibus paribus istis vel minoribus istis terris et in aquis, in silvis, in viis, et in pratis, et in omnibus aliis rebus i civitatem et extra, intra burgum et extra, et in omnibus aliis locis, etc (Selden, loc. cit.)

suivantes dont voici la traduction faite par M. J. de Crozals (1) sur les *Notes* de Selden (2) :

« — 1° Tout homme de l'archevêque qui dégradait, en y faisant des trous, la voie dite Royale (l'ancienne voie romaine) menant à la ville, était justiciable du roi. — 2° De même pour tout homme de l'archevêque qui coupait un arbre sur cette voie et le jetait, après l'avoir coupé, sur la chaussée. — 3° Tout homme qui commettait un crime, homicide ou autre, sur cette même voie, s'il était pris sur le fait et emprisonné, était justiciable du roi. Le roi perdait ses droits, si le coupable n'était pas pris sur le fait et s'il s'enfuyait sans laisser une caution (3). »

Ces droits réservés, qui se bornaient à une sorte de police sur la grande voie du comté de Kent, étaient amplement compensés par ceux dont l'assemblée de Pinneden reconnaissait à l'archevêque de Canterbury l'existence et la parfaite légitimité sur toutes les terres du roi et du comte de Kent. C'est ainsi que, de la Septuagésime à l'octave de Pâques (4), celui qui répandait le sang devait payer une amende à l'archevêque. Et en tout temps, pendant le Carême et en dehors du Carême, si un homme se rendait coupable du *Childwite*, l'archevêque devait avoir la totalité ou la moitié de l'amende : la totalité, pendant le Carême; la totalité ou la moitié,

(1) Loc. cit., p. 196.

(2) « Et illæ tres, quas habet, consuetudines hæ sunt; una : *Si quis homo archiepiscopi effodit illam regalem viam quæ vadit de civitate in* (al. *et in*) *civitatem.* Altera : *Si quis arborem incidit juxta regalem viam et eam super ipsam viam dejecerit.* De istis duabus consuetudinibus qui culpabiles inventi fuerint atque detenti, dum talia faciunt, sive vadimonium ab eis acceptum fuerit sive non, tamen in secutione ministri regis et per vadimonium emendabunt quæ injuste emendanda sunt. Tertia consuetudo talis est : *Si quis in ipsa regali via sanguinem fuderit, aut homicidium vel aliud aliquid fecerit, quod nullatenus fieri licet, regi emendabit. Si vero deprehensus ibi non fuerit, et inde absque vade dato semel abierit, rex ab eo nihil juste exigere poterit.* » (Cfr. *Domesday-Book.*)

(3) Cfr. M. A. du Boys, loc. cit., pp. 347-348 : « Le roi y conservait le droit d'y tracer des chemins publics; si un arbre tombait sur cette route, c'est au roi qu'il appartenait; sur tout homicide et meurtre par effusion de sang commis dans cette terre, s'exerçait la juridiction royale. Pour tout criminel pris en flagrant délit, c'est au roi qu'était dû le gage ou la caution, s'il y avait lieu. Quant à tout le reste, les agents royaux n'avaient nul droit d'instrumenter sur les terres archiépiscopales. »

(4) « Ab illo die quo clauditur *Alleluya* usque ad octavas Paschæ. » (Selden, loc. cit.)

en dehors du Carême. Il avait enfin, sur ces mêmes terre
droits et privilèges qui se rattachaient, d'une manière ou
autre, au soin et au salut des âmes.

Ces diverses décisions avaient été prises dans le *Gemot* ou
mote de Pinneden après des délibérations libres, sérieus
approfondies (1). Geoffroy de Mowbray avait ponctuellement
les instructions du roi et n'avait pas hésité un seul instant à
droit aux revendications de Lanfranc. D'ailleurs, les sages av
jurisconsultes présents à Pinneden l'avaient tout naturelle
porté à formuler la sentence dont nous venons d'indiqu
teneur. L'annotateur Selden a bien soin de nommer quelque
des membres les plus influents de l'assemblée de Pinne
Ernost, évêque de Rochester; Ægelric, évêque de Chich
Richard de Tunbridge; Hugues de Montfort; Guillaume d'Ar
Haymon, vicomte de Kent, etc. Il nous dit, en passant, qu'
ric de Chichester était un vieillard digne de tous les respe
fort instruit des lois et des usages du pays. Par ordre spéci
roi qui était désireux de voir l'assemblée profiter de sa sc
juridique, le vieil évêque avait été amené à Pinneden da
char à quatre chevaux, *in una quadriga*, ou, comme
M. A. du Boys (2) « dans un char à bœufs, espèce d'attelage
vingien, encore usité chez les Saxons. »

Tel fut le *Shire-mote* de Pinneden dont les décisions euren
portée sans égale : car, à côté d'Odon de Conteville, beau
d'autres Normands, qui occupaient les domaines de Ken
s'étaient pas fait faute, au dire d'Eadmer (3) et de Se
d'arrondir leur lot aux dépens de l'église de Canterbury. Et
loi de restitution était ainsi juridiquement imposée au p
frère du roi, il était tout naturel qu'elle fut appliquée, par c
quence, à tous les autres. La sentence de cette espèce de G
Jury fut donc « un premier adoucissement apporté à l'ex
rigoureux du droit de conquête (4). » Quand on la soumit a

(1) « Ab omnibus illis probis et sapientibus hominibus qui affuerunt
ibi diratiocinatum, et etiam a toto comitatu recordatum atque judicatu
horum omnium præsentia multis et apertissimis rationibus demonstratu
etc. (Selden, loc. cit.)

(2) Loc. cit., p. 347.

(3) « Odo..., ut de aliis taceam. »

(4) A. du Boys, loc. cit., p. 347.

il lui donna sa pleine et entière approbation et la fit ratifier par le conseil-général du royaume. Désormais, elle avait force de loi (1).

Malgré cette sentence et la sanction qu'elle reçut du Conquérant, il semble qu'Odon de Conteville ne se soit pas tenu pour battu et qu'il ait trouvé un complice dans la personne de Guillaume lui-même. Voici le fait tel qu'il nous est raconté par le moine Eadmer (2), immédiatement après le récit de l'assemblée de Pinneden, et, avec quelques détails complémentaires, par le moine Osberne (3) :

Odon de Conteville n'avait pas renoncé à entreprendre une nouvelle campagne contre les terres, les libertés et les privilèges de l'église du Christ de Canterbury et, par suite, contre Lanfranc, leur énergique et indomptable défenseur. Avec la permission du roi, *permittente rege*, à qui il avait promis une forte somme d'argent, il convoqua un plaid à Canterbury et, à ce plaid, les barons de tous les comtés de l'Angleterre et tous ceux qu'il savait les plus versés dans la connaissance des lois et des usages du royaume. C'était pour la forme. Dès la première séance, en effet, les membres de l'assemblée s'aperçurent bien vite qu'on leur demandait, non leur avis, mais l'obéissance passive, et que ce serait peine perdue de chercher à défendre les droits de l'église de Canterbury.

Lanfranc n'avait pas assisté à l'ouverture du plaid. Retiré dans sa chambre, il lisait et méditait les saintes Écritures lorsqu'on vint lui annoncer ce qui s'était passé et tramé contre lui dans le

(1) « Quod propterea scriptum est hic, ut et futuræ in æternum memoriæ proficiat, et ipsi futuri ejusdem Ecclesiæ Christi Cantuariensis successores sciant, quæ et quanta in dignitatibus Ecclesiæ à Deo tenere, atque a regibus et principibus hujus regni æterno jure debeant exigere. » (Selden, loc. cit.) — Cet annotateur donne ensuite quelques détails, étrangers à la question qui nous occupe, sur les rapports qui doivent exister entre l'archevêque de Canterbury et les églises de Sainte-Trinité et de Saint-Augustin (loc. cit., p. 545) : nous y renvoyons le lecteur.

(2) Loc. cit., p. 357.

(3) Lib. 2. *Vitæ Dunstani*, num. 17. — Cfr, *Acta Sanctorum*, T. IV, Maii : *Miracula ab obitu S. Dunstani patrata* (auctore *Osberno*, præcentore Cantuariensi), cap. II, p. 379; — *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, par Luc d'Achery et Mabillon, V. : *Mirac. S. Dunstani arch. Cantuar.*, Maii XIX, p. 696, et : *Alia Mirac. S. Dunstani*, etc, p. 710.

plaid. Sans se troubler à cette nouvelle, il répondit que ses saires se trompaient et, déclarant les premières procédure gales, il demanda qu'une nouvelle discussion fût ouve lendemain en sa présence.

Mais le pieux archevêque, dont l'incomparable sagesse c de tous n'avait d'égale que la profonde humilité connue d seul, se défiait de ses propres forces et mettait toute sa con dans le Seigneur. Après l'oblation de la divine victime, il sup dans toute la ferveur de son âme, le bienheureux Dunstan, vêque de Canterbury (1), de venir à son secours, comme il déjà fait en d'autres circonstances, et de l'aider à défen cause de l'église qui avait été aussi la sienne.

Sa prière fut exaucée. La nuit suivante, pendant que son reposait, son esprit veillait. Lanfranc cherchait quels argu il pourrait opposer aux raisonnements de ses adversai comment il pourrait résoudre leurs objections captieuses. T coup, il eut une vision. Saint Dunstan venait de lui appa escorté de deux anges, semblable lui-même à un ange, faisant comprendre, « par le mouvement de son front et le c ment de ses yeux (2) », de n'avoir pas à redouter le nom ses ennemis et de se rendre, le jour suivant, plein de confia le cœur joyeux, à la séance du plaid qu'il avait réclamée même se chargeait de l'assister.

Assuré de la victoire, Lanfranc suivit docilement les sage de son saint prédécesseur. Il alla, avec une noble et calme pidité, se présenter dans la salle du plaid où ses advers Odon à leur tête, étaient déjà réunis. Au grand étonneme tous, il entama la discussion dans un exorde pour ains étranger aux questions qui avaient été ou allaient être tr Mais, bientôt, sa dialectique serrée montra l'inanité des re cations du comte de Kent. Et, déchirant comme une d'araignées le tissu de faussetés que ses adversaires lui a

(1) mort le 19 mai 988.

(2) « Atque in vultu quamdam frontis et oculorum conniventiam La ostendens. » (*Acta Sanctorum*, loc. cit.) — Guillaume de Malmesbury (loc. cit.) : « Quotiescumque Lanfrancus, in talibus cunctabundus n vergeret, suspensam differret sententiam, aderat Dunstanus, soporato d adversariorum argutias, et evadendi demonstrans semitas. » — Cfr. O Knychton : *De Eventibus Angliæ*, cap. 5, etc.

opposées, il détruisit, l'une après l'autre, toutes les procédures dirigées la veille contre lui et contre son église.

Aucun des membres du plaid n'osa prendre la parole après lui : il triomphait une seconde fois, et, chose digne de remarque, par le secours d'un saint d'origine saxonne.

Ni Eadmer, ni les *Acta Sanctorum* ne précisent l'époque où ce fait se passa, et nous ne pouvons l'indiquer que d'une manière approximative. Eadmer écrit : « Item alio tempore », ce qui ne dit rien du tout. Les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, comme les *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti* écrivent, après le moine Osberne : « His temporibus », ou encore : « Circa hæc fermè tempora » : ce qu'on peut traduire par : « A peu près à la même époque ». Or les uns et les autres viennent de parler de la translation à Canterbury du corps de saint Dunstan, qui eut lieu en 1072 comme l'indique une note des *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*. Odon de Conteville avait donc bien peu attendu pour remettre sur le tapis une question cependant juridiquement résolue.

Pendant les dix-sept ans qu'il vécut encore, Lanfranc ne cessa de remercier Dieu et saint Dunstan de la protection visible qu'il en avait reçue, et personne n'osa plus jamais élever de prétentions sur les terres et les libertés de l'église de Canterbury. D'ailleurs, son œuvre de revendication ne devait pas se borner à ces premiers efforts. « Il ne s'était agi à l'assemblée de Pinnedene que des terres récemment enlevées, sur lesquelles les droits de propriété étaient faciles à établir; mais, jusqu'à la mort de Guillaume, Lanfranc insista auprès de lui pour ressaisir tous les lieux qui avaient pu appartenir à l'église de Cantorbéry. Il sut intéresser à cette œuvre le salut de l'âme du roi, et il avait obtenu les promesses les plus solennelles, que la mort seule l'empêcha de tenir (1). »

(A suivre).

L'abbé V. Bourrienne,
Professeur d'histoire au Collège Sainte-Marie de Caen.

(1) J. de Crozals, loc. cit., p. 197. Il est pour le moins étrange que cet écrivain, d'ailleurs si bien renseigné, semble ignorer absolument l'existence du remarquable ouvrage de l'historien Freeman : *The History of the Norman Conquest of England*, achevé en 1876, c'est-à-dire un an avant la publication de *Lanfranc, archevêque de Cantorbéry : sa vie, son enseignement, sa politique.*

HISTOIRE DU DÉSERT

DES

CARMES DÉCHAUSSÉS DE LA GARDE-CHA

(PRÈS LOUVIERS)

Vers la fin de la première moitié de ce siècle, on voyait en des personnages, des habitudes, des choses du siècle der maintenant cette époque est passée dans le domaine de l'hist et l'on se complaît à en retracer les différentes phases. C'est c m'a engagé à inscrire ces notes.

J'entendais alors souvent appeler « le désert » ou mèm couvent du désert, une vaste propriété entourée de hauts mu pierre et silex taillés à plat, qu'on commençait aussi à dés sous la seule dénomination de « le parc de la Garde-Châtel. »

On racontait qu'avant la Révolution, à l'intérieur de ce cou il y avait de nombreux bâtiments, les uns groupés, les a isolés; que des avenues ombragées par de hautes futaies, e sentiers longeant les coteaux et les vallées, conduisaient à bassins avec jet d'eau ou à des solitudes, et que parmi les m qui résidaient en ces lieux, il y en avait qui cultivaient la ter

Tout cela avait disparu, avait été dispersé, vendu.

Un des moines était resté dans le pays, longtemps il avai qu'il lui serait donné de sonner la cloche, comme signal de r ment et de reprise de possession, puis sa vie était devenue des autres habitants de la contrée; et il était mort il y avai d'années, aidé de ceux qui l'entouraient, afin de subvenir besoins de ses vieux jours.

Maintenant le bois avait poussé partout, envahissant jusq abords d'un petit bâtiment carré à trois fenêtres de façade, a

logement d'un des portiers, seul reste de toutes ces constructions, ainsi qu'un long mur dérasé, devenu l'enceinte du potager, et jadis le mur extérieur du cloître.

Les Carmes Deschaux, ou Déchaussés, c'est-à-dire ceux de l'étroite observance de la réforme de sainte Thérèse, qui marchaient pieds nus, venaient de fonder leur maison à Rouen en 1624, à l'aide de la libéralité du duc de Longueville, seigneur d'Estouteville (1).

En 1638, le 12e Chapitre général de l'Ordre des Carmes Déchaussés, célébré à Rome, décida d'établir pour la France trois grandes divisions au lieu de deux qu'il y avait précédemment, et que chacune de ces trois provinces, la province de Paris, de Bourgogne et d'Aquitaine, auraient un couvent de solitude très exacte auquel il serait donné le nom de Désert, à cause qu'il doit être établi dans les bois, éloigné des villes et de la fréquence des hommes, et dans lequel ses subjets puissent se retirer de temps en temps, pour y vaquer à Dieu, seul et y reprendre les forces de l'esprit d'oraison qui pourraient être diminuées par l'emploi aux choses extérieures, qu'indispensablement on doit à ceux qui demeurent dans les couvents ordinaires. L'extrême solitude et l'austérité de ceux qui se rendent en ces Déserts, demandent que ces monastères aient une très grande enceinte; ils doivent être situés dans les forêts, et être diversifiés de lieux champêtres et agréables, de vallons, de collines, de fontaines et d'autres mélanges qui sont propres pour le recueillement intérieur (2).

La fondation du Désert de la province d'Aquitaine, eut lieu la même année 1638, à Gourges, paroisse de Saint-Girons, juridiction de Blaye.

Celui de la province de Paris fut établi seulement en 1660, proche de Louviers, diocèse d'Évreux, dans une portion de la forêt appelée le bosquet de la Garde-Châtel, nom conservé encore aujourd'hui.

Ce couvent du Désert, comme on l'appelait encore il y a quel-

(1) La même année 1624, fut fondé un couvent à Amiens. Celui de Dieppe fut fondé en 1651 dans un immeuble appartenant au duc de Longueville.

(2) *Annales des Carmes Déchaussés*, par le R. P. Louis de Sainte-Thérèse, Carme Déchaussé, visiteur général. Paris, 1665, chez Jean Angot, rue Saint-Jacques.

ques années, établi le dernier, eut plus d'importance et de cé brité. Fondé par Louis XIV et par la Reyne-Mère, Anne d'Autric l'exemple de leur générosité fut suivi et les donations fur nombreuses; aussi, on retrouvait à l'intérieur de ce couvent réalisation de tous les règlements ou descriptions faits à sujet (1).

Mais l'Ordre des Carmes n'était pas riche; dans leurs aveux ne voit point une longue énumération de biens, de provendes de revenus.

Amenés en France par Louis IX lors de son retour de la Pal tine, le saint Roy en installa six dans une maison du Port-Sai Paul, à Paris; ce n'est qu'en 1299 qu'ils obtinrent du Pa l'autorisation de fonder un couvent sur l'emplacement de maison située rue des Jardins où, neuf ans auparavant, un J avait profané l'hostie sacrée que recueillit l'église de Saint-Jea en Grève (2).

En 1309, Philippe le Bel et la Reyne Jeanne de Navarre, s épouse, qui avaient pris les Carmes sous leur protection, le donnèrent un vaste immeuble situé au bas de la côte Sain Geneviève, qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution (3). Henri venait de promettre au pape de prendre les Carmes sous sa pr tection quand il succomba sous le poignard de Ravaillac.

Cette fois encore, en 1656, les Carmes Déchaussés réclamère la protection royale. Ils firent représenter au Roy très chréti Louis XIV que la province de Paris gémissait auprès de Dieu de qu'en tous les États de la chrétienté, comme Italie, Allemagn Pologne, Espagne, etc, etc, on eût bâti des maisons du Désert que la France seule en fût privée; et ses sujets contraints d'al aux pays étrangers, pour jouir de ces saintes solitudes, et de

(1) On ne parvint pas à constituer le Désert de la province de Bourgogne

(2) On sait que cette hostie jetée au feu fut retrouvée intacte; elle dev l'objet d'une grande vénération et attirait un grand concours de fidè L'église Saint-Jean-en-Grève était un vaste édifice qui occupait une partie l'emplacement de l'Hôtel de ville. L'abside n'était séparée que par un ét passage du portail de Saint-Gervais.

(3) Le cloître était très grand, et des peintures murales y représentaient tou les circonstances du voyage des Carmes de la Terre-Sainte à Paris. (Guilher *Itinéraire de Paris à travers les âges*).

asyles de piété, où des Religieux séparés de toutes choses créées, semblent plustôt des esprits célestes que des hommes mortels.

Le Roy très chrétien autorisa les Carmes Déchaussés à établir une maison du Désert pour la province de Paris, sous le titre de Notre-Dame du Secours, et il leur fit don de la vicomté de Bayeux et de ses revenus.

Les archives de l'Eure possèdent un exemplaire imprimé des lettres patentes du Roy, donnant cette autorisation et faisant cette donation. Ces lettres sont datées de mai 1656 à Paris (1).

En voici la teneur, dans sa partie la plus intéressante, du moind. :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre; A tous présents et à venir, salut.

« Nous ayant été représenté par nos chers et bien aymés les religieux réformés de Notre-Dame-du-Mont-Carmel vulgairement appelés Carmes Déchaussés, l'éminente perfection qui se pratique ès maisons du désert de leur ordre, tant par la grande retraite et solitude qui s'y observe, que par les continuels exercices de piété, de silence et d'autérité de vie, de prières et oraisons qui s'y font sans relâche; et considérant que dans tous les autres états de la Chrétienté, il y a de ces maisons du désert qui donnent de l'édification et ensemble causent de l'admiration ès lieux où sont faits les dits établissements, et désirant faire paraître une spéciale reconnaissance des grandes obligations que nous avons à Dieu et à sa Très Sainte Mère, et leur rendre de particulières actions de grâce, de toutes les faveurs que nous en avons reçu depuis notre avènement à la Couronne, et particulièrement touchant les troubles qui ont agité le Royaume, et notre personne garantie des divers accidents, etc., etc.

« Avons délibéré etc... d'établir dans notre Royaume, une maison du désert de l'ordre des Carmes Déchaussés, dédiée à la sainte Vierge sous le titre : Notre-Dame-du-Secours.

« Et pour donner aux dits religieux de seconder nos intentions et faciliter la perfection de leur observance, pour obtenir la bénédiction du ciel sur notre Maison Royale et sur tout notre Royaume, par leurs veilles, pénitences, prières, et par leur vie exemplaire,

(1) Archives de l'Eure, fonds de la Garde-Châtel. H. 1058.

nous leur faisons don du fonds tréfonds du domaine de la vic de Bayeux, pour en jouir par eux et leurs successeurs, plaine et paisiblement et à toujours, ensemble du revenu du dit dom etc..., pour servir de dotation et fondation à la maison de dont nous serons rendus fondateurs. En sorte qu'il reste à voir aux dits religieux d'une place pour y établir la dite m de désert, conforme à leur institut.

Cette donation fut confirmée et augmentée par de nou lettres datées de décembre 1657.

Ce n'était pas assez d'avoir la rente, il fallait un lieu propre bâtir le dit Désert en Normandie où était la rente.

Or, le Roy Louis XIV avait également donné, par un breve de juillet 1649, à une demoiselle Sumagne, veuve du sieu Polaillon, directrice de l'hospice de la Providence du faub Saint-Marcel, à Paris, un bosquet appelé la Garde-Châtel, pr Louviers et détaché de la forêt, pour aider à l'entretien et nourriture des pauvres filles (1).

Les Carmes demandèrent et obtinrent échange et subrog de ces biens, ce qui fut consenti moyennant versement par de la somme de 18,000 livres; le contrat fut passé le 2 no bre 1658 et ratifié par de nouvelles lettres patentes du Roy d de Lyon en décembre de la même année. Il y est stipulé l'échange est fait « sans payer aucun droit d'amortissemen indemnité, si non la somme de dix-huit mille livres tournois, maison de la Providence située au faubourg Saint-Marcel de bonne ville de Paris (2). »

Mais il fallait encore la vérification de ces lettres patentes p Parlement de Rouen et par la Chambre des Comptes de Par aussi qu'elles soient enregistrées au bureau des finances d généralité de Caen.

Or, il est intéressant de voir les nombreuses oppositions q présentèrent.

Elles paraissent résumées dans un mémoire demeuré

(1) Madame Marie Sumagne, veuve du sieur de Polaillon, écuyer, en 1630, la Congrégation des Filles de la Providence; et elle en fut la direc Saint Vincent de Paul avait obtenu que la Reyne Mère, Anne d'Autric déclarât protectrice de cette communauté.

(2) Archives de l'Eure, imprimé. H. 1059.

archives de la Seine-Inférieure et intitulé : *Briefres reflexions adressées à Nosseigneurs de la Chambre des Comptes* (1).

On y considère que les opposants peuvent être classés en diverses catégories :

1° Ceux qui se plaignent que le Roy en faisant ces donations va se priver de revenus, et devra ultérieurement les demander à des impôts nouveaux.

2° Messieurs les grands maîtres des eaux et forêts pour le département de Normandie, et d'autres, qui se disent lésés dans leurs droits de chasse et leurs profits dans le dit bosquet, ainsi que les moines de Bonport.

Et enfin les habitants des villages voisins de la Garde-Châtel, et tous ceux qui se disent riverains, à cause de leurs droitures et usages qu'ils prétendent avoir dans la forêt de Bord, quoique cependant il ne peuvent justifier qu'ils en ont aucun.

En premier lieu, le revenu de la vicomté de Bayeux est évalué à 1,710 livres, 12 sols, 13 deniers; ce qui est peu pour la France (2).

En deuxième lieu, il y a plusieurs rangs de ces opposants, selon la différence de leurs qualités et de leurs prétentions. Au premier rang, on trouve un président du Parlement et deux présidents de Chambre. Au deuxième rang, sont Messieurs les officiers des eaux et forêts pour le gouvernement de Normandie, et Messieurs les officiers de la table de marbre. Les premiers demandent dix mille livres pour leur désistement; et les deux autres chacun huit mille livres. Mais il faut avoir égard que défunt M. le vicomte de Montbars, grand maître des eaux et forêts, a dressé un procès-verbal sur la consistence du dit bosquet, en exécution d'un arrêt obtenu au Conseil par Mad. Polaillon le 21 mars 1651, par lequel le dit M. de Montbars, « après avoir marché le bosquet (3) et avoir examiné exactement l'essence du bois, a déclaré que c'était un bois abroutis et abandonné aux riverains; en sorte que ni le Roy, ni le

(1) Ce mémoire est également transcrit sur le registre : *Titres de fondation*. Archives de l'Eure H. 1058.

(2) Ce domaine de Bayeux était un petit domaine, distinct du grand domaine, parce qu'il fut composé de plusieurs petites parties que le Roy se réserva lorsqu'il engagea son grand domaine au duc de Ferrare en 1528. (Archives du Calvados).

(3) Ce bosquet n'était qu'une fraction de la garde Chastel qui dans l'origine était une des cinq gardes, ou portions de la forêt de Bord, domaine considérable des anciens ducs de Normandie.

duc d'Elbeuf n'en pouvaient tirer aucun profit, qu'il ne s'y fai aucune vente, et qu'il n'était en état d'y en pouvoir faire longues années; et que même il était coutumier aux bestiaux s'y jeter journellement parce que les officiers étaient dans l'ha tude de le souffrir. »

M. le président d'Amfreville est aussi supplié de considérer la qualité de seigneur de Montaure en laquelle il prétend usages au dit bosquet, lui a été contredite par M. le président Tronq et même par le Prieur commandataire du prieuré Montaure.

Les religieux de Bonport sont seigneurs de Blacquetuit; m on ne doit pas en conclure que le bosquet doit être abandonn leurs fermiers; et que leurs fermiers ne doivent pas deman diminution de leurs baux; d'ailleurs ils montrent par trois piè attachées, la grande libéralité dont usa envers eux Richard, I d'Angleterre et duc de Normandie, en leurs droits en la forêt Bord; il ne faut pas en conclure que ces droits devaient s'éten sur le bosquet parce qu'il est dans le voisinage de Blaquetuit.

Au quatrième et dernier rang des opposants, sont ceux qu disent riverains du bosquet, et à cause de leurs droitures usages qu'ils prétendent avoir dans la forêt de Bord.

Mais ils ne peuvent justifier qu'ils n'en ont aucun.

Sur l'extrait des registres de la Cour du Parlement de Rou nous trouvons :

« Veu, par la Cour des Chambres assemblées.

« Les lettres patentes données par le Roy, au mois de mai 16 par lesquelles Sa Majesté aurait permis aux religieux réformés l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, vulgairement appe Carmes Déchaussés, de s'establir en quelque lieu que ce s conforme à leur institut, et leur aurait fait don des deni revenants bons, par chacun an, du domaine rétrocédé du baill et vicomté de Bayeux, consistants en rentes de grains, pou chapons et oiseaux, cens et autres choses dues par plusieurs pa culiers, à la recepte du dit domaine. Ce revenu desquelles cho est estimé monter par chacun an, à 1,700 livres, 12 sols, 10 denie etc, etc. Comme aussi, autres lettres patentes du mois de déce bre 1658, par lesquelles Sa Majesté aurait fait don du bois bosquet de la Garde-Châtel situé proche Louviers.

« Arrest de la Cour donné, les Chambres assemblées, le dern

jour de mars 1659, par lequel, avant de procéder à l'enregistrement des dites lettres patentes, aurait été ordonné qu'elles seraient de nouveau publiées, par trois fois, à l'issue des messes paroissiales circonvoisines, tant du dit bosquet, que de la ville de Bayeux; et ce fait, être informé de la commodité ou incommodité que peuvent apporter au Roy ou au public, les dits dons et établissement. Ensemble, dressé procès-verbal de la nature et consistence du dit bosquet.

« Requeste. »

Comme conséquence de cette enquête, nous retrouverons dans la suite de ce travail, une partie des nombreuses procédures qui furent commencées par les divers opposants, puis terminées par une transaction moyennant un paiement en argent fait par les Carmes Déchaussés.

Le couvent est alors fondé et ce sont ses propres archives qui fournissent les renseignements.

Les lettres patentes du Roi concernant les donations ou fondation furent vérifiées par le Parlement de Rouen, les Chambres assemblées, le 18 août 1659; mais Chambre des Comptes de Paris faisait encore de grandes difficultés pour procéder à la dite vérification, nonobstant plusieurs jussions que le Roy avait envoyé (1).

Le Roy fit donner un arrêté en son Conseil, par lequel il permettait de bâtir le dit Désert et ensuite prit la résolution de mettre la première pierre à l'église du couvent.

Pour ce, le 6e d'aout 1660, le Roy et la Reyne très chrétienne sa mère, Anne d'Autriche, commandèrent à Monseigneur Gilles Boutault, Evesque d'Evreux, de se transporter le plus promptement qu'il pourrait au lieu nommé le bosquet de la garde chatel et que là, il eut à mettre la première pierre du couvent des Carmes Déchaussés nommé Désert, non seulement comme évêque du lieu, mais encore comme député de Sa Majesté très chrétienne, qui s'était rendu fondateur du dit couvent, sous le titre de « Notre-Dame-du-Secours ».

L'évêque envoya signifier les ordres du Roy au R. P. Gabriel de la Croix, Prieur du couvent à Rouen, afin qu'il disposât toutes

(1) La Chambre des Comptes de Paris ne rendit son arrêt de vérification que le 30 août 1661. Les lettres furent enregistrées au bureau des finances de la Généralité de Caen le 16 avril 1663.

choses et se trouvât à la cérémonie avec quelques-uns d
religieux.

L'evesque partit de son château de Condé le 19 août et vi
rendre dès le soir, en la ville de Louviers; et le lendemai
feste de Saint Bernard, il se rendit au lieu dit du Désert, ou s'
revêtu de ses habits pontificaux, il aurait, avec les assistants,
cédé aux cérémonies accoutumées pour la bénédiction du dit
presché au peuple qui s'y estait trouvé en grand nombr
confiant en la sainte Vierge, Mère de Dieu, et accordé 40
d'indulgence, célébré la Sainte Messe, planté la Croix, m
possession les dits religieux Carmes Déchaussés, et posé pa
ordres du Roy et au nom de Sa Majesté, la première pier
bâtiment du dit lieu, avec excommunication de ceux qui se
si hardis que de violer et profaner ce saint lieu.

Tout ceci est dans le procès-verbal qui fut dressé le même
et qui est inséré sur le registre intitulé : Copie des Titres du S
Désert de la Garde-Chatel, actuellement aux archives d'Ev
H. 1060.

On commença aussitôt à bâtir des hermitages séparés. La
mière pierre y fut mise le 4 octobre, par le R. P. Jean-Pier
Saint-Elisée, prieur de Meaux, au coin qui regarde Montau
la première messe y fut dite le 21 novembre même année,
de la Présentation de Notre-Dame. Cet hermitage servi
demeure aux religieux, qui avaient soin d'amasser les pi
le sable, la chaux, le bois, et faire les autres préparatifs néces
pour bâtir les autres lieux.

L'an 1663, on mit la première pierre à la première cellul
regarde l'Orient, tirant au Midi. Elle y fut mise le 20 juillet,
où l'ordre célèbre la fête de son glorieux père, saint Elie
Mgr Guy du Val, seigneur de Bonneval, président au Morti
Parlement de Rouen, accompagné de plusieurs personne
Parlement, de la Chambre des Comptes, et de grand nomb
villages circonvoisins, en la présence de neuf religieux de l'
des Carmes, qui s'en furent en procession au lieu, avec un
blanc à la main. On avait enchâssé dans cette pierre une la
cuivre, sur laquelle les armes du Roy étaient gravées au côté
et celle du président au côté gauche, avec cette inscription

(1) Cette plaque de cuivre est actuellement au Musée de Louvier
faisait partie de la collection Lalem.

D. O. M.

Anno domini MDCLXIII die XX Julii
Sacro Beato Eliæ prophætæ Sanctissimi, et
Antiquissimi Ordinis Beatissimæ Virginis Mariæ
de Monte Carmelo Patriarchæ, Sacræ hujus
Éremi Carmelitarum discalceatorum dicatæ beatissimæ
Virginis de succursu, primæ fondationis à piissimo Rege
Francorum Ludovico XIV, dotate hunc primum
conventus Eremi lapidem, devotissimus beatissimæ
Virginis ejusque ordinis Carmelitici,
Solemniter posuit, illustrissimus ac nobilissimus
Dominus D. Guido du Val, D. de Bonneval,
Miles, et Regi ab utrisque consiliis, et in supremâ
Normaniæ Curiâ Præses Insulatus in venerabile
Patrum Ordinis cœtu, ac nobili concursu.

A la troisième cellule, on y mit une autre pierre, avec cette inscription :

IESVS MARIA

Quod felix, faustum, fortunatumque sit,

Post

Varias oppositiones, ac difficultates humiliter superatas,

Post

duros labores intus et foris, constanter exantlatos

Post

longa fastidia undè quaque oborta patienter tolerata,

Deo

Militum suorum invictam patientiam cum pacis victoria.

Coronante

Devotum suorum constantem fidem, cùm inseparabila aquæ abundantiâ.

Consolante

Servorum suorum humilitatem, paupertatem, cúm inopinate lapidum commoditate.

SUBLEVANTE

Infra Octavam commemorationis Solemnis Beatissimæ V. Mariæ de Monte Carmelo, hujus Sacræ Eremi Patronæ singularis an. MDCLXIII.

AD

Omnipotentis Dei gloriam,

AD

Beatissimæ Dei Generatrix honorem,

AD

Inviolabilem Carmeli Reformati splendorem et observantiam,

TANDEM

Inchoatum est hujus Sacri Conventus Eremitici,

AEDIFICIUM

Primusque lapis à R. P. Eugenio à S. Dionysio Definitore Provinciali ritu Solemni benedictus,

Ab illustrissimo viro D.D. Guido du Val, honorifice cúm hac insuper inscriptione, positus fuit.

(A suivre). Victor QUESNÉ.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Évreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

D

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

8me ANNÉE — 5me LIVRAISON

15 MARS 1899

L. Couppey : Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). — L'abbé Adam : Le culte de la très sainte Trinité à Valognes et en Basse-Normandie dans le passé (*fin*). — Émile Travers : L'histoire chronologique des évêques d'Avranches de Julien Nicole. — Paul de Longuemare : Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — Abbé A. Gosselin : Mgr de Saint-Vallier et son temps (*suite*). — P. de L. : Mgr Amette, évêque de Bayeux et Lisieux. — P. de L. : Mgr Joseph Guérard, évêque de Coutances et Avranches. — P. de L. : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1899

SOMMAIRE DE LA CINQUIÈME LIVRAISON

I. — Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville a la Hague (*Suite*)	**L. Couppey.**	359
II. — Le culte de la Très Sainte Trinité a Valognes et en Basse-Normandie dans le passé	**Adam**	369
III. — L'histoire chronologique des évêques d'Avranches de Julien Nicole	**E. Travers.**	383
IV. — Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*Suite*)	**de Longuemare.**	396
V. — Mgr de Saint-Vallier et son temps (*Suite*)	**A. Gosselin.**	408
VI. — Mgr Amette, évêque de Bayeux et Lisieux	**P. de L.**	429
VII. — Mgr Joseph Guérard, évêque de Coutances et Avranches	**P. de L.**	432
VIII. — Bulletin bibliograqhique	**P. de L.**	434

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Les Normands au Canada : Le journal de l'abbé Baudouin, 1697, par l'abbé GOSSELIN, membre de la Société royale du Canada.

Anecdotes bas-normandes de Constantin de Renneville, par Paul LE CACHEUX.

Essai historique et archéologique sur Angerville-l'Orcher, par l'abbé COMONT.

Les derniers jours de deux abbayes normandes : Savigny et le Mont Saint-Michel, par le R. P. LAVEILLE, de l'Oratoire.

La Commanderie de Chanu (Eure), par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du ly d'Évreux.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LE PRIEURÉ CONVENTUEL

d'Héauville à la Hague *(Suite)*

Procédure Moulin pour la Rogerie. — En ces temps là aussi se terminait un procès en cours depuis neuf ans. Richard Ouyn, fils Thomas, aîné du fiet de la Rogerie, n'ayant ni donné aveu, ni payé ses redevances montant à six boisseaux de froment, six pains de gaschon, six guelines, six deniers de grenerie, Jehan Géroesme, lieutenant du sénéchal, ordonne le 22 décembre 1491 la saisie d'une pièce de trois vergées et du ménage séant dedans. Alors Jean Moulin, puisné du fief, pour dégager sa part, rend l'aveu obligatoire « tant pour moy qu'à cause de Thomas Ouyn mon aisné, le dict Thomas deffunt, d'ung fieu ou tenement nommé la Rogerie contenant cinq acres et ung mesnage. » Tout n'en est pas fini pour cela car, le 12 mars 1495, Jehan Leverrier, sénéchal, tenant les pieds en la maison de maistre Jehan Lefèvre diacre, Richard Ouyn veut forcer Jehan Moulin à payer sa part des arrérages; le fief du Maretz n'étant qu'un démembrement de la Rogerie fait en 1487 par contrat passé devant les tabellions Guille et Jehan Lepelley; dans lequel contrat le dict Moulin s'était engagé

à payer les redevances de tout le fief, sauf les reliefs. Moulin
en 1498, condamné ès pleds d'Héauville à payer trois année
ces arrérages reclamés par Me J. Lhoste au nom du prieu
cause est aussitôt portée au baillage de Valognes où, le 30
1500, Jehan Jallot, lieutenant général de Monseigneur le bail
Cotentin, confirme le jugement du sénéchal et oblige l
J. Moulin à payer pour chacune des trois années : 1° pou
Maretz, deux pains de gaschon, deux guélines; 2° un boiss
froment pour les Loges; 3° trois boissels de fourment, trois
de gaschon, trois guélines, trois deniers de grénerie pour la m
de la Rogerie. Seulement le condamné pourra, s'il le d
payer en espèces « pourquoy avons taxé chacun bouissiau
« sōme de trois sols, chacun pain à la sōme de quinze de
« tournois. »

Procédure Messent. — Ce procès n'était pas fini qu'un
commençait! Un vrai Pactole, pour les procureurs et avoca
cours de Valognes, que ce domaine d'Héauville!

Marin Messent, au nom de son frère messire Robert Me
prêtre refuse les droits seigneuriaux et des redevances mont
douze boisseaux de froment payables en deux termes Saint-
Noel, sur une pièce de terre de trois vergées assise au tra
Castillon. D'où condamnation ès plès d'Héauville en 1500,
deux ans après, appel à Valognes. Là, la justice, voulant
ment se renseigner, ordonne une enquête! Les commiss
toutefois prirent leur temps et remirent le voyage à l'a
suivante; car, en ce temps et pour des gens de justice, all
Valognes à Héauville était un vrai voyage! Aussi, une fois ar
Gaultier Jehan, lieutenant particulier de M. le bailly de Cot
et son greffier Michel Fouquet, veulent sérieusement tirer
d'un si grand dérangement et, pendant trois jours, tout le m
y passe; c'est interrogatoire sur interrogatoire et, comme to
écrit, les feuilles s'entassent les unes sur les autres! Si ces
sieurs étaient payés à la page, franchement, ils devaient se
des rentes. D'ailleurs, ils ne volaient pas leur argent, car les
sont aussi serrées que mal calligraphiées! Néanmoins,
d'intéressant, sinon au cours de cette enquête, l'apparition
vieillard, Laurent le maçon âgé de près de cent ans, qui a tou
vu la pièce en litige faire partie des quatre cents vergées en
que le prieur possède au trans du Castillon et payer les

réclamés. Peu importe! il fallut une contre enquête. Et de fil en aiguille, le procès dura de longues années, pendant lesquelles on voit agir Richard de Vauville et Germain Mabire, sergents.

Puis c'est un vrai guignon! si plaignants et plaideurs n'y mettent pas un peu de malice, les médecins beaucoup de bonne volonté! En effet, tant d'un côté que de l'autre, les parties se font excuser chacune cinq fois « pour cause de maladie deument constatée!!! » Tout le monde étant rétabli, le 12 juillet 1510, sur la demande de Raoul Leverrier, escuier, procureur de P. Henry, Jehan Morice, lieutenant général de M. le bailli de Cotentin, renvoie les adversaires s'arranger ès pleds d'Héauville! C'était, après dix ans, recommencer *ab ovo*! Du moins, le prieur voulut recommencer les mains pleines et, sur l'ordre de Regnault Anquetil devenu sénéchal, Jehan Haize, prévôt de la seigneurie, saisit, sur Robert Messent, deux bœufs, un noir et un roux. Aussitôt réapparaît Richard de Vauville sergent, qui, au nom de Me Robert deument autorisé par le baillage, donne un guernissement et délivre les bœufs le 4 août 1510! Quelques jours après, la mort saisissait messire Robert! Personne ne put le délivrer! Le procès continua quand même, reporté à Valognes par Marin, Guille et Richard, frères du défunt.

Enfin, car tout prend fin, même les procès d'autrefois, ès assises de juillet 1515, les Messent s'entendirent définitivement condamner au paiement des arrérages, des frais de procédure, etc! Ils avaient bien en tout cela dépensé six ou sept fois la valeur de leur terre!

Raoul Lebourgeois poursuivi pour délit de chasse. — Heureusement pour eux, tous les tenants n'étaient pas si chicaniers! Le 20 octobre 1502, messire Jean Lefèvre, devenu prêtre, avait avoué les fieux Roumy, Jourdan et Quatrehommes.

Bien lui en prit car, comme les autres, il aurait fait connaissance avec les différentes juridictions! C'est que notre prieur était vraiment digne d'être procureur de l'abbé de Marmoutier et certes très capable de faire respecter tous ses droits; même, paraît-il, de les exagérer parfois! C'est du moins ce que jugea messire Robert Josel, lieutenant général du bailli de Cotentin : car religieux homme Pierre Henry poursuivant Raoul Lebourgeois, escuier, sieur de Grouchy (1) pour avoir chassé et fait chasser sur les

(1) Fief situé à Gréville : on l'appelait aussi le fief de la Table ou fief-ferme

territoires et fiefs qu'il tenait du prieuré, malgré la défense à notifiée, le prieur s'entendit dire « que les chiens du dit Le Bo geois avaient vraiment passé sur les terres de la sieurie d'He ville, mais que leur dit maître chassant, lui, sur les héritages q tient en cette paroisse du roy et d'autres sieuries, il n'y avait lieu à condamnation. Que dès lors le dict sieur prieur plaigna faux serait chargé des frais de justice. »

L'arrêt est du 7 novembre 1502 et les gens du baillage donn à Raoul Lebourgeois le titre d'écuyer. Pourtant Chamillard ne remonter l'anoblissement de cette famille qu'à 1507, elle port *d'argent, au croissant de gueules posé en cœur, accompagné d'* *mines sans nombre.* Le frère de Raoul, Germain Lebourge prenait, même avant 1500, le titre de noble et discrepte perso Il était « curey des Pieulx de la moindre portion » et généreux puisqu'en l'honneur de saint Nicolas, il fit bâtir à frais, dans l'église des Cordeliers de Valognes, du côté de l'é gile, une chapelle où il fut enterré, après l'avoir enrichie beau calice (1). Il était fils de Pierre, frère aussi de André Andrieu et de Michel Lebourgeois, tenants du prieuré, que avons plusieurs fois vus présenter leurs aveux.

D'ailleurs les prêtres sortis de la population d'Héauville éta nombreux. Nous en avons déjà nommé plusieurs; en voici en deux, messires Jehan et Éloi Leconte ou Lecompte qui, en 1 advouent tenir le fief Maillard, le premier comme aisné, le sec avec Robert Soleil comme puisnés et porchonniers.

Pierre Henry continué dans sa charge de vicaire et procureur Mais un nouvel abbé avait remplacé à Marmoutier l'évêque Tournay, Louis Pot, et le 14 mai 1517, il continuait P. Henry ses charges : « Mathieu par la permission divine abbé de « moutier près Tours, de l'ordre de Saint-Benoît, dépendan « l'Église romaine seule, salut en Celui qui est pour tous le « salut. Nous faisons savoir que, de science certaine et le « volonté, nous continuons notre vicaire général au spirituel e « temporel vénérable frère Pierre Henry, licencié en droit, pr

de Gréville. — Les Heuzey ou de la Heuze l'avaient possédé dès le temp Robert le Magnifique, ainsi que la Haulle et le Valferrant. En 1565 Jean He prenait encore les titres de seigneur de Gréville, Urville, Durécu, des Fonta

(1) Benoît, *Mémoires de la Société archéologique de Valognes*, IV, p. 43.

« conventuel des prieurés du Rocher à Mortain (1) et d'Héauville « aux diocèses d'Avranches et de Coutances, prieurés dépendants « de notre abbaye..... Donné dans notre monastère le 14 mai de « l'an du Seigneur 1517. » Ce document non tabellionné est écrit en latin. Au parchemin pend encore la sceau très bien conservé, représentant un évêque qui tient la crosse d'une main et étend l'autre pour bénir.

Fief Monier. — Le dernier acte dans lequel nous trouvions le nom de P. Henry est un aveu rendu en 1520 du *fief Monier* par « messire Jehan Ligier, prêtre. Ce tenement contenait environ quatre acres de terre en plusieurs pièces situées en partie le long du chemin sablonnier; le reste au trans de Vasteville. Presque tout ce fief avait été donné en héritage à deffunt Symon Ligier par Philippe de Varennes, lors prieur. Il n'était grevé d'aucune charge. sauf gage-plège, reliefs et treisiemes. »

Les Anglais dans la Hague. — En ce temps, François Ier régnait en France, Henri VIII en Angleterre et les deux rois se faisaient la guerre. La Hague eut particulièrement à en souffrir. En effet, les Anglais qui avaient déjà débarqué à Landemer en Urville (1517) pour marcher sur Cherbourg, y revinrent le 20 juin 1522 avec soixante navires sous le commandement de Thomas Howard, duc de Norfolk. Aussitôt l'amiral jeta à terre des troupes destinées à un coup de main contre Cherbourg. Mais, ayant appris que Guillaume Dursus, seigneur de Lestre, avait mis la ville en état de défense, l'ennemi n'osa l'attaquer. En revanche, les Anglais parcoururent toute la Hague, pillant les villages; les halles de Vauville furent incendiées et une contribution de guerre levée sur les habitants de tout le pays, en garantie de laquelle le curé d'Urville fut emmené comme otage (2). Bertrand de la Roque, lieutenant gouverneur de Cherbourg, donna aussitôt (23 juin) à Jean Lefort, sieur de Carneville (en Martinvast) la commission de lever une compagnie d'ordonnance de cinquante gentilshommes; mais

(1) Ce prieuré avait été fondé en 1082 par Robert, comte de Mortain. Il était fort riche et ses dépendances fort étendues.

(2) Ce curé s'appelait Guillaume Nicole. — Suivant M. Demons (*Hist. manuscrite de Cherbourg*, p. 103) l'original du procès-verbal de l'enquête faite par les commissaires du Parlement de Normandie pour constater les dommages causés par les Anglais en cette expédition, se trouvait encore en 1822 au chartrier de Querqueville. Y est-il maintenant?

les Anglais étaient rembarqués avec leur butin longtemps ava
sa formation.

CHRISTOPHE DU MOUSSAY

Fief des Hyveaux. — Le successeur de Pierre Henry fut noble
discrepte personne frère Christophe du Moussay duquel,
15 décembre 1523, Robert Solail confesse tenir le fief des Hyvea
composé d'un seul pré contenant sept acres et demi de ter
situés vers la grande lande et pour lesquels il devait « chacun
« au terme Saint-Michel de septembre vingt boissiaulx d'avoi
« mesure marchande des Pieux rendus et portés au grenier d
« seigneur. » Jean Géroesme était lieutenant du sénéchal.

Tenure Toussaint Gréard à Biville. — L'anné suivante,
18 février, le même lieutenant recevait le dénombrement fait
son fief à Biville par Tousssaint Gréart, qui reconnaît y tenir
du prieur d'Héauville, 1° « dix huit acres et demi vergée de ter
en plusieurs pièces, situées à la Ronde Pierre jouxte Mich
Moulin, Colin Henry et Thomas Regnet; au Vandif, aux Querett
au Sicquet, le long du chemin tendant à Verte Fontaine et pa
le russet du Sicquet parmy; d'autres pièces touchent mess
Jehan Moulin, prêtre et longent le chemin de la Hague, entre el
s'en trouve une appelée la Mare au prieur jouxte le chemin tenda
du Pont Brébion ès landes; une autre est assise ès Huches longea
encore le chemin Haguez, puis coupée par ce chemin la pièce
l'Estoille, etc. Et en confesse debvoir à mon dit seigneur dou
bouisseaulx de froment mesure rentière dé Héauville auvecqu
troys gaschons de forment à Saint-Michel, quatre gellines à N
chacun an, les reliefs, treisiesme et austres coustumes quand
cas s'offre, service de prévosté. »

Malheureusement nous n'avons pas les autres parties de l'av
le titre cité ici n'étant qu'une « copie faite le 1er septembre 15
par les tabellions de la haute justice de Bricquebec, Nicolle
Vauville et Robert Lefrant, présence de discrepte person
M. André Lefils, curé de Biville et noble homme Charles Dumond
sieur de Saint-Christophe, demeurant à Sainte-Croix à la Hag
requeste de Thomas Homo du dit lieu de Biville, » qui sans do
n'en avait réclamé que ce dont il avait besoin.

Fief des Maretz. — Le 2 mars, Jehan Moullin d'Héauvi

dénombrait le fief des Maretz assis en la dite paroisse et contenant quatre acres dont il ne tenait qu'une partie « située jouxte le bieu du moulin avec son mesnage dessus et sous Cabourg sur le chemin du moulin à vent. » Les puinés étaient maistre Robert Moulin, prêtre, Pierre Moulin et Mre Michel Le Bourgeois, prêtre. Ils devaient à eux tous un boisseau de froment, un pain de gaschon, une guelline, charruée, etc. » Le fief des Loges était alors tenu par Raoul Lebourgeois, Nicolas Moulin, Guille Ligier, Mre Michel Lebourgeois, prêtre et Jehan Colombel.

Prétentions d'un archidiacre à visiter le prieuré. — Mais voilà que cette même année « vénérable personne messire Jehan de « Cérisay soy disant archidiacre de Cotentin et messire Robert « Feuardent soy disant vicaire du dit archidiacre » se mettent en tête de visiter le prieuré d'Héauville! Il est exempt! Pour le leur prouver Christophe du Moussay commence par fermer sa porte, puis il fait collationner (5 juillet 1525) par F. Baudet les lettres d'exemption renouvelées aux religieux de Marmoutier par Nicolas V le 13 décembre 1448, la deuxième année de son pontificat. C'était une arme défensive, dont bientôt il put à nouveau faire usage car, le 9 septembre 1528, Mres Jean Auvray et François Pottier recevaient commission pour faire la visite de tous les lieux ecclésiastiques du diocèse de Coutances, à l'exception des abbayes dont les unes : Saint-Lô, Saint-Sever, Saint-Fromond, étaient réservés à l'official et au promoteur, les autres exemptes. Héauville, fort de son droit, ne reçut point les délégués!

Procès de nomination à la cure de Helleville. — Pendant ce temps-là, le prieur défendait d'un autre côté encore les droits de sa maison.

Messire François Fortin, curé de Helleville, étant mort possesseur du dit bénéfice le 15e jour de juin 1520, un autre Fortin, neveu probable du défunt, profitant de la négligence du prieur à pourvoir la cure, se fait nommer *en provision* par le Saint-Siège. P. Henry était vieux, il laissa faire; mais aussitôt entré en charge (1523), Christophe du Moussay nomme son neveu Jehan du Moussay, clerc, au vicariat perpétuel du dit Helleville. Ce nouveau titulaire, trouvant sans doute à cela quelque avantage, se démet en faveur d'un sieur Toullyet et chacun maintenant ses prétentions, il faut plaider. Comme d'habitude ce sera long.

Christophe du Moussay commence par refaire le voyage de

Tours : c'est en sa présence que messire F. Baudet collationne (1524) les titres que nous avons cités; puis il revient les présenter aux gens de justice, pour leur prouver que la nomination aux cures de Biville (1), Héauville et Helleville appartenaient bien à l'abbé de Marmoutier et par lui au prieur.

Là n'était point la question : Mre Fortin ne le niait pas ce droit, car « dit le dit Fortin que veu la négligence de l'abbé le Saint « Siège preveneu par lui dict Fortin a pourveu à la cure de Helle- « ville, » ce qui avait déjà été fait en 1475, alors que Mr Thomas Onfray fut nommé par le légat et resta néanmoins en possession du bénéfice jusqu'au moment où (1505) il le résigna à Mre François Fortin.

Le raisonnement semblait si juste qu'une première juridiction l'avait confirmé, mais sur appel au bailli de Cotentin, 11 janvier 1526, Mre Fortin, jeune, voit maintenir la nomination faite par le prieur et s'entend, au nom du roi François Ier, condamner aux dépens et à la restitution des fruits du dit bénéfice depuis sa prise de possession.

Le curé d'Héauville contre Jehan Brantomme. — C'est maintenant le tour du curé d'Héauville d'ester en justice! et le 21 octobre 1532, Mre Michel de Grisbois y paraît et obtient que Jehan Brantomme fût condamné à payer les arrérages d'une rente de quatre boisseaux de blé, un pain, un chapon et cinq guellines dus au terme Saint-Michel chacun an, fondée pour dire cinq messes, aux samedis des Quatre-Temps et en la vigille de Notre-Dame. D'ailleurs Brantomme, s'il faut l'en croire, ne refusait point le paiement de cette rente : s'il avait fait opposition à la contrainte, c'était pour obtenir de la cour l'autorisation de payer indifféremment en nature ou en argent. En quoi les juges lui donnent gain de cause, estimant chaque boisseau à *trois sous tournois*, chaque gueline à *dix deniers*. Ce jugement fut rendu « es ples de la sergenterie de Tollevast à Cherbourg par Jacques « Vaultier lieutenant de monsieur le vicomte de Vallongnes. »

Fief Hay. — Les derniers actes dans lesquels nous rencontrons le nom de frère Christophe du Moussay sont deux aveux rendus,

(1) Sont cités dans la plaidoirie du prieur comme ayant été nommés curés de Biville par le prieur d'Héauville : Pierre Lecarpentier en 1508; Michel Leverrier qui, lors de ce procès, était encore curé de Biville et y demeura longtemps quoiqu'il fut aussi doyen d'Orglandes.

l'un en 1535, du *fief Hay* contenant trois acres environ tenus par Robert Lebourgeois, aisné, Jehan Lecarpentier, Paul Lecarpentier et Réné Lefrant, puisnés; le second en 1537, du fief des Maretz, dont l'ainesse était alors aux mains de Robert Moulin, les puinesses en celles de Pierre Moulin et de Robert Lebourgeois.

NICOLLE DE SAINT-FRANÇOIS

A Christophe du Moussay succéda frère Nicolle de Saint-François que nous trouvons cité dans l'acte suivant : « L'an 1538, le « 14e jour de may, venerable et discrepte personne frère Nicolle « de Saint Franchoys religieulx, prieur et seigneur de heauville « voulontairement et par deliberation et vouller du sieur abbé de « Marmoutier de laquelle abbaye led prieuré est dependant, a « baillé et fieffé affin d'heritage... à Jehan Bigard de lad paroesse « de heauville... item une pièce de terre assise en lad paroesse « veullegairement nommée les Castillons... es lizzières de Theur- « quetheville, Vasteville et la lande de Héauville et les terres « d'Estoubeville... une autre pièce nommée les Hougues jouxte « Laurent Lemachon... item une autre pièce nommée le Boc « jouxte Pierre Lecoustour et le chemin du Boc... Les quelles « pièces de terre dessus dictes contenant quarante quatre acres « trois vergées treize perques ou viron... et feut faicte la dite fieffe « et baillie par le prix et sōme de quatre livres dix sols tournois « de rente deue chacun an au terme Saint Michel en septembre « aud prieur et à ses successeurs prieurs dud. lieu, à justicier par « le prévost de la dicte paroesse deffaulx de paiement, aveux, foi « et hommage, relliefs et treisiesme quand le cas s'offre. »

C'est tout ce que nous savons de l'histoire et du passage à Héauville de ce frère Nicolle de Saint-François. Peut-être était-il parent de messire Bernardin de Saint-François devenu, quelques années plus tard, évêque de Bayeux; en tout cas, ce fut le dernier prieur régulier, s'il ne fut point le premier commendataire. Après lui, du moins, la commende s'abattit sur notre prieuré où, dorénavant, pourront s'épanouir tout à leur aise les abus signalés plus haut par les religieux de Marmoutier et le roi Louis XII dans son ordonnance. Nous l'y avons vu, ces abus étaient déjà nombreux; le concordat de 1516 leur donna force de loi. Par ce concordat

Léon X accordait au roi de France le droit de nommer à toutes les abbayes et prieurés conventuels. Il y avait la restriction de n'y nommer qu'un religieux de l'ordre auquel appartenaient ces maisons, mais, le plus souvent, cette clause resta sans effet et les séculiers, parfois même de simples laïques « comme des loups ravissants entrés dans la bergerie » en furent pourvus et, ne songeant qu'à vivre grassement des revenus de ces abbayes et prieurés tenus ainsi du roi, négligèrent l'entretien des bâtiments, les aumônes et services religieux attachés à ces fondations. La cupidité de ces mercenaires allait même, pour avoir moins de bouches à nourrir, jusqu'à travailler à tarir le recrutement des religieux dans les maisons qui en possédaient encore!

Oui vraiment, la commende fut bien la lèpre qui dévora une partie de l'institut monastique. Ce fut en vain que le concile de Trente essaya d'apporter un remède à ce fléau. L'autorité civile y trouvait un moyen d'enrichir ses créatures, et souvent ceux-là même qui auraient dû, par état, défendre les intérêts de la religion et des pauvres en défendant la vie et la propriété des communautés religieuses, ne remplirent point ce devoir. C'est que, participant aux dépouilles, ils étaient intéressés à la continuation d'un abus si révoltant!

(*A suivre*).

L. Couppey,
Curé de Clitourps.

LE CULTE

DE LA

TRÈS SAINTE TRINITÉ

A VALOGNES

ET EN BASSE-NORMANDIE

DANS LE PASSÉ

(Suite)

3° Litanies et procession de la sainte Trinité.

Richard Piquet, bourgeois de Valognes, fonda, par acte du 11 janvier 1679, les *Litanies de la sainte Trinité*, avec une messe solennelle des défunts, au 11 janvier. Il donna, pour sa fondation, une pièce de terre située à Anneville-en-Cères. Cette pièce de terre fut, par contrat du 19 juillet 1695, fieffée au sieur Du Breuil, alors seigneur de la paroisse, par le prix de 12 livres de rente foncière.

Ces litanies ont continué d'être chantées à l'église de Valognes, le second dimanche de chaque mois; la pièce de terre continue sans doute de donner ses produits dans Anneville-en-Cères. Je ne suis pas en mesure de dire si M. le trésorier continue aussi, à leur exemple, de recevoir, chacun an, les 12 livres de rente, données par maître Richard Piquet.

Ajoutons enfin que messire François Bertault, prêtre, avait fondé la procession et la messe de la sainte Trinité ou du jour, tous les seconds lundis des mois et une messe des défunts le

22 novembre. Pour l'exécution de cette fondation, il avait donné à tous les prêtres 96 livres, 16 sols, 7 deniers de rente hypothécaire dont une partie fut amortie en billets de banque et l'autre remplacée sur Nicolas Berrier, escuier et seigneur de Ravenoville.

II

SIMPLES NOTES SUR LE CULTE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ EN BASSE-NORMANDIE

1° Fêtes; églises sous le vocable de la sainte Trinité.

Le culte de la sainte Trinité est aussi ancien que le Christianisme; mais ce fut seulement vers le commencement du xe siècle que l'on établit une fête spéciale en son honneur; et encore l'Église romaine ne l'admit-elle que sous le pontificat de Jean XXII, vers l'année 1334.

Aux xe et xie siècles, la Normandie se couvrit d'églises dédiées à la sainte Trinité (1). Les livres liturgiques de l'ancien diocèse d'Avranches nous apprennent que l'on y célébrait deux fois la fête de la sainte Trinité : le dimanche de l'octave de la Pentecôte, c'était la Trinité d'été; puis le vingt-quatrième ou dernier dimanche après la Pentecôte, c'était la Trinité d'hiver.

Le diocèse d'Avranches et le diocèse de Coutances avaient chacun une église abbatiale sous le vocable de la sainte Trinité : celle de la Luzerne, au diocèse d'Avranches, et celle de Lessay, au diocèse de Coutances. A la Révolution, l'église paroissiale de Sainte-Opportune de Lessay fut détruite et, depuis le rétablissement du culte, c'est la belle église de l'abbaye qui sert d'église paroissiale. Aussi Lessay a-t-il maintenant deux fêtes patronales : la sainte Trinité, titulaire de l'Église actuelle, et sainte Opportune, patronne du lieu.

Saint Vital avait consacré à la sainte Trinité les deux monastères

(1) On connaît entr'autres : l'église de la Trinité à l'abbaye aux Dames de Caen, xie et xiie siècles; celle de Sainte-Trinité ou de Saint-Sauveur (aujourd'hui Saint-Lô) de Rouen, xe siècle; celle de la Trinité de Fécamp, fondée par Richard Ier, duc de Normandie, etc.

de Savigny et de Mortain, l'Abbaye-Blanche, qu'il avait fondés. Mais Savigny et la Blanche s'étant unis à l'ordre de Citeaux en 1147, on se conforma aux us et coutumes de cet ordre qui veulent que toutes les églises soient sous le vocable de la sainte Vierge. Les deux monastères s'appelèrent donc Notre-Dame de Savigny et Notre-Dame de la Blanche. C'est ce que nous explique les passages suivants extraits du tome XI de *Gallia Christiana*, colonnes 542 et 543 :

« Basilica (Savignacensis) una totius Normanniæ inter amplissimas et pulcherrimas patronum primum agnovit sanctissimam Trinitatem, cujus in honorem a fundatore condita est; posteriorem Beatam Virginem, cui dedicatæ sunt omnes abbatiæ cisterciencis ordinis. — Guilielmus Moritonii comes anno 1105 abbatiam sanctimonialium construxit in honorem sanctissimæ Trinitatis in Novoburgo Moritoniensi. »

Ces consécrations d'églises importantes sous le vocable de la sainte Trinité témoignent de l'existence de la dévotion et du culte public envers cet auguste mystère, dans nos contrées, au XIe et au XIIe siècles.

A la fin du siècle dernier, la cathédrale de Coutances contenait trente-six chapelles. La première, en commençant par le côté nord, près du portail, portait le titre de chapelle de la Sainte-Trinité; elle avait deux chapelains, l'un dit de Saint-Eutrope, l'autre de la Sainte-Trinité.

Les églises des abbayes bénédictines de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Montebourg avaient aussi leurs chapelles en l'honneur de la sainte Trinité. Que dis-je? L'église abbatiale de Saint-Sauveur fut elle-même consacrée sous le vocable de la sainte Trinité, en l'année 1150, par l'évêque de Coutances, Algare, sous le règne de Hugues, moine du Mont Saint-Michel et quatrième abbé de Saint-Sauveur. Le prélat fit le dédicace de l'église Sainte-Trinité de Saint-Sauveur, en présence de Jourdain de la Roche-Tesson, de Léticie, sa femme et de ses trois fils, Raoul, Roger et Jourdain, accompagnés d'une nombreuse noblesse. En ce siècle-ci, quand la Vénérable Mère Marie-Madeleine fut parvenue, à force de sacrifices héroïques, à relever de ses ruines l'antique église abbatiale de Saint-Sauveur, elle s'empressa de lui donner la très sainte Trinité pour titulaire.

La chapelle érigée en l'honneur de la sainte Trinité dans l'église

de l'abbaye de Montebourg, — aujourd'hui si merveilleusement relevée, elle aussi, de ses ruines, — est mentionnée dans le procès-verbal de l'expertise faite en 1701, lors de la nomination de Mgr de Carbonnel de Canisy, évêque de Limoges, comme abbé commandataire. Ce procès-verbal se trouve aux archives de la Manche. La chapelle de la Sainte-Trinité se trouvait à l'extrémité du collatéral, du côté de l'évangile. Sa proximité du sanctuaire l'avait fait choisir comme sacristie. On y célébrait néanmoins des messes basses chaque semaine en 1701.

L'église paroissiale de Saint-Jacques de Montebourg a encore de nos jours sa chapelle de la Trinité située, comme à l'abbaye, à l'extrémité du collatéral nord, du côté de l'évangile. Les trois personnes forment le sujet du vitrail du fond de l'autel, qui fut posé vers 1865 en remplacement d'un tableau. Comme le culte du Bienheureux Thomas Hélye de Biville fut établi dans cette chapelle, il y a une trentaine d'années, le nom de chapelle du Bienheureux Thomas tend à se substituer à l'ancien titre de chapelle de la Trinité (1).

L'antique église de Saint-Marcouf fut dédiée à la sainte Trinité, sous le règne du fils de Rollon, Guillaume-Longue-Épée, deuxième duc de Normandie. Au dire de Gabriel Dumoulin (2), curé de Menneval, le jour de la dédicace, une apparition du ciel déposa sur l'autel une lance sur laquelle étaient gravés ces mots : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis.*

On connaît la Trinité de Saint-Lô d'Ourville, figurée dans un vitrail par un triangle dominé par une triple face et entouré des signes hiératiques des quatre évangélistes. Les trois angles portent un cercle chacun dans lequel est écrit le nom d'une des trois divines personnes : *Pater*, *Filius*, *Spiritus Sanctus*, et sur chaque côté du triangle, on lit : *non est*, ce qui signifie : *Pater non est Filius, Filius non est Spiritus Sanctus*, etc. Ensuite, de chacun des cercles part une ligne ou trait qui vient aboutir à un cercle placé au centre du triangle; et dans ce cercle on lit : *Deus*, tandis que, sur chaque trait ou rayon, on lit : *est;* ce qui veut dire : *Pater est Deus, Filius est Deus, Spiritus Sanctus est Deus.* Cette

(1) Renseignements fournis par M. l'abbé Desboulletz, professeur à l'abbaye de Montebourg.

(2) Dumoulin, *Histoire de Normandie*, page 49.

figure ancienne rappelle clairement l'unité d'essence et la Trinité des personnes parfaitement distinctes. Elle a été dessinée par M. Grouët qui lui a consacré un long article dans l'*Écho du monde savant*. M. Dumoncel l'a reproduite dans la *Revue archéologique* du département de la Manche (1).

Il a également reproduit dans cette même *Revue* un autre symbole de la sainte Trinité qui se trouve dans l'église Notre-Dame d'Émondeville, de Saint-Michel-de-Lestre (2), de Saint-Vigor-de-Joganville (3), sous la figure de jolies statues ou d'une tapisserie du temps fort curieuse. La sainte Trinité y est représentée par le Père en costume de pape, assis sur un trône tenant devant lui son Fils crucifié, avec le Saint-Esprit sortant de sa bouche, en forme de colombe, et se reposant sur sa poitrine au-dessus du Fils. Cette figure qui commença à être en usage dès le XIIe siècle est une des plus belles du moyen-âge et elle était encore en usage au XVIe siècle.

A Créances, canton de Lessay, la fête de la sainte Trinité a toujours été fort populaire. Les habitants l'appellent « la brave, » synonime pour eux de « fête des fêtes. » Autrefois les gens du peuple ne mangeaient de viande de boucherie qu'à Pâques et à « la Brave. » L'église de Créances est une des dix églises du diocèse actuel de Coutances dont la sainte Trinité est titulaire. Les autres sont celles de Gavray (4) dans l'arrondissement de Coutances; du Hommet annexé à Saint-Pierre-d'Arthenay depuis 1803, dans l'arrondissement de Saint-Lô; de la Croix-Avranchin, de la Trinité, de Sault-Chevreuil et des Chambres, dans l'arrondissement

(1) A Valognes, chez Carette-Bondessein, 1843, pages 160 et 161.

(2) Cette curieuse chapelle en ruines est classée parmi les monuments historiques. C'est probablement l'ancienne église de Lestre avant sa réunion à Englesqueville, c'est-à-dire avant le XVe siècle. Elle paraît être du Xe ou du XIe siècle.

(3) Ici, dit M. Dumoncel, l'image de la sainte Trinité était en tapisserie au fond d'un vieux tabernacle mutilé et jeté dans un coin.

(4) L'église de Gavray renferme un ancien bas-relief des plus curieux représentant la sainte Trinité, le saint Sacrement, le Sacré-Cœur de Jésus allumant sur la terre le feu du divin amour, saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël, archanges, Notre-Dame de Pitié, saint Jean l'évangéliste, saint Jean-Baptiste, le bienheureux Thomas Helye et vraisemblablement le Vénérable Père Eudes. Ce bas-relief, d'une interprétation difficile, se trouve reproduit dans l'*Album du pèlerinage du Bienheureux Thomas Helye de Biville* (Manche).

d'Avranches; de la Sainte-Trinité de Cherbourg (1); de Beuzeville-la-Bastille et de Teurtheville-Bocage dans l'arrondissement de Valognes (2).

*
* *

2° Confréries.

Il existait à Méautis (canton de Carentan, arrondissement de Saint-Lô) une confrérie de la Sainte-Trinité, avec des confrères, dès l'année 1413, ainsi que le prouve l'acte suivant que nous communique M. l'abbé Leroux, vicaire général de Coutances :

« A tous ceux qui ces lettres verront ou orront, Guillaume Osber, cler, garde du seel des obligacions de la vicomté de Carenten, salut. Sachant que par devant Jehan Duhoux, tabellion juré en la dicte ville de Carenten, fut présent Jehan Simon dit Laplanques de Méautis, qui, de son bon gré congnut avoir donné affin de héritage à la confraerie de la Trinité de Méautis une pièce de terre contenant trente perques de terre assise illec jouxte Jouhan le Grant d'un costé et Perrin Jehan d'autre, buts sur le quemin tendant d'Auvers au moulin de patin et Jouhan Pitart des buts. Et fut ce fait pour le salut de son âme et pour être participant aux prières, orésons et bienffais de la dicte fraerie et pour être appelé frère d'icelle et aussi pour avoir son siége paié sa vie durante et de Thomasse, sa femme, le mariage d'entreulx durant tant seulement. Et promist ledit don garantir... Et à ce furent présents Raoul Julien, Jehan de Genez, tesmoings. En témoignage de ce ces lettres sont scéelléez du seel dessus dit à la rellation dudit tabellion, saouf aultruy droit. Ce fut fait le IIIIe jour de

(1) L'église Sainte-Trinité de Cherbourg est mentionnée, avec l'église Sainte-Marie-du-Château démolie en 1689, dans la charte de confirmation donnée à l'évêque Algare par le pape Eugène III en 1145 : *Eeclesiam S. Mariæ de Cæsaris-burgo cum ecclesia sanctæ Trinitatis.* Elle fut dédiée de nouveau à la sainte Trinité après sa construction, le 24 mai 1466, messire Gilles Hermen étant curé. — L'île normande de Jersey avait aussi une église qui fut dédiée à la sainte Trinité le 3 septembre 1163. L'abbé de Cherbourg en était le patron.

(2) Il convient de faire encore mention des Trinitaires de l'ancien prieuré de La Perrine, des Trinitaires de Ducey et des Trinitaires de Saint-James, établies depuis 1808 dans l'ancien prieuré des Bénédictins.

septembre, l'an de grâce mil quatre cens et treze. Signé Duhoux, avec paraphe. »

***

L'église de Néville (canton de Saint-Pierre-Église, arrondissement de Cherbourg) est sous le vocable de Saint-Martin et de la Sainte-Trinité.

Le 6 février 1650, Christophe Thomas, sieur de Hercla, capitaine des côtes du Val-de-Saire, dépendance de Barfleur, par testament devant son frère Louis, curé de Néville de 1641 à 1673, demanda à être enterré dans l'église de cette paroisse. Il donna et légua aux curés, prêtres, clercs, trésorier et coustour de l'église, 27 livres de rente foncière pour dire et célébrer tous les troisièmes dimanches du mois une messe haute et à notes en l'honneur de la sainte Trinité et, tous les dimanches de l'année, une messe basse en l'honneur de la sainte Vierge.

***

Le registre de catholicité de la paroisse de Carneville (canton de Saint-Pierre-Église), conservé aux archives municipales, commence par une requête des curé, prêtres, seigneurs et paroissiens de Carneville, adressée au R. P. Pesnel, lecteur en théologie au couvent des Pères Cordeliers de Valognes, pour le prier d'établir à Carneville la confrérie de la Très-Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs. Puis suit le procès-verbal d'érection de la confrérie, en latin et en français.

Sur la liste des confrères se trouvent :

Le R. P. Marin Pesnel,

Messire Jacques Guéret, prêtre, curé de Carneville,

Pierre Guéret, prêtre; Jacques Virey, prêtre; Nicolas Bourdet, prêtre.

Charles Hoguet; François Hoguet; Françoise Raoul, femme de messire Guyot; Michelle Raoul, femme de Jacques Guyot; Antoinette Leseigle, femme de Jean Guyot; Charlotte Symon; Guillaume Bonnet, advocat, sieur de la Praierie; Catherine Guyot, femme dudit sieur de la Praierie; Étienne Guyot, escuyer, sieur des Fontaines; Suzanne de la Montagne, femme du sieur Cabart.

1646. Messire Gilles Hellepiquet, curé de Fermanville.

1648. Damoiselle Marie Bazan.

1649. Jean Guyot, escuyer, sieur du Castel.

1656. Georges Guyot, escuyer, sieur de la Mare, capitaine dans le régiment de Picardie, demeurant ci-devant dans la ville de Rouen.

1662. Anne Le Sens, damoiselle de Cosqueville.

Baron Thomas Gigault, escuyer, sieur de Brecourt de Hainneville.

Guillaume Rault, sieur des Fosses, procureur au parlement.

Joseph Leblanc, curé de Carneville, restaura l'église et renouvela le mobilier, de 1685 à 1699. En autres travaux, il fit faire deux contretables, l'un en l'honneur de saint Barthélemy et l'autre en l'honneur de la sainte Trinité (1).

* * *

M. Blondel, curé de Sauxemesnil (canton de Valognes), donna le 30 juin 1663, 15 livres de rente foncière pour la confrérie de la Sainte-Trinité qu'il avait érigée dans cette paroisse plusieurs années auparavant.

En vertu de cette pieuse fondation, « les sieurs ecclésiastiques dudit lieu devaient faire la procession autour de l'église tous les troisièmes dimanches du mois, après vespres; chanter les litagnies et oraisons de la saincte Trinité, dire et chanter douze messes tous les lundys en suivant en l'honneur de la très sainte Trinité... avec un *Libera* après chacune d'elles sur sa sépulture (2). »

* * *

M. le chanoine Leroux, vicaire général de Coutances, a eu la bonté de nous communiquer les notes suivantes, relatives à la confrérie de la Très-Sainte-Trinité, érigée à Cherbourg. Les documents originaux sont conservés aux archives de la paroisse Sainte-Trinité.

1er avril 1686. — Messire Jean Nelz, curé de Digosville, ancien vicaire à Sainte-Trinité, donne aux sieurs curé, prêtres et Trésor

(1) Voy. L. Drouet, *Recherches historiques sur le canton de Saint-Pierre-Église*, p. 215.

(2) Communiqué par M. l'abbé Lerosier, curé de Sauxemesnil.

de l'église de la Sainte-Trinité, 41 livres 10 sols de rente hypothèque pour l'établissement de la confrérie de la Sainte-Trinité de la Rédemption des Captifs.

Charges de la fondation : — Le dimanche après la sainte Trinité et tous les troisièmes dimanches de chaque mois, célébrer une messe votive de la Trinité, à note, avec diacre et sous-diacre etc, à 7 heures en été et 8 heures en hiver. Le soir des mêmes dimanches, procession en chantant les litanies de la très sainte Trinité.

L'organiste devait recevoir 24 sols pour jouer le jour de la Trinité seulement et le souffleur 2 sols. L'acte spécifie les honoraires des ecclésiastiques, clercs, coustours, etc.

24 avril 1686. — Les sieurs curé, prêtres et Trésor, ayant accepté cette fondation et s'étant obligés à en remplir les conditions, Messire Jean Nelz demande à Mgr l'évêque de Coutances l'approbation canonique de la confrérie du Scapulaire de la Sainte-Trinité.

Même jour. — Ch.-Fr. de Lomènie de Brienne permet l'établissement en l'église de la Sainte-Trinité de la dite confrérie aux charges et conditions portées par le contrat et les statuts.

26 avril 1686. — Messire Jean Nelz s'adresse au T. R. P. Robert Benoist, prieur et ministre de la Perrine et demande pour lui suppliant ou pour tel autre commission de faire à Cherbourg l'établissement de la confrérie de la Sainte-Trinité; et pour le sieur curé dudit Cherbourg et ses successeurs le pouvoir de recevoir ceux qui désireront être agregez, de bénir les scapulaires et faire les autres fonctions ordinaires de la confrérie.

Même jour. — Frère Robert Benoist, prêtre, ministre du couvent de Sainte-Catherine de la Perrine, de l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité pour la Rédemption des Captifs, vu la requeste faite à Mgr l'évêque par messire J. Nelz donne son approbation et les pouvoirs demandés.

— La confrérie avait un tronc dans l'église, comme le constate un article de dépense inscrit dans le compte du Trésor pour l'an 1729 : « Raccommodage au tronc des captifs. »

— Dans *Les Curés du vieux Cherbourg*, page 52, à la date du 5 janvier 1738, il est fait mention par M. Leroux d'une cérémonie qui eut lieu à Cherbourg à l'occasion du rachat et de la délivrance

de quelques captifs ramenés à Cherbourg par un religieux de la Trinité.

* * *

La confrérie de la Sainte-Trinité pour la Rédemption des Captifs fut érigée, le 2 février 1768, dans l'église des Pieux, en vertu des Bulles du général de l'Ordre de la Sainte-Trinité dont voici la teneur :

« Nos frater Franciscus Mauritius Pichault sacræ facultatis Parisiensis theolologus, christianissimi Regis in suis consiliis consiliarius, suæque Majestati ab Eleemosynis et concionibus ordinarius Major ac generalis minister canonicorum regularium ordinis sanctissimæ Trinitatis Redemptionis Captivorum. Venerabilibus ac scientificis viris DD. Claudio Le Blanc et Joanni-Jacobo-Francisco-Simeoni Boudet ecclesiæ parochialis Beatæ Mariæ des Pieux, diœcesis Constantiensis Pastoribus vigilantissimis, salutem in Christo Redemptore.

« Præcipua nobis cura esse debet fidelium cultum erga Deum trinum et unum, ipsorumque pietatem ac zelum erga christianos in captivitate positos promovere, et adjutores in tanti operis executione dignissimos per confraternitatum nostrarum ampliationem quærere. Hinc est quod nos de vestra eximia pietate, scientia, zeloque charitatis præclarissimum habentes testimonium : vobis præsentium tenore, et nostra generali auctoritate facultatem concedimus sub beneplacito Illustrissimi ac Rmi D. Dni Episcopi confraternitatem sanctissimæ Trinitatis in dicta vestra ecclesia parochiali B. Mariæ Despieux, erigendi, erectam gubernandi et administrandi in eãque associandi utriusque sexus fideles, scriptis eorum nominibus in libro ad id destinato, scapularia benedicendi, absolutiones generales statutis diebus impertiendi, gratias, privilegia, indulgentias a summis pontificibus ordini concessas communicandi, pia denique legata, seu eleemosynas oblatas vel legatas recipiendi et colligendi, cæteraque omnia adimplendi quæ vos ut supradictæ confraternitatis administratores et rectores a nobis specialiter deputatos et constitutos spectant, cum hoc vobis obligativo onere imposito, quod eleemosynas collectas, pecunias oblatas vel legatas pro captivis ad nos vel ad procuratorem nostrum generalem pro Redemptione Captivorum hic Parisiis apud nos

commorantem transmittere tenebimini. Sit igitur vobis Christus ipse merces, qui redemit nos et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo. Datum Parisiis apud sanctum Mathurinum sub signis manualibus nostro et secretarii nostri, sigilloque administrationis nostræ generalis.

« Anno Domini millesmio septingentesimo sexagesimo septimo, die vero decima tertia mensis novembris. PICHAULT generalis. — Rmi Patris ac Dni generalis nostri, F. PAFFE, secretarius. »

Ces Bulles du 13 novembre 1767 furent visées et approuvées le 10 décembre de la même année par M. Dumont, vicaire général de Mgr l'évêque de Coutances, avec permission d'exposer le très saint Sacrement à la vénération des fidèles, les jours de la sainte Trinité, de la Nativité et Purification de la sainte Vierge.

Plus tard, le 2 juin 1770 et le 29 mars 1774, Jean-Jacques-François-Siméon Boudet, curé de la paroisse des Pieux pour la première portion et Claude Le Blanc, curé de la même paroisse, pour la seconde portion, doyen du doyenné des Pieux, obtinrent « la permission de porter en procession le saint Sacrement, les trois dits jours et le jour de Pâques, tant devant la grande messe qu'au salut qui se fait après les vêpres dans l'église ou dans le cimetière. »

Dans leurs suppliques adressées à l'évêque de Coutances, les deux curés des Pieux se félicitent « d'avoir lieu d'être édifiés de la piété de leurs paroissiens surtout lorsque le saint Sacrement est exposé. »

En lisant attentivement l'approbation des Bulles d'érection de la confrérie donnée par M. Dumont, nous avons remarqué cette phrase écrite seule de sa propre main immédiatement avant son seing : « Eadem confraternitas ascribitur altari majori in quo representari poterit depicta tabella sanctissimæ Trinitatis. » On s'empressa d'user de la permission, car le maître autel de l'église des Pieux présente encore aujourd'hui comme tableau principal un sujet relatif à la confrérie de la Sainte-Trinité : c'est un ange avec la croix bicolore de la confrérie qui déchaîne deux captifs. Il est signé « par Fréret peintre de Cherbourg, 1784. »

Nous avons sous les yeux un petit livre rarissime (1) de 72 pages, de 0m14 sur 0m08, ayant pour titre : « Instructions et pratique de

(1) Communiqué, ainsi que les pièces qui précèdent, par M. l'abbé A. Bretel, au nom de M. le chanoine C. Fontaine, curé-doyen des Pieux.

piété pour la confrairie de la Sainte-Trinité et Rédemption des Captifs, érigée en l'église de Notre-Dame des Pieux, au diocèse de Coutances. A Coutances, chez J. Le Roy, imprimeur de Mgr l'évêque et du diocèse; 1768, avec approbation et permission. » Ce curieux petit volume renferme une instruction sur l'excellence, le but, l'objet, les faveurs et les avantages de cette confrérie désignée dans les Bulles des papes comme étant « l'abrégé de toutes les œuvres de miséricorde; » l'abrégé de la vie de saint Jean de Matha et de saint Félix de Valois; la manière de faire la procession du saint Scapulaire de la Trinité, après les vêpres, le troisième dimanche de chaque mois : « On portera dans ces processions, dit le petit manuel de la confrérie érigée aux Pieux, une bannière qui représentera d'un côté la sainte Trinité, et de l'autre un Ange vêtu de blanc, portant sur sa poitrine une croix rouge et bleue, et tenant deux esclaves à ses côtés, ou du moins on attachera à la croix qu'on porte ordinairement aux processions, un scapulaire d'un pied et demi de hauteur, sur viron demi pied de largeur, avec la couleur et croix comme dessus. Le blanc représente Dieu le Père et symbolise la pureté; le bleu, Dieu le Fils et la mortification; le rouge, Dieu le Saint-Esprit et la charité vis-à-vis de Dieu et du prochain. Les confrères marcheront deux à deux avec modestie, s'occupant intérieurement et adorant les pas et les fatigues que Jésus-Christ endura en portant sa croix au Calvaire. »

∴

3° Conclusion.

Des recherches conduites avec persévérance et sagacité feraient découvrir dans plusieurs autres paroisses de nos contrées des traces de fêtes et d'anciennes confréries en l'honneur de la très sainte Trinité. Il y a deux cents ans, c'était la dévotion à la mode, si je puis ainsi dire; à peu près ce qu'est de nos jours la dévotion envers saint Antoine de Padoue, le semeur de miracles.

Au XVIe siècle, l'ordre de la Trinité, fondé par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, tous les deux Français, comptait 886 couvents en Europe, en Asie et en Afrique. Il avait pour devise : *Gloria Deo, trino et uno, et captivis libertas!*

Cet ordre de la Trinité et celui de la Merci, fondé par

saint Pierre Nolasque, avaient dépensé à la fin du XVIIIe siècle 8,500,000,000 de francs pour la délivrance et le rachat de 1,500,000 captifs (1).

Les confréries de la sainte Trinité, multipliées à l'infini par le zèle des apôtres antiesclavagistes des derniers siècles, furent un des moyens providentiels destinés à procurer les ressources nécessaires pour accomplir ces œuvres sublimes de miséricorde et de charité.

Et puis ces confréries eurent l'immense avantage, selon l'expression et le vœu de Sa Sainteté Léon XIII, de faire pénétrer de plus en plus profondément dans le peuple chrétien le culte inviolable que la religion doit à la bienheureuse Trinité tout entière, qui constitue, de tous les mystères du christianisme, le mystère le plus grand, mais hélas! aussi le plus oublié.

« S'appliquer aux saints et aux mystères de Jésus-Christ, dit le P. d'Argentan (2), c'est une occupation excellente; néanmoins cet adorable mystère de la sainte Trinité devrait être le principal objet des pensées et des adorations des hommes. » C'est la pensée de notre saint Père le pape qui, au terme de sa longue et glorieuse carrière, tient à rappeler au monde que ce mystère de la sainte Trinité est le fondement de tous les autres mystères.

Toute prière, toute grâce répandue par la voie des Sacrements, tout ce qu'il y a de grand, de saint et de sublime dans l'Église provient de la sainte Trinité et s'accomplit en son nom pour tendre vers elle et recevoir dans son sein sa consommation dernière. C'est au nom de la sainte Trinité que l'Église fait entrer le néophyte dans le royaume de la Rédemption, et c'est en ce nom redoutable qu'elle le cite à sa dernière heure à la barre du Juge inflexible, quand elle lui dit par la bouche du prêtre : « Sors de ce monde, âme chrétienne, au nom du Père qui t'a créée, au nom du Fils qui t'a sauvée et au nom du Saint-Esprit qui t'a sanctifiée. » Il n'y a pas un acte de l'Église qui ne soit scellé du nom de la sainte Trinité que nous confessons en l'invoquant et que nous

(1) Discours de Mgr Jourdan de la Passardière, directeur de l'œuvre antiesclavagiste, prononcé le 15 février 1898 dans l'église de la Trinité de Paris, à l'occasion du septième centenaire de la fondation de l'Ordre des Trinitaires à Paris.

(2) *Le ciel dans l'âme chrétienne par la connaissance et l'amour de la très sainte Trinité.* Paris, Haton, page 522.

invoquons en le confessant; car ce nom est le résumé de notre foi, le germe de toute vie sainte et le gage de notre force et de notre victoire.

J.-L. Adam,
Chapelain des Augustines
de Valognes.

L'HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DES

ÉVÊQUES D'AVRANCHES

de JULIEN NICOLE.

La Société de l'Histoire de Normandie (1) vient de réimprimer un intéressant ouvrage de Me Julien Nicole, curé de Carnet, au XVIIe siècle, qui fournit de précieux renseignements sur les évêques d'Avranches et dont je vais dire ici quelques mots.

L'édition originale porte pour titre : *Histoire chronologique des Évêques et du Gouvernement ecclésiastique et politique du diocèse d'Avranches*, par Maître Julien Nicole, prêtre licencié, curé de Carnet et doyen de la Croix en Avranchin. A Rennes, chez Mathurin Denys, imprimeur et libraire, rue Saint-Germain, 1669, (pet. in-12 de 101 p.). Elle est devenue rare et ne se rencontre que bien difficilement dans les collections publiques ou privées, même les plus riches, de notre province.

En tête du livre se trouve une épître dédicatoire, écrite dans le style pompeux à la mode du temps, et adressée par Julien Nicole « à Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Gabriel Philippe de Froulay-de-Tessé, Evêque d'Avranches, conseiller du Roy en tous ses conseils, etc. » (2), zélé prélat auquel le diocèse dut la

(1) *Société de l'Histoire de Normandie. Mélanges* (quatrième série). Rouen, 1898, in-8° de 247 pages. La réimpression de Nicole occupe les pages 1 à 109.

(2) Gabriel-Philippe de Froulay de Tessé, évêque d'Avranches de 1669 à 1680, fils de René, comte de Tessé, et de Marie d'Escoubleau de Sourdis, sœur

fondation de l'hospice d'Avranches, celle du grand séminaire et le développement des écoles primaires et gratuites dans les campagnes, grâce aux remarquables prescriptions qu'il avait adressées à son clergé et à l'établissement des sœurs de la Providence, aujourd'hui congrégation de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

A la suite de cette dédicace viennent deux épigrammes composées en l'honneur du curé de Carnet, par Denis Busnel, prêtre d'Avranches, la première en latin, la seconde en français, dans laquelle il est fait allusion à un autre « chef-d'œuvre » de Julien Nicole (1); puis, une troisième épigramme et une anagramme en latin, par Gilles Turpin, prêtre de Cuves.

Ce fut sans doute la *Chronologie historiale des Archevesques de Rouen*, par Jean Dadré, publiée en 1618, qui inspira à Julien Nicole l'idée de composer pour le diocèse d'Avranches un ouvrage analogue dont la rédaction lui fut facilitée par les fonctions qu'il exerça pendant longtemps au siège même de l'évêché.

* * *

Né à Saint-Laurent-de-Cuves le 14 mars 1629, Julien Nicole, après avoir reçu la prêtrise et le titre de licencié ès droits, fut d'abord attaché à la cathédrale d'Avranches. En 1665, il devint curé de l'importante paroisse de Notre-Dame de Carnet qu'il gouverna jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant trente-sept ans. Il fut aussi doyen de la Croix-en-Avranchin et travailla, pendant trois ans au moins, à la composition de l'*Ordo* du diocèse. Mgr de Tessé le nomma vicaire-général en 1681 et il conserva cette haute fonction sous les épiscopats de Pierre-Daniel Huet et de Roland-François de Kerhoent de Coëtanfao, tout en continuant à résider dans sa paroisse où il attirait beaucoup de jeunes gens qu'il préparait à entrer dans les ordres et où il déployait un dévouement sans bornes pour le développement des petites écoles. Cet excellent

du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Ses nièces Marie, Suzanne et Gabrielle de Froulay furent abbesses ou religieuses du couvent des Bénédictines de Sainte-Anne d'Avranches.

(1) Il s'agit des Statuts de la Confrérie de Sainte-Anne pour l'église de Carnet, opuscule qui renfermait le petit office de sainte Anne et dont on connaît deux éditions, une de 1665 et une autre de 1668, imprimée à Rennes, chez Audran.

prêtre mourut le 9 mai 1702 et fut enterré dans l'église de Carnet, où sa pierre tombale se voit encore du côté de l'Évangile auprès du maître-autel.

* * *

La nouvelle édition de l'*Histoire des Evesques d'Avranches* et les notes savantes dont elle est enrichie sont dues à M. Ch.-A. de Beaurepaire, qui honore un nom si cher à l'érudition et aux lettres de notre province. L'initiative de la Société de l'Histoire de Normandie a droit à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent aux recherches sur nos anciens diocèses et M. Ch.-A. de Beaurepaire mérite de sincères félicitations pour le talent avec lequel il a accompli sa tâche.

Quant au livre en lui-même, « c'est, dit l'éditeur, l'œuvre d'un prêtre consciencieux et véritablement ami de l'histoire religieuse de son pays. Le style en est simple et, malgré plusieurs inexactitudes, ce livre est encore utile à consulter (1)... Il est juste de faire observer que le livre de Me Julien Nicole parut un siècle avant la *Gallia* (2). Depuis la grande publication des Bénédictins, la ville d'Avranches a été l'objet, spécialement dans notre siècle, d'études historiques aussi nombreuses que variées. Nous nous faisons un devoir de rappeler les noms de MM. Fulgence Girard, l'abbé Desroches, Le Héricher, l'abbé Lecanu, Laisné, E de Beaurepaire, Mgr Deschamps du Manoir et l'abbé Pigeon ». A tous ces travailleurs, bien dignes d'éloges eux aussi, M. Ch.-A. de Beaurepaire a eu recours pour ses notes, dans lesquelles il a ajouté le fruit de ses recherches personnelles. Aussi, malgré quelques fautes très légères, la nouvelle édition du livre du curé de Carnet, est-elle au rang des meilleures publiées sous les auspices de la Société de l'Histoire de Normandie.

(1) On y trouve notamment d'utiles indications sur des travaux da construction ou d'embellissement exécutés à la cathédrale dont les derniers vertiges ont été anéantis en 1811.

(2) Le tome XI de la *Gallia christiana*, consacré à la province ecclésiastique de Rouen, fut publié en 1759. Les Bénédictins ont dû connaître le livre de Nicole, dont ils semblent avoir purement et simplement traduit certains passages.

* * *

On sait qu'il est bien difficile, et même parfois impossible, d'établir la série des titulaires des diocèses de France. Celle des évêques d'Avranches ne fait pas exception à la règle.

Je vais reproduire ici d'une façon très sommaire la liste dressée par Nicole, en y ajoutant quelques extraits de son livre relatifs à des faits non mentionnés, ou cités avec moins de détails, dans la *Gallia christiana*. En même temps, je dirai — ce que n'a pas toujours fait M. Ch.-A. de Beaurepaire — en quoi la chronologie du curé de Carnet diffère de celle des Bénédictins. Mais je m'empresse de reconnaître que, si j'ai constaté l'existence de divers problèmes, je ne les ai guère résolus, et que je me borne à les soumettre aux investigations des chercheurs.

* * *

I. Saint *Léonce*. — « Saint Léonce, premier evesque d'Avranches, vivoit environ vers la fin du IVe siècle : on a sujet d'en douter avec Cenalis si saint Leonce a esté apôtre d'Avranches, ou s'il en a esté seulement un des evesques; veu qu'il y a grande apparence que la foy y estoit plantée auparavant la fin du IVe siècle. Seulement il est constant que saint Leonce, qu'une constante tradition asseure avoir esté le premier evesque de ce diocèse, est différent de saint Leonce, evesque de Xaintes... Le Martyrologe romain fait mémoire, le 19, d'un saint Leonce, evesque, sans rien asseurer de son siège, ce qui fait conjecturer que c'est le jour de la feste de saint Leonce, premier evesque d'Avranches, que tous les habitants honorent sous ce titre ».

D'anciens catalogues placent en effet saint Léonce en tête des évêques d'Avranches. Cette attribution erronée vient d'une confusion de nom avec celui de saint Léonce ou Léontien, dont la *Gallia christiana* fait le troisième évêque de Coutances, vivant en 511 (1).

(1) Dans son *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie*, Trigan ne dit pas un mot de ce saint Léonce, supposé évêque d'Avranches.

II. *Nepus*. — Premier évêque, d'après la *Gallia*. Il assista au Concile d'Orléans, en 511.

III. Saint *Perpétue*.

IV. *Gilles*.

V. Saint *Pair*. — « Saint Pair, que le vulgaire appelle saint Poix, saint Patier, sait Pater, saint Paterne... Son corps repose dans la paroisse de Saint-Poix-sur-la-Mer, où il a un beau tombeau ».

VI. Saint *Sénier*. — « Ou Sénateur ».
La châsse qui contenait ses reliques dans la cathédrale d'Avranches, fut brûlée par les calviniste en 1562.

VII. — Saint *Sever*. — « Il fut élu évêque d'Avranches contre sa volonté. Il gouverna cet évêché quelque temps, puis se voulut retirer en une solitude, où il y a présentement une abbaye (1) qui porte son nom au diocèse de Coutances, où il est mort ».
La *Gallia* et plusieurs auteurs font de saint Sever le second évêque d'Avranches, qui aurait succédé à Nepus. C'est peut-être une erreur. L'abbé Lecanu dit que saint Sever renonça à son évêché en 578.

VIII. Saint *Leodoïald*.

IX. *Childoald*. — « Childoald assista au Concile de Rheims sous l'archevêque Sonnatius, l'an 630, après lequel plusieurs noms des évêques d'Avranches sont perdus ».
La *Gallia* fait la même constatation.

X. *Fegase* ou *Fegasse*. — « Se trouve au nombre des évêques d'Avranches environ ce temps, mais je n'ay pu sçavoir en quelle année il vivoit. Il y a dedans l'évêché de Coûtances une eglise paroissiale sous le nom de Saint-Fraguere (1), que les peuples du lieu invoque comme evêque d'Avranches, ils le nomment en latin

(1) Saint-Sever, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Vire (Calvados).
(2) A Beslon, canton de Percy, arrondissement de Saint-Lo (Manche).

Fregarius: ce peut estre *Fegasius*, dont le nom auroit esté changé par corruption et par laps de temps ».

XI. *Ragentramnus*. — « Ou Rabentranus, que les autres appellent Rabentrace », et la *Gallia* Ragertrannus.

A la suite de l'article sur cet évêque, la *Gallia* ajoute : « Subscriptus Joannes anno 689, Rotomagensi concilio sub Ausberto archipræsule, conjicitur a Joanne Bollando fuisse Abrincensis episcopus ». Nicole ne parle pas de ce Jean et l'assertion de Bolland et des Bénédictins ne s'appuie sur aucun fait certain.

XII. Saint *Aubert*. — « Fist bastir l'eglise du Mont-Saint-Michel, et la dedia à Dieu, sous l'invocation du même archange, environ l'an 709 ».

XIII. *Jean I*. — « Estoit evêque d'Avranches en l'an 840. Le nom de ses prédecesseurs ne se trouve pas depuis saint Aubert, ce qui me fait croire que l'injure des temps et des guerres nous a caché le nom de plusieurs de ceux qui, après avoir gouverné cette eglise, en sont allé recevoir la récompense de Dieu, devant qui leurs noms et leurs mérites sont écrits ».

Même remarque dans la *Gallia*. De son côté, M. l'abbé Pigeon, cité par M. Ch.-A. de Beaurepaire, place cet évêque après un pontife nommé Théodoric, qui aurait reçu Charlemagne à Avranches, en 800, et parle aussi de Norgod I, qui aurait vécu en 833.

XIV. *Remedius*. — La *Gallia* le place après le suivant.

XV. *Ansegaud*.

XVI. *Gualbert* ou *Walbert*. — « Que quelques-uns appellent Vualtier, vivoit l'an 850... L'injure des temps ou des guerres nous ont osté la memoire de plusieurs evesques qui ont gouverné l'Église d'Avranches en ce temps ».

XVII. *Norgot*, ou *Norgaud*. — « Il y a encore en ce temps le nom de quelques evesques qui ne se trouvent pas ».

XVIII. *Maingis* ou *Maugis*. — Nicole ne parle pas de Hugues Ier, évêque d'Avranches depuis 1027 ou 1028 jusqu'en 1058 ou environ.

« Tous les faits qui sont cités par le curé de Carnet, dit M. Ch.-A. de Beaurepaire, et qui se placent entre l'année 1027 et l'année 1058, doivent donc être reportés à l'épiscopat de Maugis ». Il serait singulier que les auteurs de la *Gallia* et D. Bessin aient attribué un épiscopat de trente ans et une foule d'actes qui sont des plus authentiques à un personnage douteux. Ils citent des textes où, pendant cette période, l'évêque d'Avranches est appelé *Hugo* et non *Maingisus*. S'il y a eu confusion de nom, elle a été, à mon sens, commise par Nicole, qui venait de déclarer à la fin de l'article sur Norgot, que le nom de quelques évêques de cette époque était inconnu. Il convient certainement de s'en rapporter à la *Gallia* en ce qui touche la biographie des évêques Maugis et Hugues Ier.

XIX. *Jean II* de Bayeux.

XX. *Michel I.*

XXI. *Turgis.*

XXII. *Richard I de Bellefay*, ou mieux *de Beaufay*. — La *Gallia* place après Richard I un évêque qu'elle nomme Herbert I, connu par une charte de 1130 en faveur de l'église de Mortain.

XXIII. *Richard II de Subligney*, ou mieux *de Subligny*.

XXIV. *Herbert.*

XXV. *Achard.*

XXVI. *Richard III.*

XXVII. *Guillaume I Burel* ou *Bureau.*

XXVIII. *Guillaume II* (ou III). — « Guillaume que le Cartulaire de l'abbaye de Savigny appelle Toloom, les autres Ptolom et qu'on nomme ordinairement Guillaume Foulon ou de Foulon ». La *Gallia* l'appelle Tollermen ou Tolomeus.

XXIX. *Guillaume III* (ou IV) *Buret*, ou mieux *Bureau.* — « Guillaume Buret *(sic)* le jeune succéda à Guillaume Toloom, ainsi que nous aprent la Cronique de Savigny. Peut estre qu'il pouroit [estre] le même que

XXX. « *Guillaume de Chemillé* ou *Chamillé*, qui fut evêque d'Avranches l'espace de trois ans, puis fut transféré à Angers. Ce prélat fut excommunié du Pape, d'autant qu'il s'étoit transféré de son siège d'Avranches à celuy d'Angers, sans y être autorisé par le Saint-Siège apostolique ».

Nicole se trompe, la *Gallia* place avec raison entre Guillaume I Burel et Guillaume Tollermen, ce Guillaume de Chemillé ou de Chimely, non cité par les Sainte-Marthe, qui reçut en 1196 de Richard, roi d'Angleterre, l'évêché d'Avranches, l'administra pendant quelque temps et, avant d'avoir reçu la consécration, fut transféré à Angers, en 1198.

XXXI. « *Guillaume d'Asseilley*, ou *d'Otteilley*, fut evêque d'Avranches en ce temps. Je n'ai pu sçavoir quelle année il fut éleu ».

Guillaume Burel le jeune, que Nicole place à tort avant Guillaume de Chemillé, et Guillaume d'Ottelley (ou d'Osseilley), ne sont qu'un seul et même personnage.

L'erreur du curé de Carnet est manifeste, puisqu'on lit dans la *Gallia* : « Willelmo Tolomeo defuncto successit Guillelmus alter *Burellus* junior, ex chronico Saviniaci, de Ostilleio cognominatus ».

XXXII. *Guillaume de Sainte-Mère-Église.*

XXXIII. « *Hugues* succéda à Guillaume de Sainte-Mère-Église, il signa l'an 1264 à l'acte de donation que fit Robert de Sorbon, chanoine de Paris, de deux maisons pour les maîtres en théologie et escoliers y étudians, où est à présent le très célèbre et très fameux collège et maison de Sorbonne; le même Sorbon avoit déjà échangé les mesmes maisons avec saint Louys, roy de France, laquelle echange fut confirmée par Hugues, evêque d'Avranches ». D'après Nicole ce prélat serait mort en 1265.

La *Gallia* ne parle pas de cet Hugues.

XXXIV. « *Richard Langlois*, ou selon Cenalis *Richard Huge IV* du nom, qui fut nommé, confirmé et sacré l'an 1265, et mourut l'an 1269. Son corps repose dans la chapelle de la Vierge ».

Il y a, dans cette partie de l'œuvre de Nicole, des divergences considérables avec la *Gallia christiana.*

Les Bénédictins, comme je l'ai dit, ne font pas mention d'un évêque nommé Hugues. Ils citent entre Guillaume de Sainte-Mère-Église et Raoul de Thieuville :

1° Richard IV. « Omnibus in catalogis omissus Richardus se enunciatur in chronico Saviniacensi ad annum 1253... Recensetur adhuc annis 1253 et 1257 in libro nigro Lucernæ; et iterum anno 1257 in archivis Rotomagensis archiepiscopi ».

2° Guillaume IV. Selon la *Gallia* la propriété de la dîme de la paroisse de Chérencey aurait été reconnue en 1258 à l'abbaye de Lonlai par « W. episcopus Abrincensis ».

3 Richard V. « *Anglicus* cognominatus Richardus in chronico Sancti Michaelis, qui *Anglus* a Sammarthinis et a Roberto Cenali *Anglus*, etc. ».

Puis après l'article consacré à ce dernier évêque, les Bénédictins parlent de la présence d'un Hugues, évêque d'Avranches, aux actes passés à Paris en 1264 et dont il est fait mention par Nicole.

En réalité, les détails donnés par les Bénédictins démontrent qu'un certain Richard « dictus Laneus », chanoine d'Avranches, fut consacré évêque de cette ville par le Pape, alors qu'il se trouvait à Rome en 1253. Son élection fut contestée et c'est probablement pour ce motif que Nicole a passé sous silence ce successeur de Guillaume de Sainte-Mère-Église; mais il est fait mention de ce Richard, comme évêque d'Avranches, jusqu'en 1257 dans le livre noir de la Lucerne et dans des actes de l'archevêché de Rouen

Quant au Guillaume, cité en 1257 et 1258, son introduction dans la liste des évêques d'Avranches doit provenir d'une mauvaise lecture d'un document. On aura pris la lettre R ou la lettre H pour une W, initiale de Willelmus.

Une autre difficulté reste à trancher.

Les Bénédictins font de Richard Langlois un évêque d'Avranches dès 1253. Ils le trouvent en cette qualité en 1262, en 1263, en 1264, en 1265, dans des actes authentiques, alors que Hugues, son prédécesseur d'après Nicole, confirmait comme évêque d'Avranches un acte où saint Louis figurait comme partie en cause, et ne mourait que l'année suivante. Ces contradictions soulèvent un problème intéressant, mais assez embarrassant à résoudre.

XXXV. *Raoul de Thieuville.*

XXXVI. *Geffroy Boucher.* — « Que les autres appellent Geffroy Charpentier ».

XXXVII. *Nicolas de Lusarche.*

XXXVIII. *Michel de Pontorson.*

XXXIX. « *Jean de la Mouche III* prit possession de l'évêché d'Avranches au mois de mars 1313, à quoy il fut opposé par Jean Tesson, curé de la paroisse de la Godefroy, lequel prétendait aussi y avoir droit; sur quoy se forma un procès entre ces deux parties, qui dura depuis ce temps jusques à l'an 1316 qu'il fut jugé en faveur de Jean de la Mousche ». La *Gallia* dit : « Numquid et tertius accessit competitor Guillelmus quem a Johanne XXII confirmatum, regique commendatum anno pontificatus primo legimus? »

XL. *Jean IV de Vienne.* — « Trois ans après son élection, n'étant point encore consacré, il fut transféré à Tervanne, et de là à l'archevêché de Reims. »

XLI. « *Jean V Haut-Frine*, que les autres appellent Austrien ». La *Gallia* dit : « Cognomento *Austfrien*, al. *Hautfune*, Johannes, corrupte *Hautfrime* ». Le vrai nom de ce prélat est Hautfuné (1).

XLII. *Foulques Bardol*, ou mieux Bardoul.

XLIII. *Robert I de la Porte.*

XLIV. *Laurens de la Faye*, ou mieux *Laurent de Faye.* — « Fut nommé à l'evêché de Bayeux, puis vint gouverner celuy d'Avranches onze ans, sçavoir depuis l'an 1379, jusques à l'an 1390 qu'il mourut : il assista à la translation de saint Vincent Ferrier à Vannes, où il fut présent à l'ouverture de son tombeau et à l'elevation de ses saintes reliques ». Ici Nicole a commis deux erreurs. C'est de Saint-Brieuc et non de Bayeux que Laurent de la

(1) V. Léopold Delisle, *Actes concernant les évêques de Coutances et d'Avranches conservés dans les collections de Gaignières. (Annuaire du département de la Manche,* 1893).

Faye était évêque avant de le devenir d'Avranches. En outre, ce prélat ne peut avoir assisté à la translation des reliques de saint Vincent Ferrier, lequel mourut seulement en 1419.

XLV. *Jean VI de Saint-Avit.*

XLVI. « *Philbert de Mont-Joye,* en latin *Monte-Joco,* fit ses protestations ordinaires à l'eglise metropolitaine de Rouen, en qualité d'evêque d'Avranches, comme il se voit par les registres du Chapitre de Rouen, dans lesquels on trouve son nom, sans l'avoir pu recouvrer en aucun autre lieu, les registres de Rouen sontt dattés de l'an 1442 ».

Les Sainte-Marthe ont fait figurer ce personnage au nombre des évêques d'Avranches. Les Bénédictins s'en sont abstenus avec raison et pensent qu'il s'agit peut-être de Philibert de Montjeu, évêque de Coutances en 1424; mais ce prélat était mort en 1439.

XLVII. *Martin Pinard.*

XLVIII. *Jean VII Boucard.*

XLIX. *Louis de Bourbon.* « En l'an 1493, il reconcilia l'eglise paroissiale de Carnet, erigée sous l'invocation de la Sainte-Vierge, en sa nativité, elle avoit été profanée par les confreres de la confrairie de la Nativité de la Vierge, qui avoient de coûtume de disner ensemble le soir de cette feste dedans cette eglise; d'où il arriva qu'après le disner ils la profanerent : ce prélat s'y transporta, la reconcilia, defendit sous peine d'excommunication de faire pareilles assemblees dedans l'eglise. Cette ancienne confrairie a continué jusques à l'an 1621, qu'elle a été unie à la confrairie du Rosaire ».

L. *Louis II Hebert,* ou *Herbert.*

LI. *Jean VII de Langeac.* — Nicole ne signale pas que le cardinal Trivulce, nommé évêque d'Avranches, le 2 mai 1526, n'accepta pas.

LII. *Robert Cenalis,* ou mieux *Ceneau.* — Nicole fait le plus grand éloge de ce prélat « estraordinairement savant, grand theologien, un des fameux historiographes de France », et énu-

mère ses œuvres nombreuses, dont malheureusement celle qui a le plus d'importance pour l'histoire de notre province est encore inédite. C'est la *Hierarchia Neustriæ quinque libri partita*, composée vers 1513 et dont le manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris. M. Frère, dans son *Manuel du Biographe normand*, dit que le premier livre se compose d'une description du diocèse d'Avranches; le second, d'un tableau des évêques de ce diocèse; le troisième, de la chronologie des archevêques de Rouen; et les deux derniers, de pièces détachées. Il serait bien à désirer qu'une compagnie savante entreprît la publication de cette œuvre si intéressante. La Société de l'Histoire de France ou celle de l'Histoire de Normandie ne le feront-elles pas quelque jour?

LIII. *Anthoine le Cirier*. — Sous son épiscopat, la cathédrale fut saccagée par les Huguenots. La *Gallia* ne parle pas de cet évènement. Voici ce qu'en dit Nicole : « Ce fut l'an 1563, au mois d'avril, que l'eglise cathedrale fut pillée par les heretiques sacramentaires qui y firent tout le degast, dont l'impiété armée et victorieuse etoit capable : ils brulerent toutes les pancartes, titres, cartulaires, les chaires du chœur, les livres et après avoir dépouillé les chasses et reliquaires de l'or et argent qui les enfermoit, ils jetterent toutes les saintes reliques de l'église qu'ils pûrent rencontrer, dedans les flammes, sacrilege, le corps de saint Senier, avec quatre chasses de saintes reliques furent réduites en cendres ; puis après avoir fait passer par le feu ce qu'il y avoit de plus auguste, ils enleverent tout ce qu'ils purent trouver d'ornements précieux, d'or, d'argent, de calices, de vases sacrés, et de meubles à l'usage de l'eglise : après avoir depouillé le premier temple du diocese, ils se jetterent impunément dans les eglises particulieres, où ils ne laisserent rien de precieux ny de saint, et comme s'ils avoient voulu adjoûter quelque chose à la cruauté d'Herodes, ils jetterent dedans le feu le corps d'un des innocens, qui etoit conservé à Saint-Saturnin d'Avranches, plusieurs pretres, et même un abbé, furent immolés à leur fureur ».

LIV. *Augustin le Cirier*. — « Frere du precedent ». La *Gallia* dit : « Decessoris ex fratre nepos ».

LV. *Georges Pericard*.

LVI. *François Pericard*. — « Henry Boivin, son neveu,... son

coadjuteur dans l'évêché... fut consacré évêque de Tarse [en Cilicie] dans l'église cathedralle d'Avranches... C'était un homme très pieux et très sçavant, bon predicateur, rempli d'un zèle apostolique ».

LVII. *Charles Vialart.*

LVIII. *Roger d'Aumont.*

LIX. *Gabriel de Boylesve.*

François d'Aligre, dont Nicole ne fait pas mention, fut nommé à l'évêché d'Avranches, en février 1668, mais il n'accepta pas.

LX. *Gabriel Philippe de Froullay de Tessé.* — Pour compléter les éloges qu'il avait adressés à Mgr de Froullay, dans son épître dédicatoire, Nicole ajoute en terminant son livre : « Ce prélat gouverne son diocese avec une pieté, un zele et une prudence apostolique, il est extremement aymé et honoré de son clergé et de son peuple, qui ont trouvé en sa personne l'amour d'un pere bien-faisant, les soins d'un pasteur vigilant et le zele d'un prelat éleu selon le cœur de Dieu; afin d'être tout à tous, et tout à chacun, et que tout le monde receut de luy toute la satisfaction qu'il en pourroit esperer, et avec toute la promptitude possible, il a etably un conseil d'ecclesiastiques des mieux éclairés en la presence desquels il decide toutes les affaires de son diocèse, avec tant de prudence, d'exactitude et avec une justice si entière et si prompte que personne n'a rien à souhaiter ».

Après Mgr de Froulay, mort le 4 mai 1689, les prélats qui se succédèrent sur le siège d'Avranches furent : Fabio Brulard de Sillery, que la *Gallia* ne compte pas au nombre des évêques de ce diocèse, parce que, quelques mois après sa nomination et avant d'avoir été consacré, il permuta avec le suivant, alors évêque nommé de Soissons; — Pierre-Daniel Huet; — Roland-François de Kerhoent de Coëtanfao; — César le Blanc; — Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy; — Raymond de Durfort-Léobard; — Joseph-François de Malide; — Pierre-Augustin Godard de Belbeuf.

Le diocèse d'Avranches, supprimé en 1790, ne fut pas rétabli par le Concordat; mais les titulaires du siège de Coutances portent aujourd'hui le titre d'évêques de Coutances et Avranches.

Émile Travers.

UNE FAMILLE D'AUTEURS

AUX

SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

LES SAINTE-MARTHE

Etude historique et littéraire d'après de nombreux documents inédits

(Suite).

CHAPITRE V

Gaucher II DIT *Scévole de Sainte-Marthe.* — EDUCATION PREMIÈRE. — MADAME DE BIZAY. — PREMIERS ESSAIS POÉTIQUES. — SÉJOURS A PARIS, A POITIERS. — LA PLÉIADE. — MISSIONS AUPRÈS D'HENRI II ET DE CHARLES IX. — MARIAGE DE SCÉVOLE. — IL ACHÈTE UN OFFICE DE CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES. — SCÉVOLE MAIRE ET CAPITAINE DE POITIERS. — LES GRANDS JOURS A POITIERS. — IL EST NOMMÉ TRÉSORIER DE FRANCE EN LA GÉNÉRALITÉ DE POITIERS. — LOUDUN LUI DÉCERNE LE TITRE DE PÈRE DE LA PATRIE.

« Gaucher dit Scévole de Sainte-Marthe, IIe du nom, escuyer, seigneur d'Estrepied, de Beausse, des Humeaux, de la Jailletière et autres lieux au pais de Loudunois, trésorier de France, président

en la généralité de Poitiers et par deux fois maire de la mesme ville et capitaine, fils aisné de Louis de Sainte-Marthe, seigneur de Neuilly et de Nicole le Febure, fut un personnage célèbre pour sa rare doctrine et les excellens ouvrages qu'il a mis au jour, cogneu et aymé des roys et aussi prudent qu'expérimenté dans la politique et les affaires de l'Estat, bref sans contredit estimé par nos français et les estrangers mesme un des plus grands hommes de son temps. »

Tels sont les termes naïfs par lesquels l'auteur du manuscrit inédit (1) dont nous avons parlé, résume en peu de mots, la vie de Scévole de Sainte-Marthe. Dans sa brièveté cet éloge est exact. « Prudent et expérimenté dans les affaires d'estat, célèbre par ses ouvrages », tel fut bien Scévole. Et c'est aussi comme homme politique et comme auteur que nous aurons à l'étudier.

Scévole naissait à Loudun le 2 février 1536, c'est-à-dire au milieu de ce siècle de renaissance qui avait déjà produit et devait produire encore tant d'hommes remarquables par leur caractère et leur science. Il naissait dans une ville ancienne où les lettres étaient en honneur et aux confins de ces trois provinces qui formaient ce que l'on appelle le Jardin de la France, nom qu'elles méritent sans conteste, non seulement à cause de la fertilité du sol, mais aussi parce qu'elles ont donné à la patrie toute une éclosion d'écrivains connus.

Sous l'œil tendre mais quelque peu sévère de son aïeule maternelle, Mme de Bizay (2), qui avait conservé toutes les traditions de cette vieille magistrature française à l'école de laquelle elle avait été formée, le jeune de Sainte-Marthe reçut d'ineffaçables impressions d'honneur et de vertu. Du reste la sollicitude de ses proches ne lui manquait pas et on peut penser quelles sérieuses leçons il dut recevoir de son aïeul paternel, Gaucher, Ier du nom. Des liens de parenté unissaient Mme de Bizay avec des personnages considé-

(1) « Mémoires contenant les titres de la Maison de Sainte-Marthe (1657) ». Transféré de la Bibliothèque de la ville de Paris dans celle de l'Institut entre 1796 et 1798. Dreux du Radier attribue ce manuscrit à Pierre-Scévole de Sainte-Marthe, historiographe de France, 1618-1690.

(2) M. Léon Feugère, dans ses études sur le XVIe siècle, a publié sur Scévole de Sainte-Marthe un travail des plus complets auquel nous nous sommes souvent reporté, surtout en ce qui concerne les appréciations des œuvres littéraires de Scévole de Sainte-Marthe.

rables : les Briçonnet, les Robertet, les Fumée, ces fréquentations développèrent chez Scévole les goûts sérieux, et c'était presqu'un homme lorsque l'on décida de l'envoyer terminer ses études dans la capitale. Son père vint lui-même le conduire à Paris : il avait alors treize ans. On le plaça au collège des Cholets où l'attirait la réputation de Robert Fournier, que sa science et sa vertu firent donner dans la suite comme précepteur au duc d'Alençon. Assidu aux cours des professeurs du collège de France, ses maîtres furent Jean Nestor, auteur d'une histoire de la maison de Médicis, Antoine de Muret, Adrien Turnèbe, Pierre Ramus, etc. Ses progrès en éloquence latine, en poésie française et en philosophie furent rapides; mais il est permis d'affirmer que le jeune étudiant sut tout d'abord se concilier l'estime et l'affection de ceux dont il suivait les leçons et que ces derniers s'empressèrent à l'envi de développer les qualités qu'ils avaient devinées. Ils n'eurent pas affaire à un ingrat; dans la vie de Scévole nous trouvons en effet mille preuves de cette reconnaissance de l'élève envers ses maîtres. Nous en trouvons entre autres un exemple touchant dans une lettre d'un des frères de Scévole, écrivant à celui-ci pour lui annoncer la mort de Muret, en 1585. « J'en ai grand regret, disait-il, pour avoir autrefois ouï dire que vous teniez de lui tous les secrets de la langue latine qui vous rendent illustre. » Simple témoignage autant en l'honneur du maître qu'à celui de l'élève et qui mieux que des biographies de convention prouve la science de l'un et le cœur de l'autre.

Si les premières leçons reçues laissent une impression ineffaçable, il en est de même des premières amitiés formées. De ce côté aussi la fortune favorisa Scévole qui noua des relations précieuses avec des jeunes gens que leur savoir et leurs mérites devaient plus tard rendre illustres. Citons entre autres : Pierre Dufaur, sieur de Saint-Jory; Philippe Bertier, qui devint premier président au parlement de Toulouse; Claude et Alexandre de Faucon, l'un premier président du parlement de Bretagne et l'autre du parlement de Normandie; Charles de Chanteclair et François Viète, maîtres des requêtes; Nicolas Le Sueur, président aux enquêtes à Paris; Nicolas Rapin, grand prévôt de la Connétablie de France; Guillaume Aubert, etc., et une foule d'autres dont les noms se retrouvent toujours parmi ceux des maîtres dans la science du droit et de la jurisprudence.

Afin de compléter ses études, Scévole alla de Paris à Poitiers, et là, malgré les travaux sérieux qu'il poursuivait, son génie poétique se manifesta d'une façon toute fortuite. Un élève et ami de Ronsard, Jean de la Péruse (1), auquel le maître a donné un souvenir et que Muret a célébré, était mort tout jeune encore, à vingt-cinq ans. Il laissait après lui des regrets unanimes, son talent était déjà reconnu de tous et l'on s'entretenait d'une tragédie de Médée qui devait consacrer la gloire du jeune poète; sa mort laissait inachevée l'œuvre commencée. Qui oserait en effet terminer la pièce et affronter le jugement d'un public d'autant plus enthousiaste que son auteur aimé venait de lui être soudainement enlevé. La jeunesse seule a des audaces semblables, Scévole de Sainte-Marthe n'avait pas dix-sept ans, il entreprit d'achever l'œuvre du poète et il y réussit d'une façon si remarquable que des applaudissements sincères saluèrent la tragédie de Médée. Mais ces applaudissements ne s'adressaient pas complètement à lui; Scévole aspira à se faire connaître plus directement et il publia deux pièces de vers qui furent accueillies avec la même faveur.

Ces succès cependant semblèrent dangereux au père du jeune Sainte-Marthe qui voulait pour son fils une carrière plus sûre. Il essaya donc de le détourner de la voie dans laquelle il marchait et, afin de l'éloigner d'un milieu où ses aspirations poétiques ne trouvaient que des encouragements, il l'envoya à Bourges continuer ses études de jurisprudence. Dans cette ville, la science du droit était fort en honneur, le célèbre et facond jurisconsulte Duaren ayant donné aux études juridiques une impulsion nouvelle. Le maître vit immédiatement les dispositions de l'élève et il en fit son disciple favori, présageant que « si la mort ne le prévenait, il prendrait rang parmi les premiers du siècle. »

Là encore, le jeune Scévole sut réunir autour de lui de fidèles amis, dont plusieurs devinrent célèbres; citons entre autres les Achille de Harlay, Simeo Bosius, Rapin, Le Sueur, etc.

Louis de Sainte-Marthe pensait donc son fils arraché aux séductions de la poésie et il le voyait embrassant avec succès cette carrière de la magistrature où tout paraissait lui assurer un

(1) Jean de la Péruse, ainsi appelé du lieu de sa naissance, se nommait Jean Bastier.

brillant avenir. Un de ses oncles maternels, entrant dans ces vues, lui offrait même de se dessaisir en sa faveur d'une charge au Parlement. Mais Scévole, dont la volonté s'était formée, refusa net, ne voulant en aucune façon abandonner ses études littéraires et « préférant le silence du Parnasse au tumulte du palais ». Louis de Sainte-Marthe avait l'âme trop haute pour imposer à son fils le renoncement absolu à ses rêves; il semble dès lors être intervenu entre eux un accord tacite. Le premier sacrifie l'avenir entrevu comme prochain, le second s'engage à mener de front les études littéraires et la science du droit. Il revient au milieu des siens et commence une vie toute de travail. C'est à ce moment que l'on doit faire remonter sa liaison avec Salmon Macrin, dont les poésies étaient fort goûtées. Scévole reçoit-il de lui « tous les secrets de la poésie », comme l'ont dit quelques biographes, nous ne le pensons pas; le jeune poète avait le don « des Muses » et déjà, dès cette époque, il était un maître. Quoi qu'il en soit, le commerce de ces hommes habiles en l'art d'écrire fut profitable à chacun d'eux, aussi Sainte-Marthe ne tarde-t-il pas à sortir une seconde fois, en quelque sorte malgré lui, de l'obscurité qu'il avait cherchée. En peu de temps, il fut apprécié de ses concitoyens, comme il l'avait été à Poitiers et à Bourges. Cette estime particulière, jointe au respect dont était entouré son père, le fit choisir pour aller vers Henri II traiter de différentes questions importantes dans l'intérêt de la ville de Loudun. Il s'acquitta de sa mission avec succès et revint au milieu des siens, mais ce n'était pas pour longtemps; trop de raisons l'appelaient à Paris où il avait été reçu avec faveur. Le désir de se perfectionner dans la science du droit et dans l'art de la poésie, le besoin surtout de vivre en contact journalier avec tout ce que la France avait de plus illustre parmi les érudits, décidèrent Scévole à retourner dans la capitale, déjà le rendez-vous des beaux esprits du royaume

Le savant Dorat, qui avait connu ses oncles, Charles et Jacques de Sainte-Marthe, accueillit le premier le jeune poète et, ce dernier lui ayant soumis l'éloge de Duaren qu'il venait de composer, il fut conquis définitivement et se prit pour lui d'une réelle affection. Présenté par Dorat aux membres de la pléiade, Scévole se lia immédiatement avec Ronsard, Antoine de Baïf, Jodelle, Passerat, Remi Belleau. D'autres furent attirés par la douceur de son caractère, sa modestie qui le rendaient cher à tous et bientôt il

groupa autour de lui de solides amitiés. On doit citer en première ligne Scaliger, dont la réputation était alors à son apogée; plusieurs lettres du célèbre philologue, datées d'Agen où il résidait, montrent que, pendant plus d'un siècle, cette amitié fut constante. A côté de Scaliger, citons les noms de Ponthus de Thiard, d'Henri de Mesmes, seigneur de Roissy et chancelier de Navarre, d'Henri Estienne, d'Antoine Loisel, d'Etienne Pasquier, de Guillaume Ruzé, évêque d'Angers, du Faur de Pibrac et de son gendre le petit-fils du chancelier Michel Hurault de L'Hopital, de Pierre et François Pithou dont plus tard il célébra pieusement la mémoire. Frappé de la renommée du chancelier lui-même et désireux de se faire connaître, Scévole de Sainte-Marthe profita de son voyage pour lui remettre une pièce de vers latins sur les abus et la vénalité des charges. L'Hopital, magistrat austère et intègre autant qu'ami des belles-lettres, apprécia les vers aussi bien que le choix du sujet et ne refusa au poète ni les compliments, ni les encouragements. Celui-ci en resta toujours reconnaissant et ce fut lui qui, plus tard, réunissant ses efforts à ceux de Pibrac et de de Thou, parvint à sauver d'une destruction complète l'œuvre poétique du chancelier. Heureuse époque où les lettres étaient cultivées avec « une sorte de rivalité enthousiaste (1), où tout évènement marquant, toute solennité publique échauffait la verve des poètes; la naissance ou le mariage d'un prince, la mort d'un personnage illustre, devenaient des sujets de vers. »

Sainte-Marthe, après ce séjour dans la capitale, revint à Loudun et il y était depuis peu de temps, lorsque ses concitoyens recoururent de nouveau à lui et le déléguèrent auprès du jeune roi Charles IX. Soit que le roi lui en exprimât le désir, soit qu'il ne pût avant lui présenter sa requête ou qu'il crût utile à la cause qu'il servait de rester quelque temps auprès du souverain, il accompagna la cour et se trouva à Rouen lors du siège et de la prise de cette ville. Ce fut au pendant ce voyage qu'il revit à Paris son oncle Le Févre, président du Parlement. Ce dernier le reçut chez lui et, de nouveau, essaya de le décider à lui succéder dans la charge qu'il occupait. Mais Sainte-Marthe ne voulait sacrifier ni ses travaux ni la vie calme de la province; il repoussa toutes ses propositions et, quittant la cour, il regagna Loudun

(1) Léon Feugère, *Etude sur Scévole de Sainte-Marthe.*

mais non sans s'être rendu tout d'abord à Bordeaux qui était alors un centre littéraire important. Là encore, il se créa de fidèles amis; citons entre autres Michel de Montaigne, le futur auteur des *Essais*, Elie Vinet, « le chef du florissant collège où se pressait la jeunesse de Guyenne », le poète Lancelot de Carles, évêque de Riez, etc.

De retour à Loudun, Scévole reprit sa vie habituelle, mais tout était bien changé pour lui; son père était mort à Paris deux ans auparavant. L'isolement se faisait tristement sentir, il songea alors au mariage et, le 11 mars 1565 (1), il épousait Renée de la Haye, fille unique et héritière de Jean de la Haye, seigneur de Malaguet, de Veniez et de Beausse, et de Renée Genebault (2). Cette union subsista pendant plus d'un demi-siècle, Renée de la Haye n'étant décédée que le 6 juillet 1615 à Poitiers; elle fut heureuse à tous les points de vue, puisque d'elle devait naître une famille nombreuse dont tous les membres ont été des hommes remarquables et qu'elle donna à Scévole un bonheur complet, qu'il célébrait lui-même dans des vers adressés longtemps après à sa compagne vénérée :

Tu vero, mihi quam fausta Junone dicavit
Sanctus hymen, sanctisque comes concordia votis,
Grata animo conjux, vitae socia addita nostræ,
Me quando optata fecisti prole parentem,
Haud sinit alma Venus lentas frigescere tædas...

Scévole avait l'âme trop haute, en effet, pour ne pas apprécier les joies pures de la famille, nous en trouvons une preuve dans un poème charmant et ému dont nous aurons à parler plus tard, la *Pœdotrophie*, et où le père et le poète se réunissent pour donner à la jeune mère de gracieux conseils.

(1) Le manuscrit de la bibliothèque de l'Institut porte 1561 et Dreux du Radier 1564 (Bibliothèque historique du Poitou, tome V, page 158).

(2) Renée Genebault était fille de René Genebault, élu du Roi à Loudun et de Marguerite Roy. L'aïeule de Renée de la Haye était petite-fille elle-même de Pierre de la Haye, seigneur de Malaguet et du Sozeau, fils lui-même de Jean de la Haye, seigneur de Beausse et de Rocherigault, petit-fils de Jean, seigneur de Beausse et de Catherine Mesnager, sœur de Jacques Mesnager, conseiller à la cour du parlement de Paris. Ces détails sont intéressants, en ce sens qu'ils montrent combien cette aristocratie de haute magistrature restait fermée et ne s'alliait qu'entre elle.

Son premier fils, Abel, naquit en 1570; cette naissance semble avoir déterminé Scévole de Sainte-Marthe à se livrer à des travaux moins spéculatifs que ceux auxquels il se complaisait jusque-là. Il achète en 1571 un office de contrôleur général des finances à Poitiers. Cette acquisition le fixait dans une ville où les lettres étaient en honneur; aux occupations créées par ses nouvelles fonctions, il pouvait donc joindre les études chères à son cœur et le culte de la poésie s'unit pour lui aux devoirs plus sérieux. A cette époque remonte un projet auquel il ne put donner suite, celui de chanter les guerres saintes qui avaient illustré au-delà des mers le nom de la France chrétienne. Plus heureux que lui, un grand poète italien pouvait au même moment entreprendre cette œuvre. Mais si le génie du Tasse s'était rencontré avec celui de Sainte-Marthe, la *Jérusalem délivrée* resta œuvre unique, car de graves préoccupations absorbaient celui qui s'était voué au service de son pays.

L'on sait en effet combien fut troublée la fin du règne de Charles IX. Les guerres de religion, au milieu desquelles apparaît comme un spectre sanglant le drame de la Saint-Barthélemy, avaient ruiné toute la France; « l'attitude, la conduite du roi et de la reine-mère n'était qu'un mélange confus d'ordres et de contre-ordres, d'affirmations et de dénégations, de paroles et d'actions incohérentes et contradictoires (1) ». Au milieu de ces désordres, les droits des citoyens mal définis étaient facilement méconnus et les habitants des villes avaient sans cesse à transmettre au roi des réclamations et des doléances. Déjà rompu au rôle de médiateur, Sainte-Marthe fut aussi utile à Poitiers qu'il l'avait été à Loudun.

Un des premiers actes d'Henri III en montant sur le trône avait été de révoquer en tous lieux les privilèges particuliers ou publics que n'avait pas consacrés la vérification des cours souveraines. Les habitants de Poitiers se trouvaient ainsi spoliés et frappés dans leurs droits. Ils confièrent leur cause à Sainte-Marthe, qui atténua les effets de cette mesure. Henri III, étant venu lui-même à Poitiers en 1577, montra à tous qu'il l'estimait d'une façon toute particulière.

Reconnaissants, à juste titre, des services rendus et comprenant

(1) Guizot, tome III, p. 363.

combien ils pouvaient attendre de lui, ses compatriotes lui confièrent en 1579 les intérêts et la garde de la cité en le nommant maire et capitaine de Poitiers, poste délicat et difficile, en raison de la gravité des circonstances. Cette charge conférait la qualité de gentilhomme, mais Dreux du Radier, dans les pages qu'il consacre à Scévole de Sainte-Marthe, a bien soin de faire remarquer que celui-ci n'en retira pas cet avantage, puisqu'il était d'une noblesse prouvée depuis deux siècles (1). A cette occasion il prit pour devise : *Patriæ non satis una manus*. Son activité fit voir en effet qu'il avait plus d'une main pour servir son pays; cette qualité est consacrée d'ailleurs par Nicolas Rapin, l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, et Rapin, par un jeu de mots semblable, dit de lui : *Non est Scævola, sed mage ambidexter*.

Cette vigilance active n'était pas inutile à un moment où le Poitou, comme les provinces voisines, était troublé par la lutte religieuse. Plus violents dans une région où ils étaient cependant en petit nombre, les protestants convoitaient la possession de Poitiers : il fallait la surveillance de Sainte-Marthe pour sauver la ville d'un coup de main; sa fermeté réduisit les complots à l'impuissance et maintint la paix. Une circonstance donna à son administration un éclat particulier. Les Grands-Jours furent tenus à Poitiers en 1579, sous la présidence d'Achille de Harlay, depuis premier président au parlement de Paris, assisté de Messieurs Angenoust, Spifame, Brullard et le « très docte Brisson, lors advocat général du Roy ». Scévole célébra par une pièce de vers latins ces assises solennelles qui étaient accueillies avec un enthousiasme mélangé de crainte et de respect. C'était en effet, pour les villes de province, le signal de divertissements et de jeux divers; les beaux esprits surtout se donnaient carrière.

C'est à cette session de 1579 que se rapporte cet incident devenu légendaire et souvent cité pour donner une idée de ce qu'étaient les tendances littéraires de l'époque. Pasquier venu à Poitiers avait tout d'abord été rendre visite à Scévole de Sainte-Marthe, l'un de ses assidus correspondants. Présenté par ce dernier dans une maison qui, suivant le langage allégorique du temps, semblait le vrai temple des Muses, chez Mesdames

(1) Dreux du Radier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, tome V, p. 162, 1re édition. A Paris chez Ganeau, 1754.

des Roches, mère et fille, ce fut là qu'une occasion la plus frivole, une puce aperçue sur le fichu d'une jeune personne, donna lieu à une foule de petites pièces de vers soigneusement recueillies dans les gros in-folio de Pasquier, ce curieux scrutateur de nos anciennes annales.

« Singulier spectacle, remarque Léon Feugère, que de voir ces personnages, jurisconsultes, magistrats, politiques, administrateurs, s'escrimer à l'envi pour tirer d'un si mince sujet, mille plaisanteries malicieuses. Ne dirait-on pas une société oisive qui ne cherche qu'à tromper ses loisirs? Et c'étaient d'illustres représentants du XVIe siècle, chargés des intérêts les plus importants, livrés aux plus sérieuses études, qui, par l'effet même de leur candeur, n'avaient besoin pour retremper leurs forces, que de passe-temps frivoles : hommes capables d'héroïsme, quand il fallait agir; et, dans le repos, enfants que tout amusait! »

Sainte-Marthe prit sa part de ce badinage poétique, ainsi que de Harlay et Brisson; « or, ajoute Feugère, de ces trois hommes éminents, deux étaient destinés à mourir comblés d'honneurs et de jours; ce furent ceux qui ne cessèrent de lutter, au risque de leur vie, contre l'anarchie et le triomphe des mauvaises passions : le troisième, arrêté au milieu de sa carrière, devait périr d'une mort misérable; ce fut celui qui, dans un moment d'ambition ou de faiblesse, mendia une vaine popularité. » Ces lignes écrites en 1854 sont trop d'actualité, à une époque où les compromissions semblent à l'ordre du jour, pour que nous ne les citions en rappelant la triste mort de Brisson, qui après s'être laissé nommer premier président par les Ligueurs, à la place de Harlay, fut pendu le 15 novembre 1591.

En 1580, Sainte-Marthe parvenu au terme de son mandat cessa ses fonctions de maire et, comme pour les mieux remplir il s'était démis de son ancienne charge de contrôleur des finances, il fut nommé par le roi trésorier de France en la généralité de Poitiers, ensuite président des trésoriers. Ses collègues d'ailleurs, même en l'absence de ce dernier titre, l'avaient choisi en plusieurs circonstances comme leur représentant, et son mérite seul avait fait de lui le chef incontesté de ce corps, l'un des premiers de l'Etat.

Il n'avait pas été du reste sans rendre des services signalés à ceux qui étaient pourvus d'un office pareil au sien. Henri III, par un de ces caprices, auquel il obéissait souvent, avait supprimé

brusquement la plupart de ces fonctionnaires; deux seulement étant maintenus dans chaque généralité. Les trésoriers que cette mesure visait se réunirent à Paris et résolurent de faire à Sa Majesté leurs très humbles remontrances. Scévole devait porter la parole en leur nom. Ce fut le 1er mars 1584, à l'hôtel de Longueville, en présence des ducs de Montpensier, de Mayenne, de Mercœur, de Joyeuse, de Rez, des cardinaux de Guise, de Vaudemont, etc., qu'eut lieu cette entrevue. Comment se passa-t-elle? Il en est des versions différentes. Duverdier dit que Scévole parla deux heures avec éloquence (1) et que le roi ne se laissa pas convaincre. Grandier, Renaudot et, depuis eux, les historiens modernes de Scévole affirment au contraire que le roi, après avoir exigé de lui une harangue très brève, fut si touché des raisons d'équité et d'intérêt public qu'il invoqua en une improvisation nerveuse et concise, qu'il déclara « n'avoir jamais pris tel plaisir à ouïr parler que par sa bouche et ajouta qu'il n'y avait pas d'édit qui pût tenir contre une langue si bien disante. »

Quoiqu'il en soit, il paraît certain que les trésoriers de France obtinrent gain de cause et que ces fonctionnaires furent rétablis dans leurs charges et prérogatives. Quant à Scévole, outre la reconnaissance de ceux dont il avait défendu la cause, il recueillit à Paris de nouvelles et solides amitiés, entre autres celles du chancelier Chiverny et de l'archevêque de Sens, M. de Beaune.

Peu d'années après, il eut une nouvelle occasion de montrer ses talents de négociateur, en sauvant de la ruine la ville où il était né. C'était en 1587, au moment où les luttes intestines se montraient les plus violentes. Le favori d'Henri III, le duc de Joyeuse, grand amiral et pair de France, allant en Guyenne, était passé aux portes de Loudun, à la tête des troupes qu'il commandait. Gravement offensé par les habitants, le duc avait décidé de traiter Loudun en cité rebelle. De trop tardives excuses n'avaient pu désarmer le duc et ses officiers irrités, tout semblait perdu, lorsque l'on songea à Scévole que ses fonctions et le service du roi avaient justement appelé dans le Bas-Poitou. Celui-ci s'achemine en hâte, va trouver le duc de Joyeuse auprès duquel il était en

(1) La harangue de Scévole au roi est conservée en manuscrit à la Bibliothèque nationale, Fonds Saint-Victor, 1100, pages 95 à 103. Une autre copie se trouve à la bibliothèque de l'Institut qui renferme la *Correspondance de Sainte-Marthe*.

grande estime et sauve la ville peut-être de la ruine, tout au moins du pillage.

Le XVIe siècle était trop plein des souvenirs de la Grèce et de Rome pour que la reconnaissance de Loudun ne se traduisît pas par une réminiscence quasi classique; les citoyens déférèrent à Sainte-Marthe le titre dont le Sénat romain avait jadis honoré Cicéron et il fut proclamé « Père de la Patrie ». Par un autre souvenir de l'antiquité, certains panégyristes de Sainte-Marthe, en mentionnant le service éminent qu'il rendit à ses concitoyens, l'ont comparé à Pindare, dont le nom sauva dans Thèbes en flammes sa postérité et sa maison. C'est ainsi que le curé Urbain Grandrier, dans l'éloge qu'il fit de lui, en rappelant que « comme un ange gardien de son pays, il avait d'une main officieuse détourné le coup fatal qui le menaçait », s'écriait avec enthousiasme : « O toi, peuple de Loudun, autant de fois que tu verras le lierre rampant sur tes vieilles murailles, autant tu devras conserver une religieuse souvenance de celui qui te les a conservées! »

Le manuscrit de la bibliothèque de l'Institut, place à cette époque de la vie de Scévole divers exemples de son intégrité. Il signale notamment qu'après la mort de Marie Stuart, il avait été chargé par le roi de vendre tout le domaine de Poitou possédé par cette princesse, un chiffre lui ayant été fixé. « Or, dit-il, Scévole de Sainte-Marthe par sa fidélité, d'une portion du domaine seulement, fit la somme qui luy avait esté prescrite pour le total, sans toucher au reste qu'il eut pu aliéner à son profit et à l'intérêt de sa famille, *s'il eut été l'homme du temps.* » Nous n'insisterons pas sur ce point, ni sur ces exemples curieux seulement à signaler, comme les éléments d'appréciation des mœurs du moment.

(A suivre). Paul DE LONGUEMARE.

MGR DE SAINT-VALLIER

ET SON TEMPS (1)

SES RAPPORTS AVEC FRONTENAC, CALLIÈRES, VAUDREUIL.

QUELQUES ÉPISODES DE SA CARRIÈRE MILITANTE (2).

(Suite)

IX

Mgr DE SAINT-VALLIER ET LES RÉCOLLETS.

J'ai dit que l'on n'avait pas les décisions de la cour sur toutes les difficultés qui lui furent soumises lors du voyage de Mgr de Saint-Vallier en 1694. Mais on sait comment se termina la mal-

(1) D'après la correspondance générale des gouverneurs et des intendants du Canada, aux archives de la marine, les jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France, les archives du séminaire et de l'archevêché de Québec.

(2) Ce sous-titre indique suffisamment que je n'ai nullement l'intention de raconter, dans ces quelques pages, toute la vie ni toute l'œuvre de Mgr de Saint-

heureuse affaire de l'interdiction des Récollets de Montréal et de leur église : elle fut réglée à l'amiable entre le prélat et les Religieux eux-mêmes. Il est important de faire connaître ici le dénouement de cette affaire qui avait eu un si triste retentissement dans l'Église de la Nouvelle-France.

Peu de temps après l'arrivée de Mgr de Saint-Vallier à Paris, au printemps de 1695, le P. Provincial des Récollets de la province Saint-Denis lui adressa respectueusement la requête suivante :

« Monseigneur, Frère Potentien Ozon, Provincial des Récollets de la province de Saint-Denis, en France, dont ceux de la Nouvelle-France font partie et, comme ayant charge des Pères du Définitoire de la dite province, remontre très respectueusement à Votre Grandeur qu'il a appris avec douleur le mécontentement et les sujets de plaintes qu'Elle avait reçus dans notre église des Récollets de Ville-Marie, ce qui l'avait engagée d'user de son autorité ordinaire et d'interdire leur chapelle ou église : lequel interdit les religieux auraient gardé fort exactement durant deux mois; au bout desquels les dits religieux, craignant le murmure du peuple de ce qu'ils ne pouvaient plus les assister comme auparavant, persuadés d'ailleurs que Votre Grandeur était satisfaite de leur soumission pendant deux mois, se crurent obligés, par une complaisance trop précipitée, d'ouvrir leur église et d'y faire l'office publiquement : ce qui a donné lieu, Monseigneur, à Votre Grandeur de croire que les dits Religieux avaient voulu mépriser l'interdit par elle prononcé et de rendre de nouvelles ordonnances contre les dits religieux, même de les suspendre de leurs fonctions. Et comme en tout cela, Monseigneur, on ne peut imputer aux dits religieux que leur précipitation de n'avoir pas déféré avec la soumission respectueuse qu'ils devaient à vos ordonnances, et que dans le fond ils n'ont jamais eu l'intention de blesser son autorité, ni de manquer au respect qu'ils lui devaient, le suppliant se trouver obligé de recourir à la bonté et à l'indulgence de Votre Grandeur pour l'exciter à pardonner aux dits Religieux et à lever l'interdit tant local que personnel; se

Vallier, mais seulement quelques-unes des difficultés qu'il eut avec les autorités coloniales de son temps. Ceux qui ont lu la vie de Mgr de Laval, et se rappellent les luttes qu'eut à soutenir ce saint prélat contre la traite de l'eau-de-vie et pour la liberté de son Église, trouveront ici du moins un aperçu des rapports de l'Église et de l'État sous son successeur.

soumettant à faire telle satisfaction qu'il lui plaira ordonner, sans préjudice de notre ordre.

« Ce considéré, Monseigneur, il plaira à Votre Grandeur pardonner aux dits religieux, lever l'interdit tant local que personnel, après avoir fait la satisfaction qu'il vous plaira ordonner être faite, et en conséquence leur permettre de faire à l'avenir leurs fonctions publiques et les services divins dans la dite église de Ville-Marie, où ils sont établis. Ils continueront leurs prières et sacrifices pour la conservation de Votre Grandeur. »

Mgr de Saint-Vallier répondit comme suit à la requête ci-dessus :

« Vu la présente requête à nous présentée par le P. Provincial des Récollets de la province de Paris et voulant user d'indulgence envers les dits religieux Récollets, nous ordonnons qu'en faisant et réitérant par les gardiens et les religieux Récollets de Ville-Marie les déclarations contenues en la présente requête présentée par le dit P. Provincial, par devant notre grand vicaire établi sur les lieux; et après qu'ils auront tenue fermée leur église pendant trois jours, pour satisfaction de n'avoir pas obéi à nos ordres; et après qu'il en sera apparu à notre grand vicaire, nous lui donnons pouvoir et ordre de lever les dits interdits tant local que personnel, de décharger les religieux de tout ce qu'ils ont encouru pour raison de ce, et de les rétablir dans le plein et entier exercice de toutes les fonctions qu'ils exerçaient auparavant dans la dite église de Ville-Marie.

« En foi de quoi nous avons signé, fait contresigner par notre secrétaire et sceller du sceau de nos armes.

« Fait à Paris ce 15 juillet 1695. »

Le Provincial des Récollets s'empressa de faire sa soumission au pieux prélat qui avait accueilli sa requête avec tant de bienveillance :

« Nous, Frère Potentien Ozon, Provincial susdit avec ses dites qualités, après avoir vu l'ordonnance de Mgr l'évêque de Québec, y acquiesçons et promettons de la faire exécuter par le gardien et les religieux de Ville-Marie suivant sa forme et teneur.

« Fait à Paris le 15 juillet 1695 (1). »

Les Récollets de Montréal ne manquèrent pas de donner à Mgr de Saint-Vallier la légère satisfaction qu'il leur avait

(1) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, p. 639.

demandée. Son grand vicaire, M. Dollier de Casson, leva l'interdit; et tout rentra dans l'ordre.

X

Mgr de Saint-Vallier et M. de Callières.

Après la mort de Frontenac, il y eut course entre Callières, Champigny et Vaudreuil pour la haute position de gouverneur général du Canada. Callières députa en cour M. Le Gardeur de Courtemanche, qu'il fit porteur de ses dépêches, par lesquelles, tout en annonçant le décès du comte de Frontenac, il sollicitait du roi pour lui-même les provisions de gouverneur général; et il prit le commandement de la colonie *ad interim*. Champigny et Vaudreuil, de leur côté, députèrent à la cour, pour le même objet, M. de Vincelotte. Mais l'envoyé de Callières arriva le premier.

On raconte un véritable « tour de Normand » que Callières aurait joué, en cette occasion, à ses deux compétiteurs. Courtemanche était monté de Québec à Montréal pour lui apprendre la mort de Frontenac : ils attendaient son retour pour joindre leurs dépêches à celles que Callières allait sans doute expédier lui-même en France. Mais au lieu de faire repasser Courtemanche par Québec, le gouverneur de Montréal lui fit prendre le chemin de Sorel, lac Champlain, Albany et New-York. Champigny et Vaudreuil, ne voyant point reparaître Courtemanche, soupçonnèrent le tour qu'on leur avait joué et se hâtèrent d'expédier à leurs frais un autre courrier qui se rendit à Pentagouët, d'où il fit voile pour la France. Il paraît qu'il n'arriva à Paris que quelques heures après M. de Courtemanche; mais il était trop tard (1).

Callières (2) avait à la cour un puissant et habile avocat dans la personne de son propre frère, François, secrétaire du cabinet du roi, membre de l'Académie française (3), diplomate fin

(1) Mémoire attribué à M. de Catalogne, *Documents de la Nouvelle-France*, t. I, p. 601.

(2) Voir la belle étude de M. l'abbé Godefroy, dans la *Revue catholique de Normandie*, 8e année, sur *le chevalier de Callières, gouverneur du Canada*.

(3) « Un panégyrique du grand roi lui ouvrit les portes de l'Académie française, où il remplaça Quinault, en 1689. » (Ibid.).

et apprécié, qui avait été, deux ans auparavant, l'un des trois plénipotentiaires de la France au traité de Ryswick (1697). C'est à lui que les dépêches du gouverneur de Montréal étaient adressées et qu'elles furent remises :

« Le comte de Callières, écrit M. de Catalogne, alla directement au roi lui demander pour son frère le gouvernement de la Nouvelle-France; et Sa Majesté la lui accorda.

« D'un autre côté, M. de Vincelotte porta à M. de Pontchartrain les lettres de MM. de Champigny et de Vaudreuil, sans savoir que M. de Courtemanche fût arrivé.

« Le ministre alla informer le roi de la mort de M. de Frontenac. Le roi lui dit qu'il le savait et qu'il avait accordé le gouvernement à M. de Callières pour son frère : il n'y avait point de réplique. »

La sœur Juchereau écrit elle-même expressément : « M. le comte de Callières, qui était secrétaire du roi tenant la plume, sollicita fortement pour M. son frère, et obtint le gouvernement pour lui. »

Leur père, Jacques de Callières, maréchal des armées du roi, s'était mis au service de la noble maison d'Orléans-Longueville, qui l'avait fait nommer gouverneur de Cherbourg. Il occupa près de dix ans cette charge importante et mourut en 1662 (3) :

« Esprit très cultivé, cœur chevaleresque, dit l'abbé Godefroy, le sire de Callières suivit tout à la fois et très fidèlement les muses et son roi. Il écrivit et publia en 1661, la vie de son illustre ami, le maréchal Jacques de Matignon. Le naturel du récit, l'enchaînement logique des faits, la profondeur des réflexions morales, l'élégance et la clarté du style font de cet ouvrage historique l'un des plus remarquables de l'époque. »

Les services importants que le gouverneur de Cherbourg et son fils aîné avaient rendus à l'État faisaient espérer que le cadet, Louis-Hector, se montrerait digne de sa famille dans les fonctions

(1) Voici, d'après M. Demons, ancien curé de Cherbourg, l'épitaphe qu'on lui composa : « *Qui gladio et scriptis, ut Cæsar claruit ille, antiqua merito Cæsaris urbe jacet;* — Celui qui, par le glaive et la plume, s'éleva à l'instar de César, repose dans son mérite, en cette antique ville de César. » (Ibid.).

qu'il aurait à remplir comme chef de la colonie de la Nouvelle-France, où il était passé en 1684, à l'âge de 36 ans (1).

« L'arrivée des premiers navires de France, au printemps de 1699, dit Charlevoix, apprit au chevalier de Callières que le roi l'avait nommé (2) successeur de M. de Frontenac; et la joie qu'en témoignèrent tous les Ordres de la colonie le flatta bien autant que le choix de son souverain. Il avait eu un rival dans M. de Champigny et n'était peut-être redevable de lui avoir été préféré que parce que son envoyé avait fait plus de diligence que celui de l'intendant, lequel, à son arrivée à Versailles, avait trouvé la place remplie.

« Tous deux la méritaient, et il n'est pas aisé de dire lequel aurait été plus agréable aux habitants du Canada. M. de Champigny avait acquis une grande expérience des affaires du pays. Sa vertu, son zèle, son désintéressement, son équité, sa douceur le rendaient très propre à gouverner une colonie. Mais M. de Callières, avec les mêmes avantages, avait encore celui de pouvoir se montrer à la tête des troupes, qui avaient marché plus d'une fois sous ses ordres, et qui admiraient également sa conduite et son intrépidité (3).

« Sans avoir le brillant de son prédécesseur, il en avait tout le solide, des vues droites et désintéressées, sans préjugé et sans passion : une fermeté toujours d'accord avec la raison, une valeur que le flegme savait modérer et rendre utile : un grand sens,

(1) Il était né à Torigny-sur-Vire, au Bocage Normand, en 1648. Voici son acte de baptême : « Hector, fils de M. de Callières, escuier de Madame de Matignon, et de demoiselle sa femme, a été baptisé en l'église de Saint-Laurent de Torigny par moi, Barnabé Dupont, prêtre, curé du dit lieu, et nommé par François Desvaux, escuyer en ce lieu, à l'assistance de Mademoiselle de Roncey, le 12e jour du mois de novembre 1648. »

Le père du gouverneur du Canada, Jacques de Callières, avait épousé en 1643 Madeleine Potier, fille du chevalier Potier, seigneur de Courcy, près de Coutances, veuve de Jean Dancel, sieur de Bruneval. (Ibid.).

(2) Le 20 avril 1699.

(3) Avant de passer dans la Nouvelle-France, il s'était aussi distingué comme soldat : « De bonne heure, dit l'abbé Godefroy, Hector de Callières suivit la carrière des armes et devint capitaine au régiment de Navarre, un des six régiments d'élite de ce temps, que l'on appelait « les petits vieux, » et ensuite capitaine des vaisseaux du roi. Louis-Hector prit part sans doute aux expéditions maritimes qu'organisèrent Colbert et Seignelay pendant les grandes guerres de Louis XIV. » (Ibid.).

beaucoup de probité et d'honneur, et une pénétration d'esprit à laquelle une grande application et une longue expérience avaient ajouté tout ce que l'expérience peut donner de lumières : il avait pris dès les commencements un grand empire sur les Sauvages, qui le connaissaient exact à tenir sa parole et ferme à vouloir qu'on lui gardât celles qu'on lui avait données. Les Français, de leur côté, étaient convaincus qu'il n'exigeait jamais rien d'eux que de raisonnable; que pour n'avoir ni la naissance ni les grandes alliances du comte de Frontenac, ni le rang de lieutenant général des armées du roi, il ne saurait pas moins se faire obéir que lui, mais qu'il n'était pas homme à leur faire trop sentir le poids de l'autorité. »

Le chevalier de Vaudreuil, qui devait plus tard succéder à M. de Callières comme gouverneur du Canada, obtint, en attendant, le gouvernement particulier de Montréal : « Son activité, dit Charlevoix, sa bonne mine, ses manières nobles et aimables et la confiance des gens de guerre le rendaient très propre à occuper un poste de cette importance. »

Frontenac, Callières, Vaudreuil, quelle belle suite de gouverneurs de premier ordre! Frontenac, supérieur aux deux autres, sans doute, mais tous les trois de la même trempe et de la même marque, dirigés par les mêmes vues et animés des mêmes intentions pour le bien et la gloire de leur patrie adoptive, à laquelle ils ont rendu les services les plus signalés, et où ils ont voulu mourir!

Lorsque Callières descendit à Québec pour prendre les rênes de l'administration, on aurait pu craindre que le souvenir des grandes difficultés qu'il avait eues avec l'évêque ne vînt à se réveiller, et que les blessures, peut-être mal cicatrisées, ne vinssent à se rouvrir. Mais le gouverneur, dès l'automne suivant, rassurait à ce sujet le ministre :

« Depuis que M. l'évêque est de retour de son dernier voyage en France, dit-il, nous avons vécu d'une manière comme s'il ne se serait rien passé entre nous; et j'espère que cela durera... »

Cela dura en effet. Aucun nuage sérieux ne vint assombrir à cette époque l'église de Québec. Il n'y eut que des difficultés de détails. C'est ainsi que la question de l'hôpital général divisa un peu les esprits : tout le monde n'avait pas les mêmes vues sur cette nouvelle institution : les uns auraient voulu qu'elle ne fût

jamais qu'une succursale de l'Hôtel-Dieu; d'autres, surtout Mgr de Saint-Vallier, tenaient à en faire une communauté distincte, complètement séparée et ayant son noviciat.

Et pourtant le prélat n'avait obtenu de l'Hôtel-Dieu — et encore avec beaucoup de difficulté — quelques Religieuses pour la fondation de son hôpital, qu'à condition que la nouvelle maison ne serait qu'une dépendance de l'autre : il s'était engagé à cela par écrit :

« On fit un contrat, dit la sœur Juchereau, où l'on stipula tout ce qui concernait cette affaire. La maison de l'hôpital général devait tellement dépendre de celle-ci, que la Supérieure devait, en toutes choses, avoir rapport à celle d'ici; de sorte qu'elle ne gouvernait que comme une subdéléguée. Ce contrat fut signé de l'évêque, du gouverneur, de l'intendant..., et dans la suite ratifié de la cour (1). »

Bientôt cependant l'évêque exigea qu'on lui donnât de nouvelles Religieuses, affaiblissant ainsi énormément l'Hôtel-Dieu, « où il n'est resté, écrit M. de Champigny, que dix ou douze filles en état de servir les malades, qui y sont toujours en grand nombre; » et il fit de l'hôpital général « une communauté séparée, » où l'on commença à admettre plusieurs novices.

C'est à cette occasion que l'intendant Champigny écrivait à la cour :

« Il y a dans l'église de Québec un ancien et un nouvel évêque. Le dernier a un attrait particulier pour faire des communautés nouvelles : il en a fait une d'Ursulines aux Trois-Rivières, il y a deux ans; il en a commencé une de religieuses Hospitalières dans l'hôpital général qui est à la porte de Québec, quoique cela ne paraisse pas convenir à ces religieuses et aux pauvres mendiants qui y sont renfermés. Ce qu'il y a encore de plus fâcheux, c'est que cette dernière communauté est un démembrement et une séparation des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, qui en demeurent affaiblies; et il est à souhaiter que Sa Majesté ait la bonté de donner ses ordres pour faire cesser cette séparation (2). »

Les partisans de l'Hôtel-Dieu, qui voulaient que l'hôpital général ne fût qu'une dépendance de cette institution, — Champigny était

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 357.
(2) Lettre de M. de Champigny au ministre, Québec, 20 octobre 1699.

du nombre — obtinrent plus qu'ils ne demandaient. La cour retira ses lettres patentes du mois de mars 1692 (1), qui avaient donné l'existence civile à l'hôpital général, et cette institution fut sur le point de disparaître.

On peut dire qu'elle ne fut sauvée que par le concours donné à Mgr de Saint-Vallier par l'ancien évêque (2), le gouverneur et l'intendant. Callières, surtout, rendit un service inappréciable, en prenant sur lui de temporiser pour l'exécution des ordres de la cour, et en laissant subsister l'hôpital général, en attendant que les volontés du roi eussent occasion de s'exprimer d'une manière plus claire. Il donna le temps à Mgr de Saint-Vallier d'aller lui-même à la cour pour essayer de sauver cette institution :

« M. l'évêque de Québec, écrit-il au ministre, après avoir exécuté les ordres de Sa Majesté au sujet de la communauté de

(1) *Édits et Ordonnances*, t. I, p. 271.

(2) Voici ce que dit la sœur Juchereau à propos de Mgr de Laval : « Quand il fut temps d'écrire en France, nous ne manquâmes pas de part et d'autre de faire des mémoires pour informer la cour de ce qui s'était passé au sujet de l'hôpital général. Nous fîmes voir les nôtres à M. de Laval, ancien évêque, qui n'y trouva rien que de vrai et de juste. Nous demandions qu'il fût permis à M. de Saint-Vallier de recevoir des Religieuses jusqu'à douze, et que leur nombre en fût fixé là, sans que l'on nous obligeât à en donner davantage... »

Quelques-uns ont reproché au Vénérable de Laval cette intervention : quoi de plus déraisonnable? Les bonnes religieuses de l'Hôtel-Dieu, se croyant lésées dans leurs intérêts les plus graves, font un mémoire pour se défendre à la cour, où toutes les affaires se réglaient à cette époque, et où l'évêque lui-même réfère la question; et elles soumettent leur mémoire à leur ancien évêque, pour qu'il le corrige sans doute, s'il y a lieu. A qui pouvaient-elles plus convenablement et plus discrètement s'adresser? et le pieux prélat, qui s'était toujours intéressé à leur communauté, la plus ancienne du pays, pouvait-il charitablement les rebuter dans leur demande? Il examine leur mémoire et « n'y trouve rien que de vrai et de juste. » Quoi de plus vrai, en effet, que l'existence du contrat signé par Mgr de Saint-Vallier? quoi de plus juste que de s'en tenir à ce contrat? Les religieuses de l'Hôtel-Dieu vont même plus loin en faveur de l'évêque : elles sont disposées à accorder à l'Hôpital douze sœurs au lieu de quatre comme il avait d'abord été convenu.

Ce qui montre avec quelle droiture, avec quel esprit de justice Mgr de Laval agit en cela, comme en toute occasion, c'est la conduite qu'il tient lorsque la cour décide la suppression de l'hôpital général. Cet hôpital est fondé : il existe, par la volonté de l'évêque, en vertu d'un contrat signé par lui et par l'Hôtel-Dieu : il doit être maintenu, suivant les termes de ce contrat; et le pieux prélat contribue, en effet, dans la mesure de ses forces, au maintien de cette institution, destinée à faire tant de bien.

l'hôpital général, a pris résolution de passer en France pour vous représenter ses vues. Ce prélat est très charitable, et se refuse jusqu'à ses nécessités. Je ne doute pas que vous ne preniez des mesures avec lui pour qu'il continue ses libéralités à cet hôpital, afin de le soutenir, étant très utile à ce pays... »

Le prélat profita de son voyage en France pour présenter à la cour une foule de demandes ou de plaintes dont on aura une idée par l'extrait suivant d'une lettre de M. de Callières :

« La demande que M. l'évêque a faite à Sa Majesté au sujet des hôpitaux nous a paru très inutile, en ce qu'on a toujours exempté les Hôtels-Dieu et hôpitaux généraux et leurs domestiques des charges publiques, suivant les ordres que vous nous en avez donnés, monseigneur, par vos dépêches du passé.

« A l'égard du sel, nous ne pouvons entendre ce qu'il peut demander, puisqu'il n'y a point ici de grenier ni de franc salé.

« Pour la viande qui se consomme le Carême, cela est peu considérable, en ce que chaque particulier en réserve le Carnaval, qui se conserve très bien jusqu'à Pasques par la gelée; et s'il arrive que quelqu'un n'en ait pas et qu'il ait besoin d'en user le Carême, son voisin lui en prête, et lui rend poids pour poids lorsque Pasque est venu.

« M. de Callières ne donnera pas permission aux ecclésiastiques de repasser en France, comme il se pratique toujours, sans l'agrément de M. l'évêque ou des grands vicaires. Mais nous croyons devoir vous représenter, monseigneur, que si M. l'évêque ou ses grands vicaires refusent aux prêtres qui voudront repasser, ces permissions, il n'en viendra plus en ce pays, par la gêne où ils seraient de rester dans un lieu où ils ne peuvent s'accoutumer et dont le climat serait contraire à leur santé, et par les affaires qui peuvent leur survenir en France.

« Il y a peu de seigneurs qui voulussent s'opposer à la bâtisse des églises de pierre que M. l'évêque voudrait faire faire dans leurs seigneuries; mais il y en a quelques-uns qui ne veulent pas souffrir qu'on leur change leurs églises, au gré de M. l'évêque, des places où elles ont été anciennement bâties. Nous entrerons dans les moyens de concilier mon dit sieur évêque avec les seigneurs, et leur ferons connaître les volontés de Sa Majesté. Nous entrerons aussi dans le choix du lieu pour la commodité et sûreté des habitants.

« Nous tiendrons la main à ce que les Religieuses nouvelles de l'hôpital général aient l'usage du jardin comme les anciennes...

« La maison des Ursulines de Québec n'est pas plus ouverte que les autres maisons des communautés, les clôtures n'étant toutes que de pieux. Il est vrai que leur église n'a pas été rebâtie depuis l'incendie, et qu'elles se servent d'une salle pour chapelle; mais nous ne savons pas pourquoi on a avancé que cette maison était toute ouverte... (1) »

Mgr de Saint-Vallier insista aussi, à la cour, pour que la dîme fût portée au treizième, afin d'augmenter le revenu de ses prêtres. Mais l'intendant Beauharnais, qui venait de remplacer M. de Champigny et qui connaissait combien le pays était pauvre, écrivit de son côté : « M. l'évêque de Québec n'entend pas les intérêts de son clergé en demandant que la dîme soit mise au treizième comme en France. » Elle resta sur le pied où elle avait été fixée par le règlement de M. de Tracy (1667) : et elle y est encore.

XI

Longue absence de Mgr de Saint-Vallier, 1700-1713.

Ni M. de Callières, ni M. de Champigny ne revirent au Canada Mgr de Saint-Vallier. Le premier mourut à Québec le 26 mai 1703, « autant regretté, dit Charlevoix, que le méritait le général le plus accompli qu'eût encore eu la colonie, et l'homme dont elle avait reçu de plus importants services. » Sarrazin l'avait soigné quelques années auparavant « pour hydropisie, » et paraissait l'avoir guéri (2) : mais la maladie reprit efficacement son empire et mit fin aux jours de ce bon gouverneur. Champigny laissa le Canada en 1702 pour devenir intendant au Havre. L'évêque, parti de Québec le 10 octobre 1700, n'y revint que treize ans plus tard, en 1713.

Après avoir mis quatre ans à régler des affaires importantes en France et à Rome, il faisait voile pour le Canada, lorsque le vaisseau sur lequel il était monté fut pris par les Anglais. Le prélat fut retenu cinq ans prisonnier en Angleterre, et ne put

(1) Lettre de M. de Callières au ministre, Québec, 3 novembre 1702.
(2) Lettre de M. de Champigny au ministre, Québec, 14 oct. 1698.

rentrer en France qu'en 1709. Des influences secrètes réussirent à l'y faire rester quatre ans, de plus, loin de son diocèse.

Quelle existence mouvementée! Quelle étrange carrière épiscopale que celle de ce prélat! Elle commence par un feu d'artifice, une fusée brillante, la publication de sa fameuse lettre *Estat présent de l'Église*. Puis le ciel s'assombrit peu à peu, les nuages s'amoncellent, la tempête éclate, la foudre gronde de toutes parts. Il se fait ensuite une accalmie, le ciel se rassérène; le prélat travaille en paix au bien de son Église. Puis il passe en France pour le règlement d'affaires importantes, il visite ses abbayes, fait des pèlerinages à son pays natal, au tombeau de saint François de Sales, à la Ville Éternelle. Tout à coup, nous le trouvons en mer, au milieu d'une flotte ennemie : il est fait prisonnier, emmené en exil sur une terre étrangère, où il passe cinq ans. Après cela, quatre autres années dans son propre pays, à regarder de loin la terre promise, sans pouvoir y entrer. Plus heureux que Moyse, il finit cependant par y retourner, mais au milieu des éclairs et du tonnerre. De ses quarante années d'épiscopat, il en passe près de la moitié en dehors de son diocèse. Comme tout doit être singularité et déceptions dans cette existence, le prélat se choisit un coadjuteur, qui ne vient jamais au Canada pour l'aider (1), et plus tard, comme exécuteur testamentaire, l'homme le plus retors et le plus gallican de tous les officiers de la colonie : puis enfin pour couronner une carrière si accidentée, sa sépulture est accompagnée des incidents les plus burlesques et les plus regrettables qu'on ait jamais vus sur la tombe d'un évêque.

Je viens de mentionner son voyage de 1700, où il se rendit à Paris, et y demeura quatre ans, faisant cependant durant ce séjour plusieurs excursions à ses abbayes, à Grenoble, à Annecy, et surtout à Rome.

On cite son voyage de Rome (2) comme un exemple de la rapidité impétueuse avec laquelle il menait toutes choses. Il n'y fut que trois mois, croyant avoir réglé toutes ses affaires. N'aurait-il pas fait mieux d'y demeurer plus longtemps et de suivre les choses de

(1) Louis-François Duplessis de Mornay, gardien des Capucins de Meudon, né à Vannes, en Bretagne, en 1663, consacré à Paris, sous le titre d'évêque d'Euménie, le 22 avril 1714.

(2) Il rapporta de Rome le titre d'assistant au trône pontifical. (*Histoire manuscrite du séminaire de Québec*)

près? Quand il reçut plus tard la Bulle qu'il avait demandée pour l'union canonique des abbayes de Maubec, de l'Estrées et de Bénévent à l'Église de Québec, il s'aperçut « qu'on avait fait des modifications importantes aux projets qu'il avait soumis. » Cette Bulle changeait la constitution du Chapitre de Québec; et lorsqu'elle arriva au Canada dans l'automne de 1707, les chanoines ne voulurent pas la recevoir. L'évêque approuva leur opposition et la Bulle fut considérée comme non avenue. C'est peut-être le seul exemple d'un document pontifical qui n'ait pas été accepté, au moins en son entier, au Canada. On accepta ce qui faisait plaisir, l'union des abbayes; on rejeta tout ce qui regardait la constitution du Chapitre, pour s'en tenir à la Bulle de 1674, et l'évêque demanda à la cour en 1713 des lettres patentes confimant cette Bulle, malgré les modifications qu'y avait faites le document pontifical de 1704.

Le désarroi était de nouveau dans l'Église du Canada : chacun tirait de son côté, l'évêque, le séminaire, le Chapitre, surtout pour le partage du revenu des abbayes et des gratifications de l'État au clergé. Mais n'anticipons pas.

Après avoir réglé les différentes affaires qui le retiennent depuis près de quatre ans en Europe, Mgr de Saint-Vallier s'embarque, au mois de juin 1704, sur un des vaisseaux qui font voile pour la Nouvelle-France. On est en pleine guerre de la succession d'Espagne :

« La *Seine*, grande flûte du roi, dit Charlevoix, portait à Québec M. de Saint-Vallier, son évêque, grand nombre d'ecclésiastiques (1), plusieurs des plus riches particuliers. La charge du vaisseau était estimée près d'un million (2). Le chevalier de Meaupou, qui commandait ce navire, ayant aperçu de loin quelques bâtiments qui lui parurent des barques, leur donna la chasse et fut bien surpris de se trouver au milieu de la flotte de Virginie,

(1) Dix-huit, parmi lesquels trois Sulpiciens, et M. Bouteville, prêtre canadien, du séminaire de Québec. Ceux-ci étaient excellents; mais parmi les autres il s'en trouvait qui n'avaient pas été choisis avec le discernement convenable et dont Mgr de Saint-Vallier n'eut pas à se louer durant sa capitivité. L'un d'eux, Savoyard d'origine, renonça même à la religion.

(2) Elle fut vendue en Angleterre 1,300,000 livres. *(Histoire manuscrite du séminaire de Québec).*

composée de cent cinquante voiles (1) et de quatre vaisseaux de guerre qui l'escortaient.

« Il n'était plus en son pouvoir d'éviter le combat, parce qu'il était sous le vent des ennemis, et il le soutint pendant dix heures avec une bravoure et une intrépidité qui ont peu d'exemples. Son équipage et ses passagers le secondèrent tout à fait bien : leur mousqueterie tua bien du monde aux Anglais... La résistance du chevalier de Meaupou eût été même beaucoup plus longue s'il n'eût pas eu pour ses passagers la complaisance de ne pas jeter à la mer les ballots qui embarrassaient ses canons, dont il ne put faire jouer qu'une petite partie... »

La *Seine* fut enfin obligée de se rendre avec ses passagers et toute sa cargaison. Les passagers furent débarqués en Angleterre; et Mgr de Saint-Vallier, comme je l'ai déjà dit, y fut détenu l'espace de cinq ans. Ce ne fut qu'en 1709 qu'il lui fut permis de passer en France.

La prise de la *Seine* fut un grand malheur pour la colonie canadienne, non seulement parce qu'elle la priva plusieurs années de la présence de son évêque, mais aussi parce qu'elle fit éprouver aux Canadiens des pertes énormes. M. Tremblay semble avoir pressenti ce malheur :

« Je plains beaucoup le Canada dans l'état où il se trouve, écrit-il à ses confrères du séminaire. Quel secours peut-il tirer d'un seul vaisseau comme la *Seine*,qui encore court bien risque d'être pris et, par conséquent, le pays d'être privé de tout secours? J'ai longtemps balancé si je vous enverrais mes ballots par ce vaisseau; mais quand je considère l'embarras où vous seriez si ce vaisseau arrivait à bon port et que vous ne recevriez rien par lui,

(1) Ce chiffre est confirmé par une lettre de Mgr de Saint-Vallier au Saint-Siège, datée de Farnham, 15 nov. 1704. — En répondant au pieux évêque, le cardinal préfet de la Propagande lui transmit un Bref du Souverain-Pontife l'encourageant par de bonnes paroles, lui et ses compagnons de captivité. Mgr de Saint-Vallier répondit, le 5 octobre 1705 : « Ex quo nos tenero planè affectu ad mala nostra fortiter perferenda Sanctissimus Pater hortatus, et Apostolicam benedictionem amanter impertitus est, insolitum profectò animis nostris accessit robur, quo acerbi ac diuturni carceris ærumnis suppares efficimur sustinendis; quin et nova amissæ libertatis recuperandæ spes ideò præcipuè affulsit, quod sua nos benevolentiâ suoque præsidio Beatissimus Pontifex tueri velit... » (Archives du Vatican).

je m'abandonne à la divine Providence. Mon Dieu! que je crains que la *Seine* ne soit prise! »

La perte de la cargaison de la *Seine* rendit certains effets extrêmement chers au pays. Il y eut une véritable disette de sel à Québec et à Montréal; et la cherté de cet objet de première nécessité causa des soulèvements populaires que M. de Vaudreuil eut beaucoup de peine à apaiser.

D'un autre côté, si l'on en croit Charlevoix, des malheurs comme celui de la perte de la *Seine* avaient un avantage, en obligeant les habitants canadiens à moins compter sur les produits d'outremer et à s'efforcer de retirer de leurs terres leurs besoins: « On ne s'y était point encore avisé d'y faire de la toile, écrit-il; la nécessité y fit ouvrir les yeux sur cette négligence; on y sema du chanvre et du lin, qui y réussirent au delà de ce qu'on avait espéré... »

L'intendant Raudot écrivait au ministre en 1706 :

« Les habitants de ce pays commencent à présent à reconnaître l'erreur de tout ce qu'ils ont fait. Ils s'adonnent à la culture de leurs terres, à faire des chanvres et des lins, et étant encouragés, ils feront, à la fin, de ce pays un pays utile à la France...

« C'est une augmentation d'obligation que ce pays vous a, ajoutait-il, que la permission que vous donnez aux pauvres gens de faire de la toile et quelques mauvaises étoffes pour se couvrir. S'ils n'en avaient pas fait un peu, la moitié des habitants seraient sans chemises. Ils ont tous besoin d'en faire, car l'on peut dire que dans ce pays-ci il n'y a personne de riche et à qui tout ne soit nécessaire pour pouvoir subsister... »

Quelle ironie, vraiment! quand on songe que les Canadiens n'avaient pas encore eu jusque-là la permission de faire de la toile et des « étoffes pour se couvrir! » On voulait les obliger à se pourvoir de leurs besoins en France : le Canada devait être un débouché pour les produits français : on ne songeait qu'à une chose, en faire « un pays utile à la France! »

Faut-il s'étonner que ce pauvre pays fût resté en arrière pour l'industrie et l'agriculture? Faut-il s'étonner que la misère et la cherté des vivres et des marchandises aient occasionné quelquefois des mouvements séditieux, des soulèvements populaires? On en cite un, en particulier, qui eut lieu dans les environs de Québec en 1714 : c'était « la veille de la Saint-Barthélémi. » Un certain

nombre d'habitants de Saint-Augustin et de Lorette se réunissent et décident de se rendre en ville pour se plaindre auprès des autorités de la cherté des marchandises. Le Conseil Supérieur ordonne une enquête et fait mettre en prison les chefs du soulèvement. Voici en quels termes est conçue la plainte du procureur général :

« Plusieurs habitants des côtes voisines se sont attroupés sous prétexte de la cherté des marchandises et de représenter leur misère; il s'en est trouvé quelques-uns parmi eux assez téméraires pour s'être armés de fusils, et ont été vus par différentes personnes : ils ont poussé leur insolence jusqu'au point de faire des menaces d'entrer dans la ville ainsi attroupés, si on n'écoutait leur remontrance; et ils ne se sont retirés que sur ce qu'ils ont appris que les troupes et les milices de cette ville étaient commandées pour marcher à eux... (1). »

S'attrouper pour représenter leur misère : quel crime abominable de la part de ces pauvres gens!

Mais revenons à Mgr de Saint-Vallier.

Rentré en France, après sa longue captivité en Angleterre, il y fut retenu par la cour jusqu'en 1713. Quelles étranges mœurs! quel singulier ordre de choses! Et il y a des gens qui regrettent ces temps d'autrefois, où les évêques avaient besoin de la permission de la cour pour entrer dans leurs diocèses!

Faut-il croire, comme le prétendit le prélat, que certaines influences secrètes, au Canada, empêchèrent son retour, comme on avait fait en 1695? Je ne vois rien dans les documents qui l'indique. Tant que Mgr de Laval vécut et qu'il put suppléer à l'évêque titulaire pour les ordinations et autres fonctions épiscopales, on ne songea pas à se plaindre de son absence : mais une fois l'ancien évêque disparu, en 1708, on fit immédiatement des démarches pour que Mgr de Saint-Vallier revînt au Canada. Non; le prélat était retenu en France, parce qu'il n'y a rien que les cours redoutent autant que les difficultés religieuses, et qu'on n'avait pas oublié à Versailles les querelles qu'il avait eues autrefois avec son clergé et les autorités de la colonie.

Il attendit patiemment qu'on lui permît de retourner au Canada, bien décidé à ne jamais donner sa démission, et à rentrer le plus

(1) *Jugements du Conseil Supérieur*, VI, 997.

tôt possible dans son diocèse, pour y « mourir, disait-il, les armes à la main. » Cette expression un peu belliqueuse dénotait bien l'état de son âme. Persuadé que c'étaient certains personnages ecclésiastiques du Canada qui étaient la cause de sa rétention en France, il méditait de frapper un grand coup. A la fin, il se lassa d'attendre et mit son projet à exécution. Il écrivit de Paris à son clergé une lettre foudroyante, dans laquelle il visait spécialement ceux qu'il appelait « les faux frères. » Cette lettre est du commencement de 1713 :

« Vous savez, dit-il, comment le Seigneur nous a éloigné de vous, dans le temps même que nous nous en approchions et que nous espérions de vous rejoindre, après quatre ans de séparation et de voyages pour les nécessités de notre Église. Vous savez que la divine Providence nous a conduit en Angleterre et que, durant cinq années, nous avons éprouvé une compensation rude et amère de toutes les consolations spirituelles que nous avions goûtées dans la sainte cité de Rome, auprès des corps des saints Apôtres et sous les yeux du Père commun des fidèles.

« Mais ce que vous ne savez pas peut-être et ce que je voudrais, s'il était possible, dérober à vos yeux, c'est une épreuve bien plus fâcheuse que nous souffrons maintenant, semblable à celle dont saint Paul se plaint et néanmoins se glorifie dans plusieurs de ses épîtres, c'est la persécution des faux frères, persécution qu'il appelle même, selon saint Jean-Chrysostôme, l'Ange de Satan.

« La charité que nous conservons pour ces faux frères et l'amour de la paix nous ont fait dissimuler jusqu'ici cette persécution, peut être au-delà de notre devoir. Nous nous sommes contenté d'en gémir devant Dieu. Nous nous sommes flatté que notre longue patience, les excès mêmes où il se sont portés les feraient rentrer en eux-mêmes... Mais nous voyons, avec une vive amertume de cœur, que rien ne les touche, et que ce qu'ils craignent le plus, c'est la présence de leur pasteur. Ils voudraient, s'il leur était possible, nous tenir toujours éloigné de l'Église de Québec, notre épouse; et ne pouvant, après de vains efforts, rompre les liens qui nous attachent à elle, il s'opposent sous main à notre retour. Par une politique souterraine très opposée à l'esprit de l'évangile, ils nous retiennent dans une espèce d'exil en ce pays-ci, en faisant naître des obstacles à notre départ, et rendant inutiles tout ce que nous faisons pour les surmonter... »

Le prélat rappelle ensuite que d'après le synode tenu à Québec, dans l'automne de 1700, les confesseurs dans les villes devaient faire renouveler leurs pouvoirs au bout de trois ans, et ceux des missions éloignées au bout de cinq ans :

« Nous avons déclaré solennellement dans ce synode, dit-il, et en toute occasion, que tous ces pouvoirs expirent avec ce terme. Néanmoins plusieurs ont la témérité de confesser depuis treize ans, sans avoir fait renouveler leur approbation. Quel dérèglement! Quel malheur! Et quel en doit être le châtiment? Si les moindres fautes dans les prêtres sont très grandes, que penser de celle-ci? Puisque parmi nous point de défaut plus grand que celui de puissance, quelle excuse, quel prétexte peut avoir ici lieu? Où est le titre même coloré?... »

Ses vicaires généraux, de Maizerets, Glandelet et La Colombière, avaient dû pourtant se poser ces questions à eux-mêmes; et s'ils avaient laissé les choses dans le *statu quo,* continuant implicitement la juridiction aux confesseurs, c'est sans doute parce qu'ils avaient jugé que l'éloignement de l'évêque rendait très difficile et presque impossible de recourir à lui.

Quoi qu'il en soit, l'évêque déclare que tous les pouvoirs de confesser « cesseront au 1er novembre 1714, temps auquel nous comptons, dit-il, avec l'aide de Dieu, nous trouver à Québec, si les faux frères ne continuent pas de s'opposer efficacement à notre retour. »

Mais quels sont ces faux frères? L'évêque ne les nomme pas, mais il les désigne assez clairement :

« Afin de mettre, dit-il, ceux qui s'opposent à notre départ dans la nécessité de procurer eux-mêmes efficacement ce prompt départ, bien loin de continuer à le traverser comme ils font, nous jugeons nécessaire, dans les circonstances présentes, d'en venir à la fâcheuse extrémité d'ôter tout moyen de recourir à d'autres qu'à nous, pour les choses qui dépendent de l'autorité des évêques. Dans cette unique vue, quelle que satisfaction que nous ayons eue par le passé et que nous espérions encore pour l'avenir du secours de nos vicaires généraux, nous suspendons et nous révoquons tous les pouvoirs par nous donnés à nos dits vicaires généraux jusqu'à présent; et nous déclarons que la présente suspension et révocation aura lieu à commencer du premier janvier de l'année prochaine 1714... »

Si Mgr de Saint-Vallier voulait désigner sous le titre de « faux frères » ses vicaires généraux, il est juste de dire qu'au moins deux d'entre eux s'occupaient depuis longtemps et sérieusement d'obtenir son retour au Canada. Je lis dans une lettre du gouverneur et de l'intendant au ministre, en date du 2 novembre 1710 :

« MM. de Maizerets et Glandelet, grands vicaires et supérieurs du séminaire de cette ville, sont venus nous marquer la nécessité que cette colonie a du retour de M. l'évêque pour faire les ordinations et autres fonctions épiscopales. Son absence empêche, monseigneur, que ce séminaire puisse fournir les curés nécessaires...

« Le diocèse de Québec est parfaitement réglé, ajoutaient-ils. C'est une justice qu'on doit aux grands vicaires de M. l'évêque, qui savent fort bien, en employant l'autorité ecclésiastique, se servir de la séculière pour obliger les peuples d'avoir la révérence qu'ils doivent dans les églises et empêcher le scandale... »

Ils écrivaient encore l'année suivante (1711) :

« Le clergé est en ce pays d'une si grande édification, que les ecclésiastiques inspirent de la piété aux peuples, qui y paraissent fort portés... »

Le malheur et les contrariétés conduisent quelquefois à l'injustice : qui sait si Mgr de Saint-Vallier, retenu en France par la cour, ne s'était pas trop facilement figuré que tout le monde était contre lui au Canada?

Voici ce que M. de Ramesay, gouverneur de Montréal, écrivait au ministre le 6 novembre 1712 :

« Toutes les communautés et habitants du gouvernement de Montréal attendent avec une très grande impatience le retour de Mgr l'évêque de Québec dans son diocèse, où il serait très nécessaire, tant pour y donner les ordres de prêtrise, que pour le soulagement des pauvres, des veuves et des orphelins. Ils espèrent que vous aurez la bonté de le renvoyer aussitôt que vous le pourrez... »

Enfin le roi lui permit de rentrer dans son diocèse. Tous les principaux vaisseaux étant déjà partis, il fut obligé de faire voile sur un misérable navire où il eut beaucoup à souffrir, et rentra dans sa ville épiscopale le 17 août 1713.

On aimerait à savoir quels furent les sentiments intimes de ses prêtres en le revoyant. La lettre si sévère qu'il leur avait adressée

de Paris avait-elle laissé dans leur esprit quelque trace d'amertume? Mais est-il bien sûr qu'elle leur fut jamais adressée? Je l'ai citée comme un reflet de l'état d'âme du prélat au moment où il l'écrivit. Elle fut certainement écrite et « donnée à Paris, » puis envoyée au Canada : on en a une copie à l'archevêché de Québec. Mais il y a, suivant nous, lieu de croire que les vicaires généraux exercèrent une sage temporisation : l'évêque arriva, sur les entrefaites, le 17 août; et le mandement n'ayant plus sa raison d'être, ne fut probablement pas envoyé aux différents curés ou missionnaires de la Nouvelle-France (1).

Bien des difficultés surgirent entre le séminaire et le Chapitre, à propos du partage du revenu des abbayes et des gratifications accordées par l'État au clergé canadien Ces difficultés se continuèrent durant tout le règne de Mgr de Saint-Vallier et longtemps après lui : elles étaient la conséquence de la réforme du séminaire, et de la séparation absolue que le prélat voulait mettre entre le séminaire et le Chapitre.

Par les lettres patentes qu'il avait obtenues en faveur du Chapitre, le roi s'était réservé la nomination du doyen et du grand chantre (2). Cette disposition affligea bon nombre de prêtres qui eussent préféré que cette nomination eût été laissée au Chapitre, comme l'avait réglé Mgr de Laval. L'évêque les blessa encore davantage en paraissant ignorer complètement l'œuvre de son prédécesseur. Celui-ci avait donné au Chapitre de Québec de magnifiques statuts : on peut les lire, ils existent encore (3). Or, Mgr de Saint-Vallier, décidé à en faire de nouveaux, commençait les siens par ce préambule : « Notre prédécesseur, *dont nous tâchons de suivre les vestiges*, ayant érigé dans notre église cathédrale un Chapitre, s'était réservé de faire des statuts qui servissent de règle au dit chapitre; et *comme il n'a pas exécuté son projet*, ni donné des statuts à la dite église, nous nous sommes obligé d'y suppléer et à cette fin de faire les statuts suivants... (4). » Singu-

(1) Dans la copie qui se trouve à l'archevêché de Québec, il n'y a aucune date. Le mandement porte seulement : « Donné à Paris. » (*Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 482, Mandement pour faire cesser certaines infractions aux statuts du dernier Synode).

(2) *Édits et Ordonnances*, I, 339.

(3) *Mandements des évêques de Québec*, I, 135.

(4) Documents de Paris, Église du Canada.

lière manière *de suivre les vestiges* d'un homme que d'ignorer complètement son œuvre !

Mais toutes ces difficultés entre le séminaire, le Chapitre et l'évêque n'eurent pas le retentissement des luttes d'autrefois; et l'on ne s'en occupa guère en dehors des cercles ecclésiastiques. En général, le retour de l'évêque dans son diocèse y apporta la joie et le contentement : l'Église du Canada était heureuse d'avoir retrouvé son chef. M. de Vaudreuil écrivant au ministre quatre mois après l'arrivée de Mgr de Saint-Vallier :

« J'ai attendu jusques ici, disait-il, à vous parler de l'arrivée de M. l'évêque en ce pays. Je ne saurais trop vous dire combien elle a fait de plaisir à tout le monde, et de bien en même temps, par la quantité de prêtres qu'il a ordonnés (1), dont on avait très grand besoin dans toute la colonie. Ses charités continuelles d'ailleurs font que chacun a recours à lui. En mon particulier, j'ai une véritable joie de le revoir, et je me fais un honneur de lui rendre visite à son hôpital général, où il demeure, le plus souvent qu'il m'est possible... »

(A suivre). Abbé A. Gosselin.

(1) Il en ordonna dix-huit. (Voir *Henri de Bernières*, p. 140).

MONSEIGNEUR AMETTE

ÉVÊQUE DE BAYEUX ET LISIEUX

Il y a six mois (1), nous annoncions à nos lecteurs le choix fait par le Souverain Pontife et la nomination à l'évêché de Bayeux de Celui que Mgr Hugonin avait lui-même désiré et voulu, de Sa Grandeur Mgr Léon-Adolphe Amette. Depuis ce moment, les jours se sont écoulés; le nouvel évêque a été sacré, il a pris possession de son siège épiscopal.

Il faudrait de longues et éloquentes pages pour retracer les fêtes mémorables qui ont eu lieu, l'enthousiasme avec lequel a été accueilli Celui que nous sentions bien être l'envoyé de Dieu. Il appartiendra à l'amité fidèle et dévouée de noter ces choses pour qu'elles restent présentes, et nous savons la plume habile et connue qui saura faire revivre les émotions passées. Pour nous, dans cette *Revue*, notre rôle est plus modeste; d'usage même, nous ne nous permettons qu'un filial souhait de bienvenue à l'évêque nouvellement nommé dans un des cinq départements qui composent la Normandie, mais aujourd'hui, l'accueil fait à Sa Grandeur Mgr de Bayeux a été tellement exceptionnel que nous ne pouvons nous empêcher de laisser parler notre cœur et nos souvenirs.

Combien elle fut belle cette cérémonie d'Évreux où cinq évêques ayant à leur tête le vénérable cardinal de Rouen appelèrent sur celui qui devenait le Pasteur d'un grand troupeau, les bénédictions du Très-Haut; et comme, dès le premier instant, celui-là qui était sacré suscita un pieux enthousiasme en parlant du Christ et du rôle de l'évêque dans les termes si élevés que l'on sait.

L'entrée de Sa Grandeur dans son diocèse de Bayeux ne fut qu'une ovation continuelle, un continuel triomphe. Salué à

(1) Numéro du 15 juillet 1898.

Lisieux, acclamé à Caen, Mgr Amette trouva à toutes les gares, depuis cette ville jusqu'à la Délivrande, les municipalités entourées des habitants de chaque commune venant déposer aux pieds de leur évêque des hommages empressés et solliciter sa bénédiction. Les fêtes de la Délivrande, malgré la saison triste, eurent l'éclat des beaux jours; immense était la foule, grand fut l'enthousiasme. Cet enthousiasme, Sa Grandeur l'a retrouvé à Villiers, à Sommervieu, à Saint-Vigor.

Quant à cette entrée à Bayeux, ce fut un rêve, rien ne se peut imaginer de pareil; le respect, la vénération étaient dans tous les cœurs. Et, lorsqu'après avoir parcouru deux kilomètres sous un dôme ininterrompu de feuillages et de fleurs, le nouvel évêque a vu s'ouvrir devant lui cette merveilleuse cathédrale aux dentelles de pierre, ce vaisseau immense, sobrement orné, contrastant si majestueusement avec la féerie du dehors, quant aux ovations de la foule, succéda le silence religieux et que la voix des orgues se fit seule entendre pour porter vers Dieu l'hymne de la reconnaissance, nous comprenons quelle dut être son émotion, émotion qu'il traduisit quelques instants après, du haut de la chaire chrétienne, en termes inoubliables.

Hier encore, c'est en père vénéré que Monseigneur a été reçu à l'église Saint-Jean et la réception qui lui a été réservée dans le rapide parcours effectué au milieu des rues de la vieille cité caennaise a été réellement triomphale. C'est aussi comme un père vénéré que, le même jour, il a été entouré, à midi, par les nombreux soldats présents à la messe militaire et avides d'entendre sa parole vibrante de patriotisme et de foi, et le soir, dans l'église Saint-Etienne, les mêmes sentiments animaient la foule d'hommes de toute condition, de tout rang, venus pour recevoir la bénédiction de l'évêque du Sacré-Cœur.

Les grandes fêtes sont terminées et chaque jour cependant, Mgr Amette comprend mieux sans doute comment il est aimé, car chaque jour, lorsqu'il découvre des figures nouvelles, il devine aussi un respect nouveau plus grand, un dévouement plus absolu. Pour nous, à qui il a été donné de voir naître et croître cet enthousiasme qui ne se dément pas, nous élevons notre cœur vers le ciel en un cri de reconnaissance, car, si dans un diocèse profondément chrétien le respect est allé tout naturellement au nouveau pasteur, à voir la façon dont ce respect s'est révélé, en constatant quels

liens se créent entre Mgr Amette et ceux qui se précipitent vers lui, nous comprenons mieux la grâce que la Providence a faite à l'Église de Bayeux. Par une de ces intuitions qui sont le secret de Dieu, tous sentent qu'ils ont un grand et saint évêque auquel il est réservé de faire de grandes et saintes choses. Les sentiments de cette nature ne s'analysent pas, on ne peut que les constater, que n'est-il possible de le faire comme il conviendrait!

P. DE L.

MONSEIGNEUR JOSEPH GUÉRARD

ÉVÊQUE DE COUTANCES ET AVRANCHES

Le diocèse de Coutances, resté si longtemps sans évêque, voit enfin son siège épiscopal dignement rempli par Mgr Joseph Guérard, sacré à Rennes le 2 février dernier.

Le nouvel évêque né à Loudéac, le 22 janvier 1846, d'une famille profondément chrétienne, est d'origine normande par son père, né à Saint-Samson-de-Bonfossé près Saint-Lô; celui-ci a habité également la Manche comme capitaine de gendarmerie. Sa mère, décédée il y a seulement un an, était une vraie sainte et le meilleur éloge que l'on puisse faire d'elle, c'est de dire que ses trois fils furent appelés à la grâce du sacerdoce et que l'aîné, l'élu de Dieu, a été trouvé digne de recevoir la consécration épiscopale.

M. l'abbé Joseph Guérard fit ses premières études chez les Frères de Lamennais, dans sa ville natale, puis au collège Saint-Vincent de Rennes; il les termina brillamment, en entrant au séminaire de Saint-Sulpice sur la demande de Mgr Brossais Saint-Marc qui aima toujours d'un amour de prédilection le jeune abbé. Aussi, quand il eut rempli pendant quelques années les fonctions de vicaire à Saint-Sauveur de Rennes, puis de directeur au Grand Séminaire, résolut-il de se l'attacher plus intimement en le prenant comme secrétaire de l'archevêché, il lui confia également la direction de la *Semaine Religieuse*. Huit ans après, l'abbé Guérard devenait secrétaire général de l'archevêché et montrait les qualités d'un véritable administrateur.

En 1883, le titre de chanoine titulaire venait récompenser son zèle et il était en outre nommé pénitencier et maître des cérémonies du Chapitre.

Les habitants de Rennes savent avec quel tact, quelle bienveillance toujours égale, le nouvel évêque de Coutances s'est

acquitté de ses hautes et délicates fonctions. Il était sans contredit un des prêtres les plus populaires et les plus aimés de ce grand et beau diocèse.

Coutances a déjà pu apprécier sa rare bonté et son affabilité parfaite. Le soir même de son entrée dans sa ville épiscopale, la ville étant brillamment illuminée, il se mêlait à la population en exprimant sa reconnaissance pour les marques de sympathie qu'elle lui avait témoignées au cours de cette journée.

Nous ne doutons pas que les rares qualités de son esprit et de son cœur, sa science théologique si profonde et sa grande fermeté ne soient bientôt appréciées par le diocèse tout entier. Le nombreux clergé qui est la gloire de l'Eglise de Coutances ne tardera pas à reconnaître que nul, mieux que Mgr Guérard, ne pouvait succéder au si regretté et si cher Mgr Germain.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Pour ma Paroisse, 1 vol. 1899, in-12 franco, 3 fr., chez Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon.

« Recueil d'historiettes », dit M. Nemours Godré dans les quelques lignes d'introduction qu'il a placées au début de son volume. Historiettes soit, mais combien charmantes, spirituellement contées, combien variées dans la forme et dans le fond!

L'auteur a évité les discussions, il n'a pas voulu faire une œuvre d'apologétique, désirant seulement nous mettre sous les yeux un tableau fidèle de mœurs, une reproduction exacte de ce qui se passe journellement, et il l'a fait avec une chaleur communicative qui rend cette œuvre vivante et lui attire toutes les sympathies.

Ce livre n'est pas fait uniquement pour distraire, amuser; ce n'est pas un roman, quelque bon qu'il puisse être; c'est une œuvre plus élevée, une œuvre morale. De chaque historiette se dégage une vérité, une leçon dont on doit profiter et c'est là ce qu'a voulu l'auteur et qui justifie son titre : « *Pour ma Paroisse* », c'est-à-dire pour l'Église, dont M. Godré est un des défenseurs les plus éclairés et les plus ardents. A nous donc chrétiens de répandre ce petit volume qui peut faire du bien, beaucoup de bien, car sa forme humoristique lui ouvrira les portes ordinairement fermées aux ouvrages plus sérieux qui s'annoncent tristes et moroses.

P. de L.

Madame Louise de France, 1 vol. 1899, grand in-8° de 403 pages, 7 fr., chez Victor Retaux, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

C'était une pieuse pensée de retracer la vie de Mme Louise de

France, de cette princesse née sur les marches du trône et morte milieu des austérités du cloître à la veille des évènements les plus tragiques. M. de la Brière l'a fait avec toute la délicatesse possible, touchant avec un tact de chrétien cette angélique figure. Et sous nos yeux passe accessoirement une curieuse étude de cette fin du grand siècle, du début de cet autre siècle où s'enfantaient de si tristes choses. Suivre une sainte dans le cloître, noter ses papiers intimes, sonder le pourquoi de sa vocation, pénétrer dans sa cellule, vivre cette vie de dévouement, de prière, de sacrifice, était tâche difficile; il fallait pour cela comprendre l'âme même de cette fille de France, de cette sœur de Louis XV, choisie par Dieu comme sublime victime. M. de la Brière était bien disposé à entreprendre cette étude par ses travaux précédents. Il avait compris les sentiments chrétiens du cœur de Montaigne, il avait analysé dans des pages exquises les lettres de Mme de Sévigné, tout ce que cette mère modèle y avait mis de pieuses pensées; il avait retracé la vie de ceux que leur situation lance au milieu du monde et qui, au milieu des intrigues de toutes sortes, conservent des âmes de saints. Il pouvait donc sans crainte aborder un sujet plus délicat encore. Au point de vue historique, le livre de M. de la Brière comble une lacune; on s'est trop habitué à considérer la fin du XVIIe et le XVIIIe siècle à travers les récits plaisants des faiseurs de mémoires ou de chroniques; l'anecdote nous renseigne uniquement sur cette époque et Dieu sait quelle anecdote! Le scandale alimente presque seul ce genre de littérature; il était bon qu'une autre note fut donnée et, qu'à côté des folies d'une classe de la société, l'on comprit la vie sérieuse de certains, les austérités de quelques-uns. Mme Louise de France nous apporte un élément nouveau d'appréciation sur un temps qui a besoin d'être mieux connu, les érudits feront bien de ne pas négliger cette étude consciencieusement écrite.

P. DE L.

A PROPOS DE CHATEAUBRIAND. — NOTES BIBLIOGRAPHIQUES SUR SON PAMPHLET DE LA MONARCHIE selon la Charte, par le marquis de Granges de Surgères, in-8° de 12 pages, Paris, 1898, chez Techener, 219, rue Saint-Honoré.

M. le marquis de Surgères, en quelques pages très documentées, nous donne des détails inédits sur le pamphlet célèbre de Château-

briand et sur les modifications qu'il subit; c'est là, à plus d'un titre, une étude intéressante pour les amateurs de bibliographie et pour tous ceux qui se sont occupés des phases diverses de la vie du grand écrivain et de l'homme politique mal connu qu'a été Châteaubriand.

ÉCOLES ET ÉRUDITION BÉNÉDICTINES, jeunesse et vieillesse, XIe et XVIIIe siècles, par A. Join-Lambert, chez Amelot à Brionne, broch. in-8° de 19 pages.

Le hasard souvent nous met sur la trace des documents les plus dignes d'être signalés; c'est ainsi que nous tenons à indiquer à nos lecteurs une curieuse étude sur les grandeurs et les décadences de l'abbaye du Boc, dont M. l'abbé Porée est en ce moment le consciencieux écrivain. Depuis Lanfranc jusqu'à la réforme bénédictine de saint Maur qui, au XVIIe siècle, rouvre une ère brillante pour la Congrégation, M. Join-Lambert a, en une synthèse heureuse, résumé tout un passé des plus intéressant. Il est à désirer que ces pages soient connues non seulement des membres de la Société libre de l'Eure auquels elles ont été destinées, mais aussi de tous ceux que passionne l'histoire de nos vieilles abbayes bénédictines.

HISTOIRE DE LA CONGRÉGATION DE SAVIGNY PAR CLAUDE AUVRY PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES PAR AUGUSTE LAVEILLE, 3 vol. in-8°, publiée par la Société de l'Histoire de Normandie, chez Picard et fils, 82, rue Bonaparte, Paris.

La Société de l'Histoire de Normandie vient de publier un long manuscrit de Claude Auvry sur l'histoire de la Congrégation de Savigny; le R. P. Laveille, de l'Oratoire, qui avait été chargé de cette publication, y a joint des notes que nous aurions voulu plus nombreuses et une introduction qui est à elle seule une véritable histoire de l'abbaye et augmente singulièrement l'intérêt de cette publication. Le R. P. Laveille a étudié spécialement la bibliographie du manuscrit et nous donne des détails précieux sur cette œuvre qui a elle-même une importance réelle pour l'histoire locale et les antiquités ecclésiastiques de la Normandie. Nos lecteurs connaissent la compétence et l'érudition de R. P. Laveille, nous n'insisterons donc pas sur ce point. Nous constatons seulement que la nouvelle publication due à l'initiative de la Société

d'Histoire de Normandie occupe une place honorable à côté des savants mémoires qu'elle publie chaque année.

LES DERNIERS JOURS DE L'ACADIE (1748-1758), correspondances et mémoires extraits du portefeuille de M. Le Courtais de Surlaville, lieutenant général des armées du roi, ancien major des troupes de l'Ile-Royale, mis en ordre et annotés par G. du Boscq de Beaumont, Paris, 1899, librairie historique des Provinces, Émile Lechevalier, 39, quai des Grands-Augustins.

Les intéressants travaux que publie dans cette *Revue* M. l'abbé Gosselin, aussi bien que nos démêlés récents avec l'Angleterre donnent une actualité toute particulière à l'ouvrage qui, sous ce titre : *Les derniers jours de l'Acadie*, vient de paraître à la librairie Émile Lechevalier. L'auteur qui a eu la bonne fortune de découvrir une volumineuse correspondance échangée entre officiers témoins des évènements qu'ils décrivent, l'a annotée et commentée par une introduction qui comptera parmi les pages les mieux faites pour éclairer l'histoire de notre ancienne colonie de l'Amérique du Nord. Ce livre évoque, en outre, et met en pleine lumière une curieuse et noble figure : c'est celle de M. Le Courtais de Surlaville, né à Bayeux en 1714 et qui, par son seul mérite, parvint au grade de lieutenant général. Ce fut à lui que l'armée de Louis XVI dut ses derniers règlements. Si l'on songe que ces règlements passèrent dans les armées qui remportèrent les victoires de la Révolution, on se rendra compte de la valeur militaire de cet homme de guerre par trop oublié.

Ces lettres nous font assister aux brillants faits d'armes de l'ancienne infanterie de marine; elles nous font vivre de la vie intime et journalière des garnisons coloniales d'alors. A tous ces titres, l'ouvrage de M. de Beaumont se recommande à l'attention de nos lecteurs : ils y trouveront d'instructives révélations au sujet des procédés employés par l'Angleterre à notre égard, durant le siècle dernier.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Évreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

8me ANNÉE — 6me LIVRAISON

15 MAI 1899

V. Quesné : Histoire du Désert des Carmes Déchaussés de la Garde-Châtel, près Louviers *(suite)*. — M. Godefroy : Le chevalier de Callieres, gouverneur du Canada (1648-1703) *(suite)*. — Abbé A. Gosselin : Mgr de Saint-Vallier et son temps *(suite)*. — Paul Le Cacheux : Anecdotes bas-normandes de Constantin de Renneville. — V. Bourrienne : Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son rôle au début de la première croisade *(suite)*. — Paul de Longuemare : Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe *(suite)*. — E. Travers : Rectification à la liste des évêques d'Avranches de Julien Nicole. — P. de L. : Pèlerinage national d'hommes à Lourdes. — L. O. : Nécrologie.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1899

SOMMAIRE DE LA SIXIÈME LIVRAISON

I. — Histoire du Désert des Carmes Déchaussés de la Garde-Chatel, près Louviers (*Suite*).	**V. Quesné.**	439
II. — Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703) (*Suite*)	**M. Godefroy.**	456
III. — Mgr de Saint-Vallier et son temps (*Suite*)	**A. Gosselin.**	470
IV. — Anecdotes bas-normandes de Constantin de Renneville. . .	**P. Le Cacheux.**	489
V. — Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son role au début de la première croisade (*Suite*). .	**V. Bourrienne.**	507
VI. — Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*Suite*)	**de Longuemare.**	533
VII. — Rectification a la liste des évêques d'Avranches de Julien Nicole	**E. Travers.**	552
VIII. — Pèlerinage national d'hommes a Lourdes	**P. de L.**	558
IX. — Nécrologie	**L. O.**	561

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Les Normands au Canada : Le journal de l'abbé Baudouin, 1697, par l'abbé GOSSELIN, membre de la Société royale du Canada.

Essai historique et archéologique sur Angerville-l'Orcher, par l'abbé COMONT.

Les derniers jours de deux abbayes normandes : Savigny et le Mont Saint-Michel, par le R. P. LAVEILLE, de l'Oratoire.

La Commanderie de Chanu (Eure), par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du lycée d'Évreux.

Les livres de raison en Normandie : Une famille de robe aux dix-septième et dix-huitième siècles, par E. LE CORBEILLER.

Notes sur la vie et l'œuvre de Félix Buhot, de Valognes, par l'abbé AD

Le collège de Valognes, par l'abbé ADAM.

HISTOIRE DU DÉSERT

DES

CARMES DÉCHAUSSÉS DE LA GARDE-CHATEL

(PRÈS LOUVIERS)

(Suite)

Si, comme on l'a vu plus haut, on recueillit, pendant trois années, les pierres et autres matériaux, avant de porter la première pierre à la première cellule, c'est peut-être aussi qu'il s'agissait d'édifier ce couvent suivant tous les règlements et les prescriptions; ce fut peut-être aussi par ces motifs qu'il eut plus de célébrité.

Le R. P. Cyprien de la Nativité de la Vierge, dont le nom se retrouve le plus souvent dans les premiers actes de la constitution de ce Désert ou dans les pièces de procédure que nous verrons plus tard, a écrit sur les règlements des Déserts, une première fois, en 1651. Son *Mémoire* est reproduit dans Hélyot (1).

Il a écrit également en 1667 : *Description des Déserts des Carmes Déchaussés*, par le P Cyprien de la Nativité (2).

Mais malgré toute l'autorité qu'il faut lui attribuer dans la fondation qui nous occupe, il ne faut pas le reconnaître comme l'auteur du *Règlement de la vie érémitique*. Dans son *Mémoire* de 1651, on retrouve une partie de l'instruction du Vén. P. Saint-Thomas de Jésus, à qui est due l'institution des Déserts, et qui écrivit le premier règlement pour la fondation du premier Désert qui eut lieu en Espagne à Bolargue, dans la Vieille-Castille, en 1592. Puis il fit une *Instruction*, pour les ermites, imprimée

(1) Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques*, Paris 1721, tome I, page 361.

(2) Petit in-8° chez Gilles Blayzot, à Paris, à l'hôtel de Bavière, près la porte Saint-Marcel, MDCLXVII.

parmi ses « *Opera omnia* », tome II; et il fit encore un troisième règlement à l'occasion de la fondation du Désert de Marlague, près Namur en Belgique, en 1621. Ce règlement est calqué sur celui du premier Désert en Espagne. Enfin, en 1623, les institutions de l'ordre des Carmes Déchaussés furent définitivement arrêtées, et elles contiennent cinq chapitres sur les Déserts.

En tous cas, le P. Cyprien de la Nativité ayant écrit sur les Déserts en 1651, il semble probable qu'il a vécu au Désert de Blaye, et, puisqu'il vint de suite au Désert de la Garde-Châtel, c'est sans doute que les règlements qu'il connaissait y furent appliqués dès le commencement.

Voici ce règlement publié par le P. Cyprien de la Nativité, en 1667, ainsi que les vers qui sont sur la première page du petit in-8° en sorte d'introduction.

Je le conduirai à la solitude et lui parlerai au cœur.

Désert où le démon a perdu sa puissance,
Retraite des vertus, séjour de l'innocence,
Terrestre paradis où des anges mortels
Font de divins concerts aux pieds des saints autels.
Solitaires forêts que vous êtes célèbres,
Que je trouve un beau jour en vos saintes ténèbres,
Que votre horreur est sainte et que votre abrupte âpreté
Dans de rudes objets a pour moi de beauté.

Description des Déserts des Carmes Déchaussés par le P. Cyprien de la Nativité.

Dans les Déserts il y a deux portiers, placés en divers logement, pour en donner l'entrée et pour instruire exactement les hostes, et survenants, des lieux où il peuvent entrer, et où il est permis de parler pour ne point troubler le silence et le calme des anachorètes.

A la première entrée, le portier saluant le religieux qui vient avec une patente pour demeurer dans le Désert, lui dit seulement cette parole :

« Loué soit Notre-Seigneur Jésus-Christ! Votre Révérence ou Votre Charité soit la bienvenue! »

Après, il garde le silence; mais avant que de partir pour aller

au cloître, qui est bien distant de ce lieu d'un demi quart de lieue, et présenter sa patente au prieur, il lui fait lire quelques avis qui sont écrits sur une tablette, dont l'un est :

« On ne parle point, ici, de nouvelles. »

Le deuxième : « Il faut faire ce que font les autres. »

Le troisième : « Apprenez à vous taire. »

Etc, etc, etc.

L'église est au milieu du couvent, où tous les religieux, à la façon des R. P. Chartreux, ont chacun une maisonnette composée d'une cellule, d'un petit jardin et d'un coin pour y mettre du bois, avec quelques ustensiles pour travailler de la main et encore d'autres nécessités s'il y a echet.

Dans le grand enclos du Désert se font, l'été, des conférences spirituelles et l'hiver dans un lieu du couvent destiné pour cet exercice, ce qui se réitère tous les quinze jours.

Outre les cellules du cloître, il y a encore dans cette enceinte, certains hermitages séparés qui sont éloignés du couvent de trois ou quatre cent pas, où, en certains temps de l'année, on permet aux religieux de se retirer, les uns après les autres, pour y vivre avec plus de solitude et plus d'abstinence; estant d'ailleurs obligés de faire en leur particulier les mêmes actes que le gros de la communauté; et, de sonner ponctuellement les offices du chœur, les heures d'oraison, la salutation angélique et les autres actes réguliers qu'on fait dans le couvent. Pour ce qui est de la messe, les anachorètes séparés la disent et se la servent réciproquement l'un à l'autre, mais en silence, et ensuite ils se séparent sans proférer un seul mot.

En ces lieux de plus grande retraite, ils ne voient personne, et ne vivent que de fruits et de quelques herbes crues ou cuites, assaisonnées avec un apprêt léger, en sorte qu'elles n'aient pas la substance d'un potage, quoique celle-ci soit toujours fort médiocre, selon notre usage. Ils y demeurent ordinairement trois semaines.

Pour ce qui est du silence, non seulement il n'est pas permis, de jour ni de nuit, de dire un mot aux séculiers, ni aux religieux (si ce n'est au supérieur) mais même, quoiqu'il y ait quelques signes introduits pour s'exempter de parler, et bien que tous les religieux portent une petite ardoise, ou des tablettes qu'ils se présentent les uns les autres, pour exprimer leurs nécessités; si, est-ce,

qu'il n'est pas permis d'user beaucoup de ces signes, pour ne point violer par cette voie, la rigueur du sacré silence.

Tous les quinze jours, il y a une conférence spirituelle en un lieu désigné pour cet acte, où les religieux assemblés et assis selon leur rang. disent chacun leur sentiment sur une matière spirituelle qu'on a proposé par forme de thèse, comme seraient les suivantes:

« Quelle est la voie la plus prompte pour acquérir l'humilité. » — « Que faut-il faire pour être victorieux d'un vaste passion. » Etc, etc, etc. Et tous doivent apporter, par écrit, leur pensée, pour la donner et la faire enregistrer dans le livre des collations spirituelles, par le religieux qui en a la charge (1).

Or, quand il y a quelque grande solennité, comme le jour de Noël ou d'autres semblables, les solitaires, après vêpres, peuvent parler ensemble l'espace d'une heure et demie, mais s'entretenir seulement de choses spirituelles.

Le portier qui a donné l'entrée aux hôtes et aux religieux qui viennent avec science d'être associés à ces anachorètes, suivant ce

(1) Je n'ai pu retrouver ce registre; mais j'ai en mains un fort beau manuscrit composé de 16 feuilles de parchemin, recouvert d'une fort bonne reliure en veau, décorée d'un encadrement de double filet doré, à roulettes dorées à l'intérieur et formant un in-4° raisin.

Ce travail est intitulé :

Conseils à une Reyne sur la manière d'élever ses enfants, et il est signé : Fr CNVCDI.

Il appartient à une très ancienne et très honorable famille du pays, la famille Délandre dont la propriété est contigüe au mur du couvent. L'un d'eux, Pierre Délandre, occupait par bail authentique des terres du dit couvent, ainsi que nous le verrons plus loin.

Ce travail, écrit en lettres batardes avec de belles capitales, semble bien être une de ces thèses qui aurait été traitée sur la demande d'Anne d'Autriche, Les initiales formant signature, peuvent, sous plus d'un titre, faire reconnaître leur auteur le Frère Cyprien de la Nativité de la Vierge, Carme Déchaussé Indigne.

Venu du couvent de Saint-Germain au couvent de Rouen, peut-être pour aider à l'installation du Désert, on trouve son nom comme ayant assisté le 22 octobre 1664, à une donation de six mille livres en écus, laquelle somme il emploie pour obtenir le désistement de procédures commencées. Plus tard, en 1673, on trouva ses parents faisant fondation d'une cellule.

La mort d'Anne d'Autriche, survenue le 15 janvier 1668, a peut-être été la cause que ce travail fait « suivant l'ordre de Sa Majesté » comme il est mentionné dès les premières lignes, est resté dans le pays, ne pouvant plus parvenir à sa destination.

qui a esté déjà insinué, ne leur doit dire que les paroles qui lui sont prescrites par les statuts, pour ne pas contrevenir au silence; et, lorsque le supérieur a examiné la patente du nouvel ermite, il assemble toute la communauté; le nouveau solitaire, revêtu de la chappe est conduit dans le chœur, devant le Crucifix, où on allume deux cierges et récite le *Veni Creator!*

Les jours de dimanche, ces anachorètes doivent se rendre au monastère des Cénobites pour y assister à tous les exercices communs et s'en retournent, après vêpres, dans leurs hermitages, excepté les jours de conférences, car, ces jours-là, ils ne s'en vont qu'après.

Chaque semaine, le supérieur va les visiter pour voir de quelle manière ils se comportent dans leur solitude.

Lorsque le temps de la demeure d'un religieux dans le Désert, prescrit par l'obéissance, est expiré, on assemble de rechef la communauté comme à son entrée; les religieux font un peu d'oraisons en chœur; et, après avoir récité un Itinéraire composé de quelques dévotes prières, on mène le solitaire dans le même lieu où on lui avait donné des instructions en entrant. Le supérieur commande alors à quelqu'un des assistants de lui donner quelques avis salutaires pour profiter du séjour qu'il a fait dans le saint lieu; le solitaire l'écoute agenouillé, quand bien même il serait un des plus anciens de la Congrégation et que celui qui lui donne des avis serait un des plus jeunes.

Les constitutions défendent l'entrée de ces Déserts aux personnes séculières pour prendre leur divertissement dans l'enclos, soit pour y chasser, soit pour y pêcher. Ils ne peuvent y loger ou y être admis à moins qu'ils n'aient bâti à leurs dépens quelque cellule ou hermitage.

Sur un plan de ce Désert qui se trouve compris dans la *Vie des saints solitaires d'Occident*, par Bourgoing de Villefore (tome II, page 428) (1) et dont la reproduction est ci-contre, on voit que toutes les prescriptions ont été observées lors de son installation et de sa construction. La légende inscrite au bas de ce plan porte dix-sept numéros : deux portiers, le cloître placé à peu près au

(1) Publié à Paris en 1708, chez Jean Mariette, rue Saint-Jacques-aux-Colonnes-d'Hercule et à Amsterdam, en 1714, chez Pierre Brunet.

milieu de l'enclos; six hermitages isolés et ayant chacun sa dénomination, un étang, un bassin avec jet d'eau, le lieu de la conférence, etc, etc.

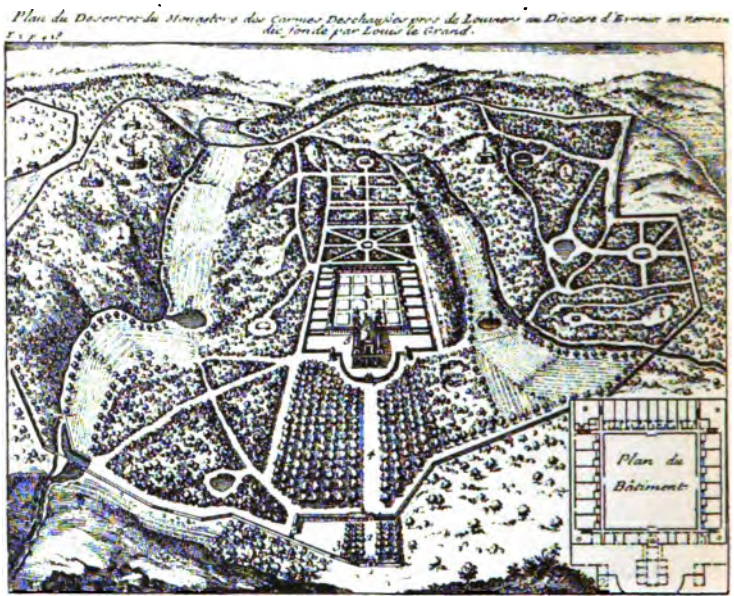

Sur la longue inscription gravée sur la pierre posée près de la troisième cellule, le 20 juillet 1663, jour de la fête de saint Élie (1), on lit :

(1) On sait que les Carmes font remonter l'origine de leur ordre au prophète Élie. Malgré les longues, violentes et savantes controverses du P. Papebrock qui allèrent jusqu'à Rome, auprès du Pape, les Carmes maintinrent cette antique origine. Le *Livre des Rois* nous apprend les prodiges accomplis par Élie sur le Mont-Carmel; c'est là qu'il provoqua les prêtres de Baal comme imposteurs alors que la reine Jézabel faitsait mettre à mort les prophètes du peuple d'Israël.

POST

Varias oppositiones ac difficultates humiliter superatas,

POST

Longa fastidia undè quaque oborta patienter tolerata.

En effet, ce qui subsiste des archives de ce couvent nous fournit le témoignage de toutes les oppositions qu'il fallut surmonter et de toutes les procédures qui furent commencées, puis terminées par une transaction en argent, à la suite de l'enquête ordonnée par le Parlement de Rouen, avant de rendre son arrêt de vérification des lettres patentes du Roy.

Le détail de cette enquête présenterait sans doute de l'intérêt, mais sa reproduction serait peut-être un peu longue et dépasserait le cadre que nous devons nous tracer.

Les deux registres intitulés : l'un, *Livre des fondations du saint Désert de Notre Dame-du-Secours* (déjà cité) et l'autre, *Copie des Titres du saint Désert de la Garde-Châtel* (1), nous donnent l'historique, pour ainsi dire, de l'installation du nouveau couvent. De ces documents, nous ne relaterons ici que ceux qui paraissent présenter le plus d'intérêt.

Le registre : *Coppies (sic) des Titres du Désert,* reproduit au premier folio la bulle du Pape concernant la fondation du Désert.

Ensuite, à la date du 3 février 1661, sentence du R. P. Général qui ordonne que le couvent de Paris fournira pour sa part, ainsi que les couvents de Rouen et de Charenton ont fourni, la somme de six mille livres, pour l'acquisition du bosquet de la Garde-Châtel et l'établissement du Désert.

Au folio 11 : permission et licence de Mgr Gilles Boutault, évêque d'Évreux, de fonder un Désert dans son diocèse.

Au folio 13 : lettres de cachet du Roy à Mgr Boutault, pour qu'il vienne poser la première pierre du nouveau couvent.

Lettre de cachet au duc de Longueville lui demandant de protéger l'établissement du Désert, datée du 31 août 1660. « A mon cousin le duc de Longueville, gouverneur et mon lieutenant général de ma province de Normandie. »

(1) Archives départementales de l'Eure. Fonds de la Garde-Châtel. H. 1059 et 1060. 2 registres in-folio, moyen.

Folio 14 : lettre de jussion du Roy, à la Chambre des Comptes, du 20 novembre 1660, pour la vérification des lettres patentes.

Folio 15 : lettre de cachet du Roy adressée à Messieurs de la Chambre des Comptes, — même sujet.

Lettre à M. de Motteville pour le même sujet, datée du 20 novembre 1660.

« A Monsieur mon fils, son conseiller d'État et premier président de la Chambre des comptes. »

Folio 16 : à mon cousin le duc de Longueville — pour faire avancer la ratification de la Chambre des Comptes.

Le 12 janvier 1661, défaut obtenu au Conseil privé du Roy, par les Carmes Déchaussés contre les officiers de la maîtrise de Pont-de-l'Arche et les habitants des paroisses voisines du Désert.

Le 18 janvier 1661, le lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts de Pont-de-l'Arche rend une sentence, de par le procureur du Roy, pour empêcher les Carmes Déchaussés de s'installer au Désert. (L'acte original est aux archives).

Le même registre porte qu'une demande de dix milles livres fut faite pour obtenir le désistement de cette opposition et que les officiers de Table de Marbre, ayant élevé la même prétention, demandaient huit mille livres.

Le 1er avril 1666, est signée une transaction, au racquit de cent livres de rente, faisant principal de deux mille tournois, en deux sacs de Louis d'argent, pour payer le désistement des officiers de la maîtrise de Pont-de-l'Arche.

Le 5 décembre 1662, nne assignation au Conseil est donnée aux sieurs curé et prieur de Montaure, sur leurs prétentions nonales dans le Désert, par le sergent royal au baillage de Rouen, vicomté de Pont-de-l'Arche, requeste des religieux Carmes Déchaussés de la maison du Désert de Notre-Dame du Secours, fondée par le Roy au bosquet de la Garde-Châtel, paroisse de Montaure, stipulés par le R. P. Paulin de Saint-Pierre, religieux du dit ordre, vicaire établi de la dite maison du Désert.

Le 18 janvier suivant, intervient une transaction au sujet de ces dixmes moyennant versement de deux cent cinquante livres à chacun d'eux.

Ensuite se trouve le désistement de Vimon-Éloi, prêtre, curé de la paroisse de Montaure, de l'action qu'ils ont ensemble.

Au folio suivant, est transcrite le ratification et l'approbation de la sus dite transaction, par l'évêque d'Évreux.

Le 25 novembre 1668 : Transaction faite par les religieux du Désert avec les sieurs prieur et curé de Montaure, touchant les dixmes des terres enfermées dans leur clôture et les nonales des bois défrichés. Cette transaction est faite moyennant abandon à chacun d'une pièce de terre, désignée et décrite.

Le même registre porte, au folio 22, un contrat de donation de Marie Touchard, fille de feu Pierre Touchard, honorable homme, marchand grossier à Rouen, de la somme de six mille livres. Cet acte est daté du 22 octobre 1664 et porte la signature du P. Cyprien de la Nativité, résidant au couvent de Rouen.

Les habitants des communes circonvoisines qui semblent encouragés par plusieurs présidents au Parlement, notamment M. d'Amfreville, auquel on avait contesté son titre de seigneur de Montaure, n'avaient pas abandonné leurs oppositions.

Dans leur requête au Parlement, présentée à M. de Ferrare, conseiller, commissaire du Roy, ils prétendent qu'ils ont des droitures de temps immémorial, dans les quatre à cinq cent arpents du meilleur de la forêt de Bord, appelé le bosquet de la Garde-Châtel; et que ce serait leur causer un préjudice considérable que de les priver de leurs droits d'usagers, de leurs droits de faire pâturer leurs bestiaux et de leurs droits de fagots.

Or, on se souvient que le grand maître des eaux et forêts, M. de Montbars, avait déclaré que ce bois était abroutis, qu'il ne s'y faisait aucune vente et qu'il n'était en estat d'y pouvoir en être fait d'ici longues années.

Au folio 126, on trouve : assignation donnée aux habitants de Montaure, la Haye-Malherbe, Crasville, Surtauville, etc, etc, à ce qu'ils baillent leur cause d'opposition contre la vérification des lettres de don de la Garde-Châtel, à la Cour des Comptes.

Folio 127 : Arrest de la Chambre des Comptes, portant deffaut *(sic)* contre les habitants de Montaure, etc, etc; et ordonne de les réassigner.

A la date du 4 juillet 1668, quittance de deux cent cinquante livres payées aux habitants de Montaure par le saint Desert pour le dédommagement des droits d'usage, par eux prétendus, sur les bois de la Garde-Châtel et l'emploi qui en est fait pour la réparation du clocher de l'église.

Le 17 juin 1668, les habitants de Montaure, réunis à l'issue de la messe paroissiale, avaient rédigé une délibération pour recevoir le paiement de leur désistement et l'employer au profit commun de la paroisse.

Au folio 188, se trouve : quittance du désintéressement de Louis Chatel, sergent hérédital de la Garde-Châtel, propriétaire de la sergenterie royale de la forêt de Bord, moyennant versement de la somme de cent trente livres pour le désistement des droits qu'il pourrait prétendre dans la dite forêt, à cause de la donation faite par Sa Majesté.

Ces divers paiements, effectués en argent, et d'autres encore faits aux habitants de communes circonvoisines, sont indiqués comme faisant partie de la fondation de Marie Touchard, ces actes, longuement motivés, sont suivis de sa ratification.

Ainsi au folio 33 : Par devant les notaires du Roy, au Châtelet, emploi de partie de la fondation de Marie Touchard, pour payer le désistement des officiers de la maîtrise de Pont-de-l'Arche, dont les quittances seraient de remplacement; etc.

Au folio 36 : Nous soussignés, Cyprien de la Nativité, Carme Déchaussé, résident au couvent de Rouen.

Emploi d'autre partie de fondation de Marie Touchard.

A la date du 1er avril 1866, est la ratification de Marie Touchard, concernant ces emplois de fonds.

Après la période laborieuse,

POST

Duros labores intus et foris Constanter exantlatos.

Comme il est encore écrit sur l'inscription dont j'ai précédemment rappelée les deux premières lignes, le Registre des Fondations nous fait voir la prospérité et l'augmentation. On suit, pour ainsi dire, l'édification successive des cellules et des hermitages, en lisant la série des bienfaiteurs avec leurs recommandations.

Après les instructions concernant les prières offertes pour la santé et la prospérité du Roy et de sa maison royale, lesquelles prières sont établies par le Deffinitoire Provincial et confirmées par le R. P. Provincial,

Se trouve inscrit :

Mémoire des particuliers bienfaiteurs du saint Désert.

Cellule A. — Messyre de Maupas du Tour, évêque d'Évreux, a contribué au bâtiment de la cellule A.

Cellule B. — M. de Morangis a contribué au bâtiment de la cellule B.

Cellule C. — M. Le Tanneur, conseiller du Roy au Parlement de Metz, a contribué au bâtiment de la cellule C.

Cellule D. — M. de Touvaint, conseiller du Roy au Parlement, et M. Robert, maistre des comptes, ont contribué au bâtiment de la cellule D.

Cellule E. — M. de Grainville, conseiller du Roy au Parlement de Rouen, et M. du Vauld, grand vicaire chanoine d'Évreux, ont contribué au bâtiment de la cellule E.

Cellule F. — M. de Melleville, doyen de la cathédrale d'Évreux, a contribué au bâtiment de la cellule F.

Cellule G. — Mme des Mares, mère du R. P. Grégoire, a contribué au bâtiment de la cellule G et à la subsistence d'un hermite, ayant donné trois mille livres.

Cellule H. — M. de la Marguerie, conseiller ordinaire, M. l'abbé Bailly, M. de la Rivière, ont contribué au bâtiment de la cellule H.

Cellule I. — M. Traversé, Mme Falconis et Melle Bridal ont contribué au bâtiment de la cellule I.

Cellule L. — M. Voisin, conseiller ordinaire, a contribué au bâtiment de la cellule L.

Cellule M. — M. et Mme Tiville, et M. le président Mauguin ont contribué au bâtiment de la cellule M.

Cellule N. — Mme Marie de Campans et M. Boucher, son époux, greffier en chef de la Cour des Aydes de Paris, Mme Marie Bannelier et Melle Bannelier, sa fille, qui sont les parents du R. P. Cyprien, ont contribué au bâtiment de la cellule N.

Cellule O. — Mme la marquise de Seneray a contribué au bâtiment de la cellule O.

Cellule P. — M. de Bretonvilliers, ancien curé de Saint-Sulpice, et M. de Baizemont, gouverneur de la Bastille, ont contribué au bâtiment de la cellule P.

M. du Terat, trésorier de Monseigneur le duc d'Orléans, a fait bâtir le premier logement de religieux dans le Désert.

Jean des Londes Cabazas, escuyer, sieur de Bavant, à Trévières, s'étant retiré parmi les religieux du Désert, y a vécu très saintement et les ayant édifiés par ses bons exemples; il a en outre fait bâtir la chapelle de la Porterie où il a fondé une messe basse à perpétuité, pour tous les jours de dimanche de l'année (il n'y a pas de date).

La première fondation fut faite le 23 novembre 1660 par M. et Mme de la Croizette.

1° Neuf acres de terres à prendre en plus grande place, en la vallée du Camp, borné D. B. l'ancien chemin d'Elbeuf, qui est depuis ruiné par le cours de la ravine, D. B. M. Martin Duval, D. B. les bois du comté de Louviers.

2° Sept acres de terre en deux pièces, proche Louviers, etc.

Au moyen de laquelle donation, les Révérends Pères qui habiteront le dit Désert seront tenus de célébrer tous les jours et à perpétuité, une messe à leur intention; et de plus, M. de la Croizette pourra entrer toutes fois qu'il lui plaira dans la maison du Désert, et après lui, ses enfants une fois l'an; et ensuite le même privilège sera réservé à l'aîné de la famille, et ce pour y faire leurs dévotions.

M. Barrin de la Gallissionnière fait don, en deux fois, de mille huit cents livres pour contribuer à faire bâtir un pavillon dans lequel il aura une chambre; plus tard, il fit de nouvelles donations, notamment pour l'ameublement de la dite chambre. Lors de la Révolution, le pavillon entier portait encore le nom de son principal bienfaiteur.

Melle la duchesse de Guise a fait bâtir l'ermitage Sainte-Anne ou de la Sainte-Famille et a donné tous les ornements nécessaires pour l'entretien de la chapelle.

La Reyne-Mère, Anne d'Autriche, a donné trois mille livres pour bâtir un côté du cloître.

Le 5 décembre 1666, contrat passé à Paris, de fondation, par Mme des Mares, de cent cinquante livres de rente pour la nourriture d'un religieux du Désert.

Le 21 mars 1671, donation de huit cents livres par Melle Marie Bridau pour fondation de deux cellules, à condition que dans l'une des cellules, il sera mis un écriteau visible, contenant ce don et la cause d'iceluy, pour que le religieux qui l'habitera fasse prières particulières pour la dite demoiselle et pour le repos de

l'âme de feu M. son frère et aussi qu'il sera célébré à perpétuité quatre messes basses à leur intention.

Le 25 mars 1671, donation de quatre cents livres par M. le président Mauguin, pour fondation d'une cellule, aux fins que celui qui l'habitera prie spécialement pour lui, et que quatre grandes messes, qui s'y chantent, lui seront appliquées et à son intention.

Le 1er juin 1671, donation de huit cents livres par M. Le Tanneur, pour fondation de deux cellules, l'une sous le nom de Sainte-Thérèse-de-Jésus, et l'autre sous le nom de Saint-Ignace-de-Loyola; de plus, huit grandes messes seront célébrees, chaque année et à perpétuité.

Le 17 juillet 1671, donation de huit cents livres par M. de Morangis, pour fondation de deux cellules, et à condition qu'il sera appliqué à leur intention particulière, huit grandes messes par an et à perpétuité.

Le 11 octobre 1671, donation de quatre cents livres, par M. et Mme Tiville, pour fondation d'une cellule qui devra être nommée de Saint-Pierre et Sainte-Madeleine.

Le 16 octobre 1671, donation de quatre cents livres par Melle Libaud, pour fondation d'une cellule qui sera la première du côté du septentrion et proche le pavillon qui fait le bout du grand corps de logis tourné vers l'orient; et en outre participer aux prières, etc, avec basses messes à perpétuité.

Le 13 décembre 1672, donation de quatre cents livres par M. Ragon de Bretonvillers, curé de Saini-Sulpice, pour fondation d'une cellule qui sera nommée de la Sainte-Vierge; et huit messes basses.

Le 17 juin 1673, donation de quatre cents livres par M. de Melleville, haut-doyen d'Évreux, pour fondation de une cellule sous le nom de l'Assomption-de-Notre-Dame qui est la dernière de l'allée du cloître du côté du midi; et en outre quatre messes hautes à perpétuité.

Le 15 août 1673, donation de quatre cents livres par Mme de Campans, épouse de M. Boucher, et Mme Bannelier et sa fille aînée pour fondation d'une cellule qui sera nommée Saint-Jean et Sainte-Marguerite, leurs patrons, et messes à perpétuité,

M. Robert Le Cornier, conseiller du Roy et maistre ordinaire en la Chambre des Comptes de Rouen, a donné et aumosné la somme

de huit cents livres pour aider au bâtiment d'une cellule d'hermite.

Le 5 juin 1672, quittance de la somme de mille livres tournois, délivrée par les Carmes Déchaussés à dame Marguerite Paviot, veuve de Robert Lhermette, lieutenant général en l'amirauté de France, au siège de la Table de Marbre, du Palais de Rouen, à cause de la fondation d'une messe basse, le mardi de chaque semaine (1).

Le 25 octobre 1696, fondation de M. Levé, bourgeois de Paris, de la somme de trois mille livres qui sera employée par les religieux à telle utilité de besoins qu'ils aviseront, sans être obligés de justifier aucun titre de l'emploi; à charge de la fondation de de prières et d'une messe basse tous les jours, à perpétuité.

Le 8 janvier 1706 (folio 207), fondation par demoiselle Pulchérie de Brouilly de Wartigny, d'une rente de quinze cents livres pour subvenir à l'entretien de vingt religieux qui doivent être dans dans cette maison, suivant les constitutions de leurs Déserts, alors qu'elle n'a de revenus que pour en entretenir onze et qu'une personne de piété venait d'en fonder trois.

Il a été convenu qu'au dessus de la porte des six cellules où seront ces dits religieux, seront inscrits ces inscrits ces mots :

« Souvenez-vous de prier Dieu qu'il fasse miséricorde à Melle de Wartigny, qui a fondé cette place, et à sa mère. »

Et en cas que, par des évènements imprévus, il arrive (ce qu'à Dieu ne plaise!) que la maison du Désert cessât de subsister dans l'état et dans la règle où elle est, la demoiselle de Wartigny entend que la fondation, la création et dépendances d'ycelle, seront transférées et ensuite exécutées dans un autre Désert du dit Ordre, où le R. P. Général jugera que Dieu y sera plus glorifié; ce dont la dite demoiselle charge le R. P. Général et se rapporte, en ce cas, à sa conscience, etc, etc.

Au folio suivant, est la copie de la quittance de la somme de trente mille livres, très détaillée et motivée, et relatant les intentions formelles de la donatrice (2).

Sur plusieurs folios de ce registre et à diverses reprises, on y trouve :

(1) Les descendants habitent le château de Saint-Aubin d'Écrosville.
(2) Ces pièces forment également un dossier, H. 1074.

« Ensuivent les actes du Deffinitoire Provincial, qui concernent le saint Désert. »

Généralement ces actes sont en latin.

Le dernier acte transcrit sur ces registres, est daté du 18 janvier 1706. Je n'ai pu encore retrouver les registres suivants; peut-être ont-ils été dispersés lors de la Révolution.

Mais dans les titres détachés ou en dossier, on relève par la suite d'autres donations ou des échanges de terres ou des acquisitions; entr'autres une portion de terrain bien facile à reconnaître encore aujourd'hui, et qui était destinée à donner accès sur la grande route allant de la Haye-Malherbe à Louviers, par la côte de Saint-Lubin (1). A cet endroit existe la grande porte cochère, flanquée de son petit potuis, qui a conservé son nom de porte aux Pères, avec son antique caractère architectural des couvents. Sur le plan mentionné plus haut, cette route de Louviers est indiquée et semble convier le couvent à s'étendre de ce côté.

Aussi, dans un aveu daté du 2 juillet 1725, les biens étaient plus étendus que l'enclos entouré de murs.

Cet acte, qui est aux archives de l'Eure (H. 1058), se compose de trois feuilles de parchemin cousues, formant six folios. Il porte onze signatures : P. Saint-Jean Chrisostôme de Saint-Joseph, prieur. Bonaventure de l'Assomption, souprieur *(sic)*. F. Dominique de Sainte-Thérèse, procureur.

Parmi les titres conservés aux archives de ce couvent se trouve :

(1) On connaît la légende de saint Lubin.

Saint Lubin était un hermite qui vivait dans cette contrée; un jour qu'il était allé à Louviers, il acheta un poisson pour sa nourriture. A son retour, il s'arrêta au pied d'une épine, s'y endormit, il ne se réveilla qu'au bout de sept ans; à son réveil, l'hermite n'avait nullement vieilli et son poisson avait conservé sa fraîcheur. Le bruit de ce miracle se répandit et Lubin devint en grande vénération. D'après certaines versions, saint Lubin, mort évêque de Chartres en 566, vint le visiter; mais d'autres racontent que l'hermite finit par consentir à abandonner sa solitude et fut nommé évêque à Chartres. En tous cas, une antique chapelle existait en cet endroit et au XIIe siècle, y fut élevé le prieuré de Saint-Aubin-de-l'Épine. La Révolution a supprimé le prieuré, mais sa chapelle subsiste et est encore l'objet de nombreux pèlerinages. Or, on sait que le saint évêque de Chartres fut, dans sa jeunesse, en but à de violentes persécutions, qu'il fut même laissé pour mort et dut se cacher à diverses reprises. Est-ce pour fuir ses persécuteurs qu'il vint en cette contrée, de même qu'environ trois siècles auparavant, y étaient venus saint Mauxe et saint Vénérend qui furent massacrés, tout près de là, à Acquigny.

(H. 1059) Permission de S. A. le duc de Longueville et d'Estouteville, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy, en la province de Normandie, aux religieux Carmes, de faire porter à un de leurs domestiques les casaques de nos livrées, pour garder leurs biens et notemment la Garde-Châtel, à charge que celui qui portera la dite casaque n'en fera aucun abus.

Fait à Rouen le 16 août 1669.

Signé : Henry d'Orléans.

Et plus bas, le cachet de ses armes.

Sous le dossier H. 1076, est : *Notice sur le noviciat et la profession solennelle du Frère Laurent de Saint-Vincent.*

« L'an de grâce 1753, le 11e jour de février, jour de dimanche, VIe après l'Épiphanie, sur les trois heures un quart du soir, le Frère Laurent de Saint-Vincent, appelé dans le monde, Vincent, Michel, Noville, fils né en légitime mariage de Michel Noville, de la paroisse de Saint-Martin-la-Campagne, diocèse de Rouen, et de Catherine Vigneron, de la paroisse d'Etian, même diocèse, a fait profession solennelle de frère convers, dans notre église du Désert, en présence de toute la communauté, et des témoins soussignés. Il est né le 11 novembre 1726 et baptisé à Hautot sur Dieppe, le même jour. Ainsi il a fait profession à l'âge de 26 ans, de la manière suivante :

Moi, frère Laurent de Saint-Vincent, je fais ma profession et promets obéissance, chasteté et pauvreté à Dieu, à la Bienheureuse Vierge Marie du Mont-Carmel et à notre R. P. Reynald Marie de Saint-Joseph, Général des Carmes Déchaussés de la congrégation de Saint-Élie et de ses successeurs, selon la règle primitive du dit ordre, jusqu'à la mort.

De plus, je promets de ne point prétendre à aucun changement d'habit, ou de monter à quelque degré plus élevé que celui auquel Dieu m'a appelé.

Suivent huit signatures.

Saint-Laurent de la Nativité, prieur de Dieppe.

Saint-Dominique de l'Annonciation, prieur du Désert.

Frère Silvestre de Saint-Jacques, sous-prieur.

Les Carmes du Désert de la Garde-Châtel sortaient quelquefois de leur solitude pour rendre service au dehors. Ainsi, en 1691, Frère Guillaume Colin, dit Sainte-Madeleine, prêtre hermite, se

chargea pendant quelque temps du desservice de la paroisse d'Ecquetot (1).

Vers la fin du siècle dernier, le Désert fut restauré par Mme Louise de France, fille de Louis XV, qui, elle-même était religieuse Carmélite. Elle avait des désirs ardents de demeurer quelque temps au Désert de Louviers (1).

(A suivre). Victor QUESNÉ.

(1) L'abbé Caresme, notes dans le *Publicateur de Louviers* du 18 avril 1875.

LE

CHEVALIER DE CALLIÈRES

Gouverneur du Canada *(Suite)*

(1648-1703)

M. DE CALLIÈRES REMPLACE M. DE FRONTENAC COMME GOUVERNEUR GÉNÉRAL

(1698-1704)

I

DÉBUTS DU GOUVERNEMENT DE M. DE CALLIÈRES

La paix de Montréal (1701)

M. de Frontenac mort, trois compétiteurs visèrent à sa succession : MM. de Champigny, intendant, de Callières, gouverneur de Montréal, et de Vaudreuil, l'un des plus intrépides capitaines au Canada.

On se rappelle que les ennemis de M. de Callières aimaient à le représenter comme « vieux, goutteux et incapable de l'activité nécessaire à ses fonctions. » Les mêmes racontars circulèrent de plus belle quand il fut question de nommer un successeur à M. de Frontenac. Mais M. de Callières qui, malgré quelques

attaques intermittentes de goutte assez maligne, était capable de supporter les plus grandes fatigues et montrait une énergie et une activité à toute épreuve, prévint ses ennemis et envoya en France un de ses amis, M. de Courtemanche, pour exposer à Pontchartrain sa situation et les desseins de ses adversaires.

Gédéon de Catalogne, que nous avons déjà cité, raconte dans son *Recueil* le jeu et le dénouement de ces intrigues. Voici en substance sa relation.

Le sieur de Courtemanche, étant parti de Montréal dans les premiers jours de décembre, descendit jusqu'à Sorel, puis fit un crochet et, nuitamment, remonta la rivière Champlain, traversa les lacs Champlain et Saint-Sacrement, passa par Albany, descendit l'Hudson, s'embarqua à New-York pour l'Angleterre et de là pour la France. On fut étonné à Québec de ne pas le voir revenir.

Aussi, MM. de Vaudreuil et de Champigny se coalisèrent, « se défiant d'un tour de Normand » à cause de la disparition de Courtemanche, et firent partir Charles-Joseph Amyot de Vincelot, seigneur du cap Saint-Ignace, qu'ils chargèrent de leurs lettres et de l'argent nécessaire pour équiper un vaisseau dans le premier port qu'il rencontrerait. Par les rivières Etchemin et Penobscot, le sieur Vincelot atteignit Pantagoït et s'y embarqua pour traverser l'océan.

Courtemanche n'arriva à Paris que juste à temps pour remettre à François de Callières, frère du chevalier Hector et l'un des signataires de la paix de Ryswick, les pièces dont il était porteur et, quelques heures après, Vincelot frappait chez le ministre Pontchartrain. François n'avait pas perdu une minute, aussi le ministre annonça-t-il à Vincelot que le roi venait de signer la nomination de Louis-Hector de Callières au gouvernement du Canada; et, ajoute Gédéon de Catalogne, « nos deux Canadiens durent s'en revenir bras dessus bras dessous, riant de leur aventure, chacun ayant fait son devoir avec diligence et un parfait dévouement. »

Sans doute, le chevalier de Callières trouva un précieux appui dans son frère François qui venait de rendre de si grands services à la France et de recevoir de Louis XIV le titre de marquis; mais, nous le répétons, ses services personnels parlaient bien haut, plus haut que les recommandations, puisque le grand roi déclarait dans l'acte de nomination qu'il avait égard à « ses services de

trente-cinq années, tant dans les armées qu'au Canada,... où le chevalier avait donné des preuves de sagesse, de valeur et d'expérience consommées. »

Tout le monde, à part les envieux et les malhonnêtes gens, approuvèrent la nomination de M. de Callières. Celui-ci n'avait ni les défauts ni les qualités de son prédécesseur, ni surtout le brillant. En revanche, « il en avait, dit Charlevoix, tout le solide : des vues droites et désintéressées,... une valeur que le flegme savait modérer et rendre utile, un grand sens, beaucoup de probité et d'honneur et une pénétration d'esprit à laquelle une grande application et une longue expérience avaient ajouté tout ce que l'expérience peut donner de lumières. » Ces belles qualités étaient cependant accompagnées de quelques défauts de caractère qui avaient fait au nouveau gouverneur un certain nombre d'ennemis. Il était hautain, jaloux de son autorité, « aimant l'encens et le laissant trop voir. »

Aussi, dès le début de son gouvernement, eut-il de violents démêlés avec M. de Champigny et Mgr de Saint-Vallier qu'il avait pourtant en haute estime.

Du reste, alors même qu'il n'était que simple gouverneur de Montréal, il avait montré en deux circonstances surtout sa raideur de caractère. Dans cette *Revue* même, M. l'abbé Gosselin, qui connaît à fond et traite de main de maître les hommes et les choses du Canada, a parlé de la fameuse affaire du prie-Dieu; nous n'y reviendrons pas.

Voici un autre trait qui montre bien comment M. de Callières entendait gouverner. Il était à peine installé à la tête de la colonie qu'il voulut faire à Montréal une revue générale des troupes placées sous ses ordres. Les troupes étant en bataille, M. de Callières envoya dire à M. de Vaudreuil de le faire avertir dès que la revue serait faite, qu'il voulait voir défiler les troupes devant lui et ordonna que les officiers le saluassent de la pique; l'ordre en fut donné aux troupes. M. de la Durantaye, qui était un des plus anciens capitaines, par son rang, du régiment de Carignan, opina contre et fit connaître que ce salut n'était dû qu'aux princes ou maréchaux de France. M. de Vaudreuil, par son major, en fit porter la parole à M. de Callières. La chose fut longtemps indécise. Enfin arriva M. de Callières dans sa calèche, d'où il ordonna aux

troupes de défiler et de lui faire le salut. M. de Vaudreuil lui dit que c'était contre les ordres du roi et qu'il ne le ferait que par un ordre par écrit; en même temps, on fit apporter une caisse de tambour et l'ordre y fut écrit dessus, et le salut se fit. (D'après le *Recueil* de Gédéon de Catalogne).

Le Roy de la Potherie, contrôleur de la marine, exagérant l'effet produit par cet incident et d'ailleurs mal disposé à l'égard de M. de Callières, écrivait de Montréal au ministre : « M. de Frontenac n'a pas été plus tôt mort que la zizanie s'est répandue dans ce pays. On a vu M. de Callières prendre tout à coup un empire si despotique qu'il semblait que M. l'intendant même devait lui obéir aveuglément (1). »

La vérité sur les débuts du gouvernement de M. de Callières est renfermée, ce semble, dans ce jugement : le nouveau gouverneur, ardent et entier dans ses idées, sévit peut-être avec trop d'emportement et de hâte contre des hommes qui enviaient sa situation ou avaient rêvé de voir à sa place M. de Champigny ou M. de Vaudreuil.

Mais peu à peu, les mesquines jalousies tombèrent, les antipathies disparurent devant la bonne administration et les procédés moins arrogants de M. de de Callières, et bientôt celui-ci put travailler en toute liberté et avec le concours empressé et intelligent de ses anciens rivaux ou ennemis aux grands projets qu'il nous tarde d'exposer.

Nous avons vu que pendant les dernières années de son gouvernement, M. de Frontenac ne songeait qu'à la paix générale avec les tribus indigènes. M. de Callières partageait entièrement ses idées sur ce point; aussi, à peine fut-il placé à la tête de la Nouvelle-France, qu'il résolut d'entamer des négociations avec les Cinq-Nations et de leur faire enterrer définitivement les haches de guerre. Personne n'était plus capable de mener à bonne fin ces négociations. Doué d'un grand sens, de beaucoup de probité et d'honneur, « d'une pénétration d'esprit à laquelle une grande application avait ajouté tout ce qu'une longue expérience peut donner de lumières, » le nouveau gouverneur « avait pris dès les commencements un grand empire sur les Sauvages qui le con-

(1) Arch. col., *Canada*, corresp. gén., vol. 17.

naissaient exact à tenir sa parole et ferme à vouloir qu'on lui gardât celles qu'on lui avait données (1). »

Au fond, les Iroquois ne désiraient guère la paix, mais leur situation était telle depuis plusieurs années qu'ils avaient tout intérêt à traiter.

Un grand obstacle à la paix était l'inimitié profonde qu'ils portaient à nos amis du Haut-Pays. Volontiers ils eussent traité avec les Français du Canada, mais il leur répugnait extrêmement de le faire avec les Sauvages des Grands-Lacs.

Malgré tout, ils se décidèrent à envoyer à Montréal six ambassadeurs vers M. de Callières, le priant d'envoyer dans leur pays le P. Bruyas, jésuite, qui était en grande vénération chez les Iroquois, MM. de Maricourt et Joncaire, pour ramener eux-mêmes les prisonniers français. Ils eussent voulu aussi voir dans la députation le P. de Lamberville, mais celui-ci était alors en France et M. de Callières promit de lui transmettre leur désirs.

Les trois délégués français furent reçus avec enthousiasme par les Iroquois. A Gannentaha, où avait lieu le débarquement, un grand nombre de Sauvages, réunis sur la rive, se jetèrent à l'eau jusqu'à la ceinture et portèrent leurs hôtes sur la grève où ils leur firent mille démonstrations amicales. Le P. Bruyas surtout fut entouré et fêté; aussi mit-il à profit sa grande popularité en faisant agréer pour le 10 août une réunion solennelle à Onnontagué. Les Cinq-Cantons y envoyèrent des députés. Le P. Bruyas qui savait parler aux Sauvages dans un langage imagé et incisif, fit sur eux la meilleure impression et bientôt après il fut décidé qu'ils enverraient à Montréal des ambassadeurs pour traiter de la paix avec M. de Callières.

Ce n'était pas le compte des Anglais; aussi envoyèrent-ils aux Iroquois émissaire sur émissaire pour arrêter les négociations; mais les Iroquois ne se laissèrent pas prendre aux belles promesses et se moquèrent même des Anglais en invitant leurs délégués au Conseil où il fut décidé qu'une ambassade serait envoyée au gouverneur de la Nouvelle-France,

Celle-ci partit en effet au commencement de septembre. Elle comprenait dix-neuf députés Avec eux, revenaient à Montréal le P. Bruyas, MM. de Maricourt et Joncaire, ainsi que quelques-uns

(1) Le P. Charlevoix.

des prisonniers français. Chose étrange, plusieurs avaient été si bien traités par les Iroquois et s'étaient installés si avantageusement dans le pays qu'ils ne voulurent pas le quitter.

Pendant que la petite troupe se dirigeait vers Montréal, les députés des nations alliées descendaient avec le P. Enjalran et M. de Courtemanche, des pays d'En-Haut vers la même ville. L'entrevue décisive devait être très solennelle, Elle le fut en effet. Elle s'ouvrit le 8 septembre sous la présidence du gouverneur, M. de Callières. A ses côtés, siégaient MM. de Champigny et de Vaudreuil, les autorités civiles et militaires; étaient présents les députés des Hurons, des Outaouais, des Abénaquis et des Iroquois chrétiens de la Montagne et du Saut-Saint-Louis. « La paix fut signée par tous les chefs des tribus présentes, mais une paix provisoire, car M. de Callières avait d'autres visées ; il visait à une alliance générale et définitive de toutes les nations de l'Amérique du Nord et il voulait que cette alliance fût précédée d'un échange complet de tous les prisonniers de guerre. C'est dans ce sens qu'il parla aux Sauvages et, pour la conclusion de cette paix universelle, il leur assigna le mois d'août de l'année suivante (1). »

Cette paix provisoire était déjà un grand succès pour la politique de M. de Callières : aussi, de concert avec M. de Champigny, voulut-il en communiquer au ministre l'heureuse nouvelle ; « La paix que Sa Majesté désirait avec l'Iroquois a esté enfin conclue sans aucune participation de l'Anglais qui a vainement tenté de l'empêché. Tout ce qui s'est passé à cet égard étant trop long, le sr chevalier de Callières en envoie le traité et explique par sa lettre particulière les mesures qu'il a prises pour y comprendre tous nos alliés et la rendre stable. » (Arch. colon., *Canada*, corresp. génér., vol. 18). Parmi le signataires du traité, on trouve : MM. de Callières, de Champigny, Vaudreuil, Ramisay, François Dollier, de la Colombière, le F. Guillaume, gardien des Récollets; P. Cholenec, supérieur des Jésuites de Montréal; F. de Bellemont, missionnaire de la Montagne; P. Bruyas, P. Enjalran, de Maricourt et Joncaire.

On remarquera dans cette énumération la part faite aux missionnaires. Nous avons vu en effet leur influence parmi les

(1) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, par le P. de Rochemonteix, t. III, p. 297.

peuplades sauvages auxquelles ils portaient, en même temps que l'amour du vrai Dieu, l'amour de la grande patrie française. Ne peut-on pas dire d'eux aussi qu' « après avoir été à la peine, il était juste qu'ils fussent à l'honneur. »?

Il s'agissait maintenant d'assurer la grande réunion qui devait se tenir à Montréal au mois d'août 1701. Craignant que les chefs de tribus qui avaient signé le traité de paix ne rencontrâssent dans leur pays de graves obstacles soit de la part de leurs compatriotes, soit de la part des Anglais, M. de Callières résolut d'envoyer des délégués chez les peuplades sauvages ou de faire agir les missionnaires ou les agents français qui s'y trouvaient déjà.

Le P. Bruyas avec MM. de Maricourt et Joncaire furent envoyés à Onnontagué, le P. Enjalran et M. de Courtemanche aux pays d'En-Haut.

Les Anglais avaient devancé à Onnontagué le P. Bruyas et ses compagnons et menaçaient les Sauvages des plus terribles châtiments s'ils cédaient aux sollicitations des Français. En date du 16 octobre 1700, M. de Callières écrivait au ministre : « Le P. Bruyas vient de me mander qu'un Sauvage de la mission du Sault, revenant d'Orange. lui a rapporté que M. de Bellomont y avait fait des présents très considérables aux Iroquois en leur disant qu'il allait envoyer des ministres à leur villages et que si les Jésuites s'avisaient d'y aller demeurer il les ferait prendre. » Mais cette politique de terrorisation échoua devant le grand sang-froid et l'influence considérable du P. Bruyas qui alla jusqu'à signifier aux Iroquois que s'ils refusaient de se rendre à Montréal et de mettre en liberté les prisonniers, leur voix ne serait désormais plus entendue. Ces paroles triomphèrent des hésitations des Sauvages qui envoyèrent leurs députés à la grande assemblée.

Aux pays d'En-Haut, le P. Enjalran et M. de Courtemanche firent aussi des merveilles. L'illustre missionnaire se rendit à Michilimakinac et y passa l'hiver. Voici ce qu'écrit à son sujet le sire de La Potherie : « Michilimakinak est le centre des Outaouais, où les peuples du lac Supérieur, du lac Huron et de celui des Illinois tiennent ordinairement leurs assemblées les plus solennelles. C'est dans ce lieu où les chefs tournent et ménagent des alliés, et ce fut aussi là que le P. Enjalran eut l'adresse de les concilier tous, en obligeant les plus considérables d'envoyer de nation en nation, pour ne faire tous qu'un corps ensemble, afin

de descendre à Montréal. Il fit tant d'impression sur eux que, malgré la méchante disposition de quelques chefs qui voulaient toujours garder les prisonniers iroquois, il les contraignit à forcer même ces esclaves à partir (1). »

Au moment où le P. Enjalran venait de remporter un si beau succès, arrivait à Michilimakinak, M. de Courtemanche qui, après une course de quatre cents lieues, au milieu de difficultés inouïes, amenait avec lui des députés Outagamis, Miamis, Illinois, Kaskaskias, Mascoutins, Folle-Avoine, Kansas, Sioux, Kikapons, etc... A la lettre, tout le Haut-Pays, dans la personne de ses chefs, descendait à Montréal.

Mais la plus belle conquête que firent nos envoyés fut le fameux chef Huron Kondiaronk, surnommé le Rat. « Jamais Sauvage, dit Charlevoix, n'eut plus de mérite que lui, un plus beau génie, plus de valeur, plus de prudence et plus de discernement pour connaître ceux avec qui il fallait traiter... Le Rat, brillait autant dans les conversations que dans les assemblées publiques, par son esprit et ses réparties vives, pleines de sel et ordinairement sans réplique. Il était en cela le seul homme au Canada qui pût tenir tête au comte de Frontenac, qui l'invitait souvent à sa table; et il disait qu'il ne connaissait parmi les Français que deux hommes d'esprit : le gouverneur et le P. de Carheil. L'estime qu'il portait à ce Jésuite fut ce qui le détermina, dit-on, à se faire chrétien. » Le P. Charlevoix ajoute même qu'en l'absence des missionnaires, il prêchait souvent, non sans un grand fruit, dans la chapelle de Saint-Ignace à Michillimakinac. Kiandaronk avait rêvé de réunir les Sauvages du Haut-Pays en une seule confédération dont il serait le chef, mais « en devenant chrétien, il devint l'ami des Français » et abandonna ses projets de domination.

L'œuvre de paix, si chaleureusement poursuivie par les délégués de M. de Callières aux Grands-Lacs et chez les Iroquois, trouva aussi de zélés promoteurs dans le P. Vincent Bigot chez les Abénaquis et dans les Récollets en Acadie.

De toutes les tribus sauvages s'acheminèrent donc vers Montréal une foule de délégués aux bizarres accoutrements : M. de Callières, grâce à la ténacité calme et réfléchie qui semblait le fond de son caractère, avait triomphé de tous les obstacles. Le

(1) La Potherie, IV, p. 175.

28 juillet, le P. Enjalran et ses compagnons arrivaient à Montréal avec 150 canots, tandis que le P. Bruyas et le sieur Lemoyne de Maricourt descendaient avec 200 Iroquois des Quatre-Nations. Le P. Bigot était là aussi avec les Abénakis, le P. Garnier avec les Hurons, Nicolas Perrot avec les Illinois et les Miamis. Il y avait encore les délégués du Saut-Saint-Louis, de la Montagne, de Lorette, de Sillery, de la Rivière Saint-François et de Saint-François-de-Sales, des Algonquins, des Micmacs, etc... Les Agniers seuls se faisaient attendre.

La fameuse assemblée s'ouvrit dès la fin de juillet, sous la présidence de M. de Callières. Rien de plus pittoresque que le coup d'œil de ce congrès de la paix. La concorde et le calme ne régnèrent pas tout d'abord dans cette réunion composée d'éléments si disparates et si hostiles. Il y avait surtout entre les Iroquois et les pays d'En-Haut de vieilles rancunes qui ne devaient pas tomber facilement et du premier coup. La question de l'échange des prisonniers entre les alliés et les Iroquois faillit mettre le feu aux poudres et rallumer la guerre. Mais le Rat, malgré une grippe violente qui le tourmentait cruellement, prit plusieurs fois la parole pour calmer les esprits. Sa fatigue fut telle qu'il tomba évanoui au milieu de l'assemblée. Revenu à lui, « il parla encore longtemps, dit Charlevoix, et il fut écouté avec une attention infinie... Il expliqua la nécessité de la paix, les avantages qui en reviendraient à tout le pays en général et à chaque peuple en particulier. »

La parole du grand chef presque mourant impressionna vivement les esprits et les disposa à la paix. L'émotion fut à son comble, le lendemain, quand on apprit que Kondiaronk, transporté à l'Hôtel-Dieu après la séance qu'il avait rendue à jamais mémorable, était mort pendant la nuit « dans les plus beaux sentiments de foi, muni de tous les sacrements de l'Église. »

M. de Callières qui fondait sur Kondiaronk sa principale espérance pour le succès de son entreprise, fut vivement affecté de la mort subite du chef Huron. En signe de l'estime singulière qu'il lui portait et pour se concilier les Sauvages, le gouverneur général fit faire au Rat des funérailles magnifiques. Comme il avait le rang de capitaine dans nos troupes, on exposa son corps en habit d'officier. « Saint-Ours, premier capitaine des troupes, était à la tête de soixante hommes. Seize guerriers Hurons, en

robes de castor, le visage mataché de noir, en signe de leur deuil, suivaient quatre à quatre, avec leurs fusils sous le bras. Le clergé venait après et six chefs de guerre portaient le cercueil couvert de fleurs sur lequel était un chapeau avec son plumet, une épée et un hausse-col. Le frère d'Andiaronk, accompagné des fils du mort, de la nation huronne et des chefs outaouas, suivait le corps et Mme de Champigny, M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, fermaient la marche (1). » Les Hurons furent si impressionnés de ce spectacle qu'ils jurèrent aux Français une amitié qui ne se démentit pas dans la suite. Alliés et Iroquois déposèrent aussi leur haine invétérée sur le cercueil du héros et, les jours suivants, après remise complète des prisonniers de part et d'autre, le calme s'établit et permit d'aborder le traité de paix.

Le 4 août, fut fixée la séance solennelle où il devait être signé.

M. de la Potherie, contrôleur de la marine, qui assistait à cette assemblée, en a laissé un récit fort intéressant. Nous en empruntons à M. Margry le résumé succinct.

En vue d'un acte aussi important, le chevalier de Callières avait fait faire, dans une belle plaine en dehors de la ville, une enceinte formée de branches d'arbres, de cent vingt-huit pieds de long sur soixante-douze de large, avec une allée de dix pieds tout autour. Il y avait une salle couverte de feuilles de vingt-neuf pieds de long et de vingt-cinq de large, d'où l'on découvrait en face toute la place.

Près de treize cents Sauvages se trouvèrent là avec nos députés, tant nos alliés des pays d'En-Haut et ceux qui étaient habitués parmi nous que les Iroquois. Chaque nation s'était mise à part. C'étaient les Kiskakons, les Hurons, les Outaouas du Sable, les Outaouas Sinagos, les Ponteouatamis, les Sakis, les Maskoutens, les Folles-Avoines, les Saulteurs et les Puants, les Nepissingues, les Algonquins, les Amiquois, les Abenakis, les Gens du Sault, les Gens de la Montagne.

Pour un plus grand ordre, des soldats environnaient le camp. Il renfermait ce qu'il y avait de personnes de qualité, les officiers des troupes, les ecclésiastiques de chaque communauté et le peuple de Montréal. L'on se montrait les orateurs, de même ceux

(1) Margry, t. V, Introduction p. CLI.

qui se distinguaient par leur costumes. On se disait aussi les noms des interprètes.

Onanghissé, celui qui parlait pour les Mississagués, portait le tour de tête d'un jeune bison dont les cornes lui battaient sur les oreilles; il l'ôta lorsqu'il prit la parole. Ouachangué, chef des Saulteurs, avait un plumet rouge en forme de rayon. Un chef des Algonquins, habillé à la canadienne, avait accommodé ses cheveux en crête de coq avec un plumet rouge qui lui venait derrière la tête.

Le chef des Outagamis ou Renards, Miskouasouat, homme fort laid, avait le visage peint de rouge et portait sur la tête une vieille perruque poudrée, toute mêlée, avec laquelle il salua le chevalier de Callières comme avec un chapeau. Il voulait montrer qu'il savait vivre. Doué d'un grand flegme, il ne parut pas étonné des rires qui accueillirent sa politesse.

Les interprètes de ces nations étaient le P. Bigot pour les Abénakis et les Algonquins, le P. Garnier pour les Hurons, le P. Enjalran pour les Outaouas, Nicolas Perrot pour les Illinois et les Miamis, et le P. Bruyas pour les Iroquois.

Le gouverneur ouvrit la séance en lisant ce qui suit : « Je me saisis de nouveau de toutes les haches et de tous vos autres instruments de guerre que je mets avec les miens dans une fosse si profonde que personne ne puisse les reprendre pour troubler la tranquillité que je rétablis parmi mes enfants, en vous recommandant, lorsque vous vous rencontrerez, de vous traiter comme frères et de vous accommoder ensemble pour la chasse, de manière qu'il n'arrive aucune brouillerie entre les uns et les autres. Et, pour que cette paix ne puisse être troublée, je répète ce que j'ai dit dans le traité que nous avons fait, que, s'il arrivait que quelqu'un de mes enfants en frappât un autre, celui qui aurait été frappé ne se vengera pas, ni par lui ni par un autre, mais il me viendra trouver pour que je lui en fasse raison, vous déclarant que, si l'offensant refusait d'en faire une satisfaction raisonnable, je me joindrais avec mes autres alliés à l'offensé pour l'y contraindre, ce que je ne crois pas qui puisse arriver par l'obéissance que me doivent mes enfants, qui se ressouviendront de ce que nous arrêtons présentement ensemble et, pour qu'ils ne puissent l'oublier, j'attache mes paroles aux colliers que je vais donner à chacune de vos nations, afin que les anciens les fassent exécuter

par leurs jeunes gens. Je vous invite tous à fumer dans ce calumet de paix, où je commence le premier, et à manger de la viande et boire du bouillon que je vous fais préparer pour que j'aye, comme un bon père, la satisfaction de voir tous mes enfants réunis.

« Je garderai ce calumet qui m'a été présenté par les Miamis afin que je puisse vous faire fumer quand vous viendrez me voir. »

Lorsque le chevalier eut lu ce qu'il avait à faire connaître aux nations, les interprètes qui en avaient chacun une copie l'expliquèrent, après quoi les nations firent le cri de contentement et, afin que ce que l'on venait de dire fût une loi inviolable, on distribua aux chefs de chacune d'elles trente-et-un colliers de porcelaine qui étaient à l'entrée de la salle, suspendus à une tringle placée sur de petites fourches de bois.

Plusieurs discours furent prononcés. Quelques-uns frappaient l'imagination par leur grandeur, leur fierté, poussés parfois jusqu'au dédain à l'égard de leurs anciens ennemis. Tous se résumaient en un abandon complet à la volonté d'Onontio (M. de Callières). Certains disaient que s'ils faisaient la paix, ce n'était pas par la crainte de l'Iroquois, qu'ils continuaient de mépriser.

On entendit entre autres, parmi les chefs qui amenaient des prisonniers de cette nation, Hassaki, le chef des Kiskakons.

Couvert d'une robe de castor qui traînait jusqu'à terre, ce chef portait une branche de porcelaine et un collier à la main. Il marchait d'un air majestueux, précédant quatre Iroquois fort bien faits qui avaient la tête baissée. Il les fit mettre à ses pieds en abordant le chevalier de Callières, à qui il les donna en déclarant qu'il leur rendait la liberté, les regardant comme ses frères. Il leur donna ensuite un calumet pour fumer avec lui. « Que les Nations Iroquoises sachent, dit-il en se tournant de leur côté, qu'il n'a tenu qu'à moi de les manger et que je n'ai pas fait comme eux, que je les ai regardés comme nos frères et nos propres enfants. »

Ce calumet ayant été porté au vieux Tegankout, chef des Iroquois, les députés des Quatre-Nations le remercièrent par quatre grands cris.

Vint le tour de Quarante-Sous, de Jean Leblanc, de Chingouessi, de Chichikatalo, chef des Miamis. Les Iroquois avaient brûlé le fils de ce dernier, il y avait quelques années, parce

qu'ils savaient quel était son père. Suivi de deux Iroquois et de trois femmes qui paraissaient fort tristes, Chichikatalo s'avança d'un air à imprimer le respect et remit les prisonniers qu'il avait destinés, lui aussi, pour le feu. Le Gardeur de Courtemanche, envoyé dans les pays d'En-Haut pour annoncer à ce chef la convocation, lui avait sans doute fait changer d'avis et il exprima le regret de n'avoir pu, faute de canots, en amener d'autres, qu'il était prêt à délivrer et en ceci il avait étouffé ses ressentiments. « Hélas! mon père, dit-il au gouverneur, je n'ai point d'autre volonté que la vôtre. Si j'ai des oreilles, c'est pour écouter votre parole et ma langue l'expliquera à ma nation. »

Moins triste et moins fier, le chef Nipissirinien sembla ne voir dans la paix que sa satisfaction de manger désormais tranquille sur sa natte et de chasser sans trouble.

L'Aigle, chef des Iroquois du Sault-Saint-Louis, félicita le chevalier de Callières d'une paix dont il devait espérer le maintien.

Les quatre nations iroquoises, qui avaient écouté tranquillement les sentiments des divers orateurs, prirent, à la fin, la parole par la bouche d'Aouenano qui présenta quatre colliers pour assurer de leur fidélité à garder les ordres d'Onontio et aussi à lui remettre les esclaves faits sur nos alliés lorsqu'il irait les chercher. « Tu as planté, l'année dernière, dit-il au gouverneur, un arbre de paix et tu y mets des racines et des feuilles pour que nous soyons à l'abri; maintenant que tout le monde entend ce que tu dis, nous espérons qu'on ne touchera pas à cet arbre. Pour nous, nous suivrons tout ce que tu as réglé. »

Il remit alors deux prisonniers et s'engagea à ce qu'on rendrait les autres.

Pour terminer l'assemblée et consacrer le traité, MM. de Callières, de Champigny et de Vaudreuil fumèrent dans le calumet que l'on porta ensuite aux Iroquois et aux députés de tous les alliés qui agirent de même. On le chanta et, à cet effet, trois Français passèrent alternativement à travers les diverses nations assises sur l'herbe. Ils marchaient en cadence, le visage animé; le mouvement de leur corps, qui répondait à la véhémence de leurs paroles, marquait la cadence.

Des soldats apportèrent, pendant ce temps-là, dix grandes chaudières, dans lesquelles on avait fait bouillir trois bœufs que

l'on avait coupés en petits morceaux. C'était bien juste pour tant de monde, mais la fête n'était pas dans le festin.

En dernier lieu, la paix fut ratifiée par les députés, qui signèrent de leurs armes. Les trente-huit députés apposèrent au bas du traité l'emblême particulier de leur nation : les Agniers, un ours; les Onnontagués et les Tsonnontouans, une araignée; les Hurons, un castor; les Abénakis, un caribou; les Outaouais, un lièvre; etc...

Après la signature du traité, M. de Callières fit chanter le *Te Deum*; l'on tira derrière l'enclos un feu de joie où la plupart des Sauvages assistèrent. L'air retentissait du bruit des boîtes, de la mousqueterie et du canon; mais ce que le chevalier avait le plus de plaisir à entendre, c'étaient les marques de la satisfaction que chacun exprimait de voir finir cette guerre qui avait duré près de vingt ans en la commençant à M. de La Barre, mais que les ennemis de M. de Frontenac avaient tâché d'engager longtemps auparavant.

L'œuvre de l'illustre gouverneur, cette fois, était consommée et le chevalier put alors penser qu'il avait fait acte de bon sujet du roi et d'ami fidèle.

Si M. de Callières fut grand sur les champs de bataille, il fut plus grand encore dans cette mémorable assemblée de Montréal, où il arrêta l'effusion du sang et consolida l'œuvre de la France au Canada. L'âme de M. de Frontenac qui avait inspiré M. de Callières, dut tressaillir de joie en voyant menée à si bonne fin l'entreprise qui avait été le rêve favori de ses dernières années. Le grand roi, la cour, la France tout entière accueillit par des transports de joie, des éloges dithyrambiques, des cris d'admiration et une profonde reconnaissance la grande nouvelle venant du Canada et illuminant le ciel de la patrie alors si assombri, de quelques lueurs d'espérance et de gloire.

Les belles promesses, les protestations de paix et d'amité ne s'éteignirent pas avec les feux de joie du 4 août 1701. Les sceaux apposés au bas du traité ne devaient pas être brisés.

(*A suivre*). L'abbé Maxime GODEFROY.
Directeur de l'Abbaye Blanche.

Mgr DE SAINT-VALLIER

ET SON TEMPS (1)

Ses rapports avec Frontenac, Callières, Vaudreuil.

Quelques épisodes de sa carrière militante (2).

(Suite)

XII

Mgr de Saint-Vallier et Vaudreuil. — Questions de préséance.

Le marquis de Vaudreuil était presque aussi ancien dans la colonie que Mgr de Saint-Vallier. Il y vint pour la première fois

(1) D'après la correspondance générale des gouverneurs et des intendants du Canada, aux archives de la marine, les jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France, les archives du séminaire et de l'archevêché de Québec.

(2) Ce sous-titre indique suffisamment que je n'ai nullement l'intention de raconter, dans ces quelques pages, toute la vie ni toute l'œuvre de Mgr de Saint-

en 1687 — n'étant encore que chevalier de Vaudreuil, — en qualité de commandant des troupes, amenant avec lui 800 soldats, « qui, par un bonheur extraordinaire, dit Mgr de Saint-Vallier, étaient passés de France en bonne santé en trente-trois jours. »

Il servit avec distinction dans les différentes expéditions de Denonville et de Frontenac contre les Iroquois et les colons de la Nouvelle-Angleterre. Denonville, écrivant un jour au ministre, lui recommande le chevalier de Vaudreuil, « qui vient de partir de Montréal avec six-vingt Canadiens pour tomber brusquement sur l'ennemi. C'est un cadet de qualité de Gascogne, ajoute-t-il, qui ne fera pas souvent venir de lettres de change de son pays. »

Philippe de Rigaud, chevalier de Vaudreuil, était fils de Jean-Louis de Rigaud et de Marie de Castel-Verdun. Il naquit vers 1643, en Languedoc (1), tout près de la Gascogne, dans la paroisse de Vaudreuil, évêché de Saint-Papoul. Il avait donc à peu près quarante-quatre ans lorsqu'il arriva en Canada en 1687.

Trois ans plus tard, il épousa à Québec Louise-Élizabeth de Joybert, fille de Pierre de Joybert, seigneur de Marçon, et de Marie-Françoise Chartier de Lotbinière. Cette jeune fille avait passé son enfance à Gemsek, sur la rivière Saint-Jean, où commandait son père. Elle était filleule de Frontenac. Vers sa douzième année, sa mère l'amena à Québec, et la marquise de Denonville, qui l'affectionna beaucoup, la mit au pensionnat des Ursulines en même temps que sa fille. « C'était, dit l'annaliste, une jeune personne d'une vertu solide, d'un esprit supérieur et douée de toutes les grâces qui font le charme d'un cercle d'élite. Une

Vallier, mais seulement quelques-unes des difficultés qu'il eut avec les autorités coloniales de son temps. Ceux qui ont lu la vie de Mgr de Laval, et se rappellent les luttes qu'eut à soutenir ce saint prélat contre la traite de l'eau-de-vie et pour la liberté de son Église, trouveront ici du moins un aperçu des rapports de l'Église et de l'État sous son successeur.

(1) Il paraît que le Languedoc était une des provinces de l'ancienne France les mieux administrées. Fénelon, dans son plan de gouvernement, demande qu'on établisse dans toutes les provinces, des *états provinciaux* sur le même modèle que ceux du Languedoc. Vaudreuil, natif de cette province, avait donc appris de bonne heure à apprécier les bienfaits d'une sage administration. Il était d'ailleurs préparé à voir l'Église prendre part aux affaires au Conseil ou ailleurs, puisque dans sa province « c'était l'évêque qui avec les seigneurs du pays et le tiers-état réglait la levée des impôts suivant le cadastre. » (*Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Beausset, t. IV, p. 320.)

sagesse rare tempérait la vivacité de son caractère, et les attraits de sa figure étaient rehaussés par la plus naïve expression de modestie. »

Ce fut probablement le marquis de Denonville (1) qui, plus tard, la fit connaître à Mme de Maintenon; celle-ci fit nommer la marquise de Vaudreuil, une Canadienne, sous-gouvernante des enfants de France, en 1708. Il y avait cinq ans que M. de Vaudreuil était gouverneur du Canada. Il avait succédé au chevalier de Callières comme commandant à Montréal, en 1699 : il lui succéda comme gouverneur du Canada en 1703.

Mme de Vaudreuil partit de Québec en 1709 pour se rendre à Versailles. Elle servit puissamment son mari à la cour, soit en déjouant les ruses de ses ennemis, soit en lui procurant des grâces inespérées. Le marquis écrivant au ministre en 1710 :

« Je suis très sensible, monseigneur, disait-il, à la bonté que vous avez eue d'écrire au R. P. Le Tellier (2) en faveur de celui de mes enfants qui prend le parti de l'Église (3). Je ne suis pas moins rempli de reconnaissance pour toutes les bontés que Mme de Vaudreuil me marque que vous voulez bien avoir pour elle. Continuez-nous, monseigneur, l'honneur de votre protection. Je la mérite par la véritable attention que j'ai à exécuter vos ordres. »

Voici ce qu'écrit Charlevoix à l'occasion de la nomination de Vaudreuil comme gouverneur du Canada :

« Il était fort aimé des Sauvages; et la valeur qu'il avait fait paraître en plusieurs occasions pendant la dernière guerre, jointe à ses manières nobles et aimables, lui avaient gagné l'affection et

(1) Il avait été nommé, après son retour du Canada, sous-précepteur de trois princes : le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou et le duc de Berry, enfants du Dauphin dont Fénelon l'illustre archevêque de Cambrai, était précepteur, et le duc de Beauvilliers, gouverneur.

(2) Devenu confesseur du roi après la mort du P. La Chaise en 1709. Il avait publié, en 1687, une « Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes, contre deux livres intitulés : *La morale pratique des Jésuites* et l'*Esprit de M. Arnauld.* » Le chancelier d'Aguesseau, dans ses Mémoires, le représente « comme un homme accoutumé à combattre en fuyant, et qui a plus fait dans sa vie de belles retraites que de belles défenses. » (*Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Beausset, t. III, p. 304.)

(3) Un des fils de Vaudreuil entra donc dans l'état ecclésiastique, probablement dans la Compagnie de Jésus. Il serait intéressant d'avoir quelques détails sur sa carrière.

acquis l'estime de la colonie. Aussi concourut-elle toute entière à le demander pour gouverneur général. D'ailleurs il n'avait point de concurrent, sur lequel la place qu'il occupait, son expérience et la connaissance qu'il avait des affaires du Canada ne lui donnassent une grande supériorité, M. de Champigny étant retourné en France et ne songeant plus à l'Amérique.

« Le marquis de Vaudreuil fut donc accordé aux prières de tous ceux qu'il devait gouverner; il parut même que ce concours de tous les ordres de la colonie en sa faveur avait fait plaisir au roi, qui lui avait donné plus d'une fois des marques de bienveillance, depuis la surprise de Valenciennes (1) par les mousquetaires, du nombre desquels il était... »

Si M. de Vaudreuil n'avait pas eu de concurrent sérieux pour la charge de gouverneur, il avait certainement des rivaux et des jaloux. De ce nombre était M. de Ramesay, qui lui succéda comme gouverneur de Montréal, et le remplaça même, durant deux ans, de 1714 à 1716, au gouvernement de la colonie. Écrivant au ministre dans l'automne de 1704, il accusait M. de Vaudreuil d'être de connivence avec certains officiers qui faisaient la traite de l'eau-de-vie (2); puis il ajoutait :

« Quoique la conduite que tient M. de Vaudreuil soit extrêmement préjudiciable à la colonie, celle qu'il a pour le gouvernement ne l'est pas moins. On peut dire aussi qu'il n'y a pas le plus de part : les Jésuites ont retrouvé leur règne.

« Il faut considérer, monseigneur, que dans l'établissement du Canada, le pays dépendait, par concession du roi, d'une compagnie (3), laquelle, sous le bon plaisir de la cour, nommait des gouverneurs et des intendants, auxquels le roi, sur la présentation qui lui en était faite, donnait des commissions. Les Jésuites avaient

(1) Cette prise d'assaut de Valenciennes eut lieu en 1677.

(2) M. d'Aigrement portait la même accusation contre Vaudreuil en 1708 : « On pourrait empêcher à Montréal que les Sauvages (Outaouais) n'emportassent une si grande quantité d'eau-de-vie. On m'a dit qu'il ne leur avait été permis d'en emporter une si grande quantité, qu'à condition qu'ils feraient de gros présents à M. le gouverneur général. Je ne sais pas si cela est vrai, mais je sais de bonne part que les présents qui lui ont été faits cette année par les Sauvages valent plus de cinq cents pistoles. »

(3) La compagnie des Cent-Associés, fondée par Richelieu en 1627. Elle remit la Nouvelle-France au roi en 1663.

la principale part, par leurs intrigues, à ceux qui étaient proposés. Le crédit et l'autorité qu'ils avaient sur ces gouverneurs, qui étaient leur ouvrage, joint au pouvoir qu'ils s'attribuent pour la direction des consciences, les faisaient les véritables possesseurs d'une puissance, dont les gouverneurs chimériques n'étaient que les dépositaires. Tout le Canada sait ce qu'ils ont imposé à M. de Mésy, autrefois gouverneur général de ce pays, pour ne leur avoir pas voulu déférer : il mourut de déplaisir.

« Par la suite, le pays étant augmenté, et le roi étant rentré aux droits de la compagnie, les Jésuites n'étant plus les maîtres du choix des gouverneurs et des intendants, ont voulu néanmoins toujours se conserver l'empire qu'ils s'étaient acquis sur le pays, avec des succès qui ont dépendu de la mollesse ou de la fermeté de ceux qui ont gouverné le Canada : et on a l'expérience que ceux qui leur ont trop déféré n'ont pas réussi pour le service du roi dans cette colonie.

« M. le comte de Frontenac, dont la naissance et le mérite sont connus, étant arrivé en Canada, le gouverna avec tant de sagesse qu'il s'attira l'amour et le respect de tout le peuple. L'on ne saurait s'imaginer les intrigues, cabales et calomnies dont les Jésuites se sont servis en cour pour le débusquer de son premier gouvernement, dont il ne leur a jamais voulu faire part, non plus que dans son dernier règne. Je puis avancer hardiment qu'il y en aura très difficilement un qui fasse tant de bien au pays, et qui le sache si bien gouverner. Le seul défaut qu'il avait était de rechercher les honneurs avec trop d'empressement.

« Ensuite M. de Callières qui lui a succédé a eu la même fermeté en ce qui regarde la conservation de son autorité; et quoiqu'il n'eût pas la même vivacité d'esprit, on doit à sa mémoire qu'il a très utilement servi le roi en ce pays, tant gouverneur particulier de Montréal qu'en qualité de gouverneur général; et s'il ne donnait pas à M. de Vaudreuil toute la liberté qu'il convient à son caractère, comme vous l'avez pu connaître par les plaintes qu'il vous en a faites, c'est qu'il connaissait ses faiblesses et le mauvais usage qu'il en aurait fait; et c'est ce que nous voyons malheureusement aujourd'hui, au détriment de la colonie. Si Dieu n'y met la main, il perdra en peu de temps ce que ses prédécesseurs ont eu bien de la peine à acquérir. Il a trouvé

tout en paix (1), et à présent nous sommes à la veille de voir la guerre entre toutes les Nations. Il est certain que, quoi qu'il arrive, la conduite qu'il tient sera très préjudiciable au pays. Il n'y a personne de bon sens qui ne s'en aperçoive...

« Lorsque l'État ecclésiastique vous a écrit en sa faveur pour vous demander, monseigneur, votre puissante protection pour lui faire obtenir de Sa Majesté le gouvernement général de ce pays, il ne croyait pas qu'il en fît un si mauvais usage; et je ne fais pas de doute, monseigneur, qu'ils ne vous en portent leurs plaintes, à moins que la prévention qu'ils vous ont témoignée en sa faveur ne les en empêche, étant fâcheux de se démentir si promptement.

« Mais pour les Jésuites, quoique dans le fond de leur cœur ils ne l'approuvent pas, il n'y a pas d'apparence qu'ils s'en plaignent, parce qu'ils triomphent à présent. Au lieu de distribuer, suivant l'intention de Sa Majesté, les deux mille écus dont Elle a la bonté de gratifier les meilleures familles de ce pays, on les donne en partie, par leurs sollicitations, à des paysans leurs créatures. Ils ont la principale part au gouvernement; on ne délibère d'aucune chose sans leurs conseils, qui souvent se tiennent chez eux, outre qu'ils y trouvent leur intérêt particulier... »

Vaudreuil, de son côté, n'aimait guère Ramesay, si l'on en croit M. d'Aigremont (1) :

(1) M. de Ramesay fait ici allusion au fameux traité de 1701 entre les Français et les Sauvages :

« Le but politique de M. de Callières, dit Gauthier, fut la pacification des peuples sauvages qui se trouvaient en relations avec les Français. Malgré les intrigues anglaises, il sut disposer habilement les cinq-cantons à entrer dans ses vues. En 1700, des ambassadeurs iroquois acceptèrent, à Montréal, les bases d'une paix durable, qui fut solennellement ratifiée l'année suivante.

« Dans l'été de 1701, Montréal vit arriver les députés d'une foule de nations sauvages, qui venaient compléter l'œuvre d'une paix générale. On voulut donner le plus de solennité possible à la conclusion du traité. Une vaste enceinte fut préparée dans le voisinage de Montréal. Treize cents sauvages y prirent place dans un très bel ordre; c'étaient les représentants de presque toutes les nations barbares de l'Amérique du Nord, depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'au bas Mississipi. La variété bizarre de leurs costumes et la diversité de leurs idiomes furent un grand amusement pour les Canadiens et les Français. Trente-huit députés signèrent le traité; puis on apporte le grand calumet de la paix, qui circule parmi tous les dignitaires de cette vaste assemblée. Un *Te Deum* solennel vint clore la cérémonie. Il y eut festin, salves d'artillerie, et le soir illumination et feu de joie. » (*Histoire du Canada*),

(1) François Clairambault d'Aigremont, commissaire de la marine, député de

« M. le gouverneur général a cette bonne qualité, dit-il, que quand il a une fois commencé d'avoir de la haine pour quelqu'un, c'est pour toute la vie, et toujours en augmentant. Celle qu'il a, par exemple, pour M. de Ramesay est parvenue à un point qu'il est aisé de connaître qu'il cherche tous les moyens de le perdre. Elle a été jusqu'à l'accuser, il y a deux ans, d'avoir ôté quarante bons hommes du parti commandé par les sieurs Deschaillons et Rouville pour y en mettre quarante mauvais afin de le faire manquer. Il faut avoir une horrible méchanceté pour accuser M. de Ramesay d'une pareille chose, n'y ayant pas un homme qui soit plus zélé et plus attaché à remplir ses devoirs... »

L'intendant Raudot écrivait lui aussi au ministre le 20 septembre 1709 :

« M. le gouverneur Vaudreuil, qui n'a nulle qualité de celles qui pourraient le faire estimer et aimer, deux qualités néanmoins essentielles pour bien gouverner les autres, a cru, pour y suppléer, ne pouvoir mieux soutenir son autorité que par la crainte qu'il donne à tout le monde, soit en maltraitant les uns publiquement, de paroles et de menaces, ou en leur faisant des malhonnêtetés, soit en se rendant maître despotiquement de toutes les permissions qui sont nécessaires aux autres pour faire leur commerce, en leur refusant les hommes dont ils ont besoin pour cela, ou les secours qui leur sont nécessaires pour leurs autres affaires, ne les accordant que suivant ses vues, et jamais par rapport à la justice qu'il doit à tout le monde... »

Voilà comment les représentants du roi au Canada se décriaient les uns les autres : quel tact ne fallait-il pas à la cour pour discerner le vrai du faux dans toutes ces dépêches!

Je cite encore sur Vaudreuil ce qu'écrivait au Régent, en 1716, M. Riverin, qui se disait « député de la colonie » en France depuis quinze ans :

la cour pour visiter les postes avancés du Canada. Il mourut en 1728. M. de Beauharnais, gouverneur, écrivant au ministre le 2 décembre : « J'ai l'honneur disait-il, de vous donner avis de la mort de M. d'Aigremont, qui est universellement regretté en ce pays. Il mourut hier à une heure après-midi. Son désintéressement a été si grand pendant sa vie qu'on n'a pas trouvé à sa mort de quoi le faire enterrer. Je lui ferai rendre les honneurs qui lui sont dus, et tout le monde se porte d'inclination à y contribuer. » — Il venait d'être nommé intendant du Canada à la place de Dupuy.

« Comme député de la colonie de Canada, je me trouve obligé d'écrire cette lettre à V. A. S., et de la supplier très humblement de ne la point envoyer à M. de Vaudreuil ni à M. Raudot, mais bien à quelqu'un en qui V. A. S. prenne confiance. Il s'agit de la ruine totale de cette pauvre et malheureuse colonie, qui est tout-à-fait certaine, si V. A. S. laisse ces messieurs-là les maîtres d'arranger les affaires comme ils le jugeront à propos. Tout le monde sait que le premier est entièrement gouverné par sa femme, qui est née en Canada, qui y a une famille très pauvre avec un nombre considérable d'enfants (1), et avec cela d'une avidité insatiable; et que l'autre, aussi bien que son père, qui sont nés sans biens, ont été rappelés sur les plaintes générales qui ont été faites par tout le peuple de cette colonie, après les avoir tous vexés, s'être enrichis, et avoir fait chasser et déserter de ce pays presque tous les principaux qui ont voulu leur résister...

« Les gouverneurs généraux qui ont précédé M. de Vaudreuil, et particulièrement MM. de Denonville et Callières (2), en ont soutenu la dignité avec éclat, et se sont fait respecter des gouverneurs généraux anglais et des chefs des nations sauvages qui sont à craindre. Ils n'ont point eu en vue le commerce ni le gain sordide. Il avaient beaucoup d'élévation. Mais à présent tout est avili, et ce n'est plus qu'une femme qui règne, tant présente qu'absente... »

Il eut été difficile que Mgr de Saint-Vallier, lui aussi, n'eût pas quelques difficultés avec les autorités coloniales : c'était pour ainsi dire la mode; et d'ailleurs il y avait à cette époque une source permanente de difficultés entre l'Église et l'État : les questions de préséance et d'immunités ecclésiastiques.

Sitôt après son arrivée, nous voyons le prélat s'opposer à une ordonnance de l'intendant Raudot réglant « que les capitaines de milice iront, après les marguilliers, les premiers à la procession, suivis des autres officiers de milice, et que le capitaine de milice seul aura le pain bénit avant les autres habitants (1). » L'évêque prétendait que l'intendant « n'avait pu donner ce droit aux

(1) D'après Tanguay, elle en avait dix. L'un d'eux, Pierre-François, fut le dix-huitième et dernier gouverneur français du Canada.

(2) Il n'ose pas nommer Frontenac parmi les gouverneurs qui « n'eurent jamais en vue le commerce. »

(3) *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 275.

capitaines de milice. » L'intendant se fondait sur ce qui avait été réglé au conseil d'État le 12 avril 1710 : « Sa Majesté veut que, par le Conseil Supérieur établi à Québec, il soit réglé quelques honneurs aux principaux habitants qui prendront soin de chacune bourgade ou communauté, soit pour leur rang de l'Église, soit ailleurs. »

« Les capitaines de milice sont dans ce cas, écrivait M. de Vaudreuil, puisqu'ils ont l'honneur de commander les habitants pour aller à la guerre et pour tous les autres services pour lesquels ils sont commandés, et d'être aussi chargés de l'exécution des ordres des intendants. »

Puis il se plaignait que l'évêque n'avait pas voulu entendre ces raisons, et il priait le ministre « de lui faire savoir les intentions de Sa Majesté. »

L'ordonnance de M. Raudot fut maintenue. Son successeur, Begon, ainsi que Vaudreuil, écrivaient au ministre l'année :suivante :

« Les sieurs Vaudreuil et Begon tiendront la main à l'exécution du règlement de Sa Majesté portant que les capitaines de milice auront une place marquée après les seigneurs des paroisses, les officiers de milice et les marguilliers, avant les autres habitants... »

Le marquis de Vaudreuil passa en France en 1714 et ne revint qu'en 1716. Il eut occasion, durant son séjour à Paris, de rendre service au séminaire de Québec, avec lequel il sympathisait de tout cœur. Le ministre lui ayant parlé des difficultés que l'évêque avait encore avec son séminaire, auquel il reprochait, entre autres choses, d'attirer les prêtres chez lui :

« J'ai toujours vu M. l'évêque brouillé avec le séminaire de Québec, répondit M. de Vaudreuil. Les curés de la campagne qui viennent faire leurs provisions à la ville ont, de tout temps, demeuré au séminaire; et cela me paraît fort convenable. Il serait désagréable à des prêtres d'aller demander à M. l'évêque où il veut qu'ils logent. »

Mgr de Saint-Vallier eut une autre difficulté de préséance, avec M. de Louvigny (1), lieutenant de roi à Québec. Celui-ci écrivait à la cour à ce sujet :

(1) Louis de la Porte de Louvigny. Il périt dans le naufrage du *Chameau* le 25 août 1725, alors qu'il venait d'être nommé gouverneur des Trois-Rivières. (Charlevoix, *Histoire générale de la Nouvelle-France*, t. IV, p. 140.

« M. l'évêque de Québec fait une difficulté au lieutenant de roi d'entrer dans le sanctuaire de la paroisse, les jours de cérémonies, recevoir de la main du célébrant un rameau, des cendres et l'adoration de la croix, après le gouverneur et l'intendant; et il accorde ces honneurs aux marguilliers : pour raison il dit que les honneurs de l'église dépendent de lui... S'il était vrai que M. l'évêque fût seul maître d'accorder ces honneurs, ajoute M. de Louvigny, pourquoi la cour osait-elle décider d'un banc, du pain bénit, de la marche dans les processions, en faveur des lieutenants de roi, l'année 1717?

« M. l'évêque me fit dire, le jour du vendredi-saint, de ne pas aller dans le sanctuaire à l'adoration de la croix, et qu'il avait été surpris que j'y fusse entré le dimanche des Rameaux... Pour éviter la discussion, j'ai souscrit à ce qu'a désiré M. l'évêque, jusques au règlement qu'il plaira à Nos Seigneurs du Conseil de rendre, en prenant la liberté de remontrer que je crois devoir entrer dans le sanctuaire, puisque les marguilliers y entrent, et avoir le pas devant eux... »

La cour donna raison à M. de Louvigny. Elle donna raison, également, à M. de Vaudreuil, dans une autre affaire; et cette fois la réponse dut être d'autant plus sensible à l'évêque que c'est lui qui l'avait provoquée, et non pas le gouverneur. Laissons celui-ci raconter lui-même l'incident :

« M. l'évêque n'a pas accusé juste, dit-il, en écrivant au Conseil (d'Etat) que je prétendais exiger de lui qu'il ordonnât au clergé de sa cathédrale de me donner l'eau bénite par présentation du goupillon entre mes mains, puisque je n'ai jamais eu cette prétention.

« Il est bien vrai que, comme dans l'église de Montréal où j'allais tous les dimanches à la grand'messe, pendant le séjour que j'y fis en 1717 (1), le goupillon me fut toujours présenté par

(1) C'est durant son séjour à Montréal en 1717, qu'eut lieu la célèbre émeute de Longueuil, à l'occasion des corvées pour les fortifications. Cet épisode paraît avoir échappé à la connaissance de nos historiens, même ceux de la paroisse de Longueuil. Voici comment M. de Vaudreuil racontait cet épisode au ministre :

« J'ai l'honneur, écrivait-il le 17 octobre 1717, de rendre compte au Conseil

le prêtre officiant, de manière que je prenais l'eau bénite avec le doigt, je demandai à M. l'évêque, après mon retour à Québec, qu'elle me fût donnée dans sa cathédrale de la même manière qu'elle m'avait été donnée à Montréal : ce qu'il me refusa, pré-

de ce qui s'est fait par rapport aux corvées que les habitants de l'île de Montréal et des côtes voisines fournissent pour l'enceinte de la ville de Montréal en muraille.

« Comme Sa Majesté n'a pas jugé à propos de leur rien ordonner à cet égard, et qu'Elle a marqué être persuadée que je les y déterminerais et qu'ils s'y porteraient d'eux-mêmes, je me suis servi des voies d'insinuation pour engager les habitants des côtes les plus voisines de la ville à bien faire leur devoir, afin que ceux des autres côtes plus éloignées suivissent plus volontiers leur exemple. J'ai lieu d'être content des uns et des autres, parce qu'ils ont tous paru vouloir se conformer aux intentions de Sa Majesté, excepté les habitants de la seigneurie de Longueuil, dans lesquels je ne trouvai pas la même soumission lorsque j'allai leur proposer les corvées. Ils étaient sous les armes pour me recevoir. En y arrivant, je leur parlai dans la maison de M. de Longueuil, et je leur dis tout ce qui pouvait être capable de les engager à imiter les habitants des autres côtes : mais ce fut inutilement, parce qu'il se trouvait parmi eux quelques mutins qui gâtaient l'esprit des autres.

« Quelques-uns de ces derniers, m'ayant manqué de respect dans leurs réponses, furent poussés par mes gardes : ce qui alarma les autres; et tous, craignant d'être chargés, ils sortirent de la maison en foule, et coururent à leurs armes, sans cependant faire d'autre mouvement.

« Quand je vis le peu de soumission de ce peuple, je m'en retournai à Montréal, dans la résolution de ne pas laisser cette insolence impunie dans ceux qui en étaient les auteurs. Pour éviter le châtiment qu'ils méritaient, ils s'engagèrent dans une espèce de révolte, en demeurant attroupés avec leurs armes le reste du jour, excepté quelques gens raisonnables qui se retirèrent chez eux. Leur intention était d'empêcher qu'on emmenât ceux qu'ils prévoyaient que je pourrais envoyer prendre pour les faire mettre en prison. Ils étaient cependant disposés à se retirer, lorsqu'un canot, conduit par des gens de la ville mal intentionnés, et que je n'ai pu découvrir, arriva à Longueuil, pour leur faire savoir que je faisais commander les Sauvages pour aller piller leurs maisons et les brûler : à quoi cependant je n'avais point pensé, n'étant pas d'humeur à me servir de ce moyen pour les châtier. Mais ce faux avis les engagea de continuer à rester sous les armes toute la nuit et encore le lendemain.

« Dans le temps que je me disposai à faire marcher contre ces mutins et y aller moi-même, le curé de Boucherville et le sieur Boucher de Montbrun, commandant de toute la milice des côtes du sud, accompagnés de quelques-uns des principaux habitants de Boucherville, vinrent me demander grâce pour les gens de Longueuil, m'assurant que les remontrances qu'ils avaient faites à ces révoltés les avaient fait revenir de leur égarement; qu'ils s'étaient tous retirés, et qu'ils étaient très mortifiés de la faute qu'ils avaient faite et très résolus de

tendant qu'il ne le devait pas, ayant néanmoins laissé la liberté aux prêtres de Montréal de continuer de faire comme ils avaient commencé.

« Le supérieur du séminaire de Montréal, à qui je parlai l'année dernière du refus de M. l'évêque, m'assura que ce que je demandais m'était dû; et un curé du diocèse de Québec (1) me fit voir, dans le *Traité des droits honorifiques*, plusieurs arrêts rendus en faveur des seigneurs haut-justiciers, par lesquels il était ordonné aux curés de leurs paroisses de leur donner l'eau bénite par présentation du goupillon et non pas aspersion.

« Après avoir représenté tout cela à M. l'évêque qui n'a pas voulu y avoir égard, j'ai resté dans le silence sur ce sujet et j'y serais encore s'il n'en avait pas écrit au Conseil. Mais la réponse que le Conseil lui a faite sur cette matière a terminé toute la difficulté; car elle a engagé M. l'évêque à me prévenir, pour m'accorder de bonne grâce ce qu'il m'avait refusé... »

n'y retomber jamais; qu'au reste il y en avait plusieurs qui n'avaient eu aucune part à cette révolte, et que, parmi ceux qui s'y étaient engagés, il y en avait plusieurs qui s'y étaient trouvés malgré eux. Je leur fis réponse que je voulais bien, sous le bon plaisir de Sa Majesté, pardonner à la paroisse en général, mais qu'il fallait que ceux dont je leur donnais les noms, au nombre de dix, me fussent livrés, ou qu'ils vinssent eux-mêmes se remettre à ma clémence.

« Ces dix mutins ont pris le parti de venir d'eux-mêmes se rendre en prison. Ils sont dans le cachot depuis près de deux mois. Je les y laisserai encore jusqu'à l'hiver. Alors je les en ferai sortir, parce que les cachots de Montréal sont si affreux qu'ils courraient risque d'y périr, s'ils y restaient pendant l'hiver. Mais ils ne seront élargis que sous bonne caution de se représenter pour y être remis quand on le jugera à propos. Ces malheureux m'ont paru si humiliés et si touchés de leur faute, dans le temps qu'ils sont venus d'eux-mêmes se rendre en prison, que j'ai tout lieu de croire qu'il ne leur arrivera jamais d'en commettre une pareille. C'est pourquoi je prie très humblement le Conseil de vouloir bien leur faire grâce.

« Cette révolte, si on peut lui donner ce nom, n'a produit aucun mauvais effet dans la colonie. Au contraire, comme il est vrai qu'à quelque chose malheur est bon, elle a été cause que plusieurs habitants des autres côtes et même des côtes entières, qui ne se hâtaient pas de satisfaire à ce qui avait été promis pour les corvées, se sont pressé de s'acquitter, et que tous ceux de Longueuil se sont soumis à la taxe qui a été faite par le sieur de Longueuil, leur seigneur, qui connaît leurs facultés. »

(1) Probablement M. Philippe Boucher, un des curés canadiens les plus instruits de l'époque.

XIII

Mgr de Saint-Vallier et Vaudreuil *(suite)*. — Questions de discipline.

Mgr de Saint-Vallier se défendit avec plus de succès dans deux occasions où les droits de la conscience et de la morale étaient, il est vrai, plus intéressés.

Le roi avait défendu, paraît-il, aux prêtres du Canada « de marier aucun officier ni soldat sans la permission du gouverneur général ou de celui qui commanderait en son absence. » M. de Vaudreuil ayant appris que l'évêque avait marié, durant son absence, un officier et plusieurs soldats, malgré l'opposition du commandant, M. de Ramesay, s'en plaignit à la cour et demanda que l'on défendît de nouveau à l'évêque et à ses prêtres de le faire à l'avenir : autrement, disait-il, « les officiers feront tous les jours de mauvais mariages; et les compagnies, qui sont très faibles, se détruiront entièrement, parce qu'on n'y souffre point de soldats mariés, et qu'aussitôt qu'ils le sont on leur donne leur congé... »

« Le reproche qu'on nous fait, répliqua l'évêque, est manifestement injuste : nous n'avons point fait de mariages de soldats depuis bien des années, à moins qu'ils n'aient trompé les curés et assuré sous serment qu'ils n'étaient point soldats. Je ne connais sur ce sujet d'autre ordonnance royale que celle du 21 mai 1698 : elle porte qu'on doit permettre aux soldats de se marier, sur la première demande qu'ils en font au gouverneur général. Mais M. de Vaudreuil se montre très difficile à accorder ces permissions. Que de fois je lui ai rappelé la parole de saint Paul, qui engage les chrétiens à se marier plutôt que de brûler (1)! A cela il ne veut rien entendre : il suffit que je veuille me mêler de ces mariages pour qu'il refuse son consentement.

« Les soldats sont mes ouailles comme les autres chrétiens. Quand on leur refuse pendant huit ou dix ans la permission de se marier, et que je les vois se livrer au désordre et au libertinage, donnant à la colonie une infinité d'enfants illégitimes, puis-je

(1) I Cor., VII, 9.

fermer les yeux sur ces désordres? Et croit-on que je serai quitte devant Dieu en disant que je ne les ai pas mariés parce que M. de Vaudreuil ne l'a pas voulu?

« Quant aux officiers, l'expérience journalière fait voir que plusieurs d'entre eux, aussi bien que d'autres habitants, quand on leur refuse les permissions nécessaires pour se marier, ne font pas difficulté de se marier à la gaumine (1), en déclarant devant le curé, lorsqu'ils le trouvent seul à l'église, ou ailleurs, qu'ils se prennent pour mari et femme, devant deux témoins qu'ils amènent. Cela est arrivé si souvent, qu'on peut raisonnablement le craindre lorsqu'on refuse de les marier (2).

« Pourquoi M. de Vaudreuil se plaint-il que j'aie permis à son neveu, M. de Lantagnac (3), de se marier, après mille refus de sa part de lui laisser prendre femme? Voilà un officier de quarante ans, à qui on refuse la permission de se marier avec la nièce de M. de Louvigny (4), lieutenant de roi, fille du premier conseiller! Et cependant on les laisse se fréquenter des années de suite sans rien faire pour les éloigner ni les séparer! Est-ce de nature à contenter un évêque, qui doit par son état chercher à maintenir tout le monde dans l'ordre...? »

La cour fit répondre très sagement à M. de Vaudreuil « que l'on pouvait bien casser les officiers ou leur imposer d'autres peines, mais que ces peines ne pouvaient être comparées avec le bonheur ou le malheur éternel. »

A son tour, Mgr de Saint-Vallier avait un reproche très grave à faire à M. de Vaudreuil : laissons-le expliquer la chose lui-même au Conseil de la Marine :

« Je supplie le Conseil, dit-il, de me permettre de m'expliquer sur un article affligeant pour moi, et auquel je ne trouve point de remède depuis huit ans que je suis de retour dans mon diocèse... J'espère de la sagesse du Conseil qu'il donnera ses ordres à M. de Vaudreuil de ne pas se servir de son autorité temporelle pour

(1) Voir le mandement de Mgr de Saint-Vallier « pour condamner les mariages à la gaumine. » (*Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 492).

(2) Il paraît que le frère de l'intendant Begon, entre autres, s'était ainsi marié à la gaumine.

(3) Le lieutenant Gaspard Adhémar, sieur de Lantagnac.

(4) Marie-Geneviève Martin de Lino, fille de François-Mathieu Martin de Lino et de Catherine Notan.

entrer sans permission de l'évêque dans les couvents de religieuses et y faire entrer toutes sortes de personnes. S'il ne le faisait qu'au retour de ses voyages de France ou dans des cas extraordinaires, je le souffrirais sans peine, et lui offrirais même de l'accompagner; mais en tout temps, avec toutes sortes de personnes, et sans croire avoir besoin de la permission de l'évêque, sans se soucier de l'excommunication majeure portée par le concile de Trente contre ceux qui entrent dans les monastères sans raison et sans permission, aucun des gouverneurs qui ont précédé M. de Vaudreuil, depuis trente-six ans que je suis évêque, n'a prétendu et regardé ces entrées comme une suite de sa dignité. Et comment le pourrait-elle être, puisque les rois mêmes n'y entrent point sans en avoir permission par des Bulles expresses émanées du Saint-Siège?

« J'ai été dix à douze ans aumônier du feu roi, et je ne l'ai vu entrer que deux fois dans des couvents; encore, avec de grands ménagements de sagesse et de prudence (1) : et M. de Vaudreuil y entre très souvent, et veut entrer, tantôt avec des femmes, tantôt avec des hommes, officiers ou autres, ne se contentant pas de voir et d'entretenir les religieuses dans les parloirs, mais bien dans les chambres intérieures; d'où il arrive de grands inconvénients que je ne puis expliquer par lettre.

« Durant le dernier hiver, à Montréal, il entrait dans leur chœur, pour entendre la messe plus chaudement au milieu des religieuses. Le moindre inconvénient à cela, c'est qu'outre une trop grande dissipation, qui fait tort au recueillement dans lequel doivent vivre les épouses de Jésus-Christ, cela enfle l'esprit et le cœur de quelques-unes d'entre elles...

« Je supplie le Conseil de faire comprendre à M. de Vaudreuil que si c'est à lui, en qualité de gouverneur général, de gouverner temporellement, il doit laisser à l'évêque le soin de gouverner les couvents et les communautés religieuses et ecclésiastiques spirituellement; qu'il ne doit entrer dans les couvents que dans des

(1) On lit dans l'*Histoire du Canada*, par le Frère Sagard, Récollet de la Province de Paris :

« La Reine d'Espagne à présent régnante, ayant été pour entrer dans l'un de nos couvents, et su qu'il était l'heure du silence, se donna la patience d'attendre dans l'église que les religieux l'appelassent, sans s'en plaindre d'un petit mot. » (*Histoire du Canada*, Paris, 1636, édition Tross, p. 21.)

cas extraordinaires, avec la permission de l'Église; qu'il ne doit pas perdre de vue les censures que le concile de Trente lance contre ceux qui y entrent sans permission.

« J'ai cru pendant quelque temps que je pourrais lui faire faire toutes ces réflexions par Mme de Vaudreuil; mais la voyant marcher de l'air d'une dame qui peut tout à la cour (1), et à qui

(1) Elle ne se gênait pas d'écrire elle-même au ministre sur les affaires canadiennes. Je lis dans un de ses mémoires : « Il serait bon, monseigneur, pour occuper les femmes et les filles des habitants, qui ne font rien la plupart du temps, et pour le bien du pays, d'obliger chaque habitant de semer du chanvre et d'en fournir au magasin du roi, tous les ans, certaine quantité qu'on paierait... »

Elle écrit encore au ministre, le 29 octobre 1724, peu de temps après son retour au Canada :

« J'ai trouvé M. de Vaudreuil endetté de 13,000 francs depuis mon départ, et n'ai pas de quoi faire venir nos provisions pour l'année prochaine. Les émoluments de ce gouvernement ne valent pas un écu, quoique les appointements soient considérables. Une maison de 40 personnes; une table de 14 couvers, entretenue toute l'année soir et matin, et de 25 à 30 couverts tous les automnes; pour plus de 10.000 francs de gages, de bois et de blanchissage : tous ces articles, monseigneur, consomment bien le revenu; joint à une nombreuse famille qui nous coûte encore beaucoup... »

Elle ajoute, au sujet de la maison que M. de Vaudreuil a fait construire à à Montréal pour le gouverneur :

« Je vous assure qu'on la trouvera plus solidement bâtie que n'est le pavillon du château, qui vient d'être fait, où tout le bois qu'on y a employé est pourri, et les planches de mauvais sapin, que M. Raudot sait bien qui ne peut pas durer ici un hiver, par rapport aux grapins que les hommes portent sous leurs souliers : la fêrure en est infâme et plus grossière que n'est celle des maisons des paysans en France...

« J'ai trouvé, ajoute-t-elle encore, la vie bien enchérie ici depuis mon départ. Les boulangers vendent le pain cinq sous la livre, qui ne leur revient qu'à 18 deniers; ainsi du reste. Ce pays est à présent un pays de Bohême. Il n'y a pas de jour qu'on ne vole à dix endroits au moins dans cette ville; et lorsque les voleurs sont pris sur le fait, ils en sont quittes pour rendre ce qu'ils ont pris.

« Personne n'est exempt. Nous avons ici un corps de gardes, une sentinelle à la porte du fort : cela n'empêche pas que nous ne soyons tous les jours volés. Les voleurs passent par la basse-cour, qui est toute ouverte. Nombre de fainéants de la campagne se viennent établir dans les villes, qui n'ont d'autres métier que de voler, receler, et vendre de l'eau-de-vie aux sauvages. Le défaut de police et l'impunité du crime font ici de grands désosdres : c'est à quoi feu M. Robert aurait remédié, ce qui le fait aussi regretter généralement de tous les honnêtes gens... »

Puis, voyez comme elle sait faire mousser son fils, Vaudreuil-Bavagnal, qui sera nommé en 1755, trente ans plus tard, gouverneur du Canada :

on ne refuse rien, je n'ai pas osé le faire. Ces réflexions viendront mieux par la voie du Conseil... »

Cette lettre de Mgr de Saint-Vallier nous révèle un singulier état de choses, et des abus que les absences prolongées de l'évêque avaient sans doute favorisés. Quel contraste avec la régularité édifiante de nos communautés d'aujourd'hui! Ces abus étaient tellement enracinés, que dix ans plus tard, son successeur Mgr Dosquet avait, lui aussi, à s'en plaindre. Écrivant à la cour au sujet de ses relations avec le gouverneur et l'intendant, MM. de Beauharnais et Hocquart :

« La première année que j'arrivai (1), dit-il, nous trouvant

« Bavagnal prend la liberté, monseigneur, de vous présenter un canot d'écorce en solives, à la manière sauvage, avec les avirons, et deux arcs et deux carquois, qui contiennent près de deux cents flèches des plus belles que les sauvages fassent. Comme il en est fort aimé, il espère l'année prochaine les engager à lui amener des bêtes rares de ce pays. Je fais adresser le canot et les flèches à M. Pacaud, ordonnateur à Rochefort, comme vous me l'avez ordonné, pour vous les faire tenir... »

(1) Mgr Dosquet écrivait cette lettre en 1731. Il était arrivé au Canada dans l'automne de 1729, comme coadjuteur de Mgr de Mornay, qui avait succédé à Mgr de Saint-Vallier, mais qui ne vint jamais au pays. Il devint évêque de Québec en 1734, lorsque Mgr de Mornay résigna son siège; mais il repassa en France en 1735, et donna lui-même sa démission en 1739, n'ayant passé que quatre années en tout, comme évêque, au Canada.

C'est le seul évêque que nous ayons eu, sous l'ancien régime, qui ne fût pas français. Il était belge; et c'est précisément à sa qualité « d'étranger au Royaume » que MM. de Beauharnais et Hocquart attribuaient en partie son peu de succès au Canada. Ecrivant à la cour dans l'automne de 1735 :

« Nous sommes persuadés, disaient-ils, que Mgr Dosquet n'a eu que des intentions pures et droites pendant le temps qu'il a gouverné l'Église du Canada, Mais il a eu le malheur que la plus grande partie des ecclésiastiques et les communautés religieuses ont regardé son gouvernement comme trop absolu, ce qui a éloigné la confiance que les uns et les autres auraient pu avoir en lui.

« Peut-être aussi qu'étant né hors du royaume, les peuples n'ont point aperçu en sa personne des sentiments aussi tendres qu'aurait pu avoir un évêque français, comme l'étaient ses prédécesseurs. »

Mgr Dosquet lui-même se déclarait « étranger. » Avant de donner sa démission, il demandait que la cour « le dédommageât du bien de patrimoine qu'il avait été obligé de dépenser pour le diocèse de Québec, en lui donnant un bénéfice équivalent, ou quelque pension assurée sur des bénéfices :

« Si la cour me fait cette grâce, dit-il, elle me trouvera toujours disposé à employer à son service ce qu'elle m'aura donné et le revenu qui me reste de mon bien. Je m'explique : étant né étranger, je serais peut-être moins suspect

seuls tous les trois, je leur parlai du bonheur d'un État où le bon ordre régnait. A cette occasion, je leur dis un mot des entrées dans les couvents, des désordres qu'elles avaient causés, des ordonnances des rois, des Canons, des Bulles des papes qui les défendaient sous de grièves peines; que j'étais persuadé qu'ils étaient trop fidèles serviteurs du roi pour ne pas suivre ses ordres, et trop bons chrétiens pour ne pas se soumettre aux lois de l'Église, même de discipline, lorsqu'elles sont reçues par toute la France, comme celles-ci le sont. Je leur fis lire ces ordonnances et les Canons, en leur disant que je les laissais les maîtres de prendre le parti qu'ils voudraient; que, quoique je ne puisse pas en conscience leur permettre sans raisons ces sortes d'entrées, je pouvais néanmoins les tolérer plutôt que de donner lieu à un plus grand mal, qui serait de nous brouiller ensemble et de nous diviser.

« Ils m'objectèrent l'usage de ce pays-ci. Je leur dis que M. l'évêque défunt (Saint-Vallier) permettait ou défendait ces entrées, selon qu'il était bien ou mal avec les puissances : ce qui faisait un mauvais effet dans l'esprit des peuples (1); qu'une règle

qu'un français pour quelques négociations secrètes dans différents pays; et je me flatte qu'avec les instructions qu'on me donnerait, je pourrais réussir. »

On l'a fait naître à Lille : c'est évidemment une erreur. Lorsqu'il naquit, en 1691, il y avait longtemps déjà que cette ville appartenait à la France, et que Louis XIV avait incorporé à son royaume cette partie des Flandres appelée la Flandre française. N'est-ce pas plutôt à Liège (*Luick*) que naquit Mgr Dosquet? On le voit, en effet, se diriger là, chaque fois qu'il passe du Canada en France. Du moins, M. Faillon dit expressément qu'il est « né au diocèse de Liège, dans les Pays-Bas. » (*Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 282).

(1) Remarquons ce jugement de Mgr Dosquet sur son prédécesseur : on ne peut supposer qu'il le portait à la légère. Le prélat, d'ailleurs, pouvait parler non seulement d'après les autres, mais d'après ce qu'il avait vu et entendu lui-même; car, avant de venir au Canada comme évêque, en 1729, il y avait demeuré deux ans, de 1721 à 1723, comme simple prêtre, membre de la Société de Saint-Sulpice, chargé de la direction des Sœurs de la Congrégation à Montréal. Il avait donc connu Mgr de Saint-Vallier; et c'est après l'avoir vu à l'œuvre, qu'il écrit cette réflexion sévère : « Il permettait ou défendait ces entrées dans les couvents (qu'il regardait pourtant comme si pernicieuses) selon qu'il était bien ou mal avec les puissances : ce qui faisait un mauvais effet dans l'esprit des peuples. »

La vénérable Marie de l'Incarnation, jugeant Mgr de Laval, nous présente un homme d'un autre caractère :

« Il ne sait dit-elle, ce que c'est que respect humain. Il est pour dire la vérité à tout le monde, et il la dit librement dans les rencontres. Il fallait ici

suivie était toujours le meilleur; que d'ailleurs je ne pourrais souffrir ce qui s'est fait autrefois, que des religieuses, au grand scandale du public, allassent au château ou à l'intendance, à des parties de dîner ou de souper... (2). »

Le mot de Mgr de Saint-Vallier à l'adresse de Mme de Vaudreuil, comme aussi ceux que j'ai déjà cités de MM. de Ramesay et Riverin, au chapitre précédent, font voir que cette femme portait ombrage à bon nombre de personnes au Canada. On ne pouvait pardonner à une Canadienne, née dans le pays, d'être parvenue par ses talents et son mérite, ainsi que par la protection de M. de Denonville, à un si haut degré de fortune. La jalousie n'a-t-elle pas toujours été une des plantes favorites du terroir canadien?

La marquise de Vaudreuil, qui avait quitté le Canada en 1709, n'y revint qu'en 1724; et, dès l'année suivante, Mgr de Saint-Vallier, écrivant au ministre, avait à se plaindre d'elle, comme il avait fait quelques années auparavant de son mari :

« Mme la marquise de Vaudreuil, dit-il, a usurpé le droit, depuis un an, de faire entrer toutes les femmes de sa suite et de sa compagnie dans les couvents de religieux... Le commissaire des Récollets, qui sait bien que la chose n'est pas permise, le souffre avec peine, comme il me l'a dit plusieurs fois; mais il n'ose faire fermer les portes, de peur de se brouiller tout-à-fait avec la gouvernante... »

(A suivre). Abbé A. Gosselin.

un homme de cette force... Notre prélat, ajoute-t-elle, est très zélé et inflexible, zélé pour faire observer tout ce qu'il croit devoir augmenter la gloire de Dieu, et inflexible pour ne point céder en ce qui y est contraire. Je n'ai point encore vu personne tenir si ferme que lui en ces deux points. » (*Lettres de Marie de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. II, pages 138 et 168).

(1) Lettre de Mgr Dosquet au ministre, Québec, 4 septembre 1731.

ANECDOTES BAS-NORMANDES

DE

CONSTANTIN DE RENNEVILLE

Les anecdotes bas-normandes que l'on se propose de faire connaître ici ne sont pas inédites; mais, publiées sous un titre différent, dans un ouvrage devenu très rare aujourd'hui, où l'on ne serait guère tenté d'aller chercher des documents sur la Normandie, combien est-il de Normands, même lettrés, qui les aient lues? Le livre d'où elles sont extraites eut cependant au siècle dernier son heure de célébrité et n'est pas oublié de nos jours; il s'intitule *L'Inquisition Françoise ou l'Histoire de la Bastille*, par M. Constantin de Renneville (Amsterdam, 1724, 5 volumes in-12). L'auteur était un normand des plus authentiques, fort intelligent et fort renseigné. Né à Caen vers 1650, calviniste, il se retira en Hollande pour y pratiquer plus librement sa religion. M. de Chamillard le rappela et lui donna un emploi assez lucratif auprès de sa personne. Par suite de quelles circonstances fut-il appréhendé au nom du roi et conduit à la Bastille, il est difficile de le savoir exactement; lui-même nous parle quelque part de petits vers satiriques publiés contre Sa Majesté; on l'accusa d'espionnage avec la Hollande: l'une ou l'autre de ces peccadiles suffirait à expliquer la mesure de rigueur dont il fut l'objet. Il resta enfermé à la Bastille l'espace de onze ans; et, une fois sorti de prison pour n'y plus rentrer, il publia sous le titre qu'on vient de lire les mémoires de sa captivité; ouvrage extrêmement curieux, plein d'anecdotes et de traits piquants, mais au point de vue historique, fort sujet à caution. Nos Jacobins de sous-préfecture feraient fausse route en allant y chercher aujourd'hui des arguments contre l'ancien régime. Pas plus que les historiettes de Tallemant des Réaux, son contemporain, les anecdotes de Renneville ne sont

absolument dignes de foi. Mais il ment avec beaucoup d'esprit et dans une langue qui rappelle celle de Voltaire : tel de ses récits, lestement troussé, est un petit chef-d'œuvre d'ironie fine et souriante et de grâce légère; nul ne s'entend mieux que lui à brosser en quelques lignes la figure en pied d'un personnage, à marquer d'un trait vif et juste ses ridicules sous une apparente naïveté qui désarmerait le lecteur le plus prévenu. Écrivain de race, il mérite d'être salué comme un précurseur des brillants esprit du XVIIIe siècle, dans un genre que le génie de Voltaire devait porter plus tard à sa perfection.

On ne trouve dans les mémoires de Renneville que fort peu d'anecdotes sur la Normandie; mais elles sont toutes intéressantes. Tantôt il les raconte lui-même, tantôt il les met dans la bouche d'un de ses compagnons de captivité. Il va sans dire qu'elles n'ont pas, comme document, une valeur de premier ordre et l'on aurait certainement tort de les accepter les yeux fermés. Mais il ne faut pas non plus les rejeter en bloc comme une poignée de mensonges, car elles nous donnent sur les mœurs de l'époque, sur les traditions alors en vigueur dans notre pays normand des renseignements précieux et elles renferment toutes un fond de vérité historique. Il est hors de doute par exemple que l'amusante rivalité dont il nous parle entre les avocats de Coutances et ceux de Cérences a existé au siècle dernier et même auparavant; et l'on s'est habitué de tout temps à faire sur le compte des habitants de Villedieu-les-Poëles, les Sourdains, des plaisanteries qui peuvent nous paraître déplacées, mais qui ont eu, à l'origine, quelque raison d'être. C'est le cas ou jamais d'appliquer le vieux proverbe normand : on ne prête qu'aux riches; ou cet autre plus répandu et non moins exact : il n'y a pas de fumée sans feu. Quoi qu'il en soit, le lecteur reste prévenu qu'il ne doit pas prendre les assertions de Renneville pour parole d'évangile et qu'il doit excuser aussi ce parpaillot de traiter avec légèreté les sujets graves. Le protestantisme ne va pas aujourd'hui sans une certaine austérité de langage et de tenue qui rehausse aux yeux de la foule le prestige de ses ministres. Il semble que les protestants du XVIIe siècle aient été plus gais que ceux de nos jours, bien que le gouvernement de Louis XIV ne leur rendît pas toujours la vie très agréable. Renneville appartient à cette phalange d'esprits libres et joyeux qui surent conserver, au milieu des tristesses de l'exil, une grande égalité d'humeur. Ses épreuves ne l'avaient pas rendu mélancolique; il est facile de s'en convaincre en parcourant les quelques pages pleines de verve et de malice que l'on a cru bon de rééditer

ici, autant pour réjouir les lecteurs friands de ce genre de littérature que pour attirer l'attention des érudits normands sur un écrivain de réelle valeur trop oublié depuis un siècle.

Paul Le Cacheux.

I

LE CRUCIFIX VENDU AUX ENCHÈRES (1)

(Anecdote caennaise du XVIIe siècle. — *Inquisition Françoise*, I, 415).

. . . . . .

Je m'arrêtai un jour [dit le comte de Brederodes], pour voir une adjudication des meubles qu'on faisoit de quelque particulier, qui s'étoit laissé mourir. Le juré-crieur étoit monté sur une table, sur laquelle il étoit assis dans une chaise pour se mieux faire entendre. C'étoit un petit bout d'homme d'assez mauvaise mine et qui entr'autres perfections avoit les cheveux fort rouges. Il avoit le don de faire le Sot-Plaisant de fort mauvaise grâce. Après plusieurs pièces qu'il adjugea à diverses personnes, il fit la venduë d'un crucifix d'yvoire monté sur une croix d'ébène. Il se trouva là une matrône qui en eut envie. Cette femme, qui paroissoit être du plus commun peuple, avoit cependant l'air fort grave, un bandeau sur le front, une bavolette pour mouchoir, une grosse ceinture d'argent sur les reins, d'où pendoient un gros paquet de clefs, une bourse, plusieurs pelottons et un étui; elle étoit troussée comme un Cordelier qui va à la quête. Le juré cria à trente sols le crucifix et fit un mauvais détail de ses perfections, pour en relever le prix à ses spectateurs. La matrône prédite, d'un air grave, et en faisant un grand signe de croix et une révérence, prononça posément : « A quarante sols mon bon Sauveur. » A peine eut-elle proféré la parole, que le crieur proclama le crucifix à cinquante sols. « A soixante sols ce bon Dieu, » répliqua la femme, d'une voix ferme mais fort modestement. « A quatre francs, » dit promptement le crieur. « A cent sols mon divin Jésus-Christ, » reprit la matrône. « A six francs, » dit le juré. Cette femme, sans faire

(1) Cette anecdote est accompagnée dans l'édition de 1724 d'une gravure qui représente la matrone faisant embrasser au crieur le crucifix.

paroître la moindre émotion, prit le crucifix de la main droite, et le faisant baiser au crieur : « Là, dit-elle, baise-le encore une fois et puis le livre; j'ai déjà dit que celui qui vendoit Jésus-Christ étoit du poil du défunt. » Tout le monde se prit à rire de la pensée de la matrône, il n'y eut que le Judas qui s'en mit en colère, mais pas assez pour s'aller pendre, après l'avoir livré. Je trouvai la pasquinade si bonne que je voulus sçavoir le nom et les qualitez de la femme. Elle s'appeloit la Tibrie, quolibet qui signifie petit bruit, nom qu'on lui avoit donné par ironie, parce qu'elle avoit la voix hommace et faisoit un bruit épouventable en parlant. Elle étoit marchande d'herbe et de fruits de sa profession et tenoit ses plaids devant une boucherie, où elle catéchisoit tous les écoliers qui la faisoient enrager, malgré une chopine d'eau de vie qu'elle prenoit tous les matins, pour lui donner le courage de repousser verbalement leurs insultes : et l'on m'affirma que le jour qu'elle démonta le crieur, que j'appris s'appeler Rougeval, elle avait redoublé la doze.

Vous venez de conter une histoire, M. le comte, lui dis-je, que je sçavois déja, mais que vous m'avez rendu nouvelle par les agrémens dont vous l'avez ornée. J'ai connu les deux acteurs en question; et j'ai été en qualité d'écolier très peste un des perturbateurs du repos de la matrône Tibrie; qui toujours en hyver avoit entre ses jambes une marmitte pleine de charbon, dans laquelle j'ai jetté maints petards et maints marons, en marchandant son fruit; et Dieu sçait les bénédictions qu'elle me donnoit, quand le petard avoit mis le feu à sa chemise, ou que le maron lui avoit bombardé les cuisses.

II

L'ANE ET LE BAILLI (1)

(*Inquisition Françoise*, I, 420)

Ville Dieu est une commanderie qui dépend des chevaliers de

(1) Cette anecdote fait immédiatement suite, dans les mémoires de Renneville, à une autre anecdote intitulée : Le Crucifix de Villedieu et les trois experts: c'est toujours l'auteur lui-même qui a la parole. Dans l'édition de 1724, cette

Malte dont M. le chevalier marquis de Roche-Choüart, cousin de Mad. de Montespan, étoit commandeur, auquel M. le chevalier de Bellefontaine a succédé. Lorsque j'y étois, M. de Roche-Choüart y fit sa première entrée. Les bourgeois résolurent de faire pêcher, pour lui présenter avec le vin de leur ville, des truites qui sont parfaitement bonnes et dont leur rivière abonde. Les trois compères mentionnez dans l'histoire précédente furent déléguez pour présider à cette pêche et se mirent aussi à l'eau pour pêcher eux-mêmes. La première chose qui tomba dans leur filet fut un âne que des meuniers, après sa mort, avoient jetté dans la rivière. Nos pêcheurs crurent, par sa pesanteur, que c'étoit un poisson énorme. L'un affirmoit que c'étoit une baleine : l'autre soutenoit que c'étoit une chose impossible, puisqu'une baleine étoit plus grande que tout Ville-Dieu. Le troisième conclut que c'étoit un daufin, et que, comme c'étoit un poisson roïal, il ne leur étoit pas permis de le tirer de l'eau qu'en présence d'un juge. L'avis étoit trop juste pour n'être pas suivi. Pour cet effet, compère Engerrant sortit de l'eau, et sans avoir le temps de mettre sa chemise, il ne prit que sa culotte pour aller appeler M. le Baillif, et lui enjoindre de venir sur les lieux être le témoin de leur pêche. Pendant qu'il alla faire sa députation, en habit à la vérité qui n'étoit pas trop de cérémonie, mais qui fit bien rire Madame la Baillive et ses filles, la curiosité prit à compère Oblin de voir de quelle couleur étoit un daufin. Pour cet effet, il souleva le filet. La première chose que le daufin montra, ce fut l'oreille. Pardi, dit le compère Bataille, j'avois bien raison de dire que c'étoit une baleine, puisqu'en voilà les nageoires. Oblin leva le filet encore un peu plus haut, découvrit le museau du beaudet, qui sembloit rire de leur étonnement, en montrant les dents; et enfin toute la tête, qui leur fit connoître distinctement que leur baleine et leur daufin s'étoient métamorphosez en âne. Oblin cria promptement à son compère Engerrant, qui avoit déja été chez le Bailly, qui ne s'étoit arrêté que pour prendre sa robe et son bonnet, afin de faire la chose plus décemment, et qui commençoit déja à paroître magistralement dans la prairie, pour se rendre sur les lieux : « Haÿe! haïe! compère Engerrant, retourne dire à M. le Bailly qu'il ne

anecdote est accompagnée d'une gravure sur bois qui représente les habitants de Villedieu retirant l'âne de la rivière.

vienne pas; ce n'est qu'un âne; ce n'est qu'un âne! Nota que ce Bailly qui s'appeloit Henry Maurice, et qui se croioit un docteur en droit tout des plus subtils, auroit parfaitement bien tenu sa partie dans la société des Martins. J'en fis rire M. le marquis de Roche-Choüart de tout son cœur, auquel je tins compagnie pendant le séjour qu'il fit dans sa commanderie.

III

CÉRENCES ET LES CÉRENÇOIS

(Les aventures du comte de Brederodes et de l'avocat Pillevessière. — Rivalité comique entre Coutances et Cérences. — La chicane en Basse-Normandie. — *Inquisition Françoise*, I, 422).

Peu de temps après que je fus l'époux de Mad. la marquise de Bois-Roger [dit le comte de Brederodes], je l'accompagnai dans un voïage qu'elle fit en Basse-Normandie : s'étant trouvée indisposée à Caen, elle y resta et me pria d'aller à Vire pour y recevoir quelque argent de ses créanciers. J'étois seul dans une chaise avec mon cocher et un laquais, quand, à une lieuë hors de la ville, j'apercû de loin un homme qui marchoit à pied devant moi. Il s'arrêta pour me demander fort civilement si j'allois à Vire : lui ayant répondu que j'y allois, il me pria de si bonne grâce de lui donner place dans ma chaise, que, malgré sa mauvaise mine, je ne voulus pas le refuser. Je trouvai qu'il avoit de l'esprit; mais c'étoit du méchant : aussi me dit-il qu'il étoit avocat à Cérance et qu'il s'appeloit Antoine Follain, sieur de la Pillevessière. Comme Cérance étoit un païs perdu pour moi, pour me le faire connoître, il fallut qu'il prît la peine de m'expliquer ce que c'étoit. — C'est, me dit-il, une vicomté dont M. le comte de Montgommeri-Chantelou est le seigneur. C'est, me dit-il, un bourg à trois lieuës de Coustance, ville épiscopale en Basse-Normandie; mais il y a une si grande antipatie entre ses habitants et les nôtres que nous ne pouvons nous souffrir. Nous sommes continuellement en procès les uns avec les autres; et si un Cérançois avoit mangé avec un Coustançois, il n'oseroit jamais rentrer dans le bourg, sans courir risque d'y être lapidé : et pareillement si un Coustançois avoit

seulement parlé à un Cérançois, ce seroit assez pour le faire regarder de ses compatriotes comme un pestiféré. Nous n'allons jamais à Coustance que pour y plaider, quoique nous soions très certains d'y perdre notre cause : mais aussitôt appel au parlement de Rouen, où on nous regarde comme les piliers de la Grande-Chambre, où nous les chicanons à outrance et jusqu'à la dernière maille. Les haines et les procès se perpétuent de père en fils chez nous; et j'en connois de si enracinez dans une famille qu'il y en a aujourd'hui qui ont été intentez par le bisayeul du chef de la maison et qui ne seront peut-être terminez que par les petits-fils de celui qui procède actuellement, tant nous sçavons bien multiplier les êtres! Bien attaqué, bien défendu. Quand nous n'avons pas de procès avec eux, nous trouvons bien les moïens de leur en susciter et nous les chicanons malgré eux jusqu'à la mort. — Je ne vois pas, lui dis-je, comment on peut chicaner un homme malgré lui : pour moi je défierois l'homme du monde le plus processif de trouver moïen de me faire un procès dans les formes. — Ah, Monsieur, reprit-il, si vous étiez de Coustance, je vous ferois bien changer de langage; mais vous êtes trop honnête homme pour être de cette ville; outre que je ne voudrois pas païer d'ingratitude le plaisir que vous me faites de me voiturer dans votre chaise. Mais si vous vouliez faire un petit pary avec moi, je mettrois le double contre le simple avec vous que, dès demain, au matin, je vous ferois un bon procès dont vous auriez bien de la peine à vous débarrasser. — Je ne doute nullement, Monsieur, de votre sçavoir-faire, lui dis-je; mais je ne vois pas par où vous pourriez m'attaquer; à moins que vous ne voulussiez me reprendre de vous avoir donné la gauche au lieu de la droite dans ma chaise. — Et fy, Monsieur, reprit-il, je m'arrête bien à ces minuties; je vais au réel, à l'essentiel et au solide, au solide morbleu! Et si vous voulez seulement me dire votre nom, je vous ferai voir demain un petit tour du métier. — Je m'appelle, lui dis-je, le comte de Brederodes. — C'est assez, Monsieur, reprit-il, où avez-vous logé la nuit dernière à Caen et où logerez-vous cette nuit à Vire? — J'ai logé à Caen, lui répondis-je, au Signe de la Croix; et je logerai à la meilleure auberge de Vire, si vous voulez bien me l'enseigner. — Monsieur, la meilleure n'en vaut rien, dit-il, mais la moins mauvaise, c'est le Cheval-Blanc, où j'aurai l'honneur de vous conduire; ce que j'acceptai et où nous

arrivâmes, après qu'il m'eut bien fatigué de chicane tout du long du chemin; sitôt que nous fûmes descendus dans la cour de l'auberge, il disparut, après avoir prié le vallet de l'écurie de se ressouvenir qu'il nous avoit vu arriver ensemble : ce que mon laquais me dit le lendemain.

L'hôte me voïant seul, et ayant sçu de mes gens qui j'étois, me demanda si je voulois souper en compagnie. Je ne demandai pas mieux. Il me fit entrer dans une sale, où il y avoit huit ou dix couverts sur une table : on y en mit encore un pour moi et l'on servit. Nous fîmes bonne chère, et ceux avec qui je mangeois me firent honneur, comme à un étranger, nouveau venu et de bonne humeur. C'étoient tous citadins gens de plume, qui s'étoient là assemblez, pour dévorer quelques gentilshommes campagnards de la troupe, qui étoient venu plaider à la ville. Sur le cercle des cliens de Thémis sembloit présider un certain de l'Ille Chapedelaine. J'appris que c'étoit le plus expert de tous les avocats de dix lieuës à la ronde, qui sçavoit toutes les rubriques de la chicane, et qui auroit pu glozer Godeffroi et Banage (1), s'il n'avoit pas tant aimé la bouteille, car il étoit plus souvent au Cheval Blanc qu'en sa maison, où sa femme se gardoit bien de tenir ordinaire, vivant des gratifications des pratiques de son mary : encore en revendoit-elle les trois quarts. Ce Chapedelaine passoit pour un diable en procès; il citoit le code et la coutume avec une facilité qui faisoit bien voir qu'il les avoit plus étudiez que l'Oraison dominicale ou le Symbole des Apôtres. Il s'écoutoit parler, et comme il parloit assez bien, il se faisoit volontiers écouter : aussi étoit-ce l'oracle du païs, et ce n'est pas peu dire; car la ville de Vire passe pour être féconde en beaux esprits. Il me demanda ce que j'étois venu faire en leur ville; si c'étoit pour plaider, qu'il m'offroit volontiers ses petits services. Je le remerciai, comme je le devois, de ses offres obligeantes, et je lui protestai qu'en ma vie je n'avois eu de procès. — Et de quel païs êtes vous, bon Dieu! où la sainte Thémis est si peu respectée, s'écria-t-il, et où l'ignorance des loix tient apparemment lieu de mérite? — Je dis que j'étois Hollandois; et j'entrepris de faire voir les prérogatives que Mercure avoit sur une aveugle divinité dont les adorateurs vivoient si malheureux

(1) Godefroy et Basnage, jurisconsultes normands du XVIIe siècle, qui ont laissé des commentaires fameux sur la coutume de Normandie.

et mouroient pour l'ordinaire à l'hopital. J'avois affaire à un terrible adversaire; cependant je défendis si bien ma cause que, quoique mes juges fussent tous mes parties, ils voulurent bien, par condescendance, me donner gain de cause. On fit venir du vin après le soupé, et nous poussâmes la conversation bien avant dans la nuit : nous fîmes des histoires toutes des plus réjouissantes. Ils me protestèrent qu'ils me trouvoient tout à fait à leur gré, et que je ferois un homme impaïable si j'avois fréquenté le barreau. Ma compagnie et moi, nous nous séparâmes si contens les uns des autres que nous nous promîmes de nous rassembler au même lieu pour dîner le lendemain ensemble. Je me couchai fort satisfait de mes nouvelles connaissances, et je dormois profondément, lorsque le lendemain je fus réveillé par un M. Loyal qui vint me demander la permission de me signifier un petit exploit, un petit exploit parlant à ma personne; et, après avoir écrit trois ou quatre mots dans un broüillon de papier, il le mit sur ma table, et faisant deux ou trois profondes révérences, il sortit de ma chambre. Après avoir frotté mes yeux et connu certainement que je ne rêvois pas, je demandai à mon laquais, qui avoit fermé la porte sur ce messager de mauvaises nouvelles, ce que vouloit cet homme. — C'est dit-il, Monsieur, un petit exploit qu'il vous donne; et m'aïant apporté dans mon lit le brouillon de ce Déloyal, j'y déchifrai, comme je pû, ce que dans la suite je voulus apprendre par cœur, tant je le trouvai risible; et que je n'oublirai jamais : c'étoit une assignation conçue en ces termes, mot pour mot :

« Je (1), sous-signé, Yves Griffon, sergeant a verge immatriculé au Présidial, Bailliage et Vicomté de Vire, y demeurant rüe du Pilory, exploitant dans tout le ressort de la jurisdiction dudit Vire, assisté de mes deux records ordinaires, certifie que ce jeudi tantième d'un tel mois, et d'un tel an, sur les neuf heures du matin, à la requête de maître Antoine Folain, sieur de la Pillevessière, avocat en la Vicomté de Cérance y résidant et de présent en cette ville de Vire, où il a nommé pour son procureur maître Jean Monlien, procureur ordinaire de ce lieu, en la maison duquel il a fait élection de domicile, pour vingt-quatre heures seulement;

(1) Cet acte est imprimé en italiques dans l'édition de 1724 (p. 427).

je me suis transporté en l'hôtellerie, où pend pour enseigne le Cheval blanc, où là j'ai fait et donné assignation à M. le comte de Brederodes, ainsi qu'il m'a dit se nommer, en parlant à sa personne, a être et comparoître demain sur les dix heures du matin, comme de matière provisoire, heure préfixe par devant M. le Lieutenant général au dit Présidial, ou M. son lieutenant, pour se voir condamner, et par corps, à païer au dit sieur requérant la somme de quatre-vingt-dix-neuf livres, dix-neuf sols, six deniers tournois, qu'il auroit prêtée, en bonne et loïale monnoie aïant cours, il y a quelques jours, au dit seigneur comte de Brederodes, en son urgente nécessité, en la ville de Caen, en son auberge, où pend pour enseigne le signe de la Croix, où le dit seigneur comte étoit logé, le tout offert prouver et vérifier par bons et valables témoins, en cas de méconnoissance. Protestant le dit sieur requérant de séjourner en cette ville aux dépends du dit seigneur comte de Bréderodes, jusqu'au païement actuel de la ditte somme; sans préjudice des dépens, intérêts et autres demandes du dit sieur requérant, et procéder en outre qu'il se trouvera apartenir. Relation baillée et délaissée, parlant comme dessus, suivant l'ordonnance. Signé Folain avocat, Griffon, Brisemiche et Frisecorde avec leurs paraphes. »

Je ne pus d'abord m'empêcher de rire du tour de mon fripon; mais réfléchissant ensuite qu'il étoit trop effronté pour en demeurer là, et qu'à l'aide de ses bons et valables témoins il me feroit païer dix pistoles, pour l'avoir introduit dans ma chaise, je résolu de décamper dès le soir même, pour éviter la persécution de ce faussaire. A midi Chapedelaine et ses amis ne manquèrent pas de se trouver à l'auberge. Je leur fis part de mon aventure, dont ils rirent de tout leur cœur, et m'affirmèrent que c'étoit là un des moindres tours de ce galant-homme, qu'ils connoissoient parfaitement bien. Je leur dis que je lui donnerois la peine de venir chercher les dix pistoles qu'il me demandoit, au Bois-Roger, où là on ne manquoit pas de bois pour le païer avec intérêt. — Gardez-vous en bien, me dit Chapedelaine : il ne demanderoit pas mieux que vous vous laissassiez condamner ici par défaut, pour multiplier les frais, qu'il trouveroit bien moïen de vous faire païer, sans s'exposer à votre colère. — Comment ferai-je donc? donnerai-je, dis-je, dix pistoles à un coquin, pour être sa dupe,

qui en sera quitte pour s'en rire et s'en faire loüer par ses fidèles compatriotes? — Vous voilà bien embarrassé en beau chemin, M. le comte, dit Chapedelaine; mais je m'oblige de vous garantir de l'évènement de cette affaire, si vous voulez vous engager de donner une bouteille de vin coëffée à toute la compagnie demain l'après midi, après que vous aurez eu gain de cause. — La proposition étoit trop juste pour n'y pas consentir : je l'acceptai volontiers. — Aux charges, reprit-il, que vous me laisserez parler, sans dire mot, et quoique je puisse avancer, que vous n'interromprez pas mon plaidoïer. C'est de quoi je demeurai encore d'accord. Le lendemain je me rendis au parquet, avec mon avocat Chapedelaine suivi de sa sequelle, où je trouvai Folain, qui me salua d'un air riant, comme si j'eusse été obligé d'être un de ses meilleurs amis. Mais je le regardai d'un œil menaçant, qui lui fit prendre la résolution d'interposer la protection de ses juges contre les emportements d'un ingrat débiteur. On appelle notre cause, et mon adverse partie, après avoir demandé au Lieutenant Général la permission de parler, plaida ainsi sa cause — Messieurs il n'est pas besoin de longs discours pour vous dire que m'étant trouvé il y a quatre jours avec M. le comte de Bréderodes à Caen, en l'hôtellerie où pend pour enseigne le Signe de la Croix, il me témoigna l'embarras où il étoit d'en sortir puisqu'il étoit sans argent; et sçachant d'ailleurs qu'il venoit ici pour en recevoir de quelques créanciers, je lui prêtai quatre-vingt-dix-neuf livres, dix-neuf sols, six deniers, pour le retirer de la peine où je le voïais. Pour me remercier de mon honnêteté, de Caen il m'a voituré ici dans sa chaise. Mais ma surprise a été extrême lorsqu'avant hier au soir, l'aïant prié de me tenir sa parole, et de me rendre mon argent, il a été assez téméraire pour me dire qu'il ne me devoit rien : et comme par le plus grand bonheur du monde pour moi, j'ai des témoins de la chose, je demande à en faire la preuvr, en cas de désaveu de la part du dit seigneur comte : c'est à quoi je conclus et aux fins de mon exploit : *dixi*. — Chapedelaine, aïant salué les juges, dit : Messieurs, je parle pour M. le comte de Brederodes mon clien, ici présent, qui convient que ledit Folain lui prêta à Caen, le plus obligemment du monde, non seulement les quatre-vingt-dix-neuf livres, dix-neuf sols, six deniers, mais la somme entière de dix pistoles, que l'ordonnance empêche à maître Folain de redemander au dit seigneur comte en

son intégrité (1). — Quand je l'entendis débuter ainsi, je crus qu'il s'entendoit avec mon filou : j'avois beau le pousser et lui dire : Mordi, Monsieur, vous me perdez; il ne m'a jamais prêté un sou. — Taisez-vous, me dit-il fièrement, puis reprenant son discours : Mais, Messieurs, je suis bien plus surpris de maître Folain, qui veut tirer d'un sac deux moutures : car j'offre prouver et vérifier par bons et valables témoins, que je suis prêt de produire. qu'avant hier au soir, un peu après que le dit seigneur comte fut arrivé en cette ville, il rendit au dit sieur Folain son argent, en même monnoie qu'il lui avoit prêtée à Caen; avec gratification d'une bouteille de vin qu'il lui donna ici en l'auberge où pend pour enseigne le Cheval Blanc, et dont moi-même qui vous parle, je bû ma part. — Après ce beau plaidoïer Chapedelaine et ceux de sa compagnie se prirent à rire de tout leur cœur, en voïant Folain tout en fureur, qui ne put répondre autre chose à Chapedelaine, que de lui dire : Et fy donc, maître Chapedelaine, vous gâtez le métier; et sortit tout en colère du parquet : Chapedelaine lui protestant que la charité et son devoir l'obligeoient de secourir les étrangers. Je revins à l'hôtellerie avec mon avocat et ses admirateurs; et je m'acquittai avec scrupule promptement de ma promesse : je les fis boire tant qu'ils voulurent : je fis ensuite mes affaires, après quoi je remontai promptement dans ma chaise, pour fuir de Vire et n'y rentrer de ma vie.

Après que le comte eut achevé son histoire, je lui dis que je connoissois parfaitement ces deux avocats et que je sçavois plus d'un de leurs tours : que ces hommes ne valoient pas mieux l'un que l'autre; que Chapedelaine étant avocat de M. le baron de Montbray, et d'intelligence avec le procureur de ce seigneur, ils avoient trouvé le secret de dépouiller ce pauvre baron de ses terres et de le mettre à retour de leurs procédures. Chapedelaine a eu pour sa part la baronnie de Montbray et le procureur la terre de l'Acherie, dont ils sont actuellement en possession. Moi même qui vous parle, j'ay prêté de l'argent à un particulier de Saint Vigor des Monts, cousin de Chapedelaine. Mon débiteur me fit une fausseté, dont je me plaignis à Chapedelaine : et je lui fis

(1) Ce récit est accompagné dans l'édition de 1724 d'une gravure sur bois à deux compartiments superposés, dont le premier représente les juges assis et le second les avocats plaidant à leur banc.

voir clairement qu'il ne tenoit qu'à moi de faire punir honteusement et même corporellement son parent, ce que j'aurois fait sans sa considération. Chapedelaine me remercia avec des témoignages de reconnoissance les plus apparens; protesta qu'il vouloit me faire païer, ou qu'il me païeroit lui-même pour son parent; et quand il eut mes papiers, il me fit perdre ma dette; et jamais je n'ai pu tirer de raison de ce bon médiateur, qui a ruiné plus de trente familles. Il est animé encore par sa femme, qui semble être l'original et non une copie parfaite de l'avarice; une mégère dont les ongles acérez et crochus trouveroient à tondre sur un œuf et qui porte une poche de fer blanc sous ses juppes, comme portoit Tardieu la Lieutenante criminelle de Paris, pour y fourrer toutes les bribes qu'elle peut attraper dans les banquets où elle est invitée par la crainte que l'on a de son mari. Ces sortes de gens sont des pestes dans une république, quand ils emploient à la désoler les sciences qu'ils n'ont apprises que pour y maintenir les loix. Montlien, dont vous avez fait mention dans votre assignation, étoit autrefois un évacueur de peste et il est couché comme tel dans les registres de la maison de ville de Vire, qui lui donnoit cinquante livres de gages pour cet honorable emploi : et pour l'exercer on lui avoit permis de bâtir un petit apenty haut de douze pieds proche de la maison de santé, pour s'y loger. Après avoir exercé plusieurs métiers, tous des plus bas, il trouva moïen de se faire procureur, et dans cette élévation il a si bien vollé avec la plume qu'il a acquis des biens immenses. Enfin le Roi l'a annobli, lui et un écorcheur de chevaux de la même ville, qui étoit parvenu à pareille fortune, par mêmes degrez, moïennant deux mille écus qu'il leur en a coûté à chacun pour obtenir ces titres d'honneur. Et M. d'Argenson s'étonne que l'Empereur ait fait un fils de notaire comte de l'Empire! *Odor lucri ex re qualibet optimus.* Il y a peu de peuples dont l'esprit soit plus subtil que celui des habitants de Vire, ce qui a donné lieu à ce distique :

Viria viripotens varia virtute virescit.
A magnisque viris Varia nomen habet.

Mais par malheur, depuis qu'ils ont reconnu la Chicanne pour leur divinité favorite, animez de son génie, ils sont devenus pour la plupart fourbes et méchans. Nous avons un très beau domaine

sur cette ville, qui nous raportoit jusqu'à deux mille livres de rente. Un de mes frères, qui entendoit mieux l'art de la guerre que la coutume de Normandie, fut pour en passer un bail à un fermier, qui, sous ombre de lui faire signer un bail à ferme, eut la subtilité de lui en faire signer un contrat de venduë, dont jamais nous n'avons pu nous relever; quoique la fausseté fût toute évidente, nous avons perdu notre domaine après bien des frais et du temps emploïé à en poursuivre le recouvrement en justice. Chapedelaine est un gros maussade qui mâche continuellement du tabac.

L'avocat Pillevessière est tout d'une couleur, qui est de cidre doux; son chapeau, sa perruque, ses yeux, son visage, sa cravatte, son habit, tout est de la même couleur : il n'y a pas jusqu'à ses manières qui ne semblent toutes doucereuses. Mais dans le fond c'est un vinaigre tout des plus acides : il n'y a point d'eau forte qui soit plus caustique. Quand il tombe sur quelqu'un, il y paroit. J'ai connu très particulièrement un nommé M. Lucas, négociant de Granville, fort joli homme, qui raconta une histoire de Folain Pillevessière devant lui, sans le connoître. Parlant de l'aversion que les habitants de Coustance avoient pour ceux de Cérance. il dit qu'un jour cet avocat, étant entré pour déjeuner avec un de ses cliens chez un traiteur de Coustance, où s'assembloient tous les enfants de joie de la ville, ce traiteur, qui ne connoissoit pas Pillevessière ni son clien pour être de Cérance, leur servit à déjeuné sur une petite table auprès de son feu. Dans ce moment un des enfans de la jubilation, qui visitoit ce traiteur plus que l'église cathédrale, aïant aperçu Pillevessière déjeunant auprès du feu : Ah! malheureux, qu'as-tu fait? dit-il au traiteur? Comment! tu as le front de donner à manger à Pillevessière, avocat Cérançois, et tu crois qu'aucun enfant de la ville puisse revenir chez toi! Va, continua-il, tu es excommunié *ipso facto*. — Le traiteur, bien étonné, mit promptement Folain hors de chez lui sans vouloir prendre de son argent : non obstant quoi, tous les enfants de la joïe ne voulurent plus approcher de sa maison. Le traiteur, pour les y rappeller, se soumit à la purifier lui-même et à païer une amende pour avoir reçu innocemment Pillevessière et son clien à sa table, sans les connoître. On fit fumer du genièvre dans sa maison : on fit passer trois fois le traiteur par dessus la fumée en détestant Pillevessière et tous les Cérançois. Le traiteur régala

après tous les bons enfants, et cette espèce d'amende honorable ou satisfaction volontaire, fit la fortune de cet homme, par le concours de citoiens de Coustance, gens de bonne chère, qui alloient en foule se régaler chez lui. On fait une remarque sur Coutance qu'il y a vingt traiteurs tous riches et un seul fourbisseur d'épée très pauvre, marque que ces peuples aiment plus Comus que Mars. Pillevessière qui avoit tranquillement laissé raconter son histoire à M. Lucas, quand il eut fini, prit à témoin ceux à qui il venoit d'en faire le récit et fit un si cruel procès au pauvre historien qu'il a pensé le ruiner, malgré les preuves qu'il fut facile à M. Lucas de faire de la vérité d'un fait qui s'étoit passé à la face de tout le peuple d'une grande ville. Il a fallu même que les Cérançois aient envoïé à Coutance un de leurs habitants tenir exprès auberge pour eux, ne trouvant personne en la ville qui voulût les recevoir; et nul propriétaire ne voulant ni n'osant loüer sa maison à cet aubergiste, ils ont été contraints d'en acheter une, où il ne loge que des Cérançois. L'aubergiste, député du corps, a pris un acte comme il n'alloit s'établir à Coutance que pour l'utilité de la communauté, ce qui ne lui préjudiciroit en rien, si lui ou ses enfans vouloient retourner à Cérance, où ils ne seroient pas affligez de leur compatriotes, pour avoir demeuré à Coutance, puisque ce n'étoit qu'à bonne intention; et qu'au contraire on les y recevroit comme gens qui s'étoient sacrifiez pour la patrie.

Tout le menu peuple de Cérance vit de témoignage : ils vont en justice, se présentent audacieusement devant le tribunal, et pour une modique somme ils déposent ce qu'on leur fait dire, après avoir bien appris leur leçon. Il est vrai que si quelqu'un y manque, ou n'a pas assès d'esprit pour soutenir sa déposition sans tergiverser, il reçoit de certaines flétrisures fort affligeantes et fort déshonorables; mais, comme c'est un mal presqu'universel dans le bourg de Cérance, on ne s'en fait plus une affaire.

Ce Folain Pillevessière s'est trouvé à la fin si subtil en procez que, chicanant jusqu'aux Cérançois même, ils l'ont chassé de leur sanctuaire; ce qui l'a obligé de s'aller établir à Granville, malheureusement pour cet agréable séjour, ville franche d'impôts, dont les citoïens, le meilleur peuple qui fût sous le ciel, vivoit dans la plus grande simplicité du monde; mais depuis que ce Folain, les nommez Champion, le Hoguais, Quesnel, le

Parc-Couroys, Ynor, l'Anglois, une troupe nombreuse de Cérançois et d'autres canailles s'y sont jettez, ils ont soufflé leur esprit de chicane dans le sein de ces bonnes gens. du menu peuple s'entend, si cruellement qu'il est a craindre qu'ils n'en fassent des citoiens aussi corrompus que les Cérançois mêmes; ce qui seroit déjà arrivé si ils n'étoient retenus par la crainte et l'exemple de plusieurs personnes d'un mérite distingué, comme M. de la Ferrière, leur gouverneur, MM. Piquelin, lieutenant général, le Sauvage, lieutenant de l'Amirauté, Baubriant, l'Evesque, capitaines de vaisseau, Saint-Pair, procureur du roi, le Coq, Loiselière et plusieurs autres. Je les cite ici pour rendre justice à leurs vertus, qui m'ont beaucoup édifié; pendant que j'avois en horreur des misérables qui faisoient gloire de passer pour les perturbateurs du repos public. J'y ai vu intenter un procez par le nommé Simon, pour avoir pris une poulle dans une haye le long du chemin, qu'incontinent après il laissa envoler, qui avoit déjà coûté plus de dix mille écus. On avoit entendu plus de cent témoins de part et d'autre. Prises de juges à parties; inscriptions en faux; récusations de témoins; aucun des tours de la chicane n'avoit été oublié : on y avoit impliqué jusqu'aux curez et leurs vicaires, qui avoient été forcez de fulminer des censures et qui ne pouvoient s'empêcher cependant de crier contre ces abus : et sans doute cette affaire ne se terminera point qu'il n'en coûte la vie à plusieurs qui seront pendus pour leurs faussetez, et d'autres qui seront envoiez aux galères et qui pourront bien maudire *la poulle à Simon*.

Il faut que je vous dise un tour des Cérançois qui vous fera connoître le génie de cette diabolique nation. M. Piquelin, lieutenant général de Granville, qui est un fort honnête homme et très riche, a plusieurs terres aux environs de Cérance. Les habitans de ce repaire à scélérats avoient cassé la cloche de leur église. Il s'agissoit de la faire refondre, sans qu'il leur en coutât rien. Voici comme ils s'y prirent. Un jour que le père de M. Piquelin passoit au travers de Cérance, pour aller à une de ses terres, ils l'arrêtèrent, feignant de lui vouloir faire honneur : ils le forcèrent de descendre de son cheval, qu'ils mirent chez le Sindic, sous ombre de lui vouloir donner de l'avoine. La femme de ce Sindic étoit nouvellement acouchée. Ils prièrent ce vénérable vieillard de nommer l'enfant, et pour lui faire en apparence plus d'honneur,

ils lui demandèrent en grace de se choisir une commère la plus belle et la plus qualifiée du lieu, pour tenir l'enfant avec lui. Le Bon-homme se rendit à leurs importunitez. Après la cérémonie du baptême, c'est la coutume du païs, et de presque toute la France, que le parrain et la marraine vont eux-mêmes sonner les cloches de l'église et donnent de l'argent pour les faire sonner. Car c'est une tradition constante, et dont la preuve a été vérifiée par toutes les vieilles qui se sont lustrées de plus d'un seau d'eau bénite, que plus on les sonne et plus l'enfant aura la voix belle. A peine le Bon-homme eut-il mis la corde en la main pour ébranler la cloche qu'ils accusèrent le nouveau compère d'avoir cassé leur cloche. Le Sindic, malgré l'alliance qu'il venoit de contracter avec lui, fut le premier à déposer le fait contre son compère. Ils l'arrêtèrent et protestèrent qu'ils ne lui rendroient pas son cheval, qu'il n'eût païé leur cloche. Enfin pour se débarasser de ces Harpies, M. Piquelin fut contraint de leur donner cinquante écus; bien résolu de ne repasser de sa vie au travers de Cérance, de crainte d'une plus funeste avanture.

Ces bons Cérançois, corrupteurs du menu peuple de Granville, ont désolé un des curez de cette ville. C'est un homme qui est de naissance, qui a de la piété, du zêle et du mérite, et qui n'est pas loin du royaume de Dieu. Il s'appelle du Hommet, d'une très ancienne noblesse. Ce bon prélat, las de les catéchiser, sans pouvoir les faire rentrer en eux-mêmes, s'avisa de faire graver un crucifix, autour duquel il fit représenter ses loups ravissans, plutôt que ses brebis, dans diverses attitudes. Champion perçoit le côté de Jésus-Christ, et au dessous étoit écrit : *Ah! malheureux Champion, tu perces le juste.* Le Hoguais, Parcouroys, et Ynor jouoient au pied de la croix aux dez, à qui auroit la robe du Seigneur : à côté d'eux on voïoit ces mots : *Hazard, pourveu que j'en aïe la dépouille!* Folain étoit monté sur une bourique avec sa robe magistrale, qui disoit : *Scriptum est unum mori pro populo.* Quesnel et l'Anglois présentoient à Jésus-Christ une éponge trempée de vinaigre, et à côté étoit écrit : *Voïons si quelqu'un viendra le délivrer de nos mains.* Et divers autres habitans de Cérance étoient autour de la croix qui blasphêmoient contre le Fils de Dieu, sous la croix duquel on voïoit ces mots gravez en gros caractères : *O âme Cérançoise! comprends l'excès des maux que j'endure par l'excès de ta malice, plus cruelle que la lance*

qui m'ouvre le côté, que les clous qui me percent les pieds et les mains, et que l'épine dont ma tête est couronnée pour ton amour. Il croioit qu'une image si touchante les feroit rentrer en eux-mêmes, pour leur faire détester leurs péchez et se convertir; mais elle ne servit qu'à leur donner matière de chicaner leur zèlé pasteur : et réunis tous ensemble, ils l'ont poursuivi à outrance, dont le colègue de ce bon curé a été ravi. Il s'appelle Gautier, et comme il a lui-même l'âme toute Cérançoise, il attisoit le feu de ces furies, pour leur faire tourmenter son adjoint; car l'église de Granville est deservie par deux curez, mais qui ressemblent aux chapons de rente : un bon et un mauvais.

ODON DE CONTEVILLE

ÉVÊQUE DE BAYEUX

Son rôle au début de la première Croisade

(Suite)

II

LE COMTE DE KENT

(Suite)

Dans le long intervalle de temps qui s'écoula entre la conquête de l'Angleterre et la mort du Conquérant (1066-1087), Odon de Conteville vécut peu en Normandie et, par suite, dans son évêché de Bayeux. « Il ne retourna » dans sa province natale « que pour y faire de courtes apparitions (1) », et déjà, dans le premier chapitre de cette étude, nous avons, le lecteur s'en souvient, signalé la présence de l'évêque de Bayeux à la dédicace de l'église

(1) *Histoire littéraire de la France*, Édit. Paulin Paris, t. VIII, p. 335.

abbatiale de Jumièges (1067), et dix ans plus tard, en 1077, à celle de son église cathédrale et des églises abbatiales de Saint-Étienne de Caen et du Bec. Quelques années auparavant, les deux conciles de Rouen (1072-1074) l'avaient compté au nombre de leurs Pères; il devait encore siéger au concile de Lillebonne, en 1080, et enfin, bien malgré lui, faire une résidence forcée de quatre ans dans la capitale même de la Normandie.

Jusqu'à l'arrivée de Lanfranc à Canterbury, Odon de Conteville, frère du roi et comte-palatin de Kent, avait été en Angleterre, pendant les premières années de la conquête, le premier personnage après Guillaume, « faisant, comme un second roi, la loi en tous lieux (1). » Mais son crédit, si grand à l'origine, allait toujours en diminuant devant la puissance chaque jour croissante de Lanfranc, et le primat, par la force des choses, devenait le véritable vice-roi du Conquérant. « Le primat d'Angleterre, écrit M. J. de Crozals (2), était en réalité le premier ministre de Guillaume; quand celui-ci passait en Normandie, il confiait à Lanfranc comme une sorte de vice-royauté. Le maintien de l'ordre public, la surveillance des vaincus, les mesures de défense contre les envahisseurs : il devait veiller à tout (3). Eudes, évêque de Bayeux, frère du roi, Geoffroy, évêque de Coutances, le comte Guillaume de Garenne, qui avaient, en cas de mouvements militaires, le commandement des forces royales, étaient soumis en fait à l'autorité de Lanfranc; celui-ci, correspondant directement avec le roi, avait la responsabilité et les soucis du gouvernement. » Ce que nous avons maintenant à raconter le prouve surabondamment.

En 1075, Guillaume le Conquérant dut repasser sur le continent pour réprimer une révolte du Maine. Pendant son absence, quelques seigneurs normands se soulevèrent en Angleterre, à l'instigation de Roger, comte de Hereford, et de Raulf de Gaël (ou Ralph de Guader), son beau-frère, d'origine bretonne, devenu comte de Norfolk. Roger était le fils de Guillaume Fitz-Osbern,

(1) Orderic Vital, loc. cit., II, liv. IV, p. 213.

(2) Loc. cit., p. 249.

(3) « Quando gloriosus rex Willelmus morabatur in Normanniâ, Lanfrancus erat princeps et custos Angliæ, subjectis sibi omnibus principibus, et juvantibus in his quæ ad defensionem et dispositionem vel pacem pertinebant regni, secundum leges patriæ. » (*Milon Crispin, Vita*, 15). Cfr. Eadmer, loc. cit., p. 13.

l'ancien sénéchal de Normandie, qui venait de périr, de mort violente, en Flandre. L'un et l'autre gagnèrent à leur cause le comte de Huntingdom, Walteof, fils de Siward et mari de Judith, la nièce du roi. Mais bientôt Walteof se repentit de son adhésion, et, sur les conseils de Lanfranc, il partit pour la Normandie et vint se jeter aux pieds de Guillaume. Effrayé de ce qui se tramait contre lui de l'autre côté du détroit, le duc-roi voulut revenir en Angleterre et punir lui-même les rebelles. Mais déjà Lanfranc et Odon de Conteville avaient pris toutes les précautions nécessaires. Quand le comte Roger avait voulu pénétrer dans le cœur du royaume et soutenir sa révolte à main armée, il s'était heurté à des troupes fidèles qui l'en avaient empêché. Son complice, Raulf de Gaël, attaqué, avec des forces supérieures, par le comte de Kent assisté de l'évêque Geoffroy de Mowbray et de Guillaume de Garenne, avait subi une défaite complète à Fagadun, près de Cambridge (1), et était allé se réfugier dans son château de Norwich qui fut aussitôt assiégé et forcé de capituler.

Cinq ans plus tard, en 1080, Walcher (ou Vaulcher), évêque de Durham et comte de Northumberland, fut tué par les Northumbriens révoltés qui marchèrent ensuite sur la forteresse de Durham. Guillaume, en ce moment, était encore absent. Odon, son lieutenant, courut au secours de Durham à la tête d'une nombreuse armée. Mais quand il arriva, les principaux auteurs du meurtre avaient quitté l'Angleterre. Cependant, « des hommes, qui n'avaient pris aucune part à l'émeute, écrit Freeman (2), furent mutilés et même décapités, contrairement à la règle invariablement suivie par Guillaume. D'autres, faussement accusés, ne rachetèrent leur vie qu'au prix de sommes d'argent. La terre anglaise, déjà si souvent ravagée, le fut de nouveau par

(1) Certains chroniqueurs racontent que les vainqueurs firent couper le pied droit à tous les prisonniers, pour les châtier de leur trahison.

(2) Loc. cit., IV, p. 671. Avant lui, Aug. Thierry avait écrit (I, liv. VI) : « L'évêque de Bayeux pilla l'église de Durham et enleva ce qui restait des ornements sacrés qu'Eghelwin avait sauvés en les transportant dans l'île de Lindisfarn. Il renouvela dans tout le Northumberland les ravages que son frère y avait faits en l'année 1070; et c'est cette seconde dévastation qui, ajoutée à la première, imprima aux contrées du nord de l'Angleterre l'aspect de désolation et de tristesse qu'elles présentaient encore plus d'un siècle après. » Cfr. Sim., 47. — Guil. de Malm., 62. — *Chron. Sax.*, 184. — Flor., 639, etc.

la main des Normands, et le comte de Kent ne quitta le pays qu'après avoir laissé une garnison dans le château. » Et, si l'on en croit le même historien, « l'évêque de Bayeux jeta un long regard de convoitise sur le trésor de saint Cuthberht, et emporta un bâton pastoral, chef-d'œuvre rare, d'une valeur incomparable : car il était fait de saphir. »

Étrange contradiction! A la même époque, nous rencontrons la signature du comte de Kent au bas de plusieurs actes de fondations et de donations monastiques. Vers 1080, il souscrit aux chartes de Guillaume pour la première fondation de l'abbaye anglaise de Saleby (1), et à d'autres chartes, sans date, en faveur du même monastère. En 1081, il signe les actes relatifs aux abbayes de Maldon et de Saint-Edmond (Edmondsbury) en Angleterre, et la charte par laquelle la reine Mathilde donne le village de Gordon (?) au premier de ces monastères (2). En 1082, il souscrit encore à la charte de Guillaume de Saint-Carilef (Saint-Calais), évêque de Durham, au sujet des franchises et des biens du monastère de Saint-Cuthberht, comme aux chartes du roi Guillaume en faveur des abbayes de Saint-Carilef (Saint-Calais), de Sainte-Trinité et de Saint-Étienne de Caen (3).

C'est alors que, « dans un conflit qui menaçait de mettre aux prises le pouvoir royal et le pouvoir d'un évêque, l'habileté de Lanfranc permit au roi de conserver jusqu'aux apparences du droit (4). » Les causes de ce conflit sont assez difficiles à déterminer.

(1) Cfr. *Migne*, Patr., CXLIX, *Willelmi Conquestoris diplomata*, XVII, *Charta de prima fundatione abbatiæ de Salebi (Monast. Anglic.*, I, 371), pp. 1361-1362 : « ... in præsentia istorum, scilicet, Odonis Bajocensis episcopi... »

(2) Cfr. *Migne*, loc. cit., V, *Pro libertate Meldunensis cœnobii (Monast. Anglic.*, I, 52), pp. 1351-1352 : 1081, indictione IV... « Ego Odo episcopus Bajocensis subscripsi ». — XIII, *Pro cœnobio S. Edmundi in agro Suffolciensi (Monast. Anglic.*, I, 288), pp. 1354-1356 : Odon, présent aux réclamations de l'abbé Baldwinus, signe : « † Ego Odo Bajocensis episcopus assensum dedi..... 1081. »

(3) Cfr. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 355; — *Fisquet*, loc. cit., p. 26. — Nous lisons, en outre, dans le volume cité de Migne : « XXVIII : Charta Willelmi ducis Northmanniæ et regis Angliæ, qua terram de Staninge et Bereministri in Anglia abbatiæ Fiscamnensi, in ducatu Northmanniæ, concedit (*Monast. Anglic.*, 971), pp. 1369-1370... S. Odonis, episcopi Bajocensis » (sans date).

(4) J. de Crozals, loc. cit., p. 251.

A partir de 1078, la famille royale fut maintes fois attristée par les dissentiments qui éclatèrent entre Guillaume et son fils aîné, Robert Courte-Heuse (1). La part, plus ou moins prouvée, que le comte de Kent prit, dès le principe, dans ces querelles funestes, a peut-être été le point de départ d'une disgrâce que son ambition devait bientôt consommer. Déjà mécontent du crédit de plus en plus grand de Lanfranc, l'évêque-comte de Kent sortit de la réserve qu'il avait jusqu'alors gardée, quand il vit Guillaume se réconcilier avec son fils Robert et l'admettre au partage de son gouvernement. La faveur du prince ne diminuerait-elle pas en effet celle dont il jouissait de longue date? Robert n'abuserait-il pas de son autorité naissante jusqu'à être pour son oncle un second supérieur, plus embarrassant que le premier? Quoi qu'il en soit, ce partage de l'autorité fut peut-être la cause initiale des intrigues du comte de Kent.

On ne sait au juste ce qu'il voulut alors. Essaya-t-il de brouiller Guillaume et son fils Robert, ou bien seulement d'indisposer la nation anglo-normande contre le prince? La seconde hypothèse paraît plus vraisemblable à l'historien Trigan (2).

Guillaume, qui n'ignorait pas entièrement les menées de son frère, le relégua alors dans une magnifique maison de campagne qu'il s'était fait construire quelque part dans le comté de Kent. Les Anglo-Saxons qui, malgré tout, avaient apprécié, jusqu'à un certain point, l'administration de l'évêque-comte, crurent sans peine qu'il entrait dans leurs véritables intérêts de chercher à écarter Robert du gouvernement de l'Angleterre. L'exil momentané d'Odon les attacha davantage à lui, et, persuadés qu'il subissait la conséquence de son zèle pour le bien public, ils entrèrent, sans hésiter, dans son projet de faire passer la couronne au second fils du roi, Guillaume, plus tard surnommé le Roux. Le nombre des mécontents grossit tous les jours, et il fut enfin décidé qu'on demanderait au prince Guillaume de venir à Londres visiter son père après en avoir préalablement obtenu la permission, mais en passant par la demeure de l'évêque-comte. Pour quelqu'un, en effet, qui débarquait de France en Angleterre, il semblait tout

(1) Cfr. passim, *Le dernier des ducs Normands. Étude de critique historique sur Robert Courte-Heuse*, par M. G. Le Hardy.

(2) *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie*, t. III, p. 270.

naturel qu'il traversât d'abord le comté de Kent. Le Conquérant, tenu au courant de ce qui se tramait, découvrit sans peine la supercherie et agréa volontiers la demande de son fils, se promettant bien de mettre à profit sa présence à Londres pour mieux connaître tous les dessous de cette intrigue.

Odon de Conteville reçut son royal neveu au milieu d'une nombreuse assemblée de seigneurs et, en leur présence, lui dévoila l'intention où ils étaient tous de lui donner la couronne d'Angleterre après la mort du Conquérant. Le jeune prince n'eut garde de refuser et promit tout ce qu'on voulut. Il partit ensuite pour Londres. Le roi, instruit de l'entrevue avec Odon et les autres seigneurs, sembla l'ignorer devant son fils (1).

Guillaume voulait un châtiment exemplaire et il l'eût infligé sans plus tarder à son frère le comte de Kent, s'il n'avait auparavant consulté Lanfranc. « Ce sage et pacifique prélat, dit Trigan (2), avoit reconnu par expérience, dont personne ne devoit plus sentir la force que le Roi lui-même, combien il seroit toujours difficile de maintenir en paix les deux nations dont il étoit le souverain. Il lui représenta qu'il étoit également difficile de trouver un Prince, qui, réunissant comme lui toutes les parties qu'un tel gouvernement exige, fût en état d'en soutenir le poids. Qu'il ne devoit guères espérer qu'aucun des Princes ses fils pût aussi heureusement que lui contenir ces deux peuples dans l'union et la soumission nécessaires. Qu'il sçavoit mieux que personne combien ce grand ouvrage lui avoit coûté, et malgré des talens comme les siens, ce qu'il lui coûtoit encore tous les jours. Que probablement chacun de ces deux États, content d'avoir un maître tout à soi, s'y attacheroit davantage. Que le Prince lui-même moins arraché à des devoirs nécessaires, par les soins de deux États étrangers l'un à l'autre, se trouveroit plus en pouvoir de les remplir. Qu'enfin ce seroit un moyen d'éteindre les jalousies de nation, et de prévenir les divisions qu'elles sont capables de causer. Que la succession à la Normandie regardoit sans difficulté le Prince Robert, son aîné, comme un droit héréditaire. Qu'à

(1) Trigan, loc. cit., pp. 270-272. Il est regrettable que cet historien ne cite pas les sources où il a puisé tous ces détails comme ceux qui vont suivre. C'est donc sous toutes réserves que nous les rapportons ici.

(2) Loc. cit., pp. 271-272.

l'égard de l'Angleterre, c'étoit sa conquête, qu'il lui étoit aussi libre d'en disposer, qu'il lui avoit été libre de la faire, et que quelque fût celui de ses fils en faveur duquel il lui plairoit d'en disposer, les autres devoient sans contestation respecter son choix. Que peut-être ces réflexions avoient fait agir l'évêque de Bayeux, non dans la vûë d'aucune entreprise contraire à la fidélité qu'il lui devoit, mais pour préparer simplement les voyes à une disposition qui devoit toujours dépendre de lui. Qu'après tout ce prélat, dans sa disgrâce même, avoit toujours respecté sa personne et son gouvernement, et que quelques idées qu'il eût pu prendre à cet égard, elles pourroient être fort subordonnées aux siennes. »

La sagesse avait inspiré les paroles de Lanfranc, et l'amour de la paix les avait dictées. La colère de Guillaume tomba soudain et, chose singulière, les projets d'Odon, cause de son irritation, devinrent aussitôt les siens. Cédant aux conseils secrets du primat, il renvoya son fils aîné Robert en Normandie, à la plus grande satisfaction du prince que ce changement de situation investissait sur la terre normande d'un pouvoir dont il n'avait pas encore joui. Le roi gardait auprès de lui son second fils Guillaume pour le former et l'habituer au gouvernement de la nation anglaise, pour le faire connaître aussi à cette nation elle-même.

Odon de Conteville aurait dû se réjouir de la pleine réussite de ses projets. Le fils aîné qu'il jalousait ne partageait plus l'administration de l'Angleterre, et son protégé, Guillaume le Roux, en était maintenant chargé : ses désirs étaient réalisés, tout motif de mécontentement désormais écarté. Et cependant, l'évêque-comte de Kent retourna contre cet autre neveu les sentiments et les dispositions qu'il avait montrés à l'égard du premier. On a voulu leur chercher une excuse dans la crainte que les vices toujours croissants du jeune prince causèrent alors à Odon pour la suite du gouvernement de l'Angleterre (1).

Quoiqu'il en soit, le comte de Kent n'eut, dès ce moment, rien plus à cœur que de détruire l'ouvrage qu'il avait lui-même commencé : mais ce fut lui qui succomba.

« Toujours négligé du Roi, et cependant toujours observé, dit encore Trigan (2), il se trouvait dans une situation, où sa retraite

(1) Trigan, loc. cit., pp. 272-273.
(2) Loc. cit., p. 273.

étoit plus tranquille que ne l'étoit son âme. Il sentoit ce que pouvaient lui produire les défiances d'un Prince mécontent, et sa première chute lui en faisoit craindre quelqu'autre plus fâcheuse, contre laquelle il lui convenoit de se précautionner. Tous ses trésors ramassés, et deux bons vaisseaux qu'il tenoit en état à l'Isle d'Wight, lui préparoient en cas de besoin une fuite commode; mais si l'Angleterre n'avoit plus rien qui le flattât, la Normandie n'avoit pas pour lui plus de sûreté, et il avoit porté ses vûës ailleurs. Un de ses plus fidèles confidens avoit passé en Italie, avec ordre de demander de sa part au Pape sa protection, et la liberté d'aller passer à Rome le reste de ses jours. On ajoute qu'il s'y étoit même fait meubler un Palais. La plupart des historiens veulent qu'outre le motif de se procurer un lieu de sûreté, il en eut un plus particulier pour se chercher un azile à Rome. L'âge et la santé du Pape Grégoire VII ne lui promettaient plus une longue vie, et l'on a prétendu que l'Evêque Odon avoit espéré que ses richesses jointes à la faveur des Normans d'Italie pourroient l'élever au Pontificat. Si telles furent en effet les vues du Prélat, ce fut une ambition bien trompée que la sienne. »

Abordant cette phase, si particulièrement délicate, de la vie de l'évêque-comte de Kent, nous voudrions avoir, pour l'étudier, des autorités moins suspectes qu'Orderic Vital et la plupart des chroniqueurs anglo-saxons. De fait, en cette circonstance surtout, le moine de Saint-Evroul fait preuve d'un emportement et d'une violence de langage qui nous portent tout naturellement à nous tenir sur nos gardes. « Orderic, dit quelque part M. G. Le Hardy, ne nomme guère Odon sans l'insulter (1). » Rien n'est plus vrai, et il est bien à craindre que cet historien, comme Wace, comme Guillaume de Malmesbury, et quelques autres chroniqueurs du même temps, n'aient écrit sous la férule terrible d'Henri Ier Beau-Clerc devant lequel il eût été particulièrement dangereux de raconter, comme il convenait, les faits et gestes du Conquérant, de ses deux fils aînés, Robert et Guillaume, de son puissant frère Odon de Conteville. L'évidence de cette pression crève à chaque page les yeux, et nous force à avancer avec les plus grandes précautions, comme aussi à citer, sous les plus grandes réserves, Orderic Vital et les autres chroniqueurs du même genre. A

(1) Loc. cit., p. 56.

l'encontre de ces sources plus ou moins frelatées, nous sommes persuadé que les Archives du Vatican fourniraient plus d'un détail curieux, parfaitement autorisé et bien propre à jeter une pleine et entière lumière sur ce qui nous reste à raconter des dernières années d'Odon de Conteville. Mais, n'ayant pas les puissants moyens dont disposait le comte de Kent, moins encore que lui nous pourrons aller à Rome, à la recherche de documents inconnus le concernant, à la recherche aussi des traces qu'il y laissa quinze ans plus tard, au déclin de sa vie, quand il passa, avec le corps normand des Croisés, par la Ville Éternelle.

Odon de Conteville ambitionna-t-il la papauté? Cela ne fait aucun doute pour l'historien Freeman qui va jusqu'à dire que c'était pour le comte de Kent « une bagatelle de gouverner l'Angleterre et la Normandie, quand, du moins dans ses rêves, la domination universelle s'offrait à lui (1). » Et Freeman ajoute, après Orderic Vital, qu'un « devin avait prophétisé que le successeur d'Hildebrand sur le trône pontifical porterait le non d'Odo ou d'Otto (2). » C'en était assez, au jugement de ces deux écrivains, pour exciter dans le cœur d'Odon de Conteville une vaine ambition, celle d'échanger son titre, désormais bien chancelant, de vicaire temporel du Conquérant de l'Angleterre contre celui, unique entre tous, de vicaire spirituel de Jésus-Christ, le conquérant du monde et des âmes (3).

Odon fut-il à ce point superstitieux? Baronius lui-même en est convaincu et veut que le comte de Kent ait porté la peine de sa ridicule croyance aux sortilèges et à l'art diabolique de la divination (4). Mais il nous paraît plus probable qu'il céda tout simplement à la pernicieuse influence de conseillers flatteurs qui devaient pulluler à la cour de Kent et avoir surtout en vue leur avancement personnel. Peut-être aussi, comme le veut M. J. de Crozals (5), Odon n'avait « d'autres projets que d'étaler son faste

(1) Loc. cit., IV, p. 678.

(2) Cfr. Muratori, III, 347, 352, 355.

(3) Ord. Vital, l. VII : « Odo præsul Bajocensis... parvi pendens potestates et divitias regni occidentalis, nisi jure papatus dominaretur latius et omnibus terrigenis. »

(4) *Annales ecclesiastici*, t. XVII, pp. 522-523, (19, 23 : De eodem episcopo arte divinatoria et aliis criminibus implicito).

(5) Loc. cit., p. 251.

au concile convoqué pour l'année suivante. On peut également expliquer par ce simple dessein, auquel son caractère ne répugnait pas, tous ses préparatifs et ses démarches. »

S'il est difficile, sinon impossible, d'excuser le comte de Kent du reproche d'ambition, peut-on sauver sa mémoire du crime de simonie, alors si énergiquement flétri et combattu par le pape saint Grégoire VII? Non, si l'on s'en tient uniquement aux chroniqueurs déjà cités; et, malheureusement, nul autre ne les contredit. Là encore, Baronius est non moins formel (1).

D'après eux, l'évêque-comte de Kent avait amassé d'immenses trésors et envoyé à Rome bon nombre de Normands chargés de mettre tout en œuvre pour gagner les voix des cardinaux et la faveur de tous ceux qui pourraient avoir quelqu'influence dans l'élection du futur Pontife romain. Il avait acheté, à Rome, un palais qu'il avait fait richement aménager et orner de meubles précieux, même superflus. Des présents magnifiques lui avaient concilié l'amitié des chefs de la noblesse romaine qui lui avaient promis leur concours (2). Sans quitter l'Angleterre, « il avait, dit Guillaume de Malmesbury, comme acheté la papauté : il bourrait d'argent et de lettres les poches de tous ceux qui partaient pour Rome (3). » Il avait, en outre, engagé plusieurs chevaliers, officiers de Guillaume, et levé des troupes en Angleterre et en Normandie sous le commandement de Hugues le Loup, comte de Chester, qui devait avec lui traverser les Alpes, l'accompagner en Italie et partager sa fortune. Il n'est pas impossible que celle, vraiment prodigieuse, du Normand Robert Guiscard, qui venait de conquérir l'Italie méridionale, ait fait naître dans l'esprit de tous ces hommes les idées les plus extravagantes, au point de les amener à croire, qu'avec un pape d'origine normande, toute l'Italie passerait sous la domination des Normands (4).

(1) Loc. cit., p. 523 (25 : Sic igitur... idem Bajocensis episcopus, dum Romanæ Ecclesiæ per pecuniam quærit sibi adipisci pontificatum. »

(2) Ord. Vital, VII : « Romam misit, palatium sibi emit, senatores Quiritum magnis muneribus datis, sibi amicitia copulavit, palatiumque suum multis sumtibus et superfluis apparatibus exornavit. » L'écrivain Hyde (296) ne tarit pas sur la splendeur du palais d'Odon à Rome.

(3) « Pene papatum Romanum absens a civibus mercatus fuerat, peras peregrinorum epistolis et nummis infarciens. » (III, 277).

(4) Ord. Vital, loc. cit., : « Illi vero, quia Normanni leves et extera videre

Pendant qu'Odon de Conteville méditait et préparait son évasion d'Angleterre, Guillaume était retourné en Normandie où, de nouveau, son fils Robert lui causait de grandes inquiétudes. Chose étrange, Odon, profitant de l'absence de son frère, mit tout en œuvre pour favoriser, une fois encore, la cause du prince Robert. Il lui envoya Hugues de Montgommeri qui n'eut pas de peine à jeter dans l'esprit de Robert des semences de crainte et de jalousie, au sujet de la présence de son frère Guillaume en Angleterre et des conséquences qui pouvaient en découler (1).

Comme toujours, le Conquérant ne tarda pas à être instruit des projets et des agissements du comte de Kent. Celui-ci s'en émut aussitôt; car, cette fois, il eut peur pour sa sûreté personnelle. Il se décida alors à quitter l'Angleterre et se rendit avec ce qu'il avait de plus précieux dans l'île de Wight pour de là passer en France et ensuite en Italie.

Le roi, dont la prudence était toujours en éveil, mit aussitôt à la voile et arriva dans l'île de Wight avant que son frère eût pu en sortir. A peine débarqué, il fit main basse sur les trésors amassés et convoqua la cour de ses barons. C'était, par l'importance du personnage en cause, un procès sans précédent qui allait s'ouvrir. Odon fut cité devant cette cour ou conseil extraordinaire que composèrent les principaux de la nation, réunis en aussi grand nombre que le permit la rapidité des évènements (2).

Il dut alors y avoir, entre le roi irrité et son frère traduit en sa présence, un échange de paroles d'une violence particulière, si l'on en juge par le discours qu'Orderic Vital a mis, en cette occasion, dans la bouche du Conquérant; mais, déjà, nous avons fait nos réserves (3) : « Illustres seigneurs, dit le roi à ses barons,

cupidi sunt, protinus præsumptori episcopo, cui principatus Albionis et Neustriæ non sufficiebat, assenserunt. Ingentes quoque fundos, quos in occiduis climatibus possidebant, deserere decreverunt; ac ut præfato præsuli trans Padum comitarentur, per fidem spoponderunt. » Cfr. Lingard, loc. cit., II, p. 103.

(1) Cfr. Trigan, loc. cit., pp. 274-275.

(2) Ord. Vital : « Congregatis in aula regali primoribus regni. »

(3) A un autre point de vue, M. Léopold Delisle, dans sa magistrale *Notice sur Orderic Vital* (t. V. d'*Orderici Vitalis Historiæ ecclesiasticæ*) s'exprime ainsi (pp. LV-LVI), au sujet des *Discours* relatés par cet historien : « Au lieu de ces notes brèves et sèches dont se composent la plupart des chroniques du moyen-âge, Orderic nous offre des narrations, des tableaux, des portraits, des *discours*, en un mot de l'histoire telle qu'on l'a comprise dans l'antiquité et

écoutez attentivement mes paroles et donnez-moi, je vous prie, vos salutaires conseils. Avant que je passasse en Normandie, j'avais confié le gouvernement de l'Angleterre à mon frère, l'évêque de Bayeux. Plusieurs rebelles s'étaient soulevés contre moi en Normandie, et je me trouvais pour ainsi dire envahi par mes proches et par l'étranger. Mon fils Robert, ainsi que quelques jeunes gens que j'ai élevés, et auxquels j'ai donné leurs premières armes, s'étaient révoltés contre moi; ils avaient reçu l'adhésion empressée de quelques sujets sans foi et des ennemis de mon voisinage. Mais, par la protection de Dieu dont je suis le serviteur, ils n'ont obtenu aucun succès, et n'ont eu de moi que le fer resté dans leurs blessures. En me tenant prêt à la guerre, j'ai comprimé par la terreur les Anglais soulevés contre moi; j'ai pareillement contenu, par les armes et la force, les Manceaux qui se révoltaient. C'est dans de telles occupations que j'ai été embarrassé outre-mer, et qu'y prolongeant mon séjour, j'ai péniblement travaillé pour l'utilité publique. Cependant mon frère opprimait l'Angleterre; il dépouillait les églises de leurs terres et de leurs revenus; il leur enlevait tous les ornements qui leur avaient été donnés dans les temps passés (1); mes chevaliers, qui devaient mettre l'Angleterre à couvert des attaques des Danois, des Hibernois, et des autres

dans les temps modernes. Parfois même la chaleur de la composition fait dépasser le but. L'écrivain se laisse entraîner par son imagination; il confond alors ce qui s'est fait avec ce qui s'est pu faire; il sacrifie tout au désir de plaire et d'intéresser, au besoin de remplir ses périodes et de faire ce qu'on appellerait aujourd'hui de la couleur locale ou du roman historique. On ne saurait cependant contester qu'il y ait un grand fonds de vérité, même dans les morceaux qui portent la plus profonde empreinte de l'art et du travail. »

(1) « Frater meus Angliam vehementer oppressit, et ecclesias fundis et reditibus exspoliavit, ornamentis ab antecessoribus editis nudavit. Déjà, Ord. Vital avait écrit (traduction Guizot, II, l. IV, pp. 213-214) : « Les monastères des Saints se plaignent beaucoup des dommages qu'ils ont eu à souffrir de la part d'Odon, et de ce qu'il leur enleva injustement et avec violence des fonds qui leur avaient été donnés anciennement par des Anglais fidèles. » Il est « curieux, dit Freeman, de voir comment Aug. Thierry colore tout cela. Il accuse Odon « d'avoir maltraité les Saxons outre mesure, au grand danger de la cause commune. Il traduit « milites qui Angliam tutari debuerant » par « les guerriers sur la foi desquels reposait le salut des conquérants. » — C'est enfin, à cette occasion, qu'A. Thierry dit du comte de Kent qu'il « devint fameux parmi les siens, comme l'un des plus grands *dompteurs* d'Anglais. » (Liv. VI).

ennemis qui me menacent vivement, il les a séduits, et il se prépare, au mépris de mes droits, à les entraîner au-delà des Alpes, dans des contrées étrangères. Mon cœur est accablé de douleur, surtout à cause du mal fait aux églises de Dieu. Les rois chrétiens qui ont régné avant moi ont aimé l'Église; ils l'ont enrichie de toutes sortes de biens et de présents; aussi, comme nous le croyons, ils reposent maintenant, pleins de joie de leurs bienheureuses récompenses, dans le séjour de toutes les félicités... Cependant, mon frère, à qui j'avais confié le soin de tout mon royaume, a violemment enlevé ces biens; il a cruellement opprimé les pauvres; il a détaché de mon service et pour un espoir frivole un grand nombre de chevaliers, et, frappant toute l'Angleterre d'exactions injustes, il a porté partout le désordre et le trouble (1). En conséquence, considérez attentivement ce qu'il faut faire, et donnez-moi, je vous prie, vos conseils (2). »

L'assemblée des barons garda le silence : aucun n'osait donner son avis en pareille matière. Alors Guillaume reprit :

« Les témérités coupables doivent toujours être réprimées, et nulle faveur ne doit empêcher de punir celui qui fait tort à la chose publique. Saisissez donc cet homme, qui trouble la terre, et gardez-le soigneusement pour le mettre hors d'état de faire encore pis. »

Mais aucun des barons normands n'osa porter la main sur un homme devant lequel ils n'avaient cessé de trembler et que « protégeaient à la fois le prestige de sa longue puissance et son

(1) « Violenter opes diripuit, crudeliter pauperes oppressit; frivola spe milites mihi surripuit, totumque regnum injustis exactionibus concutiens exagitavit. » — « Il a cruellement opprimé les pauvres : crudeliter pauperes oppressit. » Plus loin, t. III, l. VIII, p. 277, le moine de Saint-Evroul écrira : « Il donnait aux églises et aux pauvres ce qu'il avait amassé par des moyens criminels. » — Cfr. *Roman de Rou*, 14304 :

« Malicios ert, ço diseit,
E coveitos plus ne poeit.
Pose out esté sis seneschals,
A totes gens cuels è mals;
Tote Engleterre se plaigneit,
Povres è riches raenmeit. »

(2) Ord. Vital, loc. cit., III, l. VII, pp. 166-168.

caractère sacré (1). » Alors Guillaume, s'avançant, saisit son frère de ses propres mains : « Je suis clerc et ministre de Dieu, s'écria Odon; nul n'a le droit de condamner un évêque sans un jugement du Pape. » Guillaume répliqua : « Je ne condamne ni le clerc ni l'évêque, mais le comte qui dépend de moi et que j'ai établi mon lieutenant dans mon royaume; j'ai le droit de le saisir et de lui demander compte de son administration.

« Quant li boen Reis avant sailli,
Par les ataches le saisi,
Avant le trait tot forz del renc :
Jo vos prenc, dist-il, jo vos prenc.
Vos me faites, dist Odo, tort :
Eveske suis è croce port,
Ne devez metre main en mei.
Par mon chief, dist li Rei, si dei :
Jo prendrai li comte de Kent
E mon baillif è mon servent,
Ki ne m'a pas conte tenu,
De mon regne k'il a éu (2). »

Odon de Conteville, dépouillé de tous ses biens, fut aussitôt conduit en Normandie et enfermé dans la tour du vieux palais de Rouen :

« En l'isle de Wic l'aveit pris
Et à Roem en prison mis (3); »

Il semble assez facile de déterminer la véritable raison de cette mesure de violence que l'historien Freeman appelle un grand acte

(1) J. de Crozals, loc. cit., p. 253. Cfr. *Roman de Rou*, 14322 :

« Quant il l'out comandé à prendre,
Por son compte k'il ne volt rendre
De sa rente k'il out éue
D'Engleterre k'il out tenue,
N'i out Baronz ki l'adesast.
Ne ki sa main metre i osast. »

(2) Wace : *Roman de Rou*, 14328. — Cfr. Guill. de Malm,, III, 277 et IV, 306; — Rog. de Vendover, II, 321; — *Chron. Sax.*, 184; — Flor., 641.

(3) Wace : *Roman de Rou*, 14302.

de justice (1). On comprendrait mal les motifs qui poussèrent Guillaume à s'opposer comme il le fit aux projets de son frère « s'il se fût agi seulement d'une candidature à la papauté; peut-être ne se fût-il pas inquiété d'une tentative à laquelle ni son royaume ni son autorité ne pouvaient rien perdre (2). » Ce ne fut pas davantage, comme le veut Wace (3), pour avoir essayé de s'assurer la couronne d'Angleterre après la mort du Conquérant. Le principal ou, pour parler plus exactement, l'unique et véritable grief du roi, s'il faut en croire les propres paroles que lui a prêtées Orderic Vital, fut l'appel fait par Odon à tous les esprits aventureux de l'Angleterre, la levée de troupes et les forces considérables dont il disposa bientôt. « A un moment où le royaume avait encore à craindre les Danois et les Irlandais, où il fallait réduire les Manceaux et les Angevins, où Guillaume avait à compter avec son propre fils Robert, révolté contre lui, le seul fait de proposer à des hommes amis des hasards et des expéditions lointaines l'occasion de quitter le pays qui avait besoin de leurs épées, pouvait passer à ses yeux comme un commencement de rébellion. Cette sorte d'embauchage des soldats du roi fut le vrai crime d'Eudes, et, s'il est permis de distinguer dans le discours refait par O. Vital ce qui fut la vraie pensée du roi et ce que l'imagination de l'historien y a ajouté, les reproches d'impiété et

(1) L'année 1082 commença « par un grand acte de justice de la part de Guillaume. L'orgueil et la tyrannie d'Odon, évêque et comte, étaient arrivés à un point tel que la politique et le caractère, plus modérés, de Guillaume devaient y mettre nécessairement un terme. Les atrocités particulières qui avaient signalé le châtiment du Northumberland par Odon, l'extorsion de sommes d'argent faite à des Anglais innocents, l'exécution en masse d'innocents ou de coupables, étaient des actes tels que Guillaume n'en avait jamais accompli ni approuvé de semblables, même dans ses plus mauvais jours. » (Freeman, loc. cit., IV, pp. 677-678).

(2) J. de Crozals, loc. cit., p. 251.

(3) *Roman de Rou*, 14310 :

« Privéement aveit enquiz
E demandé à ses amis,
Se jà Eveske Reis sereit,
Ne se jà estre Reis porreit;
Reis esperout k'il devendreit,
Se li Reis ainz de li morreit :
En son grand aveir se fiout,
Et as granz gens ke il menout

de rapines sacrilèges adressés à l'évêque de Bayeux, développés à plaisir par le moine, doivent être mis en seconde ligne (1). »

M. J. de Crozals, que nous venons de citer, a cru devoir assigner à Lanfranc, dans cette triste affaire, un rôle d'un genre tout spécial et vraiment peu digne : « Malgré ses raisons de craindre, Guillaume avait hésité à sévir; au moment de faire arrêter son frère, des scrupules l'assaillirent : il craignait de faire arrêter un homme d'Église, un évêque. Ce fut Lanfranc lui-même qui rassura sa conscience et l'engagea à se montrer sans pitié. Lanfranc avait eu à se plaindre du comte de Kent, et le souvenir des revendications des biens de son église ne fut pas sans influence sur le caractère de ses avis. C'est lui qui donna à Guillaume le conseil de se montrer rigoureux (2). « Que ne le mettez-vous en prison? » Et comme le roi objectait que c'était un homme d'Église : « Ce n'est pas l'évêque que vous ferez enfermer, mais le comte de Kent (3). » O. Vital ne rapporte pas ce propos, mais on trouve dans son récit la trace de cette même influence; il prête en effet à Guillaume, au moment où il saisit son frère, les paroles mêmes de Lanfranc : « Je suis clerc et ministre de Dieu, s'écriait Eudes; nul n'a le droit de condamner un évêque sans un jugement du Pape. » — « Ce n'est ni au clerc ni à l'évêque, dit le roi avec beaucoup de sens, que je fais un procès : c'est à mon comte... (4). »

Longtemps avant M. J. de Crozals, le docteur J. Lingard, s'appuyant sur Knyghton (5), avait dit (6) que la distinction entre

Par granz diz è par granz paroles
E par pramesses k'il fist foles;
Li Reis le tint mult à felon
E vers li aveit sospeçon. »

(1) J. de Crozals, loc. cit., p. 252.

(2) « Lanfranc, longtemps l'émule d'Odon dans la faveur du roi, l'y remplaçait définitivement après avoir fait jeter son rival dans une prison qui ne finit qu'avec la vie de leur maître. » (M. G. Le Hardy, loc. cit., p. 43).

(3) M. Paris. *Grande Chronique*, I, (traduite en français par A. Huillard-Bréholles, Paris, 1840-41, 9 vol. in-8°).

(4) J. de Crozals, loc. cit., p. 253.

(5) *Compilatio de eventibus Angliæ a tempore Regis Edgari usque ad mortem Regis Ricardi secundi*, insérée dans les *Decem Scriptores*, 2359. — Cfr. Guill. de Malm.

(6) Loc. cit., II, p. 113.

l'évêque de Bayeux et le comte de Kent avait été suggérée au roi par Lanfranc.

A quelle époque précise Odon de Conteville fut-il arrêté et emprisonné par son frère? La plupart des chroniqueurs et des historiens parlent de l'année 1082. Au premier abord, il semble qu'il y a erreur, puisque les mêmes écrivains ajoutent que le comte de Kent demeura quatre ans en prison : or, de 1082 à 1087, époque où il fut remis en liberté, il s'écoula réellement cinq ans.

Mais cette date n'est pas admise de tous. Baronius semble vouloir dire que le fait se passa en 1083 (1). Bien avant lui, l'*Extrait de la Chronique de Normandie* (2) avait assigné la même date.

La *Chronique de Waltham* (3) parle de 1084; de même, Masseville (4) et la *Gallia Christiana* (5). Enfin l'*Histoire littéraire de la France* (6) et Fisquet (7) reculent ce fait jusqu'à l'année 1085.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude de ce dernier point, Odon de Conteville resta longtemps, trop longtemps pour son caractère sacré et l'honneur de son rang, dans la tour de Rouen où il fut rigoureusement et étroitement gardé à vue :

Issi fu priz è retenu,
De quatre anz poiz ne fu rendu.
Prez fu la nef, boen fu li venz
E li Eveske fu miz enz :
A Roem fu par mer menez,
Et en la tur quatre anz gardez,

(1) *Annales ecclesiastici*, t. XVII, p. 521, (17 : « Gregorius VII, annus 12. — Christi 1084... Accedit autem his diebus, et cum audisset Guillelmum Anglorum regem detinere *jam ab anno superiori* in carcere, etc. »

(2) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, D. Bouquet, XIII, p. 240.

(3) « A° D^i 1084, rex Anglorum Willelmus fratrem suum Odonem Baiocensem episcopum Normanniæ in custodia posuit. »

(4) *Histoire sommaire de Normandie*, I, p. 288.

(5) T. XI, pp. 355-356. Après avoir dit qu'Odon de Conteville apposa sa signature à un acte de Guillaume le Conquérant pour changer en moines les chanoines de Durham, la 18e année du règne, c'est-à-dire, en 1084, la *Gallia* ajoute aussitôt : « La même année, du Christ 1084, au rapport de Siméon de Durham, Odon fut mis en prison par son propre frère Guillaume. »

(6) Ed. Paulin Paris, t. VIII, p. 335.

(7) Loc. cit., p. 26.

d'étouffer, dans ce cœur qui vous aime, la joie qu'y avaient fait naître les témoignages insignes de vos vertus. Vous avez mis la main sur l'évêque votre frère, ce que vous ne pouviez faire; et cela, sous prétexte de faire respecter votre honneur, mais, en réalité, en sacrifiant la loi divine et le respect qui est dû aux prêtres à la prudence et à la raison purement humaines. Nous sommes cependant convaincu que votre sagesse n'ignore pas ces paroles de l'Écriture qui doivent surtout s'entendre des prêtres : « *Celui qui vous touche, touche la prunelle de mon œil* » (Zach. II); et ailleurs : « *Gardez-vous de toucher aux oints du Seigneur* » (I Paral. XVI); elle n'ignore pas non plus que le Seigneur lui-même n'a pas dédaigné d'honorer des prêtres pervers et très indignes. Constantin le Grand, de pieuse mémoire, l'avait bien compris : au concile de Nicée, il ne voulut pas que les évêques fussent mis en accusation même par leurs collègues dans l'épiscopat, et il ne fut pas assez présomptueux pour porter contre eux un jugement. Il leur disait : « Vous êtes des dieux, constitués tels par le vrai Dieu; nous autres hommes, nous ne devons pas avoir la présomption de vous juger (Rufin, liv. I, ch. II, *Histor. eccles.*). Ce qu'est la dignité du sacerdoce, combien grande est la sublimité de l'évêque, l'illustre docteur saint Ambroise pourra, si vous le voulez, l'enseigner à votre grandeur et en instruire votre prudence : il vous dit dans ses instructions pastorales : « L'honneur et la grandeur de l'évêque, mes frères, défient toute comparaison. Vous pouvez moins les comparer à la splendeur royale et au diadème des princes, que le plomb à l'éclat de l'or. (Saint Ambroise : *de dignitate sacerdotii*). » La fin de la lettre manque.

Guillaume demeura sourd aux nobles sentiments, comme aux plaintes et aux reproches du saint pape Grégoire VII. Et, loin d'ouvrir les portes de la prison où il avait jeté son frère, il sembla vouloir rendre sa captivité plus dure encore en le menaçant de la prolonger indéfiniment. Et si les nouvelles du dehors parvinrent au malheureux prisonnier, dont l'ambition et les espérances n'étaient peut-être pas encore éteintes, il dut éprouver une grande tristesse de l'élection de Victor III, successeur de saint Grégoire VII, et, peu après, de celle d'Otto (ou Odo, ou Oddo) de Châtillon (1),

(1) Né en Champagne, à Lagery, près de Châtillon-sur-Marne.

évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Urbain II. La prédiction, si prédiction il y avait eu, se réalisait pleinement.

Odon de Conteville connut-il aussi l'accusation portée contre lui d'avoir contribué à la maladie de son royal frère? Voici, en effet, ce que nous lisons dans Trigan (1), mais cette fois encore, sans indication d'une autorité quelconque qui permette de contrôler son assertion :

« La santé du Roi d'Angleterre... devenoit sujette à des alternatives, qui faisoient craindre qu'elle ne se rétablit jamais bien... On en chercha la raison dans de certaines opérations dont on osa charger l'Evêque Odon. Ce Prélat, disait-on, s'étoit appliqué aux sciences sécrettes; c'étoit sur les lumières qu'il en avoit tirées que son ambition l'avoit fait aspirer à la Papauté : ne pourroit-il pas bien, ajoutait-on, avoir employé la Magie pour ruiner la santé du Roi? C'étoit aux oreilles du Roi même que l'on tenoit de tels discours, et l'on ne prenoit pas garde que de semblables idées étoient plus capables de nuire à la santé de ce Prince, que la prétendüe Magie de l'Evêque. Guillaume n'étoit pas un de ces foibles génies qu'une crédulité grossière mène à la superstition; mais il est, surtout dans la mauvaise santé, certaines situations d'esprit susceptibles d'inquiétude. Guillaume en montra quelque chose dans le désir qu'il eut d'entretenir Odon, et de tirer de lui quelques explications. Il se le fit amener sans témoins, et après lui avoir reproché sans émotion tous les mouvemens qu'il avoit causés en Angleterre, il feignit d'avoir découvert qu'il avoit employé contre sa vie les moyens les plus noirs. Il fut dit qu'Odon lui confessa avoir usé de ces moyens, mais seulement pour apprendre la durée de la vie du Roi, et qui seroit son successeur, curiosité qui lui avoit été commune avec beaucoup d'autres; que le Roi, trop curieux lui-même pour son propre répos, voulut sçavoir les noms de ceux qu'il regardoit comme complices d'une curiosité dont il se tenoit offensé; qu'il trouva de ce nombre plusieurs de ceux qu'il avoit toujours cru les plus attachés à sa personne, qu'il en fut contristé, et que sans rien répliquer il renvoya l'Evêque à sa prison. »

Le frère d'Odon de Conteville, Robert de Mortain, comte de Cornwall, et plusieurs autres seigneurs intercédèrent maintes fois

(1) Loc. cit., pp. 276-277.

auprès de Guillaume pour qu'il délivrât le malheureux prisonnier : ce fut en vain. Plus tard, sur son lit de souffrance et d'agonie, le Conquérant, vivement sollicité par ceux qui l'entouraient, consentit à mettre en liberté de grands prisonniers politiques, tels que le comte Morkar et Roger de Breteuil; mais il excepta de cette grâce l'évêque de Bayeux : « Mon intention formelle, déclara-t-il, est qu'il demeure enfermé tant qu'il vivra. »

Cette suprême volonté du roi, qui condamnait Odon de Conteville à une prison perpétuelle, consterna Robert de Mortain. Il joignit ses instances et ses supplications à celles de ses amis pour essayer de fléchir le royal mourant qui, fatigué de l'importunité de leurs prières, leur fit cette réponse que lui prête Orderic Vital (1) :

« Je suis étonné que votre prudence ne vous découvre pas quel est l'homme pour lequel vous m'implorez. Vos demandes n'ont-elles pas pour objet cet homme qui, si longtemps, s'est montré l'ennemi de la religion et le perfide auteur des séditions les plus pernicieuses? Est-ce que celui que j'ai renfermé pendant quatre ans n'est pas cet évêque qui, au lieu d'être l'équitable gouverneur des Anglais, est devenu le plus détestable oppresseur des peuples et le destructeur des monastères? En demandant la liberté de ce séditieux, vous commettez une mauvaise action, et vous vous préparez à vous-mêmes de grands malheurs. Il est évident que mon frère Odon est léger et ambitieux, attaché aux désirs de la chair et porté à d'excessives cruautés, et qu'il ne quittera jamais les voluptés et les vanités coupables. C'est ce que j'ai clairement éprouvé dans plusieurs circonstances, et c'est pour cela que j'ai mis dans les fers, non pas le prélat, mais le tyran. Sans nul doute, s'il recouvre sa liberté, il travaillera tout le pays et sera la cause de la perte de plusieurs milliers de personnes. Ce que je dis là ne provient point de la haine d'un ennemi, mais, comme père de la patrie, je prends les intérêts du peuple chrétien. En effet, s'il se comportait avec chasteté et modestie, comme il convient toujours à un prêtre et à un ministre de Dieu, j'éprouverais dans mon cœur une joie plus grande que je ne puis le dire (2). »

(1) Loc. cit. VII, p. 212-213.

(2) Comment ajouter foi à ce singulier discours qu'Orderic Vital met dans la bouche de Guillaume mourant, quand, presqu'au même moment, il le fait douter de la légitimité de ses droits sur l'Angleterre, et désavouer sa conquête? A ce sujet, M. G. Le Hardy écrit (Loc. cit., pp. 47-48) : « Le long discours

Comme Robert de Mortain et les autres seigneurs présents osaient promettre que le prisonnier se corrigerait, Guillaume reprit :

« Que je le veuille ou que je ne le veuille pas, votre demande sera accordée, parce que, à ma mort, il s'opèrera tout-à-coup une grande révolution. C'est malgré moi que je permets de délivrer mon frère de sa prison. Sachez toutefois qu'il causera à beaucoup de personnes soit la mort, soit de grandes calamités. »

« Li prisons fist toz delivrer,
E toz les fist quites clamer,
E son frere l'Eveske Odon
Fist delivrer de la prison;
E se il kuidast lunges vivre,
Ne leissast pas si tost delivre (1). »

Si l'on en croit l'*Extrait de la Chronique de Normandie* par un auteur du XIIIe siècle (2), Guillaume aurait eu, avant de mourir, une suprême entrevue avec son frère.

Le roi avait adressé quelques paroles aux seigneurs qui l'entouraient et fait ses dernières recommandations à son fils aîné Robert. « Apres ces choses ainsi dittes, raconte la *Chronique*, le Roy et Duc Guillaume fist amener devant lui Odon son frere l'Evesque de Bayeulx que il tenoit en prison, et lui dit : « Frere, vous avez cuidé faire conspiration contre moy, et dit, se je moroie, que vous tendriez le regne d'Engleterre devant mes enffans (3) : et avez desobey à moy rendre compte du mien que vous avez receu. Si sachiez que, si je cuidoie que vous peussiez venir à tenir le royaume, je ne vous lairoie pas vivre : mais je suis certain que

qu'Orderic met dans la bouche de Guillaume mourant est d'une invraisemblance complète. A part les contradictions nombreuses, les erreurs inadmissibles, les prophéties inexplicables, comment croire que le Conquérant dont les droits légitimes à la couronne d'Angleterre étaient au moins fondés sur des apparences très respectables, puisqu'elles décidèrent le Pape à se prononcer en sa faveur, se soit appliqué à les désavouer, et à démentir ainsi toute sa vie au moment où on le suppose dictant en quelque sorte son testament historique en présence de tous ses vieux compagnons? »

(1) Wace : *Roman de Rou*, 14296.

(2) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, D. Bouquet, T. XIII, p. 241.

(3) Rapprocher ce passage des vers déjà cités du *Roman de Rou*, 14310 et seq.

non : car vostre estat de Prelat ne le peut porter ne souffrir. Et si sçay bien que Anglois vous heent tant, que je cuide qu'il n'y ait homme en Northmandie qu'ilz n'aimassent mieulx à Seigneur que vous. Et pour ces causes et aussi affin que vous adreciez vos meffais, je vous laisse vivre et vous delivre de prison, combien que vous ne l'aiez pas deservi. Toutes-voies se vous voulliez laissier votre mauvaise vie et faire vostre devoir vers Dieu, vers le monde et vers vos nepveux, je leur commande qu'ilz vous secuerent et aident à vos necessitez. Et pour ce que vous avez tenu que je estoie excommenié de ce que je mis la main à vous : sachiez que à tout homme qui aura esté mon receveur, je puis mettre la main et arrester sans offense, jusques à ce qu'il me ait rendu compte de ce qu'il a receu du mien loyalement. » Quant Guillaume eut ainsi délivré Odon de la prison, si fist amener devant lui tous les prisonniers qu'il avoit amené d'Engleterre, et tous aultres qui estoient en ses prisons, et tous les delivra sans raençon et sans peine : et cria mercy a tout le peuple en pleurant tendrement, qui estoit grant pitié à veoir. »

Peu de jours après, le jeudi 9 septembre 1087, Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, mourait au prieuré de Saint-Gervais, hors les murs de Rouen, où, depuis six semaines, il s'était fait porter. Ses funérailles eurent lieu à Caen, dans l'abbaye de Saint-Étienne. Odon de Conteville, délivré de sa prison, y assista avec les autres prélats et abbés de Normandie.

Le lecteur aura sans doute été frappé du ton particulièrement acerbe et violent de la réponse faite, d'après Orderic Vital (1), par Guillaume mourant à Robert de Mortain qui l'implorait pour leur frère commun. Ce langage, plein de sous-entendus malveillants, nous force à toucher un point tout particulièrement délicat de la vie de l'évêque-comte de Kent et à signaler le fait, l'unique fait connu et parfaitement spécifié, qui a pu donner lieu à de semblables insinuations.

Dans une étude critique des œuvres du nouvel historien des Papes, Louis Pastor, M. le vicomte de Meaux disait tout récem-

(1) C'est encore Orderic Vital qui dit ailleurs (II, l. IV, pp. 213-214) : « Si je ne me trompe, on trouvait dans ce prélat beaucoup de vices unis à des vertus : il s'occupait plus des affaires mondaines que des grâces et des connaissances spirituelles. »

ment (1) : « Au début de notre siècle, le plus vaillant champion de la papauté, Joseph de Maistre, écrivait : « On ne doit aux Papes que la vérité et ils n'ont besoin que de la vérité (2). » Au terme de ce siècle, un Pape même impose pour règle à tout historien de l'Eglise cette parole de Cicéron : *Ne quid falsi audeat; ne quid veri non audeat* (3). « Ne rien avancer qui soit faux » paraît facile; il y suffit d'une probité vulgaire. « Ne rien céler de ce qui est vrai » est autrement rare et parfois pénible et méritoire. Mais l'autorité, comme l'intégrité de l'histoire, est à ce prix, et c'est, en définitive, avoir trop peu de foi dans la vérité religieuse que redouter pour elle la vérité historique, que ne pas se tenir pour assuré d'avance du témoignage que lui rendra cette vérité, découverte et manifestée tout entière. »

Ces considérations sont parfaitement justes. Oui, on ne fait et on n'écrit l'histoire qu'avec la vérité, et la vérité mutilée n'est plus la vérité. Disons-le donc, en toute simplicité : Odon de Conteville ne fut pas à l'abri des passions, comme le prouvent ces paroles du moine de Saint-Évroul : « L'esprit le conduisait louablement en certaines choses; mais dans quelques autres la chair commandait misérablement à l'esprit. Ainsi stimulé par une ardeur charnelle, il eut un fils, nommé Jean, que nous voyons maintenant à la cour du roi Henri se distinguer par son éloquence et par beaucoup de mérites (4). »

Hélas! Odon de Conteville n'était-il pas contemporain de l'archevêque de Rouen, Mauger, à la déposition duquel il avait souscrit en 1055; et la réforme du grand et saint pape Grégoire VII aurait-elle eu quelque raison d'être si la masse du haut et bas clergé eût

(1) *Le Correspondant*, 10 octobre 1898, p. 24 : *Le nouvel historien des Papes. Louis Pastor et son jugement sur Alexandre VI et Savonarole.*

(2) *Du Pape*, livre II, chap. XIII.

(3) *Encyclique du pape Léon XIII sur l'étude de l'histoire.*

(4) O. Vital, loc. cit., III, l. VIII, p. 225. — M. G. Le Hardy, dans sa remarquable et savante *Étude sur la Baronnie et l'Abbaye d'Aunay-sur-Odon*, dit (p. 19) que Stapleton (t. II, p. CLXXXII et CXXXIII), « s'appuyant sur une charte anglaise, établit que le connétable (de Normandie) Richard (du Hommet) était le petit-fils de Jean, seigneur de la Rivière, fils lui-même du célèbre Odon de Conteville, évêque de Bayeux. » Et, dans la *Généalogie des Barons d'Aunay*, insérée dans son *Étude*, il nous donne la descendance de Jean de la Rivière : un fils, Robert de la Rivière; une fille, N..., mariée à Roger du Hommet, sr de Tunbridge, père du connétable et ancêtre des Semilly.

alors vécu comme les anges de Dieu? Sans admettre la subtile et sotte distinction que l'historien Freeman (1) croit devoir répéter, même en cette occasion, et dire que Jean fut le fils, non pas de l'évêque de Bayeux, mais du comte de Kent, ne vaut-il pas mieux donner à l'évêque-comte l'excuse, si excuse il peut y avoir, du triste siècle où il vécut, et où sa faute, son unique faute connue, contre le célibat ecclésiastique, ne fut pas une exception? Ne peut-on pas admettre aussi que cette faute précéda le décret de 1074 par lequel le moine Hildebrand, devenu Grégoire VII, rappelait la grande loi de la continence des prêtres, décret promulgué pour l'Église d'Angleterre, en 1076, par le primat de Canterbury, l'archevêque Lanfranc?

(A suivre).

L'abbé V. Bourrienne,
Professeur d'histoire au Collège Sainte-Marie de Caen.

(1) Loc. cit., II, p. 211.

UNE FAMILLE D'AUTEURS

AUX

SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

LES SAINTE-MARTHE

Etude historique et littéraire d'après de nombreux documents inédits

(Suite).

CHAPITRE VI

La Ligue. — Scévole aux États généraux de Blois. — Sa mission a Poitiers. — Séjour a Paris. — Dernières années de Scévole. — Sa mort. — Honneurs rendus a sa mémoire. — Ses biographes. — Iconographie.

La France était en pleine discorde civile; la pensée conçue vingt-six années auparavant au concile de Trente par le cardinal Charles de Lorraine avait reçu une entière exécution. Les évènements plus forts que ceux qui les avaient fait naître tournaient de telle sorte que ce n'était pas seulement la défense de l'Église catholique qui passionnait les esprits; ils étaient hantés par des désirs de vengeance; des appétits plus ou moins avouables

s'éveillaient dans l'ombre. La Ligue, longtemps demeurée secrète et cantonnée en Champagne, avait donné la main aux nombreuses associations locales formées contre les protestants et s'était dénoncée publiquement. A Paris, tous ceux qui par besoin, par intérêt, par ambition exploitent ordinairement les troubles et vivent de la guerre civile, espéraient profiter du mouvement populaire nettement dessiné. Aussi s'étaient-ils réunis avec empressement sous la même bannière que les bourgeois convaincus, agissant sincèrement par sentiment de foi. Comme il arrive toujours, ces derniers n'allaient être bientôt qu'un instrument aveugle entre les mains d'intrigants plus habiles.

La Ligue d'ailleurs avait un chef effectif. Henri de Guise prenait officiellement la direction du mouvement. Fort de la victoire de Port-à-Bisson, trouvant dans les services rendus à la Patrie une notoriété nouvelle, il se faisait saluer comme un héros, l'incarnation de revendications évidemment justes sur certains points, mais exagérées et dangereuses sur nombre d'autres. Comme conséquence, les persécutions violentes avaient repris contre les protestants; ceux-ci, puissants et disciplinés, se défendaient avec énergie, n'hésitant pas à prendre l'offensive lorsqu'ils étaient les plus forts et exerçant de cruelles représailles. Et pendant ce temps, c'est-à-dire pendant douze années, Henri III hésitant, tantôt s'alliait aux uns, tantôt faisait des avances aux autres.

Cette absence de gouvernement, cette conduite timorée eut enfin le résultat prévu et fatal. La journée des barricades montra la faiblesse de la royauté qui n'avait jamais su se défendre ouvertement. Henri de Guise entra en maître à Paris, tandis que le roi se réfugiait à Chartres, puis, fidèle à ses habitudes, commençait à négocier et en fin de compte sanctionnait le célèbre et piteux édit d'Union.

Il est facile de comprendre combien au milieu de ces évènements les patriotes les plus sincères pouvaient envisager les choses de façons diverses. L'entourage immédiat du roi, peut-être par scepticisme, certainement aussi par politique, copiait le monarque, souriant aux protestants et serrant la main aux ligueurs. C'était prudence élémentaire d'ailleurs de la part de courtisans, qui, alors que les dissentiments paraissaient les plus graves entre le roi et le duc de Guise, étaient habitués à les voir le lendemain réconciliés, du moins en apparence, et semblant poursuivre un même but.

Scévole de Sainte-Marthe avait lui l'âme trop haute pour ces compromissions. Il savait son devoir et la ligne de conduite qu'il suivit ne se ressentit en rien du milieu où il vivait. Présent à Paris à la journée des barricades, malgré tous les efforts faits par les ligueurs pour l'attacher à leur cause, il sut rester dévoué à son souverain sans serments emphatiques, et bon catholique sans pactiser avec ceux qui imposaient leur foi par le glaive.

Henri III, malgré ses faiblesses, savait juger les hommes; il fut plus touché de cette conduite que des protestations exagérées de certains, et sûr du loyal dévouement de Scévole, il voulut qu'il se trouvât à Blois le 16 octobre 1588 pour les États généraux. Celui-ci fut donc au nombre des 505 députés qui y figurèrent, « quoi qu'il n'y eut aucune qualité », comme le remarque Dreux du Radier. Le roi prévoyait sans doute l'opposition manifeste qu'il allait rencontrer. Ne s'étant pas encore arrêté au parti tragique qu'il prit deux mois après, il tenait à s'entourer de serviteurs dévoués, pouvant contre-balancer l'influence qu'il redoutait et déjouer certaines manœuvres.

Sainte-Marthe fut digne de la confiance que l'on avait en lui, « il déploya dans cette assemblée les sentiments fidèles qui l'animaient et sa courageuse éloquence opposa une digue aux desseins téméraires qui s'agitaient autour de lui. Il se signala notamment en défendant les prérogatives de la couronne et en ne permettant pas qu'on la privât de ses appuis ». Les partisans du duc de Guise, très nombreux dans le Tiers-Etat « dont la plus grande partie estoit practiquée à sa dévotion » (1) voulaient ruiner les fondements de l'influence du souverain en supprimant en grande partie les officiers des finances, alliés et soutiens naturels du roi. Cette façon d'agir était habile, car de deux choses l'une, ou les officiers se retourneraient vers le duc pour obtenir sa protection et ils deviendraient ses obligés s'il les sauvait; ou, si la suppression était votée sans protestation, le parti royal était affaibli d'autant et le roi jouait un rôle odieux vis-à-vis de ses plus fidèles sujets. Il était difficile d'ailleurs de combattre cette proposition habilement faite, car, comme toujours, on mettait en avant l'intérêt du peuple que l'on disait obéré par ces charges nombreuses. Le duc de Guise seul pouvait faire valoir son autorité et résoudre favorablement une

(1) Biblioth. nat. Mss. fonds français. vol. 20153, fol. 327.

question soulevée par ses amis; tout autre aurait à lutter contre l'impopularité et à braver en face des personnages puissants. « C'était courir risque de vie » (1).

Sainte-Marthe cependant n'hésita pas, il y avait un devoir à remplir, il était prêt. Éclairés par lui, les officiers se réunirent au nombre de trois cents et rédigèrent un acte de protestation. Cet acte il le lut lui-même le lundi 5 décembre 1588 et prit ensuite la parole pour montrer combien les espérances de soulagement fondées sur cette suppression étaient illusoires et combien elle était au contraire préjudiciable aux intérêts de chacun. Le président de Thou, appréciant plus tard ce discours, en fait le plus grand éloge; il en remarque la netteté, l'éloquence, et il ajoute que les arguments des adversaires furent victorieusement réfutés et que dévoilant les raisons véritables, cachées sous des prétextes spécieux, il fit triompher la cause de ceux qui défendaient l'autorité royale.

Henri III subissait avec le ressentiment que l'on sait l'influence du duc de Guise; il comprit l'importance du service qui lui était rendu et pour montrer sa gratitude il chargea immédiatement Scévole d'une mission de confiance. Il l'envoyait à Poitiers pour combattre l'influence des ligueurs et étouffer des troubles qui y avaient éclaté. Politique ferme et habile, Scévole réussit non sans mal. Le roi lui en témoigna sa satisfaction par une lettre où il lui disait « qu'il luy sçavoit bon gré du devoir qu'il avoit apporté. Mais d'autant qu'il pouvoit y avoir quelques-uns mal affectionnez, qui tachoient de divertir le peuple de la bonne intelligence qu'il devoit avoir pour sa propre seureté et qu'il estoit besoin que ses bons serviteurs fussent vigilans à rompre tels mauvais desseins et contenir les habitans en concorde et en leur devoir, il eut encore commandement d'y tenir la main » (2).

Henri III avait raison de penser que les meneurs étaient loin d'avoir renoncé à la lutte; ceux-ci, en effet, profitant des fautes commises, reprirent le dessus et la faction devint assez puissante et assez arrogante « pour refuser insolemment l'entrée de la ville à Sa Majesté ». Sainte-Marthe essaya de nouveau de montrer aux rebelles combien le parti qu'ils prenaient était contraire à leur devoir de sujets loyaux et combien leurs propres intérêts auraient

(1) « au péril de sa fortune et de sa vie même », dit Dreux du Radier.
(2) Mss. bibliothèque de l'Institut, voir sup.

à souffrir lorsque viendrait le temps prochain où l'autorité royale serait reconnue et devrait les punir. Mais les esprits étaient trop surexcités pour entendre le langage de la raison; des propos menaçants furent même tenus contre celui qui se permettait des conseils, Scévole fut contraint d'abandonner sa maison; il quitta Poitiers avec M. de Malicorne, gouverneur du Poitou, et la plupart des officiers fidèles au roi. Cet exil devait durer cinq années entières qu'il passa à la cour.

Pendant les quelques mois qui séparaient le monarque de sa fin tragique, ce dernier voulut constamment Scévole à ses côtés et malheureusement un peu tard, il s'inspira de ses conseils de sagesse et de fermeté; un moment même, il résolut de se l'attacher plus étroitement en le créant secrétaire de ses commandements ou ministre d'État. Le poignard d'un assassin devait empêcher la réalisation de ce dessein, mais s'il n'eut officiellement le titre, il en exerça officieusement les fonctions; ainsi ce fut lui qui négocia en partie le difficile rapprochement d'Henri III et du roi de Navarre; on peut même dire qu'il eut la plus grande part dans cet évènement si important et qui devait être si fécond pour la nation française.

La nouvelle du régicide fut un coup terrible pour Sainte-Marthe, il pleura la victime et traduisit sa douleur en trente-quatre stances de six vers dont nous parlerons plus tard et qui sont fort belles; mais ce qui est surtout digne de remarque, c'est qu'il eut le courage de les présenter au cardinal de Vendôme, un an après l'évènement, alors que le fanatisme fermait la bouche des honnêtes gens et que l'acte de Jacques Clément était excusé, presque glorifié.

Est-ce à dire que Sainte-Marthe eut pour Henri III une admiration sans mélange et qu'il ne voulut pas voir des défauts trop réels? Non certes, et nul mieux que lui n'avait été à même de comprendre combien de qualités manquaient au souverain auprès duquel il avait vécu, auquel il n'avait ménagé ni les conseils, ni même les avertissements. Mais il reconnaissait dans le roi une personnification du pays, « la clef de voûte de l'ordre social », comme l'a dit heureusement M. Feugère, et son dévouement à la patrie se confondait avec son dévouement envers celui qui en était le représentant autorisé.

Ces sentiments expliquent pourquoi, peu après, il célébrait

également en des vers remplis d'une patriotique inspiration le jeune roi de Navarre. Il le connaissait d'ailleurs, puisqu'il avait été, comme nous l'avons dit, l'un des instruments de son rapprochement avec Henri III. Aussi, avec ce même instinct du cœur qui entraînait Montaigne vers celui qui venait de se déclarer roi de France, il pressent les glorieuses destinées d'Henri IV et il s'écrie :

C'est celui, c'est celui que les destins amis,
O ma France, t'avaient jà de longtemps promis :
Il te fera reluire en ta splendeur première;
Car Dieu même le guide et combat avec lui :
Ni tes enfants mutins, ni la force étrangère
Ne te perdront jamais avec un tel appui.

Ces vers indiquent suffisamment les sentiments de Scévole; il comptait, dès le début du règne d'Henri IV, au nombre de ce parti sage et modéré dit des politiques, dont l'Hôpital, de Thou, Pasquier ont été les gloires. Le roi, de son côté, lui donna toute sa confiance et le choisit spécialement pour contrôleur de l'armée navale de Blaye. Dans ce poste où il avait à manier des fonds considérables, il se distingua par une gestion aussi intègre qu'habile. Il en fut de même lors d'une mission analogue qu'il eut à remplir auprès du prince de Conti, lieutenant général des armées royales en Berry, en Poitou et dans l'Anjou. « Cette réputation de capacité et de probité », il la confirma en qualité d'intendant des finances dans l'armée que le prince de Dombes, depuis duc de Montpensier, commanda en Bretagne en 1593 et 1594. Là, chose remarquable pour l'époque, il réussit sans impositions extraordinaires à nourrir convenablement l'armée, aussi Urbain Grandier, parlant de Scévole, fait-il remarquer que « son intégrité et son industrie furent d'autant plus admirées du Conseil du roi qu'elles se trouvent moins souvent ensemble » (1).

Ses succès comme négociateur, qui l'avaient mis en relief dans les dernières années du règne d'Henri III, le firent peu après désigner avec un petit-fils de l'Hôpital et le chancelier de Navarre, du Fay, pour aller dans le midi réintégrer dans leurs charges les officiers royaux qui en avaient été chassés et rétablir en même temps la perception des impôts à laquelle s'étaient soustraites les

(1) Mss. bibliot. de l'Institut.

populations révoltées. Cette mission remplie, il revint auprès d'Henri IV; il était à Chartres lors du sacre du roi. Le 15 mars 1594, il reçut l'ordre écrit de reprendre les négociations commencées sous le règne d'Henri III pour la réduction du Poitou et en particulier de la ville de Poitiers qui, depuis son départ, avaient complètement cessé de reconnaître l'autorité royale. Les deux frères de Scévole de Sainte-Marthe portaient l'un, Louis, le titre d'avocat du Roi, l'autre, René, celui de grand archidiacre en la ville de Poitiers; moins compromis que lui, ils avaient pu conserver leur influence; ils aidèrent puissamment leur frère et la soumission de la ville fut obtenue. Peu après, Louis et Scévole se rendirent auprès d'Henri IV, alors au siège de Laon, et en présence des députés de Hollande, ils eurent les honneurs d'une réception flatteuse. Presqu'au même moment, grâce à l'entremise de Scévole, Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, « se remit dans le parti du roi, avec promesse du gouvernement de cette ville-là et 30,000 livres de pension ». L'année suivante, 1595, comme suite à la soumission de Poitiers, Scévole reçut le prince de Condé, venu dans la cité au nom du roi pour marquer la réconciliation définitive.

Pour reconnaître ces services signalés, le roi voulut que Sainte-Marthe prit part à Rouen à l'assemblée des notables. Il lui écrivit une lettre flatteuse, réclamant le concours de ses lumières à cette réunion qui était plus grande par son autorité que les États-Généraux et qui, malheureusement, ne sut prendre aucune décision sérieuse; à cette réunion « des premiers hommes de France », qu'Henri disait avoir appelés pour recevoir « leurs conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour se mettre en tutelle entre leurs mains (1). »

Du rôle de Scévole à Rouen nous savons peu de choses, sinon qu'il intervint plusieurs fois dans les discussions avec son talent habituel. Comme c'est le propre de certains hommes supérieurs de voir venir au-devant d'eux les plus sincères sympathies et de nouer toujours de véritables amitiés, cette époque de sa vie marque des liaisons nouvelles avec des personnages connus. Nous avons déjà cité le nom de quelques-uns de ses amis, ajoutons à ceux-ci Méry de Vic, depuis garde des sceaux sous Louis XIII, Jeoffroy de Calignon, Groullard, Nicolaï, etc. Il est parmi ces

(1) Harangue du roi. Bibliot. nat., fonds Dupuy, vol. 407, f°s 25, 26.

amitiés quelques-unes qui ont un caractère plus touchant parce qu'elles émanent de femmes du plus grand mérite que les vertus du poète attiraient seules vers lui; nous avons déjà nommé Mmes des Roches, nous ne voulons pas oublier Camille de Morel, fille d'Antoinette de Luynes et d'un maître des requêtes de la maison du roi, l'un des hommes les plus savants et les plus vertueux de son siècle. Camille de Morel, à laquelle Ronsard a dédié l'*Hymne du Ciel*, avait toutes les qualités du cœur et de l'intelligence; « dès l'âge de douze ans, elle avait fait paraître la gentillesse de son esprit par des vers grecs et latins sur la mort d'Henri II ». Nous regrettons de ne pouvoir citer une charmante élégie qu'elle adresse à Scévole pour lui demander de ne pas oublier son père et de célébrer sa mémoire (1); elle montrerait quels sentiments délicats et élevés Sainte-Marthe savait inspirer et combien étaient recherchés les hommages qu'il rendait à ceux qu'il avait connus. Une lettre non moins intéressante dans cet ordre d'idées lui fut adressée par Claude Binet le 24 janvier 1586; celui-ci, ami de Ronsard, sollicite des vers pour son « tombeau ». « Vous êtes, lui dit-il, l'un de ceux qu'il (Ronsard) a le plus estimé, comme il m'a dit maintes fois ». Tous ces témoignages d'estime formeraient à eux seuls un chapitre; nous ne pouvons que les signaler.

La longue carrière de Scévole de Sainte-Marthe si bien remplie eût mérité le repos, mais on fait toujours appel aux mêmes dévouements, c'est pourquoi, lorsqu'il ne désirait que rentrer dans le calme de la vie privée, la charge de maire lui fut imposée une seconde fois : « cette charge, dit Montaigne dans ses *Essais*, d'autant plus belle qu'elle n'a ni loyer ni gain autre que l'honneur de son exécution ». Henri IV insista pour qu'il l'acceptât; et pour le récompenser, en mai 1602, il vint lui-même faire son entrée solennelle dans cette ville, qui avait marqué sa fidélité et son regret des égarements passés, en mettant à sa tête l'homme qui personnifiait le mieux le dévouement absolu à la cause royale. Scévole eut l'honneur de haranguer le monarque. Feugère fait remarquer que ce dernier, ami de la brièveté des discours, n'eut garde de trouver trop long celui que prononça le vieux maire; l'on dit même qu'il invita les seigneurs qui l'entouraient « à prêter l'oreille pour entendre l'homme le mieux disant de son royaume. »

(1) *Archives du Bibliophile*, tome II, p. 213-215.

Sainte-Marthe avait alors soixante-dix ans, sa santé était vigoureuse, néanmoins il n'était pas sans reconnaître quelques symptômes de vieillesse. Une maladie assez grave dont il se remit rapidement et dont une ode seule nous a laissé le souvenir, l'avait cependant un peu affaibli. Ses amis, de leur côté, lui donnaient tous le conseil de se reposer, entre autres, Vauquelin de la Fresnaye, ce Normand, poète gentilhomme diversement apprécié mais non oublié et auquel certains ne refusent pas le titre de fondateur de la satire en France. Vauquelin de la Fresnaye, qui avait suivi à Caen une carrière politique moins brillante que celle de Sainte-Marthe, mais non sans analogie avec elle, et qui, né la même année que lui, conservait un fidèle souvenir de l'amitié d'enfance qui les avait unis, l'avertissait par les vers suivants de songer à la retraite :

Scévole, mon même âge, au sortir de l'enfance
(Ou bien peu s'en fallait), nous eûmes connaissance,
Sur le Clain, l'un de l'autre; et, de pas innocents,
La Muse nous guidait sur les plaisants accents
De ses douces chansons. . . . . .
Depuis, Dieu le voulant, par chemins tout contraires
Nous avons manié du monde les affaires :
Mais je m'en veux aller, retirer je me veux,
Pour vivre en l'innocence où nous vivions tous deux
En notre premier âge; et surtout je désire
Qu'à faire comme moi mes compagnons j'attire...

Qu'ils fussent en prose ou en vers, ces conseils étaient sages; Scévole le comprit; mais avant, par ce sentiment intime qui pousse l'homme à se rattacher au passé et à revivre encore une fois, ne fut-ce que par le souvenir, les journées écoulées, il voulut revoir Paris et retrouver pour quelques moments encore ses anciens amis. Ils étaient nombreux dans la capitale. Presque tous les hommes éminents de ce temps s'honoraient de ce nom et les lettres charmantes conservées dans le Manuscrit de la bibliothèque de l'Institut comme ayant été adressées à Sainte-Marthe sont signées des noms les plus connus. Nous venons de parler des amis de Scévole, nous ne reviendrons pas sur ce sujet, nous ajouterons seulement aux noms déjà notés ceux de Chiverny, le chancelier de France; l'archevêque de Bourges, de Beaune; le président du Vair, depuis garde des sceaux; Claude Faucon,

premier président du Parlement de Rouen; François Viète, le grand géomètre; MM. de Boissy, Séguier, Montholon, Chanteclair, le savant Casaubon, le poète Bertaut, Auguste de Thou, qui lui avait soumis les trois premiers livres de son *Histoire*, et enfin le cardinal du Perron, qui lui demanda aussi conseil au sujet de ses écrits. Ce dernier, récemment revenu de Rome, lui apprenait que « ses poésies latines étoient, avec celles de Bucanan, prisées par-dessus celles des autres Français » et que le pape lui-même avait ses œuvres en haute estime et les plaçait parmi les livres favoris de sa bibliothèque. Tous ces hommes d'illustrations diverses l'accueillirent avec une sympathique admiration; il semblait qu'ils retrouvaient l'un des leurs qui n'eût dû jamais les quitter.

C'en eut été assez pour modifier un peu les projets de Sainte-Marthe et le retenir à Paris plus longtemps qu'il n'avait d'abord pensé; mais une autre raison prolongea son séjour; il s'était décidé à donner une nouvelle édition de « *ses Poésies latines* et de *ses Éloges augmentez* ». L'impression était lente à cette époque, l'auteur très méticuleux; les jours succédaient aux jours et les travaux entrepris ne lui permettaient pas de retourner en province, sauf pour quelques semaines; c'est ainsi qu'il assista à la conférence pour la paix, qui se réunit à Loudun le 10 mars 1616 et à laquelle l'avait convié en termes flatteurs le prince de Condé, Henry de Bourbon. Ce voyage ne fut qu'un incident, son existence se passant alors entièrement à Paris. Il était presque octogénaire, quand l'amour du sol où il avait vécu le rappela définitivement à Loudun. Il avait un instant songé aussi à s'installer à Poitiers et cette ville eût eu pour lui une toute particulière attraction; mais toute division n'y était pas éteinte, aussi jugea-t-il que ce n'était pas une retraite assez assurée, assez calme pour ses derniers jours.

Sa volonté bien arrêtée à cette époque était en effet de vivre, sans préoccupations autres que celles de l'au-delà, le temps que lui laisserait encore le Créateur. A Loudun, dans cette ville qui l'avait vu naître et qui devait le voir mourir, commença donc pour lui cette vie particulièrement sérieuse que nos pères affectionnaient pour se préparer à paraître devant Dieu. Comme Montaigne vieillissant, il restait de longues heures dans sa « librairie », retrouvant avec bonheur ses vieux livres, amis fidèles des temps passés et relisant les passages qui, naguère, l'avaient le plus frappé.

Sa gloire cependant avait été trop grande pour qu'il restât complètement oublié; aussi, des princes et non des moins illustres accomplirent-ils plusieurs fois à Loudun, à la maison de Scévole, un pieux pèlerinage, voulant encore revoir celui qui « dissertait si bien ». De même que le duc des Deux-Ponts, prince palatin de la Maison de Bavière, était venu le voir à Poitiers, de même il fut salué à Loudun par le prince de Galles, depuis Charles Ier, accompagné du duc de Buckingham. Le prince traversait la France ponr aller en Espagne négocier avec l'Infante une alliance, qui n'eut pas lieu d'ailleurs. Il vint au nom de son père, Jacques Ier, le savant roi d'Écosse et de Grande-Bretagne, lui apporter le tribut de son admiration. Ce fut une des dernières visites qu'il reçut et, suivant Pontanus, le prince de Galles recueillit « les accents de la voix du cygne ».

Scévole de Sainte-Marthe était retiré à Loudun depuis cinq ans environ lorsque, le 29 mars 1623, il rendit son âme à Dieu après seulement cinq ou six jours de fièvre continue. Il avait alors quatre-vingt-sept ans, un mois et vingt-sept jours. On rapporte une circonstance curieuse qui marqua ses derniers moments : comme il était tombé dans un évanouissement profond dont rien ne semblait pouvoir le tirer, le célèbre Urbain Grandier (1) qui l'assistait n'imagina rien de mieux pour l'en réveiller que de répéter à son oreille quelques-uns des vers religieux composés autrefois par Scévole lui-même. Ces sons connus réveillèrent le malade; il ouvrit les yeux et put recevoir pieusement l'Extrême-Onction.

La vie de Scévole de Sainte-Marthe est une grande leçon; dans une période agitée et remplie d'entreprises factieuses, il sut vivre avec le calme du sage, tant il est vrai que ce calme, si envié de certains, est le fait de la conscience elle-même plus que celui des évènements auxquels on se trouve mêlé. S'isolant de ces évènements autant qu'il était en son pouvoir et ne se laissant prendre par aucune faction, il trouva le moyen de vivre respecté, nous dirons même heureux. Grâce, en effet, à cette paix intérieure, Scévole

(1) Urbain Grandier, curé de Saint-Pierre-de-Loudun et chanoine de Sainte-Croix, célèbre par le procès des possédées. Cf. *La ville et les possédées de Loudun*, par Alphonse Bleau, Poitiers, Audin frères, 1887; et *Sœur Jeanne des Anges*, par les docteurs Gabriel Legué et Gilles de la Tourette, in-8° de 321 pages.

supporta sans faiblir le poids des labeurs divers qui lui furent imposés et aussi celui de l'adversité, par exemple lorsque chassé de Poitiers, il fut réduit à l'exil. Son dévouement à la royauté fut digne et éclairé; il traversa le règne de sept monarques sans défaillance; modèle de droiture, ne cherchant pas en dehors de la royauté légitime un secours contre des évènements souvent pénibles : c'est ainsi qu'il n'hésita pas à reconnaître Henri IV et qu'il eut la consolation de voir Louis XIII prouver par son courage qu'il était le digne héritier d'Henri le Grand.

Son commerce était des plus agréables et son affabilité est signalée dans le Manuscrit de la bibliothèque de l'Institut en ces termes naïfs : « ... son affabilité et agrément non pareil en son entretien, plein de candeur et d'une facilité merveilleuse d'exprimer ses conceptions, soit de paroles soit par escrit; il vescut avec une tranquillité d'esprit non pareille, estant exempt de passions desréglées et, dans son extrême vieillesse, il ne fut travaillé de fascheuses maladies sinon quelquefois d'une petite surdité, mal qui semble avoir esté commun et fatal aux grands poètes de ce siècle, comme Ronsard, du Bellay et Dorat ». La surdité fut, en effet, le seul inconvénient qu'il ressentit, mais cette affection était, dit-on, bien portée; quant à son intelligence, elle resta si nette et si ferme que, trois mois avant de mourir, il improvisa quatre vers par lesquels il jugeait le traité de Renaudot *Du soin des pauvres*. Du reste, à la veille même de sa mort, il récitait les vers suivants qui témoignent de l'élévation de ses pensées :

Dieu, fais que ton amour me réchauffe le cœur!
Autant que de mon sang la chaleur diminue,
Daigne de mon esprit augmenter la vigueur!

Jusqu'à ses derniers instants il conserva une humeur égale et facile. Il avait toujours eu d'ailleurs au plus haut point cette verve gauloise, qualité de nos pères; c'était en quelque sorte l'accompagnement, l'assaisonnement de ses hautes et solides vertus morales. Nous avons vu quelle était sa probité; ses mœurs étaient irréprochables; étranger à l'intérêt personnel, il était obligeant pour ses amis et secourable aux pauvres. Il servait Dieu avec sincérité et sans ostentation, avec la simplicité du vrai chrétien. Cette simplicité le préserva sans doute de l'esprit d'innovation qui hantait tant de beaux esprits et les faisait ou se piquer d'incrédu-

lité ou cotoyer les abords du protestantisme. « Je ne veux », a-t-il dit dans ses poésies françaises,

..... Égarer mes pensées
Aux damnables erreurs des têtes insensées,
Qui, par un fou désir de vouloir tout savoir,
Aux humaines raisons se laissent décevoir.
Et qui, pour se vouloir trop assurer des causes,
Se trouvent à la fin douter de toutes choses.
Je veux persévérer constant en notre foi...

Ces fortes convictions n'étaient accompagnées d'aucune intolérance, chose très remarquable à une époque où le contraire était la règle, et d'autant que lui-même vivait à Loudun dans un milieu tout dévoué aux idées calvinistes, cette ville ayant la réputation d'être, après la La Rochelle, la plus favorable à la Réforme. Sainte-Marthe aimait à affirmer sa largeur d'idées, mais il ne permettait pas que l'on pût le soupçonner de tiédeur religieuse. Un jour, Duplessis-Mornay vint le voir et, l'interrogeant d'une manière insidieuse, manifesta quelques doutes sur la sincérité de ses convictions; il s'en formalisa et lui répondit qu'il lui ferait injure s'il l'estimait autre que catholique. Sa conduite fut toujours conforme à ses opinions et lorsque, dans la dernière année de sa vie, ses jambes refusèrent de le soutenir, il se faisait porter à l'église aux fêtes principales pour y accomplir ses devoirs religieux.

Les funérailles de Scévole de Sainte-Marthe furent à la fois simples et grandioses; simples par l'appareil déployé, grandioses par la foule qui était venue lui rendre les derniers hommages et pleurer le concitoyen vénéré. Urbain Grandier, son curé, qui lui avait administré les sacrements et qui avait reçu son dernier soupir, écrivit son oraison funèbre. Mais ce discours avait demandé une longue préparation, aussi ne fut-il prononcé dans l'église Saint-Pierre qu'au service célébré six mois après sa mort, le 11 septembre 1623. Ce morceau d'éloquence, dans le goût de l'époque, est remplie de jeux de mots et de traits d'esprit; les phrases ampoulées s'y développent longuement. Aussi, faut-il louer la pensée de l'orateur et passer condamnation sur son style. Dans une autre enceinte, au palais de justice de Loudun, le 5 avril 1623, c'est-à-dire au lendemain de la mort de Scévole,

Théophraste Renaudot, en présence des officiers et des notables de la cité, avait fait une longue harangue en son honneur. Ces deux oraisons funèbres, de mérite différent, mais fort curieuses, furent imprimées à Paris en 1629.

Un grand nombre d'autres morceaux furent composés en l'honneur de Scévole. De Thou, dans ses Mémoires, nous apprend qu'il était alors d'usage de célébrer en prose ou en vers la mort de ceux que l'on avait aimés. Ces écrits divers étaient réunis en un recueil plus ou moins volumineux qui portait le nom de « Tombeau ». Le *Tombeau* de Scévole, sous le titre de *V. C. Sævolæ Sammarthani, quæstoris Franciæ, Tumulus*, Paris 1630, ne contient pas moins de 274 pages in-4°. On y trouve des discours, des odes, des élégies, des sonnets, des épigrammes, etc., signés des noms de Grotius, de Maynard, l'un des disciples distingués de Malherbe, de Heinsius, de Richelet, de Brodeau et de la plupart des littérateurs alors en vogue. Guillaume Colletet y figure pour un poème pastoral de près de 600 vers. Nicolas Bourbon, l'un des premiers membres de l'Académie Française, y inséra une remarquable épître en hexamètres latins. C'était justice et « Sainte-Marthe méritait bien de trouver tant de panégyristes, après avoir été lui-même le panégyriste empressé de ses contemporains. » Depuis, un grand nombre de biographes ont cherché à retracer cette vie si intéressante; nous avons cité La Rochemaillet et Davila, il faut joindre à ces noms ceux du P. Lelong, de d'Hozier, de Pontanus, de Louis Trinquant, de Baillet, de Nicéron, de Perrault, de l'abbé Goujet, de Dreux du Radier, etc.; tous ces travaux sont écrits dans le même esprit et l'on ne trouve pas trace d'un blâme encouru par Scévole de Sainte-Marthe.

Le monument funéraire qui recouvrait, à Loudun, sa dépouille mortelle, en la chapelle Saint-Louis de l'église Saint-Pierre-du-Marché, consistait en une simple dalle de marbre sur laquelle était gravée une inscription. Cette dalle a été enlevée et sans doute détruite au commencement du siècle, lors d'importants travaux de pavages entrepris dans l'église. L'inscription elle-même nous a été conservée par Dreux du Radier. Celui-ci nous dit quelle était de la composition de Nicolas Rigaud bibliothécaire du roi, « très connu dans la République littéraire ». Comme elle ne se trouve que dans cet ouvrage, nous croyons devoir la reproduire en entier; elle rappelle, comme on va le voir, avec les vertus et les talents de

Sainte-Marthe, les charges qu'il remplit et ses principales actions (1) :

D. O. M.
Scævolæ Sammarthorno V. N.
Ludovici Jcti et apud Juliod :
Cognitoris Regii F.
Scævolæ Medici Regii N.
Questoriæ dignitatis in Pictonum
Ditione Præsidi :
Iterum suscepto Majoris
Urbici munere,
Variisque Legationibus summâ
Cum civilis sapientiæ laude
Peractis,
Optimè de Re Pictonum,
Santonum, Britonumque,
Publica merito.
Difficillimis temporibus perspectæ
Fidei; doctrinæ singularis,
Ac ingenii elegantiæ
Nomine.
Henrico III et Henrico Magno
Regibus accepto,
Ab illis ad Blasensia, et Rothomagensia
Regni Comitia evocato.
Ac in utrisque
Prudenter versato :
Inter eximios Poëtas,
Sive Latina, sive Gallica pangeret.
Præclaro.
Solutâ itidem oratione, cultissimisque
Elogiis, quibus Gallorum doctrinâ
Illustrium Manibus rite
Parentavit, conspicuo :
Ob Pictavum, desertis fœderatorum

(1) L'antique demeure des Sainte-Marthe a subsisté jusqu'à nos jours et vient seulement d'être démolie. Une place de la ville de Loudun porte le nom de place de Sainte-Marthe.

portraits par les soins du sr Odieuvre (1), Paris, 1777. C'est un petit médaillon, posé sur un socle, lequel porte cette inscription : *Scévole de Sainte-Marthe, né à Loudun le 2 février 1536, mort le 29 mars 1623, âgé de 87 ans;* le type adopté est celui des numéros quatre et cinq.

Le numéro sept, le dernier numéro connu par le P. Lelong, est une médaille du *Parnasse français*, Paris Chaubert, 1760, nous l'inscrirons ainsi :

7° *Médaillon par Crépy, 1760.* Au recto, le buste de Scévole, avec l'inscription *Sævola Sammarthanus;* au verso, un oranger chargé de fleurs et de fruits, dans une caisse où l'on distingue un bas relief; au-dessous l'inscription : *Dat flores et fructus — M.D.C.CXVIII.*

Les portraits qui suivent n'ont pas été décrits et devaient être inconnus du P. Lelong :

8° *In-f° 1576, par de Larmessin.* Ce portrait se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les augustes représentations de tous les roys de France*, etc., en *65 portraits, par de Larmessin.* Le portrait carré, un des plus beaux que nous ayons et ayant un cachet très particulier, porte la mention N. de Larmessin. Il représente Scévole a 38 ans; dans l'angle droit, en haut, l'écusson avec support et cimier. Sous le portrait cette inscription : *Scævola Samarthanus, anno ætatis suæ 38, anno salut 1576.*

9° Un petit médaillon ayant un peu le type du n° 6 de Fessard, mais plus fin. Dans un cartouche, sous le médaillon, l'inscription suivante : *Scévole de Sainte-Marthe, orateur, jurisconsulte, poète et historien, président et trésorier de France à Poitiers, naquit l'an 1536 et mourut à Loudun l'an 1623, âgé de 87 ans;* en dessous la mention *E. Desrochers fecit et exc., rue du Four près la rue Saint-Jacques à Paris.* Puis les vers suivants dans un encadrement carré :

Par sa Gaule chrétienne et par d'autres ouvrages
Qui vaincront la longueur des âges
Scévole se fit admirer
Et faisant cas de la science,
Il ne crut pas déshonorer
Ni son état, ni sa naissance.

(1) M. Odieuvre ici cité est l'arrière-grand-oncle de M. le chanoine Odieuvre, d'Évreux, l'un des fondateurs de la *Revue catholique de Normandie.*

10° Reproduction moins finie du précédent médaillon, l'inscription du cartouche s'arrête à : « *naquit le 2 février 1536* ». La mention est la suivante : *A Paris, chez Daumont, rue Saint Martin.* On a remplacé dans les vers les mots : *Par sa Gaule chrétienne,* qui étaient une erreur, par ceux-ci : *Par sa Padotrophie.* La reproduction est tellement évidente que ces mots : *sa Padotrophie* étant moins longs que : *sa Gaule chrétienne,* il reste un blanc avant les mots : *et par d'autres ouvrages,* qui suivent. Ce portrait devait sans doute figurer en tête d'une édition de la Pœdotrophie, et non Padotrophie comme porte l'inscription (1).

Les cinq numéros qui suivent sont postérieurs au P. Lelong :

11°, 12° et 13° Petits médaillons un peu différents, tirés dans le format in-8° et petit in-12, portant sur le socle l'inscription : *Gaucher de Sainte-Marthe, né en 1536, mort en 1623. F. Porbus pinx. C. S. Gaucher inc.*

Ces portraits ont été gravés par Gaucher pour la collection des *Annales poétiques,* publiées par Sauterau de Marry en 1778-88.

14° Petit buste gravé par Héloïse Couché, dans la *France pittoresque* d'Abel Hugo, tome III; département de la Vienne.

15° Un portrait in-f°, par Le Boulnois; nous n'avons pu nous procurer ce portrait, signalé dans un catalogue.

(A suivre). Paul DE LONGUEMARE.

(1) Les mots : *Sa Gaule chrétienne* avaient dû etre primitivement gravés par une confusion entre le grand Scévole et son fils, Scévole, l'un des promoteurs du *Gallia christiana.* La *Gaule chrétienne* ne resta qu'à l'état de projet chez le grand Scévole (voyez livraison de mars 1899, p. 403. — 1er paragraphe).

RECTIFICATION

A LA LISTE DES ÉVÊQUES D'AVRANCHES

de JULIEN NICOLE.

Dans le dernier numéro de cette *Revue*, tout en faisant ressortir l'importance des renseignements fournis par l'*Histoire chronologique des Évêques d'Avranches*, de Me Julien Nicole, j'ai montré qu'il existait parfois des différences notables entre la liste de prélats de ce diocèse rédigée par le curé de Carnet et celles que l'on trouve dans les ouvrages de Cénalis, des Bénédictins et de divers historiens normands.

J'ai constaté, entre autres, la difficulté de concilier les constatations de la *Gallia Christiana* et les dires de Nicole au sujet d'un certain Hugues, que ce dernier place sur le siège épiscopal d'Avranches entre Guillaume de Sainte-Mère-Église et Richard Langlois ou l'Anglais.

Il me faut avouer que le problème avait été résolu, il y a un an, par M. Léopold Delisle, membre de l'Académie des Incriptions et Belles-Lettres. On peut me pardonner de l'avoir ignoré; car, si notre savant compatriote s'était occupé d'un prélat nommé Hugues et inscrit à tort dans la série des titulaires d'un évêché bas-normand, c'était en rendant compte dans le *Journal des Savants* (mai 1898), d'un livre où il est question des archevêques d'Aix et de leurs suffragants, la *Hierarchia catholica medii ævi* (1). Ce

(1) *Hierarchia catholica medii ævi sive summorum pontificum, sanctæ Romanæ ecclesiæ cardinalium, ecclesiarum antistitum series, ab anno 1198 usque ad annum 1431 perducta, e documentis tabularii præsertim Vaticani collecta, digesta, edita* per Conradum Eubel. ordinis minorum conv., S. theologiæ doctorem, apostolicum apud Sanctum Petrum de Urbe pœnitentiarium. — Monasterii, libraria Regensbergiana, 1898. Grand in-4°, VIII et 582 pp.

premier volume d'une œuvre considérable, entreprise par un érudit Franciscain, le P. Conrad Eubel, renferme les listes des cardinaux, dressées par ordre de promotion, ainsi que celles des archevêques d'Aix et des évêques d'Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron, d'après les registres de la chancellerie pontificale. Rédigée avec des éléments aussi certains, la publication du P. Eubel, lorsqu'elle sera terminée, permettra de modifier, souvent d'une manière assez sensible, les annales de presque tous les diocèses de la chrétienté. C'est ainsi que M. L. Delisle a reconnu que, pour le seul siège d'Apt, de 1319 à 1430, il n'y a pas moins d'une quinzaine d'additions ou de modifications très importantes à faire aux notices insérées dans la *Gallia Christiana*. En outre, au XIIIe siècle, il faut précisément supprimer de la liste des prélats de ce diocèse un certain Hugues, qui y figurait induement. Or, ce personnage est le même dont Nicole avait fait un évêque d'Avranches. M. L. Delisle l'établit d'une manière indiscutable et les lecteurs me sauront gré de reproduire ici la dissertation du maître de l'érudition française.

« Il faut, dit M. L. Delisle, particulièrement signaler dans la *Hierarchia catholica medii ævi* des renseignements sur une catégorie de prélats dont l'identification présente souvent beaucoup de difficultés : les évêques *in partibus infidelium*, qu'on trouve souvent cités à partir du XIIIe siècle et à beaucoup desquels les souverains pontifes et les princes confièrent des missions importantes.

« A titre d'exemple, je dirai quelques mots d'un de ces prélats qui a joué un certain rôle à la cour de saint Louis et dont la personnalité a singulièrement embarrassé plus d'un critique. Je veux parler d'un certain HUGO EPISCOPUS APRENSIS, qui figure à la fois dans le trésor des chartes de la couronne et dans les archives de la Sorbonne. Voici l'analyse des documents français qui nous en ont conservé le souvenir.

« Le 26 avril 1248, saint Louis fit célébrer en grande pompe la dédicace de la Sainte-Chapelle, qu'il venait de fonder dans son palais. La cérémonie fut présidée par le cardinal Eudes, évêque de Tusculum, assisté de cinq archevêques et de onze évêques. Ces prélats sont désignés dans deux actes dont devaient bénéficier les fidèles à l'anniversaire de cette solennité, et le siège d'un des prélats est indiqué par le mot *Aprencensis;* mais comme ces actes

n'ont été publiés (1) que d'après des copies, je soupçonne que *Aprencensis* est une mauvaise lecture du mot *Aprensis*, écrit en abrégé sur les pièces originales *(Apren.)*.

« C'est sous cette forme : *episcopo Apren.* que le même évêque intervient dans les deux chartes auxquelles donne lieu un traité conclu le 11 mai 1258 à Corbeil entre le roi saint Louis et les procureurs de Jayme, roi d'Aragon, touchant les droits de souveraineté sur différents territoires et touchant le mariage projeté entre Philippe de France (depuis Philippe le Hardi) et Isabelle d'Aragon (2). Le prélat dont nous nous occupons figure au premier rang parmi les témoins de ces deux actes, même avant les fils du roi.

« Ni les chartes de 1248 ni celles de 1258 ne nous ont donné le nom de cet *episcopus Aprensis* qui fréquentait la cour de saint Louis. L'initiale de son nom H, nous est révélée par une lettre du roi lui-même, en date du mois de décembre 1263, qui est copiée au folio 109 du registre XXX du Trésor des chartes (3). Nous y voyons que saint Louis venait de donner plusieurs maisons à Robert de Sorbon, en échange de deux maisons que celui-ci avait acquises pour la congrégation des pauvres maîtres étudiant en théologie en l'Université de Paris, lesquelles avaient appartenu à *H. Apprensis episcopus*.

« Robert de Sorbon, dans un acte passé au mois de juin 1264 devant l'officialité de Paris, donne à ce sujet les détails les plus précis. Vénérable père *H. Dei gratia Apprensis episcopus* avait donné au collège des pauvres maîtres étudiant à la Faculté de théologie de Paris deux maisons sises dans la rue de l'Hirondelle, en la censive de Saint-Germain-des-Prés, l'une ayant appartenu à Raoul de Paci, l'autre à Henri de Naugier, chevalier; l'évêque s'était réservé sur ces deux maisons une pension viagère de 32 livres parisis, que Robert de Sorbon, après avoir abandonné au roi ces deux maisons, s'engagea à servir, en l'hypothéquant sur les maisons que le roi lui avait données en échange.

« Assuré par cet acte de jouir paisiblement de sa pension

(1) *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, p. 26, n° 3652, et p. 31, n° 3666.

(2) *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, p. 408, n° 4411, et p. 409, n° 4412.

(3) Elle est publiée dans le *Cartulaire normand*, t. XVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, p. 147, n° 694.

viagère, l'évêque approuva, le mois suivant (juillet 1266), l'échange qui avait été conclu entre saint Louis et Robert de Sorbon. L'acte est dressé au nom de l'évêque : *H. Dei gratia Apprensis episcopus*, et l'original conservé au Trésor des chartes (1), est encore muni d'un sceau sur lequel se distingue un reste de légende : ... NI HVGONIS (2). C'est assez pour nous donner le nom complet du prélat : *dominus Hugo, Apprensis episcopus.*

« Le don de deux maisons situées à Paris était assez notable pour que l'évêque qui s'était signalé par un tel acte de libéralité fût traité comme un insigne bienfaiteur de la communauté fondée par Robert de Sorbon. Aussi, lisons-nous dans l'ancien obituaire de la communauté, un article ainsi conçu : *Idus octobris. Obiit Hugo, Apprensis episcopus, quondam canonicus capelle regie* (3). Selon toute apparence, Hugues devait ce canonicat à la bienveillance de saint Louis.

« On a souvent essayé, mais jusqu'ici sans succès, d'identifier le personnage sur lequel notre attention est en ce moment fixée. Le Nain de Tillemont (4), trompé sans doute par une copie qui portait *Aptensis* au lieu de *Aprensis*, a cru qu'il s'agissait d'un évêque d'Apt. D'autres auteurs ont lu non pas *Aprensis*, mais *Aprencensis*, et, considérant ce mot comme un équivalent de *Abrincensis*, ils l'ont traduit par Avranches et ils ont inséré sur la liste des évêques de cette ville, à la date de 1264, un prélat du nom de Hugues, sans essayer de concilier cette assertion avec ce que l'on sait de la vie de Richard l'Anglais, évêque d'Avranches, de 1259 à 1269. Tel est le parti auquel se sont arrêtés les frères de Sainte-Marthe (5), les Bénédictins, auteurs de la *Gallia Christiana* (6) et, de nos jours, M. l'abbé Desroches (7), M. Douët d'Arcq (8) et M. Joseph de Laborde (9). Cette solution n'était pas

(1) Arch. nat., J. 151, n° 15. L'acte est publié dans le *Cartulaire normand*, p. 152, n° 702.

(2) Douët d'Arcq, *Collection de sceaux des archives nationales*, t. II, p. 489, n° 6492.

(3) Bibl. nat., ms. latin 16574, folio 42 v°.

(4) *Vie de saint Louis*, t. IV, p. 143, et t. V, p. 322.

(5) *Gallia christiana (vetus)*, t. II, p. 7.

(6) T. XI, col. 486.

(7) *Histoire du Mont Saint-Michel*, t. I, p. 413 et 414.

(8) *Collection de sceaux des Archives nationales*, t. II, p. 489, n° 6492.

(9) *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, p. 409, note.

acceptable. C'est la *Hierarchia ecclesiastica* du P. Eubel qui nous a mis sur la bonne voie. Nous y avons lu, à la page 94, que le mot *Apren.* désigne le siège épiscopal d'Apros en Macédoine, dans la province de Verissa et que le pape Innocent IV manda, le 27 mai 1244, à l'évêque de Cambrai de procurer des moyens de subsister à l'évêque d'Apros, chassé de son diocèse par les Grecs et les Valaques. D'après cette indication, nous avons recouru à l'excellente édition des *Registres d'Innocent IV* donnée par M. Élie Berger, où nous avons trouvé (t. I, p. 123, n° 725) la lettre du 27 mai 1244, par laquelle le pape, considérant que l'évêque d'Apros, expulsé de son évêché par les Grecs et les Valaques, vivait dans l'exil depuis près de neuf années, réduit à une extrême pauvreté, imposait aux abbayes de Saint-Médard de Soissons, d'Anchin, de Marchiennes et de Saint-Amand l'obligation de servir à l'évêque dépossédé une pension s'élevant en total à la somme de cent livres parisis :

Cum igitur venerabilis frater noster... episcopus Aprensis, Grecis et Blaccis occupantibus episcopatum ipsius, per novem fere annos in multe paupertatis angustia exilium, sicut asserit, perpessus...

« Nous savons ainsi que Hugues, évêque d'Apros, dont l'origine reste encore à découvrir, dut, vers l'année 1235, quitter son diocèse envahi par les Grecs et les Valaques, qu'il se réfugia en France, qu'une pension lui fut assignée sur plusieurs abbayes des diocèses de Soissons, d'Arras et de Tournai, qu'honoré de la confiance de saint Louis, il prit part en 1248 à la dédicace de la Sainte-Chapelle, qu'il fut un des premiers chanoines de cette église, qu'il assista comme principal témoin au traité conclu le 11 mai 1258 entre les rois de France et d'Aragon, enfin qu'il doit être considéré comme un des fondateurs de la Sorbonne puisque. avant l'année 1263, il avait donné à Robert de Sorbon, pour le collège des pauvres théologiens de Paris, deux maisons situées dans la rue de l'Hirondelle. »

Les recherches de M. L. Delisle fixent ainsi les grandes lignes de la biographie de Hugues, évêque d'Apros, pendant son séjour France. Nicole s'est donc trompé en inscrivant, après Guillaume

de Sainte-Mère-Église, un prélat nommé Hugues, qui doit être définitivement rayé de la série des titulaires du diocèse d'Avranches.

Émile TRAVERS.

PÈLERINAGE NATIONAL D'HOMMES A LOURDES

Une feuille parisienne, plus mondaine que religieuse, parlant du pèlerinage national d'hommes qui vient d'avoir lieu à Lourdes, disait que, « par son importance, c'était l'acte de foi le plus magnifique qu'un peuple puisse accomplir. » Il est impossible d'avoir sur cet évènement une opinion différente. Pendant trois jours, en effet, soixante-trois mille hommes (1) ont prié, dans le même recueillement et le même amour, invoquant la Vierge et son divin fils pour leur patrie, pour la France.

Nu tête, debout ou agenouillés, avec un élan du cœur que seuls les témoins peuvent comprendre, dans des cérémonies diverses, ces hommes ont récité le *Credo*, fait solennellement leur profession de foi, affirmé leur croyance à la loi divine et aux commandements de l'Église, consacré leur vie et leur patrie au sacré Cœur de Jésus et à la Vierge bénie, enfin renouvelé les promesses de leur baptême et de leur confirmation demandant à Dieu et à l'Esprit-Saint la force, s'il était nécessaire, de souffrir et au besoin de mourir pour la défense de la vérité. C'est là un spectacle inoubliable et nous espérons fermement que la Vierge de Lourdes a béni ceux qui, les bras en croix, s'adressaient ainsi en une ardente prière à Elle et au Cœur de son divin Fils.

On peut sans exagération estimer à quarante mille le nombre de ceux qui dans les églises, devant la grotte ou sur l'esplanade ont passé en adoration les nuits du mercredi et du jeudi.

(1) Les chiffres officiels sont les suivants : du lundi 17 avril au jeudi 20, 63.522 billets de pèlerins ont été reçus à la gare de Lourdes. Si on ajoute ceux qui étaient présents sans faire partie des pèlerinages organisés, et les hommes très nombreux venus en procession des localités voisines, on peut évaluer au minimum à 65.000 le nombre des pèlerins hommes s'étant rendus à Lourdes pendant ces trois jours.

Dans la basilique, c'était agenouillés autour de l'étendard de Patay que Charette, Cathelineau, d'Elbée et tout ce qui reste de cette héroïque phalange des zouaves pontificaux, ont eux-mêmes fait la veillée des armes devant l'autel du Dieu éternellement vivant.

Le lendemain, en tête de la procession qui s'est déroulée sur une longueur de plus de 5 kilomètres, flottait encore la bannière du Sacré-Cœur, portée par M. Zacharie du Reau, et entourée des zouaves pontificaux, comme la nuit d'adoration. A cette vue que de souvenirs reviennent à la mémoire! L'étendard béni n'est-il pas en effet suivi par des milliers de fiers Bretons portant sur leur cœur, comme il y a cent ans, l'emblême du Sacré Cœur.

Honneur à ceux qui ont su ainsi conserver de génération en génération la tradition des aïeux et qui sont là, de nouveau unis pour demander le salut de la Patrie! Derrière eux et comme enrôlés sous la même bannière, c'étaient dix de front et par rangs serrés, que, pendant près de trois heures, ont défilé des hommes appartenant à toutes les régions de la France.

Comment ne pas voir là un signe de la Providence, la preuve de la protection de Dieu, le gage d'invincibles espérances! Une nation qui sait ainsi se souvenir et qui s'humilie dans la prière ne peut pas mourir.

Ce sont ces espérances, qu'en un langage élevé, ont clairement montrées pendant ces trois jours, les RR. PP. Bouvier, Gaffre, Etourneau, Marie-Bernard, Farjou, le R. P. Lemius et M. l'abbé Garnier. Il faudrait de longues pages pour résumer ces discours et nous ne disposons que de quelques lignes; mais ce que l'on peut dire, c'est que ces orateurs éminents ont su trouver devant la grotte de Massabielle des accents encore plus éloquents que de coutume et remuer tous les cœurs.

Et maintenant ces journées saintes des 18, 19 et 20 avril sont terminées, nous les saluons comme le gage d'un avenir meilleur. Lorsqu'à Lourdes, chaque année, au pèlerinage des malades, le Saint Sacrement passe devant ceux qu'affligent les misères du corps, comme autrefois sur le passage de Jésus à Jérusalem beaucoup se lèvent guéris. Cette fois il n'y avait pas de malades, et cependant le Saint Sacrement est passé porté par un archevêque, entouré d'évêques, de prélats, de près de trois mille prêtres, suivi de soixante mille hommes. Il est passé et il a béni; il a béni des

pèlerins venus de tous les coins de la France et ayant tous un même désir, une même prière! le salut de la Patrie! Dieu a fait les nations guérissables; pourquoi penser que cette fois il y aura une exception et que la grande malade ne sera pas guérie!

P. DE L.

NÉCROLOGIE

Au moment de mettre ce numéro sous presse, nous apprenons la grande perte que vient de faire le dévoué et distingué secrétaire général de la *Revue catholique*, M. P. de Longuemare. Sa vénérable mère est décédée, après une vie pleine de mérites, laissant après elle un profond souvenir d'affection et de respect. Heureuses les familles dans lesquelles se transmettent ainsi les traditions de foi et de vertus chrétiennes et qu'entoure l'estime de tous les gens de bien. Si quelque chose peut consoler la légitime douleur de M. de Longuemare, ce sont les nombreux témoignages de condoléance qu'il a reçus de toutes parts; qu'il veuille bien agréer l'expression de nos cordiales et respectueuses sympathies et l'assurance que nous n'oublierons pas devant Dieu la mère vénérée qu'il pleure et que regrettent avec lui tous ceux qui l'avaient plus particulièrement connue.

L. O.

TABLE DES MATIÈRES

Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703). L'abbé GODEFROY 5
Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son rôle au début de la première Croisade (*suite*). — V. BOURRIENNE. 20
Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). — L. COUPPEY. 42
Dîme des agneaux et des oies. Procès entre le curé d'Anneville-sur-Seine et quelques-uns de ses paroissiens (1749-1756) (*suite et fin*). — L'abbé CAPRON. 60
Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe. – P. DE LONGUEMARE. 74
Monseigneur Léon-Adolphe Amette, évêque nommé de Bayeux. — P. DE LONGUEMARE 89
Bulletin bibliographique. — A. TOUGARD; Emile TRAVERS; C. H 93-96-99
Une famille d'auteurs aux seizième. dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — P. DE LONGUEMARE. 103
Mgr de Saint-Vallier et son temps. — A. GOSSELIN. 117
Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). — L. COUPPEY. 144
Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703) (*suite*). — L'abbé GODEFROY. 158
Le collège des Jésuites de Caen (*suite*). — M.-J. MASSELIN . 171
Note. — LA RÉDACTION 187
Bulletin bibliographique. — A. TOUGARD 188
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. . 190
Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — P. DE LONGUEMARE. 191
Le collège des Jésuites de Caen (*fin*). — M.-J. MASSELIN. . . 207

Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). — L. COUPPEY. 215
Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703) (*suite*). — L'abbé GODEFROY. 228
Odon de Conteville, évêque de Bayeux (*suite*). — V. BOURRIENNE 242
Mgr de Saint-Vallier et son temps (*suite*). — A. GOSSELIN. . 255
Nécrologie. — P. L. 274
Bulletin bibliographique. — P. L. 276
Mgr de Saint-Vallier et son temps (*suite*). — A. GOSSELIN. . 279
Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles ; Les Sainte-Marthe (*suite*). — P. DE LONGUEMARE. 299
Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703) (*suite*). — L'abbé GODEFROY. 310
Le culte de la très sainte Trinité à Valognes et en Basse-Normandie dans le passé. — J.-L. ADAM. 325
Odon de Conteville, évêque de Bayeux (*suite*). — V. BOURRIENNE 336
Histoire du Désert des Carmes Déchaussés de la Garde-Châtel, près Louviers. — V. QUESNÉ. 346
Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). — L. COUPPEY. 359
Le culte de la très sainte Trinité à Valognes et en Basse-Normandie dans le passé (*suite*). — J.-L. ADAM. 369
L'histoire chronologique des évêques d'Avranches de Julien Nicole. — E. TRAVERS. 383
Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — P. DE LONGUEMARE. 396
Mgr de Saint-Vallier et son temps (*suite*). — A GOSSELIN. . 408
Mgr Amette, évêque de Bayeux et Lisieux. — P. DE L. . . . 429
Mgr Joseph Guérard, évêque de Coutances et Avranches. — P. DE L. 432
Bulletin bibliographique. — P. DE L. 434
Histoire du Désert des Carmes Déchaussés de la Garde-Châtel, près Louviers (*suite*). — V. QUESNÉ. 439
Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703) (*suite*). — L'abbé GODEFROY. 456
Mgr de Saint-Vallier et son temps (*suite*). — A. Gosselin. . . 470
Anecdotes bas-normandes de Constantin de Renneville. — Paul LE CACHEUX. 489

Odon de Conteville, évêque de Bayeux (*suite*). — V. Bourrienne 507
Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitièmes siècles : Les Sainte-Marthe (*suite.*) — P. de Longuemare. 533
Rectification à la liste des évêques d'Avranches de Julien Nicole. — Emile Travers 552
Pèlerinage national d'hommes à Lourdes. — P. de L. 558
Nécrologie. — L. O 561

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

ADAM (J.-L.) — Le culte de la très sainte Trinité à Valognes et en Basse-Normandie dans le passé. 325-360

BOURRIENNE (V.) — Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son rôle au début de la première Croisade 20-242-336-507

CAPRON (A.) — Dîme des agneaux et des oies. Procès entre le curé d'Anneville-sur-Seine et quelques-uns de ses paroissiens (1749-1756). 60

COUPPEY (L.) — Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague. . 42-144-215-359

GODEFROY (L'abbé M.) — Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703). . . 5-158-228-310-456

GOSSELIN (A.) — Mgr de Saint-Vallier et son temps. . 117-[255-408-470

LE CACHEUX (Paul) — Anecdotes bas-normandes de Constantin de Renneville. 489

LONGUEMARE (Paul DE) — Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe . . 74-103-191-299-396-533

Mgr Léon-Adolphe Amette, évêque de Bayeux et Lisieux. 89-429

Mgr Joseph Guérard, évêque de Coutances et Avranches 432

Bulletin bibliographique 434

Nécrologie 274

Pèlerinage national d'hommes à Lourdes 558

MASSELIN (M.-J.) — Le collège des Jésuites de Caen . 171-207

QUESNÉ (V.) — Histoire du Désert des Carmes Déchaussés de la Garde-Châtel, près Louviers 346-[439

TOUGARD (A.) — Bulletin bibliographique 93-188

TRAVERS (Emile) — Bulletin bibliographique. 96

L'histoire chronologique des évêques d'Avranches de Julien Nicole. . . . 383

Rectification à la liste des évêques d'Avranches de Julien Nicole. 552
ODIEUVRE (chanoine) Nécrologie 561

FIN DE LA HUITIÈME ANNÉE

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Abonnements sur tout le réseau

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout le réseau, des cartes d'abonnements nominatives et personnelles (en 1re, 2e et 3e classe), pour 1 mois, 3 mois, 6 mois ou un an.

Ces cartes donnent le droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

Il est facultatif de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque, ceux de 3 mois, 6 mois et un an partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Chemins de fer de l'Ouest et du London Brigton

PARIS A LONDRES

via Rouen, Dieppe et Newhaven par la gare Saint-Lazare

Services rapides de jour et de nuit tous les jours

(dimanches et fêtes compris) et toute l'année. Trajet du jour en 9 heures (1re et 2e classes seulement).

(Grande Économie).

Billets simples, valables pendant 7 jours :

Première classe, 43 fr. 25; deuxième classe, 32 fr.; troisième classe, 23 fr. 25.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois :

Première classe, 72 fr. 75; deuxième classe, 52 fr. 75; troisième classe, 41 fr. 50.

Départs de Paris-Saint-Lazare : 10 h. du matin et 9 h. du soir;

Départs de Londres : London-Bridge, 10 h. du matin et 8 h. 50 du soir.

ABONNEMENTS DE FAMILLE

Jusqu'à présent, les membres d'une même famille, habitant hors Paris, lorsqu'ils voulaient s'abonner, payaient tous le même prix.

Désormais, la Compagnie de l'Ouest accordera des réductions proportionnées au nombre des membres d'une même famille (y compris les domestiques résidant ensemble), sur les bases suivantes :

Deux cartes (celle du chef de la famille et d'un de ses membres	10 %
Trois cartes.	15 %
Quatre cartes.	20 %
Cinq cartes et au-dessus	25 %

Enfin, le dépôt de 10 fr., exigé en garantie de la restitution de la carte, est abaissé de 5 fr. pour les abonnements payables par versements mensuels quelle que soit la durée de la carte.

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne : ..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du remier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

SEP 1 0 1932